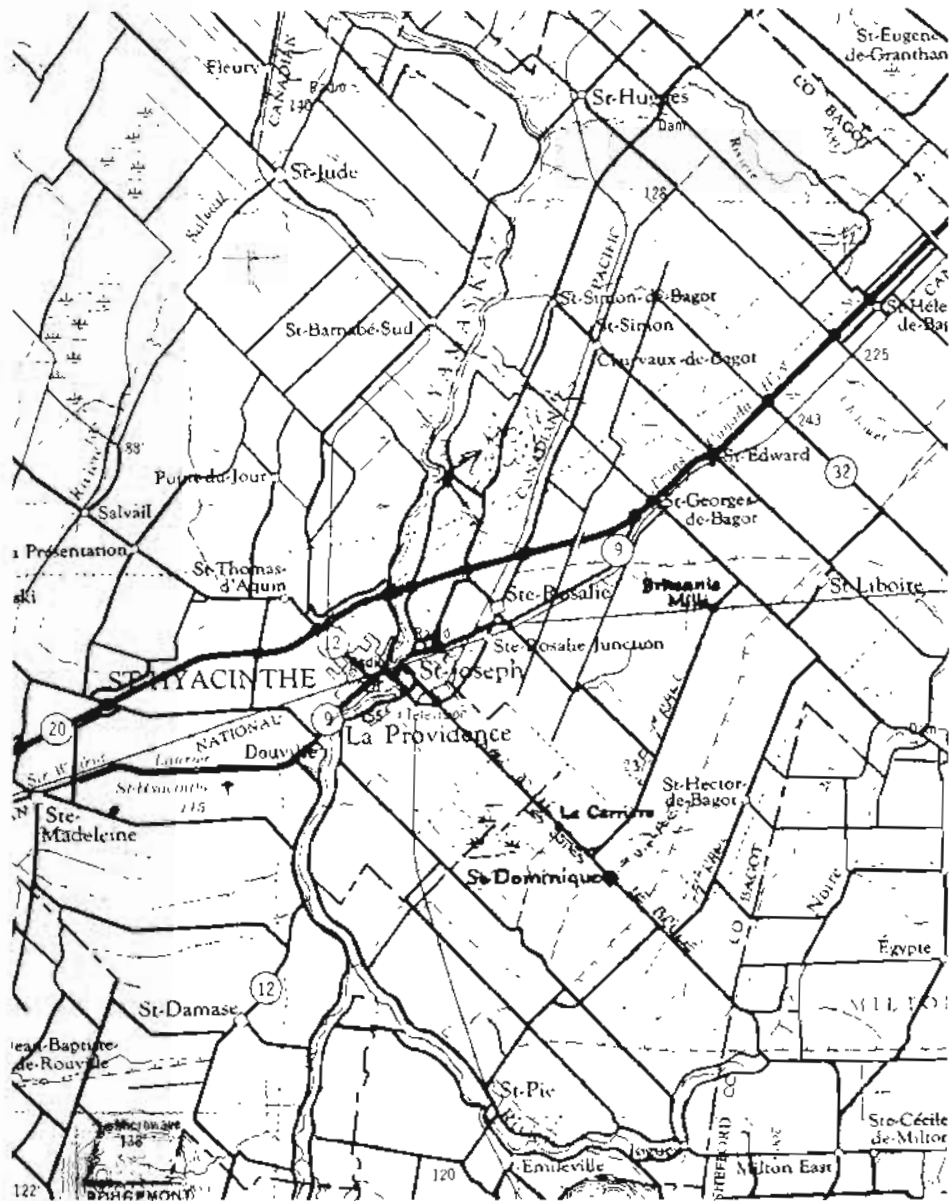


*De l'Église de Saint-Dominique
1 Sept. 83*

HISTOIRE DE SAINT-DOMINIQUE 1833 – 1983

VOLUME-SOUVENIR
À L'OCCASION DU
150e ANNIVERSAIRE DE
LA PAROISSE DE SAINT-DOMINIQUE



Extrait d'une carte touristique et topographique de la région de Montréal, indiquant l'emplacement de Saint-Dominique par rapport aux localités voisines, ainsi que le réseau des communications qui les relie. Carte provenant du Service du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada, 1979.

«Saint-Dominique, cet immense bloc de terre de trente milles carrés environ, encerclé agressivement par une meute de paroisses congénères aux aguets, qui n'attendent que le moment propice pour passer à l'attaque ! Toutes désireuses de s'approprier un plus grand morceau de la croûte terrestre, mais qui malheureusement doivent se buter à une agglomération des plus tenaces, à un bastion rudement bien gardé...»¹

¹ Coderre, Mario. Quelques traits historiques sur Saint-Dominique. Travail de recherche présenté à l'occasion d'un cours d'initiation à l'Histoire régionale, p. 1.

À ma paroisse

*« Saint-Dominique, revêtue de ton aube, de labeurs et de misères,
Tribu en haillons de cendres et de poussière,
Là, dans cette plaine mordorée et embourbée, à l'ombre d'un rocher,
De courageux pionniers, armés de leur volonté tenace, ont défriché.*

*De l'effluve écumante, de leurs entrailles, les colons ont dévoré la pierre,
Ont labouré péniblement la terre à la sueur de leurs âmes.
Pour que le grain de froment semé, le Pain de l'Église
S'élève en arbre paroissial, vers les cieux cléments.*

*Dans l'espoir que l'épanouissement prolifique de leurs familles,
Se remémorent un jour, après cent cinquante années de précieuse histoire
La semaille et la fenaison de l'Acte gratuit de leurs Ancêtres. »*

Mario



Président des Fêtes du 150e

Pour les citoyens, 1983 sera mémorable; tout au cours de l'année des activités religieuses et sociales marqueront les fêtes du 150e de Saint-Dominique.

Cet événement nous aura permis d'apprécier le travail de nos fondateurs laïques et religieux.

Ces fêtes ont été rendues possibles, grâce au dévouement d'un grand nombre de personnes travaillant dans différents comités, à l'encouragement et à la générosité de la population. Merci à tous ceux qui de près ou de loin travaillent pour une belle réussite !...

Je lance une cordiale invitation aux anciens de la paroisse à venir revoir leur chez eux et à festoyer avec leurs amis.

C'est dans la Joie que nous Fêtons et je souhaite que « *Tout l'monde embarque...* »

Marcel Beauregard



Message de notre curé

Saint-Dominique célèbre présentement le 150^e anniversaire de la paroisse.

Ces fêtes nous donnent le goût de mieux connaître nos origines pour bien nous identifier, savoir d'où nous venons et qui nous sommes.

Un jeune étudiant de chez nous, Mario Coderre, aidé et soutenu par Fleurette Fugère, a voulu s'imposer un travail de recherches sérieuses pour nous faire découvrir nos véritables origines.

En lisant notre histoire, nous nous apercevons que si nous ressemblons aux autres paroisses, nous avons quand même nos différences qui font que la nôtre est bien distincte.

Il faut avoir vécu ici un peu de temps pour découvrir notre entité personnelle.

Sans vouloir nous séparer des autres, nos qualités font que nous sommes une paroisse fière de ce que nous avons et possédons.

En parcourant l'histoire de Saint-Dominique, nous découvrirons les motifs de notre fierté et nous pourrons ainsi mieux nous unir pour continuer les réalisations de nos devanciers.

Alain Roy, curé



Message du Maire

En tant que maire de la municipalité de Saint-Dominique, c'est avec joie que je me joins aux paroissiens pour célébrer 150 années de labeur.

Du plus profond des âges de la paroisse, des vaillants hommes ont consacré leurs énergies à défricher et bâtir les lieux où nous nous épanouissons actuellement. Rendons hommage à ces défricheurs qui ont lutté pour sauvegarder l'ardeur vigilante de notre paroisse et de notre municipalité.

Plusieurs maires se sont succédés avant moi et ont tous contribué à transmettre à ceux qui détiennent présentement les brides de la destinée de la paroisse, un sens accru des responsabilités et du dévouement. C'est à eux que nous le devons.

Cette année, à l'occasion de la fête de l'érection de la paroisse, je souhaite qu'une fois de plus, nos réjouissances, tout au long de l'année 1983, témoignent notre vitalité collective et notre volonté, au-delà de nos divergences d'opinions quant à la manière de demeurer une communauté heureuse de vivre dans le partage mutuel de nos aptitudes à Saint-Dominique.

Sincères remerciements et chaleureuses félicitations au Comité organisateur du 150e et à tous les paroissiens qui se sont impliqués à faire revivre l'histoire de nos aïeux.

Heureux de contribuer par mes fonctions au bien-être et à la prospérité de tous les paroissiens.

Henri Longpré, maire

Préface

En m'invitant à préfacier son Histoire de Saint-Dominique, l'auteur me fait beaucoup d'honneur. Aussi, après avoir lu son manuscrit, c'est avec plaisir que j'ai accepté de vous le présenter.

À travers les 428 pages de son livre, divisé en onze chapitres, l'auteur nous raconte dans son style propre la trame historique des cent cinquante années d'existence de sa paroisse.

Les nombreux sujets traités, avec force renseignements, font preuve d'une consultation élargie et sérieuse, puisée abondamment aux sources historiques et archivistiques comme en fait foi l'imposante bibliographie présentée.

Chaque thème est aussi intéressant que le suivant soit que l'on lise sur le mouvement de la colonisation, la fondation de la paroisse, l'importance des moulins, les gens du pays, l'origine et le fonctionnement du système scolaire, les activités économiques, la généalogie de quelques familles ou l'agriculture et les mouvements qui s'y rattachent.

Pour ma part, j'ai lu entre autres, avec grand intérêt, le rappel historique d'un personnage fort sympathique du siècle dernier et qui fut cultivateur, capitaine de milice, commissaire à l'école du village durant seize ans, juge de paix et commissaire des petites causes, conseiller municipal, conférencier, député de 1881 à 1886. L'auteur rendra sa vraie dimension à M. Antoine Casavant pour le plaisir de ses nombreux descendants.

Sans doute, certaines imperfections auraient pu être évitées, certains chapitres, être moins longs, si l'auteur avait eu plus de temps à sa disposition pour revoir son manuscrit. Mais pressé par les études, par la recherche qui gruge des journées entières et par l'échéance à respecter, il n'a pu profiter d'une vue d'ensemble suffisante puisque les chapitres sitôt finis devaient être remis.

Il n'est pas si facile que cela d'analyser le passé, pour le décrire et le projeter dans le présent ou de ne retenir que les événements dignes de mention, négliger les uns pour s'attarder aux autres, supprimer des tableaux importants ou quelques biographies, surtout quand les informations s'amoncellent et que le temps presse.

Malgré ces contraintes, je pense que Mario Coderre, qui vient tout juste d'avoir dix-huit ans et de terminer sa dernière année d'études collégiales, s'en est tiré avec succès pour une première expérience et, faut-il le mentionner, réalisée bénévolement.

Il serait heureux que toutes les familles de la paroisse, qui par un sentiment de fierté désirent actuellement revivre un retour aux sources, se procurent leur "Histoire de Saint-Dominique". Elle sera, j'en suis convaincue, pour de longues années à venir le prolongement de la fête des Retrouvailles.

Claire Lachance
Membre de la Société d'Histoire
régionale de Saint-Hyacinthe

AVANT-PROPOS

Écrire l'histoire d'une paroisse, c'est plus compliqué que d'énumérer simplement des noms, des dates, des événements divers, c'est de les faire revivre adroitement sous la plume comme à chaque instant sans profaner la nature profonde des choses.

Écrire l'histoire de Saint-Dominique, c'est même plus qu'un travail de bénédictin autant dans la forme que dans la substance, c'est essentiellement la mise en oeuvre de la résurrection de tout un monde qui dort enterré six pieds sous terre; c'est peut-être enfin le "remue-ménages des consciences", le dépoussiérage d'une mosaïque d'écrits oubliés à l'ombre des témoins gèneurs qui sommeillent dans l'ignorance et auxquels il faut se vouer corps et âme pour cerner avec justesse l'empreinte d'un passé sans cesse fugitif, mais qui, aujourd'hui, explique infailliblement un présent.

La communauté "éveillée" ne peut rester aveugle et muette devant cent cinquante ans d'amoncellement de paperasses, ou de prolifération de commérages d'un tout à chacun; elle sait que le temps est venu de percer à jour les mystères de ses origines, de tourner la page noire du "Grand Livre", comme pour y voir plus clairement au travers de ces longues années de luttes perpétuelles, où la collectivité s'enquerrait d'une entité bien originale et d'une expérience à toute épreuve.

Tel le fruit arrivé à maturité, je pressentais que Saint-Dominique dans son grand branle-bas ingénu s'appêtait à l'attente inouïe de la cueillette, à la révélation au grand jour de son histoire, et c'est ce qui me permit d'avancer, non seulement de rêvasser, mais de découvrir ce que fut le Saint-Dominique d'antan.

À l'aube d'un jour nouveau, j'ai entrepris d'écrire ce livre non pas dans l'intérêt égoïste de satisfaire mon plaisir personnel en y racontant l'histoire de cette petite patrie dans laquelle je vis depuis que je suis haut comme trois pommes, loin de là, mais dans ce souci constant de rendre un fier tribut posthume ou un témoignage de reconnaissance sincère à ceux qui instaurèrent avec d'autant plus nobles sacrifices les bases de cette communauté humaine. Puisse alors l'émergence d'une prise de conscience collective de la population entière de Saint-Dominique combler cette aspiration légitime à l'occasion de cette célébration des cent cinquante ans de labeurs qui surent léguer un si bel héritage à la postérité.

C'est dans cette optique, conscient de la richesse de notre patrimoine familial et communautaire, de la préservation de nos documents écrits ou traditions orales (quoique celles-ci ne sont pas toujours très conciliables), et dans ce sentiment d'appartenance aux sources et d'attachement filial aux origines que je me suis lancé dans la folle aventure à mes risques et périls, non sans amertume et découragement devant l'ampleur des difficultés ennemies à vaincre tout comme l'Anacréon se heurtant à la "misère noire" quotidienne, en écrivant avec témérité simpliste l'histoire de ces hommes et de ces femmes qui défrichèrent ce coin de pays dans lequel je vis, je pense et je crois comprendre.

En amateur féru d'histoire, je ne pouvais résister à cette étrange soif insatiable de curiosité, de tout connaître, qui m'anima tout le long de mes recherches en quête de ce réveil des consciences. Connaître sa provenance, déterrer la racine nourricière qui nous relie au coeur même de la vie de nos Pères, c'est à ce titre que ma main s'est posée en intermédiaire entre l'esprit et le papier pour relater l'histoire de ce monde. L'appel au sang, l'appel à la race me hantait et me tenaillait les "triples" comme les cris du colon acculé à la famine, dans l'attente d'une miche de pain salutaire.

Avec le peu de temps alloué à la réalisation de cette oeuvre, griffonnant le papier au rythme de quatre saisons seulement, et n'ayant point de formation académique universitaire à mon compte, encore moins celle de l'historien, je ne fus absolument pas en mesure d'accomplir des exploits, même si dans ma conviction personnelle, quoique constamment appuyé par l'aide de précieux collaborateurs, j'ai accouché d'un miracle viscéral. C'est donc avec une extrême humilité que je demande au peuple de Saint-Dominique particulièrement, ainsi qu'à tous ceux des paroisses avoisinantes qui auront la possibilité ou l'audace de lire cette oeuvre, de bien vouloir tenir compte de ma flagrante inexpérience dans la rédaction de ce volume, ayant emprunté le style d'auteurs prolifiques, tantôt celui du curé des plus érudits, tantôt celui du bienveillant professeur, tantôt celui du très ordinaire étudiant. S'il est vrai que l'on pardonne aisément l'innocence, j'implore donc l'indulgence du lecteur.

En vain, quant à ma personne, dans mon for intérieur, j'ai veillé au grain... Il ne me reste plus maintenant qu'à vous convaincre de récolter ce que certains paroissiens ont bien voulu semer en présentant ce projet d'écriture qui se voulait une conquête spirituelle et sensibilisatrice à la conservation de notre patrimoine mais qui...

Trèves de paraboles, transportons-nous dans ce glorieux passé où le tailleur de pierre côtoie le seigneur, où l'agriculteur-colon assiste le curé du village, afin d'y découvrir un passé qui explique ni plus ni moins avec une vérité crue, un présent particulièrement vécu.

Les événements sont présentés, tel un prophète sur cette terre mon devoir a été accompli, je n'ai plus qu'à m'estomper, et comme le stipule l'histoire, qu'à laisser l'observation et la conclusion à la liberté et à la capacité de jugement de chacun.

Mario Coderre

P.S. : Cet avant-propos se voit personnel et n'engage en rien, d'aucune façon que se soit, mes collaborateurs ou autres.

CHAPITRE PREMIER

À l'exploration de notre milieu de vie

Pour savourer avec le plus grand intérêt l'Histoire de la paroisse de Saint-Dominique, il nous faut, avant d'aborder les différentes étapes historiques de son développement, au moins connaître sommairement sa description générale avec sa situation géographique et ses caractéristiques physiques et humaines. Grâce à cette approche suscitée par le goût d'approfondir nos liens d'appartenance à notre milieu de vie, pourrions-nous être en mesure conséquemment de mieux comprendre notre « *terre humaine* » dans laquelle chacun de nous évolue et prospère.

1. Situation géographique

Sise sur un plateau intermédiaire entre la vallée du Richelieu et les Cantons de l'Est, la paroisse de Saint-Dominique est située à l'extrémité ouest du comté de Bagot. Par la présence de sa colline (la Côte), elle surplombe cette charmante dépression qu'est la ville de Saint-Hyacinthe.

Déjà, cela ne ressemble plus tout à fait à la vaste plaine, la plate étendue... mais cela devient plutôt l'élévation vers une terre un peu plus inclinée, un peu plus onduleuse et rocailleuse aussi; ce qui n'enlève rien à son sol de très grande qualité. Pussions-nous même nous enorgueillir de nos terres noires au bas des Côtes et des parcelles qui s'éparpillent par la suite un peu partout aux 7^e et 9^e rangs, au Brûlé, de même qu'au village; et qui s'étalent entre les champs de terre franche et de glaise, toutes des terres apparentées qui constituent l'un des sols les plus riches et les plus fertiles en importance du Québec ! En effet, qui ne connaît pas les terres noires de Saint-Dominique ? Ces terres de savane, qui avec leurs marais tourbeux et acides, réjouissent plus d'un maraîcher par leur composition très propice à l'agriculture.

À l'ouest, c'est Saint-Hyacinthe, la ville, le noyau embryonnaire d'où irradient toutes ses consoeurs, elle dont on aime tant se moquer et s'étonner de son bas niveau géographique. Un peu plus au nord, toujours vers l'ouest, Sainte-Rosalie, quasi une jumelle, née cependant une année précédant notre baptême, une paroisse qui a eu vraiment de la veine d'être traversée par le chemin de fer dès son enfance, qui a fait son chemin, qui s'est urbanisée. Cap au nord, Saint-Liboire qui nous borde le front, la coquine qui nous a pillé injustement un morceau de territoire en 1856... (mais on ne lui garde plus rancune pour cela). Au nord-est, Saint-Valérien, celle qui connut la frasque des Anglais d'être découpée en morceaux de dix milles carrés par l'implantation des « *Eastern Townships* » (cantons estriens) et celle qui connut l'avantage d'être sillonnée par la rivière Noire. Au sud-est maintenant, Sainte-Cécile-de-Milton, celle qui nous touche un peu le flanc, et qui a connu un développement un peu différent du nôtre puisqu'enclavée dans un canton. Et finalement au sud, Saint-Pie, longtemps notre partenaire, mais aussi

notre rivale de longue date... Une certaine convoitise réciproque, non ? Quoique de notre côté, l'on ne l'envie certes pas d'être traversée par deux polluées, la Noire et la Yamaska...

Saint-Dominique, la paroisse la plus originale, la plus contrastée et la plus animée de la région maskoutaine avec sa Côte, ses carrières, ses ruisseaux tortueux, ses chemins de « ventres-de-boeufs », ses bancs de sable, ses étangs et même ses habitants dynamiques sympathiques et accueillants.



Vue aérienne du village Saint-Dominique du nord au sud : photo prise vers 1930.

2. Les limites de la paroisse

Lors de l'érection de la paroisse, les limites primitives s'étendaient ainsi :

Au nord : le rang Sainte-Madeleine appartenant à la seigneurie de Ramesay, qui bordait la paroisse Saint-Liboire actuelle avec une ligne droite allant du nord-ouest au nord-est limitant les terres du rang Sainte-Madeleine, coupant la route du 7^e Rang actuel à Britannia Mills puis allant se terminer à proximité de la rivière Noire. Cette ligne passait près de la courbe que décrivait la route du 9^e Rang. C'est à cet endroit que l'on retrouvait la ligne de démarcation des seigneuries de Saint-Hyacinthe et de Ramesay (ou Langan).

À l'est : le canton de Milton (aujourd'hui, la limite du comté de Shefford).

Au sud : la ligne séparant le rang double de Saint-Dominique (actuellement, la rue Principale comprenant les Côtes et le Brûlé) du rang Saint-François à Saint-Pie, à un mille et demi environ de l'église.

Au nord-ouest : Sainte-Rosalie telle qu'elle avait été érigée en 1832 (1)

Aujourd'hui, Saint-Dominique est bornée à l'ouest par Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, avec une frontière passant sur les terres de messieurs Marcel Roy et Denis Barré, situées de part et d'autre de la rue Principale aux Côtes; cette ligne pointe vers le nord en diagonale, parallèlement au 7^e Rang, et se rend jusqu'à la ligne de transport d'énergie où elle fait une incursion de terrain vers l'est d'une longueur d'environ 1,5 kilomètre. De cet endroit, la limite monte de nouveau vers le nord, toujours en diagonale, traversant la route Guy au petit 6^e Rang aux environs du poste du champ de tir; plus loin dépassant la voie de chemin de fer du Canadien National au-delà de Britannia Mills. Au-delà de cette voie ferrée, un triangle de terrain d'une superficie approximative de 3,5 kilomètres carrés, limite les terres avoisinantes appartenant à la paroisse de Saint-Liboire. À l'extrémité nord-ouest de ce triangle, la limite descend en diagonale vers l'est jusqu'au ruisseau du Cordon et à partir de ce ruisseau, elle fait une incursion dans les terres vers le sud sur une longueur de 6 kilomètres environ. De ce point, la frontière limitant les terres de Saint-Liboire traverse obliquement le territoire jusqu'à la route Martel à la jonction du chemin du 11^e Rang de Saint-Valérien. À cet endroit, la limite pique vers le sud-est, suit la ligne de démarcation du comté de Shefford, coupe la route Phaneuf à la jonction du 10^e Rang, coupe la route Martin à la jonction du chemin Saint-Dominique et coupe finalement la route 137 au pont du ruisseau des Aulnages pour terminer à proximité de la rivière Noire. De cet endroit, la limite remonte en direction nord-ouest, traverse la route se rendant à Saint-Pie à la hauteur de la cabane à sucre de monsieur Gérard Fugère, puis elle continue son chemin en suivant le cordon des terres à bois entre le rang Saint-François et le rang Saint-Dominique jusqu'à la limite de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur telle que fixée précédemment.

3. Les rangs

Lors de sa fondation en 1833, Saint-Dominique faisait partie de l'ancienne seigneurie de Saint-Hyacinthe. La paroisse se composait alors de trois concessions doubles, formée de cinq rangs. Premièrement, le rang double de Saint-Dominique d'une longueur de six milles, bâti de chaque côté du chemin et le chemin de frontière allant du nord-ouest au sud-est. Deuxièmement, les 6^e et 7^e rangs, construits de chaque côté du chemin, longs de six milles et un quart, et le chemin royal allant du sud-ouest au nord-est. Troisièmement, les 8^e et 9^e rangs, édifiés de chaque côté de la route, de même longueur et parallèles aux 6^e et 7^e rangs, mais dont la partie

¹ « Partie au chemin de front qui sépare le cinquième rang du sixième rang de ladite Seigneurie de Saint-Hyacinthe, partie à la ligne qui sépare le No. 1836 du No. 1837 dans le rang Nord-Est de St-Dominique, le premier No. possédé par le Sieur Joseph Poulin et Honoré Benoit, le second possédé par Louis Poulin et Louis Blanchard Ecuyer, et partie à la ligne qui sépare le No. 1707 du No. 1708 dans le rang Sud-ouest de St-Dominique, le premier possédé par Eusébe Cartier Ecuyer et le Sieur Mefsier dit St-François et le second possédé par le Sieur François Deland dit Champigny. » - *Cordeau, Pierre, Histoire de Sainte-Rosalie 1832 - 1982, Imprimerie Commerciale Le Courrier de Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe, 1982, p. 83.*

nord-est, d'une longueur d'une demi-lieue, a été détachée pour faire partie de la nouvelle paroisse de Saint-Liboire érigée le 4 avril 1856.²

4. Géomorphologie, sol et environnement

Pour connaître la première activité de façonnement de la croûte terrestre qui aurait affecté en particulier l'éventuelle naissance de Saint-Dominique et de ses terres, il faut remonter au plus profond des âges, à des temps géologiques plus que primitifs.

C'est ainsi qu'on estime qu'il y a au-delà de 400 000 000 d'années, l'emplacement futur de Saint-Dominique connut une série de changements au point de vue relief structural. À notre connaissance, un de ces premiers et grands changements fut un énorme bouleversement de la surface, provoqué par le vaste plissement appalachien qui s'était étendu de la côte orientale du continent américain en allant vers l'ouest jusqu'aux abords de la plaine intérieure. Imaginez-vous Saint-Dominique, notre chère petite contrée, toute pierreuse, où gisaient des terres inertes et stériles qui venaient de se fragmenter, encore insouciantes de ce qui allait se produire ultérieurement avec l'implantation massive, bourdonnante, et laborieuse de cette poignée d'ardents défricheurs morcelant à coup de pic cette bande d'affleurements calcaires³ (de Trenton) qui allait devenir une source de richesse incomparable.

Ainsi Saint-Dominique, juchée à l'extrémité de la poussée appalachienne, située sur cette zone de transition, entre la plaine et la colline, s'est vu décerné l'appellation géographique de « *lieu situé au piedmont des Appalaches* » (Les Appalaches constituant cette chaîne de collines dont sont issus nombre de minéraux et, en particulier, notre pierre de taille).

Sous l'effet de l'activité tellurique permanente, il y eut dislocation marquée de la plaine avec le flanc des Appalaches. Un effondrement ou un soulèvement de terrain occasionna une espèce d'entaille dans le roc; en termes géomorphologiques, une faille (cassure de l'écorce terrestre accompagnée d'une dénivellation résultant de la résistance des terrains). C'est de cette façon qu'apparaissait dans la plaine du Saint-Laurent la série de failles Champlain ou faille de Logan. En fait, elle se révèle comme la ligne de division naturelle entre la plaine de Montréal et les Cantons de l'Est. Or, Saint-Dominique en plus d'être fixée aux contreforts des Appalaches a l'honneur de reposer pleinement sur cette faille; en effet, la Côte en saillie témoigne dignement de cet ancien accident géographique. « *Le regard est tout à coup attiré par la vue de quelque cap, c'est-à-dire d'une bosse arrondie de roche en place émergeant précautionneuse des alluvions. Marchant de Saint-Hyacinthe vers le sud-est, au travers d'une plaine magnifique, on est tout surpris de buter à Saint-Dominique de Bagot sur une longue trainée rocheuse de direction*

² La frontière délimitant le territoire appartenant à Saint-Liboire passait sur les terres de Narcisse Bédard et François Martel au 9^e Rang et sur les terres de Pierre Chicoine et Charles Renaud au 8^e Rang.

³ Cette formation de terrain date de l'Ordovicien inférieur et moyen.

partenant à cette formation de Lorraine⁵ et que son arête se montre à découvert en plus d'un point depuis Bedford jusqu'à Deschambault sur la rive nord du Saint-Laurent. Sa composition est sensiblement la même en ces divers lieux. Partout son calcaire, plus ou moins ferrugineux, fournit la pierre de taille et la chaux. Longtemps la chaux de Saint-Dominique fut réputée sans égale pour la préparation des enduits. On l'exportait au loin par voitures et par chemin de fer. Alors les fours à chaux étaient nombreux sur le coteau. De la fenêtre du 3e étage du Collège, mon vieux professeur me fit compter 14 feux un soir de 1872. »⁶

À la période du Pléistocène durant l'ère Quaternaire, il y a environ 1 200 000 ans, de vastes glaciers d'une hauteur de plus de 6 000 pieds provenant du pôle nord sont venus raboter et aplanir nos terres. Ce fut la glaciation du Wisconsin. Dans leur marche traînante et lourde, des glaciers ont répandu toutes sortes de matériaux qu'ils avaient râclés sur leur passage : ce sont les dépôts morainiques constitués d'agglomérations de cailloux et de sables; ces sables accrochés en bancs aux terrasses, à l'extrémité de la plaine, on les retrouve à Saint-Dominique. La « Plage au Sable » dans le Brûlé n'est en fait qu'un de ces vestiges glaciaires. Les glaciers ont aussi laissé des dépôts de gravier et de pierre de champs (blocs erratiques), matériaux qui se sont avérés si indispensables à notre peuple. Ils ont construit maintes et maintes maisons québécoises en pierre avec ce mortier mélangé de sables et de chaux, que ces mains habiles ont lié à la pierraille pour les dresser en murs et charpentes. Et que dire du gravier en plus des sables qu'on a tôt fait d'exploiter pour le pavage des routes.

Plus récemment, à la période de l'Holocène, il y a une vingtaine de mille ans, l'eau envahissait toute la région laurentienne à la suite d'un réchauffement du continent. Ce fut la Mer Champlain qui avec ses 600 pieds d'eau, a balayé le sol et surtout l'a enrichi des dépôts marins : algues, plantes sous-marines, débris de vie animale, etc... Lorsque cette mer s'est retirée, il y a 12 000 ans, cette plate étendue, cette plaine neuve a surgi avec ses éléments si précieux : dépôts limoneux, boue, argile, glaise et tchernoziom (terre noire formée de la décomposition des résidus végétal et animal).

Saint-Dominique s'appropriait ainsi des terres parmi les meilleures avec ce sol bien varié; « partie en rochers, partie en terre haute, terre de montagne, et partie en terre grise sur de la glaise et partie en terre noire, terre de savane. »⁷

De ces terres extrêmement fécondes sont nées de nouvelles forêts sur le plateau laurentien. Chênes, peupliers, bouleaux, ormes, hêtres, frênes, érables et toute la famille des feuillus en plus de ces conifères : sapins, pruches, cèdres, pins et épi-

⁵ C'est à la formation Utica-Lorraine (Ordovicien supérieur) que nous devons la présence de schistes gris et de grès sur le sol de Saint-Dominique

⁶ Choquette, C.P., Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe, Documents maskoutains no. 8, Richer et Fils, Saint-Hyacinthe, 1930, p. 6-7

⁷ Observations générales du recenseur Taché Recensement du Canada-est 1851, Microfilm C-1142, Archives publiques du Canada, 1975

nettes; tous des arbres qui se sont dressés fièrement en attendant patiemment ces quelques mains téméraires et surtout scieuses de troncs, de branches et de souches pour couronner ainsi l'heure de gloire de ces arbres plus que centenaires. Une vie d'arbre utile en bois de chauffage, de construction, de déplacement (moyens de transport), d'alimentation (les baies et fruits, résine de pin, le sucre de l'ébale...) et de guérison par leur sève, leurs bouillies de feuilles et racines; secrets inaccessibles que les « Sauvages » ont bien voulu dévoiler à ces Européens immigrés et pionniers étrangers sur ces terres. De braves pionniers qui, en apprentis sur cette terre québécoise, ont déboisé, débroussaillé, labouré; lent travail de préparation. La culture, l'élevage, la production maraîchère, allaient s'établir ici à Saint-Dominique il y a 200 ans. Champs ensemencés de blé, d'orge, d'avoine, de foin verdoyants pliant l'échine de leur frêle tige sous ces vents de moisson généreuse qui ont apporté vivres, avoirs et argents à ces indigents colons. Blés aoûtés, cuivrés sous le soleil brûlant, que l'on a moulus en farine pour en faire du pain, cette nourriture terrestre, symbole de subsistance, que nos arrière-arrière-grands-pères ont avalée pour survivre. Survivance qui a permis d'établir dans ce coin de pays, à Saint-Dominique, de nobles familles en générations successives où le dernier descendant se remémore fièrement aujourd'hui le nom de celui qui a contribué par ses labeurs à la colonisation de notre village, de la région et par le fait même, de l'ensemble du pays.

5. Hydrographie

Saint-Dominique n'a pas la veine d'être traversée par des affluents considérables comme la rivière Noire ou la fameuse rivière Yamaska. Toutes les deux sont moindrement navigables et surtout elles ont été source de pouvoirs d'eau profitables à ces quelques colons arrivant en quête de subsistance. Maintenant, la paroisse ne s'en chagrine certes pas, au contraire, elle ne peut que s'en réjouir car il est loin d'être agréable pour une ville ou un village d'abriter des cours d'eau où la pollution y a malheureusement installé son nid.

Saint-Dominique avait eu la chance d'être parcourue du nord au sud, de l'est à l'ouest, par une multitude de cours d'eau de moindre envergure : les ruisseaux, rigoles et décharges qui, bien souvent, se retrouvent à sec, surtout en période de canicule, l'été.

Des cours d'eau, comme le ruisseau des Côtes, ainsi nommé parce qu'il traverse effectivement les terres au haut des Côtes. Un autre, un peu plus loin sur le chemin de l'ancien rang Saint-Dominique, croupissant sous le pont à l'orée du village, la « *Senelle* », cet illustre ruisseau serpentant du nord au sud, où le seigneur Jean Dessaulles avait fait aménager un premier moulin (à scie) vers 1830. Le ruisseau de la « *Senelle* » a probablement été désigné ainsi en l'honneur de ces nombreux arbres accrochés aux pentes du ruisseau, les senelliers ou aubépines; ces arbustes épineux à fleurs odorantes, blanches ou roses à floraison précoce et dont le fruit à maturité est une baie rouge qui peut être comestible; une minuscule pommette délicate dont on peut se régaler.



*Prise de vue du ruisseau « la Senelle »
à l'entrée nord du village.*

Sur les terres du rang du Brûlé, ce sont les ruisseaux Larocque-Ménard, Dubreuil, Vincent-Roy, Gaiien-Goderre, appelés ainsi du nom des anciens ou actuels propriétaires des terrains sur lesquels passaient ici et là, ces filets d'eau. Cependant, toujours dans le Brûlé, d'autres cours d'eau ont hérité d'une appellation différente, un peu plus originale, tels que le ruisseau des Glaises situé au bout des terres en se dirigeant vers Saint-Pie, le ruisseau des Douze et le ruisseau des Aulnages d'un débit assez important, à la frontière de Saint-Dominique et de Sainte-Cécile-de-Milton. « *Aulnages* » est fort probablement un néologisme par déformation du mot « *aulnaie* » signifiant lieu planté d'aulnes, ce qui est très sensé puisque cet arbre, l'aulne, croît dans les lieux humides et plutôt marécageux; pareille dénomination ne pouvait convenir mieux à un ruisseau bordé des arbrisseaux en question.

Au bout des terres du Brûlé, situé entre le rang Égypte et le 8e rang de Saint-Valérien, coule le ruisseau Vachon, de faible débit. En remontant les terres au nord, en débouchant sur le 9e rang, on retrouve quelques ruisseaux, jadis du côté du 8e rang,⁸ tel qu'il avait été désigné lors de la division du territoire en concessions. Sillonnent dans ce secteur les ruisseaux Beauregard, Rivard-Gaudreault, Brunelle, des Ormes; celui-ci a probablement été nommé ainsi à cause de la présence de ces arbres géants à feuilles dentelées, maîtres et rois de la forêt qui présentement doivent subir le fléau de la maladie hollandais qui s'attaque à leur magnifique parure...

⁸ Le 8e Rang, d'ailleurs comme le 6e Rang, voient malheureusement leurs appellations inutilisées aujourd'hui par les gens de la place. On convient tout simplement pour s'entendre à ne parler que de 7e et 9e rangs



Prise de vue du ruisseau « des Aunages » en été, situé à la limite entre Saint-Dominique et Sainte-Cécile-de-Milton.

Sur les terres du 7^e Rang, mais plus précisément du côté du 6^e Rang, on retrouve le ruisseau Chicoine, les décharges des Quinze et des Dix et le tortueux ruisseau Ferré au bout des terres du 6^e rang, à la limite entre Sainte-Rosalie et Saint-Dominique. Le ruisseau Ferré fut jadis un endroit prospecté vers 1825, sur l'initiative du clergé pour établir l'église paroissiale et, de ce fait même, le lieu où se serait implanté éventuellement le village. « Ferré » vient peut-être du nom d'un habitant qui aurait pris possession de quelques terres là où le ruisseau suivit son cours; il est possible aussi qu'il ait été nommé de cette manière parce qu'il aurait contenu quelques douteux résidus ferreux. Dans cette perspective, on ne peut qu'émettre des hypothèses plus ou moins banales.

Au bout des terres du 6^e Rang se faufile la petite rivière François-Brière, qui avec le ruisseau La Coulée, va rejoindre la rivière McKa (ou petite rivière Delorme), passant près de la voie ferrée. Et du côté des terres du véritable 7^e Rang, les ruisseaux Duchesneau-Lussier, Bouthillette-Denis, Duchesneau-Croteau, dont on peut s'émerveiller des crues au printemps. À la frontière entre Saint-Liboire et Saint-Dominique, à l'extrémité des terres du 7^e Rang du côté est, circule le ruisseau du Cordon.

Il ne faudrait pas oublier non plus les décharges des Neuf, des Vingt, des Trente, au bas des Côtes, creusées de mains d'hommes, à la pelle à rigole, un de ces beaux étés des années 1930, pour permettre de mieux égoutter ces terres encore marécageuses. « Neuf, vingt, trente » parce qu'il était coutume d'employer ces

nombres qui désignaient la distance en arpents entre l'endroit où le fossé était creusé et la principale voie de communication.

Certains ruisseaux ont peut-être été oubliés ou omis, faute de renseignements ou faute d'excursion sur le terrain même: d'autres sont peut-être connus sous différents noms, rebaptisés autrement par des traditions populaires, laissant alors en désuétude leurs désignations officielles; mais notre objectif était de vous faire prendre conscience de toute l'étendue de notre réseau hydrographique drainant les terres de notre chère paroisse.

6. Toponymie

Parmi les us et coutumes du clergé français de l'époque, une habitude qui était commune et d'usage était d'attribuer le vocable d'un saint lorsqu'une certaine communauté de pionniers fondaient une paroisse ou un village. Comme le peuple québécois était respectueux du catholicisme, de ses rites et pratiques religieuses, la fierté d'être sous le patronage d'un élu réjouissait ainsi la masse de colons fervents désireux d'ériger une paroisse catholique. En ce temps-là, il n'y avait point de monotonie pour les croyants qui ne demandaient que l'assurance d'être abrités sous le nom d'un saint protecteur.

Saint-Dominique dit le Confesseur, le patron de notre paroisse, naquit en Espagne le 4 août 1170/ *« Sa mère l'avait vu en songe sous la forme d'un chien qui tenait dans sa gueule un flambeau, et qui s'échappait de son sein pour embraser toute la terre. À son baptême, un rayon lumineux comme la splendeur d'une étoile*



Statue du bienheureux patron de la paroisse placée dans une niche à l'église Notre-Dame-du-Rosaire (Pères Dominicains)

apparut sur son front. »⁹ À l'époque de l'hérésie des Albigeois, Saint-Dominique entreprit une grande croisade de prédication. Fondateur de la communauté des Frères Prêcheurs, appelés pères Dominicains, Saint-Dominique éprouvait une grande dévotion envers la Vierge Marie. Il prêcha beaucoup le Rosaire jusqu'à sa mort survenue le 26 août 1221.

Détachée de la paroisse de Notre-Dame-du-Rosaire de Saint-Hyacinthe, la paroisse de Saint-Dominique serait née du rang double du même nom, Saint-Dominique. À ce compte, elle aurait été connue sous cette dénomination, environ vingt ans avant la fondation de la paroisse.

Le nom de Saint-Dominique, pour ce rang à peine ébauché, aurait été choisi par Hyacinthe-Marie Delorme, seigneur de Saint-Hyacinthe, sans doute en mémoire de son beau-frère Dominique Debartzch et en l'honneur de son neveu, le seigneur Pierre Dominique Debartzch qui reçut une part de la seigneurie de Saint-Hyacinthe en 1811; cependant cette portion de territoire n'a jamais enclavé d'aucune manière Saint-Dominique ni même son rang primitif, puisque cette partie de la seigneurie se trouvait du côté du fief de Saint-Charles, au nord de l'Yamaska.

À une requête d'érection de la paroisse en 1825, on fit mention de Saint-Dominique pour patron, lequel n'était encore titulaire d'aucune église du diocèse; mais ce n'est qu'en 1833 que la paroisse fut enfin érigée sous l'invocation de Saint-Dominique, nom sous lequel l'endroit principal était généralement connu.

⁹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 23 octobre 1873

CHAPITRE DEUXIEME

Mouvement de colonisation et le défrichement de la seigneurie

La naissance de notre paroisse ne résulte pas de l'effet du hasard, de l'intervention de l'esprit saint ou d'un phénomène extra-terrestre. Saint-Dominique a été conçue au sein d'un cadre qu'une poignée d'hommes a bien voulu ériger et exploiter. Ce cadre représente la subdivision en parcelles du territoire québécois : les seigneuries que des seigneurs, bien entendu¹ ont veillé à exploiter. Et c'est cette oeuvre de défrichement qui allait permettre l'installation de colons sur les terres, et conséquemment la fondation de paroisses.

C'est donc à chacun de nous qu'il relève maintenant de découvrir et de connaître l'implantation du régime seigneurial, sa raison d'être et l'évolution des paysages seigneuriaux dont a été témoin notre paroisse, ou du moins notre bloc de terre avant sa fondation.

1. Quelques bribes de la préhistoire de la région

Si l'on remonte dans le temps, aux origines des premiers êtres humains qui ont habité et foulé le sol de ces bonnes vieilles terres chevauchant la faille de Logan, soit celles dont le territoire actuel est occupé par Saint-Dominique, on ne peut que s'imaginer qu'avant l'arrivée des Blancs, les seuls êtres susceptibles d'y demeurer devaient être les Amérindiens; en particulier dans le sud-est québécois, les Hurons, les Abénakis (amis des Français), mais surtout... les terribles Iroquois, réputés par leurs ruses et tactiques belliqueuses, mais aussi par leur savoir-faire agricole.

En reste-t-il, dans cette plaine de la Yamaska et du Richelieu, des traces ou des vestiges du passage de ces derniers ? Malheureusement très très peu... Peut-être « une pierre taillée et polie, ayant la forme d'une tête de lance (...) venue d'une plage d'alluvion à deux milles plus haut que la ville. »¹ Mais cela ne servirait à rien d'entreprendre des fouilles archéologiques sous votre potager dans le fol espoir de retracer les décombres d'une ancienne cabane indienne ou des fragments de poteries, etc. !!! Ces indigènes avaient préféré se loger en bordure des grandes artères navigables (tels le Saint-Laurent, le lac Saint-Pierre et le Richelieu, connu jadis sous le nom de rivière aux Iroquois) au lieu de se perdre au fond des bois à concasser la pierre et à bûcher les arbres... Dans ces circonstances, il serait très surprenant d'y trouver, à la suite de quelque simple exploration de curiosité, des outils en pierre, des haches ou quelque objet que ce soit appartenant à ces Amérin-

¹ Choquette, C.P., *Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe Documents maskoutains no 8. Richer et fils, Saint-Hyacinthe, 1930, p 7*

diens. Cela serait toujours possible, à la rigueur, puisque la région était un terrain de chasse et, bien souvent, de chasse à l'homme... par ces expéditions guerrières et meurtrières. « *J'imagine que les guerriers de ces grandes tribus indiennes. (Hurons et Iroquois) presque toujours ennemis, se rencontrèrent en armes, plus d'une fois dans nos parages.* »²

Découvrir un objet témoignant du passé amérindien serait plutôt inusité et fortuit en un pareil lieu. Alors à qui aurons-nous à devoir la première pièce historique trouvée sur le sol de Saint-Dominique ? Le défi ne peut être que lancé...

Bref, toute la région environnante de Saint-Hyacinthe était inhabitée. Ces terres où nos racines dorment ne servaient que de terrain de circulation pour ces Amérindiens, une zone de va-et-vient continuuel dans un panorama de végétation luxuriante et sauvage là où ces quelques autochtones présents pouvaient s'adonner librement à la chasse, à la pêche, à la cueillette des baies et fruits et... à la guerre. Un de ces paradis terrestres que les Européens en quête de richesses sont venus saccager pour défricher les terres en « *barbares... civilisés.* »

2. Le régime seigneurial

Si nous pouvons nous considérer chanceux, à l'heure actuelle, d'habiter et de vivre ici, dans ce petit coin de villégiature, à Saint-Dominique, il faut pour cela en remercier du plus profond de nos coeurs nos valeureux pères et surtout ceux, qui en particulier, les ont amenés à s'établir ici sur les terres de la Yamaska, à se bâtir, à défricher, à semer et à récolter : les seigneurs.

C'est pourquoi, il n'est pas hors de propos de donner ici un certain précis historique sur l'établissement des seigneuries, sur la vie de ces seigneurs, puisque la vie des colons elle-même (nos ancêtres arrivés en ces lieux), était intimement liée aux seigneurs, à leurs actions ou réalisations, à leur esprit de débrouillardise, à leurs déboires financiers, à leurs états d'âme, à leurs opinions politiques et religieuses, à leur volonté secrète de fonder un pays, d'apporter un héritage culturel et surtout, à laisser subsister un patrimoine des plus remarquables.

Comme la masse de paysans venus d'Europe s'établissaient sur les terres de Nouvelle-France, il fallait bien en faire le partage et les divisions nécessaires et officielles pour ne pas que les colons s'installent à l'aveuglette, au bon vouloir de chacun; ce qui aurait pu créer de graves malentendus dans l'élaboration de cette oeuvre de colonisation. Alors, la distribution des terres demandait un système administratif pourvu d'un service « *d'agents de supervision et de peuplement local* » pour accueillir et inciter les colons à prendre des terres aux endroits choisis par les planificateurs du Roi afin de perpétuer de la sorte l'oeuvre grandiose d'instauration de colonies, d'évangélisation et de civilisation des « *sauvages.* »

C'est ce que prit très tôt en charge l'État français par la mise en place du système seigneurial avec la concession des seigneuries ou fiefs, dès le début du dix-sep-

² *Ibid*

tième siècle. Ce système de propriété du sol qui, « *comme tout le réseau des institutions de l'Ancien régime – y compris la dîme, – est un système de répartition du revenu de la terre qui favorise certains groupes privilégiés : le clergé et la noblesse.* »³ Cette noblesse avait hérité de ces seigneuries limitées en portions de territoire, et du fait même d'un nouveau titre : celui de seigneur « (*du latin sénior = vieillard, homme respectable*) », ⁴ « *Seigneur* » pour tout simplement inspirer le respect dû aux intermédiaires obligés entre le roi et son peuple. Les seigneurs qui détenaient ces terres étaient de proches collaborateurs du roi ou de ses ministres; des représentants des hautes instances françaises (par exemple, les officiers civils et militaires), d'habiles bras droits, des personnes intelligentes, dignes de confiance dont le roi voulait honorer les mérites. Bref, des gens qui représentaient la copie conforme de la nouvelle élite de Nouvelle-France.

Ce seigneur qui possédait droits et devoirs était sous l'adroite surveillance de Sa Majesté omnipotente, soucieuse de ses intérêts, qui était la seule propriétaire de tout le pays et de ses richesses (le vaste domaine du Roi).

Ces personnes étaient donc habilitées à distribuer les terres, soit en arrière-fiefs à des sous-seigneurs qui, à leur tour, devaient les distribuer aux colons, soit directement à ces derniers qui devenaient par le fait même concessionnaires ou censitaires. « *Censitaires* », en ce sens que les habitants possesseurs d'un morceau de terrain devaient payer une redevance fixe en argent à leur seigneur, un genre de taxe appelé « *cens* » « (*du latin census = tribut*). »⁵ Le cens était là pour exprimer le symbole de leur dépendance, de leur soumission et de leur infériorité; mais c'est cependant une fausse servitude qui s'oubliait... Car le colon aimait généralement le seigneur, qui était loin d'être son ennemi, au contraire, c'était bien souvent un sage conseiller, un compatriote rempli de bonté et de simplicité.

« *Les portes du Manoir s'ouvraient à toute heure pour quiconque avait besoin d'aide. On causait familièrement, on s'asseyait à la même table, on prenait part à des repas pantagruéliques, et l'on buvait sec. On s'entretenait des affaires publiques et des travaux de la saison prochaine.* »⁶

Un seigneur doté d'une influence considérable, qui représentait fièrement les moeurs, l'esprit et les idées de la colonie naissante. Un gentilhomme en qui s'incarnait le caractère national.

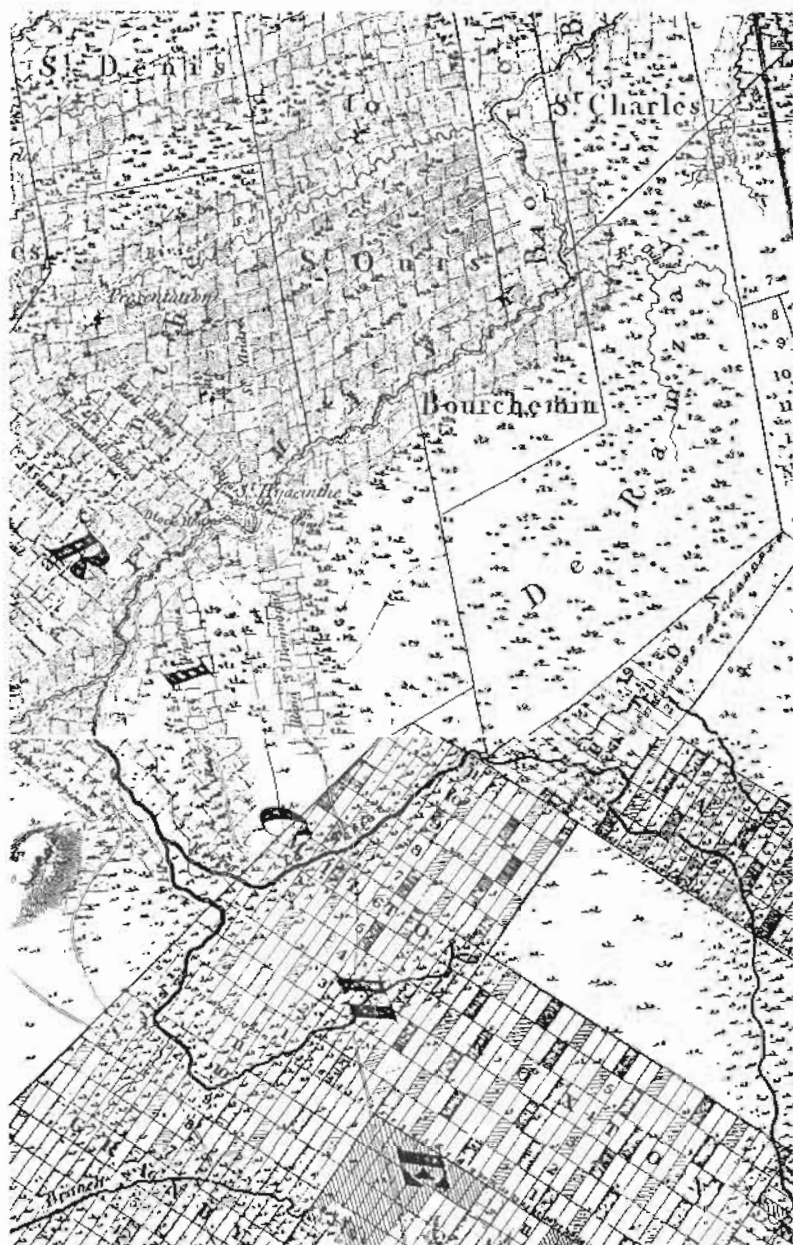
En dernier lieu, il faut préciser aussi que le seigneur prenait des terres à des fins de peuplement, d'évangélisation, de contribution à l'essor du pays et non pas seu-

³ Ouellet, Fernand. *Propriété seigneuriale et groupes sociaux dans la vallée du Saint-Laurent (1663-1840)* In *Mélanges d'histoires du Canada français offert au professeur Marcel Trudel*. Éditions de l'Université d'Ottawa, 1978, p. 183.

⁴ Morn, Victor. *Seigneurs et censitaires, castes disparues*. Les Éditions de Dix, Montréal, 1941, p. 12

⁵ *Ibid*

⁶ Morgan Jules *En marge du temps in Saint-Hyacinthe sur Yamaska*. Archives de la Société d'Histoire régionale de Saint-Hyacinthe, p. 406.



Extrait de la carte de Joseph Bouchette, arpenteur, 1815, indiquant une partie des seigneuries de Saint-Hyacinthe, Bourchemin ainsi qu'une partie des cantons de Milton, Roxton et Granby. Les terres défrichées sont représentées en foncé, alors que les étendues non défrichées sont recouvertes de forêts. Remarquez que seul le rang double de Saint-Dominique était défriché à l'époque.

lement, comme certains l'ont laissé souvent entendre, avec l'intérêt mesquin d'avantages financiers et de spéculation, même si certains éprouvaient quelquefois des intentions pas très « catholiques... »

3. L'enracinement des seigneuries

Dans la région, c'est après la seconde moitié du dix-septième siècle que s'est effectué le morcellement des terres en seigneuries, soit avec la concession de la seigneurie de Yamaska en 1683, de Bourgchemin, de Cournoyer, de Saint-Charles-sur-Richelieu en 1695, de Ramezay en 1713, etc... et celle qui nous intéresse particulièrement, la seigneurie de Saint-Hyacinthe, en 1748.

Comme la paroisse de Saint-Dominique faisait partie de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, c'est un devoir, dans un tel ouvrage, de faire connaître l'évolution des paysages seigneuriaux qui ont régi longtemps la frêle existence des habitants.

4. À l'origine était la seigneurie de Maska...

Premier seigneur : Pierre-François Rigaud de Vaudreuil (1748-1753).

La seigneurie connue plus tard sous le nom de **Saint-Hyacinthe** était un immense fief de 36 lieues en superficie, la plus grande et la dernière accordée sous le régime français. Elle fut concédée gratuitement, le 23 septembre 1748, à la demande de Pierre-François Rigaud, Seigneur de Vaudreuil, chevalier de Saint-Louis, et lieutenant du roi (sous-gouverneur) de Québec. Cette concession lui fut faite par Rolland-Michel Barrin, chevalier, marquis de la Galissonnière, gouverneur de la Nouvelle-France et par François Bigot, intendant.



Chevalier François-Pierre de Rigaud de Vaudreuil de Cavagnial, Lieutenant Gouverneur de Québec en 1748. Gouverneur des Trois-Rivières en 1749 et Gouverneur de Montréal en 1757.

Dans l'état actuel de l'inocographie, au Canada, il est difficile de préciser si cette peinture représente bien F.P. Rigaud de Vaudreuil ou son frère, le dernier gouverneur du Canada, Vaudreuil-Cavagnial. Dans son livre sur le "Grand Marquis" Guy Frégault mentionne deux portraits des Vaudreuil du Canada. L'un d'eux est censé être celui de M. de Rigaud, vieilli et abondamment décoré. Doit-on cependant mettre de côté celui que nous présentons ici ? Nous le produisons avec toutes les réserves voulues.

« Sources : Parizeau Gérard, Les Desaulles, seigneurs de Saint-Hyacinthe, chronique maskoutaine du XIXe siècle Fides Montréal 1976. »



Voici le texte de la concession de la seigneurie :

(Remarquez bien l'originalité de l'orthographe du vieux français de l'époque).

ROLLAND MICHEL BARRIN, Chevalier, marquis de la Gallisonnière François Bigot.

« Sur la requeste à nous présentée par François Rigaud, écuyer, seigneur de Vaudreuil, chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis lieutenant de roy des places et gouvernement de Québec, tendante à ce qu'il nous plaise luy accorder une concession de six lieues de front, le long de la Rivière de Masca, sur trois lieues de profondeur de chaque costé de la de.rivière, ⁷ les d. six lieux de front à prendre à sept lieues de l'embouchure de la de.rivière, qui sont les dernières terres concédées, le tout à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, droit de chasse, de pesche et traitte avec les sauvages, dans toute l'étendue de la de.concession; Nous, en vertu du pouvoir à nous conjointement donné par Sa Majesté, avons donné, accordé et concédé, donnons, accordons et concédons au d. Sieur de Vaudreuil la de. étendue de six lieues de front le long de la de. Rivière de Masca, sur trois lieues de profondeur de chaque costé d'icelle, ainsy et de la manière qu'elle est cy-dessus désignée; pour enjouir par le d. Sr. de Vaudreuil, ses hoirs et ayans cause, à perpétuité et à toujours, ⁸ à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne, et basse justice, avec droit de pesche, chasse et traitte avec les sauvages,

⁷ de. d. = « dite et dit »

⁸ « Ses hoirs et ayans cause, à perpétuité et à toujours » signifie à ceux qui acquerront la seigneurie par après.

dans toute l'estendue de la d. concession; à la charge de **porter foy et hommage**⁹ au château St. Louis de Quebec, duquel il relevera aux droits et redevances accoutumés suivant la coutume de Paris suivie en ce païs; de conserver et faire conserver par ses tenanciers les bois de chesne propres pour la construction des vaisseaux du roy; de donner avis à Sa Majesté des mines, minières et minéraux si aucuns se trouvent dans l'étendue de la de. concession; que les appellations du juge qui y sera établi ressortiront en la justice royale des Trois-Rivières; d'y tenir feu et lieu et le faire tenir par ses tenanciers; de **désarter**¹⁰ et faire désarter incessamment la de. terre et de nous justifier incessamment des travaux qu'il y aura fait faire d'icy à l'automne prochain. à faute la présence concession sera et demeurera nulle et comme non avenue; laisser les chemins du roy et autres jugés nécessaires pour l'utilité publique, et de faire insérer pareilles conditions dans les concessions qu'il fera à ses tenanciers, aux cens. rentes et redevances accoutumées par arpent de terre de front sur quarante de profondeur; laisser les grèves libres à tous pescheurs, à l'exception de celles dont il aura besoin pour sa pesche; et en cas que Sa Majesté ayt besoin dans la suite d'aucune partie du d. terrain pour y faire construire des forts, batteries. place d'armes, magasins et ouvrages publics, Sa Majesté pour les prendre. aussi bien que les arbres nécessaires pour les d. ouvrages, et le bois de chauffage pour la garnison des d. forts. sans estre tenue à aucun dedommagement; le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté. de laquelle il sera tenu de prendre confirmation des présentes dans l'an.

En témoin de quoy nous avons signé et fait contresigner ces présentes par nos secrétaires, et à icelles fait apposer le cachet de nos armes. »

Donné à Quebec, le 23 septembre 1748

(signé) LA GALISSONNIERE, et BIGOT

Contresignés et scellés.

Pour copie, BIGOT¹¹

Elle fut ratifiée par brevet de Sa Majesté Louis XV, daté du 30 avril 1749 et signée : « Louis ».

Cette nouvelle entité acquise était bornée, au nord, par les seigneuries de Bourgchemin et de Saint-Ours, au nord-ouest, par les seigneuries de Saint-Denis, de Saint-Charles et de Rouville, et au sud-ouest, par la seigneurie de Monnoir. À l'est prirent place par la suite les Cantons de l'est avec les divisions cadastrales des « townships » de Milton, de Granby et de Farnham, qui allaient être établis après la Conquête en 1760. Ce sont ces lieux qui abritèrent en partie les loyalistes et les immigrants venus des îles britanniques.

⁹ « porter foy et hommage » : sorte de serment d'office. C'est une reconnaissance et un hommage que le seigneur rend au Roi désireux de s'assurer de l'obéissance de ses agents à ses ordres. Par ce serment, le seigneur reconnaît d'avoir rempli ses obligations et de les remplir de même dans l'avenir.

¹⁰ « Désarter » équivaut à défricher.

¹¹ Jette René. Feuille polycopiée de l'acte de concession de la seigneurie de Masko. Cours d'Initiation à l'Histoire Régionale, 1982.

Le seigneur Pierre-François Rigaud de Vaudreuil était né à Montréal en 1703, fils légitime de dame Louise Elisabeth de Joybert et de sieur Philippe Rigaud, marquis de Vaudreuil-Cavagnial et gouverneur général de la colonie de la Nouvelle-France de 1703 à 1725. François Rigaud épousait à Québec, le 2 mai 1733, demoiselle Louis Fleury d'Eschambault de la Gorgendière, fille de Joseph Fleury, marchand, et de Claire Jolliet.

Le premier seigneur de Saint-Hyacinthe ne s'est guère occupé de sa seigneurie. Il ne lui donna pas de nom particulier (quoiqu'elle était connue sous le nom de Maska), il n'y tint pas feu et lieu et il ne fit aucune concession ni défrichement sur sa propriété. Il ne respectait donc pas une des conditions stipulée dans l'acte de concession, soit de faire défricher dans le délai d'un an, à défaut de quoi, la seigneurie lui serait enlevée.

Pourquoi cet engagement n'a pas été respecté ? Pourquoi les règles du régime seigneurial n'ont pas été appliquées ? Tout simplement parce que François Rigaud de Vaudreuil n'y voyait pas l'intérêt suffisant. Cela est compréhensible puisqu'il était officier militaire (un haut-gradé dans la colonie). Il travaillait donc à Québec, veillait à la sécurité du pays... S'en aller, perdu dans les bois ténébreux, seul avec sa famille, aurait été commettre un geste tout-à-fait absurde pour une personne de sa condition, surtout lorsqu'on sait qu'il venait d'hériter de la charge de gouverneur des Trois-Rivières, succédant au chevalier Bégon.

Si la seigneurie ne lui a pas été retirée, même après ces cinq années d'inactivité, c'est parce que sieur François Rigaud de Vaudreuil se trouvait à être parmi les intimes du gouvernement, par sa carrière d'officier et de gouverneur. Influent auprès de l'administration, surtout en période de préparation à la guerre (guerre de Sept Ans) où l'on déployait maintes et maintes opérations militaires en vue du grand combat, il était normal que les autorités de Sa Majesté accordent de temps à autre certains passe-droits à leurs protégés et en particulier, à leurs chefs de guerre dans l'attente d'une attaque.

Après la Conquête de 1760, le marquis de Vaudreuil, vaincu et héritier d'une colonie asservie, alla se réfugier en France, d'ailleurs comme plusieurs nobles du pays à l'époque. Il paraît qu'il se fixa à Tours ou à Saint-Germain-en-Laye où il y vécut jusqu'à sa mort grâce à une pension de 2 000 livres que lui avait octroyée le gouvernement français.

5. La seigneurie de Saint-Hyacinthe

« ST. HYACINTHE (la seigneurie de), dans le comté de Richelieu, est bornée au sud-ouest par la seigneurie de Monnoir et le township de Farnham, au nord-est par les seigneuries de St. Ours et de Ramzay, au nord-ouest par celles de Rouville, de St. Charles, St. Dems, au sud-est par les townships de Milton et de Granby; elle a six lieues ¹² de front sur six de profondeur, dont trois lieues de chaque côté de la rivière d'Yamaska : elle fut accordée le 23 novembre 1748, au Sieur François de Rigaud, Seigneur de Vaudreuil, et c'est maintenant la propriété de Monsieur

¹² 1 lieue équivalait à 3 milles environ

Desolles et de l'Honorable P.D. Debartzch, héritiers de feu H.M. Delorme, Ecuyer. Cette vaste concession est dans une situation qui jointe à plusieurs autres avantages en fait une possession très précieuse, et très susceptible d'amélioration. Une si grande étendue embrasse naturellement plusieurs sols variés; la meilleure mais l'espèce y domine, et il n'y en a que très peu, et il n'y en a que très peu au-dessous de la médiocrité: le sol le moins propre à la culture se trouve vers le nord et le nord-est, où le terrain est bas, et dans quelques endroits assez marécageux en approchant du township de Granby il s'élève et présente une étendue très propre à toute espèce de culture qui demande un sol gras et sec. Dans plusieurs parties, il y a des terres extrêmement propres à produire du chanvre et du lin en grande quantité, et nulle partie du district n'est plus convenable à la culture de tous les grains particuliers au pays. Les bords de l'Yamaska et des autres courants offrent une grande quantité de bonnes prairies: enfin, les différentes classes de terres labourables, de prairies, et de pâturages, peuvent toutes être regardées comme étant d'une qualité supérieure. Il y a beaucoup de beau bois de construction, hêtre, érable, bois blanc; le cèdre et la pruche blanche sont abondants dans les terres basses et humides: on trouve du chêne et du pin en assez grande quantité, et d'une belle grosseur, vers les townships de Granby et de Farnham. La partie de la seigneurie située au nord-ouest de l'Yamaska est presque toute employée en agriculture; la rive opposée et les parties vers l'extrémité sud-est présentent aussi plusieurs vastes rangées de terres cultivées. L'Yamaska coulant au milieu de cette vaste propriété, et étant navigable pour les grands bateaux et les radeaux, offre de grands moyens de transporter promptement les fruits de la campagne et les productions des forêts (...). »¹³

Deuxième seigneur: Jacques-Hyacinthe Simon dit Delorme (1753-1778).



Jacques-Hyacinthe Simon dit Delorme, 2e seigneur de Saint-Hyacinthe, arrive en 1757 au Rapide-Plat (Ste-Rosalie). Le monument érigé en 1948, à l'occasion du bicentenaire de la ville, est l'initiative de la jeune Chambre de Commerce de Saint-Hyacinthe.

¹³ Bouchette Joseph. *Description topographique de la province du Bas-Canada*. Londres, 1815. W. Faden, p. 218-219.

Après cinq années d'inoccupation, le premier seigneur songea donc à remettre à quelqu'un d'autre le soin de développer ce vaste domaine. Le 25 octobre 1753, par devant les notaires Dulaurent et Sanguinet de Québec, Rigaud de Vaudreuil vendit sa seigneurie de la rivière Yamaska, pour le montant de 4 000 livres, à monsieur Jacques-Hyacinthe Simon dit Delorme, alors célibataire, âgé d'une trentaine d'années, résidant à Québec et déclarant comme profession « *entrepreneur pour les plates-formes, affûts et artilleries pour le service du roy en ce pays.* » Celui-ci rendit foi et hommage pour son Domaine au château Saint-Louis de Québec, le 24 janvier 1754, entre les mains de l'intendant François Bigot.

Le sieur Delorme naquit à Québec, le 3 septembre 1720, du mariage de Jacques Simon Delorme et de Marie-Ursule Rouillard. « *Ses parents, nous disent les chroniques, étaient pauvres. Ils les vit en son bas âge souffrir pour lui, se priver pour le nourrir, endurer la faim pour qu'il ne la connût pas. Il n'oublia jamais cette sublime image de l'amour d'un père et d'une mère. Doué d'une âme bonne et intelligente, la vie du jeune Delorme se développa dans une régularité parfaite sous l'égide paternelle. Elle fut sans événements comme sans histoire. L'enfant devint apprenti menuisier, puis compagnon, et le compagnon devint entrepreneur.* »¹⁴

Devenu acquéreur de la seigneurie de Maska, il quitta sa ville natale, Québec, pour venir y faire de la colonisation. « *C'est donc les yeux tournés vers les avantages que pouvaient lui offrir sa nouvelle concession, riche en fort beaux bois et en pouvoir hydraulique, qu'il entreprend le long voyage qui le sépare de sa propriété.* »¹⁵ Il emprunta la voie de la rivière Yamaska¹⁶ au début de l'été 1754. Il s'arrêta sur ce long parcours semé d'embûches, à Saint-François-du-Lac. C'est à

¹⁴ Morgan Jules. *En marge du temps.* — In *Saint-Hyacinthe sur Yamaska*, Archives de la Société d'Histoire régionale de Saint-Hyacinthe, p. 4.

¹⁵ Cordeau Pierre, *Histoire de Sainte-Rosalie 1832-1982*, Imprimerie Commerciale Le Courrier de Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe, 1982, p. 33

¹⁶ « *Yamaska* ». L'étymologie de ce nom n'est pas tellement bien connue. Certains ont affirmé que c'était une exclamation : que de crapauds ! D'autres pensent que « *Yamaska* » signifie « *là où il y a de l'herbe au fond de l'eau* ». Et l'on va même jusqu'à dire que ce nom peut désigner « *une rivière aux eaux bourbeuses* ».

Si l'on se rapporte à l'étymologie des mots de langues amérindiennes, on peut retrouver par exemple, dans la langue abénaquise, ce qu'il y a de plus ressemblant au mot « *Yamaska* », c'est « *ia ou Hia* » ou « *iou* » : voici, voilà. « *Moskeg* » pour faire allusion à une « *savane* ». Mais cependant le mot « *moskeg* », ou « *muskeg* » ou « *maskeg* » est algonquin : que le mot *Yamaska* a été rencontré dans les vieux documents sept années avant l'arrivée des Abénaquis sur ses bords. On peut conclure alors que ces Sauvages ont tout simplement adopté le nom déjà imposé par les Algonquins, et « *Maska* ou *Yamaska* » pourrait signifier : « *c'est marécageux !* »

D'autres historiens ont fait dériver le mot « *Yamaska* » de langue « *cri* » : « *Ouabmasca* » qui signifierait « *il y a des joncs au large* ». Ce qui peut être exact puisque les Amérindiens avaient autrefois l'habitude, en naviguant sur le Saint-Laurent, de nommer les tributaires du grand fleuve par l'apparence que représentait leur embouchure. Dans cette même langue toujours, « *Yamaska* » formé de la juxtaposition de deux mots « *Yami* » et « *aska* » signifierait : « *là où il y a beaucoup de foin* ». Encore une fois une hypothèse plausible...

Mais en vain... que de raisonnements qui mènent au dilemme pour une si étrange rivière qui ne coule même pas dans notre paroisse.

cet endroit qu'à l'âge de 35 ans, il épousa le 25 février 1756 mademoiselle Marie-Josephte Jutras dit Desrosiers, fille de Claire Crevier et de Jean-Baptiste Jutras dit Desrosiers, écuyer, seigneur de la Lussaudière, et capitaine de la milice de Saint-François. De cette épouse, il devenait le père d'un charmant héritier, Jean-Baptiste-Hyacinthe baptisé à Saint-François-du-Lac, le 31 mars 1757. Mais ce premier enfant ne vécut pas longtemps et quelques mois après (le 23 juin), il était inhumé au même endroit.

Au cours de l'été 1757, Jacques-Hyacinthe Simon Delorme résolut de franchir la dernière étape de son périple vers la seigneurie de Maska. Accompagné de quelques colons, il entreprit de remonter aussi loin que possible le cours de la Yamaska avec l'intention de s'y fixer. Après quelques jours de navigation, il s'arrêta en un lieu semé de rapides, qu'il nomma « *Rapide-Plat* ». Au confluent de la Yamaska et d'une petite rivière qu'il baptisa de son nom de famille, la rivière Delorme, il se bâtit une modeste résidence.

Le 22 juillet 1772, le sieur Delorme pleurait son épouse, âgée seulement de 38 ans, 3 mois et 11 jours. Une seule fille survécut de cette union, Marie-Josephte, née le 25 février 1764, les autres enfants étant morts en bas âge. Environ deux ans plus tard, le seigneur de Saint-Hyacinthe (puisqu'il avait donné à sa seigneurie le vocable de son patron, Hyacinthe le Confesseur)* convolait en secondes noces avec Marie-Anne Crevier dit Descheneaux, cousine de sa première femme et originaire de Saint-François, elle aussi. De ce second mariage, il eut quelques enfants...

Jacques-Hyacinthe Simon dit Delorme mourut en son manoir du Rapide-Plat, le 24 octobre 1778, à l'âge peu avancé de 56 ans. Il fut inhumé dans le cimetière de la Cascade. Son corps était retiré de la fosse vingt ans après et déposé dans la crypte de l'église paroissiale, du côté de l'épître, sous le banc seigneurial.

Le seigneur Delorme venait de marquer une étape cruciale de l'histoire de la région. C'est grâce à son action persévérante, à sa robuste volonté, à son esprit d'initiative vigilante que les berges de la Yamaska connurent une certaine vigueur de défrichement et que la terre ressentit les premières résonances de l'abattage. Cela s'était avéré une entreprise ardue pour un simple pourvoyeur de bois au service de la marine du roi. « *Une tradition accréditée nous apprend qu'il se prit à regretter ses fonctions d'autrefois et qu'il songea fortement à rebrousser chemin. Seul le respect de ses obligations l'empêcha de mettre ce projet à exécution* ». ¹⁷

La voix du seigneur Hyacinthe Delorme fut entendue. Dès 1763, il octroyait les premières terres à des familles venues de la région de Québec, de Saint-François-du-Lac et de Saint-Michel d'Yamaska... Nos ancêtres avaient répondu à son appel, ils s'établirent par petits groupes et érigèrent peu à peu les fondations de ce nouveau coin de province.

* Hyacinthe, *Jacek Odrowaz* est un saint polonais né à Karmen-Silésie en 1188. Chanoine puis dominicain, il implanta en fervent religieux son ordre en Pologne, en Ukraine et dans les pays scandinaves. Il décédait à Cracovie en 1257. À remarquer l'étrange présence de gens polonais intimement liée à la vie des colons de l'époque dans la région : Hyacinthe, le saint polonais, vocable d'une seigneurie et la famille Debartzch, d'origine polonaise, propriétaire d'une partie de la seigneurie.

¹⁷ Desnoyers Isidore. Notes manuscrites sur Saint-Hyacinthe, p. 6.

De son premier mariage, le seigneur Delorme avait eu Marie-Josephte, née le 25 février 1764, qui devint en 1779 (en janvier ou février) l'épouse du sieur Dominique DeBartzch, négociant à Saint-Charles-sur-Richelieu. Ce dernier était le fils unique d'un marchand-pelletier de Montréal, originaire de Dantzic (Gdansk) en Pologne. Marie-Josephte mourut à Saint-François du Lac, vers le 20 mai 1799, à l'âge de 35 ans et 3 mois.

Du second mariage, naquit Hyacinthe-Marie, le 15 août 1777, et une fille posthume, Marie-Anne-Josephte, qui vint au monde le 7 janvier 1779. Celle-ci épousa en 1800, Claude Dénéchaud, vivant à Saint-Antoine-sur-Richelieu. Marie-Anne-Josephte mourut sans postérité à l'âge de 22 ans, le 29 janvier 1801, et fut inhumée à Saint-Denis. Par son testament, elle établit son époux usufruitier ¹⁸ de sa part de la seigneurie (un quart) et en laisse la propriété à part égale à son frère Hyacinthe-Marie Delorme et à son neveu Pierre-Dominique Debartzch.

Après la mort du Seigneur, Mme Veuve Delorme, tutrice de ses enfants mineurs, chargea le curé Noiseux d'agir comme fondé de pouvoir pour l'administration de la seigneurie. Le 18 déc, 1779, par acte passé devant Me Mondelet, elle pria son gendre Dom. Debartzch d'aller à Québec rendre « *foi et hommage* » au Roi George III, en la personne de Fr. Haldimand Gouverneur en chef de cette province, et présenter l'aveu et le dénombrement de la dite Seigneurie au nom de Sieur Hyacinthe Delorme, âgé de 2 ans, Seigneur principal et au nom de M. Josette Delorme, âgée de 16 ans, épouse de Dom. Debartzch et de M-Anne Delorme, âgée de 8 mois, toutes deux co-Seigneuresse.* Mme Delorme ne porta jamais le titre de Seigneuresse. Elle s'éteignit le 17 janvier 1801; quelques jours avant sa fille Marie-Anne-Josephte Delorme-Dénéchaud, au nouveau manoir de son fils Hyacinthe-Marie, situé à Saint-Hyacinthe-Cascades. Elle était âgée de 52 ans environ. Son corps fut inhumé en grande pompe dans la nouvelle église paroissiale le 20 janvier 1801.

Troisième seigneur : Hyacinthe-Marie Delorme (1798-1814).

Parvenu à l'âge de la majorité, le 15 août 1798, Hyacinthe-Marie Delorme prit en main la gestion des affaires de la seigneurie. Dès cette année-là, il quittait le vieux manoir du Rapide-Plat en décrépitude, pour aménager avec sa famille au nouveau manoir situé à la Cascade. Ce nouvel édifice était une maison massive de soixante par quarante constituée de trois corps maçonnerie en pierre des champs, qui se réfèrent à la tradition architecturale française avec son toit à double versant d'où émergeaient trois souches de cheminées. ¹⁹

Suivant la Coutume de Paris, Hyacinthe-Marie Delorme avait hérité de la moitié ($\frac{1}{2}$) de la seigneurie et ses deux soeurs, Marie-Josephte Delorme-Debartzch et Marie-Anne Josephte Delorme-Dénéchaud, avaient reçu chacune le quart ($\frac{1}{4}$) de la seigneurie de Saint-Hyacinthe. Cette dernière, comme on l'a vu précédemment,

¹⁸ *Usufruitier : personne qui détient un droit réel de jouissance sur des biens appartenant à autrui.*

¹⁹ *Cette maison de pierre allait être démolie en 1876, après l'incendie de la ville, pour faire place au parc Dessaulles.*

*Tiré de documents d'archives. Société d'Histoire régionale de Saint-Hyacinthe.

avait légué dans son testament la moitié de sa part du quart de la seigneurie à son frère Hyacinthe-Marie Delorme. Ainsi donc s'ajoutait, à sa part paternelle d'une demie, un huitième ($\frac{1}{8}$) de la seigneurie pour un total de cinq huitièmes ($\frac{5}{8}$). L'autre moitié du quart de la seigneurie fut remise à sa demi-soeur Marie-Josephte dont le fils Pierre-Dominique Debartzch hérita d'un huitième de la seigneurie en plus du quart originel que sa mère avait reçu en héritage de son père. Pierre-Dominique Debartzch possédait donc, au total, les trois huitièmes ($\frac{3}{8}$) de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, toujours indivise.

Cependant, Pierre Dominique Debartzch et Hyacinthe-Marie Delorme durent s'affranchir auprès de leur beau-frère, Claude Dénéchaud, s'ils désiraient conserver la seigneurie à eux seuls. En effet, ce dernier avait reçu par usufruit de son épouse le quart de la seigneurie. Le 10 novembre 1810, Claude Dénéchaud, moyennant la somme de 240 livres, céda son usufruit aux sieurs Delorme et Debartzch, lesquels devinrent ainsi seuls propriétaires de toute la seigneurie de Saint-Hyacinthe encore indivise.

Le 23 septembre 1811, les deux co-seigneurs procédèrent, devant le notaire Joseph Papineau, au partage légal de leur domaine, chacun désirant administrer sa part. Le sieur Delorme prit ses $\frac{5}{8}$ de la seigneurie au nord, au nord-est et à l'est du domaine. Le territoire de la future paroisse de Saint-Dominique se trouvait enclavé tout entier dans la seigneurie de Hyacinthe Delorme. Les $\frac{3}{8}$ restant de la seigneurie échurent au sieur Debartzch, soit les parties ouest, sud-ouest et sud. L'ancienne seigneurie de Jacques-Hyacinthe Simon dit Delorme, ainsi partagée, allait être connue dorénavant sous deux dénominations différentes : la seigneurie Debartzch et la seigneurie de Saint-Hyacinthe. Désormais, nous n'avons plus qu'à nous occuper que de cette dernière.

Notre jeune seigneur avait étudié à l'école anglaise du collège Saint-Raphaël de Montréal en 1793 et 1794. Comblé de biens et de considération, le jeune seigneur Delorme avait reçu de surcroît, en 1805, le mandat législatif du comté de Richelieu et ce, jusqu'en 1808. Il représentait de nouveau ce comté en chambre de 1810 à 1814, jusqu'à ce que la foudre sournoise de la mort le frappa en son manoir le 13 mars 1814. Le fils et successeur n'avait pas atteint l'âge du père : une brève existence de 36 années et sept mois. La dépouille mortelle fut déposée dans le caveau familial où reposait son père.

Hyacinthe-Marie Delorme fut témoin de l'envahissement du pays par les troupes américaines en 1812. Il avait pris part à la défense de la patrie en qualité de lieutenant-colonel des 800 soldats canadiens postés à Saint-Hyacinthe. Il ne vit même pas la fin de cette guerre. Les soldats de son régiment, encore sous les armes, n'hésitèrent pas à assister aux obsèques et à lui rendre un des plus vibrants hommages par les traditionnels honneurs militaires.

*« Instruit, droit et bon, charitable, tendre pour ses censitaires, le regretté défunt avait vécu sans faste, sans rechercher les agréments de la vie, sans songer à fonder une famille ».*²⁰

²⁰ Choquette, C. P., *Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe. Documents maskoutains no 8. Richer et Fils, Saint-Hyacinthe, 1930, p. 80.*

Tout comme son père, il s'était donné corps et âme à faire fructifier la région, à accueillir les colons, à consolider les bases d'une marée humaine effervescente et qui allait déborder bientôt, dès le début du dix-neuvième siècle, vers le haut des terres, au sud-est de la Yamaska, dans la plaine marécageuse où allait surgir la future paroisse de Saint-Dominique.

De 1799 à 1810, le seigneur H.-M. Delorme concéda beaucoup de terres dans le haut des branches nord et sud de la rivière, sur le versant ouest de la montagne d'Yamaska, à l'entrée de la Savane, dans le 2^e et 3^e rangs de Sainte-Rosalie, dans les rangs Saint-François, Corbin et Argenteuil et, bien sûr, dans le village de Saint-Hyacinthe.

Hyacinthe-Marie Delorme était resté célibataire. Selon son testament,²¹ rédigé le 3 février 1814, il léguait ses possessions territoriales et le titre de seigneur à son cousin germain Jean Dessaulles, son aîné d'une douzaine d'années, qui avait été appelé de Saint-François-du-Lac à Saint-Hyacinthe, en 1783, pour participer à l'administration de la seigneurie de concert avec l'abbé Noisieux, curé de Beloeil. Jean Dessaulles avait dès lors la réputation d'être un apprenti-bureaucrate besogneux et alerte, de nature beaucoup plus « *administrateur averti* » que son cousin Delorme pouvait l'être.

Pourquoi n'avait-il pas cédé sa part de seigneurie à son beau-frère, Pierre Dominique Debartzch, normalement le plus susceptible d'hériter du reste du domaine ? Il semble, d'après ce que relatent les historiens, qu'une brouille familiale qui aurait subsisté même après la division de la seigneurie en 1811, serait à l'origine de cette indifférence tenace du sieur Delorme envers le clan Debartzch. Cette sourde dispute de parenté valut au sieur Jean Dessaulles un des plus riches héritages : des revenus seigneuriaux annuels dépassant les trois mille dollars, une étendue de terre mesurant trois lieues et trois-quarts de front sur trois et trois-quarts de profondeur réparties de chaque côté de la rivière Yamaska, une superficie qui allait englober aisément notre paroisse naissante de Saint-Dominique.

Quatrième seigneur : Jean Dessaulles (1814-1835).

Jean Dessaulles naquit en 1766. Il était le fils de Jean-Pierre Dessaulles, négociant et de Marie-Marguerite Crevier-Descheneaux. L'ancêtre des Dessaulles canadiens, Jean-Pierre, vint au Canada en 1760. C'était un Suisse protestant, originaire de Neuchâtel, venu s'installer sur un lopin de terre à Saint-François-du-Lac, après avoir épousé une canadienne, Marguerite Crevier, qui était en fait la soeur de la veuve de Jacques-Hyacinthe Simon dit Delorme, Marie-Anne Crevier-Descheneaux.

Jean Dessaulles était devenu orphelin dès sa tendre adolescence. C'est sa tante, la veuve Delorme, qui l'éleva comme son propre enfant. Il vécut donc comme un membre de l'illustre famille Delorme, auprès de son cousin Hyacinthe-Marie. Rien d'étonnant alors que ce dernier n'ait pas songé à d'autres personnes pour remettre sa seigneurie entre bonnes mains. Des relations d'amitié s'étaient liées en-

²¹ Voir annexe 1. Copie du testament de Hyacinthe-Marie Delorme.



Cousin germain du seigneur Hyacinthe-Marie Delorme, Jean Dessaulles hérita de la vaste seigneurie de Saint-Hyacinthe en 1814.

tre eux, des services qu'ils s'étaient rendus réciproquement; voilà ce qui peut expliquer l'héritage de 1814.

Jean Dessaulles avait d'abord épousé Marguerite-Anne Waddens. Après un long veuvage, il épousa en secondes noces à Montréal, le 21 février 1816, Rosalie Papineau, soeur du célèbre Louis-Joseph Papineau et fille de Joseph Papineau, écrivain, notaire et arpenteur-géomètre de Montréal et de Rosalie Cherrier. C'est de cette dernière épouse qu'il eut trois enfants : Louis-Antoine, né le 31 janvier 1818, Marie-Rosalie-Eugénie, née le 2 mai 1824, et Georges-Casimir, le futur sénateur né le 29 septembre 1827.

D'abord reconnu sous le titre de « *laboureur* », Jean Dessaulles s'était installé sur un morceau de terre adjoignant la seigneurie de Hyacinthe-Marie Delorme. Plus tard, lors de l'invasion américaine en 1812, il devint lieutenant-colonel des troupes de soldats canadiens stationnés à Saint-Hyacinthe, puisque son cousin Delorme ne jouissait pas d'un très bon état de santé. À peine venait-il de prendre possession du manoir et de la seigneurie que, trois années plus tard, il devenait député à l'Assemblée législative du Bas-Canada en représentant le comté de Richelieu dès 1817. Il conserva ce poste jusqu'en 1829. Lors de l'érection du nouveau comté de Saint-Hyacinthe, il en fut élu premier député et le resta de 1829 à 1834.

De plus, il fit partie du Conseil législatif de 1832 jusqu'à sa mort, survenue en son manoir, le 20 juin 1835, à l'âge de 69 ans. La dépouille mortelle fut inhumée en grande pompe, le 23 juin suivant, sous le banc seigneurial de l'église paroissiale : « *ecclésiastiques, amis, gens du cru, venus rendre un dernier homma-*

ge à celui qui toute sa vie avait été fidèle à ses gens et à ses censitaires, dont il avait défendu les intérêts comme les siens propres ». ²²

Il n'était pas très instruit, même s'il avait passé deux années (en 1780 et 1781) chez les Sulpiciens, au collège Saint-Raphaël de Montréal, à étudier les éléments français et latins. Mais il a tout de même rempli ses fonctions d'une façon consciencieuse, sans prestige particulier, parce qu'il n'avait pas, dit-on, ni les dons, ni les goûts, ni les talents du virulent orateur, cependant son extrême dévouement compensa largement auprès de ses censitaires.

Ce digne seigneur fut toujours un homme rempli de foi, et il se fit un point d'honneur d'être le bras droit de son curé, Antoine Girouard, son contemporain et son ami privilégié dont il a voulu concrétiser un projet si cher : la construction d'un collège classique à Saint-Hyacinthe.

À la suite du décès de Jean Dessaulles, il faut reconnaître, que sous son emprise, la seigneurie peu développée que lui avait laissée son cousin Delorme avait pris un essor considérable. Le domaine prospérait d'actifs campagnards soumis au défrichement. La population se multipliait grâce à la prodigieuse natalité des gens agrippés à leurs terres. Saint-Dominique venait de naître en 1833, peut-être Jean Dessaulles y était-il venu quelquefois se prélasser discrètement avant qu'il ne fût trop malade.



Marie-Rosalie Papineau dans sa tendre enfance, fille de Joseph Papineau et de Rosalie Chertier.

²² Parizeau Gérard, *Les Dessaulles, seigneurs de Saint-Hyacinthe. Chronique maskoutaine du XIXe siècle*, Fides, Montréal, 1976, p. 29.



Marie-Rosalie Papineau Dessaulles épouse du seigneur Jean Dessaulles administra jusqu'en 1852 la seigneurie de Saint-Hyacinthe, héritée de son feu mari.

Cinquième seigneur : Marie-Rosalie Papineau, veuve Dessaulles (1835-1852).

Les trois enfants étant mineurs à la mort de leur père, c'est la veuve Dessaulles qui succéda alors à son mari en administrant la seigneurie de Saint-Hyacinthe jusqu'à la majorité de ses enfants.

En fait, à titre de seigneuresse, elle ne s'occupa de la seigneurie que pendant quatre années puisqu'en 1839, son fils Louis-Antoine, âgé de 21 ans, ayant atteint la majorité, en devint maître tel que l'avait désiré son père défunt. Mais en pratique, c'est la veuve Dessaulles qui dut administrer officieusement par intervalles le domaine et ce, jusqu'au partage définitif de la seigneurie en 1852. Louis-Antoine préférait jeter sa gourme dans les pays étrangers et se lancer dans des aventures plutôt hasardeuses. (Nous y reviendrons). Ainsi, nous pouvons donc considérer à juste titre la veuve Dessaulles comme « seigneuresse »²³ du domaine familial jusqu'en 1852.

Elle était mariée en communauté de biens, mais elle avait consenti à ce que son défunt mari lègue ultérieurement le domaine à son fils aîné Louis-Antoine, quitte à indemniser son frère et sa soeur de la juste part légale qui leur revenait. Telle était la volonté du mari par le testament. Elle aurait pu en demander la

²³ Le mot « seigneuresse » n'exite pas tel que dans les dictionnaires. Mais alors est-ce que son emploi n'est pas pour le moins justifié ? « Seigneuresse » est sûrement valable car il était coutume à l'époque au Bas-Canada de nommer la femme du seigneur, « seigneuresse » et d'autant plus lorsqu'elle détenait les droits et devoirs de celui-ci, comme c'était le cas pour la veuve Rosalie Dessaulles qui hérita de la gestion de la seigneurie après la mort de son époux. On dit bien pour la femme du maître, une « maïresse », pourquoi pas alors une « seigneuresse » ?

moitié mais elle se contenta de faire vendre aux enchères un certain nombre de biens, au cours du mois de septembre qui suivit la mort de son époux en 1835.

Marie-Rosalie Papineau-Dessaulles. Aucun colon du temps ne peut se flatter d'avoir eu comme seigneuresse une si grande dame, dévouée pour de nobles causes humanitaires. Considérée et surnommée par ses fidèles et loyeux censitaires, « la Châtealaine au grand coeur », la veuve Dessaulles avait présidé la fondation des oeuvres de charité dans la région de Saint-Hyacinthe où elle se voua généreusement pendant de longues années à la bienfaisance.

Pendant les vingt-deux années de son veuvage, elle se rendit remarquable par son zèle à soulager les misères humaines. Ainsi n'avait-elle pas hésité à soigner les indigents et les malades. Si certains l'étaient, elle ne tardait guère à leur prodiguer les soins nécessaires, « à leur donner des médicaments peu compliqués dont un long séjour à la campagne l'avait habituée à faire usage ». ²⁴

Il paraît qu'elle était même allée jusqu'à accueillir et à recevoir en son manoir, les habitants loqueteux, minés par une épidémie de choléra asiatique apportée par les immigrants d'Europe et qui sévissait depuis 1832. Combien de nos arrière-bisaieuls, campés dans la paroisse encore modeste de Saint-Dominique, sont allés quérir refuge au chevet de cette dame altruiste ?

Mais la femme du seigneur n'eut pas que cette vie charitable, il y avait en plus les affaires de son feu mari auxquelles elle devait veiller, en sage tutrice, en attendant patiemment que ses enfants grandissent. Ainsi avait-elle fort à faire, pour une femme seule, à écouter les braves gens peu fortunés qui venaient lui demander conseil. Cette brave dame douée d'un grand bon sens, les dirigeait, les orientait comme l'aurait fait son époux s'il eut été vivant.

Marie-Rosalie Dessaulles dut affronter une seigneurie lourdement criblée de dettes, assaillie par de multiples difficultés financières, qui était en définitive difficilement administrable à cette époque où sévissait une crise économique. La seigneuresse dans son insouciance, à cause de ses occupations multiples, avait surtout négligé le commerce du bois que son mari avait bien voulu exploiter en construisant nombre de moulins dans la seigneurie de manière à procurer à sa famille un quelconque revenu substantiel. Le commerce du bois s'avérait lucratif quoique vulnérable. À l'époque, l'Angleterre, le principal marché, n'était guère des plus reluisants avec des fluctuations de prix désastreuses.

La seigneuresse n'avait pas été épargnée des épreuves car elle connut aussi la grande Insurrection du Bas-Canada, avec la levée des armes des Patriotes en 1837; événement tragique pour la colonie de la région. Elle dut sûrement souffrir de toutes ses agitations puisque son frère Louis-Joseph Papineau, chef des Patriotes, était recherché pour crime de haute trahison.

Malgré tous ces événements désolants, Marie-Rosalie Dessaulles s'occupa inlassablement des affaires de la seigneurie jusqu'en 1852, après quoi, elle se proposa une paisible retraite bien méritée.

²⁴ *Papineau Gérard, Les Dessaulles, seigneurs de Saint-Hyacinthe, Chronique maskoutaine du XI-Xe siècle, Fidés, Montréal, 1976, p. 51*

Née en 1788, Marie-Rosalie Papineau, fille de parents respectables, s'éteignait en son manoir le 4 août 1857, à l'âge de 69 ans et 4 mois. Son service funèbre fut chanté dans la pro-cathédrale de Saint-Hyacinthe où, paraît-il, régnait une ambiance des plus émouvantes. Son corps fut porté au cimetière de la ville et réuni à celui de son mari, le seigneur Jean Dessaulles.

6. La seigneurie de Dessaulles-propre

C'est devant le notaire Ovide Leblanc que le 10 août 1846, furent définitivement partagés les $\frac{2}{3}$ de la seigneurie primitive de Saint-Hyacinthe.

Constatant que la seigneurie était demeurée indivise pendant dix-sept ans, les trois héritiers de Jean Dessaulles voulurent procéder au partage légal de manière à assigner à chacun sa part respective. Ainsi, en 1852, sous la présidence de la veuve Marie-Rosalie Papineau Dessaulles, d'un commun accord et malgré le testament de leur père, les trois intéressés résolurent de diviser la seigneurie initiale en trois parties; l'une qui allait s'appeler « *Dessaulles-propre* » pour perpétuer le nom du seigneur et député Jean Dessaulles, la seconde dénommée seigneurie de « *Yamaska* », du nom de la rivière qui traversait dans toute sa longueur l'ancienne seigneurie de Saint-Hyacinthe et appelée depuis deux siècles rivière Yamaska, et la troisième seigneurie de « *Rosalie* », en mémoire de Rosalie Papineau, veuve de Jean Dessaulles.

Ainsi donc, le 14 mai 1852, la seigneurie de Saint-Hyacinthe fraîchement démembrée perdit son nom qui allait être, comme une relique du passé, relégué aux oubliettes.

En qualité d'aîné, Louis-Antoine Dessaulles, reçut la part la plus vaste : la seigneurie de *Dessaulles-propre* (soit la moitié ($\frac{1}{2}$) de la seigneurie de Dessaulles originelle), sise vers le nord-est, sur la rive droite de la Yamaska. Un quart ($\frac{1}{4}$) de l'ancienne seigneurie, situé vers le nord-ouest, sur la rive gauche de la rivière, échut à madame Maurice Laframboise (de son nom de fille, Rosalie-Eugénie Dessaulles). L'autre quart ($\frac{1}{4}$) sis vers le sud entra en possession du frère cadet de Louis-Antoine, Georges-Casimir Dessaulles.

C'est dans la seigneurie de *Dessaulles-propre* qu'évolua comme un chef-lieu la petite paroisse de Saint-Dominique. Cette seigneurie était peut-être la partie la plus riche de tout l'ancien domaine seigneurial des Delorme. On pourrait affirmer que c'est grâce à la pierre de taille gisant en notre paroisse que la seigneurie acquit une si grande valeur. Elle avait été évaluée en 1859, par le commissaire Henry Judah (d'après le cadastre abrégé de la seigneurie de *Dessaulles-propre*), à un exorbitant montant de \$124 948.00. À comparer avec les deux autres aussi nouvellement formées, c'était l'évaluation la plus chère. En effet, on n'avait accordé aux seigneuries de *Rosalie* et de *Yamaska*, qu'une valeur respective de \$66 177.00 et de \$72 154.00.

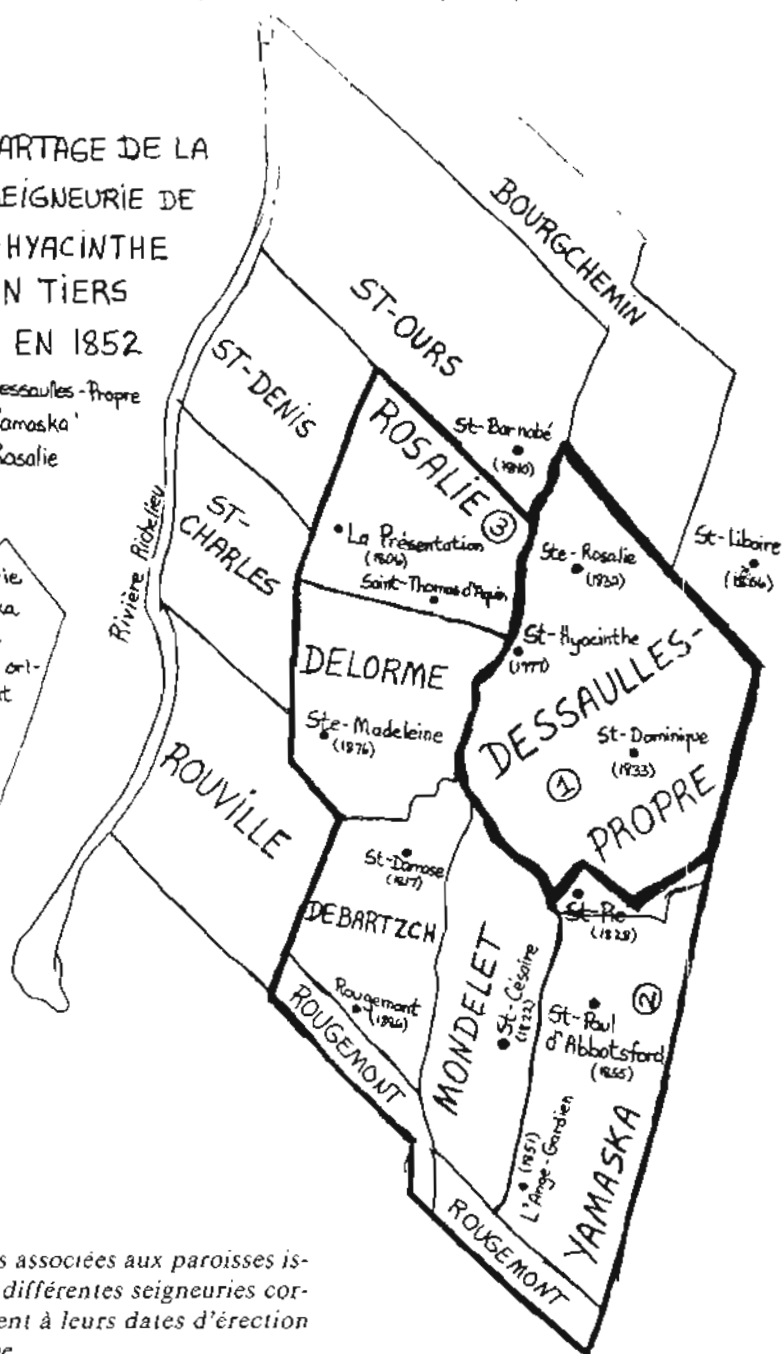
« Dessaulles-propre » comprenait toute la paroisse de Saint-Dominique (dont une mince partie fut annexée à celle de Saint-Liboire le 4 avril 1856), toute la paroisse de Sainte-Rosalie dont une partie fut annexée à Saint-Hyacinthe-le-Confesseur le 14 octobre 1857, la paroisse de Saint-Joseph d'Yamaska, le village de La Providence, les deux rangs Saint-François (tant dans Notre-Dame de Saint-Hyacinthe

que dans Saint-Pie), la concession Saint-Michel ou les Allonges de Saint-Pie, bref, toutes les terres sises sur la rive droite de la Yamaska, depuis l'église de Saint-Pie jusqu'au Rapide-Plat.

PARTAGE DE LA
SEIGNEURIE DE
SAINT-HYACINTHE
EN TIERS
EN 1852

- ① Dessaulles-Propre
- ② Yamaska
- ③ Rosalie

Seigneurie
de Maska
telle que
concedée ori-
ginalement
en
1748



Les dates associées aux paroisses issues des différentes seigneuries correspondent à leurs dates d'érection canonique.

Sixième seigneur : Louis-Antoine Dessaulles (1852-1867).



Louis-Antoine Dessaulles, sixième seigneur de Saint-Hyacinthe fut impliqué de très près dans le destin de la paroisse de Saint-Dominique par la construction de son petit chemin de fer à lisses en 1851, qui reliait les Carrières de Saint-Dominique à la station du chemin de fer de Britannia Mills.

Louis-Antoine Dessaulles est né le 31 janvier 1818. On l'avait baptisé du prénom de « *Louis* » sans doute pour rappeler le souvenir du frère de sa mère, Louis-Joseph et du prénom d'Antoine sans doute en l'honneur du curé Antoine Girouard, ami privilégié de la famille Dessaulles.

Après son cours d'études au Collège de Saint-Hyacinthe (Séminaire), Louis-Antoine partit en voyage vers l'Europe aux alentours de 1842. Il séjourna quelques années à Paris, s'intéressant vivement aux idées d'évasion et de liberté qui se répandaient dans ce pays à cette époque, en réaction contre le milieu bourgeois. De même, il y fut influencé par les grands écrivains qui dirigeaient l'opinion catholique tels que le réputé Lamennais, une de ses idoles qui l'avait marqué profondément.

C'est à son retour au pays natal qu'il fera parler de lui. C'est ainsi que le clergé lui reprochera son bagage d'idées et de principes peu orthodoxes. Doté d'une grande ambition, il voulut se faire un nom, en particulier dans le domaine de la littérature critique où il publia plusieurs écrits. Dessaulles « *ne craignait pas d'affirmer que le progrès est une loi de la nature humaine et de montrer que l'époque de la tolérance était destinée à remplacer celle de l'Inquisition et des bûchers* ». ²⁵ Il avait même, étrangement, abordé la théorie de l'évolution.

²⁵ Bernard Jean-Paul *Les Rouges. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIXe siècle. Les Presses de l'Université du Québec, 1971, p. 153*

Vous pouvez vous figurer que cela ne prit guère de temps que ce libéral de mentalité se posa en intrus sur le terrain religieux. L'abbé Isidore Desnoyers prétend qu'il redressait dans le clergé « *des griefs imaginaires nés dans un cerveau farci de préjugés anti-cléricaux* », ²⁶ le peuple, d'un côté, plutôt indisposé à décider duquel détenait la vérité dans un affrontement où la question de fond était celle de l'évolution, demeurait indifférent.

Opposé à l'ultramontanisme, ²⁷ il développa avec une passion fervente ses idéaux de liberté : de parole, d'écrit, de pensée, d'organisation de sa vie en dehors des affaires de l'église; ce qui eut pour effet d'attirer la foudre de tout le clergé canadien-français qui l'accusait de matérialisme et d'athéisme.

Les résidents de sa seigneurie abandonnée, las de tels déboires qu'il entretenait avec l'évêque Bourget et le supérieur Raymond du collège de Saint-Hyacinthe, eurent beaucoup à souffrir des contrecoups de ces tendances survoltées. Le domaine était entièrement défriché, la colonisation installée, mais les innombrables ressources peu exploitées...

Louis-Antoine Dessaulles fit aussi des essais sur le terrain politique. Reconnu comme un polémiste fougueux et intelligent, ce Rouge brigua les suffrages du peuple dans toutes les élections, « *avec une violence et une acrimonie vraiment digne d'une mauvaise cause* » ²⁸ selon le clergé, avec une tenacité incroyable digne d'intérêts progressistes selon les libéraux.

Après une dizaine d'années de luttes infructueuses, il parvint à conquérir le titre d'honorable au Conseil législatif électif du Bas-Canada en 1856 après qu'il eût perdu le mandat de la mairie de Saint-Hyacinthe qu'il détenait depuis 1849. Il représenta la division électorale de Rougemont jusqu'au mois de décembre 1863. Après quoi, il fut nommé greffier de la Couronne de la Paix à Montréal.

Entre-temps, le 4 février 1850, le futur greffier avait épousé à Saint-Hyacinthe, Catherine-Zéphirine Thompson, fille de John Thompson, tailleur et de Flavie Trudeau. Davantage occupé à perpétuer la lutte entre le libéralisme et le despotisme moral et religieux, qu'à défendre ses propres intérêts, ruiné par ses expériences journalistiques (rédacteur au Pays), Louis-Antoine Dessaulles ne sut point veiller d'assez près à la garde de son bien. Il ne put conserver sa seigneurie que durant quinze années. En 1867, il fut forcé, par la justice, de céder sa seigneurie surendettée à ses créanciers. Ses affaires, sur le chemin de la prospérité, s'étaient sérieusement gâtées. La faute fut imputée à son extrême négligence, mais aussi à la calomnie de ses adversaires. En effet, il avait reçu son coup de grâce lors de cette pénible aventure de voie ferrée qui avait tourné au marasme épouvantable, et dans laquelle fut mêlée le Grand-Tronc. lequel, par son allégeance conservatrice était interve-

²⁶ Desnoyers Isidore. *Manuscrit sur l'histoire de la paroisse de Saint-Dominique*, p. 5.

²⁷ Ultramontanisme signifie un genre de conservatisme extrémiste, jugé d'étroitesse d'esprit, et caractérisé en particulier chez le clergé fidèle aux traditions religieuses instaurées, qui reconnaît l'autorité absolue du Pape en toutes matières.

²⁸ Desnoyers Isidore. *Manuscrit sur l'histoire de la paroisse de Saint-Dominique*, p. 5.

nu aux élections de septembre 1867. C'était le déclin de Britannia Mills, ici même à Saint-Dominique, à l'autre bout du septième rang.

Le 1er juin 1867, à la requête d'Alfred LaRocque, de Montréal, agissant au nom de feu Joseph-Félix LaRocque, de l'Assomption puis de la cité d'Ottawa, la Cour Supérieure du district de Montréal émanait un « writ » (mandat judiciaire) de « *venditioni-exponas* » contre le propriétaire de la seigneurie de Dessaulles-propre. Le 13 juin, cet acte judiciaire fut envoyé à Louis Taché, shérif du district de Saint-Hyacinthe, pour être mis à exécution.

C'était la déchéance d'un seigneur, ruiné par ses aspirations et ses croyances, jugées comme des fantaisies par le clergé. N'ayant pas réussi à faire toute la lumière sur la défaite des « Rouges » en 1867, victime de l'odieuse pression du clergé sur les électeurs (Dessaulles réitérant « *que le curé de Saint-Dominique a dit à ses paroissiens qu'il était obligé de déclarer, à regret, qu'ils devaient voter pour les candidats conservateurs* »),²⁹ accablé de déboires de toutes sortes, Louis-Antoine Dessaulles quitta furtivement le Québec en juillet 1875. Il alla rejoindre sa patrie d'exil, la France, celle qui semblait correspondre à ses idéaux. Quoique son exil manifestait sans doute la formidable pression sociale qui s'exerçait au Québec contre tout ce qui restait de libéralisme après 1867.

Moyennant une rente que son gendre, Frédéric-Ligori Béique, homme d'affaires, lui envoya généreusement à Paris, celui-ci put éviter de vivre comme un miséreux. Il y survécut vingt années, à nourrir les mêmes passions, jusqu'à ce qu'il s'éteigne en 1895 à l'âge de 77 ans bien sonnés. Ironie du sort, il était décédé chez les bons Frères, à la maison Dubois à Paris.

Le souvenir du seigneur Louis-Antoine Dessaulles, resta ancré dans la mémoire de bien des gens comme le personnage le plus controversé de toute l'histoire de la seigneurie de Saint-Hyacinthe.

Septième seigneur : Robert Jones (1867-)

Les annonces légales faites, la vente de la seigneurie de « *Dessaulles-propre* », fut fixée au vendredi 12 juillet 1867, (en cette année de la Confédération), à 2 heures de l'après-midi, ici même à Saint-Dominique, devant la porte de l'église paroissiale. Louis-Antoine Dessaulles allait connaître le martyre de la vente à l'enchère de sa seigneurie saisie précédemment par les huissiers.

Nous pouvons imaginer que cet événement à l'ampleur plutôt spectaculaire a du attirer une foule de badauds de la paroisse. De vos arrière-grands-parents massés en sardines sur le perron de l'église, furent sans doute estomaqués et ébahis devant cette criée inhabituelle. Peut-être que certains habitants, un peu plus fortunés ou un peu plus fanfarons, osèrent-ils miser sur la vente de cette seigneurie qui allait passer entre les mains d'un quelconque richard.

Robert Jones, bourgeois de la cité de Montréal, se trouva le dernier et le plus

²⁹ Bernard Jean-Paul, *Les Rouges, Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIXe siècle*. Les Presses de l'Université du Québec, 1971, p. 312.

haut enchérisseur. En conséquence, l'« immeuble » en question lui fut adjugé par le shérif pour le prix de \$32 025. Une véritable aubaine pour une seigneurie qui avait été évaluée à \$124 984, en 1859.

Imaginons le curé de l'époque, Christophe Poulin, surveillant du coin de l'oeil la vente de ce domaine seigneurial. « *cette propriété française et catholique tombant entre les mains d'un anglais protestant* ». ³⁰

Cette somme ayant été payée au shérif Louis Taché, celui-ci passa tout de suite un acte de vente au nouvel acquéreur le 17 juillet 1867 (Bureau d'enregistrement à Saint-Hyacinthe).

L'honorable Robert Jones, nommé membre du Conseil Législatif pour le comté de Missisquoi, le 16 janvier 1849, abandonna cette charge l'année suivante, mais resta propriétaire des Rentes constituées sur la seigneurie de ce nom. Il devenait, en plus, depuis l'acquisition de la seigneurie de « *Dessaulles-propre* », le propriétaire de ce domaine en 1867. Ses biens furent administrés, en faveur de ses héritiers, par le Royal Trust de Montréal. La Banque Canadienne de Commerce de Saint-Hyacinthe était chargée, au nom du Royal Trust, de percevoir les rentes seigneuriales.

Robert Jones mourut le 21 janvier 1874. Par son testament, son fils Richard Arthur Archibald Jones hérita de la seigneurie « *Dessaulles-propre* » acquise sept années auparavant.



L'abreuvoir que nous voyons en face du marché, fut donné par le fils de Robert Jones en 1879, dernier acquéreur de la Seigneurie Dessaulles-Propre, le 12 juillet 1867. Cet abreuvoir étanchait la soif des humains d'un côté et des animaux de l'autre.

³⁰ Fonds P.A. St-Pierre Manuscrits sur la paroisse de Saint-Dominique. Archives de la Société d'histoire régionale de Saint-Hyacinthe

Peut-être avez-vous déjà remarqué le souvenir de Robert Jones subsistant à Saint-Hyacinthe ? La fontaine de marbre rosé, cet ancien abreuvoir destiné aux chevaux assoiffés, sur la place du marché central, face à la rue des Cascades, en témoigne ironiquement. On peut y lire encore aujourd'hui, malgré les lettres gravées et estompées avec le temps, la mention suivante écrite dans la langue de Shakespeare : « *In beloved memory of Robert Jones, late seignior of the Seigniorie of Dessaulles propre* ».

Bref, il s'est considéré comme le dernier seigneur, mais en vain. En effet, il ne l'était vraiment pas puisque le régime seigneurial avait été aboli en 1854, ce régime si cher aux intendants Talon, Raudot, Bégon et Hockquart aux temps de la Nouvelle-France, mais devenu si désuet et encombrant pour un pays qui s'urbanisait et s'industrialisait...

7. L'abolition du régime seigneurial

Après la suppression de ce régime, les ex-censitaires continuèrent quand même à payer une rente aux propriétaires des seigneuries; une petite somme de quelques livres ou de quelques dollars qu'ils devaient déboursier chaque année à l'automne.

Enfin, en 1936, le gouvernement provincial, par la voie du ministre de la voirie et des travaux publics, Téléphore-Damien Bouchard (le fougueux député de Saint-Hyacinthe), racheta tous les droits seigneuriaux pouvant exister encore à cette époque. Ainsi disparaissaient les derniers vestiges de la féodalité canadienne. Le gouvernement, pour se dédommager en partie de cette dette, a alors continué sur une période s'étendant sur une trentaine d'années à collecter les rentes seigneuriales, dites commuées. Ces rentes représentaient un taux d'environ six sous l'arpent que les gens payaient avec leurs taxes municipales.

Annexe 1 – Testament de Hyacinthe-Marie Delorme

D'après ce que raconte Gérard Parizeau dans son volume « *Les Dessaulles, seigneur de Saint-Hyacinthe* », le testament du sieur Delorme serait, semble-t-il, remis au greffe du notaire Joseph Papineau, aux Archives Nationales du Québec à Montréal. C'est la transcription du texte de l'auteur, lequel avait emprunté l'écrit de Claude Morgan (pseudonyme de l'abbé François Langelier, professeur au Séminaire de Saint-Hyacinthe) que nous vous donnons ici.

« L'an mil huit cent quatorze le troisième jour de février avant-midi, les notaires Publics de la Province du Bas-Canada, Résidents actuellement, l'un en la paroisse St-Hyacinthe seigneurie de St-Hyacinthe et l'autre en Montréal, soussignés, s'étant exprès transportés du Manoir seigneurial de la dite seigneurie de St-Hyacinthe où ils ont été mandés à l'effet des présentés où étant en une chambre faisant face au sud-est au pignon du sud-ouest, est comparu le sieur Hyacinthe Marie Delorme, Écuyer, Seigneur du dit St-Hyacinthe, lequel étant indisposé de corps, mais sain de mémoire, jugement et entendement, ainsi qu'il est apparu aux Notaires soussignés a fait nommé et dicté son présent testament et ordonnances de dernières volontés en la manière qui suit :

Premièrement, a recommandé son âme à Dieu Tout Puissant, le suppliant par

son infinie miséricorde de lui pardonner ses offenses et le recevoir au nombre des Bienheureux.

Veut et ordonne le dit testateur que ses dettes soient payées et torts si aucuns se trouvent, réparés par son exécuteur testamentaire ci-après nommé.

Veut et ordonne le dit testateur que son corps soit inhumé décentement et simplement dans l'église de la paroisse de St-Hyacinthe avec un service le corps présent ou le plus prochain jour en suivant que faire se pourra, pareil service six mois après son décès et un troisième service un an après son décès, et qu'il soit célébré cinq cents messes basses pour le repos de son âme et à son intention, à raison de cent messes par chacun au pendant les cinq années qui suivront son décès, s'il n'est pas possible de les faire célébrer plus promptement.

Donne et lègue à Demoiselle Geneviève Drolet, fille de Louis Drolet et de Charlotte Robitaille, une rente annuelle et viagère de vingt-cinq livres cours actuel de la Province, et vingt-cinq minots de bled froment pur et loyal et marchand, mesure de Paris et convertis en farine à lui estre payé en deux paiements égaux, de six mois en six mois de bled mis en farine à chaque paiement dont le premier sera dû et payé un mois après le décès du dit testateur et ainsi continuer de six mois en six mois la vie durant de la dite Geneviève Drolet et à son décès la dite rente viagère sera éteinte et amortie.

Donne et lègue le dit testateur à André Vertu dit Bélair, jeune homme qui demeure avec le dit testateur une somme de quarante livres, cours actuel de la Province, et une fois, payé et à estre employé par le légataire universel du dit testateur ci-après nommé à faire enseigner au dit André Vertu à lire, écrire et compter ou apprendre un métier selon que le dit André Vertu aura plus de disposition et l'entretenir le temps de son instruction.

Donne et lègue le dit testateur à Angélique Jeanson, femme de Michel Vertu dit Bélair, une rente annuelle et viagère de douze minots de bled et cent quatre-vingt livres de beau lard payable sa vie durant d'année en année et dont le premier paiement sera dû et échu deux mois après le décès du dit testateur et au décès de la dite Angélique la rente sera éteinte et amortie.

Et quant aux autres biens meubles et immeubles soit fiefs ou Roture, or et argent monayé et non monayé, dettes actives et généralement tout ce qui se trouvera estre et appartenir au testateur au jour et heure de son décès et nommément tous ses droits et prétentions au fief et seigneurie de St-Hyacinthe, moulins, domaines, Manoirs, et tous droits utiles et honorifiques qui en dépendent, le dit testateur les donne et lègue en pleine propriété au sieur Jean Dessaulles, Écuyer, son cousin germain, qu'il institue son légataire universel et à la discrétion et prudence duquel il s'en rapporte pour l'exécution du présent testament, se désaisissant entre ses mains de tous ses biens en vertu des présentes.

Ce fut ainsi fait, nommé et dicté, par le dit testateur aux Notaires soussignés et par l'un d'eux l'autre présent lu et relû qu'il a dit bien entendre et comprendre y a persisté les jours, an, lieu susdits, révoquant tous autres testaments ou codiciles qu'il pourrait avoir ci-devant fait et signé avec nous Notaires : Lecture faite deux fois, cinq mots rayés nuls. (Signé) H.M. Delorme, Jh Papineau N.B. Doucet, N.P. »

CHAPITRE TROISIÈME

L'arrivée des premiers colons, leur établissement et leurs occupations. (1800 - 1835)

L'histoire des pionniers de Saint-Dominique, de ces colons qui ont préparé les voies aux générations futures, se situe à l'intérieur du développement de la seigneurie de Saint-Hyacinthe.

1. Premières trouées dans la forêt : un contingent de défricheurs

Le défrichement d'un lot, d'une terre, dans la forêt, était naguère une entreprise tellement ardue et osée, semée de tant de difficultés, accompagnée de tant de pénibles labeurs, que souvent même les plus hardis défricheurs hésitaient devant la tâche. Des forêts vierges regorgeantes de mystères, étayant leur état sauvage; des contrées quasi inhabitables, répulsives, qui refoulaient de crainte le colon pour le moins audacieux. Une immensité rebelle qui n'offrait que des obstacles, des privations, un combat perpétuel entre la main de l'homme et les contretemps de la nature, des plaintes et des cris à chaque pas franchi dans les ronces, des travaux rendus inutiles par les caprices d'un climat changeant, des accidents, des découragements face aux maigres récoltes prévues, des attentes de secours déçues, la misère revêtant chaque jour une figure nouvelle...

Telles s'avéraient les conditions de vie de nos pères qui s'avancèrent hache en main en essayant de se frayer un chemin dans les bois ténébreux. Les arbres séculaires s'ébranlèrent soudain, frappés au coeur par des mains terribles. La forêt inattaquée et invulnérable jusque là, céda peu à peu devant la civilisation. Mais quel prix durent payer nos Ancêtres pour obtenir une minuscule parcelle de terre cultivable ?

C'était là l'histoire de chaque défrichement et l'ouverture de la paroisse de Saint-Dominique n'a pas échappé à cette loi inflexible de la colonisation qui condamne bien souvent le défricheur aux plus cruelles déceptions.

2. Premières terres en concessions et leurs concessionnaires

Voilà, par cet acte de concession, un exemple illustrant comment les terres étaient concédées par le seigneur aux censitaires au début du dix-neuvième siècle.¹

¹ Pour rendre le texte intelligible et faciliter la lecture, nous avons cru valable de rétablir l'orthographe des mots de cet acte de concession en bons français contemporain, tout en respectant les tournures de phrases. Ainsi, de cette manière, nous avons pu préserver l'âme du texte.

« 26 mai 1801
concession par
M. Delorme
à Charles Allaire

Par devant les notaires publics de la province du Bas-Canada, soussignés et témoins en sus nommés.

Fut présent monsieur Hyacinthe-Marie Delorme esqr seigneur et propriétaire de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, résidant en son manoir en la susdite seigneurie.

Lequel a baillé et concédé à titre de cens et rentes foncières, seigneuriales et non-rachetables, promet garantir de tous troubles et empêchements, généralement quelconque, à Charles Allaire, habitant de la paroisse Saint-Hyacinthe, acquiesçant et acceptant paiement et retenant pour lui ses hoirs et ayant cause à l'avenir une terre et concession au no. 1263.

Située en la seigneurie de Saint-Hyacinthe, a trois arpents de front sur trente de profondeur plus ou moins prenant par devant au chemin Saint-Dominique en profondeur aux terres noires concédées, d'un côté Jean-Baptiste Valin (...), d'un autre côté Louis Denis.

Ainsi qu'il est plus amplement désigné au procès-verbal de l'arpenteur (...) Fortin en date du 27^e (...) 1789, telle que ladite terre s'étend, pourfait et comporte, que le dit preneur dit bien savoir et connaître, et en est content et satisfait.

Cette concession ainsi faite à la charge par le dit preneur hoirs et ayant cause de payer au onze novembre prochain² tant qu'il sera possesseur et détenteur de la dite terre ou de partie d'icelle au seigneur de la dite seigneurie, ou à son receveur porteur au lieu de sa recette qu'il lui plaira indiquer deux sols de cens, et un sol³ par chaque arpent de terre en superficie, arpent courant, et un demi minot⁴ de blé froment, sec, net, loyal et marchand par chaque vingt arpents de terre en superficie pour tous cens et rentes, les dits cens portant profit de lots et ventes, à défaut, saisie et amende quand le cas y écherra; en outre à la charge de mettre en valeur la dite terre, y tenir ou faire tenir feu et lieu d'huy en un an, donner du découvert⁵ à ses voisins lorsqu'ils en demanderont.

Ouvrir tous les chemins et ponts qui seront jugés utiles pour la commodité du

² Le 11 novembre fête de Saint-Martin, était reconnu comme la date des échéances seigneuriales.

³ On appelait aussi le sol « sou ». Sa valeur représentait le vingtième de la livre; ainsi, l'on pouvait compter 20 sols dans une livre. Un sol équivalait aussi à douze deniers.

En 1983, la livre équivaut en pouvoir d'achat à une valeur située entre cinquante cents et un dollar. Donc, le sol peut évaluer en pouvoir d'achat la somme allant de deux cents et demi jusqu'à cinq.

⁴ Le minot est une ancienne mesure française de capacité pour matières sèches, qui contenait la moitié d'une mine, équivalant en mesure canadienne à huit gallons, ou 2 218 192 pouces cubes. On disait aussi, moins couramment, un boisseau.

⁵ « Donner du découvert » signifie « laisser passer ».

public, les entretenir suivant la coutume, et faire moudre ses grains aux moulins de la dite seigneurie seulement; à peine de confiscation de ceux qu'il aura fait moudre ailleurs et d'amende arbitraire quand le cas y écherra.

S'est réservé le dit sieur bailleur le droit de prendre sur la dite concession tous les bois nécessaires pour la construction des églises, presbytères, moulins à farine et à scie; principal manoir, édifice public et entretien d'iceux, sans du tout rien payer au dit preneur ses hoirs et ayant cause; comme aussi les chênes propres pour la construction des vaisseaux du roi, ensemble les pins propres pour le sciage, sans toutefois priver le dit preneur de ceux dont il aura besoin pour son établissement sur la dite concession, sans en pouvoir faire de commerce, en outre toutes les places propres à asseoir les moulins à farine et à scie.

S'est principalement réservé le dit sieur bailleur le droit de retrait censuel ou conventionnel,⁶ en remboursant l'acquéreur du prix de son acquisition, frais, mises, et loyaux coûts, par préférence même aux parents lignagers, voulant que la dite concession ne puisse être transmise en aucune manière à des gens de main morte, sans son exprès consentement, ordonnant en outre que le dit preneur lui livre sous le délai d'un mois une greffe exécutoire des présentes à ses frais, à peine & c.

Sera encore tenu le dit preneur d'aider à planter tous les ans un mai⁷ de cinquante pieds de haut devant la maison seigneuriale, et de donner une fois, pour tout quatre journées de corvée au premier commandement qui en sera fait, dont il retirera quittance, le tout à peine, & c.⁸

Ce fut ainsi fait et accordé entre le dit sieur bailleur et preneur à Saint-Hyacinthe en présence du notaire soussigné l'an mil huit cent un, le vingt-six mai après-midi (...). »

Picard (notaire)

Tout colon désireux d'acquérir de nouveaux lopins de terre devait suivre cette démarche traditionnelle découlant du régime seigneurial. Acquérir une concession impliquait donc pour le colon le respect des charges exigées par les coutumes seigneuriales. Que ces charges imposées lui plaisent ou non, il devait ordinairement

⁶ Le Droit de retrait censuel ou conventionnel consistait au droit pour le seigneur de refuser un quelconque acheteur. Cela lui permettait certaines préférences dans le choix des sujets venant habiter sa seigneurie.

⁷ Le mai était un poteau ou un arbre ébranché que l'on plantait chaque année en l'honneur du seigneur.

⁸ On remarquera les nombreux engagements que devaient respecter le colon concessionnaire d'une terre. Les charges du censitaire : payer sa rente, ouvrir et entretenir les chemins; faire moudre ses grains aux moulins de la seigneurie seulement et répondre aux exigences de la banalité en payant un taux fixe de mouture, soit rendre au seigneur un minot de blé ou autres céréales pour quatorze autres moulus, servant à défrayer les coûts du minotier et de l'entretien du moulin, réserver pour le seigneur une certaine quantité de bois, entre autres les bois de chênes et de pin pour la construction des vaisseaux du roi; fournir trois ou quatre journées de corvée dans le temps des semailles, des foins ou des récoltes à l'automne, et dans l'impossibilité, se faire remplacer ou payer au seigneur une somme aux environs de deux livres par journée d'absence.

s'y soumettre; le seigneur ne pouvait tolérer d'exceptions à la règle, s'il désirait obtenir un bon fonctionnement de sa seigneurie, et cela était compréhensible.

Avant d'aborder la liste de premiers concessionnaires, nous croyons indispensable de vous apporter quelques précisions au sujet de l'acquisition des terres de la paroisse.

Il faudrait noter que les premiers concessionnaires ne furent pas, pour la très grande majorité, les premiers colons résidant dans cette partie de la seigneurie de Saint-Hyacinthe. En effet, la plupart, des cultivateurs, acquéraient des terres sans venir y résider. Ainsi, on pouvait détenir légalement des terres pendant cinq, dix ou vingt ans même avant de les exploiter. Par exemple, d'après la liste des premiers concessionnaires, Antoine Guertin de Saint-Hyacinthe, aurait pris une terre en concession au 6e rang, le 8 octobre 1821, mais il ne vint s'y fixer que quatre années plus tard, en 1825.

Comment alors justifier la nécessité de s'approprier des terres si l'on ne vient pas y fonder d'établissement ? Comme les colons de l'époque pouvaient se faire concéder plusieurs terres par le seigneur s'ils le désiraient, différents choix s'offraient à eux, dans ces circonstances, pour concrétiser leurs vues.

Premièrement, la raison principale de s'accaparer des terres demeure encore la poursuite d'une politique familiale enracinée; celle d'établir la descendance de la famille. Les parents s'occupaient avec prévenance de laisser de cette façon à leurs enfants un héritage particulier, de manière à assurer leur subsistance, en arrachant des mains du seigneur des concessions de terres vierges, non-réclamées jusqu'à ce temps.

Deuxièmement, un cultivateur par exemple, insatisfait de son patelin ou intéressé à accroître ses possessions territoriales en vue d'un meilleur rendement de ses cultures, lorgnait vers d'autres terres libres et s'arrangeait pour se les faire concéder par le seigneur. Ce qui pourrait expliquer partiellement l'établissement de colons à des périodes de temps différentes et à des emplacements divers.

Troisièmement, le paysan en acquérant une parcelle de terre, pouvait s'assurer d'une bonne réserve de bois de chauffage dont il pouvait facilement s'approvisionner en hiver.

Quatrièmement, certains habitants recherchaient à se faire concéder des terres à des fins de spéculation, du moins pour les paysans les plus fortunés qui effectuaient de la sorte un bon placement d'argent en les revendant à bon prix.

En ce qui concerne notre paroisse, on observe que ce mouvement fébrile de s'accaparer des terres s'opéra dès le tout début du 19e siècle, soit environ vingt-cinq ans avant que s'établisse vraiment en force la population sur notre territoire de Saint-Dominique. Cette situation laisse croire que nombre de familles avaient largement pourvu à leurs besoins futurs.

Voici les noms de quelques uns des premiers concessionnaires de terres dans la future paroisse de Saint-Dominique, avec les dates de concession. C'est l'ordre géographique des propriétés, d'après les numéros de l'ancien terrier seigneurial,

qui a été suivi par l'abbé Isidore Desnoyers, et non l'ordre chronologique des concessions faites.⁹

RANG-DOUBLE DE SAINT-DOMINIQUE

DATES	CONCESSIONNAIRES
(Sud-ouest en montant, nos 742 - 799)	
1807 - 12 décembre	Amable Ledoux
1808 - 18 avril	Jean-Baptiste La Sablonnière
1807 - 12 décembre	Jean-Baptiste La Sablonnière
1816 - 2 mai	Jean-Baptiste Dufresne
1816 - 22 mai	Basile Dufresne
1804 - 29 février	Joseph Provost
1810 - 27 avril	Jean-Baptiste Valin
1801 - 26 mai	Charles Allaire
1804 - 17 octobre - 17 décembre	Toussaint Patenaude, 2 terres
1805 - 12 février - 1er juillet	François Gazaille, 2 terres
1805 - 11 janvier	François Gazaille, 2 terres
1801 - 1er février	Jean-Baptiste Plante (à l'extrémité est du rang)
1825 - 13 mai	François Plante (à l'extrémité est du rang)
1825 - 17 mai	Isaac Gagner (à l'extrémité est du rang)
1826 - 4 décembre	Michel Demers (à l'extrémité est du rang)
(Nord-est en descendant, nos 800 - 879)	
1826 - 24 juillet	Alexis St-Michel
1826 - 29 juillet	Pierre Rolland
1826 - 17 juillet	Pierre Leduc
1827 - 13 juillet	Louis Lussier
1826 - 29 juillet	François Gervais
1826 - 29 juillet	Michel Pâquet (touche la 1ère terre du 9ième rang)
1823 - 1er juillet	Louis Audet
1826 - 17 octobre	François Desmarais
1825 - 12 novembre	Joseph Archambault
1822 - 19 novembre	Jean-Baptiste Pelletier (touche au 7ième rang)
1826 - 22 mai	Basile Prunier
1822 - 17 octobre	Joseph Sénécal Laframboise

⁹ Si l'on se fie rigoureusement aux données recueillies d'après les recensements du Bas-Canada de 1825 et 1831, seuls trois colons concessionnaires identifiés correctement à leur nom, parmi cette liste de 64 individus, vinrent s'établir à Saint-Dominique avant 1831, soit Joseph Archambault, Jean-Baptiste Houle et Antoine Guertin. D'autres concessionnaires ont pu résider à Saint-Dominique, mais s'ils le firent, ce n'est qu'après l'année 1831, toujours si l'on se base sur les renseignements fournis par les recensements.

1818 – 20 juillet	Roch Thouin (touche au 6ième rang)
1815 – 10 janvier	Pierre Chevalier (touche au 6ième rang)
1803 – 10 janvier	Jacques Robitaille (touche au 6ième rang)
1810 – 9 octobre	François Ruelle, 2 terres (touche au 5ième rang)
Sixième rang (nos 1085 – 1128)	
1821 – 8 octobre	Antoine Guertin
1821 – 8 octobre	François Bergeron
1819 – vers	Élie Beaudet
1820 – vers	Joseph Bergeron, 2 terres
1820 – vers	Jean-Baptiste Houle
vers 1826	Joseph Richer
1827 – 30 janvier	Bonaventure Dyon
1826 – 11 mai	Joseph Chagnon
1826 – 11 mai	Dominique Dyon
1826 – 19 juin	Michel Jacob
Septième rang (nos 1143 – 1167)	
vers 1821	Antoine Guertin
1820 – 25 septembre	Joseph Trudeau
1826 – 10 mai	Jérôme Bernard
1826 – 10 mai	Joseph Casavant
1826 – 10 mai	Jean-Baptiste Sauret
1826 – 31 mars	Jean-Baptiste Hébert, 2 terres
1826 – 10 juin	Jacques Beaudry
Huitième rang (nos 1211 – 1238)	
1826 – 27 juin	Jean-Baptiste Beaudry, de Saint-Jean-Baptiste
1826 – 21 juillet	Prudent Beaudry
1826 – 17 juillet	Prudent Tétreau
1826 – 29 juillet	François Bernier
1826 – 21 juillet	Jean-Baptiste Pâquet
1826 – 29 juillet	Charles Blanchard
Neuvième rang (nos 1256 – 1276)	
1827 – 30 juin	André-Augustin Papineau, Notaire St-Hyacinthe
1826 – 4 octobre	Amable Lussier
1827 – 30 janvier	Joseph Palardy
1826 – 29 juillet	Isaac Richer
1826 – 17 octobre	Hilaire Dyon
1826 – 29 juillet	Amable Morin
1826 – 20 novembre	Jacques Bernier
1826 – 20 novembre	François Laplante, 3 terres
1826 – 4 octobre	François Pâquet
1826 – 22 novembre	Alexis Vincent

Comme nous l'avons affirmé précédemment, ces premiers concessionnaires de terres, pour la plupart, osèrent s'y montrer le bout du nez à quelques reprises, à scruter leur terre en bois debout mais n'osèrent pas y résider définitivement en fondant un foyer ou en cultivant leur terre. Voici un exemple d'individu qui obtint des terres sur lesquelles il ne vint jamais s'y fixer :

« Le 4 décembre 1847, Pierre Gendron, cultivateur de Saint-Dominique, confessa qu'il était propriétaire d'une partie du numéro 1254 de ce terrain situé au 9ième rang, au sud de la rivière Yamaska, comprenant 2 arpents de front sur 30 arpents et 4 perches de profondeur, joignant en front les terres du 8ième rang, en profondeur le township de Milton, d'un côté Antoine Massé et de l'autre côté les terres du rang de Saint-Dominique. Il avait acquis cette terre de André Augustin Papineau, notaire de Saint-Hyacinthe par acte de vente passé devant maître Donald George Morissons, le 15 août 1842. André Augustin Papineau avait eu cette propriété en concession de Jean Dessaulles, par acte passé devant maître Jean-François Tétro, en date du 30 juin 1827, puisque cette terre était chargée d'une rente annuelle de 2 minots et une pinte de blé et 4 livres et 3 sols. André Augustin Papineau, notaire, mit-il jamais les pieds sur cette terre ? Il n'alla point y résider, bien assurément durant les quinze années qu'il en eût la concession. De combien d'autres terres n'en pouvait-on pas en dire autant ? » Sans doute, représente-t-il par sa position sociale, un des exemples les plus probants de ces gens plus ou moins fortunés qui acquièrent des terres en concession à des fins de spéculation.

« Le 6 mars 1849, Pierre Gendron vendit à Louis Olivier L'Heureux cette terre alors décrite et bornée comme suit : 2 arpents de front sur 30 arpents et 6 perches de profondeur, dans une ligne, puis 30 arpents et 2 perches dans l'autre ligne, tenant devant au chemin du 9ième rang, en profondeur à la ligne seigneuriale, d'un côté à François L'Heureux et de l'autre Côté, aux terres du rang Saint-Dominique. Le prix de vente fut alors de 1 100 livres ancien cours (...). »¹⁰

À combien d'autres colons cet exemple pourrait-il s'appliquer en ces temps où les concessions s'effectuaient à une cadence beaucoup plus rapide que les défrichements ?...

3. Les premiers habitants

À première vue, il semble que ce soit dans le rang Saint-Dominique (à l'actuel

¹⁰ Fonds P.A. St-Pierre, Manuscrit sur la paroisse de Saint-Dominique. Archives de la Société d'histoire régionale de Saint-Hyacinthe.

« Mais avant de vendre cette propriété, A.A. Papineau avait dû acquitter les rentes accumulées que le seigneur était en droit de réclamer. Au 22 juillet 1848, les rentes dues sur cette terre de 60 arpents et 10 perches en superficie se montaient à la somme de 160 livres et 5 sous payés le 29 comme en fait foi un reçu signé et délivré le même jour. Le nouvel acquéreur ne la garda pas longtemps; elle fut vendue à Abraham Perron de Saint-Hyacinthe.

Le 13 avril 1861, Cléophas Deslandes acheta d'Abraham Perron de Saint-Hyacinthe la terre du IXe rang dans Saint-Dominique dont il a été question plus haut, alors partiellement en culture et partiellement en bois debout avec un carré de maison érigée dessus. Ce dernier l'avait acquise de Louis Poirier par acte de vente du 11 février 1860 pour les prix et somme de \$583.34 dont \$166.66 $\frac{2}{3}$ reçus devant Louis Taché. »

Saint-Hyacinthe-le-Confesseur), au début du 19^e siècle, que la future paroisse du même nom connut ses premiers défrichements, quoiqu'il règne beaucoup d'incertitude à ce sujet. Mais pour tout esprit quelque peu observateur, il s'avère logique que ce soit des terres situées à proximité du village de Saint-Hyacinthe qui durent accueillir les premiers défricheurs. En 1815, d'après la description topographique de la province du Bas-Canada de Joseph Bouchette, on constate que seul le rang double de Saint-Dominique était défriché; ce qui vient donc renforcer notre hypothèse que ce sont d'abord les terres de la « savane » qui furent habitées et cultivées. S'aventurer sur des terrains inconnus, traverser une plaine marécageuse, jeter un regard au-delà de la butte rocheuse, cela devait en effrayer plus d'un et cela était compréhensible pour ces quelques miséreux.

Mais qui donc sont ces gens venus s'installer à Saint-Dominique ? D'où viennent-ils ? Quand se sont-ils transportés ici ? De quoi s'occupent-ils ? Autant de questions que nous allons essayer de clarifier.

Les gens, affluant en groupuscules de défricheurs, arrivent à Saint-Dominique vers 1815 – 1825. C'est lors de cette période que la population va s'accroître graduellement. Si l'on compare avec les autres paroisses situées davantage au sud, ou le long de la rivière Yamaska (comme La Présentation ou Sainte-Rosalie...), nos colons semblent avoir été tardifs à s'implanter sur nos terres. Cet état de choses s'explique par le fait que la paroisse, telle que décrétée en 1833, était déjà située à six milles au-delà de la rivière, vers l'est; ce n'est donc qu'après le remplissage des rangs des autres concessions que s'effectua sur nos terres le mouvement de colonisation. On franchira la savane (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e rangs de Sainte-Rosalie), on se fixera aux 6^e, 7^e, 8^e et 9^e rangs que lorsque les premières concessions à proximité de la Yamaska (la principale voie de communication) auront été entièrement comblées. Voilà ce qui en définitive, justifie l'arrivée des défricheurs dans notre contrée.

Après d'intenses recherches, après nombre de documents dépouillés, nous pouvons affirmer sans crainte que les premiers colons de la paroisse proviennent pour la très grande majorité du village de Saint-Hyacinthe. D'autres vont se recruter principalement de la région des Patriotes, le long du Richelieu, dans les vieilles paroisses agricoles et populeuses de Saint-Denis, Saint-Charles, Saint-Antoine et Saint-Marc. Les troubles de 1837, avec ces villages à feu et à sang, durent certainement contribuer à l'exil de plusieurs familles, hors de leur patrie; elles vinrent se réfugier sur nos terres à l'abri de la menace anglaise. D'autres viendront s'accaparer de nos terres, des colons provenant de la région de la monterégienne de Saint-Hilaire, des paroisses de Saint-Mathieu-de-Beloeil, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Damase. Quelques colons du bord du fleuve, de Verchères, de Sorel et de Saint-Ours se risqueront à affronter péniblement les étendues non-défrichées et s'ajouteront fièrement à la liste des défricheurs téméraires. Quelques-uns aussi oseront émigrer de Montréal pour s'installer dans notre campagne insolite et bien souvent hostile.

C'étaient des cultivateurs zélés, que la besogne ingrate du défrichage n'a pas effrayés, de braves journaliers qui ne manquèrent pas d'imagination car lorsqu'arrivés au coteau de pierre, ils se sont organisés pour en extraire la chaux. C'était au-

tant une preuve de leur foi en la survivance qu'une preuve sans conteste de leur esprit de débrouillardise. Voilà le portrait des pionniers qui envahirent nos forêts à la recherche d'un nouvel horizon.

4. À la recherche de pionniers fondateurs

Tout chercheur avisé ne peut jamais nommer à coup sûr tous les fondateurs d'une paroisse. Combien de nomades, de voyageurs de passage, prirent des terres en concession sans savoir s'ils y resteraient ? Combien d'individus, avant même que ceux sus-mentionnés y soient arrivés, sont venus s'installer sur notre sol de Saint-Dominique, dans leur hutte de paille et de branches tressées, sans que personne n'y ait pu témoigner de leur présence ? Des êtres vivant en ermites, savourant la quiétude des lieux endormis et cherchant surtout un refuge au loin de la vie trépidante des gros villages. Combien de solitaires ont grimpé la côte, (la faille de Logan) espionnant du coin de l'œil les futurs cultivateurs venant s'approprier et revendiquer à titre de concessionnaire leurs possessions territoriales ?

Parmi ceux qui s'interrogèrent sur l'origine de la paroisse et de ses premiers colons, l'abbé Isidore Desnoyers demeure sans contredit un des principaux artisans de telles recherches. Par son travail des plus sérieux et minutieux, il a réussi à compiler une foule de renseignements sur les premiers habitants lors de sa visite paroissiale qu'il avait effectuée vers les années 1880. De ces informations, qu'il avait lui-même recueillies de la bouche des « anciens » de la paroisse, il nous en légua pour héritage particulier deux traditions dont voici la transcription.

La tradition de Joseph Poulin :

Cette version, rapportée par l'abbé Isidore Desnoyers, représente, le récit de la tradition recueillie par lui-même de la bouche des Anciens de la paroisse. Voici le contenu intégral de ce que lui avait raconté, en mai 1873, Joseph Poulin, habitant du petit rang Sainte-Marie-Anne avant l'année 1834, et décédé à Saint-Pie en 1881 à l'âge de 94 ans.

D'après ses confidences, il appert que vers les années 1809-1810, le seigneur Hyacinthe-Marie Delorme, aurait invité un dénommé Michel Patenaude, entretenu aux frais du seigneur, à venir s'installer à la carrière au nord-est du chemin royal. La mission du sieur Patenaude ¹¹ était de renseigner les quelques visiteurs

¹¹ *Natif de Verchères, Michel Patenaude s'était marié à Josephte Chatel, native de Saint-Denis. Il pratiqua de façon connexe le métier de journalier (ouvrier agricole) et de chaudière (ouvrier qui travaille dans un four à chaux), puisqu'il fut le premier à exploiter la pierre calcaire. Il s'installa à la carrière, au nord-est du chemin royal, c'est-à-dire du côté de la route principale où reposent actuellement l'emplacement des carrières et des pavages avec leurs bâtiments*

De la même façon qu'on impute la découverte du Canada à Jacques Cartier (l'envoyé du roi de France), même si l'on sait très bien que les berges du Saint-Laurent furent scrutées bien avant le débarquement de celui-ci, de la même façon, on peut considérer Michel Patenaude comme un des fondateurs de la paroisse puisqu'il était, de nom et de droit, l'agent officiel du seigneur Hyacinthe-Marie Delorme qui l'avait chargé d'accueillir à bras ouverts des paysans affluant de plus en plus dans la région.

de la localité (sans doute pour la majorité, d'hardis maskoutains de nature plus campagnarde) et de les engager à y prendre des terres en concession. D'après la tradition, ce locataire aurait planté en ce lieu le premier pommier. Il paraît qu'en 1973, « l'on reconnaissait encore cet arbre entre tous ceux de son espèce, à son apparence de vétusté ». ¹²

Michel patenaude mourut à Saint-Dominique le 17 avril 1860, à l'âge de 95 ans. Sa veuve, Josephite Chatel y finit aussi ses jours le 14 février 1873, à l'âge de 75 ans.

Toujours selon cette même tradition, vers 1812, le seigneur Delorme aurait appelé au même endroit Pierre Chevallier, afin d'aider Patenaude dans ses fonctions d'aviseur. Aussi, suivant toujours les dires du sieur Poulin, William French père (*), médecin à Saint-Hyacinthe, aurait été le premier habitant qui prit des terres en concession à la carrière vers 1813. De même, il aurait planté le premier verger en ce lieu, lequel périt par la suite, faute de soins...

Vers 1822, Charles Charlebois, de Saint-Hyacinthe, serait venu, le troisième, s'établir dans le rang Saint-Dominique, à l'est du ruisseau Montlouis, au fond du premier vallon, au-delà de l'église actuelle, c'est-à-dire à l'emplacement des futures routes des 8e et 9e rangs. À cette époque, le chemin de la « savane » était tracé depuis la rivière Yamaska jusque chez Michel Patenaude qui habitait sur le site de la carrière. Joseph Poulin, sous-voyer, ¹³ le fit alors ouvrir et continuer jusqu'au ruisseau des Aulnages, près de la ligne de Milton.

La tradition des trois frères Houle :

Voici maintenant les dires des trois frères Houle, fils de Jean Houle, venus s'établir dans le rang double de Saint-Dominique en 1824. D'après eux, comme pour Joseph Poulin, le sieur Michel Patenaude, sur invitation du seigneur Delorme, se serait fixé sur les carrières, mais à la différence de la tradition Poulin, avant 1800. Patenaude y serait demeuré seul pendant vingt-quatre ans; ce qui ne placerait donc l'arrivée de Pierre Chevallier, Charles Charlebois et William French que vers les années 1820. (William French ne serait pas de ce groupe puisque les frères Houle n'en firent aucunement mention dans leur témoignage). Ceux-ci avaient vécu assez longtemps avec Patenaude et devaient tenir la tradition de sa propre bou-

¹² Desnoyers Isidore *Manuscrit sur l'histoire de la paroisse de Saint-Dominique*, p. 7.

¹³ Le sous-voyer désignait un sous-officier chargé de l'ébauche et de l'entretien des voies publiques

(*) Le curé Antoine Girouard « eut une consolation, le 21 juin 1809, lorsqu'il baptisa, sous condition, Guillaume, fils de Tartius French, laboureur et de Julienne Billings, des environs de Boston, capitale des États-Unis dans l'Amérique septentrionale. Le dit French, âgé de 23 ans a signé avec nous. Pas plus tard que le 16 janvier 1810, eut lieu le mariage de Guillaume (William) French, chirurgien, fils majeur de feu Tartius French, capitaine et de Lucie Belaigne, avec Geneviève Lafage, fille mineure de Joseph Lafage, docteur en médecine, et de défunte Catherine Gaucelin, en présence de Robert Shallon, oncle de l'époux, de Jacques Cartier et de Joseph Lafage. » Leur fils William French, également médecin, épousait, à l'église Notre-Dame-du-Rosaire de Saint-Hyacinthe le 6 septembre 1836, Angélique Eléonore Pacaud. « Ils eurent un fils William Joseph Horace qui devint médecin, lui aussi, et qui épousa Rose Anna Choquette ».

- P.A. St-Pierre, *Messire Antoine Girouard, Documents maskoutains no1, Société d'Histoire Régionale de Saint-Hyacinthe*, 1938, p. 20-21.

che. Celui-ci avait ouvert le premier fourneau pour l'exploitation de la chaux aux carrières. Après Patenaude vinrent Pierre Chevallier, déjà nommé, Charles Charlebois déjà nommé, et Joseph Ledoux, un autre colon dont ils admirent l'existence. Cependant, les frères Houle s'accordaient à dire qu'aucun des quatre n'avait été propriétaire en cet endroit, à cette époque, du moins. La tradition Houle révèle encore qu'en 1824, le chemin de frontière du rang double de Saint-Dominique était à peine ébauché jusqu'au ruisseau de la Senelle.

Commentaires et éclaircissements des traditions :

Au premier abord, on peut constater que la seconde tradition, celle « *des trois frères Houle* », ne concorde pas entièrement avec la première, celle de « *Joseph Poulin* ».

Ils ont affirmé que Michel Patenaude se serait installé aux carrières avant l'année 1800, tandis que Joseph Poulin a remis à 1809 ou 1810 l'arrivée de celui-ci. Cependant, tous se sont accordés à souligner que Patenaude fut le premier colon à venir habiter officiellement la paroisse de Saint-Dominique proprement dit. Cela se trouve d'ailleurs appuyé par le recenseur Taché qui raconte dans le dénombrement du Canada-est de 1851 : « *Le premier habitant de Saint-Dominique est un nommé Patenaude, encore vivant, qui s'y est fixé avec sa famille, il y a 40 ans et vivait à faire de la chaux qu'il vendait en hiver...* ».

Ainsi, Joseph Poulin avait raison d'arguer que Patenaude était arrivé vers 1809 ou 1810 puisque si l'on soustrait quarante années de 1850 (année où le recenseur avait parcouru en tout sens la paroisse), cela nous donne bien comme résultat 1810. De même, les frères Houle, dans leur témoignage, avaient affirmé correctement que le dénommé Patenaude avait procédé à l'ouverture du premier fourneau à chaux.

Si on aborde maintenant la question épineuse des premiers colons, on en arrive à déduire que la réalité possible réside encore une fois dans la combinaison des deux traditions. Ainsi, selon la tradition Poulin, Pierre Chevallier serait venu rejoindre Patenaude vers 1812. Cette affirmation se voit soutenue d'ailleurs par les concessions énumérées au terrier seigneurial (rapporté par Desnoyers) où le nom de Pierre Chevallier figure en tant que concessionnaire en date du 10 janvier 1815. Quant à Charles Charlebois, Joseph Poulin prétendait qu'il s'était établi dans le rang double de Saint-Dominique vers 1822, ce qui est fort probable puisque le terrier seigneurial mentionne comme année de la concession approximative l'année 1824, en plus de la spécification « *y reste peu de temps* ». Cette dernière affirmation pourrait d'ailleurs donner en partie appui à la tradition Houle qui mentionnait qu'aucun des quatre ne fut propriétaire en cet endroit. Cependant, Joseph Ledoux et Michel Patenaude (relevés par la tradition Houle) y ont résidé effectivement, puisqu'ils figuraient sur la liste du recensement du Bas-Canada de 1825. Quant à Pierre Chevallier et à Charles Charlebois, ils obtinrent tous deux des concessions de terres, mais ils n'y résidèrent pas, puisqu'ils ne furent pas recensés. C'est la même situation pour William French (signalé par la tradition Poulin) qui demeure absent de la liste des colons établis à Saint-Dominique en 1825. Il est certain qu'il fut peut-être un des premiers à obtenir des terres en concession, mais il

n'y séjourna pas, du moins avant 1825. Cela allait de soi, puisqu'il aurait été inusité, pour un médecin pratiquant au village de Saint-Hyacinthe, de se retirer seul dans une cabane au fond de la campagne sauvage, coupé de la civilisation grouillante par une plaine marécageuse, la Savane,¹⁴ qui était tout-à-faire impraticable. L'hypothèse de non-résidence de ce dernier se voit d'ailleurs renforcée par le fait que son verger périclita, faute de soins... (tradition Poulin). En effet, s'il ne vivait pas sur les lieux, il ne pouvait assurer convenablement les attentions usuelles à ses arbres fruitiers.

Bref, la tradition Poulin et la tradition Houle se partagent les faits réels, si l'on se fie conformément aux déclarations du recenseur de 1851 : « Il n'y avait pas alors de chemin d'été pour sortir de la paroisse (1810). Ce n'est que douze ou treize ans plus tard (1823) que quatre ou cinq familles ont été s'établir à Saint-Dominique (vérifiant la tradition Houle) et ont commencé à défricher les terres, ont ouvert le premier chemin sur le rang Saint-Dominique, (confirmant la tradition Poulin) et il n'y a environ que dix-sept ans (1827), que les trois grands chemins de la paroisse sont ouverts ».

Par cet étalement d'explications, nous constatons donc qu'aucune des deux traditions n'est plus valable que l'autre. Toutes deux revêtent et partagent des caractères véridiques : celle de Joseph Poulin, qui s'affairait à l'inauguration des chemins, observant pertinemment l'arrivée des premiers colons, et celle des trois frères Houle, qui vivaient avec le dénommé Patenaude, aviseur (cet agent colonisateur qui devait connaître sûrement les nouveaux arrivants).

5. Nos défricheurs

Voici une liste relevée par l'abbé Isidore Desnoyers, des premiers colons de la future paroisse de Saint-Dominique. Ils s'établirent dans les différentes concessions aux époques approximatives suivantes :¹⁵

Liste des premiers habitants établie par Isidore Desnoyers :

Rang double de Saint-Dominique

- *1824 – Pierre Ménard de Saint-Hyacinthe, cultivateur, décédé le 19 avril 1847 à l'âge de 59 ans.
- *1824 – Amable Tétreau de Saint-Hyacinthe, décédé le 27 février 1865 à l'âge de 68 ans.
- *1824 – Jean Houle, de Saint-Hyacinthe, père des trois frères Houle.

¹⁴ La « Savane ou Savanne », telle que rapportée dans les écrits anciens, désignait l'étendue bourbeuse séparant le village de Saint-Hyacinthe des côtes de Saint-Dominique. Un terrain nommé ainsi en raison de sa surface plane où devaient croître entre les flaques d'eau stagnantes d'innombrables quenouilles, arbrisseaux, bouleaux nains, aulnes ainsi que des lichens sur les rochers.

¹⁵ Veuillez prendre en considération que seuls les noms marqués d'une astérisque (*) figurent aux recensements de 1825 ou 1831. Cela signifie donc que les autres vinrent s'établir seulement après 1831, en se basant sur la véracité des recensements et dans l'optique qu'ils résidèrent véritablement à Saint-Dominique.

- 1824 — Joseph Sénécal Laframboise, de Saint-Hyacinthe.
 1824 — Charles Charlebois, de Saint-Hyacinthe, avec la mention « y reste peu de temps ».
 1827 — Pierre Chicoine de Saint-Charles.
 1827 — Jacques Robitaille de Saint-Hyacinthe.
 1827 — Louis Beaudry de Saint-Marc.
 *1827 — Pierre Mousset de Saint-Hyacinthe, cultivateur, décédé le 9 septembre 1867 à l'âge de 64 ans.
 1830 — Louis Lefebvre de Saint-Hyacinthe.

Sixième Rang

- *1825 — Antoine Guertin de Saint-Hyacinthe, cultivateur, décédé le 14 janvier 1847 à l'âge de 64 ans.
 *1828 — Benjamin Cadoret, maçon de Montréal, décédé le 30 mai 1866 à l'âge de 61 ans.
 1828 — Jean-Baptiste Gévry, de Saint-Jean-Baptiste, décédé le 9 mai 1874, à l'âge de 86 ans.
 1828 — Victor Després de Saint-Jean-Baptiste.
 1828 — Michel Daigneau de Saint-Charles.
 1828 — André Touchet, de Saint-Jean-Baptiste, décédé le 21 janvier 1853, à l'âge de 57 ans.

Septième Rang

- 1828 — Léon Poirier de Saint-Jean-Baptiste.
 *1828 — Pierre Frégeau Laplanche de Saint-Jean-Baptiste, décédé le 19 mars 1874 à l'âge de 85 ans.
 *1826 — Joseph et *François Guyon, ¹⁶ frères, le dernier décédé le 12 juin 1875 à l'âge de 80 ans.
 1826 — Joseph Guyon, cousin de l'autre Joseph.

*Note : La partie sud du chemin de frontière entre le 6e et le 7e rangs, fut ouverte vers 1840; l'autre partie, vers 1850 vu que les terres de ce bout de rang étaient colonisées à cette date.

Huitième Rang

- Vers 1829 — Alphonse Tétreau Ducharme de Saint-Hyacinthe
 1829 — Jean-Baptiste Beaudry, père, de Saint-Jean-Baptiste, prend en concession 18 arpents de front pour y établir ses enfants.

¹⁶ Guyon, Yon, Dyon, Dion, Dyon équivalent tous à un même patronyme.

- 1823 – Jean-Baptiste Beaudry, fils, de Saint-Jean-Baptiste, marié à Sainte-Rosalie à Louise Gaudry-Bourbonnière, le 13 mai 1834.
- 1834 – Joseph Octave Beaudry, son frère, décédé le 16 mai 1874 à Saint-Hyacinthe, à l'âge de 62 ans.

Neuvième Rang

- *1829 – François Beaujeu Stuart, de Saint-Hyacinthe.
- 1829 – Gédéon Bienvenu.
- *1830 – Jacques Gagnon, charron, ¹⁷, de Saint-Hyacinthe, décédé le 15 août 1846 à l'âge de 50 ans.
- 1831 – François Martel.
- 1834 – Augustin Cardinal, décédé le 11 septembre 1848, à l'âge de 41 ans, époux de Marie-Roger L'Heureux.
- *Note – Le chemin de frontière dans la partie sud des huitième et neuvième rangs, ne fut ouvert que vers 1840; et dans la partie nord, aujourd'hui Saint-Liboire, que vers 1850, année où les terres commencèrent à être défrichées.

Rivière Noire

- Vers 1828 – Isaac Graveline Beaudriau, de Saint-Jean-Baptiste, décédé le 15 mars 1882 à l'âge de 78 ans, époux d'Ursule Deaunais, s'établit sur la rivière Noire dans la future paroisse de Saint-Dominique.

Liste des recensements du Bas-Canada de 1825 et 1831 :

Voici une autre liste de colons établis avec certitude dans la paroisse de Saint-Dominique puisqu'ils figuraient dans les recensements :

Recensement du Bas-Canada 1825

Seigneurie Saint-Hyacinthe

Noms des chefs de famille

– Rang Saint-Dominique	
Joseph Ecuyer	Louis Archambault
Amable Pâquet	Jean-Baptiste Sinotte
Louis Guilbert dit Laframboise	Charles St-Onge
Joseph Charlebois	Amable Tétreau
Joseph Lefebvre	Pierre Ménard
Ambroise Lefebvre (jadis Massé)	Pierre Moussette
Joseph Archambault	Jean Houle
Xavier Archambault	Jean-Baptiste Houle

¹⁷ Le charron était autrefois l'ouvrier qui fabriquait les chariots et les charettes, ainsi que les roues de ces véhicules

Michel Patenaude
Charles Evé
Joseph Ledoux
Pierre Lafeuillade
Louis Trottier
Pierre Chiquette
Louis Andrien
Louis Poulin

Antoine Larocque
Pierre Thivernois
Jean-Baptiste Chevallier
Pierre Robitaille, fils
Antoine Guertin
Antoine Guertin, fils
André Lamusette
Michel Sinotte Loïselle

Recensement du Bas-Canada 1831

Seigneurie de Saint-Hyacinthe

Noms des chefs de chaque famille

– Rang Saint-Dominique

Un dénommé Guillebert, cultivateur
Antoine Blanchette, journalier
Louis Guillebert, cultivateur
Louis Poulin Ecuyer, cultivateur
Pierre Robitaille, cultivateur
Antoine Paquet, fermier
Étienne Vallé, journalier
Louis Guertin, chauffournier
François Bourgeois, chauffournier
François Côté, cultivateur
Louis Payant, cultivateur
Adrien Ménard, chauffournier
Alexis Sicard, chauffournier
Charles Douville, fermier
Charles Evé, chauffournier
Jean-Baptiste Blouivouin, journalier
Charles Payant, cultivateur
Michel Patenaude, journalier et chauffournier
Jean-Baptiste Guertin, cultivateur
Pierre Gauthier, cultivateur
Pierre Mareauvel, journalier
Un dénommé Loïselle, cultivateur
Pierre Pesand, cultivateur
Isaac Phaneuf, maître d'école
Veuve Jean Houle
Pierre Ménard, cultivateur
Amable Tétu, cultivateur

Pierre Moussette, cultivateur
Jean-Baptiste Boisverd, cultivateur
Pierre Bergeron, cultivateur
Louis Bergeron, cultivateur
Baptiste Sinotte, cultivateur
Louis-Antoine Masé, cultivateur
Jacques Aveline, journalier
Michel Moussette, cultivateur
François Lefebvre, cultivateur
Eusébe Desmarais, cultivateur
François Galipeau, cultivateur
Christophe Houle, cultivateur
Jacques Turcotte, cultivateur
Jean Houle, cultivateur
Louis Sénécal, cultivateur
Pierre Langevin, cultivateur
Isaac Archambault, cultivateur
Amable Pâquet, cultivateur
Jean-Baptiste Lécuyer, cultivateur
François Lécuyer, cultivateur
Jean-Baptiste Brodeur, cultivateur
Louis Picher, cultivateur
Louis Robitaille, cultivateur
Christophe Rémy, cultivateur
François Dagnel, cultivateur
François Rondeau, cultivateur
François Lécuyer, cultivateur

Neuvième rang au sud de la rivière

Jacques Gagnon, charron
Alphonse Tétro, cultivateur
Étienne Archambault, cultivateur

Damien Richer, cultivateur
Gédéon Fontaine, cultivateur
François Stuart, cultivateur

Septième rang au sud de la rivière

Bazil St-Jean, cultivateur
Louis Dion, cultivateur
François Dion, cultivateur
Pierre Frégeau, cultivateur
Gédéon Privé, cultivateur

Sixième rang au sud de la rivière

Antoine Guertin, cultivateur
Antoine Guertin, cultivateur
Prudent Guertin, cultivateur
Benjamin Cadoret, cultivateur
Pierre Benoit, fermier

9. Des conditions de vie lamentables...

Imaginez-vous dans la peau du pauvre colon ayant quitté sa patrie, à la recherche de nouveaux horizons, en quête d'une terre neuve à défricher, défiant les orages pour s'accaparer follement d'un maigre butin.

Une courte halte au gros village de Saint-Hyacinthe avant de repartir vers ces contrées inconnues... affronter et franchir inévitablement une savane des plus hostiles où les chevaux s'enlisent dans les profondes ornières, où le chariot se traîne plaintivement par mouvement saccadés, où les traits se fendillent sous les mains du pionnier venant d'esquiver une embardée sur les pierres... C'était donc ça, le rang Saint-Dominique, connu jadis par les conteurs du village.

Et puis là, subitement, les chevaux se cabrent, la voiture s'immobilise: une saillie rocheuse apparaît fatalement à six milles de la rivière. L'homme arrête, descend, renifle les odeurs surgissant des entrailles de la terre pendant que la femme et les enfants, hagards, s'affairent à vider le chariot, à remiser sous un abri de feuilles et de branches, les quelques victuailles : lard, farine, poisson séché, volailles... qui nourriront jusqu'à la prochaine récolte si la saison se montre clémente.

En cet endroit propice, l'homme songe à bâtir une modeste cabane de bois rond; des billots qu'il équarrira à la hache et qu'il empilera l'un sur l'autre sur la terre battue. Une seule pièce à l'intérieur, qui sera meublée d'un ménage assez rudimentaire : un poêle, une table, des chaises, une armoire à linge, quelques vieilles malles inséparables de la famille, éventrées par les incessants trimbalements et témoins de bien des événements.

L'homme sortira de son repaire à la lueur de la chandelle. De la pierre massive en abondance, prête à ressentir les coups de pics fracassants, à se désagréger en mille fragments, à être fondue en un amas de poussières, la chaux, que le brave colon pourra utiliser, à blanchir les murs de sa cabane, mais surtout à vendre en ces temps où les labeurs ne réussissent pas à engloutir l'indigence. Des arbres à bûcher, à débiter en planches, l'abattis... « *Faire la terre* »; cette terre vierge comme libérée du fardeau d'un bois mort, cette terre noble et fertile, qui s'entrouvre pour engouffrer la semaille... Du blé, de l'orge, du sarrazin pousseront; l'homme pour subsister, ira les faire moudre au moulin du seigneur. La fenaison servira à nourrir le bétail, et la viande que l'on se sera procurée de l'animal, alimentera en retour l'homme.

La femme du défricheur, elle, s'attardera du petit matin au soir, aux ouvrages domestiques. Elle préparera les repas, même avec le peu de vivres en réserve. En mère dévouée, elle verra aux exigences de la couture en confectionnant à ses enfants avec tendresse des habits en étoffe du pays ou en toile de lin; elle s'occupera

inlassablement à faire le ménage, à frotter le linge sur la planche, à fabriquer le savon noir, à pétrir le pain et à barratter le beurre pendant de longs moments... En femme courageuse, elle ira prêter ses mains noueuses aux travaux des champs, tenir à bras fermes la herse pendant que son mari, dans son effort déployé à raser le lot concédé, achèvera de déraciner les souches récalcitrantes.

Peu à peu, une éclaircie jaillira dans le bois, l'oeuvre de défrichement aura été accomplie...

C'était autant de sacrifices et de peines perdues pour le réconfort du pionnier que de vivoter sur une terre de deux ou trois arpents par trente sur laquelle il aura dressé son gîte et sur laquelle aura germé sa nombreuse descendance...

Dépeindre les souffrances qu'ont vécues les premières familles de Saint-Dominique nous incite à vous faire partager, pour en avoir une juste idée, un vieux récit qui témoigne fidèlement de la vraie misère et de la pauvreté qui régnaient en ces lieux et temps primitifs.

Au nombre des nouveaux colons, était Augustin Cardinal, époux de Marie-Roger L'Heureux, arrivé au 9^e rang vers 1834. C'est à la brave veuve d'Augustin Cardinal que nous devons ce précieux écrit du passé.

Voici donc le récit de la lettre qu'elle avait expédiée à l'abbé Isidore Desnoyers, le 3 juillet 1882. Son récit fut reproduit en entier dans toute sa naïve simplicité, les phrases vicieuses et l'orthographe néanmoins corrigés et la ponctuation rétablie pour le rendre intelligible...

Récit de la veuve Augustin Cardinal

« Monsieur,

Je veux vous faire part du combat que j'ai eu dans le 9^{ième} rang de Saint-Dominique. Voilà 44 ans, nous avons pris une terre neuve. Nous sommes arrivés avec un minot de blé et 3 livres de lard. C'était au temps des sucres. Mon mari était obligé de bûcher le bois, le faire brûler pour avoir la cendre et faire du sel, et porter cela sur son dos à la paroisse de Saint-Pie, pour avoir de quoi manger, et cela bien des fois en attendant des provisions. On était 5 familles, toutes pauvres. On faisait cuire des herbes dans l'eau sans autre chose. Si quelqu'un arrivait, les voisins venaient en chercher, quoiqu'en prêtant, cela les opposait de mourir de faim. Moi-même, j'ai lessivé du sarrasin pour manger. J'ai relevé de couches avec du blé cuit. Mon mari a été malade 7 ans; c'est moi qui gagnait la vie. J'avais 20 sous par jour. Le dernier été qu'il a resté avec moi, je me faisais donner une bouteille de lait et un morceau de pain et c'était la nourriture de sa journée, et moi je ne soupais pas, je ne disais pas que c'était pour mon mari, car si je l'eusse dit, peut-être qu'ils m'auraient fait manger. Il a fallu mourir le 11 septembre 1848, à 41 ans.

Je me suis trouvée veuve avec 6 enfants en bas âge. Le jour qu'a suivi l'enterrement, j'ai été en journée pour donner à déjeuner à mes enfants. Dans ce... temps, les médecins étaient loin. Souvent on est venu me chercher pour aller au secours des femmes. Plus tard, j'ai pris des connaissances et j'ai marché beaucoup. J'ai trouvé bien de la misère dans bien des places. J'ai vu des pois bouillis dans l'eau pour donner à la malade; d'autres places de la galette de blé d'inde sèche; d'autres fois des patates sèches. J'ai vu une fois sasser du son ¹⁸ de

¹⁸ Le son est le résidu de mouture des céréales, provenant du péricarpe des grains.

sarrazin pour faire de la galette et nourrir la famille. J'ai été à cheval bien des fois au travers le bois et d'autres fois à pied pour aller au secours de bien des gens. Pour moi, lorsque mes deux premiers enfants ont marché au catéchisme, je leur faisais cuire de l'herbe pour déjeuner et ils restaient toute la journée sans rien prendre, et c'était toute notre nourriture. Longtemps, le soir lorsque j'arrivais de journée, j'étais le butin de dessus le corps de mes enfants, je le lavais et je leur faisais de la soupagne de blé d'inde ou bien je leur faisais cuire des pois dans l'eau, c'était pour leur journée du lendemain. Et cela a été le trouble de bien du monde qui avait autant de misère que moi. Et nous n'avions pas de chevaux. J'ai été obligée de porter le bois sur mon dos bien des fois... jusqu'à 8 ou 10 arpents. J'ai eu la permission de mon pasteur le jour du dimanche dans l'après-midi de « racommer » mes enfants. J'ai vu un homme faisant de la terre neuve, faire cuire du « pesât »¹⁹ et boire le bouillon et manger des fleurs de trèfle. Je pourrais vous en dire davantage car j'ai été témoin de bien des choses bien des fois, j'ai été dans des places où il y avait rien. Je les plaignais les pauvres, à M. J.B. Beaudry, et c'est lui qui secourait les affligés. »

Signé : « *Veuve Cardiaal* ».

¹⁹ Le pesat désignait soit une tige sèche de pois, de fève ou bien soit de la paille de sarrazin.

CHAPITRE QUATRIÈME

La fondation de la paroisse (1817-1833)

Eriger de nouvelles paroisses catholiques dans l'immense territoire de la seigneurie de Saint-Hyacinthe se révélait une tâche ardue au début du dix-neuvième siècle en ces temps où les évêques, les curés et aussi les fidèles, se divertissaient mais non plaisamment, à coups de lettres épiscopales, de requêtes et de pétitions...

À cette époque, fonder de nouvelles paroisses chrétiennes et catholiques dans la région s'avéraient une action vitale et un geste urgent à la fois pour le clergé qui désirait à tout prix contrer efficacement la menace grandissante, provenant des townships où bouillonnaient en sourdine la gent d'immigrants anglophones mais surtout protestants... C'est de cette manière qu'étaient nées consciemment dans les environs de Saint-Hyacinthe nombre de petites paroisses qui n'attendaient que le jour de leur érection canonique.

Il serait illusoire de croire que la formation de notre paroisse s'est effectuée aisément, sans déboires et tâtonnements. Au contraire, la paroisse de Saint-Dominique ne s'est point soustraite à toutes ces agitations, à toute cette ambiance houleuse, furtive et engendrant de polémiques où s'enchevêtraient mille et une intrigues. Il n'était pas rare de rencontrer des fidèles encore enracinés en la paroisse de Saint-Hyacinthe qui se montraient bien souvent peu compatibles avec leurs confrères désireux d'évoluer indépendamment de la paroisse-mère et qui allaient même jusqu'à refuser de coopérer à toute démarche allant en ce sens.

Bref, Saint-Dominique fut soumise, ingénument, à de nombreuses querelles de clochers en plus des longs retards qu'elle dû amèrement supporter avant de voir le jour...

I. Un projet de paroisse : des requêtes, des ordonnances qui aboutissent à l'impasse

Parmi les requêtes qui furent envoyées aux évêques de Québec ou de Montréal en vue de l'obtention de notre paroisse, elles sont au nombre de cinq qui retiennent principalement notre attention : celles des vaines tentatives de 1817, 1818, 1824, 1827 (avec sa contre-requête), en vue de l'érection de la paroisse, et finalement celle de 1833, qui allait être décisive pour l'avenir de la modeste colonie installée sur ce territoire.

Pour découvrir avec intérêt les différentes étapes constitutives qui allaient conduire à la fondation de la paroisse, voici la présentation de ces diverses requêtes avec leurs idées directrices. Nous avons jugé utile d'enchaîner chronologiquement ces requêtes, de manière à permettre le suivi continu du déroulement et de la progression des événements dans le temps, tout en faisant revivre le contexte de vie sociale auquel chacune de ces requêtes s'insérait plus ou moins harmonieusement.

La requête du 9 juillet 1817

Il semble que le premier projet de former une paroisse à l'est de la Yamaska, démembrée de celle de Saint-Hyacinthe et sous le patronage de Saint-Dominique, remonte à 1817. Le territoire destiné à constituer cette circonscription ecclésiastique était cependant assez différent du Saint-Dominique actuel. Néanmoins, l'histoire de la paroisse débute en cette année.

Le 9 juillet 1817, une requête portant 61 signatures était adressée à Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec. Un grand nombre d'entre eux étaient des tenanciers de la future paroisse de Sainte-Rosalie et les autres provenaient de la « Seigneurie Saint-Hyacinthe d'Yamaska, côté sud de la rivière, bas de la seigneurie. »

« Les pétitionnaires y exposaient à Sa Grandeur (...) qu'ils désiraient se préparer à établir et former une paroisse par une bâtisse qu'ils se proposent ériger, pour leur procurer des moyens plus faciles à servir leur créateur; connues les difficultés par la distance de lieux de l'église actuelle, de St-Hyacinthe, qu'éprouvent quantité d'entre eux; difficultés qui peuvent être facilement connues par Sa Grandeur déjà; sans nullement compromettre les bons services qu'ils reçoivent actuellement de la part de leur respectable et digne pasteur. Qu'à cette fin, ils supplient Sa Grandeur, de vouloir bien leur fixer et marquer une place d'église dans tel lieu qu'elle jugera le plus convenable dans leurs établissements; pour quelle faveur vos suppliants ne cesseront de faire des vœux pour la conservation des jours précieux de votre grandeur, et ferez justice.

St-Hyacinthe, le 9 juillet 1817

Antoine Girouard, prêtre	Régis Robichaud	Urbain Roireau
Jean Dessaulles	Lazare Beaudet	François Mailloux
Basile Brunelle	Joseph Lajoie	Eustache Gendron
Joseph Langellier	André Lajoie	Jean-Baptiste Curadeau
Jean-Baptiste Houle	Olivier Roireau	Benjamin Dolbec
Hypolite Brunelle	Philippe Chartier	Joseph Robichaud
Jean-Baptiste Boucher	Louis Perrault	Charles Lamothe
Joseph Vasseur	François Cadoret	François Bergeron
Pierre Benoit	François Jarret	Michel Patenaude
Jean-Baptiste Lemieux	Simon Gendron	Emmanuel Després
Mathieu Fournier	Félix Bélanger	François Lefebvre
Antoine Cadoret	Jean-Baptiste Yon	Pierre Duchéneau, fils
Nicolas Côté	Pierre Laurence	Ambroise Gendron
Louis Proulx	Pierre Labonté	René Daigneau
Paul Joly	Joseph Benoit	Pierre Duchéneau, père
Jean-Baptiste Cadoret	François Héthu	Louis Robichaud
Jean-Baptiste Caron	Augustin Roireau	Antoine Chicoine
Antoine Bâron	Christophe Bussièrès	Louis Blanchard
Pierre Payant	Thomas Gendron	Antoine Guertin
Jean-Baptiste Bergeron	Louis Langevin	Joseph Benoit
Joseph Lisée		

Contresigné : H. Brunelle, N.P. »

Avant de faire droit aux requérants, l'évêque Plessis crut sage et prudent de consulter les individus en cause et surtout de bien étudier la géographie des lieux. Cependant sa réponse tardait à venir. Il n'émit que quatre mois plus tard² son ordonnance en date du 9 novembre 1817 dans laquelle il prévoyait, en considérant l'immense étendue du territoire, former deux nouvelles paroisses au lieu d'une seule telle que projetée. En ce qui concerne la nôtre, elle devait se composer de 544 terres, c'est-à-dire les terres formant les paroisses actuelles de Saint-Dominique et de Sainte-Rosalie, en plus de la partie annexée à Saint-Hyacinthe-le-Confesseur le 14 octobre 1857.

Joseph-Octave Plessis en profita aussi dans sa lettre pour glisser quelques précisions sur le futur emplacement de l'église, et dans sa deuxième lettre en date du lendemain, sur l'éventuelle construction de celle-ci qu'il souhaitait ardemment dans l'immédiat. Voici les extraits révélateurs des vœux exprimés par l'évêque Plessis :

« L'église devrait être placée au front de la cinquième concession, ou au sud de la rivière vers le numéro 120 qui est la terre de François Galipeau. Il faudrait pour la placer faire l'acquisition de six arpents en superficie, et y construire, soit en bois, soit en pierre, un édifice de 75 pieds de long, mesure française, sur 30 pieds de large, avec une cheminée dans l'un des pignons, qui ne serait ouverte qu'au-dessus du plancher de haut, le bas de cet édifice devant servir de chapelle, et la mansarde de logement pour le prêtre. »³

Sur un ton impératif, l'évêque ajoutait : *« Aussi je me persuade qu'en communiquant mes dispositions à vos deux Seigneurs, (Dessaules et Debartzch) et à leurs tenanciers, vous ferez tout au monde pour les décider à mettre hache en bois sans délai. »⁴*

L'évêque Plessis tenait opiniâtement à ce que les intéressés des nouvelles paroisses proposées (Saint-Dominique et Saint-Pie) se mettent en mesure, dans les plus brefs délais, de bâtir une chapelle ou une église dans leur arrondissement respectif. Cependant les divers sites proposés par celui-ci ne convenaient pas à tous. Cette situation s'envisageait de façon concevable car bien souvent l'emplacement désigné par l'évêque n'offrait guère la plus grande commodité aux ouailles, disséminées un peu partout sur ce territoire considérable à peine défriché à cette époque. L'action de construire une chapelle en pleine forêt au 5e rang incitait loin de là des quelques pauvres pionniers de la Savane à défricher les terres de ce rang, surtout en sachant qu'ils venaient à peine de défricher et de bâtir leur propre lopin

¹ Desnoyers, Isidore. *Histoire de la paroisse de St-Dominique*, p. 11

² Il faudrait souligner qu'en ces temps plutôt archaïques, la communication postale n'était pas aussi rapide qu'aujourd'hui. La distribution du courrier qui s'effectuait de main à main, de relais en relais, jusqu'à sa destination constituant par là un service bien peu rassurant, exposé à nombre de tribulations suffit à justifier l'extrême lenteur que connaissait le transport postal

³ Desnoyers, Isidore. *Histoire de la paroisse de St-Dominique*, p. 12

⁴ *Ibid.*, p. 12

de terre. Ils demandaient donc à prendre quelques moments de répit, ce qui n'a pas semblé trop plaire au haut clergé.

L'évêque, faisant office d'agent colonisateur de concert avec son curé, désirait que les habitants aillent construire dans les endroits qui n'étaient pas encore établis sous prétexte que c'était le seul moyen d'avoir des églises centrales. « *On en a trop mis autrefois sur la devanture des seigneuries, et c'est en partie, ce qui a retardé leur établissement,* »⁵ voilà ce que soutenait l'évêque dans sa lettre qu'il avait envoyée à Jean Dessaulles dans l'espérance qu'il seconde ses vues.

L'évêque Plessis intransigeant et ferme sur ses positions, le seigneur Dessaulles impuissant dans cette affaire, le curé Girouard plutôt conciliant et de connivence avec les requérants, provoquèrent une situation inextricable où surgirent de nombreuses difficultés. Des conflits d'intérêt et d'opinion, nécessitèrent de nouvelles combinaisons et surtout de nouveaux complots entre les paroissiens; ce qui eût pour effet de retarder l'exécution des ordonnances épiscopales et même de faire échouer malheureusement celle relative à notre paroisse de Saint-Dominique.

La requête du 27 juin 1818

La plupart des intéressés, du moins ceux des 2^e et 3^e rangs, ne voulaient absolument rien savoir du site proposé par l'évêque Plessis, c'est-à-dire le numéro 120 du cinquième rang, au cordon du quatrième,⁶ qui favorisait davantage les gens de la Savane.

C'est ainsi qu'en juin 1818, les habitants du futur arrondissement (de Saint-Dominique) demandèrent par requête à l'évêque Plessis, par l'intermédiaire du curé de Saint-Hyacinthe, de vouloir bien leur permettre de bâtir provisoirement ailleurs, évoquant encore une fois l'accès trop difficile du lieu choisi par l'évêque.

L'évêque répond à cette requête le 14 juillet 1818 par une lettre porteuse d'une mauvaise nouvelle. Il dit craindre qu'une place provisoirement accordée aux gens de la division de l'est ne devienne à leurs yeux un point fixe, un endroit établi et coutumier qu'ils ne pourraient quitter facilement quand arrivera le temps de bâtir la chapelle ou l'église au cinquième rang. L'évêque Plessis ne veut absolument rien changer à ses premières vues; cependant en se montrant un peu plus flexible, il permet tout au plus de bâtir, au rang Saint-Pierre, une modeste chapelle de cinquante à soixante pieds sur trente, avec charpente entourée de planches, sans solage, pièces sur pièces, et un presbytère de même construction si nécessaire.

Malgré l'attitude exceptionnellement conciliante de l'évêque, les habitants n'eurent pas entièrement gain de cause dans cette affaire; accablés d'inertie ou indiffé-

⁵ *Ibid.*, p. 13

⁶ *Veillez prendre note qu'au départ, les 4^{ème} et 5^{ème} rangs, de même que les 2^{ème} et 3^{ème} rangs au sud de la rivière Yamaska, appartenaient à la future paroisse de Saint-Dominique. Ce n'est qu'en 1831, comme vous le constaterez plus tard, que Saint-Dominique perdit la possession de ces rangs au profit de la paroisse naissante de Sainte-Rosalie, érigée en 1832.*

rents aux recommandations de l'évêque, ils refusèrent de construire en planches au 2e rang la chapelle que leur avait suggérée l'évêque. L'autorité avait certes cédé un peu de terrain mais n'avait aucunement renoncé à son projet initial, soit de construire un édifice religieux au 5e rang, au cordon du quatrième. Bref, dans toute cette controverse, le prélat avait raison dans une certaine mesure, et les gens intéressés à fonder une paroisse n'avaient, pas tout-à-fait tort. En effet, le lieu destiné par l'ordinaire au futur établissement religieux étant quasi inaccessible, on conçoit facilement qu'il dût en coûter extrêmement aux contribuables de bâtir au milieu de la forêt, les édifices requis. Cependant, d'un autre côté, il faut convenir que cette place choisie par l'autorité ecclésiastique constituait un endroit central, si l'on considère que la paroisse telle que délimitée alors, devait s'étendre dans toute sa longueur, de l'ouest à l'est, depuis la rivière Yamaska jusqu'au neuvième rang de la Seigneurie, et du nord au sud, depuis la ligne seigneuriale de Langan (paroisse Saint-Simon à cette époque, puisque Saint-Liboire ne fut érigée qu'en 1856) jusqu'à la Grande Savane incluse.

Après toutes les démarches et pourparlers ci-dessus relatés, les choses paraissent être restées au statu quo durant cinq longues années. Faute de projets structurés et de coopération entre les différents partenaires, l'évêque, non convaincu des intentions réelles des requérants d'ériger une nouvelle paroisse, préféra vaquer à d'autres occupations plus sérieuses.

La future paroisse, sous le vocable de Saint-Dominique, venait de sombrer dans une profonde léthargie; abattue, on l'avait remise aux oubliettes, mais de façon temporaire puisqu'une lueur d'espoir allait bientôt poindre à l'horizon...

La requête de décembre 1824

Entre-temps, l'évêque Lartigue avait été sacré évêque de Telmesse le 21 janvier 1821 et prenait l'administration ecclésiastique du district de Montréal.

Voyant que l'affaire traînait en longueur et que rien n'avancait, les tenanciers intéressés à l'érection d'une paroisse, semblèrent un instant se réconcilier avec l'idée de bâtir au 5e rang; c'est du moins ce que nous pouvons en déduire par cet extrait de la lettre du curé Girouard, envoyée à l'évêque Plessis, en date du 23 décembre 1824.

« Monseigneur, je prends la liberté de vous avertir que l'on va vous présenter une requête pour que l'église du sud ou plutôt de l'est, soit au 5ième rang comme votre Grandeur l'avait désignée. »⁷

Cependant, le curé Girouard ne le considérait pas du même oeil. Il ne semblait pas trop enchanté à l'idée de construire au 5ième rang en raison qu'il craignait le fait, qu'à la suite de la division de son territoire, la paroisse de Saint-Hyacinthe devienne la plus pauvre des arrondissements d'Yamaska. De manière à mouver sa position, il évoqua furtivement l'arme dont s'était servie précédemment les requé-

⁷ Desnoyers, Isidore. *Histoire de la paroisse de St-Dominique*, p. 15

rants rebelles à se soumettre aux exigences de l'évêque : soit la difficulté d'accès au lieu désigné par l'évêque.

« Tous y ont été opposés, et avec raison, par rapport à nos bois que l'on va ruiner, par rapport au chemin que les gens d'en bas de la rivière et du 2ième rang et du 3ième, se voient obligés d'y ouvrir pour s'y rendre. M. Dessaulles lui-même aurait voulu y bâtir un moulin à scie; mais il n'a pas cru qu'on pût y descendre du bois de sciage, et un bon habitant lui a représenté que, s'il ne pouvait y descendre du bois de sciage, il ne serait pas possible aux habitants de s'y faire un chemin pour aller à une église. »⁸

Pour remédier à cette situation, le curé Girouard proposait de laisser à la paroisse de Saint-Hyacinthe, à propos de l'arrondissement en question, les premier, deuxième et troisième rangs en totalité; c'est-à-dire indirectement, abandonner le projet de bâtir au cinquième rang, et d'ajourner à un temps indéterminé l'établissement de Saint-Dominique avec les autres concessions depuis la quatrième jusqu'à la neuvième inclusivement, lesquelles, à l'exception de la quatrième à peine ouverte, n'étaient quasiment pas habitées à cette époque. Comme nous le verrons plus tard, ce projet du curé Girouard allait se réaliser en partie quelques années plus tard.

Mais l'affaire en resta là pour le moment. La mort de l'évêque Plessis, survenue le 4 décembre 1825, suspendit les procédures pendant encore une période de quatorze mois. Heureusement, les fidèles ne semblaient pas découragés pour autant, quoiqu'on s'imagine avec raison les conditions pénibles que les premières familles installées à Saint-Dominique durent affronter, en traversant la grande savane que l'on franchissait plus aisément à pied, pour témoigner dignement de leur foi catholique et accomplir scrupuleusement en croyants exemplaires leurs devoirs religieux dans une église distante d'au moins six milles de leurs foyers.

La requête du 10 février 1827 et sa contre-requête du 26 mars

Ce n'est qu'au mois de février 1827 que reprirent les négociations au sujet de l'érection de la paroisse et qu'allait surtout s'opérer un net changement d'orientation dans les desseins des maskoutains. C'était alors l'évêque Bernard-Claude Panet qui administrait le diocèse.

Les opposants au démembrement, tel que projeté, et surtout au site d'une église à la frontière du 5ième rang, crurent avoir plus de chance auprès du nouveau prélat, moins ferme que son prédécesseur. De guerre lasse, le 10 février 1827, les habitants du bas de la rivière, des rangs Saint-Pierre, Sainte-Marie-Anne, le troisième, Saint-Dominique et Saint-François, au nombre de 108 y compris le curé, adressèrent une requête à Monseigneur Panet, demandant de rester en permanence attachés à la paroisse de Saint-Hyacinthe.

Coup de théâtre ! Les habitants qui, dix ans auparavant s'étaient organisés pour essayer de fonder une nouvelle paroisse détachée de Saint-Hyacinthe, revenaient

⁸ *Ibid.*

vigoureusement sur leurs positions en implorant maintenant l'évêque de les laisser sous l'égide du curé Girouard. Ce dernier allait même jusqu'à se contredire en appuyant ce revirement de situation. Il est vrai que cette pétition convergeait directement dans la défense de ses intérêts puisqu'il ne désirait aucunement l'appauvrissement de sa paroisse en érigeant de nouvelles paroisses, surtout en sachant qu'elle était déjà vulnérable et pitoyable par le fait que deux paroisses avaient déjà été retranchées de la paroisse-mère (Saint-Damase en 1817 et Saint-Césaire en 1822).

La fameuse pétition, aux dires de l'abbé Isidore Desnoyers, « *fort sottement rédigée*, » rend des détails précieux sur l'état de la colonisation à cette époque, dans les futures paroisses de Saint-Dominique et de Sainte-Rosalie.

Dans cette requête, les pétitionnaires s'efforcent d'abord de témoigner de leur appartenance à la paroisse de Saint-Hyacinthe. Ils exposent à « *sa Grandeur qu'ils ont toujours désiré et désirent encore... être considérés pour toujours comme vrais paroissiens de St-Hyacinthe, particulièrement ceux des rangs St-François, St-Pierre, Sainte-Marie-Anne, et du bas de la rivière, lesquels ont partagé les frais et fatigues de la bâtisse de l'église St-Hyacinthe, toujours dans la vue d'y être admis paroissiens...* »⁹

Dans un deuxième temps, ils réaffirment leur volonté de ne pas bâtir l'église à l'emplacement désigné au 5ième rang tant en raison du choix du lieu qu'en raison de son éloignement :

« *En outre, le lieu proposé pour bâtir la nouvelle église éloignerait la plupart des requérants beaucoup plus de cette église... qu'ils ne sont actuellement de celles de St-Hyacinthe. La place marquée pour cette nouvelle bâtisse, se trouve au milieu du bois, dans une savanne, et... le chemin qu'il faudra faire pour y parvenir est un terrain où il y a environ huit pieds de terre noire et autres embûches, (...) lieu qui ne peut être établi que dans un demi siècle. À l'endroit fixé pour cette bâtisse, se décharge un ruisseau, nommé le ruisseau ferré, joint à une coulée ou savanne d'environ quatre lieues et demie. Dans six des concessions en profondeur devant compléter l'étendue de la nouvelle paroisse projetée, il y a au plus quatre arpents de terre faite à la charrue et le reste en bois debout; avec cette observation néanmoins que, dans le rang St-Dominique, il y a quelques cabanes bâties ou résident certains propriétaires qui vivent en faisant de la chaux, des sucres et du sel à potasse. La place où doit de toute nécessité passer le chemin susdit à ouvrir est un lieu où les gens qui font des sucres descendent en canot avec leurs bagages.* »¹⁰

Cette requête signée par le curé Girouard et flanquée de 107 autres signatures et croix certifiées,¹¹ fut portée à l'évêque de Québec en mains propres. Quelques

⁹ *Ibid.*, p. 17

¹⁰ *Ibid.*, p. 18

¹¹ À cette époque dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe foisonnaient nombre d'illettrés, incapables de signer leur propre nom. À défaut d'écoles structurées, l'art d'écrire était réservé exclusivement aux notables tels le prêtre, le seigneur et ses intimes, le notaire et les marchands. Il n'était pas rare de rencontrer à peine une dizaine de personnes sachant écrire

jours après, le curé Girouard l'appuyait par une lettre envoyée à l'évêque de Telmesse, à Montréal où il s'y était appliqué surtout à prouver l'appauvrissement dont aurait souffert sa paroisse si elle était divisée en d'autres paroisses.

Toujours à l'appui de la requête du 10 février 1827, et dans l'intention de se voir accorder les faveurs de l'évêque de Québec, il réitérait le 15 mars son plaidoyer au sujet du démembrement de sa paroisse. Cette fois, dans l'espoir de faire pencher la balance de son côté, il allait attaquer sur un autre front en évoquant comme autre argument : la menace de destruction de ressources de la seigneurie et en particulier, celle du Collège.

« Rien ne nous est plus précieux que le bois. Cette démarcation faite sur le plan à la maison, met l'église de St-Dominique au milieu du seul bois qui nous reste dans cet endroit et qui est la ressource de la Seigneurie et du Collège qui a plusieurs terres à bois auprès. Rien de plus destructeur dans le bois qu'une église et un village. Monsieur Dessaulles s'est réservé huit arpents de terre dans un autre rang pour y placer cette église. »¹²

Pendant que le curé Girouard plaidait ainsi sa cause et celle des pétitionnaires de la requête du 10 février 1827 auprès des évêques de Québec et de Telmesse, une sourde opposition naissait dans la seigneurie non regroupée en paroisse pour faire échouer son projet et celui des pétitionnaires. Le curé de Saint-Hyacinthe et ses acolytes allaient déployer leur force considérable pour mater les dissidents, puisque ceux-ci s'étaient vantés de compter avec eux les anciens habitants et propriétaires de Saint-Hyacinthe pour les aider à parvenir à leur but d'annexion permanente à la paroisse de Saint-Hyacinthe.

En voici un extrait révélateur de la lettre du 15 mars :

« Il m'est ordonné par Monseigneur de Telmesse de faire entendre raison là-dessus à M. Dessaulles. J'ai eu pour lui un plein succès; il ne me reste plus que de gagner quelques habitants par la douceur, et ils ne résisteront guère, quand ils me verront soutenu des évêques et du seigneur de la paroisse ».¹³

Cependant, ils n'eurent pas le temps de tuer dans l'oeuf le complot puisque le 26 mars 1827, les habitants de la paroisse défavorables à l'annexion et voulant contrer les visées du curé Girouard, adressèrent (au nombre de 219 et ayant à leur tête le notaire André-Augustin Papineau) une contre-requête à l'évêque de Telmesse, en opposition à celle du 10 février. Les nouveaux suppliants, signataires de cette requête, demandaient que l'ordonnance du 9 novembre 1817, telle que rédigée en cette date, eût son plein et entier effet relativement à la circonscription respective des futures paroisses de Saint-Dominique et de Saint-Pie, et aux églises à y bâtir.

Les pétitionnaires fondent leurs arguments sur la nécessité urgente de construi-

¹² *Ibid.* p. 18

¹³ *Ibid.* p. 19

re de nouveaux édifices religieux en raison de la grandeur de l'église de Saint-Hyacinthe qui s'avère beaucoup trop petite pour contenir la population actuelle, sur la difficulté de s'y procurer des bancs et surtout de s'y rendre à cause du mauvais état des chemins. Ils s'efforcent de préciser que depuis le 9 novembre 1817, les défrichements se sont étendus considérablement dans les deux paroisses en contemplation pour permettre de subvenir aux frais de construction et que la population s'est accrue largement au point qu'elle est en mesure dorénavant d'assurer la subsistance honnête d'un curé.

Mais, il semble que cette supplique ne trouva point grâce devant l'autorité ecclésiastique. Les évêques de Québec et de Telmesse se voyaient simplement coincés entre deux feux. D'une part, acquiescer à la contre-requête en construisant l'église au cinquième rang signifiait une source de danger réel face à la préservation des terres du collège et par le fait même de leurs intérêts financiers. En effet, à cette époque, les ressources forestières rentabilisaient au premier plan l'économie. La coupe du bois servait tant au marché local (le bois de chauffage, la construction des édifices et navires) qu'au marché de l'exportation. Quelle richesse alors pour une seigneurie et les propriétaires de ses terres que de posséder quelques parcelles de terrain recouvertes de forêts dont on pouvait se procurer à bon compte tout le bois nécessaire à la construction et au chauffage des habitations.

D'autre part, privilégier la requête de février 1827 signifiait, pour ne pas irriter les tenanciers du côté de Saint-Dominique désireux d'ériger leur propre paroisse, la remise en question du retranchement de la paroisse de Saint-Pie qui s'avérait plutôt imminent. Et cela signifiait aussi la prise en charge d'une paroisse qui allait bientôt être surpeuplée et inapte à desservir convenablement les fidèles de la région maskoutaine.

L'enjeu se révélait sérieux. Cette question du « deux poids, deux mesures », du démembrement de la paroisse de Saint-Hyacinthe, du côté de l'est, demandait réflexion. Elle resta en stagnation pendant encore quatre ans et demi, exaspérant de la sorte le plus tenace fervent. Cette attente délibérée d'un verdict des autorités ecclésiastiques, face à ce projet litigieux, venait considérablement retarder de nouveau l'érection de la paroisse de Saint-Dominique qui semblait souffrir d'un affreux cauchemar religieux dont il n'était plus possible de se délivrer.

Pendant ce temps, la paroisse de Saint-Pie gagnait sa cause. Elle était érigée le 26 août 1828 et la desserte régulière s'effectuait le 14 octobre 1830.

Voici un relevé statistique dressé par le notaire André-Augustin Papineau, aux environs de 1827, et concernant la future paroisse de Saint-Dominique, telle que délimitée, en projet, par ordonnance du 9 novembre 1817.¹⁴

¹⁴ Dans ce territoire de 42 159 arpents et 50 perches en superficie, 19 984 arpents furent donnés à la nouvelle paroisse de Sainte-Rosalie, érigée le 3 juin 1832; le reste, soit les 22 175 arpents et 50 perches fut laissé en réserve pour former plus tard, notre paroisse propre de Saint-Dominique

Rangs	Terres	Superficie		Âmes	Maisons habitées
		Arpents	Perches ¹⁵		
Domaine et Bas-Rivière	14	1 485	—	130	18
2e rang et Ste-Marie-Anne	52	4 493	—	467	62
Troisième rang	42	3 514	66	380	56
Quatrième rang	38	3 429	—	—	1
Cinquième rang	57	3 420	—	—	—
Sixième rang	58	3 480	—	22	5
Septième rang	58	3 480	—	22	5
Huitième rang	53	3 510	—	—	—
Neuvième rang	32	2 287	84	} 34	} 6
Rang St-Dominique Nord-Est	84	5 985	—	—	—
Rang St-Dominique Sud-Ouest	102	7 115	—	} 302	} 56
Total :	590	42 159	50	1 357	209

2. L'érection de la paroisse de Sainte-Rosalie : un dénouement inattendu...

À l'automne de 1831, voilà que les habitants de Saint-Hyacinthe-propre ouvrirent la procédure pour obtenir l'érection canonique de leur paroisse. C'était le temps favorable de prendre les moyens d'en diminuer la population, trop nombreuse pour la capacité de l'église, et de donner à cette paroisse des limites bien définies et permanentes. Aussi, les fauteurs de la division, c'est-à-dire de la requête en date du 26 mars 1827, se prévalurent de la circonstance pour ramener sur le tapis la question du démembrement...

Vu le moment de colonisation qui s'accroissait assez activement dans les concessions de l'est de la seigneurie (les 6ième, 7ième, 8ième et 9ième rangs), il devenait évident que ce territoire de 42 159 arpents une fois peuplé, pouvait fort bien être divisé en deux paroisses au lieu d'une seule telle que projetée en 1817. Cela considéré, il fut conseillé aux habitants des 2ième et 3ième rangs, entre autres, de pétitionner l'autorité ecclésiastique aux fins de former chez eux avec les rangs les plus voisins, une nouvelle paroisse. Ceux-ci commirent leur coup de Jarnac, et comble de malheur, eurent gain de cause auprès des autorités ecclésiastiques. C'est ainsi que la paroisse de Sainte-Rosalie vit le jour le 3 juin 1832. Après tant d'années de luttes infructueuses, on venait nous arracher littéralement un morceau de territoire qui devait être situé en notre future paroisse de Saint-Dominique; car il n'avait jamais été question auparavant de fonder une nouvelle paroisse sous le vocable de Sainte-Rosalie. Dès 1817, on s'était inspiré officieusement du nom de Saint-Dominique pour ériger cette nouvelle paroisse détachée de Saint-Hyacinthe. Et c'est le 4 janvier 1825, dans une lettre de l'évêque Plessis au curé Girouard, que l'on avait mentionné officiellement le nom de la paroisse qui devrait être retranchée à l'est de Saint-Hyacinthe : « *Ceux du côté de St-Dominique pourront demander St-Do-*

15 La perche, cette ancienne mesure agraire, équivalait à un centième d'un arpent. Ainsi donc l'arpent contenait 100 perches.

minique pour patron. lequel n'est encore titulaire d'aucune église de ce diocèse ».

¹⁶

Peu importe, le mal avait été accompli. Saint-Dominique, la triste victime de ces événements, paraissait renvoyée aux calendes grecques. En effet, cet acte précipité venait de porter le coup de mort à Saint-Dominique; car, à cette époque, soit en novembre 1831, le territoire restant, 22 171 arpents, contenait à peine 300 âmes, dont environ 150 communicants, et ne pouvait fournir en dîmes que « quinze minots de bled et environ quarante-cinq d'autres grains ». ¹⁷

Mais cette situation ne donnait pas l'impression que tout espoir s'était envolé. « *Rosalie n'a point enseveli à jamais son aîné Dominique, nous allons le voir se relever bientôt de sa chute et ressusciter, quoiqu'il n'ait encore que la faiblesse de l'Enfance* ». ¹⁸ Notamment, il paraît qu'en 1832, seulement 54 habitants s'étaient établis sur ce territoire de 22 171 arpents en superficie.

« *Les colons établis sur le territoire de Saint-Dominique n'étaient pas encore nombreux en 1833, à la vérité, et ils n'étaient pas riches, c'est certain. Mais ils étaient à distance de l'église de Saint-Hyacinthe; le chemin pour s'y rendre n'était pas avantageux; plusieurs des habitants étaient des tailleurs de pierre, des chauffourniers fixés comme aux Côtes et n'ayant pas de chevaux pour franchir un espace en distance de cinq milles. Ils sentaient donc le besoin d'avoir une église chez eux... »*

Néanmoins, si peu nombreux et même si peu fortunés pour payer la dîme du service d'un prêtre, ces intrépides pionniers, osèrent demander, après ces seize années de contestations inutiles, l'érection du territoire subsistant en paroisse régulière de même que la permission d'y bâtir une église et un presbytère. Leur requête en ce sens était datée du 3 janvier 1833 et elle était adressée à Monseigneur Joseph Signay, évêque de Tussala, coadjuteur et administrateur du diocèse de Québec. Elle portait 160 noms de personnes, dont le plus grand nombre propriétaires, mais non résidents dans la localité.

Ces pétitionnaires déclarèrent former « *la majorité des habitants résidants ou ayant des terres dans les 6ième, 7ième, 8ième et 9ième rangs, et rang St-Dominique* ». Ils exposèrent aussi à sa Grandeur : « *qu'ils occupent, à l'est de la rivière Yamaska... Seigneurie de St-Hyacinthe... une étendue de terre d'environ 22 200 arpents en superficie, bornée au nord-ouest par la paroisse de Sainte-Rosalie, au nord-est par la seigneurie de Langan, à l'est par le township Milton, au sud-ouest par le cordon entre les rangs St-Dominique et St-François depuis ledit township jusqu'aux limites de Ste-Rosalie* ».

¹⁶ Ibid, p. 17

¹⁷ Ibid, p. 23

¹⁸ Ibid

¹⁹ Fonds P.A. St-Pierre. Manuscrit de la paroisse de Saint-Dominique. Société d'Histoire Régionale.

« Que sur ce territoire se trouvent environ 338 âmes, dont 170 communicants, dont les intérêts spirituels, jusqu'ici confiés au curé de Saint-Hyacinthe, vont l'être à celui de Ste-Rosalie, aussitôt que cette paroisse sera en opération... Qu'ils se trouvent séparés de Ste-Rosalie par une savanne inhabitée, presque impraticable une partie de l'année, et... qu'ils ne peuvent remplir régulièrement les exercices de leur religion...

Pourquoi les pétitionnaires prient sa Grandeur... d'ordonner que le territoire... désigné soit érigé en paroisse sous l'invocation de St-Dominique, nom sous lequel l'endroit principal est généralement connu; qu'il soit bâti au rang double de St-Dominique, à l'endroit le plus central, une chapelle en bois à l'entretoise de 90 x 46 pieds, et une maison en bois de trente pieds carrés pour le logement d'un prêtre qui viendra faire le service divin à certains jours dans ladite chapelle... »

« St-Hyacinthe, 3 janvier 1833

Suivent 45 signatures autographes, et 115 croix, certifiées, le 4 février 1833 par Benjamin Benoit et Donald George.

Morrison, N.P. Rédacteur. »²⁰

3. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Dominique

L'évêque Joseph Signay avait reçu la requête et l'avait surtout considérée puisque le 28 février 1833, Magloire Blanchet, curé de Saint-Charles-sur-Richelieu était délégué et nommé député à l'effet de vérifier les faits allégués de la requête et de régler ce que de droit...

Le 18 mars 1833, à 9 heures et demie du matin, le délégué Blanchet se transporte sur les lieux, c'est-à-dire à l'endroit appelé Saint-Dominique. Devant le peuple réuni, il s'arrête à la porte de la maison de Joseph Tétro, située vers le centre du rang double de Saint-Dominique où il procède à la vérification de la requête. Il constate le tout conforme à la vérité.

De suite, il cherche et examine le lieu le plus convenable pour la construction d'une chapelle et d'un presbytère. Il en fixe finalement l'emplacement sur un lopin de terre de dix arpents en superficie, fourni gratuitement, moitié par Ambroise Mâce, moitié par Louis Bergeron, c'est-à-dire chacun cédant une portion de terrain d'un arpent de front sur cinq de profondeur, bornée au sud-ouest par le chemin public. De plus, le député convient que la chapelle en bois aurait la dimension de « 90 x 46 pieds et 15 pieds de carré; le presbytère 30 pieds carrés et 10 de haut sous le toit, le tout mesure française ».

Enfin, après tant d'espérances suscitées, Monseigneur Signay, devenu évêque de Québec, approuve, le 26 mars 1833, le procès-verbal du curé Blanchet, en date du 18 mars par ce décret d'ordonnance :

« Joseph Signay, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque de Tussola, coadjuteur de Monseigneur Bernard-Claude Panet, évê-

²⁰ Desnoyers, Isidore. Histoire de la paroisse de Saint-Dominique, p. 24.

que catholique de Québec et administrateur du diocèse de Québec, à tous ceux qui les présentes verront savoir faisons que vu la requête à nous présentée, en date du 4 février dernier, au nom et de la part des tenanciers des 6e, 7e, 8e et 9e rangs de la seigneurie de Saint-Hyacinthe et du rang double de Saint-Dominique, dans la même seigneurie, comté de Saint-Hyacinthe, district de Montréal, demandant l'érection d'une paroisse dans les rangs ci-dessus nommés, pour les raisons ci-énoncées, notre commission en date du 28 du même mois, chargent messire Magloire Blanchet, prêtre, curé de Saint-Charles, rivière Chambly, de se transporter sur les lieux, après avertissement préalable de vérifier les énoncés de la requête sus-mentionnée et d'en dresser un procès-verbal de commodo et incommodo, vu aussi les certificats signés Benjamin Benoit pour Saint-Hyacinthe, Ambroise Provost pour Saint-Pie, Antoine Biron pour Saint-Simon, d'une annonce faite le 17 du présent mois aux habitants réunis pour le service divin aux églises des lieux sus-mentionnés, convoquant les habitants des dits rangs de la seigneurie de Saint-Hyacinthe à une assemblée pour le lendemain à neuf heures du matin, à la maison du sieur Joseph Tétro, habitant tenancier du dit rang double de Saint-Dominique, enfin le procès-verbal de commodo et incommodo du dit messire Magloire Blanchet en date du 18 aussi du même mois constatant et vérifiant dans toutes leurs parties les faits énoncés de la requête sus-dite. En conséquence, nous avons érigé et érigeons par la présente en titre de cure et de paroisse sous l'invocation de Saint-Dominique le Confesseur, dont la fête se célèbre le 4 août, les susdits 6e, 7e, 8e et 9e rangs de la seigneurie de Saint-Hyacinthe et le susdit rang double de Saint-Dominique, dans la même seigneurie, comprenant une étendue de terre d'environ sept milles de front sur environ cinq milles et demi de profondeur, borné vers le nord-est à la seigneurie de Ramesay ou Langan, vers l'est au township de Milton, vers le sud-ouest à la ligne qui sépare le rang double de Saint-Dominique de celui de Saint-François, vers le nord-ouest à la paroisse de Sainte-Rosalie, telle qu'érigée en 1832, pour être la dite paroisse de Saint-Dominique entièrement sous notre juridiction spirituelle à la charge pour les curés ou desservants qui y seront établis par nous ou par nos successeurs de se conformer en tout aux règles de discipline ecclésiastique en usage dans ce diocèse, spécialement d'administrer les sacrements, la parole de Dieu aux fidèles de la dite paroisse, enjoignant à ceux-ci de payer aux dits curés ou desservants les dimes et obligations telles que citées et autorisées dans ce diocèse, de leur porter respect et obéissance dans toutes les choses qui appartiennent à la religion et qui intéressent leur valeur éternelle; mais comme le présent décret est purement ecclésiastique et ne peut avoir d'effets qu'en autant qu'il sera revêtu de lettres patentes de sa majesté, nous recommandons très positivement aux nouveaux paroissiens de la dite paroisse de Saint-Dominique qu'ils aient à se pourvoir à cet effet auprès de son Excellence, le gouverneur de cette province. Donné à Québec, le 26 mars 1833.

L. & S. & Joseph Évêque catholique de Québec

Par Mgr C.F. Cazeau ptre sec. »²¹

²¹ Fonds P.A. St-Pierre. Manuscrits de la paroisse Saint-Dominique. Parce que la première copie de ce décret fut temporairement égarée, M. Pierre-Albert Sylvestre (curé de la paroisse de 1852 à 1855) en obtint une seconde délivrée par M. Edmond Langevin, secrétaire de l'archevêché, le 2 janvier 1855

Après tant de démarches exaspérantes, après ces seize années vivotées dans l'expectative, les habitants de Saint-Dominique venaient de savourer, par l'envoi de ce décret d'érection en paroisse, la jouissance de se retrouver sous la protection imminente de ce saint patron, Dominique-le-Confesseur.

Cet élan de plénitude semblait si prometteur que les fidèles ont cru en certains moments qu'en mettant leur confiance dans cet acte délivré, ils seraient épargnés quelques difficultés jusqu'à la bienveillante éternité de leur paroisse et ce, en guise de récompense de leurs longues attentes et durs sacrifices...

Mais vous pouvez sans doute deviner et vous imaginer que le ciel promis était loin d'être gagné. En effet, la paroisse de Saint-Dominique allait être secouée de nouveau, même davantage, certainement pas non dépourvue de péripéties... Elle ne sera pas sauvegardée des épreuves; mais avec cette foi tenace et persévérante, animant le coeur des humbles, la paroisse jaillira d'un rayonnement vainqueur, plus enracinée que jamais...



Antoine Girouard, curé de Saint-Hyacinthe qui intercédait auprès des autorités ecclésiastiques en vue de l'obtention de l'érection canonique de la paroisse de Saint-Dominique.



Joseph Octave Plessis, évêque de Québec s'est plutôt montré réticent aux demandes réitérées des colons habitant le futur territoire de Saint-Dominique.



Mgr Jean-Jacques Lartigue, sacré évêque de Telmesse, le 21 janvier 1821, prenait l'administration ecclésiastique du district de Montréal.



Mgr Bernard Claude Panet, évêque de Québec, s'était montré fortement conciliant aux intentions des pétitionnaires de Saint-Dominique, mais n'eut pas la jouissance de son vivant de leur accorder le décret d'érection canonique de la paroisse.

CHAPITRE CINQUIÈME

La vie paroissiale

Dans son volume de grande envergure, l'abbé Isidore Desnoyers, nous relate en 90 pages l'histoire de la paroisse de Saint-Dominique au travers la succession dans le temps des différents curés jusqu'en 1885, mentionnant les réalisations inhérentes à leur desserte (construction des édifices, ouverture des registres, etc...), décrivant le train-train quotidien avec leurs déboires et leurs réjouissances aussi. Malgré un contenu précieux d'informations, cette histoire même inestimable s'avère beaucoup trop détaillée et minutieuse pour transcrire la copie intégrale de l'ouvrage. Se conformer à une certaine norme d'équilibre dans la rédaction nous oblige de résumer difficilement l'histoire de chacun de ces curés. Cependant, il est clair que nous n'avons omis aucun événement marquant, nous réservant même de rapporter bien souvent des faits anecdotiques ou relevant des traditions ou autres, qui peuvent paraître oiseux ou accablant dans un volume historique actuel, mais qui peuvent se révéler dignes d'intérêt lorsqu'on s'adresse à une communauté bien vivante dont les ancêtres ont jeté les premières pierres de ce qu'ils contemplent ou se remémorent aujourd'hui.

Quant aux années ultérieures à 1885, faute de documents structurés et limité par le peu d'informations, nous avons donc tracé plutôt brièvement un tableau des principales réalisations de chaque règne, du moins celles que nous avons réussi à repérer, tout en rédigeant cette fois un portrait personnel du maître de la maison de Dieu.

1. La construction des premiers édifices religieux

Après avoir finalement obtenu l'érection de leur paroisse, après tant de labeurs, les habitants comptèrent bien construire dans les plus brefs délais les édifices requis au culte pour témoigner de leur foi chrétienne. Surtout, ils espéraient qu'on leur enverrait un curé prochainement ou du moins qu'on leur donnerait de temps à autre une desserte par voie de mission.

C'était donc ce qu'on attendait de la vie paroissiale : avoir un curé, le tribunal des consciences, le pasteur veillant au bien spirituel de ses brebis, et avoir aussi un temple au pignon envôtant où pourraient s'élever au ciel leurs prières, et leurs souffrances que de vivre sur une terre, et leurs joies que de vouloir enraciner une paroisse, leur milieu de vie.

Le 11 mai 1833, 161 signataires, la majorité des propriétaires de terres de la paroisse, dont la plupart d'entre eux sont tenanciers, adressent une requête aux commissaires civils à Montréal, demandant la permission d'élire des syndics pour surveiller la construction des édifices à ériger dans la nouvelle paroisse. Ils en reçoivent la confirmation positive des autorités civiles le 13 juin suivant.

En conséquence, le dimanche 7 juillet, les intéressés s'assemblent dans la salle

du presbytère de Saint-Hyacinthe, par-devant les notaires soussignés et sous la présidence du curé Edouard Crevier, et procèdent au choix des syndics. Furent nommés à cette occasion les premiers syndics de la paroisse : Louis Toudreau, Antoine Larocque, Jean-Baptiste Clopin, Antoine Guertin, Benjamin Cadoret, Charles L'Heureux, Jean-Baptiste Beaudry, Joseph Deslandes-Champigny et Dominique Casavant.

Une semaine plus tard, le 15 juillet 1833, les syndics élus prient les commissaires civils d'approuver leur élection et de les autoriser à cotiser les propriétaires résidents de la paroisse.

Le 13 août, J.M. Mondelet et Louis Guy, commissaires, confirment les requérants dans leur charge et leur enjoignent du même coup de dresser des actes de répartition, devis et estimation des travaux et dépenses et de les envoyer pour être examinés et homologués, le lundi 23 septembre, à onze heures du matin en la Chambre des Sessions de la Paix, au palais de justice de Montréal.

Un premier acte de répartition dressé en date du 3 septembre est filé aux commissaires le 23. Le lendemain, les commissaires Mondelet et Guy siègent d'office; après mûres délibérations, ils déclarent que l'acte se trouve informe et irrégulier, en autant que le devis des ouvrages n'est pas suffisamment détaillé et que surtout la récapitulation est incomplète...

En conséquence, à cause de cette négligence, ils le rejettent et ordonnent que les syndics procèdent de nouveau à établir un acte de devis détaillé des ouvrages et d'estimation des dépenses, rapportables au mardi 22 octobre suivant.

Le 5 octobre, les syndics demandent un sursis jusqu'au 29 octobre pour produire le nouvel acte de répartition à réécrire puisque le temps fixé par l'ordonnance du 24 septembre était beaucoup trop court pour compléter un tel travail. Heureusement, ce délai quemandé est accordé le 7 octobre.

Enfin, un deuxième acte de répartition est rédigé par le notaire Donald Georges Morisson, à Saint-Hyacinthe, le 11 octobre 1833.

Voici la présentation du devis complet des principaux ouvrages de construction des deux édifices en question, tels que détaillés dans le marché d'entreprise :

« Suit l'estimation de matériaux et mains d'oeuvre :

<i>Pour la chapelle et le presbytère</i>	
<i>20 toises¹ de pierre à 24H livres la toise :</i>	<i>480H</i>
<i>30 barriques de chaux à 3H la barrique :</i>	<i>90H</i>
<i>60 voyages de sable à 15 sols :</i>	<i>45H</i>
<i>Chapelle :</i>	
<i>1 500 planches à 48H le cent :</i>	<i>720H</i>
<i>600 madriers à 72H le cent :</i>	<i>432H</i>
<i>70 000 bardeaux à 6H le mille :</i>	<i>420H</i>
<i>20 000 clous à planche à 6H le mille :</i>	<i>120H</i>
<i>7 000 clous à redoubler à 7H le mille :</i>	<i>84H</i>

¹ La toise désignait une surface de cent pieds carrés.

150 000 clous à bardeaux à 1H (pointes 30H) :	180H
14 châssis :	210H
3 portes :	60H
	2 841H

<i>Chapelle :</i>	
<i>Ferrures 36H, Vitres 144H, mastic 36H :</i>	216H
<i>Peinture, huile fer blanc, croix du clocher :</i>	126H
<i>Fer et étenpenches :</i>	217H
<i>Bois de charpente, transport, façon :</i>	1 500H
<i>Façon de la couverture :</i>	600H
<i>Solage, lambris, clocher, menuiserie :</i>	2 000H
<i>Bois de charpente, solage et cheminées (presbytère) :</i>	1 200H
<i>Compléter le reste des ouvrages détaillés au devis :</i>	2 800H
<i>Frais de répartition et actes :</i>	1 000H
<i>Frais et dépenses imprévues :</i>	2 500H
	12 159H

2 841H + 12 159H égale 15 000H (livres) à cotiser ». ²

Vu les formalités remplies et pour ne pas retarder les travaux, les syndics décident que les matériaux à fournir par les contribuables seront estimés et payés en argent. D'après les renseignements recueillis tant dans le livre *Terrier du Seigneur* qu'auprès des propriétaires, il appert que la paroisse contient 21 980 arpents en superficie. Sur cette superficie, il s'agit de répartir la somme de 15 000 livres; proportion faite, il résulte que chaque propriétaire d'un arpent de terre devra payer 13 sols 7 $\frac{1}{2}$ deniers.

On croyait le tout réglé et rentré dans l'ordre lorsque le notaire de Saint-Hyacinthe, André-Augustin Papineau et d'autres gens s'opposèrent à l'homologation de cet acte de répartition et cotisation. Le 29 octobre 1833, les commissaires J.M. Mondelet et J.D. Lacroix, après avoir entendu les opposants par la bouche de leur avocat, tranchèrent le litige en rejetant les objections de Papineau et des autres parce qu'elles étaient mal fondées.

En conséquence, sans avoir égard à cette contestation, ils homologuent l'acte de devis et de répartition pour être suivi et exécuté suivant sa forme et teneur.

Voici par le tableau suivant la récapitulation de la répartition, par district respectif tel que rédigé à l'automne 1833 :

District de	Propriétés	Superficie	Montant prélevé
Antoine Guertin	30	2 280 arpents	1 556 H2
Benjamin Cadoret	35	2 280 arpents	1 556 H2
Charles L'Heureux	36	2 400 arpents	1 638 H
Dominique Casavant	23	2 011 arpents	1 366 H10

² *Desnoyers, Isidore. Manuscrit sur l'histoire de la paroisse de Saint-Dominique, p. 27.*

Joseph Champigny	10 ³	1 822 arpents	1 255 H3
Jean-Baptiste Beaudry	9 ⁴	2 040 arpents	1 390 H6
Louis Toudreau	43	3 042 arpents	2 066 H3
Jean-Baptiste Clopin	51	2 925 arpents	2 016 H6
Antoine Larocque	50	3 180 arpents	2 160 H7
	289	21 980 arpents	15 008 H9

Le dimanche 17 novembre, les habitants propriétaires de la nouvelle paroisse s'assemblèrent de nouveau dans la salle du presbytère de Saint-Hyacinthe, sous la présidence du curé Crevier, afin de nommer trois autres syndics pour accepter le terrain promis par Ambroise Mâsse et Louis Bergeron, lequel était destiné à l'érection d'une chapelle, d'un presbytère, d'un cimetière et autres édifices publics de l'établissement religieux en voie de construction. Furent unanimement élus à cette fin Augustin Brousseau, Pierre Bergeron et Pierre Ménard; tous trois chargés des pouvoirs ci-dessus relatés jusqu'à ce que la paroisse ait instauré l'ordre des marguilliers en remplacement des syndics.

Le lendemain, 18 novembre 1833, Ambroise Mâsse et Louis Bergeron, cultivateurs de la paroisse de Saint-Dominique acceptent de donner aux syndics, « pour et au nom de la dite paroisse, ... un terrain sis et situé en la dite paroisse St-Dominique, à prendre moitié sur chacune des terres des dits donateurs dans leur ligne mitoyenne, à savoir :

le un lot de terre de deux arpents de front sur quatre de profondeur, tenant, devant, au milieu du chemin St-Dominique, derrière au lot cy-après; d'un côté au dit Ambroise Mâsse; d'autre côté au dit Louis Bergeron : 2e un lopin de terre... de deux arpents de largeur sur un de profondeur, joignant derrière, des deux côtés, aux donateurs; devant, au lopin ci-haut dont il est une continuation...

Cette donation faite à la charge des droits seigneuriaux pour l'avenir seulement, en outre pour être spécialement employé, le premier lopin... à ériger une chapelle et presbytère ou autres édifices du culte public, place publique, cimetière, cours et jardins...; et le second lot être employé selon qu'il sera jugé à propos par les syndics ou leurs successeurs en office, c'est-à-dire le corps des Marguilliers.

*La maison du dit Bergeron, située moitié sur le morceau par lui donné, demeurera là tant qu'elle subsistera sans être dérangée, avec le droit au dit Bergeron d'aller et venir au devant de la maison ».*⁵

3-4 Ces vastes propriétés de particuliers qui pouvaient atteindre la superficie de 127 à 540 arpents, consistait en des terres non encore subdivisées dans les 8e et 9e rangs.

⁵ Desnoyers, Isidore. *Manuscrit sur l'histoire de la paroisse de Saint-Dominique*, p. 25-26

Ce n'est que trois mois plus tard, le 15 février 1834, que fut passé un marché de 12 000 livres entre les syndics et Pierre Dupont, cultivateur de Sainte-Rosalie, lequel s'obligeait et s'engageait à construire une chapelle ⁶ en bois à l'entretoise, de 90 x 46 pieds, et quinze pieds de carrés, sur un solage de trois pieds de haut, en pierres; un mur de refend sur toute la longueur de la chapelle, cette dernière couverte en planches et bardeaux, lambrissée en lambris debout; le clocher et sa souche proportionnés au corps de la bâtisse, la flèche et les piliers couverts en fer blanc, la croix de bois de chêne peinte en noir... « *La bâtisse diminuera pour le sanctuaire comme celle de Sainte-Rosalie, l'autel, les ballustres et bancs-d'oeuvre seront aussi comme ceux de Sainte-Rosalie* ». ⁷

Quant à la construction du presbytère, on s'entend sur les dimensions et matériaux suivants : trente pieds sur toute face, de pièces sur pièces, et dix pieds de carrés, sur un solage de pierre de bonne maçonnerie de cinq pieds de hauteur d'une pierre à l'autre; lambrissé en dehors en planches embouffetées; comble en bonne charpente; couvert en planches et bardeaux, quatorze ouvertures, dont onze fenêtres et trois portes.

Enfin, le marché d'entreprise conclu avec Dupont stipule aussi que les ouvrages seront exécutés par lui-même ou bien par de bons ouvriers; Dupont s'engageant cependant à fournir tous les matériaux requis à la construction des édifices religieux livrables la clef à la main au 1er octobre 1835.

Pour en venir à l'exécution de l'entreprise et mettre à effet les moyens d'action, les syndics se déchargèrent de toute responsabilité sur l'entrepreneur. Outre la somme de 12 000 livres à lui être payée de par leur marché (c'est-à-dire un montant de 2 000 livres en janvier de chaque année jusqu'à parfait paiement, excepté le dernier étant de 3 000 livres), ils lui abandonnèrent le dernier paiement en question restant de la répartition à la charge pour celui de collecter lui-même, personnellement, les deniers dûs par les contribuables.

Pierre Dupont y consentit et se mit à l'oeuvre dès le printemps de 1834. Il creusa les fondations de l'église et du presbytère et en éleva les solages dans le cours de l'été.

Entretemps à Saint-Hyacinthe s'élaboraient les procédures ecclésiastiques en vue de l'ouverture de la desserte.

2. L'ouverture de la desserte

1. DIEUDONNÉ DENYS, 1er PRÊTRE DESSERVANT, 1er OCTOBRE 1834
– 7 NOVEMBRE 1837

1. Achèvement des travaux de construction de l'église et du presbytère.
2. Difficultés survenues au sujet de l'obtention d'une desserte régulière.
3. Refus de bénédiction de la chapelle.

⁶ D'après des notes du curé Olivier Gaudette (ancien prêtre de la paroisse 1946-1962), cette première chapelle serait située probablement à la place du perron actuel de l'église.

⁷ Desnoyers, Isidore. *Manuscrit sur l'histoire de la paroisse de Saint-Dominique*, p. 28

4. Élection de marguilliers.
5. Une autre requête de supplication.

Après l'érection de la paroisse de Saint-Dominique, le 26 mars 1833, les fidèles continuèrent d'être desservis pendant dix-huit mois à Saint-Hyacinthe. Ce n'est qu'à la fin de septembre 1834 que les paroissiens furent confiés aux soins de Dieudonné Denys, ancien vicaire de Notre-Dame de Montréal, âgé d'une trentaine d'années et premier curé résidant à Sainte-Rosalie, promu en date du 5 octobre 1834. En effet, dès le 20 septembre 1834, Jean-Jacques Lartigue, évêque de Tennesse, entretenant sa correspondance avec le curé Crevier de Saint-Hyacinthe, informait ce dernier, que la nouvelle paroisse de Sainte-Rosalie allait bientôt avoir son curé propre et que ce curé desservirait Saint-Dominique qui pourrait aussi trouver quelques avantages dans ce nouvel état de choses. Deux jours après, l'évêque nommait Dieudonné Denys, curé de Sainte-Rosalie et prévenait Edouard Crevier que celui-ci devait aussi desservir la toute récente paroisse de Saint-Dominique.

Le curé Crevier de Saint-Hyacinthe, satisfait, comprenait que du moment que l'église serait prête, les gens de Saint-Dominique pourraient jouir de la célébration d'offices religieux en leur paroisse, du moins quelquefois de temps à autres.

Surtout que la construction des édifices allait bon train. Pierre Dupont prépara et fit préparer les matériaux nécessaires au cours de l'hiver 1835 en comptant sur la généreuse participation de Georges Côté et d'Antoine Martin qui équarrissaient, tous deux, le bois de charpente. Les deux bâtisses furent levées, entourées et couvertes dans le cours de l'été grâce à l'aide des trois frères, Jean, Charles et François Houle qui confectionnèrent eux-mêmes et posèrent tout le hardeau requis au parachèvement des murs et des toitures.

Ainsi par l'activité, la bonne volonté et les sacrifices de tous, les édifices religieux furent terminés à l'automne 1835 tel qu'il avait été prescrit en date d'échéance dans le contrat d'entreprise conclu avec Pierre Dupont.

Les fidèles de la paroisse, pouvaient donc dès ce moment, espérer jouir bientôt du fruit de leur zèle et de leur effort, et obtenir une desserte au moins de temps à autre puisque le curé Denys en avait été chargé depuis environ un an.

Celui-ci était bien venu quelquefois entendre leurs confessions à la nouvelle église bien que pour tout le reste, ordre leur avait été intimé de se rendre à Sainte-Rosalie pour satisfaire leurs besoins spirituels, sans défense toutefois d'aller à Saint-Hyacinthe, leur ancienne paroisse. Il paraît que cet état de choses persista malheureusement pendant encore une longue période de vingt-sept mois, étalés d'octobre 1834 à décembre 1836. En plus des agonisants retards au sujet de l'érection de la paroisse, venaient s'accumuler ceux relatifs à une desserte régulière. Saint-Dominique, éprouvé, attendait les secours de son curé...

3. Refus de bénédiction de la chapelle

Le 20 février 1836, les habitants auraient présenté une requête à l'évêque de Tennesse, demandant la permission de faire bénir leur chapelle, afin d'y être desservis. À cette requête, celui-ci aurait répondu négativement. On doute que par cette

réponse l'évêque Lartigue, sans motif valable, pourtant, tenait mordicus à ce que les habitants de la paroisse puissent continuer à se rendre à Sainte-Rosalie ou à Saint-Hyacinthe pour recevoir les services religieux prodigués en ces lieux.

Le 8 mars suivant, le curé Crevier prenant pitié de ses paroissiens, écrivait à Jean-Jacques Lartigue :

*« Ils sont si pauvres, pour la plupart, qu'ils n'ont point les moyens de se rendre en voiture à... Ste-Rosalie; un tiers à peine de la population... peut y aller à pied pour y entendre la messe. Il devient donc nécessaire, pour l'avantage spirituel de ces habitants, qu'ils aient de temps à autres les offices divins dans leur paroisse, et que le curé puisse y confesser dans certains temps ».*⁸

L'évêque de Telmesse répliquait à sa lettre le 10 mars en faisant savoir au curé Crevier qu'il ne trouva pas du tout clair ce qu'il lui avait raconté à propos de la desserte de Saint-Dominique. Il avança que rien ne devait être décidé au sujet de la bénédiction de l'église tant qu'il n'aurait pas compris la portée des paroles de son curé. De plus, il osa exprimer son refus comme il avait précédemment répondu à la requête des habitants, à ce que le curé Dieudonné Denys aille desservir les paroissiens. Par contre, il acquiesça à ce que le curé Crevier ou quelque curé du voisinage, autre que l'abbé Denys, puisse se charger de la desserte régulière de Saint-Dominique, quitte à en décharger ce dernier de toutes les responsabilités de la desserte, et de les confier à un prêtre qui voudra bien en assumer les tâches en qualité de curé desservant. Va-t-il même en exiger une réponse auprès du curé Crevier.

Ce dernier va lui écrire le 14 mars 1836 en s'exprimant en ces termes :

« Le désir bien marqué des habitants de St-Dominique est qu'on ne leur refuse pas la bénédiction de leur chapelle, après leur avoir permis de bâtir, avec espérance de les faire desservir dans leur paroisse ou du moins, de leur faire donner des offices de fois à d'autres. C'est Monseigneur de Québec qui a ainsi disposé des choses...

*Ils demandent que monsieur le curé de Ste-Rosalie continue de les desservir comme... par le passé, et qu'il leur dise la messe dans leur chapelle aussi souvent que sa santé pourra le lui permettre. »*⁹

Le 17 mars, l'évêque Lartigue allait répondre définitivement et surtout crûment au curé Crevier en refusant de nouveau la bénédiction de la chapelle prétextant que le curé Denys n'avait pas la santé nécessaire. Il écrivait : *« Je ne me suis jamais engagé à la desserte de ces personnes dans leur église, et je me rappelle très bien que, dans le temps, toutes choses se sont faites sans moi. Si Monseigneur l'évêque de Québec leur a promis quelque desserte dans l'état actuel qu'il leur en procure les moyens dont je manque ».*¹⁰

⁸ Ibid, p. 30

⁹ Ibid, p. 30-31.

¹⁰ Ibid, p. 31.

Remarquons une certaine aigreur du ton qu'emploie l'évêque Lartigue dans l'extrait de sa lettre. Ne convoitait-il pas depuis nombre d'années l'érection d'un diocèse pour Montréal et sa région dont il aurait été l'évêque officiel ? S'était-il senti offusqué depuis tout ce laps de temps écoulé de ce qu'on ne l'ait point suffisamment consulté dans ces affaires religieuses; lui qui réclamait plus de pouvoirs face à l'évêque de Québec qui détenait la prépondérance en ces matières.

Quoiqu'il en soit, ce refus de nature quelque peu vindicative explique pourquoi l'église, une fois terminée, demeura inoccupée et fermée au culte pendant au moins une autre année, 1836, nonobstant les instances et tentatives du curé Crevier qui s'étaient avérées plutôt vaines pour assurer une desserte locale périodique aux habitants délaissés et privés du fruit de leurs sacrifices pour bâtir les édifices curiaux.

C'est donc durant cette année que les fidèles qui ne pouvaient se rendre aux paroisses voisines, s'assemblèrent néanmoins les jours de dimanche, sous les conseils du curé Crevier, dans le temple non béni, pour accomplir leurs devoirs religieux. Il paraît que d'après une tradition rapportée par l'abbé Isidore Desnoyers, François Brodeur y remplissait les fonctions de chapelain improvisé, en faisant des lectures pieuses, en récitant le chapelet et autres prières tandis qu'Augustin Brousseau et Amable Tétreau y faisaient la collecte de rigueur. D'après cette même tradition, il est révélé qu'on manquait de tout en ce qui a trait au matériel requis pour les exercices pieux. Point de sacristie, ni de dépendances, même les plus essentielles; Pierre Dupont ne s'y était pas obligé. Les habitants supplèrent à cette situation de leur bon gré, qui par corvées, qui de leurs mains, qui de leurs bourses, se ménagèrent ces accessoires indispensables probablement dans le cours de l'année 1836.

Cette suspension de la desserte permit au moins aux paroissiens, pendant ce temps, de compléter les édifices religieux. L'église ou la chapelle de Saint-Dominique, vide de son pasteur, était achevée depuis un an. Aux termes du marché d'entreprise, les ouvrages devaient être soumis à expertise. Au mois de novembre 1836, les syndics choisirent à cet effet Moyse Chatel et Simon Montmarquet, menuisiers de Saint-Hyacinthe, l'entrepreneur Dupont et Charles Larocque. Les experts, ayant visité et examiné les ouvrages effectués, comparaisèrent le 21 novembre par devant le notaire Donald Georges Morrisson, à Saint-Hyacinthe, et déclarèrent qu'ils étaient d'avis unanimes : « *Que les dits ouvrages sont faits... conformément au... marché, du 15 février 1834, excepté que, dans la chapelle le sieur Dupont fera disparaître la goûttièrre dans le côté est de la couverture; donnera une seconde couche de peinture aux châssis, portes; et ce tant à la chapelle qu'au presbytère... en juin prochain (1837); clouera les madriers des planchers des deux édifices qui ont coffré...; avancera les ballustres dans le chœur de l'épaisseur de l'appui du bras* ». ¹¹

Ces quelques travaux de réfection terminés, les habitants comptèrent bien réclamer de nouveau leur curé qui tardait à desservir convenablement la paroisse. À plusieurs reprises, les fidèles firent des instances répétées auprès de leur curé

¹¹ *Ibid.*, p. 33.

Dieudonné Denys de Sainte-Rosalie, pour obtenir le même avantage. Touché du triste état moral de son annexe, convaincu des besoins véritables de ses paroissiens délaissés, se voyant dans l'impossibilité pour le moment d'y remédier seul, le curé Denys, soucieux des exigences de son ministère, désirait voir à Sainte-Rosalie un autre curé dont la santé pût suffire aux deux dessertes, ou d'avoir, en attendant mieux, la permission de confesser les gens de Saint-Dominique chez eux à certains temps de l'année.

Respectueux de ses engagements et sous cette impression, il écrivait à l'évêque de Montréal le 17 décembre 1836. En effet, entre temps, le district de Montréal avait été érigé en diocèse le 13 mai 1836 sans doute à la grande satisfaction de Jean-Jacques Lartigue, jusque-là évêque de Telmesse, qui devenait par ce fait même le premier titulaire du diocèse. Devait-il maintenant se réjouir sarcastiquement de cette autonomie des pouvoirs, nouvellement acquise pour manifester désormais, selon ses idées et sans l'opinion de l'autre évêque, son emprise totale sur les questions de la paroisse.

Dans cette lettre, l'abbé Denys lui faisait part avec compassion de ses nouveaux projets de desserte en ce qui concerne les deux paroisses confiées sous son protectorat :

« Monseigneur,

*... si votre grandeur permet la bénédiction de la chapelle de St-Dominique, j'ose croire... que je pourrai provisoirement trouver quelque assistance à St-Hyacinthe, tant à la cure qu'au collège, pour faire donner de temps à autre, l'office et la prédication à ces pauvres malheureux que la misère et la difficulté des chemins empêchent absolument de sortir de leur carrière... »*¹²

Le 29 décembre, l'évêque Lartigue répond à sa lettre sur un ton des plus conciliants et des plus approuvateurs; ce qui peut paraître assez étonnant quoiqu'il est vrai que le curé Denys a toujours semblé gagner la faveur de son Excellence si l'on compare avec l'action altruiste déployée par le curé de Saint-Hyacinthe...

Il dit en ces termes :

*« Je permets la bénédiction de la chapelle de St-Dominique pourvu qu'elle soit décente, et qu'elle ait ce qui est nécessaire à l'exercice du culte. Vous en resterez toujours le curé, puisque vous vous dites capable de leur rendre les services indispensables d'un pasteur, et vous tâcherez que les prêtres de St-Hyacinthe leur rendent les autres, aussi souvent et régulièrement que possible... »*¹³

Quelques jours auparavant, il appert par tradition que Godfroid Marchesseau, procureur au collège de Saint-Hyacinthe et futur prêtre de la paroisse, vint en attendant la permission présumée, chanter et célébrer la première messe à Saint-Dominique, le jour de Noël de l'année 1836.

¹² *Ibid.* p. 33-34.

¹³ *Ibid.* p. 34

4. Élection de marguilliers

Le 6 janvier 1837, fut annoncée au prône de la messe paroissiale de Sainte-Rosalie, une assemblée de tous les tenanciers de Saint-Dominique devant se tenir le lendemain à deux heures de l'après-midi au presbytère de la paroisse, aux fins de procéder à l'élection de trois marguilliers. En conséquence, le samedi 7 janvier à l'heure indiquée, un grand nombre de tenanciers se réunirent au presbytère pour élire ces marguilliers. Pierre Bergeron, Pierre Ménard et Jean-Baptiste Beaudry remportèrent la majorité des voix et furent déclarés marguilliers de la nouvelle paroisse de Saint-Dominique. De plus, à cette occasion, il fut décidé que dans toutes les assemblées et délibérations de la fabrique, la paroisse serait représentée éventuellement par un corps de syndics conjointement avec les marguilliers jusqu'à ce qu'il y ait un nombre de marguilliers égalant celui des syndics et marguilliers nommés dans la présente assemblée. Les syndics choisis par la paroisse en cette circonstance furent Charles Houle, Pierre Dupont, Amable Tétreau, François Dyon, Charles Plante, Alphonse Tétreau, peut-être François Ménard, qui fut remplacé plus tard par Augustin Brousseau.

Ce corps de syndics adjoints allait exister jusqu'à la fin de 1843, année où les notables de la paroisse furent définitivement admis aux assemblées.

Par ordre de l'évêque et sur demande de Dieudonné Denys et des syndics de l'église, Edouard Crevier, curé de Saint-Hyacinthe, se rendit le mercredi 18 janvier 1837 avant-midi à Saint-Dominique, pour procéder à la bénédiction solennelle et convoitée de la chapelle et du cimetière.

Le dimanche suivant, le 22 janvier, le curé Denys, desservant, vint faire les offices publics tellement souhaités à Saint-Dominique. En cette circonstance, il y ouvrit le premier registre de baptêmes, mariages et sépultures propre à la paroisse, et authentifié à Montréal le 2 février de la même année.

Le premier acte de registre est un acte de sépulture; il se lit comme suit :

« Le 22 janvier 1837, par nous, prêtre soussigné, a été inhumé Armand Prospère, né et décédé le 19 du courant, fils d'Armand Thibault, maître maçon, et de Marguerite Vincent. Témoins Amable Tétreau et François Daniel ».

Le premier acte de baptême enregistré proprement à la paroisse est daté du dimanche 5 mars 1837 où fut baptisée « Marie-Rose, née hier du légitime mariage de Jean Houle, cultivateur, et de Louise Lemieux de la paroisse. Parrain François Houle, marraine Rose Girouard ».

Durant cette première année de desserte (1837), 11 actes de baptêmes seulement sont inscrits aux registres de la paroisse, 24 autres le sont à Saint-Hyacinthe, quelques-uns se retrouvent même à Sainte-Rosalie. Par contre, on y remarque 26 actes de sépulture; d'où il faut conclure que les premiers se pratiquaient dans ces deux paroisses tandis que les sépultures reposaient en paix au cimetière de Saint-Dominique. Quant aux actes de mariages, on n'en dénombre qu'à partir du mois de septembre 1838 au moment où les mariages commencèrent à être célébrés en ces lieux. Auparavant, tous les mariages se célébraient dans la paroisse voisine, Sainte-Rosalie, puis à Saint-Hyacinthe où résidaient alors les desservants successifs de la paroisse.

Le curé Denys, ne pouvant se présenter aussi souvent aux offices, en raison de son état de santé, les paroissiens, avec l'appui du curé Crevier, supplièrent l'évêque en octobre 1837, de leur procurer un autre curé.

Celui-ci déchargea le curé Denys de la desserte de la paroisse de Saint-Dominique. Sans doute l'évêque préparait-il son grand coup en le libérant de cette mission; laissant de la sorte uniquement Sainte-Rosalie à ses bons soins encore pour quelque temps avant qu'il ne décide de le renvoyer définitivement de Sainte-Rosalie en 1838, à cette époque des troubles politiques où son autorité ecclésiastique, non éloignée de la noire calomnie, avait eu vent de ses opinions compromettantes envers le gouverneur anglais...

C'est le laborieux curé Crevier qui hérita de la desserte de notre paroisse et qui se chargea de venir réconcilier les pauvres habitants durement éprouvés.

2. EDOUARD CREVIER, 2^e PRÊTRE DESSERVANT, 12 NOVEMBRE 1837 AU 21 OCTOBRE 1839

1. Réorganisation momentanée d'un mode de desserte régulière.
2. La construction d'une sacristie
3. Bénédiction d'une cloche.

Edouard Crevier, curé de Saint-Hyacinthe, se voit chargé, en portant secours aux fidèles, du protectorat de la paroisse. Heureusement, que dans cette rude besogne, il fut aidé par son vicaire L.O. Déléigny, lequel resta en fonction jusqu'au 21 août 1838, à l'instant où lui succéda en qualité de vicaire, Joseph Desautels.

La desserte régulière s'ouvrit officiellement le dimanche 12 novembre 1837. Le lendemain, le curé Crevier déposait comme suit à l'évêque Lartigue le mode de desserte qu'il allait adopter : « *Je me propose de donner des offices publics à St-Dominique deux fois le mois, et d'aller dire la messe une fois la semaine. Les inhumations se feront en cette paroisse, et, s'il est nécessaire de chanter des services ou grands-messes sur semaine, nous nous y transporterons... à la demande des intéressés* ». ¹⁴

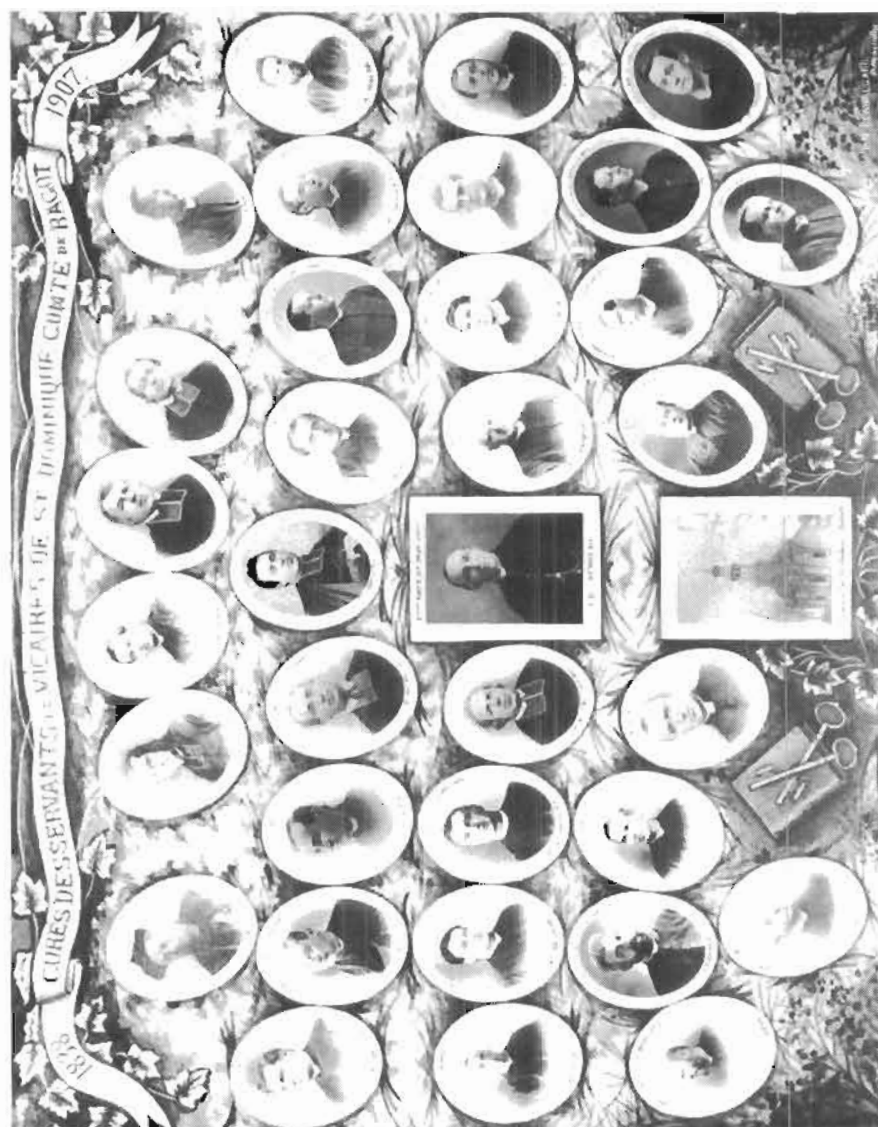
Et à la date du 20 novembre, il ajoutait sous le même pli : « *Une personne m'a fait présent pour St-Dominique des quatorze tableaux pour le chemin de la croix. Je supplie votre Grandeur de m'accorder la permission d'y établir cette dévotion (...) Le bedeau, homme craignant Dieu, demeure dans le presbytère, et a soin de l'église; il est chargé de la clef qu'il ne délivrera qu'aux personnes chrétiennes qui voudront aller adorer le St-Sacrement. (...)*

Saint-Dominique est en paix, tandis que St-Hyacinthe commence à être agité... » ¹⁵

¹⁴ *Ibid*, p. 36.

¹⁵ *Ibid*, p. 36-37.

« *Saint-Hyacinthe commence à être agité.* » En effet, nombre de maskoutains sous la bannière des Fils de la Liberté, préparaient leurs attirails et déployaient nombre de manifestations en vue de la grande insurrection.



Curés et vicaires qui ont desservi St-Dominique de 1838-1907.

L'évêque de Montréal réplique, le 24 novembre, au règlement présenté par le curé Crevier au sujet de la desserte de la paroisse : « *J'ajoute que vous avertirez les gens du jour où vous irez dire la messe chez eux, chaque semaine; je trouve bon aussi que vous fassiez leur mariage à St-Dominique quand il y en a de là (...) J'accorderai le chemin de la croix si les notables avec leur curé me présentent requête à cet effet, et de plus, à condition qu'il n'y ait point de troubles politiques parmi eux* ». ¹⁶

Voilà donc l'implantation d'une desserte régulière, du moins pour le moment.

Les paroissiens, paraissant remplis de courage et de bonne volonté avancèrent le perfectionnement de leur chapelle. C'est ainsi qu'ils firent entreprendre, le 19 novembre 1837, la sacristie qui n'était pas encore bâtie. Conséquemment, la construction s'échelonna jusqu'en 1838 au moyen de corvées volontaires.

3. Bénédiction d'une cloche

De même, jusqu'ici, en plus de la sacristie manquante, la chapelle n'avait pas encore été pourvue d'une cloche pour appeler les fidèles aux offices. C'est pourquoi le dimanche 30 décembre 1837, Edouard Crevier tint au presbytère de Saint-Dominique une assemblée des marguilliers et des syndics adjoints, à l'effet de leur aviser des moyens pour en acquérir une. À cette occasion, il y fut décidé qu'il était nécessaire de se procurer une cloche pour l'église, d'une pesanteur de 130 à 160 livres; le curé Crevier étant autorisé à faire cet achat aux conditions qu'il jugera les plus convenables. Celui-ci, apprend-t-on, se déchargea de cette transaction auprès de son vicaire L.O. Déléigny, lequel fit venir, (on ne sait d'où), une cloche y compris les accessoires pesant 150 livres. D'après une tradition, elle aurait été solennellement bénite le mercredi 27 juin 1838 par Pierre Mercure, curé de La Présentation, en présence du curé Crevier, du vicaire Déléigny, de la famille Dessaulles et autres notabilités de Saint-Hyacinthe. Louis-Antoine Dessaulles et une demoiselle Déléigny auraient reçu les fonctions de parrain et marraine. Toujours d'après la tradition, la collecte de circonstance se chiffra à la somme de 90 dollars qui fut employée à payer la cloche.

La première cérémonie de mariage, dont l'acte soit inscrit aux registres de la paroisse, fut célébrée par Joseph Desautels, vicaire à Saint-Hyacinthe, le 15 octobre 1838, après publication de trois bans, entre Jean-Baptiste Loïselle, cultivateur de la paroisse, fils majeur de Joseph Loïselle, et de défunte Judith Sénécal, et Louise Cadoret, aussi de cette paroisse, fille mineure de Benjamin Cadoret; cultivateur, et de défunte Louise Dumont...

¹⁶ *L'évêque Lartigue ressentait bien consciemment qu'une révolte imminente des patriotes grondait au loin. C'est pourquoi devait-il s'évertuer à calmer les ardeurs insurrectionnelles et ce, en s'assurant de la complicité maligne de ses bons curés qui devaient à tout prix étouffer dans l'oeuf les quelques semblants de rébellions réfractaires à la bonne conduite religieuse. À cette époque, religion et politique agissaient de concert. On ne sait guère si la paroisse hérita de la dévotion du chemin de la croix quoiqu'on peut certes douter que la permission leur fut accordée... Peut-être retrouvait-on quelques esprits enflammés parmi les fidèles de Saint-Dominique? Si oui, le curé Crevier sut certainement les apaiser par sa primauté sur les affaires d'ordre politique...*

Dans les intentions de l'autorité, Edouard Crevier devait laisser la desserte de son annexe le dimanche 30 septembre 1838, mais par retard ou autre erreur dans le transport de la poste, il n'en fut déchargé que vers le 26 octobre. Alors donc, le curé Crevier retournait paisiblement à Saint-Hyacinthe. Quoiqu'il n'avait pas fait pour autant ses adieux aux paroissiens de Saint-Dominique. En effet, le destin allait nous le ramener quelque douze mois plus tard...

3. JOSEPH-ELIE LÉVÊQUE, 3^e PRÊTRE DESSERVANT, 2 DÉCEMBRE 1838 À LA MI-DÉCEMBRE 1839.

1. Des retards à la desserte.
2. Des erreurs postales compromettantes.
3. Un curé miné par la maladie.

Le 28 septembre 1838, l'évêque de Montréal, avait nommé Joseph-Elie Lévêque vicaire à La Prairie, curé de la paroisse de Sainte-Rosalie, avec la perspective de desservir simultanément celle de Saint-Dominique.

Le 1^{er} octobre, lui donnant officiellement les pouvoirs ordinaires des curés pour ce dernier poste, l'évêque Lartigue écrivait : « ... Vous vous arrangerez pour les offices des dimanches et Fêtes de cette seconde cure, avec les prêtres tant de la cure que du collège de St-Hyacinthe... s'ils veulent bien vous y aider. »¹⁷ Cette lettre, renfermant aussi des instructions sur le mode de desserte à suivre, ne parvint même pas à son adresse. Le curé Lévêque ne fut informé des vues de son supérieur que trois semaines plus tard. Le 24 octobre, il lui écrit dans les termes suivants :

« Monseigneur,

J'apprends par Messire Crevier que votre Grandeur me charge définitivement de St-Dominique, j'obéis à vos ordres... mais avant, je demanderais... une lettre de mission pour cette paroisse, et un règlement propre à me guider auprès des habitants de l'une et de l'autre... Qu'ai-je donc à faire?... Ordonnez... j'en donnerai connaissances aux deux paroisses qui en passeront parce qu'il plaira à votre Grandeur. Étant seul, je ne me crois pas capable de desservir St-Dominique comme mon prédécesseur. Ste-Rosalie dénombre 750 communicants environ, St-Dominique à peu près 300. Ce n'est pas là ce qui m'effraie, mais la distance, et surtout les chemins dans cette saison et tous les printemps. Je demanderais le pouvoir de biner¹⁸ de temps à autre. Pour les arrangements avec les messieurs de la cure et du collège, ils sont impraticables, tous sont occupés; ainsi je suis seul et je me propose de l'être... »¹⁹

Le 8 novembre 1838, Jean-Jacques Lartigue donnait de nouveau mission au curé Lévêque de desservir Saint-Dominique et en même temps, il lui envoyait une copie d'un règlement de desserte pour les deux paroisses sous sa tutelle. À cette

¹⁷ *Ibid.*, p. 38.

¹⁸ *Biner* : célébrer deux ou plusieurs messes le même jour à deux endroits différents.

¹⁹ *Desnoyers, Isidore. Manuscrit sur l'histoire de la paroisse de Saint-Dominique, p. 38-39.*

seconde lettre fut réservé le même sort qu'à la première : elle resta morte, sans considération de la part du curé Lévêque. Jean-Jacques Lartigue dut en expédier une troisième le 27 novembre. Ces malencontreuses erreurs postales tournèrent au désavantage spirituel des gens de Saint-Dominique qui, fort probablement, furent privés à cause de cela de toute desserte pendant encore au moins un mois et demi. Certains médisants allaient jusqu'à se demander si les erreurs n'étaient pas bel et bien provoquées. Il est vrai que le curé Lévêque, revêtant le personnage d'un saint martyr, ne tenait pas effectivement à cette desserte, mais il faudrait plutôt en imputer la faute à l'instauration du service postal encore précaire à cette époque.

De droit, le curé Lévêque était desservant de la paroisse depuis le 1er octobre mais, en pratique, il ne le fut que peut-être le 2 décembre. Sinon, il dut au moins y faire un office dominical avant la Noël, quoique son nom n'est apparu aux registres que le 25 décembre 1838.

Après les Pâques 1839, le desservant se trouva fatigué du soin prodigué à ses deux paroisses. Se sentant incapable de desservir plus longtemps Saint-Dominique, il en prévint laconiquement l'ordinaire, le 25 avril 1839, au cas où cette desserte soit encore reliée à celle de Sainte-Rosalie. Blessé et indigné de ce ton, le rigide prélat ne l'épargne pas de remontrances. Le 30 avril, le jeune prêtre s'excuse auprès de son supérieur dont il croit qu'il a malveillamment interprété sa pensée. Il va raconter, entre autres choses, comme explication : « *Je ne suis pas allé de fois à St-Dominique que je n'en sois revenu malade; le carême m'a surtout bien épuisé. Mais Monseigneur, si telle est votre volonté, je desservirai cette paroisse, aussi longtemps qu'il plaira à votre Grandeur; j'y sacrifierai comme je le dois, le plus de santé qu'il me reste. J'ai fait mon possible pour remplir le mode de cette desserte, j'y travaillerai encore avec plus de courage...* »²⁰

Cette lettre dut réussir avec efficacité à implorer, la pitié de l'évêque puisque ce dernier lui rechercha un successeur.

Après le 12 novembre 1839, le nom du curé Lévêque ne figure plus aux archives de Saint-Dominique. Il apparaît néanmoins qu'il desservit la paroisse jusque vers la mi-décembre, mais il n'en fut déchargé officiellement que le 28 janvier suivant.

Encore une fois la paroisse semblait jouer de malédiction. Quand allait-elle obtenir ce curé résidant si espéré ?

4. EDOUARD CREVIER, 4^e PRÊTRE DESSERVANT, 21 DÉCEMBRE 1839 AU 25 SEPTEMBRE 1842.

1. Une souscription apte à défrayer les coûts de la desserte.
2. Réparations apportées aux édifices religieux.

Le curé de Sainte-Rosalie ne pouvant plus pourvoir suffisamment aux besoins spirituels de deux paroisses, et en particulier pour celle la plus éloignée et la dernière née, l'autorité ecclésiastique dut remettre pour une seconde fois la direction de la desserte aux mains du curé de Saint-Hyacinthe.

²⁰ Ibid, p 39-40

Le curé Crevier, avec l'aide précieuse de son vicaire P.A. Sylvestre, ouvrit la desserte le 21 décembre 1839 même s'il n'en fut chargé d'office que le 27 de ce mois.

Au cours de l'automne 1839, une souscription avait été consentie et acheminée dans la paroisse, aux fins de défrayer les dépenses qu'entraînait la desserte et ce, pour le terme d'octobre 1839 à septembre 1840 inclusivement.

Ce n'est que le 6 janvier 1840, lors d'une assemblée des marguilliers et les syndics adjoints et autres tenanciers, séance tenue à la sacristie, que six syndics spéciaux furent nommés pour collecter les deniers de la fameuse souscription. À cette occasion furent chargés de collecter les avoirs pécuniers, François Dyon pour les 6e et 7e rangs; Joseph-Octave Beaudry pour les 8e et 9e rangs; Pierre Hébert pour le bas-nord du rang double de Saint-Dominique; Antoine Larocque pour le haut-nord de ce même rang; François L'Heureux pour le bas-sud et François Houle pour le haut-sud du rang Saint-Dominique.

En ce qui concerne cette souscription et les suivantes, une somme de 900 livres par année, qui allait servir de dîme au curé, fut allouée par les marguilliers et les syndics en 1840, 1841 et 1842.

Sous ce règne du curé Crevier, rien de vraiment notable ne s'est réalisé excepté quelques réparations jugées nécessaires à apporter aux édifices religieux. Constatant l'état pitoyable de la chapelle, les fabriciens réunis le 19 juin 1842, jugèrent favorable de proposer certains travaux de réfection, tels qu'il devenait convenable de construire un jubé au haut de la chapelle et d'y placer des bancs vu la population grandissante qui restreignait considérablement la capacité de l'établissement à loger les habitants de la paroisse. De plus, on opta pour faire réparer les planchers du presbytère et bien d'autres choses laissées en abandon. Joseph-Octave Beaudry, marguillier en charge fut nommé pour l'exécution de ces résolutions. C'est Louis Déranleau qui s'occupa des diverses réparations s'élevant au coût de 400 livres, lequel montant lui fut payé par la fabrique en 1845.

Dimanche, le 25 septembre 1841, Edouard Crevier, s'étant dispensé du service de son vicaire J.B. Esdras Lamothe, vint personnellement à Saint-Dominique pour la dernière fois, mais non pour faire ses adieux... La desserte allait passer à d'autres mains.

Saint-Dominique, lasse d'être constamment ballotée (et à raison) rêvait au jour où elle n'aurait plus à patienter des semaines et des mois avant de satisfaire ses besoins spirituels.

5. GODEFROI MARCHESSEAU, 5e PRÊTRE DESSERVANT, 9 OCTOBRE 1842 AU 31 DÉCEMBRE 1843

1. Une brève desserte.
2. Tentative de recouvrer les dons d'une mystérieuse collecte.

Comme le veut l'habitude en vigueur depuis 1833, succède à un curé de Saint-Hyacinthe, un curé de Sainte-Rosalie.

En septembre 1842, un nouveau pasteur était proposé à la garde de Sainte-Rosalie; l'autorité ecclésiastique lui confia aussi la direction de notre paroisse vu l'incroyable ardeur qui avait été déployée par son prédécesseur à redorer l'image de

Saint-Dominique. C'était Godefroi Marchesseau, ex-procureur du collège de Saint-Hyacinthe, qui vint inaugurer l'exercice de son ministère le dimanche 9 octobre 1842.

Rien de notable et d'extraordinaire sous son règne si ce n'est qu'une tentative de faire rembourser par qui de droit l'argent donné par différents individus le 27 juin 1838 lors de la bénédiction de la cloche de la paroisse. À une assemblée du 13 novembre 1842 concernant cette intrigante question, le curé Marchesseau, réputé par son habile maniement des affaires, essaya de déterrer ce vieil événement gardé sous silence depuis cinq ans, mais n'obtint guère de résultat. Qui donc pouvait bien détenir cet argent lorsqu'aucun compte avait été rendu ni à la paroisse ni aux fabriciens ? Le curé dut donc se remettre d'une tentative vaine de succès.

Godefroi Marchesseau desservait la paroisse depuis presque quinze mois: c'en était assez pour son compte. Devait-il trouver accablant de traverser bien souvent à pieds la savane marécageuse où la chapelle de Saint-Dominique était distante de sept longs milles de celle de Sainte-Rosalie. Il remit donc l'ingrate desserte de Saint-Dominique aux mains de l'ordinaire qui l'en déchargea le 30 décembre. Il vint faire ses adieux aux fidèles le lendemain dimanche.

Par trois fois, nous avons vu les curés de Sainte-Rosabe, chargés de la desserte de la paroisse, et par trois fois nous avons constaté qu'ils n'y sont restés guère plus d'une année...

6. EDOUARD CREVIER, 6e PRÊTRE DESSERVANT, 14 JANVIER 1844 AU 20 SEPTEMBRE 1846

1. Esclandre et bisbille chez les marguilliers.
2. Intercession du curé auprès de l'évêque en vue de l'obtention d'un prêtre résidant.

Chaque fois que le curé de Sainte-Rosalie renonçait à la succession de Saint-Dominique, l'autorité diocésaine l'offrait à celui de Saint-Hyacinthe. En l'occurrence ici, c'est nul autre que le curé Crevier, aguerri, qui vint au secours de la paroisse pour la troisième fois. L'évêque Ignace Bourget chargeait donc le curé Crevier, reconnu par son zèle infatigable, de la direction de la paroisse et lui signifiait en même temps par intention de le voir faire les offices, fêtes et dimanches, et non pas à toutes les deux semaines comme auparavant.

Ce à quoi le curé Crevier va répondre dans une lettre du 16 janvier 1844 :

*« En relisant votre lettre qui regarde Saint-Dominique, j'y ai remarqué que votre Grandeur désire qu'on y fasse l'office, fêtes et dimanches... je crois que la chose n'est pas encore praticable, vu l'état de la maison presbytériale, les mauvais chemins, la modicité des revenus de la paroisse et surtout la santé du prêtre qui n'y tiendrait pas. Je les desservirai comme par le passé avec zèle et courage autant que nous le pourrons, pourvoyant à leur bien spirituel selon les circonstances où nous nous trouverons ».*²¹

²¹ Ibid. p 44

Heureusement, avec l'aide de ses fidèles vicaires Turcot, Noiseux et Huot, le curé Crevier put accomplir dignement sa tâche.

1. Esclandre et bisbille chez les marguilliers.

Depuis une dizaine d'années s'agitait à Saint-Hyacinthe la question brûlante des notables. En effet, ces derniers se débattaient comme des démons dans l'eau bénite pour que les marguilliers puissent être élus par eux et non pas seulement par les fabriciens ce à quoi il nous apparaît, faute de renseignements plus détaillés, que le clergé voulait exercer un choix, ou plutôt un contrôle, par le biais des fabriciens en place, en ce qui avait trait à la succession des candidats à la fabrique. Il semble que c'est cette position contraire du clergé aux vues des notables qui incita ceux-ci à se rebeller car ces derniers désiraient à tout prix participer à l'élection des marguilliers. Au début de 1843, un procès en cour avait été intenté contre les fabriciens. Le 20 avril 1843, le jugement était rendu et donnait gain de cause aux notables contre la fabrique de Saint-Hyacinthe, ce qui eut pour effet d'annuler l'élection des quatre marguilliers élus de 1839 à 1842. En vertu de ce verdict et d'un autre procès en appel en date du 28 septembre de la même année, quatre nouveaux marguilliers étaient élus le 15 octobre suivant.

Ce vent de rébellion mélangé à l'euphorie allait devenir contagieux pour Saint-Dominique. Ainsi, les deux marguilliers élus respectivement par les seuls fabriciens en 1841 et 1842, soit François Guyon, marguillier-comptable et Antoine Larocque, refusèrent, à l'instigation des notables de Saint-Hyacinthe venus expressément pour semer la pagaille dans la paroisse, de continuer leur office et sortirent du banc.

Personne n'avait donc été élu à cette charge en décembre 1843 de sorte qu'au 1er janvier 1844 la fabrique se trouvait totalement dépourvue de marguilliers; ce qui provoqua tout un scandale puisqu'on avait osé faire un affront au clergé.

En poste depuis le 6 janvier 1844, le curé Crevier vint faire l'office pour la première fois à Saint-Dominique le dimanche 14 janvier. Après la messe, il en profita pour raisonner les auteurs de ce coup de tête en tenant une assemblée générale. Après avoir sermonné inlassablement et ennuyé tous les paroissiens présents, il replace dans le banc, sans nette opposition paraît-il, les deux marguilliers récalcitrants et honteux de leurs actes.

Dans une lettre qu'il écrivait le 16 janvier 1844, le curé Crevier fait aussi part à son supérieur du résultat de sa première mission à Saint-Dominique : « (...) *Monseigneur, (...) l'esprit de division s'est aussi répandu ici, de sorte que je n'ai plus trouvé de marguilliers au banc-d'oeuvre; on était parvenu à les en faire sortir comme ailleurs; cependant, dans l'assemblée... de dimanche, j'ai réussi à arranger l'affaire et à replacer les marguilliers dans le banc; personne ne s'y est opposé directement (...)* »²²

Mais les efforts du curé Crevier n'avaient été guère réconfortants puisque, paraît-il, les marguilliers abandonnèrent de nouveau leurs fonctions, sans doute sous

²² *Ibid*

la pression des notables. Pendant deux mois les marguilliers se moquèrent des affaires de la paroisse. C'est pour remédier à ce malaise qui pesait lourd sur les consciences, que le curé desservant convoqua une assemblée des anciens marguilliers le dimanche 10 mars 1844. À cette occasion, pour pallier à la désorganisation du corps des marguilliers de l'oeuvre, Pierre Dupont sorti de charge le 1er janvier précédant, accepta d'être le « *Procureur spécial de la fabrique* » pour gérer les affaires de la paroisse jusqu'à ce que les marguilliers supposés être en charge reprennent la gestion.

Or, les marguilliers François Guyon et Antoine Larocque refusent obstinément de remplir leur charge et leurs devoirs et ce, au détriment du bien public mais surtout au détriment de l'intérêt de la fabrique, selon les dires du clergé. En conséquence, le dimanche 1er septembre, une assemblée générale des propriétaires convoqués pour considérer la question, destituait de leur office les deux marguilliers réfractaires, supportés sans doute par quelques paroissiens. Et par cette révocation, la fabrique se retrouvait sans marguilliers en exercice, c'est pourquoi alors on procéda immédiatement à la nomination de trois nouveaux marguilliers. Furent alors élus Antoine Chicoine, chargé de ce poste pour le reste de l'année courante, Rigobert Robert dit Lafontaine pour 1845 et Jacques Robitaille pour 1846.

Ainsi venait de s'achever les quelques remous suscités par les belligérants de la paroisse.

Tout le monde s'était clos le bec et le curé Crevier, ayant pardonné leurs méfaits, pouvait dorénavant s'attaquer à autre chose tels les revenus curiaux qui ne pouvaient suffire à défrayer les dépenses des desservants. Il semble que la souscription amorcée parmi les personnes qui sentaient l'avantage du culte public dans la paroisse ne s'était pas avérée fructueuse. À vrai dire, les habitants faisaient preuve de peu de volonté pour subvenir aux frais de la desserte, toujours selon les dires du clergé. Cependant, à une assemblée où étaient réunis les nouveaux marguilliers et les autres propriétaires, le 29 décembre 1844, il fut décidé que la fabrique donnerait au curé desservant la somme de 300 livres pour lui servir d'aide jusqu'au 1er octobre 1845. Ce qui constituait une maigre somme si l'on compare avec les 900 livres qu'on lui avait déjà remis quelques années passées pour la même période de temps. Le 5 octobre 1845, la même somme lui fut allouée pour une autre année jusqu'au 1er octobre 1846. Face à cela, on ne peut que constater que le curé Crevier venait y célébrer des messes que par charité chrétienne et non par intérêt pécuniaire.

Le desservant avait fait une visite de paroisse en janvier 1846. Il avait dès lors pris conscience de l'accroissement rapide de la population. Ainsi, il avait dénombré 1 130 âmes dans la paroisse dont 656 communicants et 474 enfants qui n'avaient pas encore communie. Il avait observé que les familles demeuraient dans le contentement, quoique pauvres pour un assez bon nombre et désireuses d'obtenir un prêtre qui logerait dans la paroisse. Le curé avait saisi l'occasion alors pour les inciter à redoubler d'ardeur pour construire des dépendances au presbytère dont ils avaient entrepris la restauration de manière à ce que l'évêque, ravi de leur bonne volonté, acquiesce favorablement à leurs demandes.

Le 15 mai 1846, Edouard Crevier intercédait auprès d'Ignace Bourget : « *La*

desserte de Saint-Dominique quoiqu'elle me soit agréable sous certains rapports, nous fatigue beaucoup. Les besoins de cette paroisse augmentent annuellement, de sorte que je crois qu'il n'est plus possible que je continue cette desserte avenant la St-Michel. D'ailleurs, c'est dans le grand intérêt de ces pauvres habitants d'avoir un prêtre résidant au milieu d'eux. Ils formeront dès cet automne un « traitement à qui pourra strictement parlant fournir à un missionnaire que vous pourrez placer là, des moyens de subsistance. Les bâtiments publics seront en bon état à cette époque. Ce prêtre pourra desservir Milton et y donner la grand-messe à tous les trois jours d'obligation (...). Il pourrait aussi rendre quelques services aux habitants d'Acton qui débouchent de leur bois par Saint-Dominique »²³

7. ISIDORE HERMÉNÉGILDE NOISEUX, 1^{er} PRÊTRE RÉSIDANT, 23 SEPTEMBRE 1846 AU 8 NOVEMBRE 1852

1. La question des subsides versés au curé.

La paroisse de Saint-Dominique existait depuis déjà quatorze ans et demi et la desserte religieuse était ouverte depuis dix ans et huit mois, mais, les fidèles qui l'habitaient, n'avaient pas encore obtenu la faveur de posséder un pasteur à eux seuls. Depuis nombre d'années, ils espéraient ardemment acquérir le privilège de jouir de la présence d'un curé résidant parmi eux, mais leurs faibles ressources monétaires combinées à la rareté des prêtres disponibles à cette époque, avaient toujours créé un obstacle à l'obtention de ce service.

À l'automne 1846, l'autorité ecclésiastique se trouvait en mesure de concrétiser le rêve des paroissiens. Enfin, leurs vœux et leurs aspirations de même que les désirs du curé Crevier allaient se réaliser. Le 15 septembre, Isidore-Herménégilde Noiseux, vicaire à Saint-Hyacinthe, était promu curé de Saint-Dominique et se voyait chargé de la mission de Sainte-Cécile de Milton. Pendant un an, le dimanche, une fois par mois, les fidèles de Saint-Dominique acceptèrent le compromis d'être privés d'offices publics ces jours-là.

À l'arrivée dans la paroisse, le 23, le curé Noiseux qui inaugurait son règne curial comme tel, se retrouvait certes en pays de connaissances puisqu'il vint sur la terre de Saint-Dominique nombre de fois y prononcer les offices divins de 1844 à 1846.

Dans une assemblée des paroissiens-tenanciers, tenue le 27 août 1848, il fut reconnu qu'il était favorable d'avoir un curé résidant et qu'en conséquence il était raisonnable et justifié de lui payer annuellement la somme de 400 livres pour le soutenir convenablement. Mais les habitants étaient incapables de fournir cette somme, excédant de 100 livres la dîme habituelle offerte au curé. Alors, il devenait urgent de recourir à la fabrique pour qu'elle s'approprie de la somme manquante; ce qu'ils votèrent pour l'année courante sous réserve de ratification de l'évêque diocésain.

À l'automne 1849, l'église paroissiale réclamait quelques restaurations pour être

²³ *Ibid.* p. 45.

à l'épreuve des grands froids. De même, entre autres priorités, il s'agissait d'assurer au curé un traitement stable suffisant et convenable à sa position. L'évêque de Montréal, informé de ces deux nécessités jugées urgentes, va donner à ce sujet le 3 septembre 1849 ses instructions au curé Noisieux.

Dans sa lettre, il prie le curé d'informer ses paroissiens de la nécessité absolue de mettre leur chapelle à l'abri du froid et d'assurer un montant de 100 livres pour son entretien. À ce sujet, il propose que chacun se cotise selon la valeur de leur propriété et que 5 à 6 paroissiens cautionnent pour le paiement de la somme. Il suggère à la paroisse de choisir un homme de confiance qui serait chargé de ramasser le montant pour le remettre entre les mains du curé. Il ne désirait pas que le curé quémande encore une fois charitablement ce qui lui était dû pour vivre honnêtement. De façon impérative, pour être assuré que tous les paroissiens vont bien comprendre, il souligne dans sa lettre ces paroles que le curé Noisieux lira aux fidèles : « *J'entends que l'on se mette en devoir de mettre la chapelle en état de servir le plus tôt possible, et que la souscription pour la subsistance du prêtre soit sans délai, assurée par de bons billets; autrement, je serai dans la nécessité pénible de retirer le curé et de faire desservir ces gens par un prêtre voisin qui ira voir leurs malades et enterrer leurs morts. J'espère que je n'aurai pas la douleur d'intervenir à cette dure nécessité et je prie Dieu pour que pareil malheur n'arrive point. Ayez soin, monsieur le curé que toute la paroisse se mette en prière et que partout l'on récite le chapelet en famille pour prévenir cette calamité* ». ²⁴

Ces menaces brandies, quoique rapportées indirectement, ne tombèrent certes pas dans l'oreille d'un sourd. Ainsi le dimanche 18 novembre 1849, les habitants propriétaires assemblés à cette fin, s'engagèrent à payer à leur curé pendant trois années, c'est-à-dire du 1er octobre 1852; la somme annuelle de 400 livres à être remise en janvier et février de chaque année, en remplacement de la dîme, entre les mains de David Bertrand, Louis Messier, Benjamin Cadoret et Jacques Robitaille, nommés syndics adhoc.

Les trois dernières années du règne du curé Noisieux à Saint-Dominique n'offrent rien de remarquable pour l'histoire. Le 3 novembre 1852, il était nommé à la cure vacante à Saint-Grégoire. Il desservit encore la paroisse pendant une semaine jusqu'au lundi 8 novembre, après quoi il fit ses adieux.

8. PIERRE-ALBERT SYLVESTRE, 2^e PRÊTRE RÉSIDANT, 9 NOVEMBRE 1852 AU 26 SEPTEMBRE 1855.

1. Encore les soutiens du curé.
2. Allonge du jubé.
3. Construction d'une remise.
4. Épidémie de choléra.
5. L'obtention de l'érection civile de la paroisse.

Pierre-Albert Sylvestre, curé de Saint-Simon, fut appelé à la cure de la paroisse le 3 novembre 1852 pour le dimanche 7, mais il ne s'y rendit que le 9.

²⁴ *Ibid.* p. 46-47.

À son arrivée, la souscription de trois années pour le soutien du pasteur était expirée, il fallait donc y pourvoir pour l'avenir. Dans ce but, le nouveau curé rassembla les habitants tenanciers le dimanche 21 novembre. À ce moment, il fut convenu et agréé qu'on lui assurerait comme à son prédécesseur pendant trois autres années la somme annuelle de 400 livres et que, s'il y avait déficit, la fabrique se chargeait de le suppléer. Séance tenante, sept collecteurs avaient été nommés par l'assemblée à cette fin : Joseph Létourneau pour le 6e rang; Antoine Chicoine pour le 7e rang; Jean-Baptiste Beaudry pour le 8e rang; Joseph Deslandes pour le 9e rang; Laurent Leclerc pour le haut du rang-double de Saint-Dominique; Louis Dufresne pour le centre, c'est-à-dire de la route du 9e rang jusqu'à l'église, et Antoine Guertin de ce point jusqu'au bas du rang-double. Les collecteurs étaient libres d'accepter la cotisation en argent ou la dîme en grains à être versée pour la fin de mars 1853 en ce qui concerne la première année.

2. Allonge du jubé

Le 16 octobre 1853, les marguilliers réunis résolurent unanimement de faire allonger le jubé jusqu'aux colonnes des seconds châssis. Ce sont Charles et Isaac Daunais qui s'occupèrent au plutôt avant les froids de l'hiver à accomplir les divers ouvrages à raison d'un salaire de 7 livres pour chaque banc neuf installé au jubé; la fabrique leur fournissait le bois gratuitement. On ignore cependant si les autres travaux de réparations à apporter à la chapelle délabrée et désirés par l'évêque, lors de sa visite pastorale du 15 au 17 juillet 1853, furent effectués.

Le 25 décembre de la même année, lors d'une assemblée des tenanciers, il était résolu que le revenu de la quête de l'Enfant-Jésus serait affectée à la construction d'une vaste remise sur le terrain de la fabrique pour servir d'abri aux chevaux. Cette grande remise fut réellement construite et elle existait encore en 1882. À cette même assemblée, il avait été même question de l'édification d'une chapelle des morts et d'un charnier si possible dans la cave pour y déposer les morts en hiver; toutes constructions devant être payées avec l'excédent des revenus et les deniers de la fabrique. Mais on peut avancer inévitablement que rien n'a été entrepris à ce sujet.

En 1854, « *la paroisse fut sévèrement visitée de Dieu.* »²⁵ On y a dénombré pas moins de 86 décès dont 34 adultes parmi lesquels, douze furent de malheureuses victimes de l'impitoyable choléra qui aurait sévi du 27 juillet au 24 septembre.

5. L'obtention de l'érection civile de la paroisse

La paroisse de Saint-Dominique était érigée canoniquement depuis bientôt 23 ans; cependant, elle ne possédait pas encore d'existence civile. Les habitants devant être appelés tôt ou tard à subir les frais d'une répartition légale en vue de la construction de nouveaux édifices religieux, le curé Sylvestre crut prudent de les engager à pétitionner l'autorité civile pour en obtenir la reconnaissance régulière de la paroisse. La requête rédigée en ce sens, datée du 26 décembre 1854, portait les noms de 109 signataires (en majorité des francs-tenanciers) et était adressée

²⁵ *Ibid.* p. 48.

aux commissaires civils du nouveau diocèse de Saint-Hyacinthe nommés par le gouvernement.

En conséquence, sur rapport exécuté par Louis-Antoine Dessaulles, P.E. Leclère, L.R. Blanchard, L. Boivin et T. Brodeur, tous commissaires, la paroisse de Saint-Dominique était reconnue civilement le 21 avril 1855 par proclamation de son excellence Sir Edmond Watherhead, baronnet, gouverneur général de l'Amérique Britannique.

Le dimanche 29 juin 1855, le curé assemblait les paroissiens propriétaires et leur annonçait que désormais, au lieu d'une souscription en argent à être versée pour salaire, il percevrait la dîme en grains.

Cela pouvait constituer un bon investissement pour le curé puisque les fluctuations du marché des grains rapportaient bien souvent de meilleurs bénéfices que l'argent sonnait.

En juillet de la même année, le curé Sylvestre ouvrit la procédure ecclésiastique en vue de la construction d'une église, d'une sacristie et d'un presbytère, tous bâtiments nouveaux. Mais le soin de poursuivre cette démarche échet à son successeur et le curé Sylvestre n'a pu jamais jouir de la contemplation de ces nouveaux édifices car il était nommé, le 8 septembre 1855, premier curé de la nouvelle paroisse de Saint-Marcel.

En acceptant la cure de Saint-Dominique, ce prêtre avait accompli, paraît-il, un vrai sacrifice, il fut donc bien aise, après trois années, de céder le pas à un autre brave.

9 FRANÇOIS REFOUR, 3^e PRÊTRE RÉSIDANT, 28 SEPTEMBRE 1855 AU 26 SEPTEMBRE 1866.

1. Un règne mouvementé.
2. La construction de nouveaux édifices.
3. Un curé éprouvé.

François Refour, curé de Sainte-Cécile de Milton, appelé à la desserte de Saint-Dominique le 8 septembre 1855, exerça la première fonction de son ministère à ce nouveau poste le 29 septembre. Le mandat n'allait pas être facile à accomplir surtout lorsque la situation se présentait sous des auspices assez sombres. Une question rencontra de graves complications et de longs délais : la construction de nouveaux édifices religieux, charge pénible dont héritait ce nouveau curé.

En attendant la construction de ceux-ci, la sacristie et surtout le presbytère réclamaient, avant d'obtenir mieux, des réparations immédiates. À ce propos, le curé Refour en informait l'évêque Jean-Charles Prince, le 16 mai 1856 : « *Pour moi, dit-il, je crains beaucoup de ne pas pouvoir y passer l'hiver. S'il y a possibilité de m'assurer un meilleur logement, je vous supplie Monseigneur de m'accorder cette faveur* ». ²⁶

Les gens de la paroisse, dans leur innocence, ne bougèrent pas, en ce qui concer-

²⁶ *Ibid*, p. 49

naît les travaux de réfection à apporter. Les marguilliers, apathiques, abusant de la confiance des paroissiens, semblaient s'en réjouir de plus belle en se laissant aller à de curieuses frasques, tel qu'en décembre 1856, « *par leurs sottises prétentions, les marguilliers offrirent à leur curé et à la paroisse des étrennes rien moins qu'agréables en soulevant une triple difficulté relative aux comptes de la fabrique, aux assemblées et aux chantres* ». ²⁷

À vrai dire, la paix ne régnait pas dans la paroisse, à tel point que l'évêque ordonna à quelques reprises à son prêtre de dire des messes basses le dimanche. L'évêque écrivait le 7 février 1857 : « *Tâchez que le calme se rétablisse pour le bien des consciences et la gloire de Dieu* ». ²⁸

Abordons maintenant la question épineuse de la construction de ces nouveaux édifices.

2. La construction des nouveaux édifices.

La première requête qui demandait à l'autorité ecclésiastique la construction d'un nouveau presbytère et d'une nouvelle église et sacristie fut rédigée le 18 avril 1855. Les pétitionnaires, au nombre de 141, la plupart des propriétaires-tenanciers, considérant que leur presbytère était vétuste, trop petit et qu'il requerrait de grandes rénovations, considérant que leur église était bien vieille, beaucoup trop petite pour contenir toute la foule qui s'y rend les jours réservés au culte en sachant qu'ils sont déjà brimés dans l'exercice de leurs devoirs religieux et que cette chapelle ne pouvait résister guère plus de six à sept ans, manifestèrent leur désir de bâtir un nouveau presbytère dès le printemps suivant, en pierre ou en brique, et une nouvelle église avec la sacristie ultérieurement. Cependant, ils stipulèrent la condition de laisser six à sept ans si possible, aux habitants avant d'exécuter les travaux.

À cette fin, le 18 octobre 1855, le curé de Saint-Hugues, Louis-Misaël Archambault, député d'office spécial, commissionné à vérifier la véracité de la requête, se transporta à Saint-Dominique dans une maison servant de salle publique aux habitants. Il trouva le tout conforme à la vérité, constatant que le presbytère s'avérait irréparable et qu'il était d'une nécessité urgente d'en construire un nouveau, que l'église d'une construction fragile et déjà trop petite pour la population toujours croissante, ne pouvait suffire plus longtemps à abriter les fidèles, recommanda simplement la construction de nouveaux édifices curiaux.

Dans son rapport, il suggéra avec l'appui de l'unanimité des citoyens, la construction éventuelle du nouveau presbytère d'ici la St-Michel 1857 et celle de la nouvelle église devant débiter en 1862 et pour être livrée au culte à la St-Michel 1865. Il fixa l'emplacement de l'église au sud-est de la présente chapelle, le portail à 60 pieds du chemin royal et faisant face au chemin, et l'emplacement du presbytère au sud-est de la nouvelle église, à mi-distance de celle-ci et de la ligne sud-est

²⁷ *Ibid.*, p. 50

²⁸ *Ibid.*, p. 50

du terrain de la fabrique. De plus, il y ajouta que le presbytère, pour le seul logement du curé, devait être construit en pierre, mesure française, possédant pour dimension 46 pieds x 34 pieds environ et 18 pieds de carré, y compris la cave et les mansardes, le grand étage devant mesurer 10 pieds d'un plancher à l'autre. Quant à l'église, elle devait être construite dans le même matériau, mesurant 125 pieds par 55 pieds avec des murs de 30 x 36 pieds de hauteur, y compris le solage avec une sacristie adossée au rond point de l'église, qui devait mesurer environ 36 x 32 pieds et 18 pieds de carré.

Le procès-verbal étant approuvé le 5 novembre 1855 par l'évêque Prince, tout laissait croire à une exécution rapide des travaux, surtout en ce qui concernait le presbytère. Pour surveiller la construction des édifices, avaient été élus comme syndics : Joseph-Octave Beaudry, marchand, Jean-Baptiste Cadieux, Antoine Chagnon, Auguste Martin, Elie Beaudry, Charles Grenache et Simon Gévry, tous cultivateurs de la paroisse.

Mais ces bizarres fonctionnaires se montrèrent fort peu soucieux d'activer la question, si bien qu'ils restèrent dix-neuf mois sans pouvoirs légaux. Ces derniers, pour motiver leurs actions, écrivirent le 27 mai 1856, à l'évêque de Saint-Hyacinthe, pour lui faire connaître leur profond désaccord au sujet des proportions désignées pour la construction des différents édifices. Ceux-ci déploraient surtout le fait que les dimensions des édifices exigées étaient beaucoup trop imposantes pour les moyens pécuniaires des habitants et qu'une taxe trop forte accablerait lourdement les paroissiens. En retour, ceux-ci suggérèrent des dimensions plus raisonnables aux nouveaux édifices à construire, tout en mentionnant que des réparations pouvaient suffire amplement au presbytère en attendant sa construction nouvelle, en janvier 1859.

Étonné et offusqué d'une telle requête, l'évêque émit une deuxième ordonnance. Vu les craintes et les inquiétudes qu'il entretenait sur l'état du presbytère, vu le retard des syndics élus à exécuter les procédures pour la construction des nouveaux édifices, Jean-Charles Prince, évêque de Saint-Hyacinthe, émit une ordonnance le 1er juin 1856 dans laquelle il dictait aux habitants de réparer d'ici trois mois le presbytère de manière à ce qu'il puisse servir de logement convenable au curé, sans quoi il menaçait de les priver de la présence d'un prêtre dans la paroisse.

L'évêque patientait. Il n'allait pas mettre à exécution son plan infâme, du moins pour le moment.

À la suite de cet avertissement, les paroissiens indifférents se contentèrent d'effectuer les réparations les plus urgentes. Quant aux édifices à construire, ils demeurèrent coits pendant encore seize mois. Au mois de septembre 1857, les travaux de construction du presbytère ne sont pas encore commencés. L'évêque, constatant que les ordonnances épiscopales du 5 novembre 1855 et du 1er juin 1856 étaient restées lettres mortes, tint parole cette fois, en frappant de la menace qu'il avait proférée le 1er juin 1856. Malgré le réveil soudain des syndics, lorsqu'ils voulurent le 3 septembre 1857 faire confirmer leur élection par les commissaires civils parce qu'ils prévoyaient le fléau qui allait s'acharner sur eux, l'évêque Prince priva la paroisse de son curé le 29 septembre 1857 :

« À dater du même jour, M. Refour, curé, consumera les Saintes Espèces, fera éteindre la lampe du sanctuaire, clora les comptes de la fabrique, fermera l'église, la sacristie, le cimetière et le presbytère et se retirera de suite à l'évêché pour nous rendre compte et recevoir nos ordres. À dater du même jour, pour les baptêmes, les mariages, les malades, les sépultures et l'administration des sacrements, les paroissiens s'adresseront à la charité des curés voisins ». ²⁹

Cette mesure allait porter fruit. En effet, les paroissiens reconnaissant nettement la justice de cet amer châtiment, adressèrent le 26 octobre 1857, une supplique à l'évêque pour lui implorer humblement son pardon. Dans le but de se repentir, ils promirent de construire un presbytère neuf l'été prochain et de parachever à leurs propres frais la réparation de l'ancien.

Cependant, malgré les beaux sentiments de soumission exprimés dans cette supplique, l'évêque, inflexible, crut bon de prolonger encore un peu la pénitence des coupables. Mais considérant l'effort déployé par les paroissiens à vouloir loger convenablement le curé, l'évêque avertit finalement le curé Refour en retraite à Sorel de se rendre à Saint-Dominique pour continuer la desserte. Ainsi réapparaît le curé de la paroisse le 27 novembre 1857. Par une curieuse coïncidence, il arriva que le gouverneur général, pour une raison inconnue, avait décrété cette journée comme devant être observée dans la paroisse strictement comme un jour de jeûne, d'humiliation et de prière générale.

Le presbytère

Les syndics, confirmés dans leurs nouvelles fonctions, par le commissaire civil le 25 septembre 1857, procédèrent à l'élaboration en bonne et due forme d'un acte de cotisation ou répartition le 24 octobre 1857. Pour couvrir les dépenses relatives à la bâtisse du presbytère, on prévoyait comme montant à prélever la somme de 741 livres et 4 deniers. La valeur totale des propriétés foncières de la paroisse s'élevant à la somme de 34 934 livres dont il fallait déduire 400 livres pour la terre du protestant Joseph Fichet, faisait en sorte, que proportion faite, chaque contribuable devrait verser 5 et 3/20 deniers pour chaque livre d'évaluation.

Voici un aperçu en résumé de l'estimation des dépenses encourue pour la construction de ce presbytère :

	Livres	Sols	Deniers
Maçonnerie :	309	16	8
Charpenterie :	107	17	6
Menuiserie :	221	7	9
Frais de répartition :	101	18	5
Montant à prélever :	741		4

²⁹ Ibid, p. 54.

L'acte de répartition homologué par les commissaires civils le 4 décembre, les syndics ne perdirent pas leur temps. Dès le 10 décembre, ils passèrent pour la somme de 447 livres un marché d'entreprise avec David Bertrand, menuisier et Benjamin Cadoret, maçon, de la paroisse. Ces derniers s'engageaient à accomplir les ouvrages de maçonnerie (en pierres des champs et arrosée à tous les rangs en grosse « maçonnerie »), de charpenterie, de menuiserie et autres, pour la St-Michel 1858. Les entrepreneurs s'engageaient aussi à payer la somme de 10 sols par jour de retard s'ils n'avaient pas terminé les travaux de construction à la St-Michel. À cette fin, pour plus de sûreté, les deux cultivateurs hypothéquèrent leurs terres, celle de David Bertrand sise au village de 2 x 30 arpents et celle de Benjamin Cadoret sise au 6e rang, de 3 1/3 x 30 arpents.

En vaillants hommes, ils préparèrent les matériaux nécessaires dans le cours de l'hiver et du printemps 1858. Dès le 16 mai, les travaux de construction débutèrent, cependant, les entrepreneurs durent les pousser activement, pour les livrer achevés au temps fixé par le marché. Heureusement, les travaux allant bon train, ils réussirent en grande partie. Dans les premiers jours d'octobre, la construction révélait des signes de fatigue bien que le 22, le presbytère fut enfin terminé, clé à la main. Mais le curé, qu'on croirait capricieux puisqu'il cherchait la petite bête pour accabler de nouveau les paroissiens, refusa de prendre possession du presbytère car il avait constaté l'absence de dépendances curiales.

Le délégué spécial de l'évêque, le curé Marchesseau de Sainte-Rosalie, avait lui-même constaté et fait rapport à son supérieur à ce propos : « que le seul bâtiment existant pour servir de dépendance a besoin d'être modifié pour en faire une étable, une écurie et un hangar à grains et à bois; qu'il y manque une remise à voitures, un puits, un four, une laiterie, que le terrain du presbytère à l'usage du curé n'est nullement clos, ni entouré ». ³⁰

L'évêque Prince, ordonna alors la construction de ces dépendances. En chats échaudés et craignant un autre malheur s'ils ne se soumettaient pas à ses ordres, les syndics consentirent à ce que David Bertrand complète au plus tôt possible la réfection des dépendances curiales, moyennant la somme de 27 livres, 15 sols et 5 1/2 deniers. Finalement, le curé Refour, satisfait du travail de ses paroissiens, prit possession du nouveau presbytère au début de décembre 1858.

L'Église

Comme la construction du presbytère, sinon davantage, l'édification de l'église allait éprouver nombre de difficultés, des contretemps et des délais insupportables en ces temps où les paroissiens exaspérés, au nombre de 2 400 environ, devaient s'entasser dans une chapelle beaucoup trop exigüe.

Le 25 septembre 1857, les commissaires civils avaient ordonné aux syndics de dresser un acte de répartition d'ici trois ans, pour subvenir aux frais de construction d'une église et d'une sacristie. En fait, cette mesure devait être exécutée en 1860. Le 6 décembre de la même année, un premier acte fut rédigé mais ne reçut

³⁰ Ibid, p. 57.

jamais l'homologation des commissaires parce qu'il comportait des irrégularités, des insuffisances et surtout parce qu'il contenait de remarquables erreurs de calculs. Alors, le 26 janvier 1861, les syndics entreprirent la rédaction d'un second acte de répartition modifié qui, délivré aux commissaires, l'approuvèrent le 15 mars de la même année. Le montant des dépenses pour couvrir les frais de répartition et de construction, s'élevait à 2 882 livres, 13 sols et 9 deniers.

La valeur totale des propriétés de la paroisse s'élevait à 49 763 livres dont il fallait déduire la somme de 3 600 livres pour des biens immeubles appartenant à la compagnie du Grand-Tronc et au protestant Joseph Fitchet, pour un total de 46 163 livres qui constituait la base de la répartition. La somme d'un sol et 2 deniers sur chaque livre d'évaluation individuelle, devait être prélevée et payée par chaque contribuable.

Quant à l'église, on convint qu'elle mesurerait 127 x 53 pieds et 33 pieds de mur avec un excédent du portail de 4 pieds; la sacristie devait mesurer 41 x 28 pieds et 19 pieds de hauteur. Ce plan devait avoir satisfait amplement l'évêque puisque celui-ci n'émit aucune réserve ou commentaire. Il est vrai que les dimensions projetées coïncidaient sensiblement avec celles qu'avait établies l'évêque précédemment.

Avant de mettre hache en bois, les syndics attendirent deux ans le temps de posséder les fonds suffisants pour la construction. Finalement, le 5 mars 1863, ils passèrent un marché d'entreprise pour 10 500\$ avec Étienne Hébert, architecte de Saint-Hugues. Celui-ci s'engageait devant la fabrique à construire l'église selon les dimensions citées précédemment tout en apportant quelques changements ou améliorations : la sortie du portail devait, de préférence, être en pierres bouchardées et non piquées et un perron en pierre semblable à l'église de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe, avec trois marches de 30 pieds de profondeur sur le sens de la largeur de l'édifice, devait être construit. Étienne Hébert promettait la livraison des travaux pour le 1er novembre 1866.

Pour asseoir les bases de l'édifice, les paroissiens furent astreints, au début de septembre 1863, d'exhumer les corps d'une certaine partie du cimetière. Pendant ce temps, les syndics et l'entrepreneur convinrent à l'amiable, le 14 septembre, d'apporter quelques changements à certains items du devis des ouvrages : « allonger le rond point de l'église de 4 pieds, dont 2 pris sur la sacristie et 2 sur la nef, rétrécir la tour de 4 pieds et diminuer le clocher en proportion ». ³¹

Étienne Hébert et son frère Antoine s'acharnèrent à l'oeuvre durant deux ans. La première année, 1863, ils creusèrent les fondations, la suivante, ils maçonnèrent les murs jusqu'à la hauteur des fenêtres et, en 1865, jusqu'au-dessus de celles-ci. Le 11 octobre 1865, il fut convenu entre les diverses parties de poser aux murs un cordon en pierre de taille en saillie sortante de deux pouces, pour une somme additionnelle de 80\$, les syndics se chargeant de transporter la pierre.

Les travaux suspendus à l'automne 1865 furent interrompus durant vingt mois.

³¹ Ibid, p. 61.

Pendant que la construction de l'édifice restait en stagnation, on projeta d'apporter de nouvelles modifications du plan primitif, soit de couvrir en fer blanc au lieu d'en bardeaux, ce que les paroissiens accordèrent de plein gré lors d'une assemblée générale le 3 décembre 1865.

Entre-temps, la solidité des murs souleva quelques craintes. Guillaume Fournier, maître maçon de Saint-Hyacinthe, était dépêché sur les lieux afin d'examiner les ouvrages suspects. Malgré les quelques défauts, anomalies, ou plutôt vices de construction décelés dans l'armature de l'édifice, il soulignait dans son rapport que l'édifice était hors de danger, du moins pour le moment.

3. Un curé éprouvé

Depuis quelques années, la position du curé Refour à Saint-Dominique s'était grandement améliorée, malgré les tendances survoltées de ces paroissiens. En effet, le goût de provoquer la bisbille, la méfiance continuelle et l'ironie autant présents chez le clerc que chez les paroissiens, semblent avoir plutôt caractérisé son règne. Par exemple, une certaine affaire fort disgracieuse qui fit grand bruit dans la paroisse et causa beaucoup d'agitations, fut celle de l'élection du marguillier Jean-Baptiste Audet dit Lapointe le 26 octobre 1858. Des esprits malins, d'après l'écrit de l'abbé Desnoyers, firent annuler son élection dans un procès qu'on lui intenta sans aucun motif raisonnable. Condamné à payer les frais de poursuite, il en appela du jugement de la cour et demanda la suspension du paiement. C'est alors que l'évêque Prince, soucieux du sort infligé à ce malheureux, victime, paraît-il d'une grave injustice, écrivait au curé Refour le 1er juillet 1859 pour qu'il aide pécuniairement ce brave paroissien, en lui prêtant une certaine somme d'argent. Il écrivait : « *Je pense, dit-il, qu'il sera aussi secouru par quelques bons amis qui sont plus en moyen que moi, qui vit d'aumônes et d'emprunt. Il faut faire bonne contenance, ajoute-t-il, malgré la tempête. Laissons passer l'orage en silence et prions le bon St-Dominique de beaucoup nous aider* ». ³²

L'épreuve de la prise en charge de la construction du presbytère et de l'église, l'apathie des marguilliers, les différents scandales qui fusaient dans la paroisse, la santé compromettante du curé Refour, forcèrent celui-ci à réclamer du repos auprès de son supérieur. Le 24 août 1866, François Refour, épuisé tant au plan physique que moral, demandait à l'évêque sa retraite temporaire et la permission de quitter le pays pour un temps indéterminé.

L'évêque lui accorda ce vif désir. François Refour partait, à la fin de septembre 1866, pour sa terre natale, la France.

10. CHRISTOPHE POULIN, 4^e PRÊTRE RÉSIDANT, 27 SEPTEMBRE 1866 AU 26 SEPTEMBRE 1882.

1. Reprise des travaux de construction de l'église.
2. Le clocher tire la révérence.

³² *Ibid.*, p. 58.

3. Bénédiction solennelle de l'église.
4. Incendie du presbytère.
6. Un recensement.
7. Architecture, intérieur et ornements de l'église.
8. L'intempérance.
9. Une mission accomplie.



Première église terminée en novembre 1868.

Le 28 août 1866, Christophe Poulin, curé de la cathédrale de Saint-Hyacinthe, était promu à la cure de la paroisse de Saint-Dominique où il arriva le jeudi 27 septembre. La grande question, qui allait occuper le nouveau curé et absorber toute son attention pendant plusieurs années, était celle de la reprise des travaux de l'église.

Afin de réaliser cet exploit, le curé Poulin allait devoir faire preuve de fermeté et de beaucoup de motivation. Certes, il ne manqua pas d'aide morale, surtout de la part de son évêque, Charles Larocque, qui lui écrivait le 26 juin 1867 : « *Que Dieu bénisse votre paroisse et son église en construction. Qu'il vous bénisse vous même et vous donne force et santé pour mener votre entreprise et tous vos autres travaux à bonne foi* ». ³³

Durant les trois premiers mois, le curé Poulin s'appliqua surtout à rallier la volonté de ses paroissiens à poursuivre les travaux de construction de l'église. Dans ce sens, le 30 décembre 1866, il convoqua une assemblée publique des habitants tenanciers pour traiter de cette affaire. À cette occasion, après plusieurs débats et mûres délibérations, il fut convenu entre autres de mettre des châssis-doubles aux ouvertures, avec verres peints pour ceux de l'intérieur, de construire, une fois l'édifice logeable, une voûte temporaire avec le bois de la vieille chapelle, d'acheter du « *franc-frêne* » en billots pour les bancs de l'église en construction, pour les balustres, le chœur et l'intérieur de la sacristie.

Seul un marché fut conclu, avec Étienne Hébert le 4 février 1867, au sujet de la pose des châssis-doubles, en ce qui a trait aux autres projets décidés précédemment, rien n'a vraiment été entrepris.

Le 2 juillet 1867, un second marché d'entreprise était passé entre la fabrique et Étienne Hébert, lequel s'engageait à la fabrication de la toiture de l'église et de la sacristie, avec des planches de pruche ou d'épinette, de bonne qualité, embouffées à coupes perdues et couvertes en fer blanc de la même manière que la toiture de l'église et de la sacristie de Sainte-Rosalie. Les syndics consentirent le paiement de 1 000\$ à Étienne Hébert moyennant le parachèvement de la toiture pour la Toussaint 1867.

C'est ainsi que les travaux de construction interrompus depuis vingt mois recommencèrent à la fin de juillet 1867. Les frères Hébert s'attardèrent surtout à terminer l'élévation des murs de pierre. Ces ouvriers travaillaient activement à compléter la construction extérieure de l'église qui, à vrai dire, pressait, en raison de son exposition prolongée aux intempéries. Cependant, malgré cet effort déployé, ces derniers n'allaient pas être dépourvus d'ennuis graves.

2. Le clocher tire la révérence.

À la fin d'octobre, ils levèrent la charpente du clocher sans toutefois la fixer assez solidement. Un malheur allait frapper. Le dimanche matin, 3 novembre 1867, un ouragan ou un tourbillon de vent s'abattit soudainement sur le village de Saint-Dominique et renversa avec un fracas assourdissant le clocher mal assujéti, sur la

³³ *Ibid.*, p. 63.

partie est de la toiture de l'église, causant de la sorte d'inquiétants dégâts à celle-ci nouvellement construite. Cela constituait une nouvelle perte pour le trop malheureux entrepreneur qui s'était déjà lié par un contrat pas tellement rémunérateur en acceptant la construction de notre église. Cette situation créait aussi de nouveaux délais dans la progression des travaux.

Malgré cet accident plutôt importun et décourageant, le chantier put être fermé à la fin de l'automne et l'église put être mise hâtivement à l'épreuve des rigueurs de l'hiver.

Alors que la construction de l'église était en hibernation, le 30 décembre 1867, les marguilliers de l'oeuvre donnèrent les bancs à l'entreprise d'Étienne Frenière, maître-menuisier de Saint-Hyacinthe, lequel s'obligeait à fabriquer la quantité de bancs nécessaire, pour la nef et le premier jubé de la nouvelle église, en bois d'assemblage et en bois de « franc-frêne » et à livrer ces bancs à la St-Michel 1868. De plus, il s'engageait devant la fabrique à mettre dans la rangée du centre, six bancs ou plus, qui se meuvent sur des lisses métalliques dans le but d'y placer le « *cataphalque* » mortuaire.

Voici un résumé des dépenses encourues à payer par la fabrique, au sujet de la construction de l'église en 1867, 1868 et 1869 :

Bois de sciage pour les bancs :	2 095,00\$
Achat de verres peints :	1 800,00\$
Couverture en fer blanc :	6 000,00\$
Châssis doubles :	1 200,00\$
Frais divers en 1868 :	4 187,18\$
Frais divers en 1869 :	3 000,00\$
Somme totale correspondant aux coûts de construction de l'église	18 282,18\$

Voici les noms des personnes de la paroisse qui prêtèrent certaines sommes d'argent pour accélérer la construction de l'édifice :

2 juillet 1867 : Elie Millet, cultivateur, 200\$.

11 juillet et 28 novembre 1867 : Ferdinand Gosselin, forgeron, 850\$.

13 décembre 1867 : Marie Hébert, veuve Benjamin Cadoret, 400\$.

12 juin 1868 : Joseph Lussier, cultivateur, 250\$.

Lors d'une assemblée générale des propriétaires de la paroisse, le 10 mai 1868, il fut convenu d'apporter ces quelques additions ou modifications aux ouvrages à accomplir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les marguilliers furent autorisés de faire poser un paratonnerre sur l'église neuve, de mettre les sièges des bancs en bois blanc, d'ajouter un second jubé à l'église, d'allonger le premier de trois pieds, de donner aux deux jubés une forme circulaire entre les deux colonnes, de changer les escaliers qui conduisent au premier étage, de fabriquer des grillages en fonte et en fer pour les deux lanternes du nouveau clocher, de mettre des doubles portes à l'extérieur des murs pour l'hiver, de faire une voûte temporaire avec le bois de la vieille chapelle et une balustrade quand le bois aurait été suffisamment desséché.

Au mois d'octobre 1868, Étienne et Antoine Hébert avaient complété ces divers ouvrages de même que la structure extérieure de l'édifice. Malheureusement après

une visite d'expertise, les inspecteurs découvrirent des défauts dans la toiture qui avait été lourdement fracassée à quelques endroits lors de la chute du clocher et dont les réparations nécessaires avaient été sérieusement négligées par le contracteur.

Cependant, on avait tellement hâte de prendre possession du nouvel édifice dont la construction remontait à plus de cinq années, qu'on préféra préparer l'église le plus rapidement de manière à la rendre convenable au culte divin.

Même si les bancs n'avaient pas encore été disposés, Christophe Poulin, au début novembre, bénit néanmoins l'église, simplement, sans artifices et le dimanche 8 novembre 1868, on y chanta la première messe. La sacristie fut partiellement bénite pour y célébrer sur semaine, en attendant qu'on eut mis la dernière main à une décoration plus décente de l'église.

À la fin de février 1869, le nouveau temple était prêt à recevoir une consécration plus solennelle. La cérémonie en fut fixée au mardi 2 mars. Il appert que malgré la rigueur du froid et les mauvais chemins, les paroissiens se rendirent en foule à cette prodigieuse célébration, à une époque où les spectacles religieux remplissaient le cœur des populations d'une foi profonde. C'est Louis-Misaël Archambault, curé de Saint-Hugues, qui célébra la messe solennelle dédiée au saint patron de la paroisse. Alfred-Élie Dufresne, curé de Sherbrooke, bénissait solennellement et consacrait au culte sous le vocable de Saint-Dominique, une église en pierre de 130 x 56 1/2 pieds et de 38 pieds de hauteur que les paroissiens avaient construite et élevée au moyen d'une répartition légale à la gloire du Tout-Puissant et à l'honneur du bienheureux patron. À cette pieuse célébration, assistèrent une multitude de membres du clergé des paroisses avoisinantes et du séminaire de Saint-Hyacinthe. Dans l'après-midi, Joseph-Sabin Raymond, supérieur du séminaire, érigea le chemin de la croix dans la nouvelle église.

Dans le but de parachever les ouvrages intérieurs de l'église, le dimanche 7 mars, les fabriciens résolurent de faire fabriquer les balustres avant la visite de l'évêque du 15 au 17 juin et de fixer une chaire temporaire. De même, il fut décidé de donner le vieux chemin de la croix à la mission de la paroisse de Sainte-Prudentienne, de vendre au plus tôt les bancs et les châssis de la vieille église. Cette même journée, Hugues Cadieux, menuisier de la paroisse, entreprit pour la somme de 65\$ la confection de la balustrade de la nouvelle église, en bois de merisier, de noyer tendre et de « *franc-frêne* »; ces bois étant fournis pour la fabrique. Celui-ci s'efforça d'exécuter les travaux pour la mi-juin. Ce même ouvrier entreprit la fabrication de la chaire temporaire le 21 novembre 1869 pour une rémunération de 30\$.

Outre l'église, où l'on achevait la mise en place des parures et décorations, les dépendances extérieures réclamaient des améliorations indispensables puisqu'elles avaient été négligées et abandonnées à elles-mêmes pendant au moins six ans. À cette fin, les marguilliers anciens et nouveaux se réunirent le 9 mai 1869 et décidèrent d'apporter quelques rénovations, entre autres de refaire à neuf la clôture de ciment entourant le terrain de l'église, de réparer la vieille remise à l'usage des habitants et en fabriquer une autre en bois de 36 x 20 pieds pour les besoins de la fabrique et du curé et d'installer un chemin couvert, le tout devant être construit

avec le bois de la vieille chapelle, preuve qu'on était fort soucieux d'économiser au maximum les matériaux et dans un esprit de conservatisme, de les rendre réutilisables.

En 1870, pendant qu'il restait encore quelques deniers des contribuables dans le coffre de la fabrique, c'était au tour de la sacristie à connaître quelques innovations intérieures. Le 29 mai, la fabrique confia l'exécution des travaux à Hugues Cadioux, menuisier, pour une somme n'excédant pas les 800\$, lesquels travaux devaient être terminés pour mai 1871. Ce dernier s'engageait devant la fabrique à mettre en branle les ouvrages suivants : « *latter et crépir le plafond et les murs de la dite sacristie avec enduit fin, faire une corniche en bois de sapin tout autour du plafond, diviser le plafond en panneaux d'assemblage en bois de pin avec corniche autour de chacun et une frise en noyer tendre imitée en noyer noir, deux grandes amboires en frêne poli et verni, boisées et peinturées, un vestiaire, deux confessionnaux et deux prie-Dieu en franc-frêne et de noyer tendre teint en noir, boiser les cadres des fenêtres, un bureau pour les registres de la paroisse et un baptistaire, tous deux de forme semblable, une balustrade en bois franc devant la chapelle, derrière le maître-autel* ». ³⁴

Pour l'instant, l'établissement religieux semblait être embelli de quelques innovations, quoiqu'il n'était pas encore entièrement parfait. En effet, édifier une église exigeait de longs délais et surtout de pénibles labeurs. Néanmoins, les contribuables furent laissés en paix par les marguilliers jusqu'en 1873, vu leur bonne gestion des ressources pécuniaires amassées. Mais vous pouvez vous imaginer que de nouveaux impôts allaient bientôt s'imposer et gober encore une fois les sous des poches des contribuables durement gagnés à la sueur de leur front.

En effet, depuis la construction de l'église amorcée en 1863, la paroisse semblait jouer de malheur et d'avarie. La toiture de l'église construite en 1866 reposait déjà dans un état pitoyable, victime d'un vieillissement prématuré. Pour remédier à cette situation, les marguilliers convinrent en août 1873 d'effectuer les réparations nécessaires et surtout définitives. Mais cette fois, l'entrepreneur Hébert, qui avait autant savouré la faillite amère que la fortune appréciable en acceptant le contrat de la construction de l'église, se contenta, maintenant, délivré de ses obligations, de rester paisiblement chez lui ou peut-être à veiller à la construction de l'église de Saint-Simon, beaucoup plus rentable. C'est un dénommé Paquelo, ferblantier de Saint-Hyacinthe, qui s'occupa des ouvrages de réfection de la couverture en décrépitude, moyennant la somme de 1 200\$.

4. Incendie du presbytère

Alors qu'on était entrain d'effectuer des réparations à un ouvrage relativement neuf, ne voilà-t-il pas que la paroisse de Saint-Dominique sombra dans un nouveau cauchemar. En effet, le 20 octobre 1873, vers 1 heure de l'après-midi, en l'absence du curé Poulin, le presbytère était victime d'un grave incendie et se retrouvait presque réduit en cendres. Seuls la cave et les murs extérieurs maçonnés en

³⁴ *Ibid.*, p. 69.

Pierre, furent épargnés par l'élément destructeur. Après un examen de rigueur le 21 octobre, par des experts de « l'Association de l'Assurance Mutuelle des Fabriques », il fut adjugé comme verdict que l'incendie relevait d'un pur accident. En conséquence, l'association d'assurance s'engageait à défrayer une partie des coûts de la reconstruction qui s'élevaient à 1 800\$.

C'est Joseph Barbeau, maçon, qui s'engagea à reconstruire le presbytère incendié tout en se servant de quelques matériaux retrouvés intacts dans la maison détruite. Le premier étage du presbytère allait mesurer 11 pieds de haut alors que le deuxième à toit français, seulement 8 pieds et 8 pouces.

Le curé Poulin prit possession finalement de la maison restaurée le 4 mai 1874. Depuis cet incendie, il avait logé en face, dans la maison de Victor Vachon, marchand, louée pour la somme de 45,50\$.

6. Un recensement

De 1875 à 1878, la paroisse, contemplant ses nouveaux édifices dans toute leur splendeur, pouvait maintenant reposer en paix et jouir du fruit de ses labeurs. Un recensement de la paroisse, accompli en janvier 1878 par le curé Poulin, nous transmet quelques renseignements sur son état, c'est-à-dire à propos de la population, des revenus et des habitations de la paroisse. En voici un bref aperçu :

Population catholique :	1 993
Familles catholiques, nombre total :	338
Dans le village :	46
Communians, nombre total :	1 243
Dans le village :	86
Non-communians :	750
Cultivateurs :	213
Propriétaires d'emplacement :	125
Revenus ordinaires de la fabrique et du curé	
En tout :	1 000\$ à 1 100\$
Par ventes de banc :	700\$
Par casuel :	350\$
Par quêtes :	40\$
Revenus du curé	
En tout :	700\$ à 800\$
Par dîmes :	550\$ à 600\$
Par casuel :	250\$ à 300\$
Dimension des édifices	
Terrain de la fabrique, dix arpents en superficie	
L'église :	125 x 64 pieds
La sacristie :	43 x 27 pieds
Le presbytère :	40 x 36 pieds
Le cimetière, clos en bois :	280 x 90 pieds
6 écoles élémentaires mixtes, dirigées par 6 institutrices, fréquentées par 168 garçons et 169 filles.	

À l'automne 1878, voilà que des procédures sont mises en branle tant pour la finition intérieure et extérieure de l'église que pour la restauration intérieure de l'église. En effet, l'église se détériorait déjà; certains piliers de la cave qui supportait les colonnes s'étaient abîmés, quatre colonnes s'étaient affaissées sans doute à cause de la lourdeur du toit, le comble s'était fissuré de même que les joints extérieurs de la maçonnerie. Du même coup, quant à se lancer dans de nouvelles dépenses, il fut décidé de rénover les dépendances curiales délabrées.

Le 8 novembre 1878, J.A. Gravel, administrateur du diocèse, permettait à la fabrique d'effectuer les travaux nécessaires à la réparation de l'intérieur de l'église et à la construction de nouvelles dépendances curiales.

En conséquence, le 12 décembre, les commissaires civils permettaient à trois syndics de diriger les manoeuvres. Avaient été nommés et élus à cette fin le 22 décembre, Simon Gévry fils, maire, Lambert Sarrazin, marchand et Rigobert Robert, cultivateur.

Finalement, un acte de répartition était dressé. Voici un aperçu tel qu'il avait été prévu en février 1879 :

Église :

Réparation des couvertures et du rond-point de la sacristie :	500\$
Cimenter les murs extérieurs :	400\$
Terminer le clocher de l'église :	300\$
Reconstruire à neuf le perron de l'église :	250\$
Édifier un chemin couvert neuf :	600\$
Réparer le grand châssis du portail :	50\$
Appliquer de la peinture à l'extérieur :	200\$
	2 300\$

Dépendances :

Allonge de dix pieds vers l'extérieur de la cuisine :	200\$
Construction d'un bâtiment de 60 x 30 pieds comprenant grange, étable, écurie et remise :	790\$
Construction d'un hangar de 30 x 24 pieds :	400\$
	1 390\$
Frais de répartition :	350\$
Pertes probables, intérêts d'emprunts, dépenses imprévues :	200\$
	550\$

Montant total à prélever : 4 240\$

D'autres réparations ou constructions avaient été ordonnées par l'administrateur du diocèse, tels que le remodelage de la voûte, la réparation des piliers de la cave, afin de supporter les colonnes elles-mêmes devant être réparées pour empêcher l'écrasement du comble, la réfection des stalles, le replâtrage des autels dont le petit autel « achevé » pour un complet parachèvement, la construction d'un petit bâtiment de 20 x 12 pieds avec appendice de même grandeur, mesurc anglaise. Mais aucun de ces ouvrages à accomplir n'avait été inclus dans l'acte de répartition. Peut-être était-ce un oubli de la part des syndics ou bien simplement une

omission désirée de la part de ceux-ci, vu les dépenses de l'église encourues qui s'élevaient déjà à un fort montant.

Néanmoins, le 27 mars 1879, un marché d'entreprise était passé entre les marguilliers, syndics et curé d'une part et avec les entrepreneurs associés, Elie Giard et Amédée Laflamme, de Saint-Simon, d'autre part. Ces derniers s'engageaient pour la somme de 14 200\$ à effectuer les ouvrages mentionnés dans l'acte de répartition.

Dès l'été 1879, les entrepreneurs Girard et Laflamme se mirent à l'oeuvre en restaurant l'extérieur et l'intérieur de l'église et la sacristie et en débutant la construction des dépendances. En 1880, ils poursuivirent avec la construction de la grange ainsi qu'avec la réparation de la voûte de l'église et de la sacristie. En février 1881, moyennant la somme additionnelle de 150\$, ils confectionnèrent minutieusement une nouvelle balustrade qui fut parée des dorures requises par le peintre Joseph Rousseau, de Saint-Hugues, au prix de 300\$. Au cours de l'été 1881, Joseph Barbeau, au nom des contracteurs, construisit pour 1 000\$ un chemin couvert et un charnier en pierre entre l'appendice et le rond-point de l'église. Finalement, en juillet et août 1882, on mit la dernière main à l'oeuvre par la construction d'un nouveau perron devant l'église et par la pose ardemment souhaitée de grillages aux lanternes du clocher.

7. Architecture, intérieur et ornements de l'église.

Voici une description générale rapportée par l'abbé Isidore Desnoyers qui démontrait vraiment la splendeur et la magnificence de notre ancienne église, telle que figolée en 1882.

« La belle église de Saint-Dominique est en style gréco-romain. Elle contient 281 bancs bien finis et polis; 194 dans la nef et 87 dans le grand jubé répartis sur huit rangées, dont trois doubles et deux simples latérales. On y remarque un beau chemin de croix dont les cadres et les gravures de choix ne laissent à désirer, non plus que la balustrade, les autels, les stalles et les prie-Dieu au choeur. Reste à placer un tableau de St-Dominique, au-dessus du maître-autel, deux autres de moindre dimension aux petits autels, quatre petites statues enichées aux tabernacles de ceux-ci. Nonobstant le défaut actuel de ces derniers objets, l'église de St-Dominique peut le disputer en beautés architecturales à la plupart de celles d'aujourd'hui dans le diocèse. »³⁵

Plusieurs articles précieux ou accessoires destinés aux offices religieux enrichirent notre église à cette époque, dont voici les principaux :

« Un encensoir d'argent, acheté à Québec en 1856, valeur 120\$; un ostensor tout en vermeil, luaille en or massif, acheté chez Poussiègle de Ruzan, à Paris en 1862, valeur 170\$; un enfant-Jésus, acheté des soeurs de la Providence à Montréal en 1869, valeur 48\$.

Bannières de Saint-Dominique, de Saint-Joseph, de Sainte-Anne, de la Sainte-

³⁵ *Ibid.*, p. 75.

Vierge, de Saint-Louis de Gonzague, de Saint-Stanislas Rostka, des Saints-Anges-Gardiens et un magnifique drapeau offert par les soeurs de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe du moyen de quêtes, valeur totale 658\$. »

8. L'intempérance

Depuis la fondation de la paroisse, il fut question de la boisson, de l'ivrognerie, comme d'ailleurs dans toutes les paroisses environnantes, victimes du même fléau. Mais c'est le curé Poulin qui dut le premier subir les affres d'un tel scandale à qui revint surtout la tâche de faire la lumière dans les consciences par ses exortations.

Lors de la clôture de la visite pastorale de Louis-Zéphyrin Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, le 23 mai 1880, celui-ci félicita les paroissiens de ce que depuis plusieurs années, ils ne souffraient pas d'avoir au milieu d'eux, c'est-à-dire des auberges. Celui-ci avait exhorté les paroissiens à toujours persévérer dans les mêmes sentiments.

En effet, il appert que pendant une période de trente ans, aucune auberge n'avait réussi à s'implanter dans la paroisse. Cette initiative de la tempérance remontait au 15 février 1852 lorsque de sages gens de la paroisse s'étaient rassemblés avec le curé pour abolir les hôtels et pour ne posséder qu'une maison de tempérance. Plus de 80 personnes, paraît-il, s'étaient prononcées en faveur du projet et une motion avait été emportée d'emblée. Une telle action se motivait par le fait que plusieurs paroissiens à cette époque se laissaient aller à des excès outranciers, surtout, paraît-il, dans les régions des côtes où besognaient rudement les tailleurs de pierre, qu'une rasade d'alcool ravigotait dans leurs labeurs. En voici un extrait relevé dans le manuscrit de P.-A. St-Pierre :

« De tous les temps, l'intempérance a fait de terribles ravages, aux côtes de St-Dominique jadis peut-être plus que partout ailleurs. »

Revenons à la visite pastorale de l'évêque. Deux mois et demi à peine s'étaient écoulés après celle-ci, qu'au mépris des conseils et des éloges de l'évêque, une licence était obtenue frauduleusement par des moyens injustes et qu'une auberge s'ouvrait clandestinement au village.

Le 11 août 1880, la « saine » partie de la paroisse, indignée d'un tel affront, s'adressait à l'évêque par une énergique protestation solennelle, signée par 122 personnes, lesquelles considéraient ce geste comme une injure faite à Sa Grandeur et une condamnation des sages conseils qu'elle leur avait adressés lors de sa dernière visite pastorale. Certains paroissiens même, se demandaient si cela ne constituait pas une provocation furtive à l'honneur et à l'intégrité de l'évêque, qu'aurait orchestrée dans sa mesquinerie, le conseil municipal.

Le 13 août, l'évêque Moreau, répondait aux fidèles de la paroisse par une longue lettre où il les félicitait de leur démarche. Cette manifestation contre l'intempérance s'avérait, selon les dires du clergé, « un éclatant témoignage de leur esprit de foi et de religion, de leur respect et confiance envers les pasteurs chargés de les

*diriger, de leur zèle pour le maintien des bonnes moeurs, de leur sollicitude pour le bien de leurs familles et la prospérité spirituelle et matérielle de leur paroisse. »*³⁶

Voici ce qu'écrivit l'abbé Isidore Desnoyers au sujet des affirmations de l'évêque dans son intervention :

*« Il leur dit qu'ils ont toutes sortes de raisons d'être profondément affligés de voir leur paroisse jusqu'ici ennemie de la boisson, dotée d'une de ces maisons malheureuses qui sont toujours la ruine spirituelle et temporelle de notre chère contrée. Il s'afflige avec eux de ce que l'ennemi des âmes soit venu semer le désordre et le scandale dans la paroisse. »*³⁷

Pour remédier à cette situation déshonorante que d'abriter une auberge dans une paroisse, l'évêque recommanda aux fidèles la prière fervente en commun, leur assigna de s'éloigner de cette maison, de ne jamais y mettre les pieds, d'isoler leurs enfants de la vue de cette auberge, et de regarder comme très grave l'acte de choisir des hommes pour la conduite de toutes les affaires qui intéressent de près ou de loin la paroisse. Par cette dernière assertion, l'évêque faisait allusion sûrement au conseil municipal qui régissait à cette époque le contrôle de la vente des boissons alcooliques par l'imposition des licences.

Bref, toute cette controverse avait été créée par le conseil municipal qui avait octroyé un débit licencié à un paroissien, à cette époque où la question de la « boisson » revenait souvent sur la table du conseil lorsque se présentait le temps des élections municipales.

Voici ce qu'écrivait l'évêque à propos des conseillers coupables :

*« Et dire que ce sont des hommes de votre confiance (les conseillers) qui vous ont ainsi traités, qui se sont ainsi joués de vous et de vos plus chers intérêts. »*³⁸
Hélas ! nous ne connaissons jamais les noms de ces fameux conseillers, puisque nous ne possédons aucun registre municipal antérieur à 1892, année où furent subtilisés les livres de la municipalité.

Cependant, en ce qui regarde l'auberge, nous avons pu retracer quelques renseignements. Cette auberge, ouverte au public à l'été 1880, appartenait à Napoléon Robillard, jeune hôtelier de 21 ans, sans doute plus libéral de moeurs en raison de son jeune âge, pour affronter audacieusement les croyances et les valeurs du temps. Voici la mention de son établissement, telle qu'elle paraissait dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe* du 9 septembre 1880, parmi les annonces classées :

« Hôtel licencié à St-Dominique

M. Napoléon Robillard informe le public voyageur qu'il vient d'ouvrir dans la paroisse de St-Dominique, comté de Bagot, un hôtel licencié, où il pourra accomo-

³⁶ *Ibid.*, p. 76.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.*

der tous les voyageurs et autres qui ont besoin de repos, logement, etc... et à table offrira tout ce que le public peut désirer, liqueurs de choix, etc... De bonnes écuries et tout le confort désirable sera offert aux voyageurs et à leurs chevaux. Une visite à son hôtel, située près de l'église, sera utile au public. »

Sans doute, remarquez-vous, par la dernière phrase de son annonce, que le jeune hôtelier désirait motiver à tout prix la raison de son établissement, qui était fortement chahuté par les paroissiens respectueux de la religion et conséquemment, de la tempérance que le clergé prônait.

D'après les racontars du village, la maison de cet hôtel subsisterait encore et serait située sur la rue principale à l'emplacement de l'ancien bureau de poste. D'après ces mêmes racontars, traditions ou souvenirs des anciens de la paroisse, il semble que cette auberge ne ferma pas ses portes, que l'hôtelier bravache résista aux pressions, malgré les vives sollicitations de ces quelques paroissiens désireux de faire disparaître ce genre d'établissement.

En guise d'anecdote, il paraît que les divers curés qui se sont succédés au début du 20^e siècle ont souvent condamné et prêché contre ce lieu, rappelant à leurs fidèles dans leurs sermons, de manière à les détourner de cet endroit où foisonnaient le vice, le jeu et la corruption, que cet hôtel était un refuge hanté et courtisé constamment par d'étranges démons et même par Satan en personne. De quoi faire frémir bon nombre de paroissiens, entre autres les quelques visages angéliques qui s'y rendaient.

Qu'on soit pour ou contre l'intempérance, celle-ci était responsable d'un phénomène social sans contredit à cette époque, vécu par des milliers de québécois, et qui donna surtout beaucoup de fil à retordre aux curés qui s'efforçaient de conserver la pureté des âmes.

9. Une mission accomplie.

Christophe Poulin desservit la paroisse de Saint-Dominique pendant seize ans. Il avait commis l'impossible pour parvenir à la doter d'un établissement religieux complet et parfait, ce qu'il avait parfaitement réussi avec le temps, à force de labeurs et de privations. Les paroissiens étaient amplement récompensés aussi des immenses sacrifices qu'ils leur avaient fallu s'imposer pour élever à la gloire de Dieu et de la religion un aussi magnifique temple édifié sous l'habile direction de ce curé qui ne lui restait plus qu'à jouir en paix du fruit de ses efforts. Mais il ne le voulut pas et préféra, dans son ardeur de bâtisseur, un déplacement qui constituait sans doute un changement d'air.

Finalement, l'autorité ecclésiastique le fit permuter avec le curé de Saint-Sébastien d'Iberville. À sa satisfaction, Christophe Poulin, quitta Saint-Dominique le 26 septembre 1882.

11. JEAN-BAPTISTE DUHAMEL, 5^e PRÊTRE RÉDISANT, 27 SEPTEMBRE 1882 – SEPTEMBRE 1889.

1. Encore des réparations au presbytère.
2. L'achat d'un orgue, d'une cloche et le don d'un tableau.
3. Bénédiction solennelle de l'église.



Chauffage au charbon, remarquez le tuyau élevé qui contourne l'intérieur pour distribuer la chaleur et se ren-

dant à la cheminée. Il est soutenu à la voûte par des liens de sûreté.

4. Des réparations jugées utiles à la sacristie et à la salle publique.
5. Consécration de l'église.
6. Don de deux autres tableaux.
7. Modification du mode de paiement de la dime.

Jean-Baptiste Duhamel, curé de Saint-Sébastien, appelé à la desserte de la paroisse de Saint-Dominique le 2 septembre 1882 s'y rendit le mercredi 27 pour y faire son entrée publique le dimanche 1er octobre.

Malgré le fait que les paroissiens regrettaient le tact de circonstance de son prédécesseur, le nouveau curé avait été quand même bien accueilli. L'accueil chaleureux qui lui avait été réservé a pour cause l'offre du curé de donner gratuitement à l'église un grand tableau du saint patron de la paroisse, ce qui eut pour effet de concilier sensiblement les esprits.

Mais le nouveau curé proposa à sa paroisse d'autres mesures à prendre qui ne semblèrent pas autant les enthousiasmer : celles d'apporter des réparations considérables au presbytère, qu'on ne considérait pas d'une nécessité urgente, et d'acquiescer à une nouvelle cloche et un orgue.

1. Encore des réparations au presbytère

Malgré ces quelques réticences, le curé réussit du moins à convaincre les marguilliers de ce projet de réparations du presbytère. Le 12 novembre 1882, une assemblée des fabriciens résolut d'accomplir les améliorations suivantes au presbytère : « renouveler en entier la toiture et en faire un toit mansardé, convertir les

ouvertures en châssis-portes, faire des galeries sur le devant et aux deux pignons. »

³⁹ Le 12 décembre, un marché d'entreprise au montant de 1 300\$ était passé entre les marguilliers et l'entrepreneur Elie Giard de Saint-Simon. Celui-ci débutait les travaux de réfection en juin 1883.

2. L'achat d'un orgue, d'une cloche et le don d'un tableau.

Le 17 décembre, dans une assemblée des marguilliers, il fut convenu unanimement d'acheter un orgue de dix jeux bien harmonisés de la fabrique d'Eusèbe Brodeur de Saint-Hyacinthe au prix de 1 000\$. L'achat conclu, le facteur d'orgue l'installa dans l'église quelques jours avant Noël. Léon Ringuette, professeur de musique à Saint-Hyacinthe, se servit le premier de cet orgue lors de la messe de minuit 1882. Voici la description générale de cet orgue, tel que les paroissiens pouvaient le lire à l'époque dans l'édition du *Courrier de Saint-Hyacinthe*, dans la dernière semaine de février :

« Il y a espace pour y ajouter de nouveaux jeux. Clavier à mains et clavier à pieds. Les tuyaux sont faits en métaux approuvés de tous les connaisseurs sérieux et employé par les meilleurs fabricants en Europe et dans ce pays. Le mécanisme est parfait, simple et direct; les pédales de combinaison sont de l'invention de M. Brodeur (...) Désireux de conserver à l'orgue son caractère spécialement religieux sans en diminuer en rien la force, la solidité, l'expression et le fini, M. Brodeur a enlevé toutes les combinaisons fantaisistes, dispendieuses et profanes, il n'y met que ce qui peut être utile et nécessaire à l'organiste. »

En ce qui concerne l'achat de la nouvelle cloche, elle fut confiée à l'exécution d'un dénommé Chanteloup, fondeur de Montréal. Cette grosse cloche était livrée au début de l'année 1883, elle pesait approximativement 1 585 livres. C'est par une contribution volontaire que les paroissiens de Saint-Dominique avaient pu se la procurer; ce qui s'était révélé un grand honneur pour eux. Cette cloche fut bénite solennellement le 22 février, en même temps que l'orgue et le tableau du saint patron de la paroisse, et reçut à cette occasion les prénoms de Léon-Zéphirin-Jean-Baptiste. Paraît-il qu'elle résonnait d'un son remarquable tant pour sa pureté et sa force correspondant au la bémol.

Ce n'est que le samedi 5 mai, à dix heures du matin, cependant, sans la direction d'Élie Giard, que la nouvelle cloche s'éleva vers le ciel et fut montée à sa place, suspendue au haut du clocher. Elle sonna le même jour. Le lendemain dimanche, rapporte Isidore Desnoyers, *« le peuple fut convoqué au service divin par une volée qui ne laissait rien à désirer; aussi fallait-il voir la joie peinte sur les figures et entendre les paroles de vive satisfaction »*⁴⁰ Quant à la vieille cloche, les marguilliers crurent bon la vendre.

Le curé Duhamel, respectueux de sa promesse lors de son arrivée, offrit aux paroissiens en janvier 1883 un magnifique tableau du saint patron. Le superbe tableau de Saint-Dominique, acheté au prix de 90\$, était une grande toile exécutée par le peintre Joseph Dymes de Québec. Placé au-dessus du maître-autel, le motif

³⁹ *Ibid.* p. 78.

du tableau évoquait l'Institution divine du Rosaire. La Sainte-Vierge y était représentée assise sur un trône tenant l'Enfant-Jésus sur ses genoux, et donnant un rosaire à Saint-Dominique.

3. Bénédiction solennelle de l'église.

L'orgue, la cloche, et le tableau du saint patron de la paroisse furent bénis solennellement le 22 février 1883 par l'évêque Louis-Zéphirin Moreau. À cette occasion avait été organisée une cérémonie grandiose qui exalta le cœur de bien des paroissiens qui célébraient cette année leur cinquantième anniversaire de fondation :

« L'église était remplie d'une foule pieuse et recueillie et on voyait la joie et le contentement rayonner sur toutes les figures. Plusieurs personnes des paroisses voisines s'étaient rendues pour prendre part à la joie et à la satisfaction de leurs voisins (...) Le magnifique coup d'oeil que présentait l'église, avec le chœur rempli de prêtres, la nef et les jubés comblés de fidèles, le chant puissant, la voix solennelle de l'orgue, les décors, le beau tableau de la paroisse, la cloche ornée avec goût, la solennité de la fête, tout en un mot, élevait l'âme vers Dieu, et nous portait à admirer la grandeur et la solennité des cérémonies du culte catholique. »⁴¹

4. Des réparations jugées utiles à la sacristie et à la salle publique.

En mars 1883, les réparations à la maison du bedeau servant aussi de solde publique, furent confiées à Isaïe Brabant, menuisier de la paroisse, moyennant la somme de 470\$. L'extérieur de la sacristie réclamait aussi sa part d'amélioration. La toiture devait être refaite en bois neuf et recouverte de fer blanc de première qualité. Elie Giard, s'occupa de ces ouvrages pour la somme de 150\$. Les différentes rénovations furent terminées au début septembre, peu de temps avant la consécration solennelle de l'église.

5. Consécration de l'église.

Une nouvelle et imposante cérémonie s'organisait dans la paroisse en septembre 1883 : la consécration solennelle de l'église, enfin terminée. À cette occasion, Louis-Zéphirin Moreau écrivait une lettre pastorale aux fidèles le 4 septembre dans laquelle il leur faisait part de sa visite le 18 septembre avec une impressionnante délégation du clergé, se disant heureux de récompenser les fidèles qui s'étaient sacrifiés généreusement pour embellir tant l'intérieur que l'extérieur de leur temple. Et l'évêque, en conclusion dans sa lettre, ne manqua pas l'occasion de ramener sur le tapis la question de la tempérance, en lançant une pointe à l'égard des conseillers : *« Préparez-vous, N.T.C.F., à ce jour de grâce, par la prière, la pénitence et les bonnes oeuvres afin que ce grand événement religieux, qui va s'accomplir au milieu de vous soit pour tous une époque de renouvellement dans la ferveur et dans l'accomplissement de vos devoirs de chrétien. »⁴²*

⁴⁰ *Ibid*, p. 79.

⁴¹ *Courner de Saint-Hyacinthe, février 1883.*

⁴² *Desnoyers, Isidore. Manuscrit sur l'histoire de la paroisse de Saint-Dominique, p. 80*

Le vendredi après-midi 18 septembre, décrété jour de jeûne et d'abstinence dans la paroisse, l'évêque se rendit à Saint-Dominique, accompagné d'une trentaine de prêtres, où ils procédèrent sur le soir à la récitation en chœur de l'office des Martyrs en présence des reliques des Saints Zénon et Prosper qui furent placées et scellées dans la pierre du maître-autel. Le lendemain 19, l'évêque procédait à la consécration solennelle de l'église, au milieu d'un clergé fort nombreux et d'une grande affluence des fidèles de la paroisse et des environs, dont voici quelques détails intéressants de cette auguste cérémonie, relevés dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe* de 25 septembre 1883 :

« À trois reprises, l'évêque fait le tour de l'église et vient frapper à la porte. « Ouvrez vos portes; portes éternelles, ouvrez-vous et le roi de gloire entrera. » Le représentant de l'esprit des ténèbres, qui semble en possession du temple, répond : « Qui est ce roi ? » et ce n'est qu'après la troisième sommation que les portes s'ouvrent et que l'évêque fait son entrée en disant : « Ce roi de gloire, c'est le Dieu des armées. » Dès lors commence la consécration. »

6. Don de deux autres tableaux.

La présence du tableau de Saint-Dominique, du maître-autel, avait donné l'idée à une dame du village d'offrir un second tableau pour orner l'autel de Saint-Joseph. Cet exemple fit naître aux autres dames de la paroisse la pensée d'en posséder un troisième pour décorer l'autel correspondant. À cette fin, elles s'organisèrent à faire une collecte de rigueur. En conséquence, en 1884, la confection des deux nouveaux tableaux était confiée à Joseph Dymes, de Québec, au coût de 80\$ chacun, lesquels furent bénis solennellement le 18 mars 1885 par E.C. Fabre, évêque de Montréal.

Le premier tableau, donné par la femme de Victor Vachon (Rosalie Langellier), marchand du village, fut installé au-dessus de l'autel Saint-Joseph, du côté de l'épître. Cette peinture, intitulée la Mort de Saint-Joseph, évoque Saint-Joseph représenté sur son lit de mort, assisté de Jésus-Christ qui l'encourage, de la Sainte-Vierge, de quelques saintes femmes, puis de l'ange qui descend du ciel pour lui annoncer la fin de son exil.

Le second tableau offert par les paroissiens était une toile d'égale grandeur à celui de Saint-Joseph et elle fut placée au-dessus de l'autel de la Sainte-Vierge. Ce tableau intitulé la « *Communion des Saints* » était divisé en trois sections. Le motif était représenté au bas par le Purgatoire (l'église souffrante), les âmes en saillie emportées par les anges; au milieu, par le prêtre à l'autel, à élévation du calice (l'église militante); au haut, Jésus-Christ et la Sainte-Vierge, puis la cour céleste (l'église triomphante).

Le dimanche 7 février 1886, il y eut bénédiction de trois beaux lustres, au coût de 125\$, offerts par les jeunes gens de la paroisse pour égayer en lumière la nouvelle église.

À l'automne de 1888, le curé Duhamel partit faire un voyage en Europe en compagnie de Jean-Baptiste Véronneau, curé de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, de François Santenac, prêtre, et de l'évêque Moreau pour assister aux fêtes solennelles du jubilé du pape Léon XIII. C'est le vicaire Ernest H. Messier qui desservit

la paroisse pendant l'absence du curé et qui eut pendant ce temps à présider l'élection du marguillier Eusèbe Petit.

Le 4 juillet 1889, l'évêque permit à la fabrique de puiser dans les deniers de la paroisse pour « *graveler* » le chemin passant devant les édifices religieux. Cependant, il paraît que c'était une amélioration qui laissait fort à désirer puisqu'il passait un très grand nombre de voitures qui soulevaient la poussière de roche et saupoudraient le presbytère et l'église situés beaucoup trop à proximité du chemin. Un changement devait s'imposer : substituer au gravier, l'asphalte ou le ciment.

Le 1er septembre 1889 survint une grande réforme. Comme les soutiens financiers remis au curé devenaient nettement insuffisants, l'évêque de Saint-Hyacinthe jugea à propos de modifier le mode de paiement de la dîme pour assurer un niveau de vie raisonnable au curé. Il décréta une ordonnance enjoignant à chaque propriétaire de payer en argent comptant à leur curé 25 cents par cent dollars d'évaluation municipale, au lieu de l'obligation de payer en grains comme auparavant.

Jean-Baptiste Duhamel avait été malade presque toute sa vie au point tel que même certains le soupçonnaient d'être atteint du mal imaginaire. Néanmoins, son état s'était tellement aggravé depuis son retour d'Europe qu'à l'automne 1889, il dut remettre sa cure à son supérieur et prendre sa retraite à Saint-Hyacinthe où il put prolonger son existence jusqu'au 28 avril 1893. Il n'avait pas encore soixante ans à son décès. Ses os furent transportés à Saint-Roch-sur-Richelieu, sa terre natale. Il semble « *qu'il n'avait pu s'attacher nulle part ailleurs, tant il était grincheux.* »⁴³

12. PIERRE LAROCHELLE, 6e PRÊTRE RÉSIDANT, SEPTEMBRE 1889 AU 20 NOVEMBRE 1902.

1. Un petit scandale.
2. L'achat d'un premier corbillard et d'une maison.
3. Toujours des réparations aux édifices curiaux.

Le curé Duhamel était remplacé à Saint-Dominique par l'abbé Pierre Larochelle, aumônier depuis sept ans des soeurs de la Présentation de Saint-Hyacinthe.

À son arrivée en septembre 1889, le nouveau curé trouva l'établissement religieux en parfait ordre avec une dette cependant de 6 000\$ à 7 000\$ dont 3 000\$ étaient dus à un dénommé Giard, 1 300\$ à V. Gatineau, 1 000\$ à Napoléon Mignault et 1 000\$ à une veuve Durocher. Avec l'aide des marguilliers, il dut lever de nouveaux impôts pour réussir à effacer les dettes.

1. Un petit scandale

À la mi-décembre 1890 éclata un petit scandale dans la paroisse. Il paraît que la fabrique voulut saisir le montant qu'elle devait verser en salaire au bedeau Napoléon Sicard. Le 14 décembre, Anaclel Chabot était autorisé par les marguilliers à paraître à la cour de justice de Saint-Hyacinthe au sujet de cette affaire compro-

⁴³ Fonds P.A. St-Pierre. Manuscrit sur la paroisse de Saint-Dominique. Archives de la Société d'histoire régionale de Saint-Hyacinthe.



Certificat souvenir de première communion décerné par le curé Pierre Larochelle à Emma Azilda Petit, le 6 juin 1901 (Gracieuseté Mme Marielle Lemay Chagnon).

mettante dont on ne connaissait vraiment pas l'origine ni la nature précise d'une telle poursuite judiciaire. On n'apprit jamais le verdict du procès, mais au printemps 1891, Napoléon Sicard renonçait définitivement à son poste. Il était remplacé le 19 avril par Alphonse Sicard, probablement un membre de sa famille.



Premier corbillard traîné par des chevaux, acheté en 1891.

2. L'achat d'un premier corbillard et d'une maison.

Le 22 mars 1891, lors d'une assemblée de la fabrique, les marguilliers avaient délibéré sur l'opportunité d'acheter un corbillard pour le transport des dépouilles mortelles au cimetière. Celui-ci devait être payé entièrement par souscription s'élevant au montant de 1,25\$ chacune. Michel Archambault, chargé de cette besogne, passa un marché d'entreprise avec Adolphe Dufresne, voiturier du village, pour la fabrication d'un corbillard semblable à celui de Saint-Valérien, moyennant la somme de 300\$.

Lors de sa visite pastorale du 22 juin 1892, Louis-Zéphirin Moreau se contenta d'allouer les comptes. Afin d'éloigner le danger d'incendie qui guettait le presbytère, l'évêque manifesta le désir que la fabrique achète un emplacement qu'il jugeait beaucoup trop rapproché du presbytère et qui appartenait à Jean-Baptiste Ledoux. Le 20 avril 1893, les marguilliers se conformèrent au désir de l'évêque en achetant le terrain concerné avec la maison dessus construite, pour le prix de 300\$.

3. Toujours des réparations aux édifices curiaux.

Lors de sa visite du 8 juillet 1895, l'évêque Maxime Decelles, exigea des répara-

tions aux édifices curiaux : réparer la couverture de l'église, cimenter la façade, restaurer l'intérieur de la sacristie et installer un appareil de chauffage à eau chaude. Il permit aussi la construction de remises à voitures au fond du terrain de la fabrique. Mais aucun de ces ouvrages ne fut entrepris; les marguilliers négligents ne respectèrent pas leurs engagements. L'évêque pour une seconde fois, dut renouveler cette ordonnance le 3 juin 1898 pour mettre à exécution ces différents travaux qui tardaient.

En 1900, les marguilliers payèrent la somme de 254\$ pour la décoration de la sacristie et 213\$ pour la cimentation de la façade de l'église. Ce n'est que le 10 mars 1901, finalement, qu'il fut question de construire des remises à voiture. Le 13 juin, l'évêque Decelles acquiesçait à l'achat d'un terrain pour cette fin.

L'abbé Larochelle se distingua par l'érection de chemin de croix, entre autres au couvent des soeurs Saint-Joseph à Saint-Dominique. En vertu d'un décret d'ordonnance de l'évêque émané le 18 septembre 1891, le curé Larochelle érigeait le 12 octobre suivant un premier chemin de croix et un second était érigé le 25 octobre 1896.

Vers les derniers temps de son règne, le curé Larochelle se trouvait malade. C'est le vicaire auxiliaire Guertin qui vint de temps à autres desservir la paroisse.



Systeme de chauffage amélioré, les tuyaux sont enlevés, moins dangereux pour incendie. La décoration intérieure est une oeuvre d'art.

Ce dernier présida même à l'élection d'un marguillier le 22 décembre 1895 et fit la reddition des comptes le 19 janvier 1896.

Pierre Larochelle souffrait de terribles calculs biliaires au point tel qu'une opération chirurgicale s'avéra nécessaire. Elle prolongea quelque peu son existence mais il finit par décéder à Saint-Hyacinthe le 16 novembre 1902. Il avait passé treize ans à servir avec zèle les fidèles de Saint-Dominique. C'est le premier curé de Saint-Dominique dont le corps a été inhumé dans le cimetière de la paroisse.

13. ALEXIS BOUVIER, 7^e PRÊTRE RÉSIDANT, 1902 – 1907

1. La question des assurances.
2. Quelques embellissements appliqués à l'église.
3. Un régime abrégé par la maladie.

C'est son cousin l'abbé Alexis Bouvier, originaire de Saint-Simon comme son prédécesseur, qui s'emmena d'Acton Vale pour vaquer à la cure de Saint-Dominique en décembre 1902.

1. La question des assurances.

Une question qui était pendante depuis le règne de son prédécesseur, qui nécessita nombre de démarches et de retours bredouilles de même que certaines délibérations un peu plus vives chez les marguilliers, était celle de l'adoption des assurances aux édifices religieux. Vers la fin de l'année 1903, la fabrique adopta finalement la résolution de faire assurer l'église pour la somme de 25 000\$. Déjà, le 4 septembre 1898, il avait été résolu lors d'une assemblée des marguilliers, d'augmenter de 10 000\$ la police d'assurance couvrant les édifices religieux de la paroisse. Le 9 mars 1904, les abbés Arsène Benoit et L.A. Sénécal visitèrent l'église qu'ils évaluèrent approximativement à la somme de 30 000\$, le presbytère à la somme de 6 000\$ et les dépendances au montant de 1 000\$. Mais l'on obtint, après des vains efforts d'assurer convenablement les édifices, que la somme de 25 000\$ pour l'ensemble, c'est-à-dire 18 500\$ pour l'église, 2 000\$ pour la sacristie, 4 000\$ pour les presbytère et 500\$ pour les dépendances, au grand désenchantement de plusieurs.

2. Quelques embellissements appliqués à l'église.

Joseph Richer, peintre-décorateur de Saint-Hyacinthe, avait entrepris des travaux de décoration à l'église de Saint-Dominique. Comme celui-ci avait fait sa soumission aussi basse que possible et que pendant l'exécution de son travail il n'avait pas négligé de se rendre aux désirs du curé et des marguilliers, les fabriciens ajoutèrent en cadeau en décembre 1903, la somme de 300\$ au prix convenu en premier lieu. L'artiste-peintre avec ses coûts réduits au minimum, n'avait pas craint d'en entreprendre trop, c'est pourquoi on lui avait manifesté satisfaction en le récompensant de la sorte.

3. Un règne abrégé par la maladie.

Alexis Bouvier, gravement malade, dut forcément abandonner sa cure et se retirer à l'hôpital de Saint-Hyacinthe. Pendant ce laps de temps où la paroisse était dépourvue de pasteur, c'est le vicaire J.A. Séguin qui continua la desserte et qui accomplit la reddition des comptes en 1906 en empruntant le titre de desservant

de la paroisse. La fabrique était alors exempte de toutes dettes. Afin que la paroisse ne se dirige pas vers la voie de la déroute, non pas parce qu'on mettait en doute l'ardeur et la volonté du vicaire mais pour assurer le retour au fonctionnement intégral de la desserte, l'évêque n'attendit point le dernier sommeil du curé Bouvier pour lui donner un successeur en 1907.

Alexis Bouvier exhalait son dernier soupir, sur son lit d'hôpital, le 29 avril 1908, à l'âge de 58 ans. Le curé avait manifesté le désir que son corps fut transporté à Saint-Dominique pour y être inhumé dans le cimetière de sa paroisse auprès de son prédécesseur et cousin Pierre Larochelle.

« Être très long puis ennuyeux en chaire fut considéré comme un grave défaut pour ses ouailles. Être très long à la prière fut au contraire considéré comme une excellente qualité. Et tous ses paroissiens l'estimaient comme un prêtre très pieux, comme un excellent homme. »⁴⁴



Jean-Baptiste Tétreau, curé de Saint-Dominique, sept. 1907 – sept. 1919.

14. JEAN-BAPTISTE TÉTREAU, 8^e PRÊTRE RÉSIDANT, 1907 – 1919.

1. Installation d'un nouveau système de chauffage.
2. L'achat de corbillards et d'un orgue.
3. Quelques rénovations et améliorations.
4. Incendie des dépendances curiales.
5. Un curé plutôt original et dépensier.

⁴⁴ *Ibid.*

À l'automne 1907, l'évêque de Saint-Hyacinthe confia la desserte de Saint-Dominique à Jean-Baptiste Tétreau, curé de Bedford.

*« De tout temps son successeur, l'abbé Jean-Baptiste Pie Tétreau fut amateur du beau, du clinquant, du nouveau (...) et c'est pour cela que jadis il était toujours tiré à quatre épingles, que jadis il eut de très beaux attelages, qu'il s'acheta maints bibelots, objets de fantaisie, futilités, pianos automatiques, gramophone, radio, non pas de violon car il en eut un dès son jeune âge. »*⁴⁵

1. Installation d'un nouveau système de chauffage.

Depuis 1887, on chauffait misérablement le presbytère au moyen d'une fournaise à air chaud qui avait coûté près de 450\$ et qui bien souvent faisait regretter la chaleur des bons vieux poêles à bois. Considérant le danger même encouru à conserver obstinément un tel mode de chauffage, le curé de concert avec les marguilliers décidèrent d'installer des appareils de chauffage à eau chaude au presbytère, à l'église et à la sacristie. Le curé Tétreau fut chargé de l'exécution des différents travaux qui coûtèrent la rondelette somme de 1700\$. De même en 1908, il fit aménager dans son presbytère une machine fonctionnant au gaz acétylène qui coûta plus de 600\$ et qui ne donna point satisfaction et ne procura aucunement les résultats escomptés. Cette machine était mise au rancart quelque temps après.

La fabrique payait en plus cette année-là la somme de 286\$ pour l'étalement de gravier dans le chemin passant ou devant de l'église, 165\$ pour le goudronnage du perron de l'église et 148\$ pour la pierre de taille utilisée lors de la construction des marches du perron de l'église. Tous ces comptes et autres furent approuvés et alloués par l'évêque Alexis-Xyste Bernard, lors de sa visite pastorale à Saint-Dominique le 3 juin 1909. Quelques menues dépenses s'étaient ajoutées à la liste tel l'achat *« d'un prie-Dieu de 45 piastres, un tapis et une horloge de même prix, ce qui n'est nullement étonnant pour qui le connaît comme moi. »*⁴⁶

2. L'achat de corbillards et d'un orgue.

Un premier corbillard appartenant à une compagnie avait déjà été acheté il y a quelques années par les fabriciens, mais on jugeait qu'il ne se conservait pas suffisamment propre pour être présentable au public. Ne donnant pas entière satisfaction, les marguilliers décidèrent de s'en débarrasser définitivement en le mettant au rancart. Suite à cette perte et peut-être dévorée par les remords, la fabrique consentit en 1910 à l'achat de deux nouveaux corbillards au lieu d'un seul, dans l'espoir que ceux-ci plairaient cette fois. Ces corbillards coûtèrent 524,25\$, avec deux attelages doubles de 20\$ et avec les fournitures pour les porteurs au prix de 23\$. Ces voitures nouveau genre procurèrent de la satisfaction une première fois, un peu moins la seconde et ainsi de suite, à un rythme d'appréciation sans cesse diminuant à chaque utilisation. Le mécontentement s'empara des paroissiens au point tel qu'ils inspirèrent un net dédain après quelques temps. C'était une inno-

⁴⁵ *Ibid*

⁴⁶ *Ibid.*

vation que les paroissiens, inhabitués dans leurs moeurs à de tels déploiements cérémoniaux du transport de leurs dépouilles mortelles, préféraient éloigner de leurs regards en demeurant attachés à leurs traditions. On ne sait guère si, à ces deux corbillards, fut réservé le même sort qu'au premier.

En 1911, la fabrique se soucia de l'amélioration de l'état des allées entourant les édifices religieux en coulant des trottoirs de ciment au coût de 450\$. En 1914, la couverture en aluminium de l'église était peinte pour la somme de 592\$ et le perron de l'église était recouvert de ciment pour la somme de 200\$.



Peinture du clocher; 2 hommes d'expérience font preuve de bravoure.

Considéré par ses proches comme un dilettante passionné de musique, le curé Tétreau brûlait du désir de posséder un grand orgue sorti des ateliers Casavant. En effet, le vieil orgue fabriqué par Eusèbe Brodeur « n'était qu'une vieille chaudière ». ⁴⁷ Mais les paroissiens contribuables n'entendaient pas de la même oreille un tel achat qui s'avérait plutôt cher. Dans le dessein de concilier les fabriciens et les paroissiens à embrasser ses idées et son rêve, le curé Tétreau offrit à fonds perdu la somme de 2 000\$ dont on devait lui payer la rente à six pour cents sa vie durant. En retour de cette concession, il obtint des marguilliers la liberté d'acheter

⁴⁷ *Ibid.*

par un contrat en date du 2 janvier 1916 l'orgue tant souhaité qui coûta la jolie somme de 4 170\$ avec garantie de fonctionnement de dix ans.

4. Incendie des dépendances curiales.

Samedi, le 13 mai 1916, revêtit l'allure d'un grand jour de deuil pour le curé Tétreau. Effectivement, à la pénombre, un incendie réduisait totalement en cendres les dépendances curiales avec tout leur contenu, y compris la « Bidoune », la belle jument rouge du curé qu'il affectionnait beaucoup et que bon nombre de paroissiens connaissaient bien. « *C'était une fine bête que le curé aimait autant qu'un homme à chevaux peut aimer une belle bête à quatre pattes. Il la pleura plus que bien des maris pleurent leur femme, avoua-t-il, plus qu'il ne pleura sa mère lorsqu'elle mourut.* »⁴⁸ De l'assurance mutuelle, la fabrique reçut la somme de 500\$ en dédommagement des édifices calcinés.

Après douze années de règne à Saint-Dominique, le curé Tétreau âgé de 67 ans, quelque peu harassé par la fatigue, profita de la visite de l'évêque le 4 juillet 1919 pour lui adresser son intention de quitter la cure et de prendre sa retraite. Malgré ces quelques peccadilles d'extravagance, le curé Tétreau avait desservi avec grand coeur la paroisse de Saint-Dominique, soucieux des intérêts de chacun de ses fidèles. Environ deux mois plus tard, il quittait tristement la paroisse et s'installait paisiblement à Saint-Pie, son village natal.



Napoléon Bélanger, curé pendant treize ans de 1919-1932, il est décédé à Saint-Dominique le 29 mars 1932.

15. NAPOLÉON-PAUL BÉLANGER, 9^e PRÊTRE RÉSIDANT, 1919 – MARS 1932.

1. Un curé terriblement malade.
2. Victime d'un scandale qui fit grand bruit dans toute la région maskoutaine.

Venant de Saint-Théodore d'Acton, Napoléon-Paul Bélanger, originaire de Sainte-Cécile-de-Milton, arriva à Saint-Dominique à l'âge de 57 ans.

⁴⁸ *Ibid.*

Ce curé souffrait de rhumatismes depuis plusieurs années déjà; les membres re-croquevillés, il éprouvait beaucoup de difficulté à se mouvoir aisément. *« Physiquement il était de haute taille et bien charpenté, il avait été fort comme un Hercule. Napoléon était intelligent, il parlait sensément bien que toujours sérieux, il voyait tout en noir. Il était sans prétention et bien affable avec ses paroissiens qui répétaient avec satisfaction : « Nous avons un curé pas fier avec qui nous nous entendons facilement. »*⁴⁹

Cet esprit de conciliation naïve et d'entente débonnaire semblait au point tel que certains paroissiens parasites abusèrent de l'état de santé peu reluisant du curé pour s'accaparer avec mesquinerie de plus hauts revenus, au détriment du brave curé qui démontrait un signe de bonne volonté. En effet, le salaire annuel du bedeau était haussé à 450\$ en 1920 comparativement à 175\$ en salaire qui recevait en 1919. Tel qu'il est possible de le lire dans un livre de délibérations des marguilliers, voici un passage fort révélateur de cet abus dans les conditions salariales : *« Les salaires ont été augmentés par le curé Bélanger qui était malade et dont on semble avoir abusé. »*

Pendant toutes ces années, il remplit magnifiquement son ministère, par son chant des plus mélodieux et sa prédication superbe qui procuraient à ses paroissiens une jouissance qu'ils n'avaient pas goûtée antérieurement.

2. Victime d'un scandale qui fit grand bruit dans toute la région maskoutaine.

À peine le curé Bélanger venait-il de prendre en charge la desserte de la paroisse qu'il se voyait odieusement victime d'un acte crapuleux de la part d'un de ses ex-paroissiens. En effet, le 15 décembre 1921, il était agressé par un lâche individu qui n'avait pas toléré la perte légale de son banc à l'église puisqu'il ne résidait plus dans la paroisse.⁵⁰ Voici ce qu'écrivait l'abbé P.A. Saint-Pierre au sujet de cet esclandre compromettant :

« Il rencontra néanmoins un homme sans foi ni mœurs qui se mit en colère parce que son curé l'avait prié de payer sa dîme et qui le frappa si brutalement que Napoléon en perdit connaissance; encourant ipso facto excommunication. Les évangélistes ont nommé Judas, je nommerai ce misérable (...) de son nom de chrétien, qui avait contrairement mérité châtement devant la cour si le juge avait été un homme consciencieux et connaissant la justice, ce qui n'est pas le fait du magistrat (...). Pour avoir accordé un pardon chrétien, le saint curé a droit à notre admiration plutôt que ce juge...

Toucher un prêtre, c'est toucher Jésus-Christ à la prunelle de son oeil (...). C'est un châtement mérité. »

Cette aventure tragique avait beaucoup éprouvé le curé Bélanger qui prit beaucoup de temps à se remettre de ce triste incident.

⁴⁹ *Ibid.*

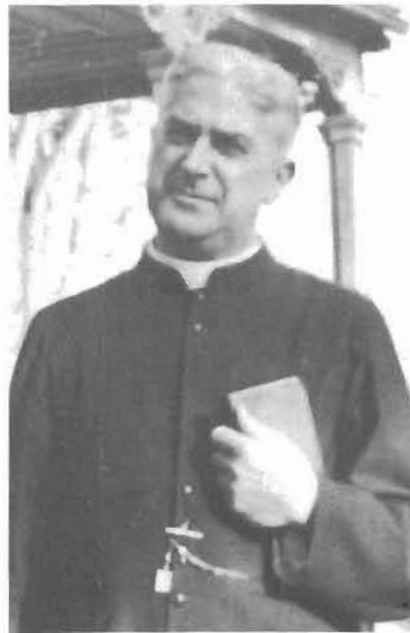
⁵⁰ *Pour de plus amples détails concernant l'histoire du procès qui s'en suivit et qui fit la manchette du Courrier de Saint-Hyacinthe à trois reprises, voir annexe 2.*

Comme administrateur, au contraire de son prédécesseur, le curé Bélanger ne dilapidait pas son argent en se lançant dans de folles dépenses. En 1925, avec le consentement unanime des marguilliers, le curé fit apporter quelques réparations nécessaires à la toiture de l'église au clocher, à la sacristie et au presbytère.

Pendant plusieurs années, le curé Bélanger lourdement affecté par la maladie qui l'accablait, fut aidé par la collaboration acharnée de son vicaire, Camille Cournoyer, en qui reposait son entière confiance jusqu'à ce que sa mort survienne le 29 mars 1932. Comme il était fort estimé et apprécié de ses paroissiens, un impressionnant cortège, dans lequel était peint sur les visages une profonde émotion, assista à l'enterrement de ce curé dévoué qui s'était donné corps et âme au service inlassant de la paroisse.

Un souvenir de bonhomie déconcertante caractéristique à ce curé subsiste encore dans la mémoire de quelques paroissiens.

Son corps repose au cimetière de Saint-Dominique, auprès des curés Larochelle et Bouvier.



Ernest Bouvier, curé qui accomplit cinq années de ministère dans la paroisse

16. ERNEST BOUVIER, 10^e PRÊTRE RÉSIDANT, MAI 1932 – MARS 1937.

1. Un grand ménage s'impose.

Ernest Bouvier, originaire de Saint-Simon, vint de Saint-Roch-de-Richelieu pour prendre possession du poste laissé vacant par la mort de son prédécesseur. Il ne séjourna que cinq années à la cure de Saint-Dominique. Il paraît, d'après les souvenirs des paroissiens que c'était un curé qui ne se montrait guère, renfermé en retraite close dans son presbytère. Il eut cependant le temps sous son règne de fai-

re notamment un grand ménage dans un presbytère négligé depuis plusieurs années.

Sans doute dépaycé d'appartenir à notre paroisse, las de desservir des paroissiens, c'en était assez pour son compte. Il partit à l'hiver 1937 pour la cure de Saint-André d'Acton.

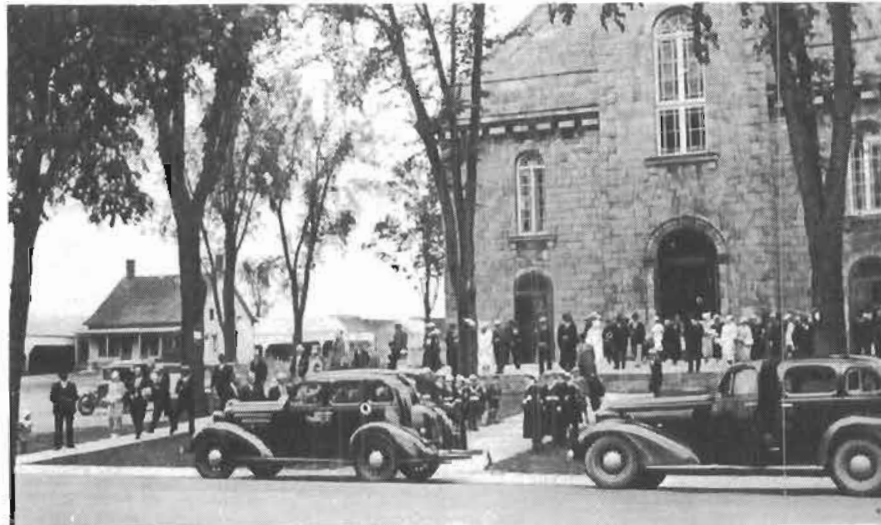
17. JOSEPH L. CHARBONNEAU, 11e PRÊTRE RÉSIDANT, MARS 1937 – AOÛT 1938.

1. Un départ précipité.

En mars 1937, l'évêque confiait la cure de Saint-Dominique à l'abbé Joseph Charbonneau. « *C'était un excellent garçon, doux, calme, paisible, jamais pressé, long au confessionnal, encore plus long en chaire. Il jouissait d'une excellente santé.* »⁵¹

Malheureusement, on ne connaît jamais l'heure où le bon Dieu vient nous quêrir pour le ciel. En août 1938, l'abbé Charbonneau ressentit soudainement un grave malaise. Il fut conduit à l'hôpital où il s'achemina rapidement vers la mort à l'âge de 55 ans. Trépassé le 17 août, il eut un premier service chanté à Saint-Dominique où assista une foule de paroissiens qui venaient à peine de goûter à la prédication de leur nouveau curé, fortement ébranlés et frappés de stupeur, à la vue d'un si spontané décès.

Sa dépouille mortelle était transportée à Saint-Grégoire, sa paroisse natale.



Visite de l'évêque pour la confirmation des enfants. À l'arrière-plan, on aperçoit la maison du sacristain et les remises où l'on attachait les chevaux durant les offices.

⁵¹ Fonds P.A. St-Pierre. Manuscrit sur la paroisse de Saint-Dominique. Archives de la Société d'histoire régionale de Saint-Hyacinthe.



Décoration intérieure de l'église au moment des Quarante-Heures.

18. CHARLES-ÉMILE HÉTU, 12^e PRÊTRE RÉSIDANT, SEPTEMBRE 1938
– MAI 1946.

1. Quelques rénovations.
2. L'église sinistrée.

En septembre 1938, Charles-Émile Héту, curé de la paroisse de Saint-Thomas d'Aquin, était nommé à la cure vacante de Saint-Dominique.

À peine venait-il d'arriver au presbytère, qu'un an plus tard, il entreprenait avec dynamisme un imposant chantier de rénovation et d'amélioration aux édifices religieux longtemps négligés.

En juin 1939, les marguilliers résolurent de restaurer les trottoirs de la fabrique. Ils furent entrepris dans l'immédiat sur une longueur de trois arpents tenant devant au front du terrain de la fabrique et devant la façade de l'église, avec un système d'égoût sur une bonne longueur. En août 1939, c'était au tour du vaste presbytère à être débarrassé de quelques lourdeurs des âges, la cave et le grenier, tombant en décrépitude, étaient entièrement remis à neuf. La sacristie et les bâtiments curiaux connurent aussi leur part de réparations. La fabrique s'arrangea pour installer des souffleurs et de nouvelles grilles aux fournaies de l'église et du presbytère, et beaucoup d'autres menues améliorations que requéraient les édifices. En mai 1941, des bénévoles peignirent les couvertures des édifices et s'acharnèrent in-

lassablement à d'autres travaux de réparations pour une réfection totale des édifices.



C. Émile Héту, curé qui fut témoin de l'incendie de l'église en avril 1946.

Le curé Héту était considéré par ses proches et ses paroissiens comme un homme très charitable, dévoué et serviable. Certains avaient beau reprocher à leur pasteur son irrégularité de conduite, se plaignant du fait qu'il était plus souvent à Saint-Hyacinthe qu'à son presbytère, néanmoins le curé Héту doté d'un naturel désarmant, avec un humour très caractéristique, assouvissait amplement les nobles aspirations de ses paroissiens. Un curé qui chantonnait des airs bizarres beaucoup plus qu'il ne sermonnait, un peu haïssable sur les bords dans le sens de taquin, bref qui préférerait animer la vie plutôt que de la rendre ennuyeuse, voilà l'image que reflétait brillamment le curé Héту qui était toujours très correct dans sa prêtrise, comme nous a raconté un doyen de la paroisse qui le connaissait bien.

Généreux mais pas nécessairement bonasse, le curé Héту dut affronter à quelques reprises l'audace malicieuse de quelques paroissiens profiteurs. Mais ces derniers mal informés en eurent rapidement pour leur compte. D'autres paroissiens, non dans un dessein de méchanceté, revendiquèrent à juste titre leur dû, malgré la modicité des revenus du curé en ces temps de la guerre qui s'amorçait. Par exemple, on peut lire dans un livre de délibérations des marguilliers :

« L'organiste a demandé une augmentation de 30\$ avec menace de ne pas jouer à Noël et par la suite. Pas d'autres musiciens ou musiciennes dans la paroisse, il a fallu céder. Cependant, elle a accepté de jouer tous les premiers vendredis du mois, de venir aux exercices de chant, et de jouer aux mois de Marie etc... Ce qu'elle ne faisait pas auparavant. Décidé ainsi par les marguilliers. »

Dans le cas de cette personne, cette hausse de salaire même si elle avait été obtenue de force, s'avérait justifiée: en effet, son salaire annuel au montant de 120\$ était resté stable depuis l'automne 1919.

Voilà qu'au début de l'hiver 1945, le curé Hétu qui se vantait de la splendeur et de la beauté virginale de ses édifices religieux, soucieux de la propreté impeccable de son église, sermonna brutalement ses fidèles à ce sujet. D'après les témoignages d'un doyen de la paroisse qui assistait à la messe ce dimanche-là, et d'après les dires dont beaucoup d'autres témoins se souviennent encore, le curé Hétu monta en chaire en exhortant ses paroissiens réunis de vouloir contribuer à une énergique rénovation de leur église. À cette occasion, il avait été question d'emprunter une somme d'environ 1 000\$ pour un grand ménage de l'église; mais il paraît que les paroissiens, nonchalants dans une très grande majorité, refusèrent de se conformer aux désirs et aux supplications de leur curé. À la suite de ce net refus, le curé aurait proféré une menace dans un sermon qu'il prononça grosso modo dans les paroles suivantes, à considérer avec réserve: « Vous avez tous de belles maisons propres, mais la maison de Dieu est sale... Si personne n'agit, il y a quelqu'un qui va se charger de la nettoyer. Je pense qu'il va se passer de quoi. »



Photo prise dans les jours qui suivirent le triste événement du 2 avril: seuls les murs calcinés restèrent debout.

2. L'église sinistrée.

Quelques mois après ce sermon mémorable, voilà que l'église, par une étrange coïncidence, était subitement victime d'un grave incendie dans la nuit du 2 avril 1946, lors d'un horrifiant orage électrique. Plusieurs accoururent pour sauver la maison de Dieu, mais hélas ! le destin tragique venait de s'abattre cruellement sur celle-ci, des boules de feu courant sur la toiture de l'église à une vitesse vertigineuse. Paraît-il que les paratonnerres se trouvaient défectueux au moment de la catastrophe.

Quelques mois auparavant, d'après le témoignage d'un paroissien, la longue échelle touchant le sol, qui longeait le mur et montait jusqu'au haut de la toiture de l'église, avait été coupée d'une dizaine de pieds dans le but que les jeunes enfants cessent de grimper sur la toiture. Hormis cette négligence d'avoir laissé les paratonnerres en mauvais état, l'église aurait pu possiblement être épargnée, si l'échelle avait été conservée intacte. En effet, l'échelle en reliant le sol, servait en quelque sorte de paratonnerre; la décharge de la foudre électrifiant la toiture métallique de l'église aurait pu être acheminée vers le sol sans causer d'incendie. Mais la fatalité avait déjà frappé, la colère de Dieu foudroyait l'église bien avant qu'on ait pu songer à remédier à la situation.

Les paroissiens en badauds vinrent très nombreux contempler l'immense brasier et les ruines en flammes de ce qui subsistait de leur magnifique église. Énormément de labeurs, d'espoirs et aussi de découragements avaient été consacrés par leurs pères pour édifier somptueusement un des temples parmi les plus majestueux du diocèse.

Voici le texte que certains paroissiens, épris peut-être de remords amers ou de culpabilité ou simplement de profonde tristesse, pouvaient lire avec chagrin dans le Courrier de Saint-Hyacinthe, le 5 avril 1946, au sujet de l'incendie de leur église :

« L'église de St-Dominique a été réduite en cendres, mardi, après avoir été frappée par la foudre.

Le feu se déclare peu avant 3 heures du matin, au cours d'une tempête de neige. — M. l'abbé Charles-Émile Héту, curé de la paroisse, sauve les saintes espèces. — Dommage de quelques \$100 000. — Les pompiers de Saint-Hyacinthe mandés sur les lieux.

L'église datait de 1867

L'église de St-Dominique de Bagot, à six milles du sud-est de Saint-Hyacinthe, a été réduite en cendres dans la nuit de lundi à mardi, après avoir été frappée par la foudre. En deux heures, elle était rasée. La foudre tomba sur le clocher vers 3 h 10 du matin, courut de l'avant à l'arrière, le long de la toiture, et le feu se déclara finalement dans la région de la sacristie. Le clocher s'abattit une heure après, et il ne restait le matin, du temple que les quatre murs calcinés. Les dommages sont évalués à quelques \$100 000. L'église construite en pierre, datait de 1867. Aussitôt le feu déclaré, M. Albert Dansereau, bedeau de la paroisse, sonna le tocsin, et M.

l'abbé Charles-Émile Hétu, curé de la paroisse sauva les saints espèces. Il était accompagné de M. Fernand Bousquet, qui l'aida à briser la porte du tabernacle. Les pompiers de Saint-Hyacinthe, sous la direction du chef Adrien Malo, se rendirent sur les lieux, mais ils ne surent que protéger les maisons du voisinage, ne pouvant d'ailleurs s'alimenter d'eau que par des puits. On craignit pendant quelque temps une conflagration, vu le vent violent qui soufflait, venant du sud-est. Des tisons enflammés volèrent jusqu'aux côtes de Saint-Dominique, à près d'un mille du village, et l'on en retrouva jusque dans le septième rang, en direction de St-Liboire. La seule présence des pompiers de Saint-Hyacinthe sauva le magasin et la maison de Mme E. Bernard, près de l'église, et conséquemment celle de M. Omer Dubois, immédiatement voisine. Le feu avait pris à la toiture de la propriété de Mme Bernard, quand les pompiers arrivèrent. Les pertes à l'église sont en partie compensées par les assurances. Détail assez curieux, la foudre tomba au milieu d'une tempête de neige qui avait commencé vers une heure du matin.

* * *

Éveillé par un formidable coup de tonnerre, quelques minutes avant trois heures du matin, M. l'abbé Hétu, curé de la paroisse, se précipita vers une fenêtre donnant sur l'église et aperçut comme une traînée lumineuse, le long de la toiture. En moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, le feu se déclara aussitôt, à plusieurs points à la fois, mais le foyer principal semblait se trouver au-dessus de la sacristie. M. Hétu s'habilla et pénétra en hâte dans l'église, pour y sauver les saintes espèces; en même temps que M. Fernand Bousquet. Il s'aperçut alors qu'il n'avait pas la clef du tabernacle, et les deux hommes unirent les efforts pour briser la porte. Quelques minutes plus tard, l'église était un immense brasier. Il était dès lors évident que l'on ne pourrait pas la sauver. M. le curé téléphona quand même au maire de Saint-Hyacinthe, M. Ernest-O. Picard, et lui demanda d'envoyer les pompiers, qui s'employèrent surtout à protéger le presbytère et les maisons voisines de l'église. Une heure environ après le commencement de l'incendie, le clocher de l'église s'abattait avec fracas partie à l'intérieur de l'église, dont la toiture s'était déjà effondrée, et partie à sa gauche. On craignait longtemps qu'il ne tombât sur le presbytère, ce qui eut ajouté considérablement au désastre. Dès 5 heures du matin, l'église n'était qu'une masse de ruines fumantes. Les murs restaient cependant debout. Le charnier du cimetière est attenant à l'église, et il s'y trouvait cinq cercueils. Les familles étaient fort inquiètes de leurs morts, mais le feu heureusement ne traversa pas les murs. De lourdes pierres tombèrent sur la toiture du charnier, mais sans l'ébranler. La reconstruction de l'église commencera incessamment. À première vue, on estime que les travaux pourront s'effectuer avec un montant variant de \$75 000 à \$100 000. Les fondations et la cave paraissent bonnes, de même que le perron à l'avant de l'édifice. On croit aussi utiliser une bonne partie des murs, environ la moitié de la façade et la presque totalité du mur de droite, côté du presbytère. Le mur de gauche, sauf erreur, semble entièrement voué à la démolition. On est à s'organiser pour la tenue des offices religieux, dans la salle paroissiale. Rien n'a encore été définitivement fixé, mais il est probable qu'on y dira trois messes chaque dimanche. »

De ce pénible incendie, seuls deux ciboires, trois chandeliers du maître-autel, l'encensoir d'argent et un bon nombre de reliques authentiques furent sauvés de

justesse des flammes impitoyables, tout le reste étant entièrement consumé y compris le magnifique tableau du Saint-Patron de la paroisse, les autres, et les superbes ornements qui enrichissaient fastueusement le temple.

D'après la tradition, le lendemain, quelques paroissiens en larmes, s'accaparèrent pour la postérité, de quelques fragments de pierre noircie gisant dans ces ruines fumantes, l'église agonisant sous leurs yeux de braise.

L'église détruite devait être incessamment reconstruite et mise en chantier. L'évêque crut sage de libérer le fardeau des mains du curé Hétu, profondément bouleversé et beaucoup trop flexible pour entreprendre des travaux de bâtisseur, pour les confier au curé Gaudette, beaucoup plus qualifié par son emprise et sa fermeté.

Charles-Émile Hétu, ayant desservi avec vigueur la paroisse durant près de huit années, s'en retournait à l'évêché au début mai 1946.



Curé Olivier Gaudette qui prit en main la reconstruction de l'église avec la Fabrique.

19. OLIVIER GAUDETTE, 13^e PRÊTRE RÉSIDANT, MAI 1946 – JUILLET 1962.

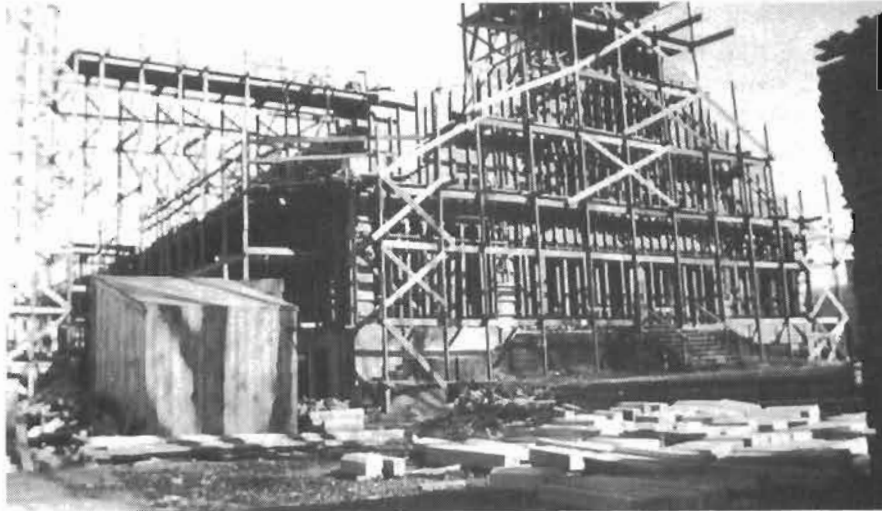
1. Reconstruction de l'église.
2. Démolition des remises à voitures.
3. Vente de la chapelle temporaire.
4. Quelques rénovations.

Olivier Gaudette s'installait au presbytère en mai 1946. Une grande tâche qui allait lui incomber, qui constituait en quelque sorte tout un défi à relever, était la reconstruction imminente de l'église récemment détruite. Mais le curé Gaudette, d'un tempérament rigide, vif et fonceur, possédait toutes les aptitudes nécessaires à rendre à bon port un tel déploiement d'activités et surtout d'énergies.

L'église, gisante péniblement dans ses ruines, malgré une partie de ses murs s'élevant vers le firmament, devait être définitivement rasée. Le 9 juin 1946, la fabri-

que acceptait la soumission d'Armand Fugère. Ayant obtenu ce contrat, celui-ci s'engageait à démolir complètement les murs moyennant la somme de 3 750\$. Un peu plus tard, en août, Camille Mercure, industriel de Saint-Hyacinthe, se chargeait de faire excaver le sous-sol de l'église. À cette occasion, une partie du cimetière fut affectée car la façade de la nouvelle église était reculée de sept pieds vers le cimetière et l'ensemble du sous-sol était rangé de cinq pieds vers le nord-ouest, toutes ces opérations désirées par la fabrique et le curé dans le but de réduire au maximum les coûts de construction.

Grâce aux sueurs de plusieurs paroissiens qui s'étaient acharnés depuis le printemps 1947 à entreprendre le rude boulot, l'église en construction allait vraiment bon train et ce, à l'immense satisfaction du curé Gaudette.



Échafaudage des travaux durant la construction.

Les pierres calcinées, ravagées par le feu, presque centenaires, allaient être employées à la reconstruction au moyen d'un habile taillage de la croûte brûlée. Fernand Richer, accompagné de quelques autres tailleurs de pierre, participèrent à ces ouvrages en redonnant aux pierres leur éclat et leur aspect naturels par de successifs polissages. La charpente bétonnée se dressait et au printemps 1948, on espérait bientôt rendre l'édifice convenablement logeable. Le 2 mai 1948, la fabrique faisait un emprunt de 40 000\$ pour parfaire la partie extérieure de l'église et pour couvrir les coûts inhérents à la reconstruction depuis les derniers mois. Déjà les dépenses, qui étaient prévues approximativement au montant de 100 000\$, s'élevaient à 140 000\$ et on comptait encore défrayer la somme de 60 000\$ à prélever sur les deniers des contribuables pour le parachèvement total de l'église.

Finalement, à la fin de l'automne 1948, la nouvelle église rayonnant dans sa

splendeur architecturale avec ses concepts modernes, se révélait prête à être consacrée au culte divin. Le 21 novembre 1948, l'église, quoique non parée de tous ses ornements, était bénite solennellement, en présence d'une grande foule de fidèles venus expressément pour la circonstance, célébrer les fruits de leurs dignes labours. Chaque paroissien dans son cœur brillait d'un brin de fierté, que celui d'avoir contribué à relever de ses cendres le temple de Saint-Dominique consacré à Dieu. La paroisse se réjouissait du bonheur d'avoir érigé en l'espace de deux ans un tel édifice alors que leurs ancêtres à bout de misères, s'étaient acharnés péniblement pendant plus de quelques années pour édifier une telle oeuvre.

La nouvelle église, que nous admirons encore aujourd'hui, dans toute sa presque jeunesse et beauté inaltérée, est une construction de béton armé, totalement à l'épreuve du feu; aux lignes modernes et surbaissées que nous devons aux plans de l'architecte Félix Racicot. Elle s'avère être la première église du diocèse dont les calorifères sont installés dans le plancher.

L'église, à l'intérieur, reflète plutôt un style sobre par la richesse de son marbre à l'autel, dépourvue de réels artifices, quoique particulièrement égayante et dotée d'originalité par la présence de sa colonnade d'inspiration gréco-latine entourant le chœur, ses vitraux hexagonaux répartis avec symétrie de chaque côté de celui-ci et ses bancs en riche boiserie envahissant somptueusement la nef.

En 1949, on avait confié la fabrication des confessionnaux à l'entrepreneur Lucien Vadeboncoeur, et cette année-là était couronnée par un don particulier s'élevant à 3 500\$ remis par Camille Mercure à la fabrique dans le but que cet argent serve à l'embellissement de l'église. La fabrique employa ce don à l'achat de nouveaux carillons.

En 1952, les marguilliers résolurent, avec l'approbation de leur curé, de se débarrasser des remises à voitures devenues désuètes au fil du temps. Ces remises longeant la propriété de Roméo Vertefeuille sur une longueur de trois cents pieds nuisaient considérablement à l'expansion et au développement de la paroisse qui s'amorçait dans cette zone, à l'arrière-pays dans les rues convergeantes à l'église. Il fut convenu de remettre, pour la démolition, une section des remises au comité des chemins et il fut décidé que l'autre section des remises devait être vendue à l'enchère.

Pendant la reconstruction de l'église, on avait chanté la messe dans une chapelle temporaire, à l'arrière du presbytère qui servait aussi de salle paroissiale. Ce local, qui était autrefois l'ancienne écurie du curé, avait été emménagé en chapelle pour les besoins de la cause. Le 31 mai 1953, la fabrique acquiesçait à sa vente pour le prix de 1 600\$, jugeant qu'il serait dorénavant plus utile et profitable aux paroissiens de posséder une manufacture de couture créant des emplois que de conserver une ancienne écurie convertie en chapelle.

Le 24 décembre 1955, la fabrique s'accordait à apporter quelques rénovations et réparations aux édifices curiaux. Entre autres, en 1956, on entreprenait la reconstruction du chemin de l'église qui menaçait de tomber en ruines. Adouelda Bâron, maçon et tailleur de pierre, s'occupa de ces dégâts matériels. En plus, le maçon ne dédaigna pas apporter quelques réparations aux joints de la façade de l'église nou-

vement construite qui déjà se lézardait et où s'introduisait l'eau. Léonel Dion, cultivateur, posa une couverture neuve au chapeau de la galerie attenante aux trois côtés du presbytère. Philippe Tétreau, quant à lui, s'occupa des travaux de menuiserie à apporter au presbytère.

En juillet 1958, la fabrique consentait à ce qu'on pave le vaste terrain de stationnement de l'église, en asphalte. Ce sont les pavages Maska qui accomplirent admirablement la besogne qui rehaussait maintenant le charme de l'ensemble de la propriété de la fabrique.

Le curé Gaudette, fort apprécié de ses ouailles, était resté pendant seize années au service de ses paroissiens. Un peu las de fatigues, on imagine, il préféra se retirer de la cure de Saint-Dominique. C'est au curé Gaudette que nous devons la prise en charge avec main de maître du mouvement des J.A.C. dans les années cinquante. Président à sa fondation, le curé Gaudette regroupait les jeunes garçons et filles de la paroisse une fois par mois. Il résulta, de ces rencontres des connaissances plutôt fructueuses, de nombreux mariages à Saint-Dominique.



Joseph-Hector Lemieux curé

20. JOSEPH-HECTOR LEMIEUX, 14^e PRÊTRE RÉSIDANT, JUILLET 1962
– JUILLET 1965.

1. Formation d'une chorale.
2. Grand ménage au sous-sol de l'église et installation d'un nouveau système de chauffage.
3. Vente d'un terrain à la caisse populaire.
4. Achat d'un nouvel orgue.
5. Un curé ouvert et disponible.

Accueilli par les paroissiens de Saint-Dominique en juillet 1962 le curé Joseph-Hector Lemieux succède à l'abbé Olivier Gaudette.

Prônant le renouveau liturgique digne d'apporter quelques changements dans les moeurs pastorales, le curé Lemieux songe dès son arrivée à former un chœur de chant capable de répondre avec satisfaction à ses espérances. Ainsi, après maintes démarches, il invite les personnes possédant une bonne voix à suivre des cours de chant.

D'autre part, il s'intéresse beaucoup aux jeunes et aux loisirs, en organisant, dès l'automne de son installation au presbytère, un projet de patinoire, lequel fut réalisé en arrière de l'école avec l'aide des dirigeants et de quelques bénévoles.

Au début de l'année 1963, on installait un système de chauffage à l'huile pour remplacer l'archaïque chauffage au charbon.

En septembre 1963, quelques réparations étaient effectuées au carillon par un dénommé Julien. Le 8 septembre, la fabrique vendait un terrain de 55 pieds de front par 100 pieds de profondeur à la caisse populaire de Saint-Dominique au prix de 2 000\$ pour son futur établissement. Au cours de l'hiver de la même année, avec concertation des marguilliers, il est question d'effectuer un grand ménage au sous-sol de l'église pour le rendre plus accueillant. En vaillant homme, le curé Lemieux retrousse ses manches, revêt culotte de travail et se joint aux bénévoles pour appliquer de la peinture sur la surface bétonnée défraîchie.

Achat d'un nouvel orgue.

Au début d'août, un orgue usagé de la fabrique Casavant, comportant treize jeux et datant de 1900, mis en vente par la paroisse de Saint-Pascal de Kamouraska, était acheté au prix minime de 500\$. Cependant, la somme de 3000\$ avait été prévue pour défrayer les coûts de transport et de réparations. Les ouvrages confiés à exécution à Philippe Fontaine et Maurice Dupré, ces derniers s'occupèrent de la réparation et de l'installation du nouvel orgue qui allait garnir le jubé. Par le moyen de dons anonymes, avec des enveloppes prévues à cette fin, le montant d'argent payé pour l'achat et la rénovation de l'orgue fut presque entièrement récupéré. Le 18 octobre 1964, le vieil orgue électronique était vendu à la paroisse de Sainte-Jeanne-d'Arc de Standbridge au prix convenu de 500\$.

Le curé Lemieux est resté seulement trois ans dans la paroisse. Disponible et alerte, le curé Lemieux s'est surtout fait reconnaître par son charisme et sa bonne volonté de vouloir contribuer aux oeuvres des paroissiens. Lors de son départ en juillet 1965, les fidèles lui rendirent, même dans le cadre d'une brève desserte, un vibrant hommage en guise de témoignage des faveurs accordées et des gestes altruistes déployés par ce curé.

21. MAURICE JODOIN, 15e PRÊTRE RÉSIDANT, JUILLET 1965 – AOÛT 1966.

1. Parution du bulletin paroissial.
2. Quelques rénovations et embellissements à l'église.
3. Un changement dans les coutumes de la fabrique.
4. Le règne le plus court.



Maurice Jodoin curé de 1965-1966.

Succède à l'abbé Lemieux, le curé Maurice Jodoin qui n'a pas connu un règne vraiment notable à Saint-Dominique puisqu'il n'y a résidé qu'une seule année. Cependant, avec sa vigilance de curé affairé en dépit de son caractère plutôt antipathique, Maurice Jodoin apporta quelques améliorations à la paroisse de Saint-Dominique.

D'abord, au point de vue informations, un projet s'avère intéressant, celui de la parution du bulletin paroissial. En accord avec le conseil de la fabrique, il sera désormais un moyen de rappeler aux gens par écrit tout ce qui s'annonçait auparavant verbalement à l'office religieux : tels les messes, les mariages, les baptêmes, les décès, les rencontres d'organismes, les invitations spéciales etc... Le premier bulletin paroissial parût le 12 septembre 1965 et depuis ce temps, il continue encore à renseigner les paroissiens avec satisfaction par son contenu des plus intéressants traitant des différentes activités de la paroisse.

En avril 1966, de nouvelles parures viennent égayer l'église. Fernand Richer se voit chargé de tailler et de polir les autels, de s'occuper du déplacement des confessionnaux et des statues. Et parmi ces ouvrages de rénovation intérieure, on n'oublie pas de poser des dalles de marbre et des carreaux de céramique derrière le maître-autel.

Avec la venue du curé Jodoin, un changement s'impose dans le fonctionnement de la fabrique. Auparavant, la fabrique confiait au curé le poste de secrétaire-trésorier, lequel devait établir la comptabilité et s'occuper de la perception des répartitions de l'église. Mais il fut décidé de libérer de ses fonctions le curé de plus en plus accaparé au service des fidèles (visites de paroisse, support aux malades etc...) en abandonnant la tâche à un citoyen de la paroisse. C'est au médecin Antonatien Saint-Pierre que revint la charge de dresser les comptes. Après la démission de ce dernier, c'est Lise Boucher qui combla le poste vacant de secrétaire-trésorier de la fabrique et qui encore aujourd'hui continue de remplir ce mandat.

Suite à une décision de l'évêque, Maurice Jodoin quitte les paroissiens en août 1966 pour la cure de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe. Il est maintenant décédé.



André Beaugrand curé de 1966-1968.

22. ANDRÉ BEAUGRAND, 16^e PRÊTRE RÉSIDANT, 1966 – 1968.

1. Rénovation d'un local servant à une association de la paroisse.

André Beaugrand arrive de la cure de Sorel à Saint-Dominique en août 1966.

Rempli de bonhomie et de nobles intentions, le curé Beaugrand s'intéresse au bon fonctionnement des organisations de la paroisse. Entre autres, en fondateur de l'A.F.É.A.S. à Sorel, il songe à répéter l'exploit à Saint-Dominique dans le but de regrouper les femmes de la paroisse à l'entraide. Il discute du mouvement avec quelques femmes et lors d'une réunion au sous-sol de l'église le 19 avril 1967, l'A.F.É.A.S. de Saint-Dominique était fondé grâce à l'initiative de ce curé.

Mais il fallait dénicher un endroit pour réunir le groupe. Le curé Beaugrand consentit à ce qu'on convertisse une modeste remise jouxtant le presbytère et servant d'atelier de menuiserie et de bricolage aux curés, en local plus fonctionnel pour permettre la tenue de réunions. Après une entente avec les marguilliers, l'ancienne dépendance curiale était emménagée en un spacieux local avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se joignirent au curé et s'efforcèrent en peu de temps de rénover de fond en comble la bâtisse qui allait servir de local à l'A.F.É.A.S. et aussi de lieu de rencontre pour plusieurs organisations de la paroisse. Un des marguilliers, Wilfrid Paradis menuisier, dirigea adroitement les travaux de réfection.

Serait-ce que les paroissiens de Saint-Dominique se révèlent difficiles et capricieux au point d'en exiger trop de leur curé ? Faisaient-ils preuve de mauvaise foi ou n'était-ce simplement la promotion bien méritée d'un prêtre dévoué à l'écoute des chrétiens ? Voilà que l'évêque rappelle le curé André Beaugrand en 1968 pour lui confier la charge de la cure de la paroisse du Sacré-Coeur à Saint-Hyacinthe.

À son départ, les paroissiens s'assemblent pour lui rendre un mémorable hommage en récompense de ses efforts de contribution avec succès au développement de la paroisse maintenant regroupée en communauté vivante, joyeuse et fière d'appartenir à Saint-Dominique.

En mars 1982, en souvenir de ce curé déterminé dans ses entreprises, on procédait à la nomination officielle du local de l'A.F.É.A.S. en lui accordant le titre : « *Salle André Beaugrand* » gravé sur une plaque commémorative. Il est aujourd'hui décédé.



Alain Roy curé actuel.

23. ALAIN ROY, 17^e PRÊTRE RÉSIDANT, 1968 -

Une importante rénovation à l'église

Un curé attentif aux besoins de ses paroissiens.

Originaire de Saint-Pie, l'abbé Alain Roy enseigne au Séminaire de Saint-Hyacinthe lorsqu'il se voit nommé par l'évêque à la cure de Saint-Dominique en 1968. Avec l'ardeur déployée par le nouveau curé à relever les défis et la bonne volonté de la communauté, la mission, qui ne se présentait pas sous le jour d'une sinécure, s'accomplit avec grande facilité.

Doté d'un caractère plutôt timide, situation normale prévalant en ces circonstances, le curé Roy craint de s'imposer dans les affaires de la fabrique lors de son arrivée. Cependant des réparations d'entretien aux édifices curiaux s'imposent. Durant l'été 1969, précédant l'avis des paroissiens et avec l'assentiment du conseil de la fabrique, le perron de l'église détérioré se voit remis à neuf d'après un plan exécuté par un dénommé Brouillard qui avait soumissionné pour la somme de 3 650\$. L'été suivant, en juin 1970, c'est à la couverture du presbytère de connai-

tre quelques métamorphoses. Wilfrid Paradis s'occupe de la réparation de la toiture. En juin 1971, une nouvelle toilette extérieure endimanche le presbytère et l'annexe; on applique de la peinture, excepté sur les murs de pierre pour conserver leur état originel.

Vers la fin de l'année 1972, Rodrigue Dion, sacristain depuis quinze ans, remet sa démission. Il se voit aussitôt remplacé à pied levé par Roger Deslandes, qui assure fidèlement, encore à l'heure actuelle, la fonction de sacristain.

En août 1973, la couverture de la sacristie quelque peu endommagée demande de légères réparations. Elles furent exécutées par René Lapointe au coût de 2 000\$. Au printemps 1977, voilà qu'une grande rénovation à l'église s'impose et contraint les paroissiens de se réunir. Bien qu'elle n'avait jamais été négligée, les marguilliers avec l'accord de leur curé, soucieux de sa conservation originale, pensent à exécuter un énergique ménage à l'intérieur de l'église et surtout prévoient rehausser son apparence extérieure défraîchie. Effectivement, l'âge du bâtiment exigeait : déjà trente années de maturité à abriter inlassablement les croyants suffisaient à réveiller les paroissiens de s'engager à l'embellissement de celle-ci.

La couverture de l'église, qui n'avait pas été épargnée des intempéries, requérait des sérieuses réparations. Les joints de la pierre fissurés au-haut de la nef centrale demandaient d'être cimentés. Il se présentait cependant une grave question à considérer pour effectuer ces réparations : trouver les ressources monétaires nécessaires à défrayer les coûts tout en préservant les quelques recettes de la fabrique. La main d'oeuvre et les matériaux à des prix inabordables décourageaient quelque peu les promoteurs du projet. Or, avec une foi tenace que les paroissiens n'avaient jamais manifestée auparavant dans ce genre d'entreprise, la fabrique tente de faire appel à des soumissions.

Finalement, avec la volonté de plusieurs paroissiens à participer à la réfection de l'église, les marguilliers anciens et nouveaux parcourent la paroisse en tout sens pour recueillir des montants variant aux environs de 90\$ par famille. Les gens, préalablement informés de leur intention par une lettre de sollicitation que le curé Roy avait fait parvenir à chaque foyer, répondirent chaleureusement à l'appel. Si incroyable que la situation puisse paraître, en l'espace de deux semaines environ, la somme totale des dépenses qui s'élevait à l'exorbitant montant de 34 000\$ était recueillie. Tous, plus ou moins riches, mais fiers de la propreté impeccable et de la magnificence de leur église, avaient réalisé un remarquable exploit dont bon nombre encore aujourd'hui se remémore d'étonnement, de l'incroyable générosité dont la paroisse avait fait preuve à cet égard.

En tout et partout, la facture s'était élevée à 34 000\$, c'est-à-dire 17 000\$ pour la réparation de la couverture confiée à un contracteur de la paroisse, Paul-André Blouin, 1 000\$ pour la fixation de bardeaux d'asphalte, 2 000\$ pour la cimentation des joints exécutée par Fernand Richer et 14 000\$ pour la peinture intérieure des murs de la nef, des lampes cylindriques et le vernissage des bancs accomplis par Rosario Cusson.

Au dévoilement de la nouvelle toilette de l'intérieur, les paroissiens qui avaient exprimé clairement leur profond attachement à leur église exultèrent de ravisse-

ment. Mais il ne faut pas croire que les fidèles de Saint-Dominique demeurent liés uniquement à leur église, car leur curé aussi inspire leur respect, leur admiration et leur amitié. Cet attachement se concrétisa d'ailleurs lors d'une décision de l'évêque de confier au curé Roy l'animation liturgique dans une autre cure. Les paroissiens protestèrent vigoureusement par le biais d'une pétition dûment signée qui réussit avec un prodigieux succès à dissuader les desseins de l'autorité ecclésiastique.

Sans prétentions, faisant preuve de tolérance, le curé Roy d'une honnête simplicité se voue constamment à l'écoute de ses paroissiens. Toujours disponible lors de sa visite paroissiale, il n'hésitera pas à prodiguer quelques conseils à qui veut bien prêter l'oreille.



Église actuelle bénite le 21 novembre 1948.

Avec l'intelligence, le sens de l'humanisme et la charité chrétienne, qu'il témoigne dans ses prédications de l'évangile, le curé Roy ne peut qu'inciter les paroissiens au partage et concilier les fervants à la pratique religieuse.

C'est au nom de tous les paroissiens de Saint-Dominique que nous lui rendons ces éloges et nous souhaitons qu'il demeure parmi nous encore longtemps, jusqu'à la bienveillante pérennité de l'Église si le besoin le nécessite.



Le presbytère actuel

CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE DE SAINT-DOMINIQUE LE 15 JANVIER 1983 :

À l'occasion de la prestigieuse cérémonie qui a marqué la consécration de l'église de Saint-Dominique, le samedi 15 janvier 1983, le curé de la paroisse, l'abbé Alain Roy avait présenté la rencontre en ces termes :

« Bien chers amis,

L'évêque de Québec érigeait la paroisse de Saint-Dominique le 26 mars 1833. Ce n'est qu'en 1855 qu'elle acquit sa reconnaissance civile.

La première église construite en 1855 fut détruite par la foudre le 2 avril 1946. Un an plus tard, on commença la construction de notre église actuelle qui fut bénite le 21 novembre 1948.

À l'occasion des fêtes du 150e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA PAROISSE, les membres du Comité organisateur accueillirent favorablement l'idée d'inaugurer cette année jubilaire par la consécration de l'église paroissiale.

Une année jubilaire, au sens biblique du terme, veut dire une année de grâces de la part de Dieu et une année de remerciement de la part des paroissiens de Saint-Dominique. Ce jubilé qui célèbre les fidélités et les grandeurs du passé engendrera certainement les fidélités et les grandeurs d'aujourd'hui et de demain.

Le geste liturgique de la consécration atteint d'abord l'édifice où se rassemble notre communauté, mais rejoint aussi tous les fidèles de notre communauté. À travers ce geste, ils reconnaissent les merveilles accomplies au milieu d'eux par le Seigneur, ils lui disent leur action de grâce, ils confirment leur espérance dans les lendemains merveilleux où ils continueront à ouvrir leur cœur aux autres.

VIVONS LA CONSÉCRATION DE NOTRE ÉGLISE, comme l'onction de l'Esprit au cœur de notre communauté. Les gestes consécatoires prendront alors tout leur sens : L'ASPERSION ravivera notre dignité de baptisé.

LA PROCLAMATION DE LA PAROLE rappellera notre grandeur du Peuple de Dieu uni au Christ dans la communion des Saints.

L'ONCTION DES MURS donnera une dimension visuelle définitive des liens entre le Christ et sa communauté paroissiale de Saint-Dominique.

L'ENCENSEMENT exprimera la présence du Seigneur au milieu de nous.

L'ILLUMINATION signifiera la lumière de l'Esprit déposée en chacun de nous, pour qu'ensemble nous puissions ouvrir des chemins de lumière à tout homme de bonne volonté.

Nous célébrons cette consécration avec Mgr Louis Langevin, notre évêque, avec plusieurs prêtres qui sont nés ici ou qui y ont exercé leur ministère, avec des paroissiens actuels ou anciens.

La tendresse de Dieu est grande pour la paroisse de SAINT-DOMINIQUE et c'est avec joie que nous le reconnaissons publiquement par cette consécration de notre église paroissiale.

*ALAIN ROY, curé. »
Saint-Dominique,
15 janvier 1983*

ÉPILOGUE

Même après l'obtention de l'érection de la paroisse en 1833, les gens de Saint-Dominique attendirent encore, pendant quatorze longues années avant de jouir de la présence d'un prêtre résidant parmi eux. La pénurie de prêtres, à cette époque, pour la population québécoise sans cesse croissante, combinée à la pauvreté des habitants qui ne pouvaient se payer le service d'un curé, expliquent cette période tortueuse où la paroisse était constamment ballotée et mise sous la tutelle d'un curé des paroisses avoisinantes. Comme la présence d'un curé résidant signifiait à leurs yeux un avantage réel d'après les rites imposés par l'église catholique, les fidèles respectueux se devaient, comme dans l'obligation, de pratiquer l'aplaventrisme en réitérant leurs suppliques auprès de l'évêque.

Puis un jour arriva le curé résidant tant souhaité, non sans susciter quelques remous lorsque la prépondérance des biens temporels l'emporta subrepticement, à l'opposé, sur les questions d'ordre spirituel. Cette situation s'identifie clairement par cette question épineuse de la construction des édifices religieux lorsque le curé aspirait à vivre dans une cathédrale alors que le colon ne devait se contenter que du modeste logis d'une cabane en bois rond. Les intérêts contradictoires en cause accentuèrent ce mouvement de contestation des paroissiens face aux abus du haut clergé. L'esprit étriqué de l'évêque, dans ses ambitions démesurées, s'enchantait de voir fleurir des châteaux dans le diocèse. Les fidèles enclins à la pauvreté pour la très grande majorité, reprochaient sensément l'excès des dépenses somptuaires dans la construction de l'église et du presbytère, même au mépris des ordonnances de l'évêque. Ces refus aux volontés de l'autorité diocésaine, nettement fondés lorsqu'on prend note du contexte, n'eurent pour effet que d'attiser les braises et surtout de déclencher la foudre de celle-ci. Cela explique pourquoi on n'hésita pas à retirer le curé de la paroisse pour une durée de deux mois. À l'action punitive infligée à la paroisse, nul ne peut blâmer le ou les responsables en ces temps où la vie sociale se voyait uniquement dominée par la pratique religieuse. La communauté, quoique réticente, devait se concerter, en guise de témoignage de sa foi, à entreprendre coûte que coûte la construction des édifices religieux même au prix de son propre sacrifice. En effet, inutile de dire que vivre dans des conditions de vie économique difficiles à cette époque, vers 1865 - 1870, justifie tout le tiraillement des ressources monétaires entre la fabrique et les paroissiens d'une part, par l'imposition des cotisations à prélever sur les contribuables, et entre la fabrique et le clergé d'autre part, pour les dépenses effectuées en vue de la construction des édifices. Chacun tirant la couverture de son côté, il n'est pas étonnant que la construction des bâtiments ralentie par les querelles d'argent ait connu une lenteur manifeste. Seule la « *gloire de Dieu* » et non le triomphe de la spiritualité pouvait motiver les paroissiens à continuer, par exemple, les travaux interrompus pendant vingt mois.

Il est remarquable et étrange à la fois de constater, en établissant un parallèle avec la situation d'il y a trente-cinq ans, que l'extrême difficulté que connut la population de Saint-Dominique vers 1865 s'évanouit presque entièrement lors de la reconstruction de l'église en 1946. Cette fois, dans un climat de prospérité économique, les travaux s'effectuèrent à la différence de ceux de la première église, sans vaine opposition ou contestation apparente, et surtout sans litiges d'ordre monétaire. À moins que ce genre de question se passait sous silence pour éluder les sourdes oppositions. Autres temps, autres mœurs..

LISTE DES VICAIRES NOMMÉS À LA CURE DE SAINT-DOMINIQUE

Énumération des vicaires en ordre chronologique	Arrivée	Départ
1. L.O. Dégigny	novembre 1837	21 août 1838
2. Joseph Desautels	6 septembre 1838	octobre 1838
3. P.A. Sylvestre	21 décembre 1839	19 septembre 1841
4. J.A. Boisverd	14 janvier 1840	23 janvier 1842
5. J.B.E. Lamothe	11 octobre 1841	17 septembre 1842
6. L. Turcot	janvier 1843	18 avril 1844
7. L.J. Huot	21 février 1844	7 juillet 1845
8. Isidore Noiseux	28 avril 1844	17 septembre 1846
9. J.B. Olivier Guy *	18 mars 1866	15 avril 1866
10. J.E. Germain *	8 août 1875	15 août 1875
11. B. Ouellet *	4 avril 1878	11 août 1878
12. Alfred M. Lapierre *	19 juillet 1879	10 août 1879
13. Joseph Beauregard *	24 octobre 1879	27 octobre 1879
14. Édouard Blanchard *	14 novembre 1880	28 novembre 1880
15. B.J. Leclair *	10 juillet 1881	14 juillet 1881
16. Joseph Bachand	1er octobre 1882	27 septembre 1883
17. Joseph-Alfred Bernier	1er octobre 1883	20 avril 1884
18. Jean-Baptiste Tétreau	17 mars 1885	28 janvier 1886
19. J. Valmore Roy	31 janvier 1886	février 1888
20. Arsène Benoît	février 1888	septembre 1888
21. Ernest Messier	septembre 1888	janvier 1889
22. J.T. Barré	janvier 1889	septembre 1889
23. Arthur Kérouack	septembre 1889	janvier 1890
24. P. Darche	juillet 1892	août 1892
25. J.B.A. Allaire	septembre 1892	octobre 1893
26. A.T. Guertin	novembre 1894	septembre 1896
27. J.A. Halde	1897	1897
28. L.A. Dubilly	1897	octobre 1897
29. J.M. Cadieux	octobre 1897	juin 1898
30. J.F. Larose	1898	1900
31. J.A.H. Lecours	1900	1901
32. Eugène Moulin	1901	1903
33. Joseph C. Cadoret	1903	février 1904
34. J.A. Séguin (*)	1905	septembre 1907
35. J. Armand Guertin	septembre 1919	juillet 1923
36. Camille Cournoyer	juillet 1923	1932
37. Oza Ménard	1932	mars 1933
38. R. Dufresne	septembre 1933	novembre 1934
39. Louis Jodoin	juillet 1936	août 1937
40. Théophile Bérubé (**)	septembre 1945	septembre 1947
41. Gaston Harrès	septembre 1947	septembre 1948

Énumération des vicaires en ordre chronologique	Arrivée	Départ
42. L'abbé Millette	septembre 1948	septembre 1949
43. Gérard Dupuy	septembre 1949	septembre 1950
44. L'abbé Ostiguy	septembre 1950	septembre 1951
45. Raymond Pelletier	1951	1953
46. L'abbé Boutin	1953	1954
47. L'abbé Lanciault	septembre 1954	septembre 1956
48. Omer Plante	septembre 1956	septembre 1958
49. Jean Deslandes	septembre 1958	septembre 1961
50. Bernard Favreau	septembre 1961	1965
51. Gilles Langelier	1965	1966
52. Denis Lussier	1966	1967
53. P.E. Archambault	1967	1968
54. Jean-Claude Têtreault	1968	~

**LISTE DE QUELQUES PRÊTRES ORIGINAIRES
DE LA PAROISSE DE SAINT-DOMINIQUE**

	Date d'ordination	Diocèse ou Congrégation religieuse
1. Edmond Hudon	1868	S.J.
2. Stanislas Beaudry	1895	O.M.I.
3. Auguste Lapalme	1899	Montréal
4. Napoléon Desmarais	12 juillet 1903	Saint-Hyacinthe
5. Arthur Lamontagne	21 décembre 1907	Saint-Hyacinthe
6. Albert Beaudry	1908	Manitoba
7. Rodrigue Beaugard	1915	-
8. Jean-Edmond Fontaine	1915	Oklaoma, U.S.A.
9. Adélar Chicoiné	1922	S.J.
10. Roland Bousquet	1936	O.P.
11. Georges-Étienne St-Onge	6 juin 1936	Saint-Hyacinthe
12. Gérard Beaudry	1939	O.P.
13. Ernest Lapalme	1941	Père en Afrique
14. Léo Guilbert	1938	O.F.M.
15. Lionel Deslandes	15 juin 1957	Saint-Hyacinthe
16. Jean-Marc Gaudreau	31 mai 1958	Saint-Hyacinthe
17. Raynald Beaugard	24 décembre 1965	O.M.I.

• Vicaires aides temporaires •

(*) Impossibilité de retrouver les vicaires de 1907 jusqu'à septembre 1919

(**) Impossibilité de retrouver les vicaires de 1937 jusqu'à septembre 1945

Liste des marguilliers depuis la fondation de la paroisse

Date de leur élection :

7/1/1837	Pierre Bergeron	11/12/1881	Pierre Ménard
	Pierre Ménard	17/12/1882	Nicolas Audet dit Lapointe
	Jean-Baptiste Beaudry	16/12/1883	Hubert Augustin
30/12/1837	Charles Houle	14/12/1884	Narcisse Demers, fils
27/12/1838	Benjamin Cadoret	13/12/1885	Hilaire Brodeur
25/12/1839	Joseph-Octave Beaudry	12/12/1886	Sabin Deslandes
25/12/1840	Pierre Dupont	11/12/1887	Anaclet Chabot
25/12/1841	François Guyon	16/12/1888	Eusèbe Petit
18/12/1842	Antoine Larocque	22/12/1889	Jacques Beaudry
1/9/1844	Antoine Chcoine	14/12/1890	Jérôme Bernard
	Rigobert Robert dit Lafontaine	20/12/1891	Charles Houle
	Jacques Robitaille	18/12/1892	Joseph Lapalme
25/12/1844	Joseph Guyon	24/12/1893	Félix Langevin
29/12/1845	Martin Decelles (maître-chantre)	23/12/1894	Octave Millet
22/11/1846	Louis Messier	22/12/1895	Alexandre Grisé
1/1/1847	Antoine Côté	20/12/1896	Amable Houle
1/1/1848	Pierre Gosselin	19/12/1897	Rémi Dufresne
1/1/1849	Pierre Chicoine	18/12/1898	Jean-Baptiste Beaugard
30/12/1849	François Houle	7/5/1899	Élie Dalpé Pariseau
22/12/1850	Simon Gévry	24/12/1899	Camille Martin
28/12/1851	Pierre Demers	23/12/1900	Philas Cordeau
25/12/1852	Antoine Martin	22/12/1901	Pierre Delage
25/12/1853	Charles Daunais	21/12/1902	Joseph Fugère
25/12/1854	Théophile Beaudry	20/12/1903	Élie Beaudry
25/12/1855	Ambroise Dubreuil	18/12/1904	Joseph Petit
28/12/1856	Marc Fournier	17/12/1905	Adolphe Garneau
27/12/1857	Augustin Martin	25/12/1906	Raymond Lapalme
	Lambert Ménard	25/12/1907	Pierre Gosselin
26/12/1858	Jean-Baptiste Audet dit Lapointe	28/12/1908	Magloire Bernard
3/6/1860	Pierre Brodeur	25/12/1909	Charles Dupont
	François Grenache	18/12/1910	François Brière
30/12/1860	Joseph Blanchette	25/12/1911	Jean-Baptiste Chagnon
29/12/1861	Laurent Leclair	25/12/1912	Alphonse Roy
28/12/1862	Antoine Pariseau	25/12/1913	Joseph Chabot
27/12/1863	Moïse Authier	25/12/1914	Elzéar Lapointe
25/12/1864	Joseph Dupont	25/12/1915	Domina Deslandes
31/12/1865	Maxime Frégeau	25/12/1916	Napoléon Houle
30/12/1866	Élie Beaudry	23/12/1917	Wilfrid Lapalme
29/12/1867	Jean-Baptiste Cadieux	25/12/1918	Alfred Beaudry
28/6/1868	Maxime Laplante	19/12/1919	Moïse Chicoine
27/12/1868	Édouard Bernier	25/12/1920	Toussaint Gatien
5/12/1869	François Vincent	8/1/1922	Léandre Roy
11/12/1870	Chrisostôme Richer	24/12/1922	Charles Dion
10/12/1871	François Flavien Delisle	23/12/1923	Octave Daudelin
15/12/1872	Abraham Roy	28/12/1924	Urgel Lapalme
26/10/1873	Christophe Houle	25/12/1925	Alfred Chabot
13/12/1874	Joseph Vincent	19/12/1926	Napoléon Bousquet
12/12/1875	Onésime Chcoine	18/12/1927	Wilfrid Tétreau
10/12/1876	Antone Chagnon	25/12/1928	Joseph Petit
16/12/1877	Jean-Baptiste Lapalme	25/12/1929	Euclide Fugère
8/12/1878	Pierre Dion	25/12/1930	Charles-Louis Gauthier
14/12/1879	Damase Brodeur	25/12/1931	Augustin Thuot
18/12/1880	Joseph Charron	30/4/1933	François Martin

24/12/1933	Louis-Pierre Chicoine	12/12/1965	Albert Chagnon
25/12/1934	Napoléon Dupont		Léonel Dion
25/12/1935	Ovide Chagnon		Solange Ménard
25/12/1936	Joseph St-Onge		Fernand Richer
25/12/1937	Albert Fugère	18/12/1966	Wilfrid Paradis
25/12/1938	Hermas Lussier		Émile Chagnon
25/12/1939	Stanislas Arpin	10/12/1967	Gaétan Bernier
22/12/1940	Magloire Leclerc		Gérard Fugère
1/1/1941	Émile Lapointe	1968	Lucille Houle
25/12/1941	Ovide Lapalme		Camille Girouard
25/12/1942	Robert Chagnon	1969	André Bazin
17/1/1943	Émile Benoit		Marcel Lussier
11/4/1943	Origène Dubreuil	1970	Lionel Daigle
25/12/1943	Elzéar Tétreau		Michélin Barbeau
24/12/1944	Domina Chicoine	1971	Berthe Daudélin
28/1/1945	Montcalm Lemay		Denis Dion
25/12/1945	Oscar Dubreuil		Wilfrid Paradis
29/12/1946	Eddy Archambault	1972	Jacques Chagnon
28/12/1947	Elzéar Chicoine		Maurice Simard
25/12/1948	Aimé Lapointe	1973	Jules Gaucher
25/12/1949	Camille Gaudreau		Germain Lagacé
31/12/1950	Arthur Benoit	1974	Jacqueline Deslandes
30/12/1951	Adrien Bousquet		Gaston Duchesneau
25/12/1952	Roméo Beauregard	1975	Théode Archambault
25/12/1953	Rolland Barré		Laurent Dion
25/12/1954	Antoine Chagnon	1976	Germain Bergeron
18/12/1955	Armand Beauregard		Armand Deslauriers
25/12/1956	Rosario Chicoine	1977	Gisèle Chagnon
29/12/1957	Willie Ledoux		Raymond Duchesneau
19/1/1958	Télesphore Girouard	1978	Michel Godère
28/12/1958	Henri Tétreau		Éphrem Rivard
25/12/1959	Paul Croteau	1979	Paul Gervais
29/5/1960	Éphrem St-Onge		André Cloutier
25/12/1960	Lucien Cordeau	1980	Thérèse Audy
31/12/1961	Dasylla Deslandes		Jean-Marc Barré
30/12/1962	Joseph Chabot	1981	Michel Godère
29/12/1963	Lucien Dubreuil		Yves Ducharme
27/12/1964	Aimé Laplante	1982	André Cloutier
			Raynald Richer



Croix du chemin.

Là-bas, au milieu de la campagne
Avez-vous remarqué la belle croix ?
Chacun admire le chêne qui l'accompagne
Rappelant qu'elle est gardienne de nos droits.
On voit souvent s'approcher les grands-mamans
Invitant les petits à dire des avés
Xénophile, elle accueille les passants
De tous côtés, ils sont arrivés
Un jour de fête, l'âme sereine
Chantant des cantiques d'autrefois
Hâletant, parfois malgré leurs peines
Ensemble, chaque jour portons nos croix
Marchons vaillamment comme nos ancêtres
Imitant ceux qui avaient la foi
N'oublions pas en passant de saluer la croix

LES CROIX DE CHEMINS À SAINT-DOMINIQUE

Élever des croix fut un usage constant ou une coutume enracinée au Québec depuis la découverte de Jacques Cartier en 1534. Au départ, les croix étaient plantées par des explorateurs désireux de prendre possession d'un territoire, comme celle de Jacques Cartier. Plus tard, les usages se sont diversifiés, les paysans érigeaient les croix en signe de commémoration d'un événement ou en signe de patriotisme.

En plus d'incarner des valeurs cérémoniales ou patriotiques, la croix de chemin à l'époque jouissait d'une importance capitale aux yeux des fidèles. Dans certains cas, elle remplaçait plus ou moins l'église, en particulier lors des récoltes et des intempéries ou encore pour la mère devant assurer la garde de ses enfants.

On ne plantait jamais la croix au hasard. À tout coup, on cherchait l'endroit le plus propice de façon à ce qu'il convienne le mieux possible aux gens d'un rang ou d'une concession. C'est pourquoi plusieurs de ces monuments étaient situés le long des chemins ou au croisement des routes.

Les croix de chemin ne relevaient pas de la main d'artistes ou d'artisans spécialisés. Elles étaient dues à des initiatives dans lesquelles la foi populaire prenait le pas sur les préoccupations formelles. En ce sens, leur existence et leur expansion apparaissaient comme un reflet fidèle du milieu, ancré dans la pratique de la religion catholique. Les croix de chemins ne pouvaient que se révéler des témoins de l'esprit d'initiative de nos ancêtres, de leur naïve spontanéité et de leur indiscutable originalité; les fidèles employant les ressources offertes par le milieu, comme par exemple la pierre, matériau dont la croix des côtes vis-à-vis les carrières a été érigée.

Les croix de chemins jouaient un grand rôle dans la vie quotidienne de nos grands-parents et autres. Elles pouvaient servir de point de repère pour le voyageur errant ou tout simplement de lieu de démarcation d'un territoire. D'autre part, elles surgissaient à tout propos comme point de référence dans le vocabulaire quotidien de nos aïeux. Par exemple, on pouvait entendre les campagnards dire : « *Tiens les voitures passent à la croix.* » « *Les voitures sont de l'autre côté de la croix.* » « *Il poudre si fort qu'on ne voit pas la croix.* » ou encore « *Il fait clair comme en plein jour, on voit la croix dans la nuit.* » * Et de ces croix, nombreux souvenirs, histoires et légendes s'y sont greffés avec le temps.

Il n'était pas rare de rencontrer au début du XXe siècle quelques quêteux ou personnes pieuses s'arrêter à la croix en tant que pôle d'attraction de la foi populaire. Ne se contentant pas seulement d'entretenir les dévotions et les vertus chrétiennes, la croix devenait même un lieu de rassemblement lors des menaces de calamités. Dès qu'un fléau, telles l'invasion de chenilles ou de sauterelles, la sécheresse ou la surabondance de pluie, menaçant la paroisse et en particulier le rang, des processions et des neuvaines à la croix s'organisaient. En objet de bénédiction solennelle lors de son érection, la croix de chemin assurait la protection de ceux qui la voisinaient, l'entretenaient et la fréquentaient.

* Porter, John R. et Désy Léopold. *Calvaires et croix de chemins du Québec, Collection Ethnologie Québécoise : Cahier III, éditions Hurtubise, Montréal, 1973, p. 135*

Aujourd'hui, la coutume de se rendre aux croix de chemins ou d'en ériger à la gloire de Dieu s'est quelque peu estompée de la mémoire, quoique certains fidèles se sont toujours efforcés de ressusciter leur âme en restaurant pieusement dans son état originel la croix de chemin plantée sur leur propriété. Certaines croix ont nettement disparu, victimes des intempéries, du vieillissement, de la négligence ou de l'oubli du patrimoine, d'autres ont été déménagées, transportées dans un rang voisin et redécorées, et d'autres bien sûr ont subsisté malgré les avaries, grâce à la vigilance de quelques charitables personnes.

Les croix de chemins demeurent peut-être oubliées présentement, à la dérobée des regards, mais se dressent encore dans l'espérance, même dans l'ombre de la pratique religieuse, en une source intarissable de la tradition québécoise.

En parcourant la paroisse, jetons un coup d'oeil observateur pour admirer les croix qui se dressent dans toute leur allure sacrée et qui n'implorant que le respect.

La Croix du Septième Rang

Vers 1890, les habitants d'une partie du septième rang, en particulier de l'arrondissement de l'école no. 4, firent une demande pour l'érection d'une croix de chemin. C'est à ce moment que M. Misaël Chicoine donna une parcelle de terrain attenante à sa maison. Avec l'aide de quelques voisins charitables, un endroit propice était choisi et on coula une base de ciment pour asseoir solidement la croix. Elle fut construite en bois de pin parce que c'était un bois résistant aux intempéries. Elle fut rapidement parachevée; la couronne au centre, l'échelle, le marteau, l'inscription surmontée du coq du reniement, une niche vitrée gardait la statue de la Sainte-Vierge, une clôture de broche entourait la croix comme pour la protéger



Croix au 7e rang érigée par Misaël Chicoine, père de Elzéar. Elle existe encore aujourd'hui chez le fils André.

précieusement de la profanation. Lorsque la propriété passa aux mains de M. Elzéar Chicoine, c'est avec orgueil que des fleurs étaient semées au pied de la croix pour l'égayer tout l'été. Mme Chicoine s'était occupée personnellement de planter des lys vivaces et des pivoines cultivées de ses mains habiles. Elle savait rassembler les voisins et la jeunesse du temps pour réciter le chapelet durant le mois de mai. Se sentant accueillis, les gens venaient admirer et prier à la croix. C'était le bon temps. Vers 1950, lors de la construction d'une maison, la croix du chemin du 7e rang fut légèrement déplacée. Aujourd'hui, c'est encore la même que jadis, rafraîchie par les soins de leur fils André.

(Référence : Mme Elzéar Chicoine)

La Croix du Neuvième Rang

Vers 1920, M. Eddy Archambault s'offrit à donner une parcelle de terrain pour élever une croix de chemin. Des voisins se joignirent à lui pour réaliser l'oeuvre pieuse. La nouvelle croix, construite en bois des mains de M. Urgel Lapalme, ouvrier de la paroisse, reposait dans toute sa candeur sur un fond de ciment pour la solidifier. Peinte en blanc, symbole de pureté, avec une clôture de fantaisie l'entourant, la croix se dressait fièrement avec mille et une fleurs dans la belle saison que Mme Archambault s'occupait elle-même de cultiver avec une patience inouïe. C'est à la croix de chemin que tous les voisins disponibles du rang se réunissaient chaque soir du mois de mai, même sous la pluie, pour la récitation du chapelet. Chacun se rendait responsable à tour de rôle, dans leur souci de dévouement du chrétien, de dire la prière et de chanter les cantiques à la vierge. Vers 1950, un violent orage accompagné d'un terrible coup de vent renversa brusquement la croix. Comme à cette époque une nouvelle école était construite sur le terrain de M. Eddy Archambault, les paroissiens de ce bout de rang décidèrent de l'ériger sur le terrain avoisinant l'école. Elle est maintenant disparue, victime des affres du temps.

(Référence : Mme Yvonne Archambault)

La Croix du Brûlé

À l'époque, il était coutume qu'un propriétaire d'un emplacement privilégié dans le rang, offre la parcelle du terrain nécessaire pour y dresser la croix du chemin. M. Joseph Fugère, résidant dans le Brûlé du côté nord-est, donna à perpétuité un coin de terrain d'une superficie d'environ dix pieds carrés dans le but d'y ériger une croix. Fabriquée en bois de pin et peinte en blanc, la croix rendait fiers les paroissiens du rang. En fidèle gardienne, elle veillait sur les saintes choses d'autrefois. Après de nombreuses années, le lopin de terre sur lequel était érigé la croix, passait aux mains du fils Fugère, puis du neveu Albert Deslandes. Chaque printemps, la croix du Brûlé rayonnant dans sa splendeur de piété, recevait les mêmes soins prodigués pour la conserver dans son état originel. En 1966, le chemin du rang devait être élargi et comme la croix était située sur la parcelle de terrain devant être expropriée, les paroissiens se voyèrent avec tristesse dans l'obligation de l'enlever. Le gouvernement, par l'intermédiaire du service de la voirie, paya la

somme de 55\$ en dédommagement, (montant évalué au nombre de pieds du terrain exproprié) à la fabrique de Saint-Dominique puisque personne ne savait à qui appartenait le lopin de terre sur lequel était érigée la croix. Depuis ce temps, personne ne songe à replanter la croix retirée de la complantation des habitants du Brûlé.

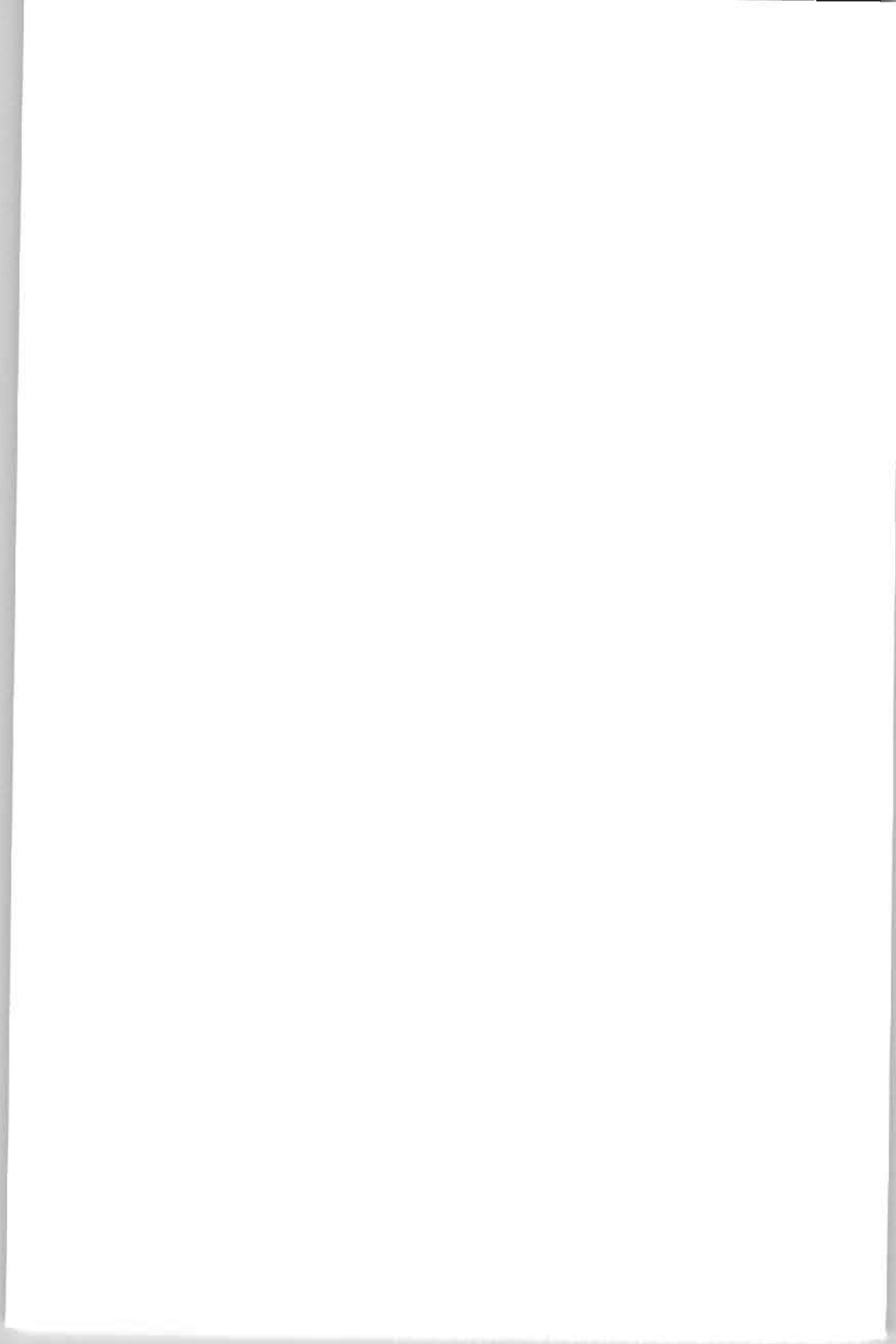
La Croix des Côtes

Aux Côtes de Saint-Dominique résidaient des tailleurs de pierre. M. Prosper Brodeur, juché sur le haut de l'ancienne côte, sur le pic rocailleux, possédait un endroit tout-à-fait propice à l'installation d'une croix de chemin. Il avait taillé la croix dans la pierre, (matériau par excellence résistant aux plus nuisibles intempéries), avec l'aide de son frère Léodie Brodeur et d'un compagnon Adouelda Baron. Cette croix élevée en 1915 avait été édifiée à partir d'une armature de fer de manière à consolider les bras. De haute dimension, elle faisait l'orgueil de ces paroissiens qui vivaient en milieu pierreux. Vers 1937 - 1938, lors de la réfection de la route qui devait communiquer en ligne droite avec celle du bas des Côtes, la maison de pierre de Prosper Brodeur était entièrement démolie et la croix était transportée à l'endroit actuel sur un terrain affecté à cet usage et donné par M. Émile Lapointe. Déménagée précautionneusement avec toute l'expérience de ces connaisseurs de la pierre, elle put être acheminée à son nouvel emplacement sans dommages et y être plantée solidement. Sise sur un banc de roc, la croix de pierre surplombe glorieusement les côtes. Une clôture en tuyau de fer, installée sur des blocs de pierres taillés, entoure la base de la croix. C'est un monument de notre patrimoine qui mérite la préservation contre l'avènement du progrès.

(Référence : Mme Émilienne Ledoux).



Croix érigée chez M. Prosper Brodeur en 1915, elle fut taillée dans la pierre par Léodie son frère et M. Baron, démenagée chez M. Émile Ledoux lors de la réfection du chemin.



CHAPITRE SIXIÈME

La Corporation Municipale de Saint-Dominique

Après avoir relaté l'histoire religieuse de notre paroisse, il serait agréable maintenant de jeter un coup d'oeil sur la vie civile par le biais de l'histoire du conseil municipal, vu qu'elle est intimement liée au travers des réalisations plus ou moins échafaudées des responsables qui ne désirent que le bien-être et le progrès des citoyens de la paroisse.

1. La Naissance de la municipalité

Même après l'érection canonique de la paroisse en 1833, aucune organisation quelconque avait été mise sur pied pour l'administration civile de la paroisse. Saint-Dominique ne possédait pas de municipalité distincte de celle de Saint-Hyacinthe. À la suite de la promulgation de l'acte des Municipalités en 1845, la paroisse pouvait être en mesure, dorénavant, d'élire son propre conseil. Pour cette reconnaissance civile, la paroisse reçut le titre de municipalité le 1er juillet 1845.

Mais il fallut attendre dix autres années avant qu'un mouvement de masse tienne compte d'une nouvelle ordonnance émise en 1855 qui instaurait un nouveau régime municipal permettant aux citoyens de diriger efficacement leur propre municipalité. En vertu de l'Acte 8, Victoria, Chapitre 40, l'érection civile de la municipalité de la paroisse de Saint-Dominique avait lieu par proclamation le 21 avril 1855 :

« Sera composée des 6e, 7e, 8e et 9e rangs de la seigneurie de St. Hyacinthe, et de cette partie du Rang Double de St. Dominique dans la dite seigneurie, qui s'étend depuis le canton de Milton vers l'est, jusqu'à la paroisse de Ste. Rosalie vers l'ouest, et bornée comme suit, savoir : au nord-est, par la seigneurie De Ramsay ou Langan; à l'est, par le canton de Milton; au sud-ouest, par le Cordon des terres qui se trouvent au côté sud-ouest du dit Rang Double de St. Dominique; et au nord-ouest, par la paroisse de Ste. Rosalie. »¹

La création de telles organisations avait pour but essentiel d'assurer une certaine décentralisation des affaires gouvernementales. Les municipalités jouissaient alors d'une large mesure d'autonomie puisque le conseil avait le droit de légiférer sur une foule de questions d'intérêt local, dans les limites fixés par les lois provinciales et fédérales. Le conseil nouvellement formé devait se charger aussi d'assurer le maintien de la paix publique. Jusqu'à ce moment-là, seul un capitaine de milice agissait en quelque sorte de gendarme de la localité, exerçant quelquefois la fonction de juge de paix. À ce sujet, l'abbé Isidore Desnoyers avait relevé le texte d'un curieux document qu'il avait trouvé dans les archives de la paroisse :

¹ Deschamps, M. et P., p. 600

« À une enquête tenue devant Antoine Guertin, Lieutenant Capitaine, commandant la milice de St-Dominique, le 19 mai 1840, un corps de jurés composé de douze citoyens de la paroisse, tous hommes à ce propos et loyaux sujets de sa majesté la reine... donne pour verdict que... Édouard Mousset; de St-Dominique âgé de 22 ans, est venu à sa mort en se noyant par accident, dimanche, le 17, du courant sur les quatre heures de l'après-midi, dans l'eau de la rivière Yamaska, connue sous le nom de rivière Noire; au bas et tout près de la digue du moulin des héritiers Drolet, en cherchant et s'efforçant, d'une manière louable de retirer du fond de la rivière le corps d'une autre personne noyée au même endroit quelques jours auparavant... »²

Quant à la politique municipale, elle devait consolider les structures de fondation, délimiter son territoire, dresser les procès-verbaux des cours d'eau, des routes et des ponts etc...

2. Disparition des biens de la municipalité en 1892

Sans doute, on imagine qu'après l'ordonnance du 21 avril 1855, des paroissiens manifestèrent leur volonté de se réunir pour former le premier conseil municipal. Hélas ! nous ne connaissons jamais les noms de ceux-ci et leurs réalisations puisque les différents documents civils manquent. D'après les traditions orales rapportées par les anciens, tous les livres de délibérations du conseil disparurent lors du vol incroyable des biens de la municipalité de la paroisse en 1892. Le coupable de ce méfait était nul autre que le secrétaire-trésorier de l'époque qui s'était enfui singulièrement avec le contenu de la petite caisse ainsi qu'« avec tous les papiers compromettants », comme l'avait écrit dans ses notes le curé Gaudette. D'ailleurs, ce dernier fut le seul à relater l'histoire de cet incident par écrit. Le secrétaire-trésorier avait quitté subitement la paroisse comme un sauvage, à l'abri des regards indiscrets, pour courir à l'aventure à la recherche d'une nouvelle patrie pour peut-être commettre encore quelque coup pendable. Qu'est-ce qui avait pu le pousser à commettre un tel geste ? Malheureusement, on ne connaîtra jamais les motifs de son acte indigne parce que rien ne parut à ce sujet, même dans le Courrier de Saint-Hyacinthe, qui d'habitude s'empressait de couvrir ce genre d'actualité scandaleuse. Les livres de délibérations postérieurs à 1892 ou les différents documents de la paroisse antérieurs n'en firent étrangement aucune mention, au point tel qu'il s'avère impossible de connaître les nom et prénom de l'accusé. Preuve qu'il avait réussi à faire disparaître subrepticement les traces de son passage à Saint-Dominique.

Cette version concernant l'hypothèse du vol que nous venons d'examiner paraît authentique à première vue. Hors de mettre en doute les affirmations véhiculées dans la paroisse selon lesquelles la municipalité aurait été l'objet d'un vol peu commun, il n'en demeure pas moins possible cependant qu'une pure disparition puisse caractériser simplement l'absence des documents.

Quoiqu'il en soit, cet incident plutôt fâcheux, s'avère surtout ennuyeux pour

² Desnoyers, Isidore. *Manuscrit sur l'histoire de la paroisse de Saint-Dominique*. p. 17.

l'historien, car la perte de toute cette masse d'informations provenant des livres de la paroisse nous oblige à aborder l'histoire de la municipalité qu'après cette année-là.

3. Municipalité du village de Saint-Dominique

La municipalité du village de Saint-Dominique fut érigée le 19 janvier 1914. À la suite de cette érection, une première assemblée se tenait au village pour créer un autre conseil municipal distinct de la paroisse, dans le but que chaque conseil soit en capacité de mieux protéger les intérêts divers en cause et de répondre de manière satisfaisante aux besoins des paroissiens, selon qu'ils résidaient au village ou à la campagne.

Sous la présidence de Louis Chicoine, préfet du comté de Bagot, le premier conseil de la municipalité du village était élu le 4 mars 1914. Michel Archambault, occupait les fonctions de maire et Wilfrid Lapalme, Joseph Authier, Paul Bernard, Amédée Casavant père, Élie Beaudry et Jean-Baptiste Dupont, celles de conseillers.

4. Les sujets débattus au Conseil

Les quelques procès-verbaux postérieurs à 1892, regorgent d'une multitude de réalisations fort intéressantes, mais dans l'état actuel où les volumes ont été conservés, victimes des maladresses et des négligences de tous et chacun, victimes des gribouillages et même des découpages de ceux qui les détenaient, les quelques vieux livres des minutes reposent maintenant dans un état pitoyable, étant même illisibles et repoussant à consulter à la vue de désuètes feuilles jaunies et noircies d'arabesques indescriptibles. Heureusement, parmi la section des livres les plus récents, la grande majorité fut préservée de ces outrages.

Vous décrire de long en large les diverses réalisations qui se sont effectuées dans la paroisse constituerait certainement un travail fastidieux et qui pourrait peut-être même endormir le plus sagace lecteur. Dans l'impossibilité de rapporter de manière concise et fidèle les différents événements, nous avons cru sage de vous rapporter les traits généraux des principales délibérations qui se tenaient au conseil et vous renseigner sur le style d'activité qui pouvait s'y dérouler.

Peu importe les actions plus ou moins vigilantes des maires et des conseillers qui se sont succédés, tous se sont acharnés, par leurs réalisations publiques à contribuer à l'essor de la paroisse. Une foule d'intérêts aussi diversifiés furent débattus à la table du conseil.

Parmi les questions abordées à l'ordre du jour, une figura au premier plan des priorités au conseil : l'amélioration des voies de communications dans la paroisse, lesquelles causèrent nombre de débats et de querelles entre les divers rangs de la paroisse. Plusieurs requêtes et pétitions jonchèrent la table du conseil, lequel quelquefois n'était pas très soucieux du niveau de vie des habitants. Cependant, avec la pression des paroissiens concernés, un réseau de communication avec des routes plus ou moins carrossables allait être solidement implanté, malgré les quelques réticences et craintes face au progrès.

Avec l'apparition de l'automobile, au début du 20^e siècle, le macadamisage et le « gravelage » des chemins devenaient des projets de bon aloi et surtout de nécessité urgente, lorsqu'on pense à la Savanne qui était tout-à-fait impraticable une bonne partie de l'année. Aussi, la municipalité devait entretenir les chemins, autant l'hiver que l'été, pour la circulation des premières voitures et des chevaux encore nombreux.

Dès 1914, le conseil du village émettait un règlement qui proposait le pavage de la route principale dans certaines parties de la paroisse :

Règlement no. 2

« Ordonnant le gravelage du chemin St-Dominique, dans la municipalité du village St-Dominique, comté de Bagot, et macadamisage en d'autres parties tel que spécifié dans le devis annexé au présent règlement en vertu de la loi des bons chemins, 1912 (3 Georges V chap. 21).

À une session générale du Conseil municipal du village St-Dominique, conformément à une motion d'ajournement adopté par le Conseil le 7^e jour de juillet 1914, tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil du village St-Dominique le 16^e jour du mois de juillet 1914 à 7 hrs de l'après-midi à laquelle session sont présents M. le maire Michel Archambault et Messieurs les conseillers Paul Bernard, Jean-Baptiste Dupont, Joseph Authier et Amédée Casavant, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Attendu qu'à une réunion du Conseil municipal tenue le 5^e jour du mois de mai 1914, une résolution a été passée à l'effet de faire macadamiser le chemin rang St-Dominique en certaines parties tel qu'ordonné par l'ingénieur civil du gouvernement dans un devis annexé au présent règlement et de faire grandes les autres parties conformément au devis inclus au présent règlement sur une longueur de 32 arpents. »

* * *

Après délibérations, il est ordonné et statué par règlement du Conseil comme suit :

- 1^o Le chemin rang St-Dominique ci-dessus désigné sera gravelé et entretenu à l'avenir comme chemin gravelé aux frais de la Corporation conformément au présent règlement.*
- 2^o Les travaux de confection ordonné par le présent règlement seront faits conformément au devis préparé et signé par A. Gosselin ingénieur au ministère de la Voirie de cette province en date du 30 juin 1914 contresigné par le maire et le sec.-trésorier de ce Conseil et annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.*

Le Conseil ne croit pas qu'il soit nécessaire de miner la Côte chez M. A. Beaudry, car cette côte présente une pente très douce, néanmoins M. le maire se rendra à Québec sous peu et s'entretiendra avec le ministre de la Voirie à ce sujet.

- 3^o Les travaux de confection ordonnés par le présent règlement devront être*

commencés aussitôt que possible dans le cours de l'année 1914 et seront continués avec activité et sans retards pour être terminés dans le délai mentionné au devis ci-annexé.

- 4° Ces travaux seront exécutés sous la direction d'un surveillant ou d'un officiel spécial nommé par le Conseil. En conformité de l'article 17, de la loi des bons chemins 1912, précitée, ce surveillant sera sous la direction de tout officier du département de la Voirie autorisé par le ministre de ce département. À part la surveillance de l'ouvrage, lorsque les travaux seront faits à la journée, il tiendra compte de toutes les dépenses, jour par jour et lorsque les travaux seront faits à l'entreprise ou par contrat, il tiendra compte de tous les travaux faits jour par jour, et fera un rapport détaillé du tout au conseil, chaque fois que celui-ci l'exigera.

Le conseil devra lui allouer une indemnité ou un salaire fixe d'après le travail du dit officiel et sa perte de temps, le tout devant être basé sur le salaire de l'époque où l'ouvrage sera fait et ne devant jamais dépasser 2 piastres par jour. Le conseil aura le droit de le renvoyer quand bon lui semblera et de le remplacer par un autre.

Le 1er surveillant ou officier chargé de la surveillance des travaux sera M. Albert Archambault.

- 5° Suivant que le Conseil l'ordonnera, les travaux seront faits à la journée ou par contrat adjugé d'après les règles établies par le Code municipal. (...)

Devis estimatif des travaux de gravelage devant être exécutés dans la municipalité du village St-Dominique, dans le comté de Bagot, conformément au devis ci-joint, préparé par M. Albert Gosselin, d'après le rapport de l'inspection faite en cette municipalité par M. J.A. Bourdonnais.

Données du rapport :

Main d'oeuvre

(un homme par jour (10 heures)	\$1.75
un homme, un cheval, un tombereau	\$2.50
un homme, deux chevaux	\$3.50

Gravier \$8.00 la toise de 28 000 livres rendue sur le chemin

Pierre \$8.00 la toise de 28 000 livres rendue sur le chemin

Estimé du gravelage

1° Le chemin du rang St-Dominique 1.16 mille X 1.4

Gravelage : 1.16 mille	\$4 478.25
------------------------	------------

Minage :	\$ 305.00
----------	-----------

Mur en pierre :	\$ 75.00
-----------------	----------

	\$4 858.25
--	------------

Préparé par R. Rousseau A.C.

Approuvé par (...) Lambert Henry

Ingénieur en chef

Québec le 2 juillet 1914. »³

³ Archives de la Municipalité de Saint-Dominique comprenant les livres, des Délibérations du Conseil municipal de la paroisse et du village de Saint-Dominique (1892 - 1969).

Outre les nombreux travaux de voirie à exécuter, la question du harnachement des cours d'eau, de l'égouttement des terres défrichées et surtout de la construction des ponts était pendante depuis l'origine du conseil. Au début, les pionniers fabriquaient des ponceaux de bois pour traverser les cours d'eau. Plus tard, ces ponceaux de bois, qui se détruisaient assez rapidement en raison de l'activité de l'érosion, étaient remplacés par des ponceaux de pierre ou de béton. Entre autres, le pont du ruisseau de la Senelle(à l'entrée du village) qui était la plupart du temps crevassé et en décrépitude, revenait constamment sur la table du conseil pour que des réparations soient accomplies. Les paroissiens se plaignaient constamment du mauvais état du pont qui mettait réellement en danger leurs vies, d'après ce qu'on peut en lire dans ces chroniques. Mais grâce à l'écoute attentive des deux conseils de la paroisse, des ponts convenables furent finalement construits dans les années vingt, sur les ruisseaux de la Senelle, des Côtes, Mont-Louis et des Aulnages.

Tout en respectant les vœux de la majorité des contribuables, les administrateurs de la communauté se devaient de favoriser le progrès de la localité et de répondre aux besoins du bien commun. Par exemple, le conseil municipal n'a jamais négligé son implication dans le milieu agricole en passant des règlements municipaux propres à satisfaire les exigences des agriculteurs, en délimitant correctement leurs terres et surtout en visant la protection de leurs cultures. En voici un exemple qu'on peut lire en date du 6 mars 1951, dans un registre de délibération de la municipalité du village :

« Considérant qu'un insecte redoutable appelé pyrale du maïs, a envahi la province de Québec et menace de devenir un fléau incontrôlable. Considérant que la multiplication de ce fléau rendrait la culture du blé d'inde impossible et causerait la ruine de nombreux cultivateurs », on entreprit des mesures pour anéantir l'insecte destructeur. Une semaine de nettoyage des champs de blé d'inde avait été organisée du 7 au 13 mai 1951 pour exterminer la pyrale du maïs.

En plus de son attention particulière à l'agriculture, la municipalité consacra aussi à son programme des mesures de protections, comme l'implantation d'un service d'incendie.

« 5 juin 1951

Attendu que, vu le danger toujours croissant d'incendie dans les limites du village, il est urgent qu'un puits municipal soit établi dans cette municipalité aux fins de fournir l'eau nécessaire pour combattre efficacement les incendies. »

À cette occasion, une parcelle de terrain de 40 pieds par 40 pieds, appartenant à Eugène Robitaille, avait été achetée pour l'établissement de ce puits.

Enfin, d'autres types de règlements paraissant dans les chroniques municipales, étaient adoptés même si, parfois ces décisions relevaient de questions inhabituelles, telle celle traitant de l'hygiène à observer dans la paroisse, que l'on pourrait considérer, comme une mesure visant à la préservation de l'environnement. Ainsi, le 6 août 1949, à la suite d'une plainte d'Henri Dubreuil, contribuable du village, un règlement ayant pour objet de faire disparaître certaines nuisances causées par les mauvaises odeurs provenant des égouts se déversant dans le ruisseau de la Se-

nelle du côté nord-ouest et dans le ruisseau Mont-Louis du côté sud-est, était mis en vigueur, interdisant le droit aux résidants de verser les eaux usées dans les fossés.

Bref, quelles que soient les mesures adoptées, les conseils municipaux de la paroisse et du village, maintenant regroupés en une seule municipalité depuis 1969, par la mise en vigueur de la fusion volontaire des municipalités, ont toujours recherché l'expansion et le progrès de la paroisse.

5. Fonctionnement d'une assemblée municipale

Pour vous illustrer adéquatement la structure de fonctionnement des assemblées du conseil municipal à l'époque, quoique ce style paraît maintenant révolu, voici un texte habilement écrit en 1897 de la main de Louis Robitaille, secrétaire-trésorier de la paroisse pendant de très nombreuses années, qui s'est dévoué sérieusement à ses occupations.

Remarquez que le projet de chemin de fer, traité dans ce texte, et qui devait passer à la côte «*Lalumière*» à Saint-Dominique ne fut jamais mis en opération. Bien souvent, les faibles moyens d'influence de la municipalité, résultant du peu de ressources financières des contribuables, ne réussissaient pas à satisfaire les aspirations et les projets d'envergure des grandes compagnies. Des projets de secteurs d'activité, comme le passage du chemin de fer, qui auraient pu rentabiliser l'économie de la paroisse, échouèrent avant même de voir le jour, même si les conseillers de la paroisse prenaient à coeur de telles entreprises, espérant apporter quelques avantages à la communauté située sur son territoire, par le transport et le commerce qui s'y seraient développés.

Quant aux autres points dont fait état la transcription de cette session du conseil de la paroisse, il s'agit principalement de la canalisation des cours d'eau dans le but de permettre un meilleur égouttement des terres, opération majeure en agriculture et qui s'amorçait activement au début du siècle. Le cours d'eau qui devait être élargi était divisé en parties, suivant l'étendue à égoutter pour chaque propriétaire intéressé. Lorsque les travaux avaient dépassé sa propriété, l'habitant quittait la corvée (qui était obligatoire), il avait fait sa part. Cependant, tous ne se montraient guère enthousiastes et certains refusèrent même de creuser la partie de ruisseau qui leur avait été assignée. Mais sous la surveillance du surintendant spécial chargé de faire exécuter ces travaux, lequel était souvent le notaire ou le secrétaire-trésorier, la plupart des cultivateurs, quoique mécontents, s'armaient de leur pelle à rigole et renversaient les galettes de terre boueuse.

à la loi agréé
Le conseil d'administration
M. Etchambault Maire
Louis Robitaille
secrétaire, trésorier

Le conseil Municipal de la
paroisse de St. Dominique
à sa 2^e session
d'une session générale du conseil
Municipal de la paroisse de St.
Dominique tenue en la salle pu-
blique le treizième jour du mois de
septembre mil huit cent quarante
deux à dix heures de l'après midi
conformément aux dispositions du
code Municipal à laquelle session
sont présents M^r. le curé Etichel
Etchambault et Messieurs les con-
seillers E. L. Beauby, J. B. Bouché
E. J. François, B. Riens, P. J. R.
Duchez, P. J. Dumas, J. P. D. et Joseph
Thoulet formant le quorum en con-
séquence le président de M^r. le curé
Les procès de la dernière session
ayant été lus et approuvés le dit con-
seil par les présentes passa et approuva
les résolutions qui suivent à savoir
M^r. le conseiller E. L. Beauby fils
proposition présentée par M^r. le conseiller
Joseph Thoulet. En attendant que la com-
pagnie du chemin de fer de la cité de St.
Hyacinthe et de Grandby se propose de
tenir une voie ferrée au lieu de son
cote de ~~construction~~ d'incorporation et
que telle construction favorise
grandement.

grandement les intérêts de cette paroisse.
En attendant qu'il est juste et raisonnable
que la corporation de la paroisse de
St. Dominique accorde à la compagnie
du chemin de fer de la cité de St.
Hyacinthe et de Grandy une somme
de cinq mille piastres payable en dix ans
avec intérêt à quatre pour cent
fin de l'aider à construire sa ligne de
chemin de fer et qui en conséquence
il est nécessaire qu'un règlement
à cet effet soit fait.

En il soit statué
par règlement de ce conseil communal
suivi Règlement n^o 1 concernant
une aide accordée à la compagnie du
chemin de fer de la cité de St. Hyacinthe
et de Grandy pour l'aider à construire
sa ligne de chemin de fer) une somme
de cinq mille piastres partant intérêt
à quatre pour cent payable en dix ans
est par le présent octroyé et sera payé
à la compagnie du chemin de fer de
la cité de St. Hyacinthe et de Grandy
par la corporation de la paroisse de St.
Dominique dans le Comité de Passet
aussitôt que la voie ferrée de la dite
compagnie de chemin de fer sera com-
plète et mise en opération entre
St. Hyacinthe et Grandy) la dite
ligne de chemin de fer devra passer
en la paroisse de St. Dominique dans
un endroit convenable qui devra à
trois agents de l'église catholique de la
dite paroisse de St. Dominique où une
gare convenable devra être construite
et une plateforme à la carrière à
un endroit convenable pour la

comodité des passagers 3^e. La dite compa-
gnie de chemin de fer sera tenue de faire
circuler quotidiennement aux heures
et aux trains de passage aller et retour
à des heures convenables et aux heures
ordinares des chemins de fer 4^e. Dans
le cas de payer la dite somme de cinq
mille piastres, il sera insis des obligations
sur le crédit de la corporation de la
paroisse de St. Dominique au nombre
de dix au montant de \$ 616.50 chacune
payable au bureau de la Banque de St.
Hyacinthe en la cité de St. Hyacinthe
à l'ordre de la compagnie du chemin
de fer de la cité de St. Hyacinthe et de
Grandby ou au porteur en dix paiements
égaux et annuels de \$ 61.65 chacun sans
intérêt et continue à faire les mêmes
paiements chaque année jusqu'à l'ac-
complissement des sommes susdites
5^e. Le présent règlement n'aura force
et vigueur qu'en autant qu'il sera
approuvé selon les dispositions de la
loi et que le secrétaire trésorier
ait autorisé de clore au public
convoquant une assemblée publique
des contribuables intéressés au bien
ordinaire des usages de ce conseil qu'il
fieri et publie à voter sur-ont la loi
une fois de approuvé ou désapprouvé le
dit règlement pour être tenu lundi
le quatre Octobre prochain (1897) à dix
heures du matin après

Le secrétaire Tré-
sorier met devant le conseil et donne
lecture d'une requête produite au bureau
du conseil le onze de Septembre courant.
en date du vingt huit d'octobre dernier
et signé

et signé par Louis Chicoine et Honoré
Benoit et autres tans propriétaires de
Terre sur les septième & sixième rang
de la paroisse de St. Dominique deman-
dant à ce conseil de prendre telle ou
autre qui il lui plaira une fem de
faire abaisser le cap de pierre qui existe
dans le chemin public sur la dite
septième & sixième rangs aux frontières
des terres de Louis Chicoine & Honoré
Benoit. La dite requête est déposée sur
la table pour être pris en considération
Après considération:

Proposé par M^r Pierre Desloges.

secondé par M^r François Drier

Que sur la requête de M^r Louis Chicoine
Honoré Benoit et autres résolue qu'il
soit résolu que pour faire droit à la
dite requête que le secrétaire Trésorier
soit autorisé de aller rendre le cap de
pierre mentionné en la dite requête
au retour et sur les lieux après avis
publié préalablement donné sui-
vant la loi aux contribuables inté-
ressés du jour et de 8. heures qui il sera
rendu après les conditions données sur
les lieux. agréé:

Proposé par M^r Dennis Bradour

secondé par M^r Elié Beauchry

Que pour faire droit à une requête
verbale de Messieurs Pierre Desloges
et de Apollon Bate propriétaire de terre
sur le rang d'art. Est demandant
à ce conseil de bien vouloir nommer
un surintendant spécial chargé de visiter
un certain cours de eau existant et
demandant route sur les terres des requi-
rants sus nommés et sur les terrains

2
M^r J
L
+ M^r J
M^r J
L

messieurs
G. D. M.
R.
G. D. M.
R.

messieurs alléguant que l'eau épro-
venant des terrains les fatigue et
qu'il refuse de contribuer à l'entretien
des dits cours d'eau qu'il soit résolu
que Louis Robitaille secrétaire tré-
sarrier de ce conseil soit nommé
surintendant de ce conseil et char-
gé de visiter le dit cours d'eau et
chargé de faire rapport au dit con-
seil ou dressé procès verbal s'il
y a lieu de ce jour au quatre
d'octobre prochain après.

Le secrétaire tré-
sarrier met devant le conseil et donne
lecture d'une requête produite au
bureau du conseil le trois de
septembre courant en date du
même jour et signée par Messieurs
Ambroise Gâté père & fils et en
donne à ce conseil de bien vouloir
nommer un surintendant officiel
chargé de visiter les lieux mention-
nés en leur dite requête et
chargé de faire rapport au dit con-
seil ou dressé procès verbal s'il y
a lieu. La dite requête est dé-
posée sur la table pour être prise
en considération. Après considé-
ration sur la dite requête.

Proposé par Mr. G. D. M. Robitaille
secondé par Mr. Théophile Gagnon
Lue sur la requête de Messieurs
Ambroise Gâté père & fils sus-dite
qu'il soit résolu que Louis Robitaille
secrétaire trésarrier de ce conseil
soit nommé surintendant officiel
chargé de visiter les lieux mentionnés
en la dite requête et chargé de

faire rapport au dit conseil ou dresser
procès verbal s'il y a lieu de ce faire
au quatre d'Octobre prochain après
Proposé par M^r. Théodule Monnard
secondé par M^r. François Briere
Que pour faire droit à une requisi-
tion verbale de M^r. Victor Sicard pro-
prietaire de terre sur le sixième rang
de cette paroisse demandant à ce con-
seil de lui vouloir nommer un sur-
intendant special chargé de visiter un
certain cours d'eau existant sur
le sixième rang de cette dite paroisse
à environ quinze du chemin de
front du dit rang prenant son
origine dans la ligne de division
entre les terres de M^r. Pierre Desloges
& Félix Langeron traversant
les terrains voisins en allant
vers le chart et allant tomber
dans une descente verbale existant
entre les terres de Chapalieu & Durieux
Chagnon alléguant que le dit
cours d'eau n'est pas suffisant
pour ouvrir le chemin de la route
du dit sixième rang et que le ~~cours~~
dit cours d'eau aurait un meilleur
cours s'il était chargé de place de ma-
nière à déboucher les fossés de la dite
route aux quinze arpents. Qu'il
soit résolu que Louis Robitaille sur-
intendant trésorier de ce conseil soit
nommé surintendant special
de ce conseil et chargé de visiter
le cours sus-dit et chargé de faire
rapport au dit conseil ou dresser
procès verbal s'il y a lieu de ce
faire au quatre d'Octobre prochain après

Proposé par M^r Theodule Bagnard
secondé par M^r ~~Thomas Bagnard~~ Brière
Le conseil se chargeant d'autoriser à faire
préparer un avis spécial relatif
aux inspecteurs de saurie de manière
à les motiver ~~et~~ suivant la loi
de voir à faire leurs devoirs sinon
que le conseil procédera suivant la
loi pour les faire agir agréé
Le conseil s'ajourne à la prochaine
présent par M^r Archambault Maire
Louis Palutaille
secrétaire trésorier

Le conseil Municipal
de la paroisse de St Dominique
527^{ème} session

Une session générale du conseil
Municipal de la paroisse de St
Dominique tenue au lieu ordinaire de
ses sessions lundi le quatrième jour
du mois d'Octobre (mil huit cent quatre
vingt dix sept à sept heures de l'après-
midi conformément aux dispositions
du code municipal à laquelle session
sont présents M^r le Maire Michel
Archambault et Messieurs les con-
seillers Etienne Raymond Eli
Beaudry fils François Brière
Damas Brodeur Pierre Desloges
et Joseph St-Onge formant le quorum
sous la présidence de M^r le Maire
Les procès de la dernière session
ayant été lus et approuvés le dit
conseil par les présents passa et
approuva les résolutions qui suivent
Avoir

Proposé par M^r Thomas Bagnard

Aujourd'hui, la municipalité de Saint-Dominique, par sa vocation intègre de générateur de la vie sociale, par la gamme de services offerts à la population et par les politiques administratives avantageusement entérinées, s'efforce évidemment de satisfaire la communauté qui n'aspire qu'au bien-être et à l'épanouissement. Et ce, malgré les intérêts contradictoires et les divergences d'opinions exprimées dans la manière de diriger l'activité municipale, le conseil en place essaie toujours de remédier aux tensions créées entre les membres de la collectivité par la démonstration exemplaire de son esprit de conciliation.

LISTE DES MAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DOMINIQUE

1. Pierre Despart	1890-
2. Louis Sicard	1890-1892
3. Joseph Tétreault	1892-1893
4. Michel Archambault	1893-1900
5. Joseph Authier	1900-1901
6. Louis Chicoine	1901-1924
7. Exeas Demers	1924-1927
8. Victor Lapalme	1927-1928
9. Henri Ménard	1928-1947
10. Léonel Dion	1947-1964
11. Raoul Dupont	1964-1969

LISTE DES MAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SAINT-DOMINIQUE

1. Michel Archambault	1914-1915
2. Joseph Authier	1915-1916
3. Léonard Archambault	1916-1917
4. Omer Casavant	1917-1920
5. Léon-Joseph Dubois	1920-1923
6. Napoléon Dupont	1923-1949
7. Arthur Cabana	1949-1951
8. Osa Plouffe	1951-1961
9. Albert Paradis	1961-1965
10. Roger Loïselle	1965-1969

LISTE DES MAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE

1. Roger Loïselle	1969-1973
2. Dominique Chicoine	1973-1977
3. Germain Lagacé	1977-1979
4. Henri Longpré	1979-

LISTE DES SECRÉTAIRES-TRÉSORIFIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DOMINIQUE

1. Victor Vachon	1884-1886
2. Émile Guénette	1886-1890
3. Michel Archambault	1892-

Maires de la

Paroisse

*Photo des maires de la municipalité
de paroisse 1901-1969*

*Photo des maires de la municipalité
du village depuis 1920-1969*

Municipalité de Saint-Dominique 1969-1983

JEAN BAPTISTE BEAUDRY - 1855 -	PIERRE DESPART 1890	LOUIS SICARD 1890 - 1892	JOSEPH TÊTREAU 1892 - 1893	MICHEL ARCHAMBAULT 1893 - 1900	JOSEPH ALTHIER 1900 - 1901
--------------------------------------	---------------------------	--------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------	----------------------------------



LOUIS
CHICOINE
1901 - 1924



EXÉAS
DEMERS
1924 - 1927



VICTOR
LAPALME
1927 - 1929



HENRI
MÉNARD
1929 - 1947



LÉONEL
DION
1947 - 1964



RAOUL
DUPONT
1964 - 1969

MICHEL ARCHAMBEAULT 1914 - 1915	JOSEPH ALTHIER 1915 - 1916	LÉONARD ARCHAMBEAULT 1916 - 1917	OMER CASAVANT 1917 - 1920
---------------------------------------	----------------------------------	--	---------------------------------

- 182 -

Village



L. J.
DUBOIS
1920 - 1923



NAPOLÉON
DUPONT
1923 - 1949



ARTHUR
CABANA
1949 - 1951



OSA
PLOUFFE
1951 - 1961



ALBERT
PARADIS
1961 - 1965

MUNICIPALITE FUSIONNEE EN 1969

ROGER
LOISELLE
1965 - 1969



MUNICIPALITE DE Saint-Dominique



ROGER
LOISELLE
1969 - 1973



DOMINIQUE
CHICOINE
1973 - 1977



GERMAIN
LAGACÉ
1977 - 1979



HENRI
LONGPRÉ
1979 -

4. Louis Robitaille	1892-1918
5. Raymond Lapierre	1918-1928
6. Rémi N. Côté	1928-1946
7. Antonatien St-Pierre	1946-1947
8. Fernand Bousquet	1947-1949
9. Antonatien St-Pierre	1949-1969

LISTE DES SECRÉTAIRES-TRÉSORIFIERS DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SAINT-DOMINIQUE

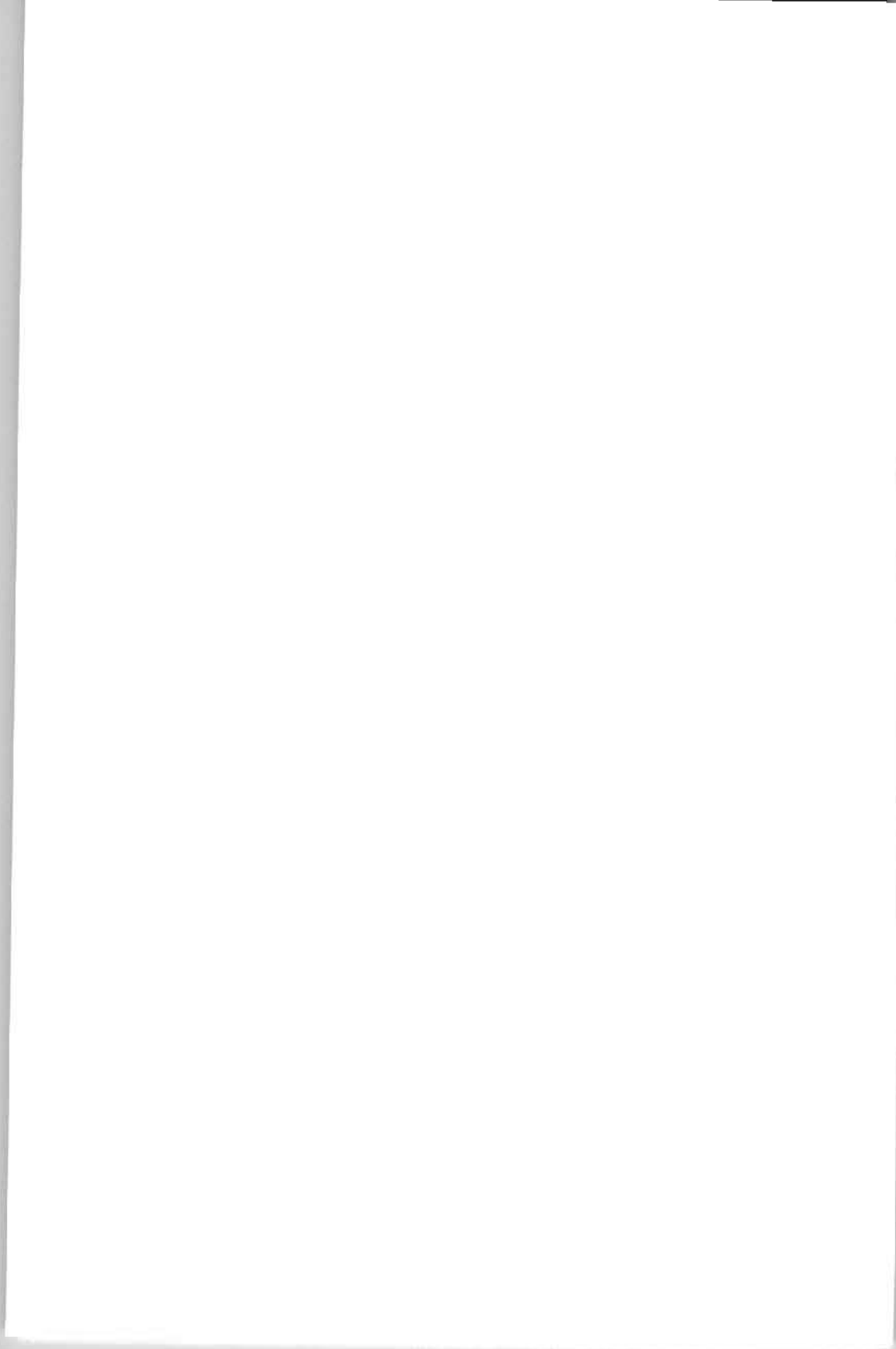
1. Raymond Lapierre	1914-1918
2. J.C. Fagnan	1918-
3. Rémi N. Côté	1918-1933
4. Albert Dubreuil	1933-1938
5. Fernand Bousquet	1938-1949
6. Aurélien Chicoine	1949-
7. Réginald Dubreuil	1950-1969

LISTE DES SECRÉTAIRES-TRÉSORIFIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE

1. Réginald Dubreuil	1969-1979
2. Armand Deslauriers	1979-



Hôtel de ville construit en 1979.



CHAPITRE SEPTIÈME

Les Écoles de Saint-Dominique

Dans ce chapitre, nous allons examiner attentivement, dans un premier temps, le processus de vie scolaire au dix-neuvième siècle : son établissement, par la mise en vigueur successive de différentes législations, la fondation des premières écoles dans les rangs de campagne, le style d'enseignement prodigué aux élèves (drôlement différent du nôtre) et les tâches confiées aux professeurs, ce qui nous permettra de faire remarquer la lourdeur de la besogne imposée à cette époque en comparaison de notre système scolaire actuel.

Grâce aux transformations de l'école du village et surtout à l'évolution connue au milieu du vingtième siècle par la centralisation et la modernisation des écoles, nous pourrions être en mesure, dans un deuxième temps, de saisir le progrès fulgurant accompli et la nette amélioration de la vie scolaire dans la paroisse.

1. Origine des premières écoles de la paroisse : une série de législations

Le 8 avril 1801, une première loi, l'Institution royale, était votée par le Parlement du Bas-Canada pour établir un véritable système d'enseignement dans les paroisses. Cependant, cette loi donnait une autorité exclusive et entière au gouverneur dans le choix des syndics qui devaient faire fonctionner ce système scolaire. De plus, le gouverneur se réservait la prérogative de nommer personnellement les maîtres d'écoles. Bref, dans cette perspective, les Canadiens-français catholiques devaient s'attendre à ne posséder aucun contrôle sur l'enseignement donné à leurs enfants; l'état s'était arrangé, par un habile truchement, à privilégier la clientèle anglophone et protestante. Le clergé ne pouvait donc que combattre ce système avec acharnement parce qu'il craignait pour la survie des Canadiens-français et des catholiques. Aussi, l'évêque Plessis avait-il jeté le cri d'alarme pour mettre les populations en garde contre la tentative d'anglicisation, d'assimilation et de perversion de la part des autorités gouvernementales. Peu d'écoles furent mises en opération sous ce régime, les catholiques firent simplement la moue à ces écoles. En plus du grave différend causé par l'appartenance religieuse de l'état régnait une querelle au sujet de la laïcisation de l'enseignement. L'état et le clergé, à vrai dire, se disputaient à tour de rôle pour détenir l'autorité sur l'enseignement.

En 1824, le parlement de Québec vota une seconde loi pour l'établissement d'écoles rurales sous le contrôle des fabriques. Cette loi, appelée « *Loi des Écoles de Fabrique* », autorisait la fabrique à consacrer à cette fin le quart de ses revenus annuels pour l'établissement d'une école par paroisse ou de deux, lorsque la paroisse se composait de plus de deux cents familles. Le curé et les marguilliers prenaient en charge le processus d'instruction qui ne relevait que d'eux seuls. Le gouvernement ne désira pas subventionner ce système d'enseignement parce qu'il ne le contrôlait pas. Les colons de Saint-Dominique, comme partout ailleurs dans les

petites paroisses, étaient très pauvres et ne pouvaient organiser leurs écoles. La fabrique devant défrayer la construction des établissements, payer les maîtres et ce, sans aucune aide gouvernementale, ne pouvait absolument pas financer de telles entreprises, lorsqu'il fallait déjà voir en même temps aux dépenses de la chapelle, du presbytère et de leur entretien.

En 1829, la législature du Bas-Canada passa une loi (la troisième sur cette matière depuis 1801, pour l'établissement d'écoles élémentaires, tenues dans chaque paroisse sous la régie immédiate des syndics spéciaux. Elle vota une aide annuelle n'excédant pas deux cents livres pour la construction de maisons d'écoles dans la paroisse. Sous cette loi émise temporairement et expirée en 1836, la paroisse de Saint-Dominique dut établir au moins une école. L'expiration de cette loi avait été adoptée par les anglophones qui désiraient à tout prix, à cette époque de l'effervescence des troubles politiques, abolir la loi de 1829 qui permettait de subventionner les écoles et les professeurs.

Au moment même où il fut question de l'ouverture de la desserte de Saint-Dominique, une école élémentaire fut établie dans la paroisse, aux Côtes, sur le site de la carrière, en 1830. L'initiative de cet établissement vint de la paroisse de Saint-Hyacinthe. Cette première école, sous le contrôle des syndics élus par les citoyens, fut dirigée par Isaac Phaneuf, époux de Marguerite Houle. D'après le recensement du Bas-Canada de 1831, il enseignait à 26 garçons et 28 filles. Il exerça le métier de maître d'école ainsi que les fonctions de sacristain jusqu'en janvier 1838, où il décédait à l'âge peu avancé de trente-sept ans.

En 1841, apparaissait pour la première fois dans le système scolaire du Bas-Canada, l'idée de commissions scolaires élues par les contribuables, dotées du pouvoir de taxation et ayant la responsabilité d'organiser et de contrôler l'enseignement primaire public. Les constructions d'écoles furent défrayés à moitié par le gouvernement, qui payait aussi le salaire des maîtres et les frais de scolarité des enfants pauvres, soit la très grande majorité de la population étudiante. Cette loi convint à tous, ou presque. En effet le clergé catholique était encore mécontent, car l'école passait de la surveillance du curé à celle des commissaires, et le curé, comble de malheur, ne pouvait être commissaire. Et plus tard, cette méfiance envers l'état, se doubla d'une redoutable peur bleue de l'instruction obligatoire, préconisée en France par les partisans de l'école laïque, récemment instituée au Haut-Canada et condamnée par le pape.

En vertu de cette fameuse loi de 1841 qui permit l'établissement des commissions scolaires dans chaque paroisse, et malgré le profond désaccord du clergé craintif, un grand nombre d'écoles dans la province se placèrent sous le contrôle des commissaires. Les progrès s'avérèrent quand même foudroyants. En quelques années, dans la province, 1 000 nouvelles écoles accueillirent 40 000 élèves. Mais il est presque certain qu'à Saint-Dominique, où tout le système scolaire était encore en gestation, il n'y eut pas d'autres écoles fondées à cette époque, la population peu nombreuse ne le requérant point.

2. Une commission scolaire à Saint-Dominique

Ce n'est qu'après la passation de la loi scolaire du 9 juin 1846 que les écoles élé-

mentaires commencèrent à être organisées suffisamment pour la population de Saint-Dominique, laquelle s'était accrue considérablement depuis la fondation de la paroisse en 1833. Il est fort probable qu'à cette occasion une commission scolaire fut érigée sur le territoire de Saint-Dominique en 1846. Malheureusement, les livres sont disparus et nous n'avons pu repérer la date d'érection de cette commission scolaire, pas plus d'ailleurs que les noms des commissaires élus, au nombre de six environ.

« La commission scolaire a comme obligation de maintenir au moins une école publique, d'engager les maîtres nécessaires, de pourvoir à tous les services requis et même d'assister financièrement les familles pauvres en vue d'offrir l'accès à l'école à chaque enfant sans distinction de fortune. Il s'agit toujours uniquement d'écoles élémentaires. En second lieu, les commissions scolaires, levant des taxes scolaires, obligeaient la population à participer directement et immédiatement aux dépenses de l'enseignement. »¹

Même si la commission scolaire avait été créée dans le but de superviser l'instruction des élèves, le curé de la paroisse continua quand même de tenir une place prépondérante dans l'éducation des enfants. Il possédait un atout considérable car il était le seul à avoir de l'instruction, avec quelques rares notaires, médecins et marchands. Par l'enseignement du catéchisme, il mettait son savoir au service de la formation des jeunes selon son zèle et sa disponibilité.

3. Le progrès des écoles de rang en campagne

En moins de huit ans, six écoles étaient fondées à Saint-Dominique. Il paraît qu'en 1854, en effet, on retrouvait six arrondissements scolaires dans la paroisse : une école ayant pignon sur rue dans au moins chacun des rangs, c'est-à-dire au village, au bas des côtes, au 6e rang, au 7e rang, au 9e rang et au Brûlé. Le rapport du curé Sylvestre pour cette année-là portait à 200 le nombre d'élèves fréquentant les écoles.

En 1856, l'inspecteur officiel, A.P.L. Consigny, affirma avoir recruté 322 garçons de 5 à 16 ans dont 151 seulement fréquentaient les écoles et 295 filles, du même âge respectif, dont 165, profitaient des avantages de l'éducation, formant un total de 617 enfants dont 316 se rendaient à l'école. En moins de deux ans, une centaine d'élèves furent inscrits, mais en nombre nettement insuffisant encore, puisque seulement 51% des enfants fréquentaient les écoles. Il est vrai que l'école n'était pas obligatoire. À défaut de moyens pécuniaires chez un grand nombre de parents, le manque de qualification et de compétence des rares maîtresses d'écoles qui étaient engagées sans discernement, incitèrent et même obligèrent les parents à garder leurs enfants chez eux, les filles en les employant aux travaux domestiques, à la lessive, au frottage du plancher et aux ouvrages de couture, les garçons en les occupant aux travaux de l'agriculture sur la ferme ou aux ouvrages du transport de la pierre à chaux.

¹ *Une histoire de l'Éducation au Québec. Éducation Québec, volume 11, no. 1, sept. 1980.*

Voici un résumé du rapport de l'inspecteur C.H. Leroux, pour l'année scolaire 1856 – 1857. Remarquez que l'inspecteur Leroux avait la réputation d'un homme actif et zélé, mais bien souvent pessimiste et sévère dans ses rapports.

Institutrices	Âge	Salaire annuel (en livres)	Nombre d'élèves inscrits	Remarques et commentaires de l'inspecteur
Philomène Charpentier, diplômée	19	19	70	<i>Ces trois écoles sont « absolument sans progrès ». « Les élèves... manquent le plus souvent des choses les plus indispensables. »</i>
Céline Côté, diplômée	17	19	70	
Élizabeth Benoit, diplômée	18	22	60	
Suzanne Phaneuf, diplômée	28	28	45	<i>Ce sont trois « bonnes écoles; l'activité, les connaissances et l'énergie des institutrices.. leur permettent d'enseigner avec succès, malgré les difficultés qu'elles ont à vaincre journellement par le peu d'assiduité des élèves et le manque d'objets nécessaires... »²</i>
Adéline Langellier, diplômée	20	25	70	
Adélaïde Millette, diplômée	34	28	60	

Manuscrit sur l'histoire de la paroisse de Saint-Dominique, p. 79

Certes, d'après ce rapport, nous ne pouvons que constater ce point frappant : l'âge relativement jeune des institutrices de l'époque. Effectivement, cette situation s'explique par le fait qu'il ne faudrait pas oublier que ces maîtresses d'écoles devaient rester, selon les exigences des commissaires, célibataires, si elles désiraient conserver leur emploi et ce, sous prétexte qu'il ne fallait pas exposer les jeunes élèves chastes et purs à l'immoralité. Évidemment, il n'était pas question que les maîtresses d'écoles s'épivardent ou se livrent à des écarts de conduite en fréquentant après les heures de classe quelques soupirants.

Les commissaires, sous l'influence prépondérante du clergé, toléraient difficilement la présence de maîtresses mariées à l'enseignement des écoles. Ces derniers se réservaient tout au plus d'en accepter quelques unes dans leur rang, par exemple pour empêcher la fermeture d'une école, faute de personnel, mais encore à condition que celles-ci soient de bonnes vertus et issues de milieu respectable comme le requérait les usages et mentalités de l'époque.

Ajouter à cela la forte concurrence en regard de l'ouverture relativement minime des postes réservés aux femmes et la constante surveillance des paroissiens, vous remarquerez que les conditions de vie des institutrices se révélaient toutes aussi difficiles que celles des élèves.

² Desnoyers, Isidore.

« Les institutrices qui réussissent à avoir un poste, ou un poste mieux rémunéré qu'ailleurs, sont chanceuses car nombreuses sont les diplômées qui ne trouvent pas d'emploi. Souvent seule femme dans un rang ou dans un village à être payée par les taxes de la collectivité, son poste est souvent archiconvoité et ses faits et gestes semblent étroitement surveillés par la communauté villageoise. »³

Quoiqu'on en pense, à ce titre et au salaire insignifiant qu'on leur accordait, la tâche d'enseigner, quoiqu'elle représentait un travail d'un certain prestige face à l'ingratitude des besognes offertes aux femmes, s'apparentait en quelque sorte, à défaut d'acte de charité chrétienne, à une oeuvre de pionnière. « La vie seule dans une école de rang devait être, pour la plupart des femmes, source d'inquiétude. »⁴

Mis à part cet effort pécuniaire collectif pour construire de modestes écoles en nombre suffisant, la générosité de quelques contribuables qui donnaient un lopin de terre essouché à la sueur de leur front pour y construire ces écoles, et le dévouement de quelques personnes à la cause de l'instruction volontaire, la qualité de l'enseignement et les conditions de travail des institutrices se révélaient tout-à-fait déplorables : classes trop nombreuses, absences fréquentes, matériel scolaire requis et nécessaire à peu près inexistant. En plus de recevoir un salaire dérisoire, comparable à celui d'une domestique, la maîtresse devait veiller à défrayer le coût du chauffage de son école. « Les moins bien nanties sont les institutrices rurales. Leur salaire varie selon le degré d'avarice des commissaires d'école. »⁵

Les progrès de l'instruction s'effectuèrent très lentement, même si toutes les institutrices étaient diplômées selon les exigences du temps. Il fallait compter avec le mauvais état des routes, avec les chemins d'hiver très mal entretenus où les enfants, mal vêtus, gelaient comme des rats et marchaient des milles et des milles, littéralement épuisés pour se rendre à la petite école du rang, de plus la pauvreté, le besoin de main d'oeuvre à la maison et l'indifférence de bien de parents qui refusaient d'envoyer leurs enfants à l'école. C'étaient autant de circonstances désagréables qui ne contribuaient pas au succès scolaire tant désiré par les autorités gouvernementales.

De plus, il ne fallait pas croire que le besoin de fréquentation scolaire était reconnu par toute la population, et que, surtout, l'obligation de payer des taxes scolaires étaient bien acceptée. Au contraire, plusieurs se soulevèrent contre la loi. La plupart, des cultivateurs, criaient à l'abus du pouvoir, à la violation des libertés, etc... Ces opposants de la loi furent nommés bizarrement « les éteignoirs » et leurs conflits, « la guerre des éteignoirs » dura plus d'un quart de siècle. Pourtant, cette fois, les belligérants eurent contre eux l'alliance du clergé et du gouvernement.

³ Dumont, Micheline, Michèle Jean, Marie Lavigne et Jennifer Stoddart. – *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, p. 213.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

Dans le Saint-Dominique rural, il ne semble pas y avoir eu de nombreux « *éteignoirs* » qui battirent tambours et trompettes pour dénoncer le gouvernement, comme on peut le déduire au travers des réflexions du recenseur Louis Taché, en 1851. Il est vrai qu'il faut mentionner que le curé de la paroisse, qui faisait « *marcher les enfants au catéchisme* » avait l'oeil avisé, toujours prêt à sermonner les ouailles contestataires. Voici comment s'exprimait le recenseur à ce propos en 1851 :

*« Le peuple de la paroisse est généralement heureux, peu de cultivateurs murmurent contre le principe de la loi des écoles, la contribution forcée, un plus grand nombre se plaignent du peu de progrès que font les enfants qui vont à l'école et conséquemment du manque de qualification des instituteurs et aussi de la longueur du temps pendant lequel les enfants doivent fréquenter les écoles. »*⁶

En 1861, on retrouvait toujours dans la paroisse six arrondissements scolaires avec cinq maisons d'écoles appartenant à la corporation scolaire et une autre appartenant à un particulier, peut-être Nazaire Fournier, cultivateur et âgé de 25 ans, ou François Pépin, huissier et âgé de 56 ans, tous deux relevés dans le recensement du Canada-Est de 1861, comme étant propriétaires de maisons d'écoles.

Toujours cette année-là, en 1861, six maîtresses enseignaient à 468 élèves. Ce chiffre paraît assez bizarre lorsqu'on le compare au nombre d'enfants fréquentant les écoles en 1863, qui était de 390 et 483 pour l'année qui se terminait au 1er juillet 1864.

Dans le registre des visites de l'école numérotée 1 et située au village, l'inspecteur C.H. Leroux nota ces informations en 1862 : « *Ce dix-sept décembre 1862, j'ai fait la visite de cette école dirigée par Odile Drolette, 73 élèves sont inscrits dont 14 dans les lettres, 9 épellent (syllabaire), 17 commencent à lire et font des devoirs, 34 lisent avec facilité et font des devoirs, 17 ont vu la grammaire du verbe, 6 ont vu les éléments de la grammaire, 4 les règles composées, 28 font l'addition simple, 7 étudient la géographie du Canada, 6 ont vu l'Amérique et l'Europe à l'Écosse, 6 apprennent l'histoire sainte à la huitième époque et celle du Canada en entier. Demoiselle Drolette devra faire une liste du rapport sur l'état ci-haut et la signer. Demoiselle Drolette institutrice, je regrette de constater que 41 élèves seulement sont présents sur 73 ce jour.* » (taux de fréquentation scolaire de l'ordre de 56%).

C.H. Leroux, inspecteur. »⁷

⁶ Remarques et commentaires du recenseur Louis Taché. Recensement du Canada-est 1851, Paroisse Saint-Dominique comté de Saint-Hyacinthe, Microfilm C-1142, Archives publiques du Canada, 1975.

⁷ Régistre des visites/école no. 1 de Saint-Dominique (1862 - 1878). Archives de la Commission scolaire Val-Monts

5. <i>Spizella socialis</i> (Dowson)	34. <i>Spizella socialis</i> (Dowson)
Forsyth, Seattle	Missy, Spina
Munroe, Elbert	Joseph, Hobart, Seattle
Joseph, Duaneville	Joseph, Port Townsend
Conroy, Raymond	Joseph, Bluff
Gustave, Abington	Robert, Kirkland
	Conroy, Bluff
	Marion, Seattle
	Marion, Seattle
	Joseph, Seattle
	Ella, Seattle
	Myrtle, Seattle
	Harmon, Seattle
	Harmon, Seattle
	Flora, Seattle
	Selma, Seattle
	Agnes, Seattle
	Victoria, Seattle

Le 24 Mars/83 j'ai visité le terrain
 où se trouve le monument et j'ai
 écrit à M. le Ministre de l'Intérieur
 pour lui faire connaître que
 le monument est en danger
 d'être détruit par suite
 de l'effacement des lettres
 qui le composent. J'ai
 demandé qu'il soit
 classé monument historique
 et que des mesures
 soient prises pour
 sa conservation.

Mme Guerin Mme Dupont Mlle Martin Mlle Dubois Mlle Lefebvre	Madame Brognon Marie Simon Marie Huet Elise Dubois Julie Legrand
M. et Mme Lefebvre M. et Mme Dubois M. et Mme Martin M. et Mme Dupont M. et Mme Brognon	M. et Mme Lefebvre M. et Mme Dubois M. et Mme Martin M. et Mme Dupont M. et Mme Brognon
M. et Mme Lefebvre M. et Mme Dubois M. et Mme Martin M. et Mme Dupont M. et Mme Brognon	M. et Mme Lefebvre M. et Mme Dubois M. et Mme Martin M. et Mme Dupont M. et Mme Brognon

L'institutrice obéit à l'inspecteur en inscrivant les noms des élèves qui étudiaient chacune des matières notées ci-haut et signa cette liste comme demandé. (Voir le texte original imprimé ci-contre).

L'inspecteur J.B. Delâge succéda à C.H. Leroux. Il entreprit la visite des écoles de la paroisse et voici ce qu'il notait dans son rapport pour l'année scolaire 1866 – 1867. À la différence de son prédécesseur, celui-ci passait pour un inspecteur plutôt souple, prenant moins au sérieux son rôle.

« Les écoles de la municipalité de St-Dominique sont fréquentées par 369/alias 393/élèves. Madame Godreau, qui... dirige celle du village, enseigne avec succès; et, son école étant régulièrement fréquentée par 75 élèves assez avancés, j'ai conseillé aux commissaires de la mettre sur le pied d'une école modèle.

L'école du 9e rang, celles de la Barrière et du 6e rang font honneur aux institutrices qui les dirigent et aux élèves qui les fréquentent. Les progrès dans les écoles des demoiselles Lagassé et Rainville sont nuls... »⁸

Le même inspecteur établit chaque année, lors de sa visite dans la paroisse, un rapport selon les diverses constatations qu'il avait faites, félicitant à l'occasion les quelques institutrices qui obtenaient du succès, notant des remarques concernant les locaux jugés beaucoup trop exigus et les absences beaucoup trop nombreuses pour que les commissaires réprimandent les parents qui gardaient leurs enfants chez eux.

En 1870, selon un rapport de l'inspecteur Delâge, on apprend que les écoles de la paroisse recueillaient 370 élèves répartis dans six écoles et sous la tutelle de six maîtresses. Concernant la tenue des écoles, il s'exprima ainsi : *« À l'exception de l'école de l'arrondissement no.4, elles fonctionnent toutes avec succès. Celle du village surtout, sous les soins des demoiselles Bélanger, compte un grand nombre d'élèves assez avancés pour faire désirer qu'elle soit érigée en école modèle. Le local où se tiennent les classes est beaucoup trop petit, si petit même qu'il peut compromettre sérieusement la santé des élèves... Les commissaires reconnaissent la nécessité d'un local plus spacieux. »⁹*

Pour la deuxième fois, on y fait mention du salaire annuel que recevaient les enseignantes, variant de 100\$ à 180\$, montant fixé selon le nombre d'années d'expérience.

En 1873, on retrouve toujours six arrondissements scolaires confiés à six maîtresses. La population étudiante se stabilisant, elle n'engageait pas la construction de nouvelles écoles ni l'engagement de maîtresses supplémentaires. Voici ce qu'indiqua dans son rapport l'inspecteur J.B. Delâge :

« Sur six écoles... trois ont fonctionné à merveille, toute l'année; les trois autres sont restées vacantes, vers la mi-février. Deux institutrices se sont mariées; l'autre... pour cause, a jugé à propos de quitter furtivement son poste. Quelque temps

⁸ Desnoyers, Isidore. *Manuscrit sur l'histoire de la paroisse de Saint-Dominique*, p. 80.

⁹ *Ibid*

après, deux de ces maîtresses ont été remplacées. Il eût mieux valu tenir ces écoles fermées que de les confier à des mains aussi inhabiles. 304 élèves suivaient les classes, lors de mes visites. »¹⁰

En 1876, les six écoles de la paroisse étaient toujours en opération. Pour l'année scolaire 1876 – 1877, l'inspecteur Delâge écrit dans son rapport :

« Des six écoles de la municipalité, celle du no. 1, tenue par Mlle Bélanger, et celle du no. 6, par Mlle Virginie Gendron, offrent de bons résultats; les quatre autres marchent plus lentement. Celle du bas des côtes est même bien médiocre; l'institutrice paraît manquer de méthode et de savoir. Total des élèves : 345. Traitement, \$100. à \$200. Il est regrettable que l'école du no. 1 ne s'érige point en école modèle. Affaires... en bon état. »¹¹

En 1878, les six écoles élémentaires mixtes existaient toujours, fréquentées par 168 garçons et 169 filles pour un total de 337 élèves, sous la direction de six institutrices munies des diplômes requis et exigés par les commissaires.

Au début de chaque nouvelle année scolaire, les institutrices engagées devaient accepter et surtout respecter par la suite, une liste de conventions dictées par les commissaires, dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement. Vous remarquerez, à la lecture de cette rédaction, la lourdeur des tâches imposées aux maîtresses d'écoles qui devaient strictement se conformer aux exigences sévères et même pénibles, dressées par les commissaires, sous peine de congédiement.

À cette époque, nous étions très loin du fonctionnement de la vie scolaire avec l'assurance de la sécurité d'emploi et la protection syndicale. À la suite de telles directives, nous serions portés, au premier abord, à croire, sans discernement, que les institutrices enseignaient par souci de vocation, de contribution à l'expansion de l'éducation dans la paroisse et non dans l'intérêt d'avantages monétaires. Ce serait peut-être commettre une erreur de penser ainsi, car la situation réelle se présentait en partie sous des influences contraires. Effectivement, malgré le fait qu'elles étaient bien à plaindre par le versement de la part des commissaires d'un cachet négligeable, malgré le fait qu'elles occupaient une position de subordonnées par rapport aux hommes, il n'en demeure pas moins qu'elles se voyaient passablement choyées dans l'exercice de leur profession en comparant avec le travail des autres femmes et la disponibilité des emplois offerts aux jeunes filles, en particulier avant leur mariage. Après tout, les maîtresses s'affairaient à tenir les classes dans la propreté, la décence et le respect de la personne humaine. En revanche, les jeunes filles qui ne se ménageaient pas dans les manufactures, celles qui vauquaient aux ouvrages expéditifs de la couture ou qui se rendaient serviables en besognant comme domestiques, supportaient des conditions de travail davantage pitoyables, et notamment jouissaient de rémunérations beaucoup plus faibles. La vieille fille enseignante, quoique régnant dans un confort austère, profitait d'une bien meilleure position dans l'échelle sociale que la simple mère de famille qui trimait dur

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

sur la terre aux travaux des champs, sans compter qu'elle élevait sa famille sans le sou. La misère noire accaparait d'avantage les mères de famille. En 1881, on retrouvait même dans le recensement de la paroisse de Saint-Dominique une femme inscrite avec la mention de « *tailleur de pierre* ».

Quoiqu'il en soit, pendant l'exercice de leur fonction, les maîtresses d'écoles se dépensaient sans relâche à prodiguer volontairement le meilleur enseignement possible et adéquat aux enfants de la paroisse.

Voici un exemple de contrat rédigé par les commissaires et conclu avec les maîtresses d'écoles, stipulant les diverses clauses de leur engagement pour la tenue d'une école pendant la période d'une année scolaire, en l'occurrence, pour l'année 1879 - 1880 :

« À une assemblée des commissaires d'école de la municipalité de la paroisse de Saint-Dominique dans le comté de Bagot tenue en la maison du secrétaire soussigné, lundi le 28^e jour du mois de juillet 1879 à 1 heure de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents : M. Laurent Leclair président, messieurs Louis Bertrand, Amable Houle, Paul Payan et Sabin Deslandes, tous commissaires d'écoles.

Messieurs les commissaires ont fait les conventions suivantes avec les institutrices soussignées, à savoir :

- 1^o De la part des institutrices, de tenir l'école à chacune d'elle assignée, ci-après dans la dite municipalité et paroisse de St-Dominique, à partir du 15^e jour du mois de septembre prochain jusqu'au 30 du mois de juillet prochain 1880, ou à toute autre époque fixée par les commissaires. Les heures de classe devront être de 9 heures à midi et de 1 heure à 4 heures de l'après-midi.*
- 2^o Seront jours de vacances, les samedis, dimanches et fêtes d'obligation, les jeudis et vendredis saints et l'intervalle qui se trouve entre le 1^{er} et le 6 du mois de janvier.*
- 3^o Les institutrices se conformeront à tous et chacun des règlements de cette corporation actuellement en vigueur et à ceux que les commissaires pourront faire à l'avenir pour la tenue et régie des écoles de cette paroisse.*
- 4^o Les dites institutrices devront tenir feu et lieu dans les maisons d'écoles afin d'empêcher la détérioration des maisons par le froid.*
- 5^o Si les commissaires ne sont pas satisfaits de la conduite ou de la manière d'enseigner des dites institutrices ou si elles devenaient incapables d'agir comme tel par aucune cause que ce soit, tous les cas de ce genre et toutes autres questions ou différends entre elles seront décidés et jugés par les commissaires en dernier ressort, et les dites institutrices devront se soumettre à de telles décisions et elles renonceront à tout recours qu'elles pourraient avoir contre les dits commissaires.*
- 6^o Les dites institutrices s'obligent de plus à avoir chacune d'elles, une jeune fille pour coucher avec elles dans la maison d'école.*
- 7^o Chaque fois qu'une institutrice perdra du temps qu'elle devait donner pour l'école, la valeur de ce temps lui sera déduite du montant de ses honoraires.*

- 8^o Les dites institutrices seront tenues de chauffer chacune leur maison d'école respective et ce, convenablement sous peine de destitution.
- 9^o Toute institutrice qui sera fréquentée par des jeunes gens, et celles qui viendraient à se marier durant l'année seront censées de discontinuer l'engagement.
- 10^o De tenir un journal qui leur sera fourni par les commissaires, chaque jour d'école afin de constater le temps perdu des élèves fréquentant chaque école.
- 11^o Les programmes ainsi que les préparations des élèves sur un petit nombre de pages pour les examens sont aussi interdits aux institutrices.
- 12^o De la part des institutrices qui d'après ce présent engagement s'obligent à entretenir à leurs frais et dépenses l'intérieur de leur maison d'école, blanchir et laver le plancher lorsqu'il sera nécessaire afin d'être dans un état continu de propreté.

Chacune des institutrices devra préparer et fournir aux commissaires d'écoles, une liste d'état des classes des élèves, le nombre des élèves de chaque classe avec les matières que chaque classe aura apprises et jusqu'où sera rendu chaque élève.

Les institutrices qui seront engagées pour l'année scolaire comme suit, à savoir :

Le quart du prix à chacune d'elle sera payé pour leur honoraire dans le mois de décembre, un quart dans le mois de mars, un quart dans le mois de juin et le reste dans le mois d'août de l'année prochaine.

De la part de l'institutrice du numéro 1, de tenir l'école avec une sous-maîtresse au prix de \$148.00. — Octavie De Lacroix.

De la part de l'institutrice du numéro 2, de tenir l'école au prix de \$120.00. — Dame L. Blondin.

De la part de l'institutrice du numéro 3, de tenir l'école au prix de \$104.00. — Rose-Anna Tétreault.

De la part de l'institutrice du numéro 4, de tenir l'école au prix de \$104.00. — Demoiselle Maria Gendron.

De la part de l'institutrice du numéro 5, de tenir l'école au prix de \$120.00. — Demoiselle Marguerite Riendeau.

De la part de l'institutrice du numéro 6, de tenir l'école au prix de \$128.00. — Demoiselle Virginie Gendron.

M. Amable Houle propose et est secondé par M. Paul Payan, que M. Louis Bertrand soit autorisé à recevoir les comptes de l'ex-secrétaire-trésorier avec tous les papiers appartenant aux commissaires, et à prendre tous les moyens nécessaires pour retirer papiers et documents et à se servir des livres de délibérations des commissaires s'il en a besoin, et de plus à régler l'argent qu'il doit à l'ex-secrétaire-trésorier sur ses comptes.

*Laurent Leclaire, président
Victor Vachon, secrétaire-trésorier.* »¹²

Pour vous donner un aperçu général des occupations des élèves en classe et de la besogne exécutée par les enseignantes, vers la fin du XIXe siècle, voici un exemple de règlement stipulé par les commissaires et concernant la direction de l'enseignement. Vous vous figurez que ce genre de règlement paraît plutôt périmé aujourd'hui, mais qu'il est agréable de constater, avec un brin de nostalgie, l'évolution des moeurs scolaires en retraçant la vie quotidienne de beaucoup de nos aïeux étudiants, nés dans la paroisse de Saint-Dominique.

« Province de Québec, municipalité de la paroisse de Saint-Dominique. À une session des commissaires d'écoles de la paroisse de Saint-Dominique dans le comté de Bagot, tenue au bureau du secrétaire-trésorier, lundi le 16e jour du mois de février 1880 à sept heures de l'après-midi à laquelle session sont présents : Messieurs Laurent Leclaire président, Louis Bertrand, Amable Houle et Sabin Deslandes, tous commissaires d'écoles et formant le quorum des commissaires. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Proposé par Amable Houle, secondé par Louis Bertrand, qu'un règlement soit passé pour la direction de l'enseignement dans les écoles de cette paroisse, comme suit, à savoir, résolu.

Que le matin il ne doit y avoir aucune récréation, les élèves doivent être mis en silence et à l'étude jusqu'à neuf heures. On doit ouvrir la classe qui doit commencer d'abord par une prière, ensuite vient la lecture des classes en commençant par les plus avancés, ensuite la récitation de la grammaire qui ne doit pas dépasser deux classes, à moins qu'il y en ait un très grand nombre qui pratique cette branche d'étude et qu'il s'en trouve quelques-uns qui soient capables d'apprendre la syntaxe avec avantage, et non comme il arrive quelquefois qu'un élève apprend la syntaxe et qu'il ignore complètement les éléments, chose tout-à-fait contraire à l'enseignement. Les leçons par coeur doivent être courtes, au moins proportionnées aux talents du plus grand nombre des élèves.

Les explications de chaque matière doivent être données aussi détaillées que possible et toutes les fois que l'on fait réciter les leçons, les élèves qui apprennent la grammaire doivent faire des analyses, et des thèmes ou dictées tous les jours.

Tous les élèves qui savent faire les chiffres, doivent suivant leur capacité faire des règles et ceux qui ne savent pas encore faire de chiffres doivent être enseignés à en faire et à les connaître sans toutefois abuser des forces des enfants qui ne doivent pas être trop fatigués dans un âge aussi tendre. Cette étude doit être plutôt une distraction pour le jeune élève qu'un devoir. L'institutrice doit plutôt négliger le calcul pour ces enfants et leur apprendre à prier Dieu matin et soir et de plus apprendre le catéchisme, ce qui les prépare d'avance à la première communion. Après la récitation et les explications de la grammaire, vient l'écriture qui ne doit pas durer plus d'un quart d'heure et être soigneusement dirigée par la maîtresse elle-même, après quoi les cahiers doivent être ramassés pour un seul élève et

¹² *Livres des délibérations des commissaires de la Commission Scolaire de Saint-Dominique. Archives de la municipalité de Saint-Dominique*

remis à la maîtresse pour en prendre soin et qu'elle fasse des exemples sur les cahiers qui en ont besoin.

Après l'écriture vient la récitation du catéchisme, des enfants qui n'ont pas communiqué, chose qui devrait avoir lieu deux fois le jour; pour ceux qui ont communiqué il suffit de réciter le catéchisme une fois par semaine, le vendredi. À la récréation du midi, l'institutrice ne doit pas souffrir que les garçons et les filles jouent ensemble, et de plus elle ne doit pas laisser les élèves dépasser les limites du terrain appartenant à l'école. L'été, lorsque les filles s'amusez dehors comme les garçons, chacun doit avoir une partie du terrain et non s'amuser ensemble, c'est-à-dire avec les garçons. Il est très inconvenant que plusieurs aillent au lieu des toilettes ensemble, surtout les enfants de sexe différent. Pendant la classe, les élèves ne doivent pas sortir plus d'une fois par demi-journée à moins de maladie et on ne doit pas les empêcher de sortir vu qu'on s'exposerait à les rendre malades. Pour boire, deux fois par jour suffit, durant les classes. Il faut faire attention à ce que les enfants ne voyagent pas trop pendant la classe, un tel désordre nuit sensiblement au progrès des élèves, vu que quand ils voyagent ils ne sont pas à l'étude, il ne faut pas déranger le moins possible les élèves pendant la classe.

Tout en enseignant aux élèves à être polis et utiles à leurs parents, l'institutrice ne doit cependant pas faire perdre du temps de classe aux élèves, pour le service de la maison. L'eau nécessaire au besoin des élèves doit être puisée avant l'heure des classes. L'après-midi, la classe doit encore commencer par la prière; vient ensuite la lecture du manuscrit et du psautier de David qui doit se faire au moins trois fois la semaine, par les enfants qui en ont la capacité, c'est-à-dire la lecture latine doit se faire par tous les élèves sortis du syllabaire et la lecture du manuscrit par tous ceux qui écrivent sur le papier, et pour ceux qui n'écrivent que sur l'ardoire, il suffit de leur faire lire les exemples qu'on leur fait, vient ensuite l'écriture qui doit se faire dans le même ordre que l'avant-midi ayant soin de faire passer les cahiers par un seul élève et de les faire ramasser de même pour les remettre à la maîtresse.

Après l'écriture on doit faire réciter la géographie, l'histoire sainte et l'histoire du Canada qui devraient être les seules enseignées dans nos écoles; après la récitation de chacune de ces matières, il doit y avoir une courte explication et désignation sur la carte géographique pour les élèves assez avancés pour étudier cette dernière leçon.

Après toutes ces leçons vient le calcul qui ne doit pas se faire seulement sur les ardoises et sur le tableau mais aussi mentalement, on doit donner des règles différentes à chacun des élèves pour empêcher les élèves de copier.

Tous les vendredis avant-midi, l'institutrice doit faire récapituler les leçons apprises dans la semaine, aussi toutes les leçons apprises dans les 15 jours et aussi tous les mois, les leçons apprises dans le mois sans explication, et de même tous les trois mois; il est bon de faire encore le vendredi avant-midi un petit examen et dans l'après-midi on doit s'occuper que de religion, c'est-à-dire faire apprendre les prières aux élèves, leur expliquer le catéchisme aussi longuement que possible se mettant à la portée des élèves grands et petits.

Après la classe de l'après-midi, la prière se fait en commun, les effets des élèves doivent être distribués par deux élèves, un garçon et une fille, et cela en silence de même que les élèves doivent aussi sortir en silence et deux à deux.

Pendant la classe, la surveillance n'appartient qu'à la maîtresse et à la sous-maîtresse, et non aux élèves de surveiller, qui se plaisent souvent à faire punir ceux qu'ils ont en aversion.

Les corrections ne doivent être données que par la maîtresse seule. L'institutrice doit veiller à la conservation des objets appartenant aux élèves et elle doit aussi prendre soin des bancs, tables, cartes géographiques et enfin tout ce qui appartient et compose le matériel de l'école, et voir à ce que rien ne soit brisé à l'extérieur, voir aussi à ce que les lieux soient tenus propres et les portes fermées.

L'institutrice doit toujours surveiller les élèves pendant la récréation, et de plus elle ne doit pas laisser la maison le soir pour aller coucher ailleurs et cela suivant les engagements.

Enfin avec de l'activité et de l'ordre en toute chose l'institutrice parviendra à faire une très bonne classe.

L'institutrice ne doit jamais permettre aux élèves de s'absenter durant les heures de classe à moins qu'une demande en ait été faite par les parents et cela que très rarement.

L'institutrice doit strictement défendre aux élèves de reporter à leurs parents ce qui se passe dans l'école, de même l'institutrice ne doit jamais questionner les élèves sur ce qui se passe et se dit chez leurs parents. Agréé à l'unanimité.

Laurent Leclaire, président

Victor Vachon, secrétaire-trésorier »¹³

Jusqu'à présent, vous avez été mis en contact qu'avec des extraits de rapports d'inspecteurs d'écoles, cette fois c'est à un rapport complet et entier que nous vous invitons à lire pour saisir dans une perspective globale l'état des petites écoles de la paroisse, souvent confrontées à la pauvreté des habitants, au manque de matériel scolaire et à la médiocrité des enseignantes qui faisaient tout leur possible pour prodiguer l'éducation la plus convenable aux enfants de la paroisse. Il faut au moins se consoler en sachant que les autres registres d'écoles rurales de la province indiquaient à peu près le même état de choses. Il faudra attendre la venue du premier quart du XXe siècle avant que des progrès sensibles se fassent sentir.

Voici le rapport de l'inspecteur J.B. Delâge, venu visiter la paroisse en 1883 :

*« À Messieurs les commissaires d'écoles de la paroisse de Saint-Dominique
Messieurs,*

Après avoir fait la visite des écoles de votre municipalité, il est de mon devoir de vous en faire rapport.

¹³ Ibid

Au no 2, l'école tenue par Madame Miron comme par le passé, cette institutrice travaille toujours avec zèle et énergie pour l'avancement de ses élèves. Je regrette d'avoir remarqué que la maîtresse place du bois en grande quantité dans sa classe, lorsqu'il est bien reconnu que les élèves sont déjà trop à l'étroit; ils sont même à la gêne. Je lui ai fait remarquer la chose, je lui ai même défendu de ne plus en mettre là à l'avenir, elle peut facilement le placer dans son logement, sous l'escalier. Dans l'intérêt des enfants de cet arrondissement, vous devriez me seconder. Si cette même maîtresse ne tient pas compte de nos avis, faites lui signifier un ordre par le sec.-trésorier de se soumettre à vos instructions et à celles de l'inspecteur. Si elle persiste dans son refus, nous prendrons d'autres moyens... Aussi, il faut une carte du Canada.

Les arriérages sur 1882 - 1883 sont de \$629. Je ne parle pas de la répartition de 1883 - 1884 vu que le rôle n'est pas encore homologué.

Au village, à l'école no 1, j'ai trouvé la maîtresse seule à la tête de 60 à 70 élèves. La maison est bien partagée pour deux classes en mettant les « commençants » d'un côté et les plus avancés de l'autre, mais dans les circonstances, l'école languit beaucoup. La maîtresse prétend qu'elle peut obtenir autant de succès seule avec ce nombre d'enfants qu'avec une assistante. J'ai cru devoir lui dire qu'elle est dans l'erreur, l'expérience que j'ai dans l'enseignement à la campagne m'a fait connaître maintes et maintes fois le contraire.

Il faut que l'heure soit dans la classe, la maîtresse n'a ni horloge, ni montre, il faut aussi un tableau pour les commençants.

La maîtresse a négligé jusqu'à présent d'enseigner la tenue des livres, c'est-à-dire d'enseigner aux enfants les plus avancés à faire un compte, un billet, un reçu, une petite quittance, une petite lettre d'appel, choses indispensables dans la vie.

À l'école no 5 (Les Côtes) les progrès sont passables. Le matériel laisse beaucoup à désirer; les tables servant de pupitres aux élèves se tiennent à peine sur leurs pieds. Il faut une autre table bien que la maîtresse ne paraisse pas le désirer, parce qu'une autre table lui ôterait probablement un peu d'espace dans le bas de la maison, les enfants sont trop entassés les uns sur les autres. N'oubliez pas de faire réparer les vieux pupitres; on ne peut y placer ni livres, ni ardoises, sans les voir glisser à terre. La tribune de la maîtresse a aussi besoin de réparation. La géographie, le dessin et le manuel d'agriculture ne sont pas enseignés dans cette école.

Au no 4, l'école du 7e rang, les élèves étaient en congé, un menuisier travaillait dans la classe. Je connais la maîtresse depuis longtemps, elle n'est pas très instruite, mais elle a beaucoup de bonne volonté. Elle, comme Madame Miron, avait placé environ deux cordes de bois dans la meilleure partie de sa classe. Je lui ai reproché son peu de délicatesse pour ses élèves, elle peut mettre son bois dans d'autres coins de la maison, je lui en ai assigné un qui convient mieux, elle s'est obstinée un moment, mais enfin elle m'a promis d'ôter son bois de là.

La maison m'a paru froide comme une glacière. Il y a là, un mauvais poêle qui ne chauffe presque pas, il fait beaucoup de fumée par une large fissure qu'il y a en dedans. Les tables laissent beaucoup à désirer, le dessus ne vaut plus rien, elles se

tiennent à peine sur leurs pieds; il faut les renouveler. Le manuel d'agriculture n'est pas enseigné.

À l'école no 6, Demoiselle Chabot m'a paru instruite. Il manque des fournitures d'écoles aux élèves. La tenue des livres et le dessin ne sont pas enseignés.

À l'école no 3 qui est au 9e rang, j'ai bien d'espérer le succès à mon examen prochain, sous les soins intelligents de Mademoiselle Cadoret. Il est désirable qu'un crucifix soit suspendu au mur de chaque école; ceci est dans le programme scolaire, le crucifix doit avoir au moins un pied de longueur.

Les leçons de choses ne sont pas enseignées dans aucune de ces écoles. C'est une des branches importantes du programme scolaire. Aucune institutrice n'est pourvue de ce traité qu'elles peuvent facilement se procurer chez les libraires à Saint-Hyacinthe. Ce petit livre porte le nom de « *Traité de leçons de choses par L.E. Juveau* ». Il est aussi important qu'elles se procurent un traité de calcul mental par le même auteur.

Le programme scolaire est ce qui suit :

Lecture, écriture, histoire sainte et du Canada, géographie, manuel d'agriculture, leçons de choses, grammaire avec dictée et analyse, numération, calcul mental, règles simples, composées, fractions, règles de frais et d'intérêt.

Tenue de livres, c'est-à-dire, enseigner aux enfants les plus avancés à faire : un compte, un billet, un reçu, une quittance, une petite lettre d'affaire; choses indispensables dans la vie. Le dessin industriel : que les maîtresses se pourvoient d'un traité de dessin et d'une série de cartes.

Messieurs, je désire attirer votre plus sérieuse attention sur tout ce qui précède, veuillez-y voir.

Le tout humblement soumis,

J.B. Delâge inspecteur d'écoles

St-Dominique

1er décembre 1883. »¹⁴

Le début du XXe siècle, avec l'avènement d'une certaine prospérité économique, quoique passagère, entraînait la réparation à grand déploiement de la majorité des écoles de la paroisse qui avaient été privées d'un bon entretien pendant près d'une quarantaine d'années, c'est-à-dire depuis leur érection. Le manque de ressources monétaires explique partiellement l'apathie des commissaires à vouloir remédier à la situation. D'autre part, il est vrai que la nécessité urgente d'effectuer quelques réparations forçait ceux-ci à réagir rapidement car une détérioration évidente et avancée s'emparait des bâtisses. Se voyant obligés de reconstruire les écoles ou de les rafistoler, ils sacrifièrent les salaires des professeurs pendant quelque temps, même s'ils étaient déjà dérisoires, et grâce aux quelques subsides versés par le gouvernement, ils purent être en mesure de défrayer les coûts de la construction des nouvelles écoles.

¹⁴ Ibid.

En 1887, la maison d'école de l'arrondissement no 5, située aux Côtes, éprouva le besoin de grandes réparations. Antoine Bourque, entrepreneur de la paroisse s'occupa des travaux de réfection de l'édifice tombant en ruines. La vieille maison fut relevée de terre, le solage fut maçonné et un bout d'allonge à l'école fut même construite pour loger convenablement tous les élèves inscrits à cette école et qui s'entassaient dans un local trop exigu. Ces travaux coûtèrent 380\$.

En 1888, ce fut autour de l'école no 6 de connaître quelques réparations. C'est le même menuisier, Antoine Bourque qui se consacra à ces ouvrages. Moyennant la somme minime de 25\$, il appliqua des « *lambourdes* » en cèdre pour appuyer les perrons, de manière à les détacher de la maison.

En janvier 1889, Adelphe Pépin, menuisier de Saint-Dominique, démolit entièrement la vieille école vétuste de l'arrondissement no 4 située au 7^e rang du côté du rang sud-ouest. La nouvelle école, mesurant 26 x 30 pieds, fut construite sur le même emplacement que celle qui était tombée en ruines.



École des côtes qui fut détruite en 1952 et reconstruite de l'autre côté du chemin.

En 1911, les commissaires procédèrent à la reconstruction à neuf de l'école no 5, au bas des Côtes. À cette occasion, on favorisa un autre endroit pour l'installer, probablement au pied de la côte, comme la plupart des paroissiens s'en rappellent. Elle aurait été située, selon la tradition, dans la savane, à un quart de mille de la Côte, éloignée du site de la carrière proprement dit.

Le 17 avril 1919, les commissaires s'entendirent sur un projet de division de l'école de l'arrondissement no 2 en deux écoles distinctes pour répartir la trop nombreuse population de l'école. Cependant, ce projet fut annulé le 10 juillet 1919. Les commissaires voulaient engager le minimum de professeurs qui déjà, par leurs rémunérations, gobaient presque entièrement le budget consacré au fonctionnement des écoles de ces rangs. Ils trouvèrent un compromis et décidèrent à la place, pour une raison d'économie, de construire tout simplement une nouvelle école



Un groupe d'élèves de l'école des Côtés avec leur professeur à la fin de l'année 1945.

plus spacieuse. Le 2 août 1919, la vieille école délabrée était vendue à Wilfrid Courtemanche. De même, l'ancienne école de l'arrondissement no 1, était vendue à Émile Chagnon pour la somme de 125\$.

En 1931, Oliva Bernard s'engagea à reconstruire l'école de l'arrondissement no 3 au coût de 2 425\$.



École reconstruite au 9e rang après l'incendie de 1948.

À l'hiver 1948, lors d'un froid rigoureux, un incendie dévasta de fond en comble l'école no 2, située au 9e rang. Cette école comprenait deux classes. Dans le but que les élèves terminent l'année scolaire, le commissaire du rang dénicha deux locaux différents dans des maisons de propriétaires assez spacieuses pour accueillir la gent étudiante. De leur côté, les deux institutrices y installèrent chacune séparément leur groupe et avec beaucoup de dynamisme l'année scolaire se poursuivit. Pendant ce temps, de nombreuses discussions concernant la reconstruction éventuelle de celle-ci furent entamées. Après mûres réflexions, une décision fut prise par les commissaires. Afin de faciliter davantage l'accès et la fréquentation de tous

les élèves du 9e rang à l'école du rang, il fut résolu de doter les contribuables de deux nouvelles écoles au lieu d'une seule, chacune devant avoir pignon sur rue aux deux extrémités du rang. La première, située du côté nord-est, portait le no 2 alors que celle du côté sud-ouest, le no 6. Ces écoles n'auront pas connu une longue vie puisqu'en 1967, les écoles de rang tournèrent une page de leur histoire, en s'engageant dans le phénomène de la centralisation pour se regrouper au village et aux Côtes.

En 1952, lors d'un grand froid en décembre, l'école de l'arrondissement no 5, située aux Côtes, subit le même sort. Ravagée par l'incendie, les murs rapidement consumés s'écroulèrent en l'espace de quelques minutes en un amas de cendres. La conflagration serait imputable au tuyau de poêle trop long, qui devenu très chaud, se serait défait et aurait répandu une chaleur si vive qu'elle y aurait allumé le feu dans le grenier de l'école. Tous les étudiants des deux classes regagnèrent leurs domiciles sans blessures ainsi que les deux professeurs. Encore là, les pompiers de Saint-Hyacinthe, sous la responsabilité du chef Lionel Gaucher, vinrent à Saint-Dominique sans succès, car les réserves d'eau s'avéraient insuffisantes.

La reconstruction de l'école des Côtes s'effectua sur un terrain situé de l'autre côté de la rue, vis-à-vis l'école incendiée, de manière à ne pas enfreindre le développement des carrières qui s'amorçait dans cette zone. Lors de la centralisation de l'enseignement au village en 1970, la nouvelle école des Côtes fut vendue à Maurice Simard qui l'aménagea en établissement domiciliaire.

De 1900 à 1940, « les institutrices rurales, qui forment le gros des effectifs laïques et catholiques, continuent d'être mal payées, mal logées, mal nourries et sous la constante surveillance des commissaires, des parents et des curés qui n'hésitent pas à les congédier parce qu'elles ont reçu un jeune homme dans leur classe après les heures de travail, ou pris un verre de bière à l'hôtel, ou été jugées trop sévères envers un enfant. »¹⁵

Par exemple, les commissaires de la paroisse de Saint-Dominique, à cheval sur les principes, se permirent de réprimander sérieusement une institutrice qui avait maltraité des enfants. Cependant, il ne faudrait pas jeter le blâme directement sur le dos des enseignantes puisqu'elles étaient souvent poussées à bout de nerfs.

« Le 15 novembre 1909, à une Assemblée des commissaires d'école de la paroisse de St-Dominique :

Proposé par M. Moïse Chicoine et secondé par M. Joseph Chabotte, que le secrétaire-trésorier soit autorisé de notifier Mlle Auréa Desmarais, institutrice à l'école no 2, de cesser ses actes de violence concernant la punition des élèves qui sont sous sa surveillance de manière à s'abstenir de les frapper avec des règles en haitlette, en bois dur, lui laissant cependant la latitude de corriger les dits élèves suivant les moyens qui lui sont conférés par les règlements du Conseil de l'Instruc-

¹⁵ Dumont, Micheline, Michèle Jean, Marie Lavigne et Jennifer Stoddart. *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. p. 288.

tion Publique et de se conformer à la dite résolution sinon elle sera expulsée de la dite école et perdra tous ses droits de toucher ses honoraires (...)

Ferrier Millet, président
Louis Robitaille secrétaire-trésorier. »¹⁶

D'après les confidences d'anciennes institutrices de la paroisse, il paraît que les commissaires de Saint-Dominique se montraient quand même un peu plus flexibles et surtout moins pointilleux sur les exigences et recommandations fixées par le conseil de l'Instruction Publique.

Moins bien rémunérées que les institutrices qui enseignaient dans les villes, les institutrices rurales devaient encore voir à l'entretien ménager de leur classe, chauffer le poêle l'hiver, déneiger et, parfois même, partager leur dîner avec les enfants. À Saint-Dominique, le salaire annuel des maîtresses de campagne s'établissait en 1943 à 300\$, soit 30\$ versés par mois. À vrai dire, les commissaires ne les payaient pas généreusement, et ce salaire procurait à peine un moyen de subsistance aux jeunes femmes qui devaient loger chez leurs parents.

Quant à la clientèle étudiante, « la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à quatorze ans ne survenant au Québec qu'en 1943, ce sont les parents qui décident si leurs enfants demeureront ou non à l'école. L'institutrice rurale doit donc fréquemment faire face à des parents qui désirent rapidement faire travailler leur fils ou leur fille. » C'est ainsi que l'enseignement de l'agriculture pour les garçons et de l'économie domestique pour les filles devenait de rigueur pour l'initiative au travail de la campagne. « Les enfants quittent souvent l'école après la première communion vers dix ou onze ans, et peu poursuivent au-delà de la sixième année. »¹⁷



École no. 1 du Brûlé vers 1936.

¹⁶ Cahiers de délibérations des commissaires de la Commission scolaire de Saint-Dominique Archives de la Commission scolaire Val-Monts.

¹⁷ Dumont Micheline, Michèle Jean, Marie Lavigne et Jennifer Stoddart.
— L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles, p. 291.

En 1950, les étudiants de Saint-Dominique fréquentaient les sept écoles de la paroisse : six écoles de rang en campagne et une école, située au village et dirigée par les religieuses.

Voici comment étaient alors réparties les six écoles de rang dans chaque secteur de la paroisse :



Un professeur et deux élèves.



École du 7e rang, plusieurs élèves se reconnaîtront en voyant cette photo prise lors d'examens de fin d'année.

École du Brûlé :	Arrondissement no 1
École du 9e rang (sud-est) :	Arrondissement no 2
École du 7e rang (nord-est) :	Arrondissement no 3
École du 7e rang (sud-ouest) :	Arrondissement no 4
École des Côtes :	Arrondissement no 5
École du 9e rang (nord-ouest) :	Arrondissement no 6

C'est probablement lors de l'arrivée des religieuses au village en 1884 que s'effectua la mutation des numéros des six écoles de rang qu'on dénombrait à cette époque. L'école du village qui portait le numéro 1 le perdit définitivement. Voici la numérotation des écoles de rang existant avant 1884 :

École du Village :	Arrondissement no 1
École du Brûlé :	Arrondissement no 2
École du 9e rang :	Arrondissement no 3
École du 7e rang (sud-ouest) :	Arrondissement no 4
École des Côtes :	Arrondissement no 5
École du 7e rang (nord-est) :	Arrondissement no 6



Première maison d'école au village en 1883; aujourd'hui résidence de M. Donat Deslandes.

4. L'arrivée des religieuses au village

Jusqu'en 1884, l'enseignement au village était dispensé par un maître laïc résidant dans une maison d'école appartenant aujourd'hui à M. Donat Deslandes. Le 18 mai 1884, le curé Jean-Baptiste Duhamel, de concert avec la commission scolaire, demanda à la direction de la Congrégation des Soeurs Saint-Joseph, établie à Saint-Hyacinthe, d'accorder la permission d'envoyer des religieuses à l'école mixte du village. Avec l'assentiment de l'évêque Louis-Zéphirin Moreau, elles arrivèrent dans la paroisse le 29 août 1884 avec la mission d'enseigner aux étudiants du village et elles inaugurèrent par le fait même la quatrième maison de leur communauté. Voici les noms des quatre religieuses à qui fut confiée la direction de l'école du village : Soeur du Saint-Coeur-de-Marie, fondatrice, et ses trois compagnes, Soeur Marie de l'Assomption, Soeur Marie-Joseph et Soeur Saint-Jean l'Évangéliste, la-

quelle s'occupait du matériel scolaire. Elles ouvrirent officiellement les classes le 5 septembre 1884.

La première école, située à huit arpents de l'église, était beaucoup trop petite pour loger les quatre religieuses qui durent partager un logement avec une dame Marquette dans une maison sise à six arpents de l'école. La chronique du temps fait mention de l'inscription de 110 élèves répartis en deux classes. Cette année-là, le curé, accompagné des commissaires, fit subir des examens aux élèves en décembre, et à la fin de l'année scolaire, en juin, ils se dirent très satisfaits des résultats. Elles reçurent le versement total de 200\$ par année en guise d'honoraires.

Mais l'arrivée des religieuses sembla avoir suscité quelques remous dans les mœurs de l'éducation. Il paraît qu'en septembre 1886 régnait une étrange rivalité entre le maître Israël Tétreault, qui enseignait encore à l'école du village, et les Soeurs Saint-Joseph. Ces dernières, d'après les notes du curé Gaudette, auraient été remerciées de leurs services par les commissaires puis réembauchées et ainsi de suite... Il semble qu'il se tramait des « *petites chinoïseries* » ? Il appert, dans toute cette controverse, que c'est le maître laïc qui dut courber l'échine face aux pressions réitérées des commissaires qui désiraient le déloger, le chasser, pour que les religieuses s'occupent uniquement de l'éducation des étudiants du village.

On peut croire finalement que les commissaires congédièrent le maître laïc à moins que celui-ci, victime de harcèlement, s'occupa lui-même de cette mission ingrate en déménageant ses pénates ailleurs. La commission scolaire privilégiait nettement la communauté religieuse parce que ses enseignantes, qui avaient exprimé leur vœu de pauvreté, coûtaient beaucoup moins cher à la collectivité que l'engagement de laïcs. De plus, si les commissaires se montraient largement favorables à celles-ci, c'est peut-être parce qu'il était reconnu que les religieuses ne possédaient pas de « sexe » et ne pouvaient par aucune manière profaner les mœurs du temps.

Il est vrai que même si le salaire s'avérait encore plus dérisoire pour les religieuses, ces dernières cependant ne connaissaient pas vraiment les mêmes besoins que les laïcs. « *Il est probable que, malgré le vœu de pauvreté que pratique la religieuse, ses conditions matérielles d'existence soient moins difficiles que celles de l'institutrice laïque : la religieuse a une sécurité d'emploi à toute épreuve, la garantie de trouver un poste et l'assurance du gîte et du couvert jusqu'à sa mort.* »¹⁸

Les communautés religieuses, par leur atout de permanence à la différence des institutrices laïques qui abandonnaient les classes après leur mariage, par leur performance démontrée de meilleure éducation chrétienne offerte, aux enfants, par leur haute compétence d'enseignement reconnue supérieure aux laïques, et surtout par l'économie d'argent appréciable qu'elles faisaient épargner aux commissaires, avantageaient nettement la collectivité ou plutôt la Commission scolaire, en s'installant dans une paroisse de préférence.

Alors que les religieuses se consacraient exclusivement à l'enseignement au village, à proximité des commodités de l'église, les commissaires jugeaient préférable

¹⁸ Ibid, p. 216.

de confier par contre à des maîtres laïcs l'enseignement dans les écoles de rang qui semblait beaucoup plus rude à la campagne et qui surtout ne permettait pas à la congrégation religieuse de vivre intensément sa vie familiale et spirituelle.

Trois ans plus tard, en 1887, la Fabrique de Saint-Dominique vint en aide à la Commission scolaire pour acheter un terrain et y bâtir une école à quelques arpents de l'église et du côté opposé de la rue. Le 7 mars 1887, Isaïe Brabant, entrepreneur et menuisier, obtint le contrat de construction de la nouvelle maison d'école dans l'arrondissement du village. Cette école, qui allait devenir en fait le modeste Couvent Saint-Joseph, fut terminée le 15 août 1887 au coût de 1 900\$.

Lundi le 2 mai 1887, les commissaires procédèrent à la vente du terrain et de l'ancienne école à l'enchère publique aux portes de l'église de la paroisse. Le terrain et le bâtiment devaient être vendus au plus offrant avec un prix minimum de 500\$.



Photo prise en septembre 1894 du couvent-école, surmonté d'un clocher abritant la cloche Marie-Pierre Zéphirine.

Le 27 septembre 1890, l'évêque Moreau bénit la cloche du couvent-école sous le nom de Marie-Pierre Zéphirine. Cette cloche ravissante pesait 111 livres; elle sonnait pour annoncer la prière, l'heure de la classe, l'angelus et même l'heure du repos dans la nuit.

En 1889, la diphtérie causa de sérieux ravages mortels et obligea la fermeture des classes. Au cours de juin 1908, l'école fut repeinte en neuf, et en juin 1912, un trottoir de six pieds par douze pieds reliait le perron de l'école au trottoir de la rue, en même temps, l'installation de ventilateurs dans les classes contribua à l'amélioration fonctionnelle de l'édifice.

Les chroniques soulignent que Louis Robitaille, commerçant, exerça la fonction de secrétaire-trésorier de la commission scolaire pendant vingt-huit ans, soit de 1890 à 1918 et Rémi N. Côté, gérant de la banque nationale, pendant vingt-deux ans, soit de 1918 à 1940. Le 25 février 1924, le secrétaire de la commission scolaire fut autorisé de convenir à l'assurance de la résidence des religieuses et de l'école au prix de 3 500\$. Le 22 mars 1927, Stanislas Gosselin nouveau président de la

commission scolaire, proposa à l'assemblée des commissaires d'installer l'électricité dans l'école du village; ce qui fut réalisé adéquatement au prix de 244\$ en juin 1928. En septembre 1940, une autre amélioration, vint accomoder les religieuses dévouées à l'enseignement : l'installation d'un appareil téléphonique dans leur résidence.

L'enseignement préparait les jeunes filles aux divers brevets si bien que bon nombre de ces diplômées enseignèrent par la suite dans les écoles rurales de la paroisse ou aux alentours. L'enseignement prodigué par les religieuses s'avérait fort diversifié puisqu'un cours de musique fut même dispensé, de 1934 à 1940, aux élèves intéressés. Cinq élèves suivirent le cours avec soeur Marie-Saint-Émile. Le 15 novembre 1934, 38 filles et 22 garçons s'enrôlèrent dans la Croisade Eucharistique.

Pour répondre à une demande de l'Église, la J.E.C. s'organisait dans l'école en novembre 1942, la première réunion de la Jeunesse Étudiante Catholique reçut comme militantes Andrée Casavant, Françoise Cordeau et Blandine Chicoine. Leur apostolat fut orienté par soeur Sainte Bernadette (Laurette Cloutier).

Novembre 1943 apporta des innovations matérielles depuis longtemps souhaitées : un réservoir à eau douce, l'installation de l'eau chaude, d'une baignoire pour la résidence et des toilettes à l'eau et hydro-sceptiques.

Le 23 juin 1944, quatre-vingts élèves se dirigèrent vers Saint-Hyacinthe pour participer au congrès eucharistique diocésain; le même événement se répéta à l'occasion du centenaire du diocèse en septembre 1952.

Le 3 mai 1948, le Cercle des jeunes naturalistes était dûment affilié à la Société canadienne d'histoire naturelle sous le nom du cercle « *La Pierre* ». Ce cercle avait pour but d'éveiller les jeunes à l'amour de la nature.



Un groupe de Jeunes Naturalistes en pleine nature.



Denis Ménard, jeune naturaliste plante un arbre dans la cour de l'école.

Le 14 mai 1951, le feu incendia les deux maisons voisines du couvent-école. Heureusement, les efforts des pompiers parvinrent à protéger l'édifice. En septembre 1951, avec l'ouverture d'une nouvelle classe, une laïque, Mme Irénée Deslandes, s'intégrait aux enseignantes du village.

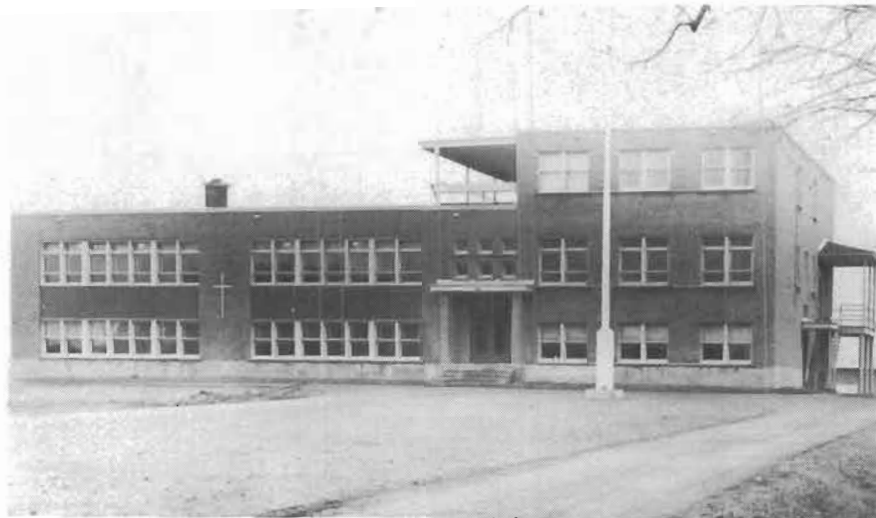
La journée du 15 mai 1954 connut un événement mémorable : la statue de Notre-Dame du Cap visita l'école de la paroisse. Des élèves montèrent la garde de midi à trois heures.

Lors de sa visite en 1928, l'inspecteur J. Lamarre avait apporté la remarque suivante : « *Votre couvent est vieux, très vieux même; il faudra songer à le remplacer dans un avenir prochain.* »¹⁹

5. Construction d'une nouvelle école au village

En 1955, le couvent-école construit depuis déjà soixante-huit ans, ne pouvait plus résister aux intempéries, en raison de son état d'extrême vétuste. Le 13 décembre, les commissaires passèrent à l'action. Charles Gilbert, entrepreneur de Saint-Hyacinthe, accepta la construction d'une école en briques beiges qui devait s'élever sur le terrain de l'école actuelle mais à quelque deux cents pieds de la rue.

¹⁹ Pelletier, Soeur Gervaise, en collaboration avec Mme Origène Dubreuil, Mme Gérard Fugère, Abbé Lionel Deslandes et Soeur Noëlla Poudrette. — « *D'une année à l'autre.. à Saint-Dominique* ». *Histoire de l'école* (document dactylographié), Saint-Dominique, 25 février 1976, p. 3



Nouvelle école construite en novembre 1956 qui porta le nom « École de la Rocade » en 1974.

Les travaux furent finalement mis en opération. Le vieux couvent-école était vendu à Charles-Omer Ducharme qui le fit transporter non loin de l'église.

L'école Saint-Joseph reçut la première bordée de la gent écolière le 10 septembre 1956. La nouvelle école comptait une résidence pour les religieuses, six classes et une salle de récréation. Le dimanche 25 novembre 1956 devint un grand jour d'allégresse pour toute la paroisse de Saint-Dominique. L'évêque Arthur Douville vint bénir solennellement la nouvelle école et une foule nombreuse assista à la célébration. La présence de Daniel Johnson, député au provincial de Bagot à réjouit la population. De l'enseignement reçu des religieuses, des vocations sacerdotales germèrent : deux jeunes étudiants étaient ordonnés prêtre, Jean-Marc Gaudreau, du 9^e rang, en mai 1956, et Lionel Deslandes, du village, en juin 1957, alors que plusieurs jeunes filles entrèrent en communauté.

Le 3 septembre 1963, vingt-et-un élèves de la paroisse de Saint-Valérien s'inscrivirent à l'école Saint-Joseph de Saint-Dominique. Les 18, 19, 20 décembre 1964 furent réservées à des fins d'examens pour les élèves de huitième année pour la première fois. En juin 1965, ce fut au tour des élèves du primaire d'être soumis à des examens administrés par la Régionale.

Le 5 février 1964, un grand deuil affligea l'école : Soeur Saint-Zotique (M.-Jeanne Delorme), directrice de l'école depuis six années, décédait à la suite d'une longue maladie. Les chroniques conservent le témoignage de ses grands élèves attestant le respect et l'affection qu'ils lui portaient.

Septembre 1964, un grand deuil affligea l'école : Soeur Saint-Zotique (M.-Jeanne Delorme), directrice de l'école depuis six années, décédait à la suite d'une lon-

gue maladie. Les chroniques conservent le témoignage de ses grands élèves attestant le respect et l'affection qu'ils lui portaient.

Septembre 1964 ramena à Saint-Dominique une ancienne institutrice connue dans les années 1941-1946 : Soeur Saint-Michel Archange (Gervaise Pelletier) qui se disait très heureuse de revenir.

Question de former les élèves à l'économie, la directrice de l'école leur proposa d'avoir une caisse d'épargne scolaire. Une centaine d'élèves y ouvrirent leur folio et le dépôt global en mai 1965 s'éleva à 1 604,85\$ (élémentaire et secondaire). Dix ans après, on comptait 150 déposants (niveau-élémentaire seulement) avec un actif de 1 359,69\$.

L'année scolaire 1965-1966 entraîna un bouleversement dans le régime scolaire : l'école voyait ses jeunes de 8e et 9e années se diriger vers Saint-Hyacinthe pour poursuivre leurs études. Pour pallier à cette diminution de la clientèle étudiante, l'école du 7e rang et celle du Brûlé furent annexées à celle du village, formant un total de 223 élèves. Les enfants les plus éloignés du village voyagèrent en autobus et plus de 130 apportèrent leur dîner. L'exiguïté de l'école obligea les commissaires à aménager une classe dans la grande salle qui se voyait ainsi diminuée d'une surface considérable, ce dont souffrirent les élèves au temps des récréations. Depuis le 29 octobre 1965, trois professeurs surveillèrent le dîner et le 2 mars 1966, la commission scolaire accepta de payer 1\$ pour la demi-heure de surveillance le midi !

Le 22 juin 1967, M. Valérien Adam, président de la Commission scolaire depuis vingt ans, donna sa démission. Des paroles de sincère reconnaissance pour son intérêt et son dévouement lui furent adressées. Il fut aussitôt remplacé par M. Germain Lagacé.

En septembre 1967, les écoles du rang tournèrent une page de leur histoire : la centralisation. Tous les élèves de la paroisse se regroupèrent au village et à l'école des Côtes. Dix professeurs travaillaient auprès de 304 élèves de la première à la septième année. À l'école des Côtes, on aménagea une troisième classe au sous-sol et on y inscrivit 103 élèves de 3, 5e et 6e années. L'enseignement à l'école des Côtes fut assuré par deux professeurs laïcs et la directrice se voyait confier la responsabilité du fonctionnement des deux écoles.

En septembre 1969, Mme Thérèse St-Onge enseignait aux petits de première année dans le sous-sol de sa maison. La même année, une classe de maternelle s'érigea pour la première fois, sous la direction de Mme Pierrette Ménard, au pavillon des Loisirs.

À la commission scolaire de Saint-Dominique, une question était pendante depuis 1967, l'agrandissement de l'école nécessité par la recrudescence de la gent écolière. Le 14 octobre 1969, Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Éducation et député de Bagot, vint rencontrer les commissaires à ce sujet. À la grande satisfaction des paroissiens, la construction fut décidée et dès le lendemain, un contrat fut signé entre Charles Gilbert, entrepreneur de Saint-Hyacinthe, et la Commission Scolaire. À peine une semaine s'était écoulée après le feu vert du ministre que les premiers travaux d'excavation de l'agrandissement projeté étaient commencés.



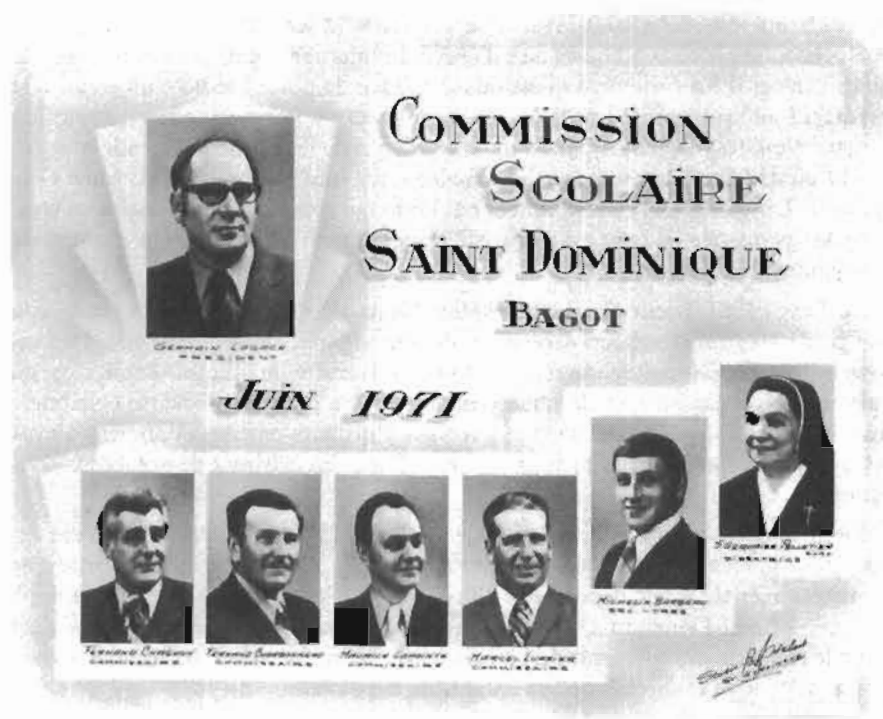
Annexe construite en forme de L en 1970.

Les travaux se poursuivirent activement, si bien que le 15 mai 1970, les contracteurs, architectes, contremaîtres et ingénieurs visitèrent l'école agrandie. Le 1er juin, la nouvelle école fut enfin prête à recevoir officiellement la clientèle étudiante de l'année scolaire suivante. L'annexe spacieuse affecta la forme d'un « L » moderne. Au sous-sol, la grande salle fut transformée en une salle des professeurs, un secrétariat, une bibliothèque et une clinique. Des casiers de métal rétrécirent le corridor à sept pieds. Près de la porte de la chaufferie s'ouvrit la partie érigée en 1970. À gauche, on retrouvait les locaux de la maternelle et une classe; au fond du large couloir, un gymnase moderne, comportant un théâtre pliant, des escaliers, des appareils pour l'éducation physique, l'air climatisé et l'éclairage au mercure venait répondre aux besoins des nouvelles méthodes d'enseignement. À droite, une cuisinette servait à la préparation des repas pour les professeurs et à la soupe pour les dîneurs; elle était aussi utilisée lors des rencontres paroissiales. Les six classes de la partie de 1956 furent aussi réaménagées. À l'heure du dîner, après chaque séance d'éducation physique, le gymnase devait être aménagé en vaste cafétéria pour desservir les 180 dîneurs, ce qui exigeait beaucoup de travail.

Le 20 juin 1971, fut le jour choisi pour la bénédiction de l'école. Michelin Barbeau, secrétaire de la Commission scolaire, agissait comme maître de cérémonie. Germain Lagacé, président, adressa la parole à l'assemblée et Mgr Denis Robitaille, vicaire général, bénit les crucifix qui ornaient les locaux. À cette occasion, des prières furent adressées au Seigneur pour ceux qui contribuèrent à la réalisation de cette entreprise et pour les éducateurs et les étudiants qui y travailleraient. Parmi les principaux orateurs, notons la présence de Maurice Auger, directeur général de la Commission scolaire régionale de l'Yamaska.

Le 3 mai 1972, M. Normand Bergeron fut nommé directeur régional de la Commission scolaire Val-Monts, la municipalité de Saint-Dominique s'intégra au sein de cette commission scolaire le 1er juillet 1972. Germain Lagacé s'occupa de représenter la paroisse à la Commission scolaire Val-Monts.

En septembre 1972, les élèves de 7e années (désormais du niveau secondaire) furent orientés vers l'école Casavant à Saint-Hyacinthe, pour ceux qui désiraient l'instruction publique. Les élèves voulant poursuivre leurs études dans des institu-



Commission Scolaire Saint-Dominique, juin 1971.

tons d'enseignement privées étaient dirigés vers l'école secondaire St-Joseph ou le collège Saint-Maurice pour les filles, et vers le Séminaire de Saint-Hyacinthe pour les garçons.

Le 11 octobre 1972, une assemblée générale réunit les parents, en vue de l'élection des membres du comité d'école, conformément à la loi 27 entérinée par le ministère de l'éducation. Parmi les 92 personnes qui assistèrent à la soirée, sept étaient élues afin de former le premier comité. La présidence fut confiée à Mme Carmen Poirer alors que Mme Louise Cloutier remplissait le poste de secrétaire et que Mmes Rollande Chicoine, Claire Dubreuil, Rollande Chagnon et Messieurs Gérald Ménard et Denis Dion prenaient la charge de conseillers. Mme Thérèse St-Onge était le professeur-délégué au sein du comité et Soeur Gervaise Pelletier s'y joignait à titre de directrice.

Le 3 septembre 1974 marquait la rentrée à l'école de la « Rocade ». Suggéré par le comité d'école, ce nom tout neuf, pittoresque et caractéristique à la fois, fut choisi par les responsables et accepté par les parents en remplacement de l'école Saint-Joseph. La Rocade évoquait le cachet particulièrement original de la paroisse et ce nom avait été proposé en référence à la pierre calcaire abondante dans le milieu.

L'année 1977 commémorait la célébration du centenaire de la Congrégation des

Soeurs Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe, fondée le 12 septembre 1877. À l'école de la Rocade, on procéda à l'ouverture d'une pré-maternelle pour les enfants âgés de quatre ans et il fut fortement question à l'époque de doter l'école d'un service de cafétéria adéquat pour les dîneurs. De manière à permettre les travaux de construction, les religieuses quittèrent la résidence de l'école de la Rocade et se logèrent au 438 rue Dubreuil dans une maison qui était la propriété de Mme Guy Flibotte. Les pièces de l'école habitées par les religieuses furent aménagées en classes pour permettre l'ouverture d'une cafétéria le 26 novembre 1979, à la place de l'ancienne bibliothèque.

Le 7 avril 1981, Soeur Gervaise Pelletier, directrice de l'école depuis 1964, céda son poste au Frère du Sacré-Coeur Jean-Denis Poirier, et le 3 mai 1981, les citoyens de Saint-Dominique se réunirent pour lui rendre un vibrant témoignage en guise de reconnaissance et de remerciement sincère pour sa précieuse collaboration à l'éducation propagée dans la paroisse. Plusieurs parents et anciens élèves festoyèrent en son honneur au sous-sol de l'église et lui offrirent de nombreux souvenirs.

Deux religieuses en état de convalescence, Soeurs Noëlla et Eva, demeurent encore dans la localité mais n'enseignent pas en 1983, s'étant accordé une année de répit bien méritée. C'est depuis près d'un siècle que les religieuses de Saint-Joseph arrivées à Saint-Dominique, dignes de toute notre sincère admiration, persistent dans le souci du dévouement, de l'amour et de la charité, à prodiguer une formation académique et chrétienne aux enfants de la paroisse.

QUELQUES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

L'année correspond en général à la date d'entrée en fonction des instituteurs et institutrices mentionnés ci-dessous, principalement à partir de 1884.

1836		1862	
M. Isaac Phaneuf	École des Côtes	Mlle Odile Drolette	# 1
1851		1867	
Mlle Hermine Guertin		Madame Gaudreau	# 1
Mlle Edwidge Phaneuf		Mlle Lagassé	
M. Louis Archambault		Mlle Rainville	
1857		Mlle Barrière	
Mlle Philomène Charpentier		1870	
Mlle Céline Côté		Mlle Emma Bélanger	# 1
Mlle Elizabeth Benoit		1871	
Mlle Suzanne Phaneuf		Dame Louis Philie	# 1
Mlle Adéline Langelier		1872	
Mlle Adelaïde Millette		Dame Duphily	# 1
1861		1879	
Mlle Edwidge Pépin	Mlle Clémence Benoit	Mlle Octavie De Lacroix	# 1
École # 1 (au village)		Mlle Marguerite Riendeau	# 5
Mlle Adèle Gagnon			
Mlle Eliza Bergeron			

1880		1899	
Mlle Alexandrina Houle	# 1	Mlle Arsinoé Chicoine	# 4
Dame Odile Blondin	# 2	1900	
Mlle Rose-Anna Tétreault	# 3	Mlle Victoria Lussier	# 3
Mlle Maria Gendron	# 4	1901	
Mlle Anna Blanchard	# 5	Mlle Anna Heine	# 3
Dame Alexandrina Duchesne	# 6	1902	
1881		Mlle Azilda Collette	# 4
Mlles Rosalie Bélanger et		1903	
Elmire Leriche	# 3	Mlle Emma Côté	# 3
Mlles A. McGarry et		1905	
Marie Landry	# 4	Dame Ida Mailloux	# 3
Madame Leblanc	# 5	1910	
Mlle Hermaide Marin	# 6	Mlle Gendron et Mlle Auréa Desmarais	# 3
1882		Mlle Eda Vanasse	# 4
Mlle C. Houle	# 4	1912	
Mlle C. Proulx	# 5	Mlle Alma Casavant	# 3
Mlle Régina Cadoret	# 6	Mlle Azilda Collette	# 4
1883		1913	
Madame Miron	# 2	Mlle Albina Flibotte	# 4
Mlle Chabotte	# 6	1914	
1884		Mlles Orise Chaput et Jeanne Deslauriers	# 3
Révérèndes Soeurs St-Joseph et		1915	
M. Israël Tétreault		Mlle Azilda Collette	# 3
Mlle Cadoret	# 2	1916	
Madame Dupont	# 3	Mlle Bertha Chagnon	# 3
Mlle C. Mc Duff	# 4	1918	
Mlle C. Bousquet	# 5	Mlle Claire Fournier	# 3
Mlle Ledoux	# 6	1919	
1887		Mme Clémentine Loiselle	# 3
Mlle Albina Dion	# 4	1921	
Mlle Flavienne Savariat	# 5	Mlle Antonette Girard	# 3
Mlle Odile Blondin	# 6	1922	
1888		Mlles Bernadette Dubreuil et Laura Lapalme	# 2
Mlle Arsinoé Chicoine	# 4	Mlle Marie-Anna Lapalme	# 3
1889		Mlle Marie-Anne Chabot	# 4
Mlle Albina Laronde	# 2	1923	
Dame Poulin	# 3	Mlles Simonne Tétreault et	
Mlle Clara Tétreault	# 5	Bernadette Dubreuil	# 2
Mlle Célanie Lemay	# 6	Mlle Simonne Bernard	# 4
1893		1924	
Mlle Marie-Anne Gauthier	# 1	Mlle Irène Chabot	
1894		1925	
Mlles Marie et Anne Guéton	# 5	Mlles Gertrude Deslandes et	
Mlle Joséphine Dupart		Bernadette Dubreuil	# 2
1895		Mlle Claire Chagnon	# 3
Mlle Anna Desmarais	# 3	Mlle Marie-Ange Chagnon	# 4
Mlle Louisa Desmarais	# 4	1926	
1897		Mlle Annette Gaucher	# 3
Mlle C. Tétreault	# 4	Mlle Anna Chagnon	
1898		Mlle Léa Chagnon	
Mlle Rose-Anne Morin	# 4	Mlle Graziella Gatièn	
Mlle Albina Farley	# 3		

1927		1943	
Mlles Florestine et Marie-Ange Touchette	# 3	Mlle Léontine Thuot	# 1
Mlles Réséda et Dolorès Lachapelle		Mlles Irène Houle et	
1928		Madeleine Deslandes	# 2
Mlle Jodoin	# 3	Mlle Laure Benoit	# 3
Mlle Laurette Dubreuil	# 4	Mlle Cécile Gaudreau	# 5
Mlle Antoinette Désautels			
1929		1944	
Mlles Léonie Jodoin et Henriette Deslauriers	# 2	Mlles Irène Houle et	
Mlles Andrinette et Églantine Ledoux	# 3	Angélique Chagnon	# 2
Mlle Simonne Tétréault	# 4	Mlle Flavienne Thuot	# 4
Mlle Rosaline Jodoin		Mlle Yvonne Ménard	# 5
Mlle Olivette Gatién			
1930		1946	
Mlles Laurette Dubreuil et Cécile Ledoux	# 2	Mlle Lucienne Guertin	# 4
Mlle Bernadette Dubreuil			
Mlle Madeleine Bienvenue		1947	
Mlle Jeanne Bernier		Mlle Pauline Chagnon	# 1
1931		Mlles Reine Archambault et	
Mlle Yvonne Desmarais	# 3	Madeleine Chagnon	# 2
Mlles Dolores Gatién et Cécile Ledoux	# 2	Mlle Jeannette Deslandes	# 4
Mlle Lucille Gatién	# 4		
1933		1948	
Mlles Thérèse Lapalme et Armande Bernard	# 2	Mlle Thérèse Houle	# 1
		Mlle Thérèse Beauguard	# 5
1934			
Mlle Olivette Thuot	# 3	1949	
1935		Mlle Lucile Deslandes	# 1
Mme Cordeau et Angela Berthiaume	# 2	Mlle Thérèse Beauguard	# 2
		Mlle Lorraine Bilodeau	# 4
1936		Mlle Jeannette Deslandes	# 5
Mlle Bernadette Dubreuil	# 1	Mme Bernard Croteau	# 6
Mlle Laurette DeGrandpré et			
Mme Émile Cordeau	# 2	1950	
Mlle Marie-Claire Chagnon	# 4	Mlle Lucille Deslandes et	
		Mlle Gertrude Minette	# 1
1937		Mlle Denise St-Onge	# 4
Mlle Yvonne Gaucher	# 1		
Mlle Yvonne Ménard et		1951	
Mme Émile Cordeau	# 2	Mlle Gertrude Minette et	
		Mme Rachel Loiselle	# 1
1939		Mme Émile Cordeau	# 2
Mlle Claire Chagnon et Mme E. Cordeau	# 2	Mme Dion	# 3
Mlle Marie-Rose Arpin	# 4		
1940		1952	
Mlle Jeannette Gévry	# 4	Mlle Cécile Laplante	# 3
Mlle Fleurette Robitaille	# 1		
Mlle Gilberte Lapalme	# 2	1953	
Mlles Yvette Cabana et		Mme Bernard Croteau et	
Florence Bernard	# 5	Lucille Deslandes	# 1
		Mlle Jacqueline Courtemanche	# 2
1942		Mlle Huguette Désourdy	# 3
Mlle Denise Benoit	# 3	Mme Roméo Beauguard et	
Mlle Germaine Cabana	# 5	Mlle Lucie Martel	# 5
		Mme Philippe St-Amand	# 6

1954		1958	
Mlles Lise Adam et		Mme Ménard	#2
Lucille Deslandes	#1	Mlle Lucille Chicoine	#4
Mme Rachel Loïselle	#2	Mlle Fleur-Ange Fontaine	#3
Mme Adrien Rodier	#3	1959	
Mlle Jeannine Désourdy	#4	Mlle Georgette Guillette	#3
Mme Roméo Beaugard et		1960	
Mme Bernard Croteau	#5	Mlle Madeleine Vincent	#2
1955		Mlle Thérèse Dion	#3
Mlle Cécile Deslandes	#2	Mlles J. Alice Bousquet et Denise Ledoux	#4
Mlle Cécile Laplante	#3	Mlles Hélène Chagnon et	
Mlle L. Ouellette et		Mariette Courtemanche	#1
Dame Léo Dupont	#4	1962	
1956		Mme Julien Gilbert	#4
Mlles Lise et Monique Adam	#1	1964	
Mlle L. Ouellette et		Mlle Thérèse Gaudreau	#2
Mme Lucien Chicoine	#4	Mme Thérèse St-Onge	#4
Mme Léo Dupont	#5	Mlle Jeanne-d'Arc Cabana et	
1957		Mme Léo Dupont	#5
Mlle Simonne Croteau	#3	Mlle Louise Beaupré	#6
Mlle Gisèle Deslandes	#2	1965	
		Mlle Claire Lafond	#5

CENTRALISATION DES ÉCOLES 1967

Jacqueline Deslandes Dion	1965-1969	Monique Dubreuil	1973-1975
Thérèse St-Onge	1965-1983	Mme Claude Pujo	1973-1974
Rollande Robitaille Bernier	1965-1973	Fabienne Beaugard Malo	1973-1983
Soeur M. Rose Éthier	1965-1966	Soeur Marguerite Desautels	1973-1979
Thérèse Dion Mathieu	1965-1971	sec.	
Soeur Gervaise Pelletier	1964-1981	Gisèle Richard	1973-1976
Soeur Albertine St-Onge	1966-1967	Rolland Debord	1974-1975
Soeur Rita Rodier	1966-1967	Françoise Tremblay	1974-1976
Claire Lafond Morisseau	1967-1977	Ginette Massé	1975-1976
Soeur Ida Brodeur	1967-1977	Denise Mignault	1975-1976
Thérèse Gaudreau Lussier	1967-1969	Francine Poirier	1976-1977
Louise Latour	1967-1974	Aline Laramée	1976-1981
Yvonne Ménard Dupont	1967-1973	et 1982-1983	
Soeur Alice Carbonneau	1967-1972	Hélène Vézina	1976-1979
Micheline Caron Blanchard	1969-1983	Micheline Lemay	1976-1983
Denise Paradis Godère	1969-1973	Céline Duval	1976-1983
Soeur Noëlla Poudrette	1969-1982	Marie de Bonville	1977-1983
Pierrette Ménard	1969-1973	Francine Cauchon	1977-1978
Soeur Françoise Caplette	1972-1973	Louise Massé	1977-1983
sec.		Monique Bienvenue	1979-1983
Soeur Éva Beaudoin	1971-1972	Mme Cécile Roy sec.	1979-1983
et 1979-1982			

LISTES DES DIRECTEURS DE L'ÉCOLE DU VILLAGE

Nom en religion	Nom civil	Lieu d'origine
1884-1886 : Soeur du Saint-Coeur-de-Marie	Marie Louise Blanchard	St-Irénée
1886-1888 : Soeur Sainte-Croix-de-Jésus	Ernestine Dansereau	St-Pie
1888-1890 : Soeur Marie-Joseph	Adèle Dancause	St-Cyrille
1890-1891 : Soeur de l'Assomption	Virginie Prévost	Bonsecours
1891-1899 : Soeur Saint-Paul	Victoria Bélanger	St-Denis
1899-1902 : Soeur du Saint-Nom-de-Jésus	Cléopée Leblanc	St-Martin
1902-1903 : Soeur Sainte-Croix-de-Jésus	Ernestine Dansereau	St-Pie
1903-1905 : Soeur du Saint-Nom-de-Jésus	Cléopée Leblanc	St-Martin
1905-1907 : Soeur Marie-de-la-Providence	M.-Louise Phaneuf	La Présentation
1907-1911 : Soeur Saint-Paul	Victoria Bélanger	St-Denis
1911-1913 : Soeur Sainte-Rosalie	Aloysia Coderre	Ste-Rosalie
1913-1919 : Soeur Marie-de-la-Nativité	Anastasie Millier	St-Antoine
1919-1922 : Soeur Saint-Thomas-de-Villeneuve	Délia Claveau	Chicoutimi
1922-1923 : Soeur Saint-Roch	Orise Lapointe	St-Roch
1923-1927 : Soeur Saint-Élie	Adéline Létourneau	Ste-Madeleine
1927-1928 : Soeur St-Raymond-de-Pegnafort	Augustine Girard	La Providence
1928-1929 : Soeur Saint-Jean-de-Matha	Orise Salvas	St-Robert
1929-1932 : Soeur Saint-Louis-de-France	Orise Rivard	St-Robert
1932-1934 : Soeur Saint-Viateur	Hedwidge Bernier	St-Thomas d'Aquin
1934-1935 : Soeur Marie-Ange	Gracia Lacroix	St-Robert
1935-1936 : Soeur Sainte-Cécile	Claudia Rocheleau	Bedford
1936-1939 : Soeur Sainte-Anne	Rose Meunier	Sabrevois
1939-1941 : Soeur Marie-des-Anges	Rose-Éva Corriveau	Holyoke, Mass.
1941-1944 : Soeur Saint-Placide	Rose-Anna Gaucher	St-Damase
1944-1946 : Soeur Marie-du-Rosaire	Marie-Louise Girouard	St-Antoine
1946-1952 : Soeur St-Raphaël	Élisa Capistran	St-Robert
1952-1958 : Soeur Sainte-Marguerite	Laurette Dubois	Fugèreville
1958-1964 : Soeur Saint-Zotique	M.J. Delorme	Farnham
1964-1981 : Soeur Saint-Michel-Archange	Gervaise Pelletier	St-Robert
1981-	Jean-Denis Poirier, s.c.	St-Timothée

Chapitre huitième

Les activités économiques, d'hier à aujourd'hui

Inutile de dire que la paroisse de Saint-Dominique tient sa fière réputation dans toute la vaste région maskoutaine de l'exploitation de son gisement de pierre et de chaux aux carrières, constituant par là une industrie à la fois originale par son exclusivité et économiquement rentable par sa spécificité. La pierre a permis et permet encore aujourd'hui de procurer aux citoyens de Saint-Dominique d'importants revenus. Avec la contribution de l'agriculture qui s'est développée parallèlement dans la paroisse, Saint-Dominique détient une place des plus enviées sur le territoire maskoutain grâce à l'exploitation diversifiée de ses ressources.

Jusqu'à l'avènement de l'industrialisation au début du XXe siècle, l'exploitation forestière, avec ses moulins à scie, s'alliant à l'exploitation agricole avec la moulange des grains, fit aussi les beaux jours de Saint-Dominique.

Bref, trois mots suffiraient à caractériser avec justesse l'activité économique de la paroisse d'hier à aujourd'hui : le bois, la pierre et la terre.

Observations générales rédigées par le recenseur Louis Taché, shérif et notaire de Saint-Hyacinthe, en 1851.

« Saint-Dominique étant une nouvelle paroisse, il n'y a qu'un bien petit nombre de personnes au-dessus de l'âge de 20 ans qui soient nées dans la paroisse; il n'y a aussi dans la paroisse que quelques habitants à l'aise, néanmoins il n'y a pas de personnes indigentes ou dans la misère.

Le commerce du bois de chauffage et de charpente, la fabrication du bardeau et de la chaux donnent de l'emploi aux hommes; les filles et les femmes, à part les occupations du ménage, travaillent pendant l'hiver à faire des chapeaux de feuilles qui se vendent 5 chelins la douzaine et une femme fait aisément un chapeau par jour. Ces chapeaux sont en grande demande pour exportation aux États-Unis. Quelques femmes et filles travaillent aussi à fabriquer du bardeau. »¹

L. Taché

L'ÉPOQUE PROSPÈRE DES MOULINS

Une fois le débroussaillage achevé, le défrichement presque accompli, dans le but de sauver du temps et d'alléger leur travail, les premiers habitants installés à Saint-Dominique n'ont guère tardé à utiliser l'énergie naturelle qu'ils pouvaient se procurer à fort bon marché, celle de l'eau. Le moulin devenait indispensable à la survie des établissements des premiers colons.

¹ *Commentaire du recenseur Louis Taché. Recensement du Canada-est de 1851. Archives publiques du Canada, 1975 Microfilm C-1142.*

Aidant au travail du pionnier, le moulin harnachant l'eau, transformait les richesses naturelles en denrées et matériaux utiles à l'homme. Grâce à des mécanismes complexes, à des engrenages des plus perfectionnés (prémices de l'industrie), nos colons forcèrent l'énergie naturelle à moudre le grain le plus dur : le blé. Avec la farine, on a pétri le pain quotidien, et pour cause, les premiers colons en mangeaient chacun plus de deux livres par jour.

Le moulin permettait aussi de satisfaire d'autres besoins non moins importants, notamment la fabrication des planches et bardeaux pour les habitations, réservée au moulin à scie. Bref, quelque soit son emploi, le moulin libérait l'homme d'un travail long, harassant et répétitif.

La survivance assurée, la communauté pouvait maintenant établir des liens commerciaux avec les paroisses voisines. Jusqu'à l'arrivée du chemin de fer et de l'implantation de la machine à vapeur, le moulin, noyau du village, tenait ce rôle de carrefour de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Et c'est grâce à cette activité fébrile des moulins dans notre patelin, que la paroisse a réussi à implanter solidement ses assises, a réussi à attirer une communauté de gens déterminés à subsister de l'agriculture et à enraciner leurs familles sur le sol de Saint-Dominique.

Parmi les moulins qui connurent leurs heures de gloire, un seul subsiste encore, à l'orée du village, camouflé par le feuillage des arbres l'été, qu'on peut à peine admirer lorsqu'on franchit le pont du ruisseau de la Senelle : le vieux moulin Dubreuil. D'autres moulins vinrent hanter notre contrée, tels le moulin Dupont ou le mystérieux moulin Racine (dont on hésite encore sur son existence réelle); mais malheureusement, ils tombèrent en ruines, victimes du progrès ou de la négligence. À nous maintenant de découvrir la petite histoire de ces moulins qui enrichirent notre patrimoine.

1. Le Moulin Dubreuil

*« Tout bâtiment accumule au cours de sa vie les traces des activités qu'il a abritées. Si un jour, on l'abandonne, le monument cesse de respirer; il se tient à l'écart pour mieux préserver ses richesses. »*² Ainsi en est-il du vieux moulin plus que centenaire, situé à l'extrémité sud-ouest du village de Saint-Dominique.

Le lopin de terre que possède la famille Dubreuil abrite précieusement un moulin à farine et à scie, qui fit de ce lieu un endroit très fréquenté pendant de longues années par les cultivateurs de la région. *« Pendant mon enfance, j'ai souvent erré autour du bâtiment, sans jamais oser m'y aventurer : son allure sacrée invite au respect. Ses vieux murs cachent, comme un secret bien gardé; l'histoire des objets de tous les jours qui, sous la main des artisans, prenaient vie : ces artisans façonnaient, à la manière du temps, de quoi nourrir, de quoi abriter... »*³

² Deslandes, Jacques. *Le moulin Dubreuil à Saint-Dominique. Thèse en architecture. Université de Montréal, 1976.*

³ *Ibid.*

LE MOULIN À BOIS ET LE MOULIN À FARINE

« Un seul ruisseau un peu considérable passe à travers cette paroisse et sur lequel se trouve deux pouvoirs d'eau occupés par un moulin à farine et un moulin à scie.

Louis Taché, recenseur. »⁴

L'origine de ce premier moulin remonte à la belle époque seigneuriale. Comme on sait, un des devoirs du seigneur était de construire et de faire entretenir au moins un moulin à farine dans la seigneurie pour les besoins de ses censitaires. C'est ce qu'on appelait le droit de banalité qui constituait, pour ainsi dire, une prérogative à revers. En effet, tout en imposant une charge au seigneur, elle obligeait les censitaires à y faire moudre leur grain, moyennant redevance d'un minot de grain par quatorze de moulus.

Le seigneur de l'époque, Jean Dessaulles, n'avait point négligé son devoir. Il avait d'ailleurs plus que respecté ses obligations puisque dans ce premier quart du XIXe siècle, foisonnèrent nombre de moulins à farine et aussi à bois, dans toute la vaste seigneurie de Saint-Hyacinthe.

En ce qui a trait à notre monument historique, c'est vers 1830 que le seigneur Jean Dessaulles fit bâtir un moulin à scie, à peu de distance et à l'ouest de l'église, à proximité du ruisseau de la « *Senelle* »; lequel traversait la paroisse de Saint-Dominique du nord au sud. C'était l'occasion idéale de profiter de la présence de deux petits pouvoirs d'eau de débit et de courant moyen pour y être exploitables économiquement.

Pierre Dupont fut chargé de la construction de ce moulin sur un terrain affecté à cet usage de six arpents en superficie, situé au sud, à trois arpents tenant au grand chemin public. C'était ce même personnage, Pierre Dupont, qui avait obtenu la permission et le privilège, le 2 novembre 1830 de la part du seigneur Dessaulles, de bâtir un moulin à scie sur le ruisseau Ferré, au petit 5e rang, sur la propriété de François Galipeau; ce territoire appartenait en fait à la future paroisse de Saint-Dominique telle que projetée, mais qui échoua comme vu précédemment, à la paroisse de Sainte-Rosalie en juin 1832.

Pierre Dupont, spécialiste dans la construction des moulins dans la région, habitant du lieu par la suite, s'occupa lui-même de le faire mouvoir pendant plusieurs années au nom et pour le compte du seigneur propriétaire, Jean Dessaulles, décédé le 20 juin 1835 à l'âge de 69 ans. Ce dernier dû venir scruter quelques fois son exploitation, demander les comptes à son menuisier, discuter des prochains travaux de coupage et de sciage du bois dans cet abri connexe au moulin baptisé le logement des Seigneurs, construit en bois de pin, que l'on nomme encore de cette façon aujourd'hui.

En ces années où le mouvement de colonisation s'amplifiait, l'initiative d'édifier

⁴ *Commentaire du recenseur Louis Taché, Recensement du Canada-est de 1851, Archives publiques du Canada, 1975. Microfilm C-1142.*

un moulin avait pu certes faciliter la construction des maisons et de différents bâtiments autour du village naissant, de même que l'approvisionnement en bois de tous genres au Seigneur désireux de rentabiliser au plus haut point cette richesse inestimable en ces temps où le bois se vendait à des prix exorbitants.

Plus tard, le 1er mars 1844, les héritiers Dessaulles louèrent l'établissement à David Bertrand, natif de Verchères, cultivateur et homme de confiance de la famille; époux de Marguerite Salois, native de Sorel. Ce moulin à scie, assez imposant, renfermait deux échasses et deux scies.

*« Moulins de Bertrand à Saint-Dominique
Description*

Ces moulins consistent en un moulin à scie et un moulin à farine. Le premier à deux échasses et deux scies, est bâti sur le ruisseau « La Senelle », paroisse de St-Dominique, avec six arpents de terre devant au chemin du rang St-Dominique, derrière au sud-ouest, partie à Amable Tétreau et partie à David Bertrand, d'un côté au nord-ouest au dit Amable Tétreau et du côté sud-est à Pierre Dupont. Le second moulin est un moulin à farine avec une moulange, bluteaux, virants et travaillants et un fouloir à étoffe construit avec la permission et consentement des seigneurs par le sieur David Bertrand, sur le dit ruisseau sur un terrain lui appartenant en arrière de celui-ci dessus. »⁵

Le moulin à scie avait été loué au nommé Bertrand pour neuf ans, à compter du 1er mars 1844, la location expirant le 1er mars 1853, suivant reconnaissance de bail par le dénommé Bertrand, passé devant le notaire Ovide Désilets, et son collègue, à Saint-Hyacinthe, le 29 novembre 1848, pour le prix de douze louis, dix chelins courant par année, payable au 29 septembre de chaque année.

En cette même année 1844, avec la permission et le consentement des seigneurs, le menuisier Bertrand fit construire à plus ou moins 150 pieds plus bas un autre barrage et un autre moulin, celui-ci à farine, possédant une moulange⁶, des bluteaux⁷, virants et travaillants et un fouloir à étoffe. De même, ce moulin avait été loué à David Bertrand suivant reconnaissance de bail précipité à raison de sept louis dix chelins courant par année, payable au 29 septembre de chaque année pendant vingt-deux ans, depuis le 1er mars 1844 expirant au 1er mars 1866. À l'expiration de ce dernier terme, il était loisible au seigneur de reprendre, par les conditions stipulées dans le contrat, le moulin à farine en payant à Bertrand le prix qu'aurait valu la bâtisse et les dépendances de ce moulin, d'après estimation qui en aurait été faite.

La construction de ce premier moulin à farine avait certes favorisé l'implantation de nombreuses familles surtout dans les rangs les plus lointains, puisqu'il s'a-

⁵ Morgan Jules, *Moulins de Bertrand à Saint-Dominique*, in *Histoire de la paroisse de Saint-Hyacinthe-sur-Yamaska*, 1910.

⁶ La moulange consistait en une meule servant à moudre le grain.

⁷ Le bluteau était constitué d'une sorte de tamis en étamine de soie, qui séparait la farine du son.

vérait maintenant possible d'aller faire moudre le grain au village, à peu de distance et à moins de frais, si l'on compare à la situation d'auparavant où le colon était strictement soumis et exposé au péril de perdre sa récolte lorsqu'il franchissait la terrifiante savane cahoteuse qui n'était en fait pratiquement pas carrossable, pour rejoindre à Saint-Hyacinthe un des moulins seigneuriaux destinés à la mouture des grains.

En 1850, le moulin à scie mu par eau, avait scié 150 000 pieds de bois en planches, madriers, bois de boutiques, pour voitures, menuiserie et charpente. Il était chauffé au coût d'environ 125 livres par année. Possédant une force de dix chevaux ou dix mille livres, ce moulin ne fonctionnait qu'environ trois mois par année (la plupart du temps lors des crues du printemps ou de l'automne) en raison de la pénurie d'eau se manifestant le reste de l'année; les réserves d'eau accumulées par les barrages se voyaient nettement insuffisantes, à vrai dire. Ce moulin à scie employait en frais de main-d'oeuvre à l'époque, trois hommes qui se répartissaient les tâches du sciage. Le modeste pouvoir d'eau était enfin loué avec le moulin pour une somme de 12 livres et 10 sols par année.

Quant au moulin à farine, situé sur le même ruisseau, à trois arpents de ce moulin à scie, il abritait une moulange qui fonctionnait grâce à une roue à aubes qui tirait son énergie du courant de l'eau. Cette roue n'existe plus et ce, depuis fort longtemps... Deux petits barrages servaient à régulariser les caprices du cours d'eau et à en domestiquer l'humeur; une conduite d'amenée les reliait à la roue à aubes; la « damme » de bois est maintenant disparue tandis qu'il reste possible encore aujourd'hui d'observer quelques vestiges de la « damme » de pierre et de mortier.

Ce moulin à farine, entretenu au coût de 125 livres en 1850, employait un seul homme en ce temps-là. Le moulin moulut en cette même année « 4 500 minots de bled, 1050 minots de bled d'inde, 130 minots de sarrazin, 900 minots d'avoine et pois mêlés et 130 minots d'orge ». ⁸ Cette production représentait une quantité assez volumineuse de mouture si l'on considère que toute cette besogne avait été abattue par un seul minotier vigilant; en l'occurrence fort probablement Jean-Baptiste Bélaire, âgé de 60 ans (en 1850) et natif de Verchères, puisqu'il était connu sous la profession de meunier. C'est le seul habitant qui exerçait ce métier dans la paroisse de Saint-Dominique à cette époque.

Comme le bail du moulin à scie conclu avec Bertrand arrivait à terme le 1er mars 1853, le seigneur Georges-Casimir Dessaulles, alors propriétaire du cours d'eau, devait donc songer, soit à renouveler le contrat établi avec David Bertrand, soit confier la responsabilité du moulin à un autre habitant, ou soit tout simplement reprendre ses possessions.

Pour une raison inconnue, il opta pour la seconde alternative. Effectivement, le 2 décembre 1853, le seigneur Dessaulles préféra louer le seul moulin à scie à un autre individu, habitant de la paroisse de Saint-Dominique, Jacques Racine, me-

⁸ Recensement du Canada - est 1851 Microfilm C-1142, Saint-Dominique, Comté de Saint-Hyacinthe Archives publiques du Canada, 1975.



*G. Casimir Dessaulles propriétaire du
cours d'eau et du moulin à scie.*

Photo : Archives de la Société d'Histoire

nusier, originaire de Saint-Hyacinthe et âgé de 37 ans. Un bail de location avait été signé pour neuf ans à compter du 1er mars 1854.

Mais trois années plus tard, pour une raison quelconque impossible à déterminer, le seigneur d'Yamaska, vendit son entière propriété, c'est-à-dire les moulins à farine et à scie, à David Bertrand, cultivateur, le 31 octobre 1857, pour la somme de 300 livres.

En 1859, le nouveau propriétaire agrandissait la capacité du moulin à farine en y ajoutant une deuxième moulange pour répondre adéquatement aux besoins de la population sans cesse croissante. De même, il y construisait une annexe ou appendice pour loger les scies.

Voici un compte-rendu général de l'état des deux moulins tel que rapporté par le recenseur Pascal Chagnon en 1861 :⁹ (voir compte-rendu général à la page 241)

Le 14 janvier 1873, David Bertrand alors âgé de 66 ans, songea à prendre une paisible retraite et vendit le moulin à scie pour la somme de 2 500\$ à son fils Louis-Joseph Bertrand, âgé de 28 ans, menuisier et marié à Exilias Dubreuil, fille d'Ambroise Dubreuil et d'Adélaïde Chagnon. Pour le même prix, il vendit aussi le moulin à farine à son autre fils, François-Xavier, marié à Élisabeth Beauregard.

Après trente-cinq longues années passées à veiller à l'entretien et la survie de ces moulins, David Bertrand s'éteignit à Saint-Dominique, dans sa chère paroisse d'adoption, le 16 février 1879, à l'âge de 72 ans.

En 1875, Louis Bertrand, propriétaire du moulin à scie, remplaça les échasses

⁹ Recensement du Canada-est 1861. Microfilm C-1263. Saint-Dominique de Bagot. Archives publiques du Canada. 1975.

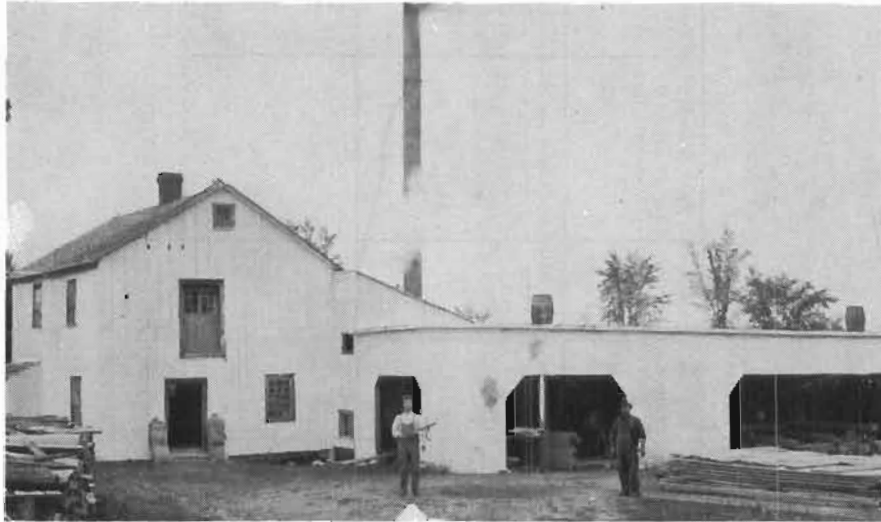
MOULINS BERTRAND

Genre d'affaires ou manufacture	Capital employé soit en bien-férés ou propriétés mobilières	Matière brute employée, le chauffage excepté	Valeur	Force motrice	Nombre moyens des individus employés	Moyenne du coût du travail par mois	Produit annuel des opérations ou de la manufacture	Valeur	Remarques
Moulin à farine, mu par eau, possédant deux moulages	2 arpents de terre en superficie qui, avec le pouvoir d'eau valent la somme de \$200.00	15 057 minots de blé et autres grains moulus	\$600.00	8 forces	1 homme 1 femme	\$15.00 \$3.00	180 minots de blé 27 minots de blé d'inde 30 minots de sarrasin 30 minots d'orge 100 minots de goudrde ¹⁰	\$225.00 \$27.00 \$15.00 \$40.00 \$50.00	Ce moulin ne fonctionne que 2 mois par année de bonne eau et 2 mois d'écluse, l'automne et le printemps
Moulin à scie adjoignant l'autre moulin, ne fonctionnant qu'avec l'aide d'une échasse		400 billots	—	4 forces	2 hommes	\$30.00	—		

10 Goudriole ou gaudriole : mélange d'avoine, de pois et de sarrasin qui servait surtout à engraisser les porcs.

(des scies verticales avec mouvement de va-et-vient) par des scies-rondes beaucoup plus productives et expéditives.

Au printemps de 1882, François-Xavier Bertrand, propriétaire du moulin à farine, augmentait la capacité de l'entrepris en y ajoutant une machine à fabriquer le bardeau. De même, il y adapta aussi une chaudière à vapeur d'une capacité de 8 forces pour conserver le volume de production quand l'eau venait à manquer.



Moulin à scie de M. Jean Baptiste Dubreuil à droite et son fils Henri à gauche en 1906.

Le 8 février 1888, Jean-Baptiste Dubreuil, âgé de 65 ans, marié à Justine Bertrand, âgée de 55 ans, et grand-père des actuels propriétaires, acheta de François-Xavier Bertrand le moulin à scie et le moulin à farine, lesquels fonctionnaient encore, pour la somme de 600\$.

Depuis ce moment, la famille Dubreuil a continué à apporter les améliorations requises par le temps pour assurer une production constante. À partir de 1905, nombre de nouvelles machineries furent installées et substituées aux pièces archaïques devenues désuètes au fil des années. Notamment, entre autres, on entreprit d'ôter la roue à aubes destinée à apporter l'eau au moulin pour la remplacer par des chaudières, une bouilloire et un engin à vapeur de 35 forces qui fournissaient l'énergie nécessaire. Dotée d'une force motrice d'environ 40 forces, l'ancienne roue à aubes grinçante et vacillante avait tourné inlassablement durant près d'un siècle à remuer par intervalles les eaux de la « Senelle ». Elle mesurait quinze pieds de hauteur sur six pieds de largeur.

En cette même année 1905, Jean-Baptiste Dubreuil construisit une allonge au moulin à scie pour produire des bardeaux, une chambre à combustion, un dépôt à croûtes et un autre dépôt pour remiser le bran de scie; tous ces bâtiments ont été édifiés en bois de pruche.

Vers 1910, M. Henri Dubreuil acheta de son père pour continuer dans la même veine, mais une recrudescence de la demande exigea l'installation d'une bouilloire plus imposante de 85 livres de pression et d'un engin à vapeur plus puissant de 100 forces en 1928.

En 1935, une pénurie d'eau et la crise économique qui s'acharnait à accabler bien des gens, exercèrent leurs influences néfastes auprès des cultivateurs qui ne venaient plus faire scier autant de bois. Les croûtes utilisées pour chauffer les chaudières et produire l'énergie, vinrent à manquer. Il fallut alors installer en 1936, surtout pour alimenter le moulin à farine, un engin diésel de 60 forces, de marque National, vendu par la compagnie Oméga de Saint-Hyacinthe.

Henri Dubreuil, en reprenant la succession, transforma aussi cette année-là la fabrique de bardeaux en une entreprise de scierie. Au cours de l'année 1952, 375 000 pieds de planches y avaient été débités: c'est pour signifier à quel point, par ce chiffre des plus éloquents de production, que la scierie Dubreuil se révélait une entreprise des plus considérables au village de Saint-Dominique pendant la première demie du XXe siècle.

En 1957, lors du décès de M. Henri Dubreuil, Gaston et ses trois soeurs, tous célibataires, héritèrent de la propriété familiale. Quoique Gaston avait travaillé au moulin avec son père, il ne prit pas la relève et la production s'interrompit alors subitement.



M. Henri Dubreuil répondant aux cultivateurs qui viennent chercher leurs grains moulus, en voiture ou en camion. (1936)

Le silence, en tapinois, allait hanter dorénavant le vieux moulin depuis que le maître des lieux s'était évanoui sagement. Le claquement des courroies entre les poulies, le sifflement de la vapeur ou le souffle puissant du diesel, le signal du maître quand il cognait contre une lame de scie ronde avertissant les employés qu'il démarrait l'engin, le chant crissant de la scie dévorante du plein des troncs d'arbres; tout venait de se taire, de s'oublier en mémoire...

Les outils et les machines inactifs, qu'une fine poussière recouvre comme pour empêcher que le progrès les profane; tous ces objets inertes et délaissés racontent l'histoire d'hommes qui, avec la sueur des jours qui se suivaient, ont vécu, construit, et profondément aimé le labeur qui les ennoblissait. Ce silence feutré enveloppant et dorlottant le lieu de leurs peines et de leurs espoirs, inspire, à qui veut bien écouter, un hommage respectueux pour ceux-là qui ont fait une telle marque dans leur coin de pays, dans leur page épique.

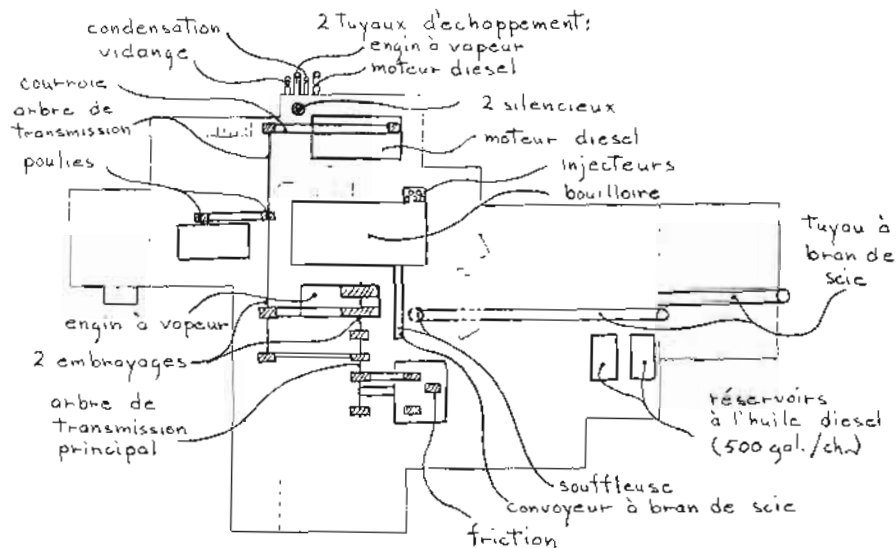
Bref, un pittoresque moulin à farine et à scie à Saint-Dominique, resplendissant d'un charme vieillot mais quelque peu ignoré, dont les assises et la charpente quasi inaltérées rendent un vibrant témoignage à plus de 150 années d'histoire... Un spécimen encore debout, ce moulin Dubreuil, qui ne mérite que d'être préservé car il fait partie de notre mémoire collective et illustre, d'une certaine façon, notre identité.



Vue d'ensemble du moulin en 1954.

DÉTAILS CARACTÉRISTIQUES DE LA MACHINERIE, FONCTIONNEMENT ET OPÉRATIONS DE SCIAGE DU BOIS ET DE MOULAGE DE LA FARINE (1936-1957).

La machinerie et les opérations inhérentes



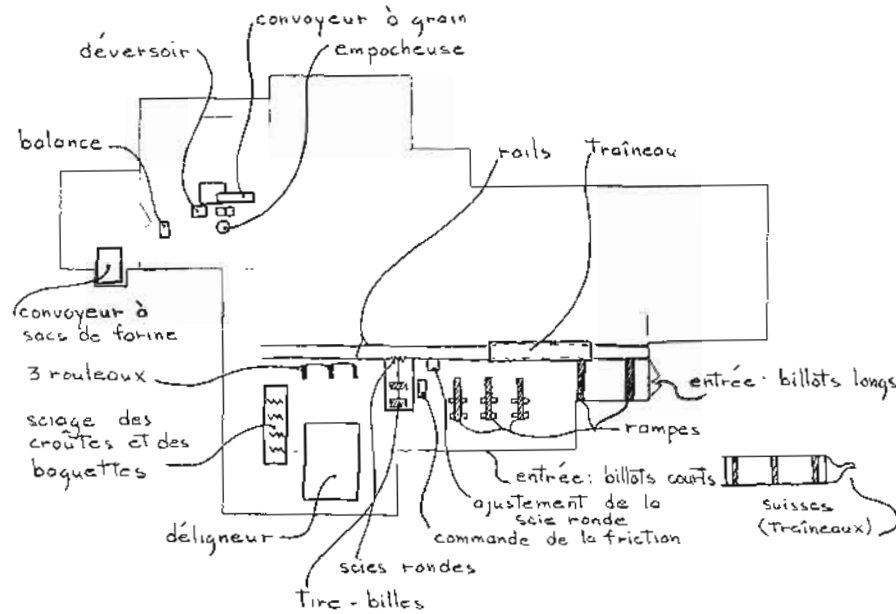
La bouilloire de 85 livres de pression, installée en 1928, actionnait l'engin à vapeur. Un système d'injecteurs permettait à la vapeur de siphonner l'eau de trois puits « pierrottés » et couverts, ainsi que l'eau du ruisseau si elle était assez limpide. Un convoyeur à bran de scie transportait la sciure de bois jusqu'à la bouilloire pour alimenter le feu. Le surplus de bran de scie était évacué par une souffleuse dans un tuyau à bran de scie, jusque dans le dépôt à bran de scie, puis de cet endroit, jusqu'à l'extérieur. Lorsque les résidus du bois manquaient, on chauffait la bouilloire avec des croûtes, c'est-à-dire avec l'écorce des arbres sciés.

L'engin à vapeur de 100 forces contribuait aussi à réchauffer l'eau avant qu'elle n'entre dans la bouilloire, grâce à un dispositif relié au système d'échappement des gaz.

Le moteur diésel de 60 forces, installé en 1936 a été importé de Grande-Bretagne par la compagnie Oméga de Saint-Hyacinthe. Deux réservoirs à l'huile diésel (500 gallons chacun) contenaient le carburant.

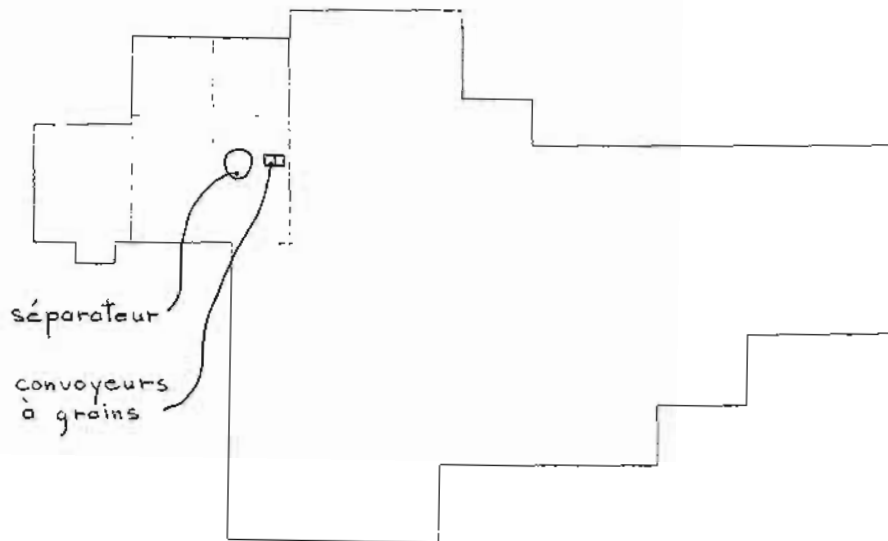
L'engin à vapeur actionnait un arbre de transmission principal, lequel transmettait la puissance aux différentes pièces de machineries dans le moulin à scie ou dans le moulin à farine ou dans les deux à la fois, grâce à des dispositifs d'embrayage. Le moteur diésel fut installé surtout pour actionner la moulange à farine, mais en cas de nécessité, il pouvait aussi diriger sa puissance vers le moulin à scie, grâce aux mêmes mécanismes d'embrayages.

Il paraît que c'était un spectacle fort impressionnant que de voir ces machines vrombir, véritables monstres luisants, ainsi que l'enchevêtrement assourdissant des poulies et des larges courroies qui se croisaient et se rejoignaient dans la cave des moulins.



À l'étage supérieur du moulin, dans la scierie, deux entrées avec leurs rampes respectives permettaient de transférer les billots courts comme les billots longs jusqu'au traîneau. Le tire-bille entraînait les longs tronçons de bois jusque sur les rampes. Le traîneau avançait sur deux rails vers la scie-ronde. La commande de la friction réglait son mouvement. L'ajustement de la scie-ronde permettait, grâce à un ingénieux système de cliquets, de régler à chaque coupe l'épaisseur de la pièce désirée. Puis, le déligneur enlevait la croûte des pièces de bois. Après avoir déligné le bois, la croûte montait sur des chaînes qui alimentaient d'autres scies placées le long d'un axe à distance égale, et le bois de croûte se trouvait ainsi empilé à l'extérieur, coupé d'une longueur propre au chauffage.

En ce qui concerne le moulin à farine, un déversoir accueillait les grains qui glissaient jusque dans la moulange. Plusieurs types de moulange furent utilisés : « à plat », « sur le can » et « à marteaux ». De la moulange, le convoyeur à grain expédiait le produit jusqu'au séparateur qui isolait la farine de l'écorce des grains. Enfin, la farine tombait dans l'empocheuse, où une fois mise en sac, elle était pesée sur la balance puis expédiée à l'extérieur sur le convoyeur à sacs de farine.



LES EMPLOYÉS AFFECTÉS AU MOULIN, LES PÉRIODES DE TRAVAIL ET LA CLIENTÈLE :

Pendant la période de travail intensif, huit hommes pouvaient s'affairer aux différentes tâches occasionnées par le fonctionnement du moulin. Voici une répartition de leurs occupations :

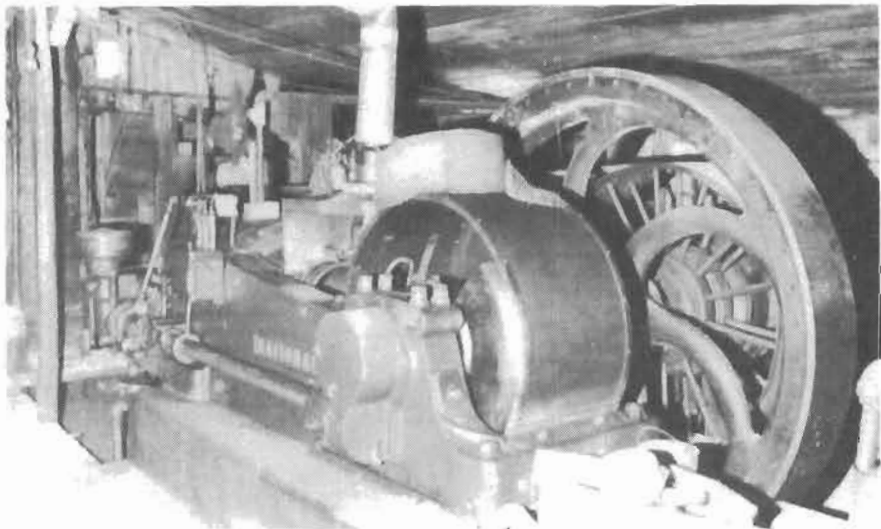
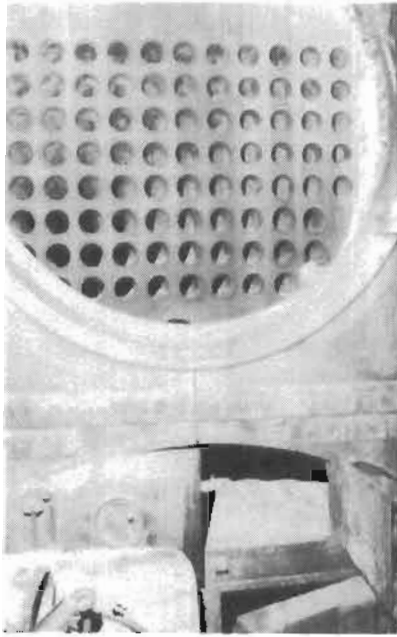
Un employé était chargé de s'occuper seul du moulin à farine; de prendre les mesures de bois et de faire placer les billots sur les rampes. C'était en fait un superviseur. Un homme, désigné sous le nom de « *chauffeur* » s'occupait de la bouilloire. Un autre, le « *scieur* » travaillait à la scie-ronde à couper les troncs, un « *canteur* » tournait les billots sur le traîneau. Deux « *claireurs de scie* » transportaient les pièces débitées, du traîneau vers le déligneur. Un autre, surnommé le « *claireur* » de « *déligneur* » se voyait la tâche de débarrasser le déligneur des croûtes, des baguettes et des pièces coupées. Et finalement, un « *charrieux de croûtes* » avait hérité de la tâche ingrate de placer les croûtes en tas sur le terrain.

Les périodes de travail au moulin à farine et à scie fonctionnaient en alternance; par exemple, le sciage du bois s'exécutait plutôt en hiver (de la période des fêtes jusqu'à la mi-juin), tandis que le moulage suivait la période des récoltes (de la mi-août jusqu'aux fêtes). Durant l'été, c'était temps mort puisque les employés étant cultivateurs travaillaient sur leur ferme à moissonner leurs céréales.

La clientèle du moulin était constituée exclusivement de cultivateurs de la région; ils ne vendaient pas leurs produits mais payaient pour les faire transformer : les grains en farine et les arbres en planches, poteaux, poutres ou madriers. Ils arrivaient au moulin avec leur chargement de produits bruts et retournaient chez eux avec des produits finis, qu'ils utilisaient à bon escient pour leur consommation personnelle : nourriture et construction...



Transport des billots au moulin à scie, le client sera appelé, lorsque son tour sera venu pour les scier.



L'engin diesel National, installé en 1935 et qui fut la gloire des derniers jours actifs du moulin... un engin encore en bel état.



Vue d'ensemble de la propriété Dubreuil (1982)



Vestige de l'annexe du moulin et à remarquer le sifflet du moulin... entendu jusqu'à Saint-Pie pour signaler que de l'aide était requise pour les opérations de sciage... et le cultivateur engagé à cette fin n'avait qu'à se présenter.

2. Le moulin Joseph Dupont, disparu...

À une quinzaine d'arpents plus bas que l'emplacement du moulin Dubreuil, vers le sud, le ruisseau de la Senelle s'élargissait en une grande nappe d'eau formant une chute. Vers 1848, Joseph Dupont, cultivateur âgé d'une quarantaine d'années, marié à Marguerite Audet et propriétaire du terrain, utilisa à profit cette chute naturelle pour des fins industrielles. Sur cet endroit approprié à faire tourner une roue à aubes, Joseph Dupont, (peut-être un proche parent de Pierre Dupont; celui qui érigea le premier moulin à Saint-Dominique) y construisit un moulin à scie. Cela représentait en fait l'exemple d'une ingénieuse combinaison des ressources naturelles (l'eau et le bois) aptes à assurer convenablement la subsistance de ces pauvres colons soucieux d'exploiter au maximum leur lopin de terre concédé.

Selon le recensement du Canada-est de 1861, le moulin Dupont, estimé à une valeur de 1 000\$ était pourvu d'une force motrice de dix chevaux. Équipé de deux échasses, il ne fonctionnait que deux mois de bonne eau sur deux mois d'écluse par année. C'était un moulin à scie avantageux qui rapportait pour revenu annuel moyen la somme de 400\$ pour une dépense de main-d'oeuvre et autres de l'ordre de 100\$.

Le moulin à scie fut en opération jusqu'en 1881, après quoi, plus rien... tout venait de s'arrêter pour une raison inconnue... Le moulin tristement abandonné, laissé à lui-même, s'écroula rapidement si bien que « l'année suivante, on en remarquait à peine les ruines... »¹¹

3. Le mystérieux moulin de Jacques Racine

Comme nous l'avons vu précédemment, le 2 décembre 1853, le seigneur Desaulles avait préféré louer le seul moulin à scie, dont la surveillance de son fonctionnement avait été confiée à David Bertrand, à un autre habitant de la paroisse, Jacques Racine menuisier. Un bail de location avait été signé pour le terme de neuf ans à compter du 1er mars 1854. Mais trois années plus tard, pour une raison quelconque impossible à déterminer, le seigneur d'Yamaska vendait l'entière propriété, c'est-à-dire les moulins à farine et à scie à David Bertrand le 31 octobre 1857. Considérant cet état de choses il est fort possible que Jacques Racine, à cause de la perte de son emploi, ait songé à partir à son propre compte dans l'entreprise du sciage de bois en construisant un autre moulin à scie. En effet, dans le recensement du Canada-est de 1861, figurent les noms de Jacques Racine, âgé de 44 ans, marié à Sophie Bergeron, âgée de 35 ans, possédant un moulin à scie mu par eau, estimé à une valeur de 1 000\$ et doté d'une force motrice de dix chevaux. Ce moulin à deux échasses fonctionnait par année deux mois de bonne eau sur deux mois d'écluse, et procurait pour revenu annuel la somme de 500\$ pour une dépense salariale en frais de main d'oeuvre de 150\$.

Cependant, malgré le passage du recensement prouvant l'existence de ce moulin, nous sommes confrontés à une situation quelque peu bizarre puisque seul le

¹¹ Desnoyers, Isidore. *Manuscrit sur l'histoire de la paroisse Saint-Dominique*, p. 82.

recensement de cette année-là fait mention de Jacques Racine, propriétaire d'un moulin. En effet, lorsque nous nous référons à d'autres sources documentaires, aucune n'est en mesure de nous renseigner sur la véritable existence de ce moulin. Curieusement, l'abbé Isidore Desnoyers qui avait parcouru de long en large la paroisse vers les années 1870-1880 n'admit aucunement l'existence de ce moulin. Il se réserva seulement de nous livrer des informations sur les moulins Bertrand (Dubreuil) et Dupont. Avait-il omis par mégarde d'en faire mention ou avait-il jugé à propos de ne pas dévoiler l'histoire de cette entreprise ? Peut-être !... Aussi il est fort possible que ce moulin ait été incendié ou tout simplement abandonné, comme le moulin Dupont qui s'affaissa en ruines, bien avant que l'abbé Desnoyers entreprenne sa visite de paroisse. Cette dernière hypothèse s'avère toujours plausible puisque déjà deux moulins à scie relevés officiellement dans le recensement s'assuraient de pourvoir aux besoins de la paroisse. Le moulin à scie de Thomas McCaw se voit exclus puisque le recensement de 1861 n'en fait aucunement mention. La présence d'un autre moulin n'était peut-être pas nécessaire, surtout en sachant que les paroisses environnantes comme Saint-Pie et Sainte-Rosalie possédaient leurs propres moulins. Le moulin Racine, dont la construction plus récente que les autres remontait après 1851 (année du recensement où ne figure aucune donnée concernant ce moulin) n'avait pu supporter le poids de la compétition, se voyant obligé de fermer ses portes, laissé à la merci des intempéries.

Quant à l'emplacement de ce moulin, il est possible que celui-ci se retrouvait sur le ruisseau de la « *Senelle* » comme les deux autres, quoiqu'on peut envisager la possibilité qu'il fut installé tout près du ruisseau des « *Aulnages* », situé à la frontière de Milton, dont la puissance du courant offerte suffisait amplement à faire tourner une roue à aubes avec un système d'écluse adéquat. Cette hypothèse se voit d'ailleurs renforcée par le fait qu'il y a de ça plusieurs années, les parents de Léo Dupont qui possédaient une terre à proximité du ruisseau, avaient découvert par hasard, en creusant le cours d'eau, différents débris de bois, de poutres, de madriers parfaitement conservés dans la boue et qui ressemblaient étrangement par leurs caractéristiques à l'assemblage d'une « *damme* » de bois qui devait retenir les eaux.

Quoiqu'il en soit, l'existence de ce moulin soulève de sérieuses questions où il s'avère difficile d'apporter des réponses satisfaisantes. Jacques Racine possédait-il un moulin, mais qui malheureusement, faute d'écrits plus détaillés et d'écrivains témoins, sombra dans l'oubli du patrimoine.

L'INDUSTRIE DE LA PIERRE

« À peu près à mi-distance entre la Grande-Savanne et l'église de la paroisse St-Dominique, sur le chemin public, est le lieu appelé communément les Côtes. Cet endroit est digne d'attirer notre attention et mérite ici une mention spéciale. Il est renommé pour la pierre de construction qu'on en extrait journellement, et la pierre calcaire qu'on y exploite en grande quantité, toutes les deux de qualité supérieure. »

C'est une source presque inépuisable de richesse pour les propriétaires de ces célèbres carrières. La compagnie de la voie ferrée le Grand-Tronc y possède aujourd'hui un lopin considérable pour fournir aux besoins journaliers que nécessite l'entretien de son chemin de long cours (...)

L'exploitation de la pierre de construction aux Côtes est postérieure, croyons-nous de bien des années à celle de la calcaire. Elle s'y fait aussi sur une vaste échelle et est fort lucrative pour les propriétaires. C'est là que depuis une cinquantaine d'années surtout, viennent s'approvisionner de cet article important, et la ville de St-Hyacinthe et les paroisses circonvoisines pour leurs principaux édifices; et les particuliers, et en dernier lieu le Grand-Tronc pour leurs besoins respectifs. Ainsi le gain acquis par l'exploitation de la chaux est bien antérieur à celui de l'agriculture dans St-Dominique.

Aujourd'hui encore, cette industrie jointe à l'extraction de la pierre est la principale source de vie pour les habitants des Côtes. »¹²

L'abbé Isidore Desnoyers, 1883. »

Depuis son origine la plus lointaine, Saint-Dominique a toujours été reconnue comme une petite contrée foisonnante de multiples ressources naturelles, et en particulier, regorgeante d'une bien spécifique qui allait un jour nous procurer la fierté et la gloire, la pierre calcaire, de la vulgaire roche à chaux que les premiers habitants de la région utilisaient assez fréquemment à cette époque pour satisfaire leurs besoins domestiques : le blanchiment des maisons, la fabrication du plâtre, l'épandage sur les champs pour engraisser les terres etc...

Bref, dès les premiers temps du défrichement de la seigneurie de Saint-Hyacinthe des colons, en audacieux visiteurs, accoururent vers le coteau de pierre, dans sa splendeur inaltérée, pour subtiliser quelques fragments de ce roc, qu'ils allaient faire calciner chez eux, pour en retirer la chaux nécessaire pour ces quelques misérables soucieux de pourvoir à leur besoin de survivance et d'enracinement légitime de leur famille. La vie était rude il fallait épargner et surtout mettre tous les atouts de son côté pour vivre et survivre.

Des visiteurs, il en est resté quelques uns à l'ardeur plus tenace et persévérante, pour qui la pierre les captiva et les inspira, et leur fit naître surtout un sublime désir de découvrir ses diverses utilités, sa valeur économique en exploitant le bon filon... Des chemins se sont frayés à travers les bois, des cabanes de troncs morts se sont dressées fièrement, le coteau presque vierge jusqu'à ce moment, allait bientôt se dénuder, se débroussailler, s'aplanir, ravagé par le martellement infernal des pics et des rivelines dévorant la veine de pierre. Des chantiers s'ouvraient, précaires mais animés d'une foi à vaincre la solidité du roc, une poignée d'hommes surgissait des entrailles de la pierre, des familles entières aussi, des femmes et des enfants enracinés et déterminés à établir leur descendance, même au prix de cruels labeurs.

¹² *Ibid.*, p. 81

mes et des enfants enracinés et déterminés à établir leur descendance, même au prix de cruels labeurs.

Saint-Dominique, déployant sa nette volonté de vivre de la pierre allait s'épanouir par l'exclusivité de son industrie dans toute la région maskoutaine.

Voilà ce que nous étions et ce que nous sommes, ni plus ni moins qu'une colonie naissante de la pierraille. C'est pourquoi parler de la pierre nous incite à raconter un peu l'histoire de chacun de nous, à dévoiler au plus profond de nous-mêmes notre passé et notre avenir...

1. Origine de l'exploitation de la pierre calcaire

Dès sa fondation, Saint-Dominique s'est édifiée comme une paroisse industrielle, née de l'exploitation très prospère de la pierre calcaire, gisante aux Côtes, en source exhubérante sur les crêtes de la faille de Logan (plissement pré-appalachien).

Aux premiers temps de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, les colons, la plupart de courageux maskoutains, sont venus exploiter la carrière de Saint-Dominique. *« Par exemple, le 9 février 1795, le marchand Joseph Cartier de Saint-Hyacinthe écrit, selon la chronique du temps, qu'il ne pouvait pas livrer la pierre à chaux que certains avaient commandée parce qu'il n'y avait pas assez de neige pour lui permettre d'aller la chercher à Saint-Dominique. On rapporte même que par souci d'économie, les gens des villages environnants, et il est fait mention de Saint-Denis en particulier, achetaient la pierre à chaux « crue », quitte à la faire chauffer chez eux. »*¹³

Comme nous l'avons vu précédemment, l'exploitation de la pierre à chaux remonte aux premières années du 19^e siècle, à l'initiative du seigneur Hyacinthe-Marie Delorme, conscient de la richesse que cette ressource pouvait lui procurer en gains substantiels. Il s'était mis en frais d'exploiter pour son propre compte la carrière en envoyant Michel Patenaude, s'il faut en croire la tradition, inaugurer le premier fourneau à chaux vers 1809-1810 au nom de celui-ci. Puis, les colons afflèrent vers le Klondike, quoique péniblement on imagine; ils ont franchi la terre noire boueuse, les marécages de la savane, pour se faire concéder quelques lopins de terre rocailleux, aux côtes, sur le pic de pierre, et s'y sont fixés, surplombant la tourbière s'évanouissant au bas de la pente. Des premiers éclats de pierre ont jailli, de simples cultivateurs, les premiers habitants se sont transformés en tailleurs de pierre et chauffourniers.

À l'action vigilante du seigneur, se substituèrent quelques propriétaires individuels soucieux de rentabiliser au plus haut point leur petit commerce, si peu lucratif fut-il en ces temps de misère. C'était là, vers 1830, que le village de Saint-Hyacinthe et les paroisses avoisinantes, vinrent s'approvisionner de cet important matériau pour la construction de leurs bâtiments (par exemple, l'ancienne chapelle du séminaire de Saint-Hyacinthe était revêtue d'une toilette extérieure tirée des carrières).

¹³ Lefrançois, Lucien – *Cahier du patrimoine juin 1982. Courrier de Saint-Hyacinthe, p. 15.*

Peu à peu, ce genre d'industrie croissait à un rythme fulgurant par l'exportation dans la région environnante et ouvrait les portes vers l'avenir...

2. Une impulsion nouvelle, l'avènement du chemin de fer.

« Il y a dans St-Dominique une belle carrière de pierre calcaire d'une couleur grise foncée propre aux ouvrages de maçonnerie. C'est avec de la pierre de cette carrière qu'est fait le magnifique nouveau Séminaire de Saint-Hyacinthe fait en pierre de taille et aussi le superbe pont sur la rivière Yamaska pour le chemin à lisses du St-Laurent et de l'Atlantique. C'est de cette carrière qu'est tirée la pierre employée à faire de la chaux. Il s'est fabriqué dans Saint-Dominique dans le cours de 1851 environ 5 000 barriques de chaux.

Le bois mou, spécialement la pruche sèche, est considéré le meilleur bois pour cuire la chaux, le prix de la chaux varie d'un chelin (de l'anglais schilling correspondant à sol) huit deniers à deux chelins six deniers par barrique.

Louis Taché recenseur. »¹⁴

BRITANNIA MILLS, VESTIGES D'UN PASSÉ RELIÉ À L'EXPLOITATION DE NOTRE PIERRE DE TAILLE. L'ACTIVITÉ AUX CARRIÈRES SITUÉES AUX CÔTES DE SAINT-DOMI- NIQUE.

Au milieu du 19^e siècle, les habitants de Saint-Dominique connaissaient un événement sans précédent et digne de faire progresser la vocation industrielle de la paroisse déjà bien implantée : la construction de la ligne ferroviaire de la compagnie de chemin de fer du Saint-Laurent et Atlantique.

Fondé en 1850, Britannia Mills était situé à sept milles de Saint-Hyacinthe, entre Sainte-Rosalie et un territoire appartenant à la fois aux paroisses de Saint-Simon et de Saint-Dominique puisque le site de Britannia Mills était situé à cheval sur la limite des seigneuries de Langan et de Saint-Hyacinthe. Cependant, il est très clair que ce n'est que lors de l'érection de la paroisse de Saint-Liboire en 1856 que cette dernière hérita de manière discutable, de la plus grande partie de Britannia Mills, lors du partage officiel de ce territoire boisé. Toutefois, Saint-Dominique réussit à garder une portion de Britannia Mills, lors de la division; une partie de ce bourg était annexée à l'extrémité du 7^e rang où coule furtivement la petite rivière Delorme.

Pour favoriser autant la seigneurie de Saint-Hyacinthe (francophone) et la seigneurie Forsyth (anglophone), le tracé du chemin de fer, confié à l'ingénieur Re-

¹⁴ *Commentaire du recenseur Louis Taché, Recensement du Canada-est de 1851. Archives publiques du Canada, 1975, Microfilm C-1142.*

naud-dit-Blanchard, de Saint-Hyacinthe, avait été orienté vers cet endroit, à la frontière des deux seigneuries, pour favoriser les besoins et les intérêts de trois groupes en cause fortement impliqués : Louis-Antoine Dessaulles, le premier, propriétaire de la seigneurie de Dessaulles-Propre (1852), Henry George Forsyth et Edward Leslie, le deuxième groupe, tous deux propriétaires de la seigneurie de Langan, et le troisième, la compagnie de chemin de fer « *The Atlantic and St-Laurence Railway Ltd.* »

Implication du seigneur Louis-Antoine Dessaulles
dans l'exploitation des Carrières :
la construction d'un chemin à lisses.

Débutons par le premier intéressé qui contribua principalement au développement de Britannia Mills et conséquemment de la paroisse de Saint-Dominique, Louis-Antoine Dessaulles. Constatant, comme les gens de son époque, le progrès qui pouvait être réalisé avec le passage du chemin de fer dans la localité* et conscient de l'avantage procuré par la part qu'il détenait dans sa seigneurie, par la présence des carrières de pierre de taille et de pierre à chaux à Saint-Dominique, le seigneur Dessaulles songea à exploiter pour son propre compte cette richesse économiquement rentable. Subrepticement, il profita de l'occasion offerte pour s'immiscer dans les intérêts de la compagnie du chemin de fer; action qu'il allait regretter amèrement par la suite lorsque son entreprise tourna au goût d'une tragique mésaventure, comme nous le verrons un peu plus tard. Réservez-nous cette intrigue louche à un instant ultérieur, en examinant tout d'abord l'activité fébrile qui s'amorçait à Saint-Dominique vers 1850 :

« À l'hiver 1849-1850, Louis Valin, voiturier de Saint-Dominique, vendit 1 500 cordes de bois, Pierre Ménard 100, Joseph Lussier 100, pour la compagnie du chemin de fer St-Laurent et Atlantique récemment ouvert. Ce bois devait avoir trois pieds et demi de long d'une pointe à l'autre. Il devait être livré et bien cordé le long de la voie ferrée et ils recevaient en retour 4 chelins (sols) pour chaque corde. »¹⁵

Parmi les nouveaux colons installés à Saint-Dominique sont venus des cultivateurs attirés par l'énergie déployée pour la construction du chemin de fer, tels Alexis Marquette,¹⁶ Onésime Chicoine et Ambroise Dubreuil, fils de Charles et de Marguerite Brouillet; tous originaires de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Rouville. Jean Bergevin-Langevin quittait le rang St-Roch dans la paroisse de Saint-Barnabé pour s'établir au 7e rang de Saint-Dominique où les terres n'étaient pas encore totalement défrichées.

¹⁵ Fonds P.A. St-Pierre. Manuscrit sur la paroisse de Saint-Dominique. Archives de la Société d'histoire régionale de Saint-Hyacinthe.

¹⁶ Alexis Marquette, sculpteur et cultivateur, avait abandonné sa terre du rang portant son nom, au nord du Mont Saint-Hilaire pour venir s'implanter à Saint-Dominique avec toute sa famille.

* La voie de chemin de fer construite à partir de Longueuil se dirigeait vers Portland-Maine, dans le but d'améliorer et d'accroître activement les échanges commerciaux avec les étatsunien.

« Antoine Vincent et Narcisse Vaillancourt vendirent du bois de charpente à M. Godfroid Marchesseau pour la construction du collège de Saint-Hyacinthe. Joseph Barbeau fournit la pierre de taille requise pour l'église de St-Pie et Christophe Richer-Lafleche* de compagnie avec Louis Guertin firent contrat pour 800 barriques de chaux. »¹⁷

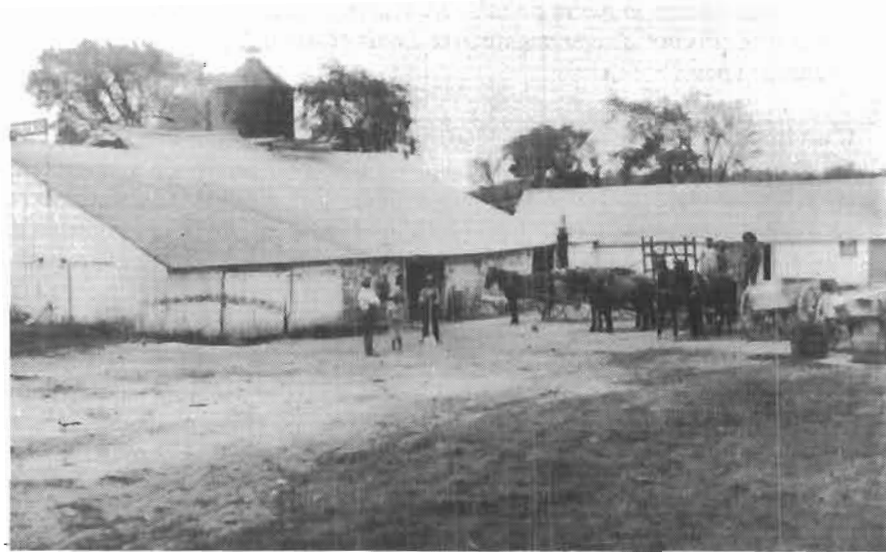
C'est durant cette période 1850-1860, que les carrières prirent de l'expansion, canalisèrent et générèrent vraiment un secteur d'activité économique important, laissé jusqu'à ce jour sans planification véritable, si ce n'est dans l'ombre. Revenons à notre personnage coloré, Louis-Antoine Dessaulles, un des promoteurs de l'industrialisation de la paroisse.

Exploiter la pierre calcaire s'avérait un bel idéal, un projet innovateur pour la seigneur, mais qui tout compte fait, comportait certaines difficultés et risques, tels l'acheminement de ces ressources à leur point de vente ou plutôt à leur point d'embarquement. Effectivement, il se présentait tout un problème pour rejoindre le tracé du chemin de fer situé à la toute extrémité du 7e rang. Les routes étaient tout-à-fait impraticables, aussi bien par le 7e rang, surnommé le « rang de la pierre à chaux », que par le rang double de Saint-Dominique traversant la savane et se rendant jusqu'à Saint-Hyacinthe, aux quatre chemins. En franchissant la savane, les charretiers ou voituriers s'exposaient bien souvent au péril de perdre totalement leur voyage de chaux si durement obtenu.

Pour parer à la difficulté d'accès à Britannia Mills, le seigneur Louis-Antoine Dessaulles surmonta intelligemment l'obstacle en construisant un chemin de fer d'une longueur approximative de sept milles, portant à la station des carrières, longeant un terrassement élevé de deux à trois pieds de hauteur qui rejoignait Britannia Mills à l'autre bout du 7e rang. Des wagons de chemin de fer, formant un train surnommé « le petit train à lisses Dessaulles » faisait la navette entre les carrières et l'établissement de Britannia Mills. Cette voie de chemin de fer était à jauge étroite, les wagons étaient tirés par des chevaux et des boeufs, et transportaient la pierre de taille et la chaux vive fraîchement calcinée aux Côtes de Saint-Dominique où l'on retrouvait une douzaine de fours à chaux et une fournaise à chaux appelée « coulante » qui produisait deux coulées de 50 barriques, de 400 livres, par jour, dont le dernier propriétaire fut Joseph Benoît. Pour réparer et entretenir convenablement ce chemin de fer, on retrouvait à Britannia Mills : un atelier, un entrepôt, une remise à chars, des grues pour transférer la chaux à bord du train de « l'Atlantic and St-Lawrence Railway Ltd », des écuries et de nombreux forgerons possédant des ateliers à Saint-Dominique.

* Fort probablement Jean-Chrysostôme Richer, baptisé le 27 janvier 1811 et marié le 28 octobre 1839 à Julienne Guertin de Saint-Dominique.

¹⁷ Fonds P A St-Pierre. Manuscrit sur la paroisse de Saint-Dominique. Archives de la Société d'histoire régionale.



Fournaise à chaux « appelée coulante » produisant deux coulées de 50 barriques de 400 lbs par jour, le dernier propriétaire M. Joseph Benoit.

En effet, voici une liste de forgerons établis à Saint-Dominique en 1851 et 1861, relevés dans le recensement du Canada-est de ces mêmes années :

Forgerons en 1851 :

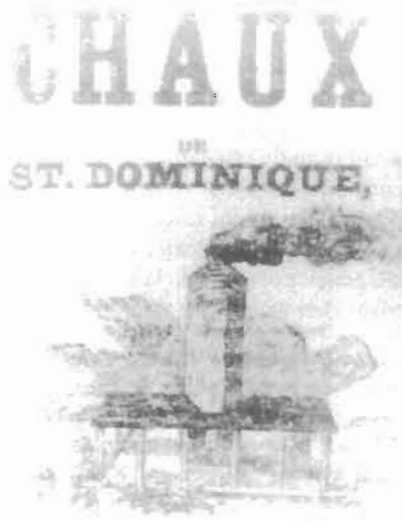
Ambroise Côté, natif de Saint-Denis, âgé de 29 ans
Eusèbe Côté, natif de Beloeil, âgé de 23 ans
François Galipeau, natif de Saint-Dominique, âgé de 21 ans
Cléophas Vadnais, natif de Saint-Jean-Baptiste, âgé de 26 ans
François-Xavier Goddu, natif de Beloeil, âgé de 36 ans
André Pratte, natif de Saint-Jean-Baptiste, âgé de 68 ans
Magloire Robert, natif de Beloeil, âgé de 31 ans.

Forgerons en 1861 :

Casimir Despard, âgé de 28 ans
François Despard, apprenti et âgé de 17 ans
Joseph Houle, apprenti et âgé de 16 ans
Pierre Roberge, âgé de 33 ans
Belomi Bousquet, âgé de 23 ans
Joseph Codère, âgé de 27 ans

Dans la rédaction de l'histoire de Saint-Hyacinthe, Monseigneur C.P. Choquette avait également fait état de l'existence de ce « chemin à lisses de Louis-Antoine Dessaulles », prenant pour point de départ le coteau de pierre des côtes de Saint-Dominique et rejoignant la station de chemin de fer de Britannia Mills, à la pointe du 7e rang :

« L'établissement du Grand-Tronc inspira à M. L.-A. Dessaulles, en 1851 la pensée de construire, à grands frais, un « chemin à lisses » de bois, renforcées par un feuillard épais, afin de transporter à la station de Britannia Mills le bois, la pierre, la chaux préparés sur le coteau de Saint-Dominique. Cette voie, à jauge étroite, passait à travers la forêt du rang « petit 5 », que l'on me dit être aujourd'hui le 6e rang, et rejoignait le railroad par un terrassement courbe dont on peut voir la trace près de Britannia. Le trafic, sur ce parcours d'à peu près 5 milles, se faisait à l'aide de petites voitures roulantes tirées par les chevaux. Il y avait, au coteau de Saint-Dominique, un groupe de maisonnettes pour les employés, un four coulant (fournaise) d'une capacité de 40 barriques de chaux par jour, une scierie, une écurie, un atelier de réparations, toute une installation industrielle qui englobait, en peu d'années et en pure perte, quelques dizaines de mille dollars. »¹⁹



« Chaux de Saint-Dominique
Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient de faire construire une Fournaise, qui lui permettra de livrer chaque jour, 40 barriques de chaux, qui par conséquent sera toujours fraîche. Les personnes qui en auront besoin, en trouveront toujours à son fourneau, à Saint-Dominique au prix de 2 s (sols) 6 d (deniers) la barrique. Il en aura continuellement au dépôt du Grand Tronc, à Saint-Hyacinthe. Tous ordres reçus seront ponctuellement exécutés.

Toussaint Desève,
Saint-Hyacinthe, 8 juin 1858. »

Le Courrier de Saint-Hyacinthe, Vendredi 18 juin 1858.

Un des ancêtres maternels de Lucien C. Lefrançois travaillait pour le compte du seigneur Louis-Antoine Dessaulles et pour la compagnie du chemin de fer, sous le nom de « Pierre Duchesneau and sons Carpenter and Joiners Ltd. » Ce qui s'avère

¹⁹ Choquette, C.P., *Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe. Documents maskoutains no. 8, Richer et Fils, Saint-Hyacinthe, 1930, p. 178.*

exact car en effet, Pierre Duchesneau figure au recensement du Canada-est de 1851 comme résidant de la paroisse de Saint-Dominique, et enregistré sous le métier de menuisier, natif de Beloeil et âgé de 49 ans. La famille Duchesneau a l'honneur d'avoir nombre de descendants résidant encore sur les lieux.

Laissons tranquillement le seigneur Dessaulles pour un instant, et abordons le principal concerné dans cette entreprise de construction de voie ferrée et instigateur de la fondation de Britannia Mills : la compagnie du chemin de fer du « *Saint-Laurent et de l'Atlantique*. »

La Compagnie du Chemin de Fer du Saint-Laurent et de l'Atlantique

La fièvre ferroviaire qui faisait rage aux États-Unis avait gagné le Canada. C'était le tournant de la révolution industrielle en Amérique. Le 28 juillet 1847 était créée la « *St-Lawrence and Industrie Railway Company*. » Au cours de la session de 1849, le parlement canadien établissait un projet de loi dans lequel le gouvernement promettait une aide financière aux compagnies de chemins de fer intéressées à construire la ligne ferroviaire « *Québec et Halifax*. » Pour devenir éligible à l'aide gouvernementale, le « *St-Lawrence and Atlantic Raylway* » décida de prolonger sa ligne de Saint-Hyacinthe à Richmond. Déjà, Saint-Hyacinthe avait vu sa première locomotive la veille de Noël 1848 et la paroisse de Saint-Dominique avait contribué à la construction du pont de Saint-Hyacinthe par l'approvisionnement de gigantesques pierres de taille livrées difficilement à cet endroit, vu le mauvais état de la route de la savanne. Ce prolongement de voie ferrée vers Richmond, qui devait être exécuté incontinent, avait incité la compagnie du chemin de fer à embaucher nombre de personnes de la région de Saint-Hyacinthe pour la construction de la ligne ferroviaire. Grâce à la pierre de taille gisant aux carrières, le chemin de fer se répandant dans le secteur pouvait s'approvisionner à fort bon marché, en s'accaparant de quelques lopins de terre où reposait la pierre calcaire nécessaire pour asseoir solidement les rails. C'est pourquoi l'existence d'une telle ressource si précieuse contribua largement au développement de la paroisse et que l'arrivée du train canalisa l'impulsion, le nouvel élan nécessaire à déployer sur une grande échelle l'industrie de la pierre.

En plus de favoriser le transport de la pierre et de la chaux vers les États-Unis et Montréal, d'améliorer le service postal et les échanges commerciaux par la vente des produits agricoles tels le foin, le lait et les animaux, l'entretien d'une ligne de chemin de fer procurait de l'ouvrage à plusieurs paroissiens, comme tailleurs de pierre, chauxiers, menuisiers, bûcherons, forgerons et même marchands. La pénétration du chemin de fer, en plus de transformer le commerce intérieur, permettait en toute saison une régularité d'approvisionnement qui était totalement inconnue jusque là. Les vendeurs et les marchands d'instruments aratoires l'utilisèrent abondamment.

Les dirigeants de la compagnie du chemin de fer motivaient aussi le choix de l'emplacement de Britannia Mills par le fait qu'on retrouvait l'eau et le bois de chauffage à profusion, puisqu'aucun défrichement n'avait été entrepris avant 1850 dans cette partie de la seigneurie.

« Le bois était alors l'unique combustible. Des milliers de cordes couvraient à

droite et à gauche le terrain du Grand-Tronc(...) L'achat, la coupe, le transport des bois du Grand-Tronc nécessitaient l'emploi de plusieurs citoyens, généralement de langue anglaise, résidant à Saint-Hyacinthe et tenant un rang dans la société. »²⁰

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

Le Moulin à Scie de Thomas Mc Caw

Comme les ressources forestières étaient utilisées, entre autres, au chauffage des locomotives, l'approvisionnement en bois pour la combustion devenait une réalité nécessaire pour la compagnie du chemin de fer qui cherchait à s'accaparer des ressources du milieu étalées le long de la ligne ferroviaire dans le but d'en faciliter le chargement.

Vers 1850, les cultivateurs de Saint-Dominique avaient très peu défriché le 7^e rang et les terres regorgeaient d'une grande forêt où se mariaient diverses essences : pruche, cèdre et pin en quantité considérable, épinette, bouleau, tremble, merisier et surtout l'érable poussant en boqueteaux. À vrai dire, l'endroit se révélait fortement propice à l'installation d'un moulin à scie pour répondre à la fois aux besoins du chemin de fer, pour le bois de chauffage, et aux besoins de la population, pour le bois d'œuvre et de construction.

La ligne du chemin de fer du Saint-Laurent et de l'Atlantique en opération avait incité Thomas McCaw, en 1853, à entreprendre la construction d'un moulin. Ce qu'il réalisa ingénieusement en édifiant son moulin à bois de manière à ce qu'il fonctionne à la vapeur et tire profit du courant de l'eau. Effectivement, la petite rivière McKa (baptisée du nom du propriétaire du moulin) qui constitue un embranchement de la rivière Delorme, coule à l'extrémité du 7^e rang.

D'après le cadastre abrégé de la seigneurie de Dessaulles-Propre, Thomas McCaw possédait la dernière terre du 7^e rang, d'une superficie de 67 arpents et 87 perches, qui située à proximité de la ligne ferroviaire constituait l'emplacement idéal pour ériger un moulin. Considérant que les terres mesuraient habituellement deux arpents de front (un arpent équivalent à 191 pieds), il s'avère donc évident que ce moulin possédait ses assises sur cette terre.

D'après un article de correspondance paru dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe* du mardi 3 mai 1853, qui constitue l'unique indice de l'existence de cet édifice, le moulin McCaw, selon la description de l'ingénieur Reneault-Blanchard, était une construction des plus exemplaires au pays par sa charpente imposante et sa capacité fonctionnelle du sciage :

²⁰ Choquette, C.P., *Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe. Documents maskoutains no. 8, Richer et Fils, Saint-Hyacinthe, 1930, p. 179.*

M. l'Éditeur,

Je saisis l'occasion de votre prochain numéro pour signaler au public une amélioration que l'on vient de faire dans le voisinage de notre ville; je veux parler du beau moulin à vapeur de Thomas McCaw, écr., bâti au septième rang de St-Dominique. Ayant eu l'avantage de me trouver présent à l'essai de la mise en opération du mécanisme, je croirais manquer à mon devoir de citoyen en gardant le silence. Ce moulin est d'environ 50 pieds sur 40, à deux étages et est situé à environ 300 pieds du chemin de fer du St-Laurent et de l'Atlantique et à 7 milles à l'est de la ville de St-Hyacinthe, il est mu par un engin de la force d'environ trente chevaux, qui a été ajusté par M. James Grahane, employé sur le chemin de fer du St-Laurent et de l'Atlantique, dont on connaît l'habileté comme ingénieur machiniste. Le moulin et la charpente en bois de la machinerie a été faite par John Tyler, écr. de Soheto River Junction, Vermont, sous la conduite de Mr. Fairchild conducteur. Je crois que ce moulin est un des plus beaux spécimen en ce genre dans le pays, qui pourra scier environ 1800 pieds par heure avec une seule scie ronde.

Honneur à l'esprit d'entreprise de M. McCaw qui n'a épargné aucunes dépenses pour la confection de cette belle construction; puisse-t-il en être bien rémunéré afin que d'autres soient encouragés à marcher sur ses traces et augmenter par là le bien être du pays, voilà les voeux que formule

M. l'éditeur,

Votre obéissant serviteur,

P. Renault Blanchard, Ing. Civ. »

L'apparition du Grand-Tronc a pour origine l'application d'une loi gouvernementale. Cette compagnie avait absorbé la petite compagnie du « Saint-Laurent et de l'Atlantique » en 1851, après que les fonds de cette compagnie eurent été rapidement épuisés. En effet, pour éviter la multiplication de petites lignes ferroviaires, le gouvernement du Canada-Uni avait modifié sa loi en 1851, stipulant que la garantie provinciale de subvention n'était accordée qu'à la nouvelle compagnie en formation. La « Great Trunk Railway System », plus connue en français, sous le nom de chemin de fer du Grand-Tronc.

Le tronçon de chemin de fer était complété jusqu'à Richmond en 1851, et le service ferroviaire entre Longueuil et Portland était inauguré solennellement en 1854. Pendant ces quatre années, seulement, la population de Saint-Dominique s'était accrue à une vitesse vertigineuse, abritant les employés travaillant à la construction de ce fameux chemin de fer.

Difficultés du transport de la pierre.

Même après la liaison ferroviaire atteinte à Portland, les colons de Saint-Dominique furent terriblement occupés pendant encore près de cinq autres années à charroyer la pierre. En effet, la construction du pont Victoria, inauguré en 1859, nécessitait le transport de pierres provenant entre autres, de la carrière de Saint-Dominique. C'est ainsi que la paroisse peut se flatter d'avoir participé, par la four-

niture de pierres de taille, à l'édification du pont Victoria dont on avait procédé à la pose de la première pierre angulaire le 22 juillet 1854. Ce pont fut construit en partie avec les pierres de Saint-Dominique, à cause de l'énorme complication du transport de ces pierres, difficulté qui était tout simplement causée par le mauvais fonctionnement du réseau des voies de communications, établi à Saint-Dominique. Cet inconvénient majeur provoqua nombre de discussions houleuses et de mises en branles de projets originaux dont nous verrons la portée un peu plus loin. C'est à cause de cette situation de livraison inadéquate de la pierre que la ville de Pointe-Claire hérita principalement du contrat de l'expédition de la majorité des pierres de taille employées à la construction du pont Victoria, considéré comme une de merveilles du génie britannique. N'eut été cet obstacle défavorable, Saint-Dominique, par le transport de la pierre, aurait connu définitivement une plus colossale prospérité.

Le notaire Donald George Morrison de Saint-Hyacinthe, ami privilégié du seigneur Louis-Antoine Dessaulles, lors d'une conférence en novembre 1857, avait fait remarquer à la population de Saint-Dominique et des environs de la région maskoutaine, cet état de chose qui les désavantageait nettement par la non-compétitivité de leur industrie :

« Enfin M. Mc Lynn, agent du Grand-Tronc, a ouvert une carrière d'où il tire des pierres de 6 à 8 pieds; tout l'été il en a transporté à Longueuil pour le pont Victoria. Ainsi la valeur de cette pierre est reconnue; le Grand-Tronc tient une centaine d'hommes à cette carrière et au charroyage, voilà autant de familles qui viennent ici pour leur marché. Mais ce commerce a ses temps d'arrêt comme la chaux; cette saison il a fallu renoncer à transporter la pierre ici, voilà donc une perte sensible pour la place. Et ce n'est pas le Grand-Tronc seul qui a besoin de pierre, il n'est pas une maison qui se bâtit sans qu'on y ait recours; nous avons donc tous intérêt à faciliter le transport... »²¹

L'Intérêt des seigneurs Forsyth et Leslie à Britannia Mills

En troisième lieu, en plus de la compagnie du Grand-Tronc qui tenait ses assises à Britannia Mills, en plus de Louis-Antoine Dessaulles qui s'était immiscé discrètement dans cette entreprise, les seigneurs anglophones, Henry George Forsyth et Edward Leslie, co-propriétaires de la seigneurie de Langan, avaient réussi à s'infiltrer dans l'aventure ferroviaire sans doute pour soutirer quelque avantage monétaire pour leur seigneurie en facilitant l'exploitation forestière qui s'amorçait activement du côté de Saint-Liboire et de Saint-Simon, entre autres. Les co-seigneurs étaient liés à la complicité du gouvernement britannique qui finançait en grande partie le projet du Grand-Tronc. En fait, les deux seigneurs, serviteurs des britanniques, veillaient à la bonne gestion des intérêts de ceux-ci. Cependant, il semble que ces derniers ne furent guère menaçants puisqu'ils se retirèrent subitement, avec leur homme de confiance Nathaniel Robert Stride, à Montréal vers 1859, à la suite d'une sombre et inéluctable poursuite judiciaire intentée contre eux.

²¹ Racine, Jean-Marie *Notes sur la paroisse de Saint-Simon. 1934, p. 22.*

Et voilà par la mention de ce troisième groupe les différents enjeux à saveur capitaliste qui se disputaient à Britannia Mills, quoique ces gens ne recherchaient que le progrès économique de la contrée.

Les Activités à Britannia Mills et aux Carrières

En 1850, Britannia Mills se révélait le point de mire du chemin de fer « *The Atlantic and St-Lawrence Railway Ltd.* » Nombre d'aventuriers vinrent s'établir en colons, sur des lots situés dans la seigneurie de Dessalles-Propre, appartenant à Saint-Dominique, qui s'étendaient sur trente arpents de profondeur, ou ils s'installaient du côté de la seigneurie anglophone sur des lots de vingt et un arpents de profondeur possédés par le seigneur Henry George Forsyth. « *Après avoir acheté ces lots, les acquéreurs les subdivisaient en emplacements domiciliaires, autour de la gare.* »²² Les défricheurs se construisaient de modestes maisons, parsemées sans planification urbaine sur les terrains les plus rocailleux pour éviter les nombreuses ornières, car là aussi, en plus de la funeste savanne, foisonnaient des marais lacustres. Pour accommoder les habitants, trois rues ou plutôt trois petits chemins tortueux sillonnaient le bourg de Britannia Mills.

L'an 1854 couronnait l'ampleur prolifique, le summum d'exploitation de Britannia Mills, désormais prospère. Les trois fourneaux à chaux au trécaré du 7^e rang, les autres au nombre indéterminé, s'éparpillaient sur le cordon des terres des 5^e et 6^e rangs, entre Sainte-Rosalie et Saint-Dominique; un considérable chantier de chaux que le seigneur Dessalles avait ouvert à grands frais. Il est encore possible aujourd'hui d'observer quelques vestiges de ces fours à chaux dispersés sur le cordon des terres entre les 5^e et 6^e rangs; entre autres, quelques pierres de ces fours à chaux s'écroulant en ruines, joncheraient une partie d'un boisé appartenant à Dominique Chicoine.

Les nombreux moulins à bois, comme le moulin à scie de Thomas Mc Caw (surnommé bizarrement Maska par les gens de Saint-Dominique)²³ à Britannia Mills, la vingtaine de petits fourneaux à calcaire des Côtes, la taille de la pierre à l'initiative du Grand-Tronc, employaient un grand nombre de personnes originaires de la paroisse et des environs.

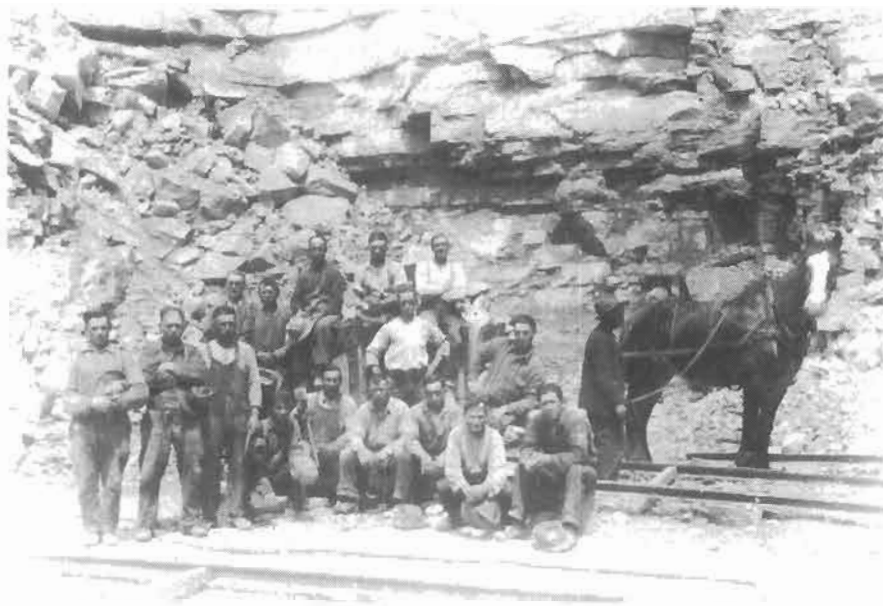
Le commerce de la chaux prospérait au bas des Côtes. Une annonce classée, parue à plusieurs reprises en 1855 et 1856 dans les exemplaires du Courrier de Saint-Hyacinthe, témoigne clairement de l'intense activité qui régnait à Saint-Dominique vers 1855 :

« Chaux ! Chaux !

Les soussignés ont l'honneur d'informer le public, qu'à dater de ce jour ils auront continuellement de la chaux à vendre à leurs fournaux. Ils s'engagent à en

²² Lefrançois, Lucien C. — « *Britannia Mills, village historique disparu.* » Courrier de Saint-Hyacinthe, 15 juin 1977.

²³ *Moulin de Maska, écrit ainsi sous cette appellation dans le document de l'abbé Olivier Gaudette sur la paroisse de Saint-Dominique.*



Groupe de travailleurs de la pierre aux Carrières vers 1900.

À remarquer les hommes assis sur un wagonnet qui glissait sur des lisses de métal et qui était tiré par des chevaux.

vendre au dépôt de St-Hyacinthe, ou à toute autre place où en désirera en avoir. Ils espèrent par leurs conditions faciles, et leur ponctualité à remplir leurs contrats, mériter la confiance de ceux qui voudront bien leur donner de l'encouragement. Leurs fournaux étant les premiers de la carrière et par conséquent au bas des Côtes, offrent un avantage que toute personne saura apprécier.

Moïse Guertin & Cie.

St-Dominique, 6 mars 1855. »²⁴

Pour vous illustrer l'ampleur de ce développement industriel, voilà comment s'organisaient les activités à Britannia Mills : terminus du chemin de fer de Louis-Antoine Dessaulles; transport de la pierre de taille, de la chaux, des bardeaux fabriqués avec les cèdres qui abondaient sur place, en ce milieu forestier à peine déboisé; ramassage des écorces de pruches qu'on employait pour les tanneries de même que pour la cuisson de la chaux, par l'apport de combustion vive dégagée par cette essence d'arbre.

Une population francophone travaillait avec acharnement pour le compte du seigneur Dessaulles, en bûchant la forêt vierge, coupant les arbres centenaires qui servaient à alimenter constamment, sans arrêt, les fours à chaux qui brûlaient jour

²⁴ *Courrier de Saint-Hyacinthe, vendredi, 8 février 1856.*

et nuit. Une population anglophone, d'origine britannique, détenait les postes de commande sur le chemin de fer et s'occupaient de la livraison des dépôts de matériaux, de l'embarquement du bois de chauffage pour les locomotives. Finalement, une population d'immigrants irlandais récemment arrivée au pays, vers 1847 en raison d'une terrible famine qui sévissait en Irlande, due à une maladie de la pomme de terre, était employée à la fixation des rails et à leur entretien.



Four à chaux construit en 1883 par Robert Storey, où l'emplacement est situé dans le canton de Clarendon, Outaouais. « Le Patrimoine architectural de Pontiac », in Les Cahiers du Patrimoine no. 14, Ministère des Affaires culturelles 1981.

Il est fort probable que les fours à chaux qu'on retrouvait à Saint-Dominique, disséminés sur le coteau des Côtes et au cordon des terres des 5e et 6e rangs, ressemblaient en général à ce modèle caractéristique du temps, par la présence typique de la butte de pierres taillées (pierres de nature plus résistante que les calcaires) empilées l'une sur l'autre et élevées en forme de monceau recouvert partiellement de terre et d'où émergeait au centre une longue cheminée pour laisser échapper les fumées dégagées par la combustion des diverses essences de bois employées au chauffage du fourneau.

On retrouvait à Britannia Mills une maison de pension connue sous le nom de « Cabana Boarding House », un hôtel construit en plein sur la limite des seigneuries Forsyth et Dessaulles-propre, partie dans l'une et partie dans l'autre. Un écossais, Norbert Irving, faisait office de gérant. Paraît-il, en guise d'anecdote, que les Canadiens-français ne s'assoiaient seulement que dans la partie de l'hôtel incluse dans la seigneurie Dessaulles alors que les immigrants irlandais préféraient se prélasser dans la partie opposée de l'hôtel, située dans la seigneurie Forsyth. Question d'origine ethnique, quoi !

Erection de la paroisse de Saint-Liboire

Par cette vocation industrielle, Saint-Dominique connut un essor incomparable, la population s'accrût à un point tel que l'embryon de village qu'était Britannia Mills, songea à ériger une paroisse détachée de Saint-Dominique et de Saint-Si-

mon. En effet, en 1856, une pétition était passée dans le bourg de Britannia et aussi dans les alentours, pour fonder une paroisse deux milles plus loin en amont de l'emplacement de Britannia Mills. Cette pétition portait les noms de 39 tenanciers. En février 1856, une contre-pétition circula parmi les intéressés, sans doute parmi les gens de Saint-Dominique qui ne désiraient aucunement voir la partie de Britannia Mills attenante au 7^e rang, être confiée sous une autre juridiction. Quoiqu'il en soit, la contre-pétition présentée le 28 mars 1856, ne sembla pas avoir obtenu le succès escompté puisque jeudi le 3 avril 1856, l'archiprêtre Misaël L. Archambault, était commissionné par l'évêque à l'effet de vérifier la véracité de la première requête des habitants. Ce dernier constata le tout conforme à la vérité dans la maison d'Amable Turcot, située à Britannia Mills. La nouvelle paroisse projetée et à ériger fut près de porter le nom de Saint-Amable, mais l'évêque de Saint-Hyacinthe, Jean-Charles Prince, lui préféra celui de Saint-Liboire. Et c'est ainsi que la paroisse de Saint-Liboire était érigée le 4 avril 1856. Pour les offices religieux, selon les saisons et l'état des chemins, les habitants de Britannia Mills se rendaient, soit à Saint-Liboire, soit à Saint-Dominique, soit à Sainte-Rosalie.

Un réseau de communications inadéquat

Traverser les marécages boueux, la périlleuse savanne avec des précautions et des peines infinies, avait incité plusieurs personnages, tout aussi soucieux du progrès les uns que les autres, à vouloir ponter la damnée savanne trop souvent non carrossable. À ce sujet, on avait proposé à plusieurs reprises d'améliorer le chemin passant entre Saint-Hyacinthe et Saint-Dominique, cette dernière étant la localité dans la région maskoutaine où l'on pouvait trouver la pierre, la chaux et le bois en assez grande quantité et à peu de frais, et qui pouvaient devenir des matériaux rentables à condition que son commerce se développe progressivement et ne soit pas interrompu par la route trop souvent en mauvais état.²⁵

D'après les chroniques du temps, il semble que l'innovation du « *petit train à lisses Dessaulles*, » concrétisée en 1851, se révélait plutôt infructueuse et ne remportait aucunement les résultats espérés. C'était un moyen de transport, certes génial, mais inadapté aux besoins de l'immédiat que nécessitait l'approvisionnement rapide de matières premières de toutes sortes à destination des grands centres urbains. Il apparaît clairement que ce chemin de fer ne pouvait assurer convenablement, avec rapidité, efficacité et en quantité volumineuse la livraison suffisante de la pierre de taille et de la chaux provenant des carrières, puisqu'en novembre 1857, la difficulté du transport de ces matériaux fit l'objet d'une remarquable conférence. Prononcée dans la salle des Artisans de Saint-Hyacinthe par le notaire Donald George Morrison, cette conférence animée avait pour but essentiel de sensibiliser la population maskoutaine, qui jouissait principalement des ressources naturelles exploitées à Saint-Dominique, de l'importance d'investir dans les intérêts du transport de la localité pour valoriser ce secteur économique fortement avantageux pour tous les habitants de la région. À l'occasion de cette conférence, un au-

²⁵ Dion, Jean-Noël. *Histoire de Saint-Simon. Imprimerie commerciale Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 1982, p. 145

tre sujet d'autant plus remarquable et crucial était débattu, celui de la canalisation de la rivière Yamaska dans le but de faciliter le transport, là aussi, des billots de bois s'acheminant vers le fleuve. Quoique ce dernier sujet ne nous concerne pas, examinons l'extrait de cette conférence se rapportant à Saint-Dominique et traitant de l'activité aux carrières, de l'amélioration des voies de communication dans l'unique dessein de ponter la savane marécageuse, principale route des échanges commerciaux entre Saint-Hyacinthe et Saint-Dominique :

« Venons en aux deux améliorations qui doivent nous occuper spécialement. La première qui se présente est le chemin de St-Dominique. Trois choses doivent rendre cette localité intéressante aux habitants de St-Hyacinthe : la chaux, la pierre et le bois. La chaux est reconnue des plus pures par conséquent des plus profitables, les carrières qui la fournissent sont inépuisables. On en fournissait à toute la contrée du St-Laurent, mais depuis quelques années un citoyen intelligent a commencé à en étendre le commerce. M. Toussaint Desève a d'abord introduit la chaux de St-Dominique dans les townships de l'est, en peu de temps elle a gagné l'état du Maine presque à Portland même. »²⁶*

Permettons cette courte interruption ou plutôt cette digression pour éclaircir l'identité de ce fameux Toussaint Desève qui était en fait l'agent de nul autre que du seigneur Louis-Antoine Dessaulles, instigateur de bizarres tractations avec le Grand-Tronc et qui s'était servi intelligemment avec ruse de ce personnage intermédiaire pour aboutir à son principal dessein inavoué, celui de s'accaparer discrètement d'une très grande partie des terres situées aux carrières et au cordon des terres des 5e et 6e rangs, pour construire son « petit train à lisses » en 1851. Aussi, c'était autant une action urgente et légitime puisque l'abolition du régime seigneurial à cette époque était en proie à de violentes discussions qui risquaient de mettre en jeu la propriété seigneuriale et l'on peut deviner que c'était autant une action perfide puisque les gens de Saint-Dominique, majoritairement de tendance conservatrice politiquement, ne pouvaient se montrer guère favorables à vendre leurs terrains à un libéral invétéré comme Louis-Antoine Dessaulles. C'est grâce aux écrits du chanoine P.A. St-Pierre, dans son manuscrit sur la paroisse de Saint-Dominique, que nous avons été en mesure de découvrir le mystère, car lui-même s'était penché sur cette intrigante affaire :

« Quand je parcourus le greffe du notaire Donald Georges Morrisson, plusieurs contrats de vente m'intriguèrent et je me demandai quel pouvait bien être ce Toussaint Desève; commerçant de St-Hyacinthe, qui achetait un si grand nombre de morceaux de terres dans St-Dominique. S'il avait voulu faire des chantiers de bois, il aurait acheté des lots entiers, non pas seulement des parcelles. Est-il l'agent de la compagnie du St-Laurent et Atlantique ? Il eût été à souhaiter qu'il le fût ainsi et,

* Toussaint Desève aurait été propriétaire d'un commerce de chaux au coin des rues Saint-Antoine et Sainte-Marie à Saint-Hyacinthe (entre 1851-1863), d'après les indications fournies par Mgr C.P. Choquette dans l'histoire de Saint-Hyacinthe, à la page 251.

²⁶ Racine, Jean-Marie, Notes sur la paroisse de Saint-Simon. 1934, p. 21.

tout en y trouvant son avantage, cette compagnie aurait fait le bien de la contrée. Enfin, je découvris l'énigme lorsqu'il avoua avoir agi au nom de Louis-Antoine Dessaulles, en achetant des habitants propriétaires au cordon des terres du 5e et 6e rangs, l'espace requis pour y établir un chemin de fer allant des carrières jusqu'à la voie ferrée déjà en opération. Il est fort regrettable que ce projet n'ait point abouti. »

Les canailles démystifiées pour les uns, les promoteurs intelligents de l'industrie dévoilés pour les autres, revenons maintenant examiner la suite de la conférence :

« Aujourd'hui le commerce en serait plus important si le transport n'en était si souvent interrompu; une des exigences du commerce est la ponctualité. Il est impossible de compter sur la ponctualité de la livraison de la chaux de St-Dominique; depuis près de trois mois, aucune charge de cette place, la savanne est impassable; ce qui arrive dans cette saison arrive dans d'autres. Ainsi les contrats ne peuvent pas être faits avec confiance il faut se borner à vendre ce que l'on peut faire venir dans le temps des chemins favorables. Pourtant tout le monde a besoin de chaux du plus pauvre au plus riche, ne fut-ce qu'une terrinée, et vous ne pouvez l'avoir dans le moment ainsi le commerce de la chaux ne produit pas la centième partie de ce qu'il devrait produire. »

Mais il y a une autre chose à considérer, les chauxiers ne cultivent pas, leur récolte c'est la chaux. Ils viennent ici, vendent leur chaux et achètent pour leur argent avant de repartir. Quand ils ne peuvent venir à cause des chemins, ils sont obligés de vivre à crédit; c'est autant qui vous échappe.

La pierre est devenue depuis peu une autre source de revenu qui se développe rapidement. Quand la première église s'est faite, on a fait venir des tailleurs de pierre de Montréal pour examiner la carrière. Ils déclarèrent que la pierre était trop dure et trop fière pour être taillée, et suivant eux la différence dans le temps employé à tailler et le coût des outils compensait les frais du transport de Montréal. Plus tard Benjamin Cadoret²⁷ maçon, actuellement à St-Dominique, l'examina de nouveau et la trouva bonne.

De suite on tira les pierres de taille des maisons de M. E. Benoît, de M. Boivin,

²⁷ *Et voilà la présence de Benjamin Cadoret, maçon de Montréal, qui se justifie. Au premier abord, il semblait plutôt inusité pour un montréalais de s'installer aux confins des bois non-défrichés de Saint-Dominique, dans une pauvre paroisse à l'agriculture encore naissante. Seul l'intérêt de l'exploitation de la pierre calcaire pouvait motiver le départ d'un tel personnage venu s'établir dans la localité. Benjamin Cadoret, d'après le recensement du Canada-est de 1851, aurait été le premier colon de Saint-Dominique à posséder une maison en pierres. Plus tard s'ajoutèrent Jean-Baptiste Beaudry père, cultivateur, avec une maison de pierre, Joseph-Octave Beaudry, marchand, Joseph Fugère, cultivateur, Louis l'Heureux père cultivateur et Antoine Chagnon possédant chacun une maison de briques, d'après le recensement du Canada-est de 1861.*

Quant aux autres habitations qu'on pouvait admirer à l'époque, elles étaient toutes construites en bois, étayant leur fierté rustique sans pareil, du charme et de la simplicité des bonnes vieilles maisons de campagne aux pièces rudimentaires

de la cour de Justice, plus tard vint M. Barbeau²⁸ qui employa des types expérimentés pour en tirer la pierre de l'église...

Le bois est encore un objet important que l'on peut avoir de St-Dominique où il y en a encore une grande quantité. Les habitants l'épargnent plus qu'ils ne le faisaient il y a quelques années. On ne le laisse pas perdre, on ne le brûle pas en tas; c'est une ressource précieuse pour la ville. Mais à quoi sert d'avoir ce bois, si l'on ne peut aller le chercher? Aujourd'hui le prix du bois est exorbitant; si le chemin de la savanne était ponté, il en viendrait beaucoup plus et la ville serait au moins soulagée. Il est temps de faire cesser cet état de choses... Par quel moyen me dira-t-on?... Le voici; il y a un acte de la législature qui permet en pareil cas à cinq individus ou plus de se former en société et de faire un chemin de péage en prenant le chemin déjà existant s'il en est requis. Le plus haut taux de péage est fixé par la loi prudemment, la loi n'a pas abandonné le public aux caprices des spéculateurs; cinq propriétaires peuvent s'opposer. C'est au conseil de paroisse à décider si leur opposition est raisonnable et si les raisons données ne sont pas bonnes, le conseil permet la continuation du chemin. D'après ce que j'ai appris, je pense que les habitants de St-Dominique et les propriétaires du chemin actuel jugeront de leur intérêt de laisser macadamiser le dit chemin... »²⁹

Cette conférence représenta comme toutes les autres, de vaines tentatives déployées pour sensibiliser la population aux bienfaits du progrès mais qui ne portèrent aucunement fruit, les gens demeurant sensiblement accrochés à leurs traditions. Cette situation s'avère compréhensible dans une certaine mesure puisque les ayant bouleversés par la toute surprenante industrialisation ils ne pouvaient s'adapter ou réagir adéquatement à l'ampleur des événements qui bien souvent requéraient la relève d'un défi quasi surhumain en ces temps où l'indigence en accablait encore plus d'un. Le projet du pontage du chemin de la savane et l'établissement d'un poste à péage ne germa pas tout de suite dans l'esprit des gens de la paroisse et des environs, même si cela représentait une idée géniale apte à régler le problème du transport. En 1871, rien n'avait encore été entrepris à ce sujet, la question du madamisage et de l'installation d'un poste de péage revenant même sur le tapis plus d'une fois d'après ce que l'on peut en déduire d'une révélation de l'abbé C.P. Choquette, dans l'histoire de Saint-Hyacinthe. Cet extrait nous renseigne de plus avec justesse de l'incroyable circulation qui s'intensifiait dans la savanne, entre Saint-Dominique et Saint-Hyacinthe :

« On le voulut, en septembre 1871, sur la rue Concorde jusqu'au pont, (en faisant allusion au macadamisage) puis jusqu'au Côteau Saint-Dominique! Pourquoi pas. Saint-Hyacinthe est le marché de Saint-Dominique. Le bois, la chaux, la pierre sans compter les produits agricoles, nous viennent par cette voie où 100 à 150 voitures circulent journallement. « Macadamisons la Savane; établissons des

²⁸ M. Barbeau, fort probablement Joseph Barbeau, de Saint-Dominique, qui parut pour la première fois dans le recensement du Canada-est de 1861, sous la mention de tailleur de pierre âgé de 36 ans.

²⁹ Racine, Jean-Marie. Notes sur la paroisse de Saint-Simon, 1934, p. 21-22.

barrières de péage. Il en coûtera 12 à 15 000 dollars. 5 sous par voiture couvriront les frais de toutes sortes. » Telles sont les prétentions d'un citoyen de St-Hyacinthe, imprimées dans le journal. »³⁰

D'après ses prétentions, sans doute était-ce un esprit fanatique qui se remémorait le tonitruant discours de 1857 à moins, comme il l'apparaît, que ce ne fut nul autre que les instigateurs du projet initial amorcé dès 1857. En témoigne l'article fort révélateur paru dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe* le 21 septembre 1871, où l'on dénote manifestement sous la plume de l'auteur érudit, les intérêts d'hommes d'affaires avertis et sensibles à l'amélioration du commerce unissant Saint-Dominique à Saint-Hyacinthe, principal débouché de notre industrie.

« *Chemin St-Dominique* »

Il y a un chemin conduisant du village de St-Dominique à St-Hyacinthe, qu'on a toujours appelé la savane de St-Dominique, et dans lequel durant près de six mois de l'année on ne peut passer. Pendant ce temps, les communications entre les habitants de cette paroisse et notre ville sont presque interrompues. Il en est de même quant aux habitants de plusieurs autres localités, telles que Milton, etc., etc., auxquelles ce chemin sert de voie pour venir à Saint-Hyacinthe. Ces inconvénients dont on sentirait tout le sérieux, quand même ils ne se présenteraient que dans des circonstances ordinaires, deviennent d'une gravité plus évidente et plus forte encore, quand l'on réfléchit au commerce important qui se trouve paralysé par eux.

Nous avons déjà fait valoir les ressources dont jouit St-Dominique, dans un article où nous parlions de la possibilité de la construction d'une voie ferrée, qui aurait relié les carrières au Grand-Tronc ! Ces ressources consistent d'abord dans les produits de son agriculture. Mais en outre, cette paroisse possède des bancs de pierre à chaux, et à construction, qu'on ne peut épuiser, et dont l'exploitation, par conséquent, peut être l'un des principes les plus féconds de sa prospérité. Le bois de chauffage qu'on va chercher là ainsi que dans les prochains townships, est encore un objet de commerce très rémunérateur.

Quand des localités possèdent ainsi des sources particulières de richesses, il faut chercher à en rendre l'exploitation facile. Or, partout, les industries, pour rapporter bénéfice, demandent des voies de communications courtes et sûres, ouvertes en tous temps. Si dans certaines saisons, elles ne peuvent atteindre le marché où leurs produits s'écoulent d'ordinaire, elles n'allèchent pas le spéculateur, qui s'en va en fouir ses capitaux dans des endroits plus avantageux.

Saint-Dominique se trouve dans cette position vis-à-vis St-Hyacinthe. Notre ville est le marché le plus proche, pour l'écoulement des produits de cette paroisse, de même qu'elle est la station la plus commode, la moins distante pour les négociants qui font le commerce de chaux avec les étrangers.

³⁰ Choquette, C. P., *Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe. Documents maskoutains no 8. Richer et fils, Saint-Hyacinthe, 1930, p.325.*

Le chemin de la savanne étant impraticable durant plusieurs mois de l'année, il est évident que l'exploitation des carrières de St-Dominique en souffre. Ces considérations nous engagent à remettre devant le public un projet dont il a souvent été question. Il s'agit du macadamisage de la savanne. Tous ceux qui se sont occupés de ce projet n'ont encore pu réussir à le mettre à exécution. Ces échecs ne doivent pas cependant le faire abandonner, car, il est bon; il sera d'une grande utilité s'il se réalise, il est praticable.

Le coût de cette entreprise, d'après des évaluations que nous ont procurées différentes personnes, pourrait se montrer à la somme de \$15 000 à \$18 000. Ce n'est pas un capital tellement élevé qu'on ne puisse le trouver. Ce serait d'ailleurs un bon placement, si les renseignements que nous avons recueillis sont exacts.

On calcule qu'il passe en moyenne, dans ce chemin, de 100 à 150 voitures par jour. Or, supposant qu'on n'impose qu'un droit de 5 centins seulement au passage, on aura de suite un revenu annuel de \$1500, en ne comptant que 300 jours de péages par année. C'est donc de suite un intérêt de 8 pour 100 sur le capital, puis il reste un excédent pour les frais d'entretien; lesquels on pourrait peut-être réduire à rien, si les gens qui bordent le chemin, consentaient à l'entretenir, comme nous savons que quelques uns sont disposés à le faire, pourvu qu'on leur permette la circulation sur ce chemin, gratis.

Voilà donc un intérêt d'environ huit pour cent qu'on retirera du capital placé là. Mais ce n'est pas le seul profit que retireraient les actionnaires de la compagnie qui exécuterait ces travaux.

L'entreprise exécutée, il y aura, c'est logique de le croire un accroissement d'affaires. Or, un accroissement d'affaires suppose toujours un accroissement des bénéfices qui se répartissent sur toute la population d'une localité. À part donc le gain direct qu'on retirera de son capital, il y aura ce gain indirect, qui n'en mérite pas moins d'être apprécié et d'entrer en ligne de compte.

Et combien d'accidents, que de retards ne prévendrait-on pas ? Que de voitures brisées aujourd'hui dans ce chemin, que de pertes par conséquent ! Tout cela serait évité; il y aurait encore ici un gain véritable (...)

Nous croyons qu'à Saint-Hyacinthe même on devrait prendre l'initiative d'une telle entreprise. Car son exécution lui sera avantageuse comme à St-Dominique. »

On imagine sans doute que ce projet comme tous les autres précédents, malgré l'effort déployé des promoteurs éveillés de l'industrie dignes d'intérêts progressistes, n'obtint aucunement l'appui de la région maskoutaine encore très conservatrice de mentalité, situation davantage prépondérante en terre rurale, particulièrement à Saint-Dominique. La paroisse dut certainement souffrir pendant de nombreuses années de cette communication trop souvent interrompue avec Saint-Hyacinthe, principal marché de nos exportations. Si ce n'eût été de cette négligence notoire, le fait de ne s'être pas préoccupé d'ouvrir un chemin carrossable à la longueur de l'année, Saint-Dominique aurait probablement connu un développement industriel et commercial plus accentué. Malheureusement, à défaut de moyens pécuniaires, il semble que le projet de macadamisage et de pontage de la savanne avec l'installation complémentaire d'un poste de péage ne fut pas mis à exécution.

du moins jusqu'à l'avènement du XXe siècle, où paraît-il, d'après les témoignages de doyens de la paroisse, un poste de péage fut mis en opération au début des années 1900 au croisement des quatre chemins et ce, bien que le chemin ne demeurait toujours que de la vulgaire terre battue !

Après ce bref aperçu de l'amélioration désirée pour la savane, revenons à Louis-Antoine Dessaulles et à son entreprise de transport de la chaux et de la pierre, laquelle reliait les carrières situées aux Côtés et la gare de Britannia Mills.

3. La déchéance du seigneur Dessaulles et le déclin de Britannia Mills

De 1860 à 1867, l'activité à Britannia Mills sembla ralentir considérablement : le chemin de long cours du Grand-Tronc qui se rendait à Portland était terminé depuis 1854, le pont Victoria dont on avait fourni les quelques pierres était parachevé en 1859; que pouvait-on entreprendre avec la pierre, à part la construction de quelques édifices à Saint-Hyacinthe comme entre autres le bureau de poste ? Le pavage des quelques routes qui s'amplifiait peu à peu dans la ville et qui absorbait toujours quelques quantités de pierres, s'avérait nettement insuffisant pour conserver le rythme d'exploitation industrielle à grand déploiement qu'on avait maintenu pendant la décennie 1850 - 1860.

Le seigneur Louis-Antoine Dessaulles avait été obligé de s'endetter lourdement pour concrétiser la réalisation de son petit chemin de fer qui ne s'était pas révélé un succès phénoménal et qui surtout ne lui avait pas procuré l'immense fortune et les lauriers honorifiques de la gloire triomphante. Ruiné par ses convictions politiques et religieuses, en cette année de la confédération canadienne et d'élection (1867), le seigneur Dessaulles, après à peine une quinzaine d'années d'essais, dans l'expectative de la réussite soudaine, fut forcé d'abandonner son entreprise peu viable. Acculé au pied du mur, victime de multiples déboires, il laissa même loisible à ses créanciers de saisir sa seigneurie surendettée. Le Grand-Tronc, d'allégeance conservatrice, était intervenu aux élections de septembre 1867 et avait certes causé, indubitablement, en revanche du grenouillage qu'il avait longtemps fritoté dans les intérêts de la compagnie du chemin de fer, certains préjudices à Louis-Antoine Dessaulles qui faisait figure de libéral.

Britannia Mills était un autre exemple d'entreprise établie un peu au hasard des besoins momentanés, sans autre justification que de raccorder une industrie à ses sources d'alimentation ou à ses points de vente. Cela signifiait à ses yeux un coup très dur à supporter. Il constata, mais un peu tardivement, qu'une aventure ferroviaire, dont on ne connaissait pas l'issue ni la rentabilité, pouvait être très coûteuse.

Dans toute cette mésaventure, Louis-Antoine Dessaulles n'avait réussi qu'à sauver sa propre peau; de peur même de mettre sa tête à prix, il quittait furtivement le Canada en juillet 1875.

Après la ruine du seigneur Dessaulles en 1867, il semble que ce soit la compagnie du Grand-Tronc qui rapatria la plus grande partie des possessions territoriales où gisaient quelques bancs de pierres. Il est vrai que d'autres propriétaires individuels, la plupart des « côtés » (manière à l'époque dont on surnommait les habi-

tants des côtes), paraissent avoir hérité de quelques terres rocailleuses aux alentours des carrières. Ils continuèrent à tirer profit du gisement de pierre à leur propre compte mais sans doute avec un peu moins d'envergure. Parmi ceux-là, Jean-Baptiste Audet père, marié à Marguerite Déveau, possédait et exploitait un lopin de terre sur lequel passait une veine de pierre calcaire. En voici la mention provenant du recensement du Canada-est de 1861 : « *Comme le commerce de bois et le revenu à profit d'une carrière est un profit, nous avons pris sur nous de vous en faire une remarque une estimation du revenu annuel, 25\$.* »

Malgré une diminution générale de la productivité aux carrières et à Britannia Mills, la santé de l'exploitation de la pierre, quoique précaire, semblait assez bien supporter le coup malgré une contraction économique qui déjà se faisait sentir vers 1868 – 1869. De plus, Saint-Dominique n'était pas à l'abri de la concurrence, en particulier pour la fabrication de la chaux, où des bancs de pierre de même nature qu'à Saint-Dominique affleuraient dans la paroisse voisine, Sainte-Rosalie.

« *Chaux à vendre*

On peut trouver de la chaux de qualité supérieure au cinquième rang de Ste-Rosalie. M. Louis Beaudoin qui la fait en aura toujours de faite d'avance car il peut vendre à meilleur marché qu'à St-Dominique.

Ste-Rosalie 1er juin 1871. »³¹

Mais voilà que l'année 1876 se révèle autant une année de dévastation et de profonde désolation pour la population maskoutaine qu'une année de vives réjouissances pour les habitants de Saint-Dominique et de Saint-Liboire puisque Saint-Hyacinthe était ravagé par une terrible conflagration. Cet incendie avait eu pour effet de générer une intense activité à Britannia Mills et aux carrières, pour le transport du bois de construction, de la pierre de taille, de la pierre à chaux, du bardeau de cèdre et de pruche et de la pierre des champs, servant à la reconstruction de la ville de Saint-Hyacinthe. À cette occasion, le Grand-Tronc avait construit une voie d'évitement d'une longueur de deux milles, jusqu'au coteau du 7e rang de Saint-Dominique puisque les cultivateurs de la localité chargeaient la pierre des champs qui jonchaient leurs terres. Ils érochèrent leurs champs et charroyèrent cette pierre jusqu'aux environs de 1918.

Britannia Mills en cendres

Mais voilà que le sort fatidique frappa à son tour Britannia Mills, croulant sous les flammes ardentes, provoqué par un feu de terre noire lors de la grave sécheresse survenue à l'été de 1880. L'incendie débuta à Britannia Mills, du côté nord-est du chemin de fer, dans une lisière de terre noire qui s'enflamma jusqu'à Saint-Théodore d'Acton. Heureusement, la direction des vents avait épargné les terres de Saint-Dominique, situées au 7e rang. Voici ce que les habitants pouvaient lire dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe* le 6 septembre 1880 :

« *Depuis longtemps, nous annonçons des feux de bois dans nos alentours, mais*

³¹ *Courrier de Saint-Hyacinthe. 21 septembre 1871*

rien de très considérable n'arrivait, quelque perte par-ci, par-là, la perte d'écorces de pruche et de bois de cordes. Le 6 du courant, la conflagration prit l'essor et ravagea d'une manière terrible, Britannia Mills, Saint-Liboire, Saint-Éphrem d'Upton, Sainte-Hélène, Saint-Théodore d'Acton dans les townships d'Acton. Les paroisses de Saint-Liboire et de Sainte-Hélène, ont le plus souffert, les maisons, les granges, et les récoltes de plus de 150 cultivateurs furent la proie des flammes. Le feu était poussé avec tant de violence, qu'à peine les familles pouvaient-elles se sauver avec leurs linges de corps. Rien de plus navrant, que de voir épars dans les champs, les femmes, les enfants appelant, les uns, leurs parents, les autres, leurs maris, qu'ils croyaient péris dans les flammes. Sur un grand parcours, c'était une mer de feu et un grand nombre d'animaux furent brûlés vifs (...) »

Après ce grand feu, plusieurs cultivateurs voyant la moisson complètement détruite, victimes de la disette d'eau qui était extrême car il n'avait pas plu de l'été, découragés ayant perdu tous leurs biens et s'étant fortement endettés, émigrèrent aux États-Unis, entre autres en Nouvelle-Angleterre et autour de Saint-Paul, Minnesota dans l'ouest américain.

Les curés des paroisses affligées tentèrent de commettre l'impossible pour convaincre les compagnards et les encourager à demeurer sur les terres. Les marchands, de leur côté, rayaient publiquement les dettes de ces habitants pour les inciter à rester sur leurs terres. Les pénibles efforts des citoyens de ces paroisses réussirent à garder les cultivateurs sur leurs terres, ces derniers faisant mine de bonne volonté en se réorganisant. Sans doute, la paroisse de Saint-Dominique hébergea, avant la période de reconstruction de ces paroisses incendiées, nombre de familles désespérées que le feu avait réduit à l'état d'extrême indigence.

Cependant, l'exode de plusieurs familles provoqua le délaissement de plusieurs



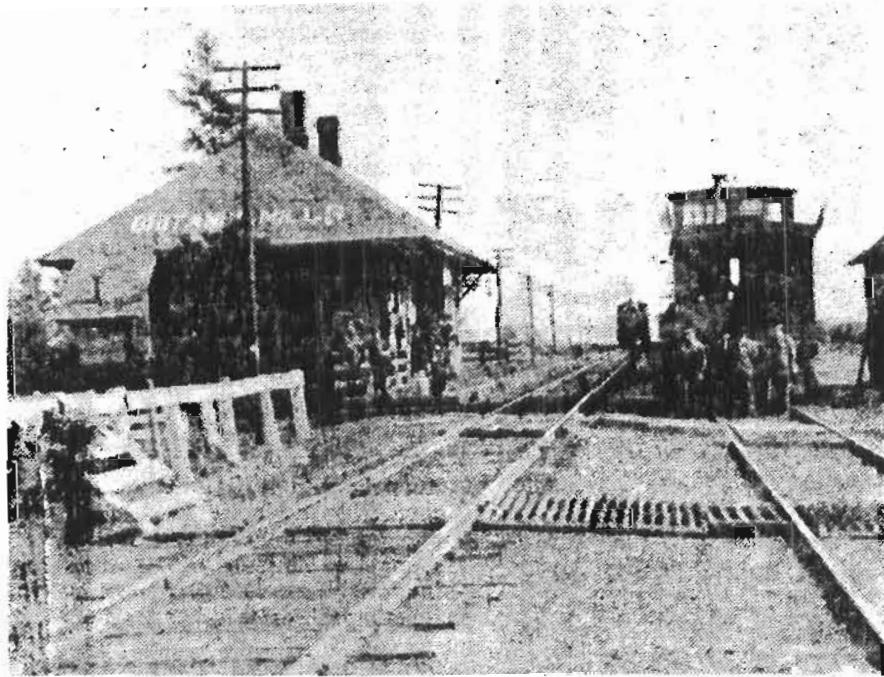
Famille des Duchesneau ayant vécu sur le site de Britannia Mills.

maisons de Britannia Mills et elles finirent par s'écrouler tristement en ruines. Les quelques habitants qui demeurèrent ancrés à leurs terres, s'accaparèrent de ces lots délaissés et c'est ainsi que les terres de Britannia Mills retrouvèrent leurs grands originelles, d'après les contrats d'achats des terres.

Aujourd'hui, ce sont des gens du 7e rang de Saint-Dominique qui possèdent ces anciennes terres qui avaient déjà abritées un petit village. Gaston Duchesneau serait en possession, d'après le cadastre, des lots 126 à 134, Raymond Duchesneau posséderait les lots 128, 133 et 134, et quant à Réjean Duchesneau, les lots 135 à 150 lui appartiendraient. Ces vingt-trois lots se retrouveraient insérés dans leurs fermes.

Réjean Duchesneau serait de la cinquième génération de Pierre Duchesneau, contracteur des débuts de Britannia Mills. Il paraît qu'une des familles Duchesneau de Saint-Dominique aurait découvert, par une bizarre coïncidence, il y a de ça quelques années, en construisant la fondation d'une maison, quelques vestiges du solage de ces vieilles maisonnettes qui firent, il y a cent trente quelques années, la gloire et le prestige champêtres de Britannia Mills, petit village disparu subitement aux confins du 7e rang.

La première gare de Britannia Mills, ruinée par l'incendie de 1880, avait été reconstruite quelques temps après, plus imposante que la précédente, à deux feux.



Gare de Britannia Mills (Courrier de Saint-Hyacinthe 8 juin 1977).

Cette gare, située dans la seigneurie Forsyth, aurait servi d'école de télégraphie; il paraît même que dix apprentis y travaillèrent. À cause de son peu de fréquentations, la gare vit son dernier agent en 1947. Le 5 décembre 1955, une résolution était envoyée au Conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-Dominique demandant s'il y avait objection à ce que le Canadien National (anciennement le Grand-Tronc) démolisse la gare de Britannia Mills. Le conseil du temps, sous la présidence du maire Léonel Dion, avec l'appui des conseillers Albert Chagnon, Elzéar Tétreault, Camille Gaudreau et Raoul Dupont, répondit non.

Situation très étrange qu'une requête de démolition soit envoyée à la paroisse de Saint-Dominique alors que cette fameuse gare était située, d'après les informations de Lucien C. Lefrançois, dans la seigneurie Forsyth, et appartenait conséquemment à la paroisse de Saint-Liboire. On peut en déduire que cette requête ne signifiait en rien la crainte de la compagnie du chemin de fer de nous priver de l'avantage que nous procurait la gare en favorisant le commerce intérieur de la paroisse puisque cette gare était désertée depuis 1947. Alors, l'envoi de cette requête n'était-il qu'un simple geste de bienveillance de la compagnie en désirant nous avertir de l'éventuelle démolition de celle-ci ou n'était-ce que la simple approbation de la compagnie en quoi elle reconnaissait la possession de la gare appartenant à Saint-Dominique ? Hélas ! nous ne saurons jamais puisque les documents demeurent muets et personne n'est en mesure de répondre adéquatement et avec satisfaction à l'intrigante question controversée; Britannia Mills étant situé à un endroit fort litigieux, à cheval sur une limite primitive de seigneurie, et sur une frontière partageant les paroisses de Saint-Dominique et de Saint-Liboire. Quoiqu'il en soit, la gare de Britannia Mills fut démolie en novembre 1956, dernier vestige de cette agglomération du passé. Ce fut donc l'agonie de Britannia Mills. « *Tout ce qui reste : la voie d'évitement, la petite rivière, et quelques petits souvenirs ici et là.* »³²

Cependant, en guise de conclusion, il faudrait clairement conserver à l'esprit que la station du chemin de fer de Britannia Mills, immédiatement voisine de Saint-Hyacinthe vers le nord, n'avait pour nulle autre raison d'existence prospère que la justification d'une ligne de raccordement au site exceptionnel des carrières de Saint-Dominique où gisait la pierre. Sans pierres et sans chaux à transporter, Britannia Mills n'aurait jamais vu le jour ou du moins n'aurait jamais connu le même genre d'intense activité, se contentant que d'assurer par la présence de sa gare, la routine quotidienne des établissements fantômes, ni plus ni moins par la livraison du courrier ou le troc des quelques marchandises aratoires et des produits agricoles. Ces petites gares parsemées le long du parcours du chemin de fer ne servaient bien souvent que de postes de haltes pour les locomotives où les quêteux embarquaient pour le grand voyage; des gares qui étaient vouées indubitablement à l'extinction lorsque l'ère de l'automobile s'implanta puissamment et lorsque l'ère des aventuriers, des vagabonds devint, avec un brin de nostalgie, révolue !

³² Lefrançois, Lucien C. « *Britannia Mills, village historique disparu* » in *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 15 juin 1977.



Site actuel de Britannia Mills avec vue du passage de la voie ferrée.

4. Un important virage dans l'évolution de notre industrie

*« À peu de distance du village de Saint-Dominique et tout à côté de la ferme de C. *** (Antoine Casavant), sur la crête du plateau et le long de la pente tortueuse qui conduit à la plaine, il a surgi un hameau de carriers et de chauxfourniers, où s'est développée une double industrie d'extraction qui a son débouché à la ville voisine. »³³*

La compagnie du Grand-Tronc qui devint plus tard la compagnie du Canadien National continua à exploiter le gisement de pierre calcaire jusque vers le début des années trente environ, quoique le transport de la pierre de taille servant à asseoir solidement les rails avait considérablement ralenti depuis 1880. De plus, la demande, de la part des localités voisines, pour la pierre de taille et la chaux s'était littéralement évanouie. Faute imputable, bien entendu, au désuet réseau de communication établi dans la paroisse qui forçait les voitures à livrer cahin-caha les matériaux requis à la construction des bâtiments dans les paroisses des alentours, en passant sur une route en trop mauvais état. Même l'abbé P.A. St-Pierre avait remarqué la lenteur d'innovation de notre industrie qui aurait pu se révéler davantage florissante si nos aïeux avaient su exploiter adéquatement le gisement des carrières, en y implantant entre autres, à une époque où seules les voitures tirées par les chevaux circulaient dans les environs, un imposant chemin de fer pour

³³ Gérin, Léon – *Le type économique et social des Canadiens; milieux agricoles de tradition française*. Montréal, Fidès, 1948, p. 129.

acheminer avec rapidité et efficacité nos ressources provenant du roc, vers les grands centres urbains, tout comme l'avait suggéré l'abbé St-Pierre dans son manuscrit :

« En ce temps-là, le chemin de St-Dominique n'était guère praticable, à cause de l'immense savane s'étendant depuis les Côtes de St-Dominique jusqu'à une trentaine d'arpents de Saint-Hyacinthe. Il en a coûté énormément pour transporter pierre et chaux, temps et fatigues des hommes et de chevaux, misères pour arracher et sortir les charges embourbées, voitures et harnais brisés, etc. Si ce tronçon de chemin de fer avait été fait et maintenu, des milliers et des milliers de barriques de chaux, des millions de toises de pierre, auraient été livrées de ces carrières quasi inépuisables, plus riches et plus sûres qu'un Klondyke, pour être distribuées dans tout le pays et peut-être même au-delà de la ligne du 45e; et le village des Côtes, au lieu d'être amoindri et presque disparu, serait des plus prospères, comprenant une population se composant d'actifs tailleurs de pierre. Par chars leur arriverait aujourd'hui le bois requis pour la cuisson de la chaux. Par chars seraient exportées la chaux et la pierre. Le Canadien National y trouverait bénéfice. Êtes-vous tenté de me dire : mais alors vous supprimez tout le gain des charretiers ? C'est vrai, mais si l'on n'osait point à payer tant de voiturage, la chaux se vendrait pour la moitié du prix qu'elle coûte. Il en serait ainsi pour la pierre de taille. Et alors chaux et pierre de taille seraient en bien plus grandes demandes, et l'on serait moins tenté de substituer ciment ou chaux et pierres prises en d'autres endroits. L'intérêt fait que tout contracteur cherche à se procurer les matériaux au meilleur marché possible. Si l'importation du bois puis l'exportation de la pierre et de la chaux se faisaient immédiatement par chars, une multitude de contracteurs emploieraient moins de ciment puis achèteraient à St-Dominique les matériaux de construction. Par suite, il y aurait constamment du travail; des mineurs, des chaumiers, des tailleurs de pierre, des forgerons transportant sans arrêt les outils à perforer ou à piquer le roc, des manoeuvres, etc.

Ne pourrait-on pas concasser les déchets, les résidus, puis les exporter pour empierrer les chemins, pour faire des trottoirs, des ponts, des solages, des constructions de ciment ou de béton. Ne pourrait-on pas vendre de la chaux ou de la poussière de pierre à chaux pour amender certains sols devenus improductifs ?

C'est ma conviction que la carrière vaut mieux que les mines de la Californie et du Yukon, que les mines de cuivre d'Acton, que c'est en un mot une source de richesse quasi inépuisable. Il faudrait savoir l'exploiter. »³⁴

Cet écrit de l'abbé St-Pierre paraît peut-être en partie idéaliste, vu les faibles moyens et ressources monétaires que détenaient les paroissiens à l'époque, mais constitue par contre une approche combien réaliste auprès des habitants de Saint-Dominique par le fait qu'elle les incitait à entreprendre des progrès notables en suggérant la récupération des résidus de la pierre qui pouvaient servir à redonner de la vigueur à la terre de la paroisse qui s'épuisait. Cette approche était d'autant

³⁴ Fonds P.A. St-Pierre. Manuscrit sur la paroisse de Saint-Dominique Archives de la Société d'Histoire régionale de Saint-Hyacinthe

plus réaliste qu'on n'avait guère su exploiter convenablement cette source incomparable de richesses.

Quoiqu'il en soit, en dépit des vaines tentatives des clerics éveillés aux problèmes de cette industrie, le rythme d'essoufflement de l'activité des carrières, persista jusque vers les années 1925 - 1930. à une période du siècle où une sensible reprise se fit sentir, quémandée par le pavage des routes. Grâce au transport accru par l'implantation d'un système de routes gravelées ou pavées qui permettait la circulation des automobiles et des camions, les carrières se réveillèrent de leur inertie partielle et s'engagèrent dans la voie de la prospérité.

Depuis 1918, les nombreux fourneaux à calcaire sur le coteau de pierre (on pouvait en dénombrer plus d'une vingtaine) dont on retirait la chaux, après une habile fragmentation portée à cuisson sur un feu vif, s'effondrèrent en ruines pour la majorité, lorsque le ciment détrôna la chaux employée à l'état pur servant à la construction des édifices. Seuls quelques-uns, entretenus par des particuliers, subsistèrent tant bien que mal pendant encore quelques années. Il paraît que ce n'est vers 1967 que le dernier four à chaux, à l'exception de ceux entretenus par la compagnie des Carrières, disparut totalement des moeurs quotidiennes des habitants des Côtes. Adrien Bousquet, qui avait acquis le four à chaux du père Lalumière, était propriétaire de ce four à chaux situé au haut des Côtes, non loin de l'ancienne route du 7e rang.

LISTE DES HOMMES DES MÉTIERS DE LA PIERRE AU XIX^e SIÈCLE

« Les carrières ont produit des tailleurs de pierre, des maçons, des charretiers, etc., mais non des prêtres ni des hommes de profession. »³⁵

Dans une contrée où la pierre a beaucoup été utilisée pour la construction des édifices, il peut paraître étrange d'affirmer que le rude métier de tailleur de pierre ou de chauxlier est un métier disparu mais qui a été longtemps, pendant près d'un siècle une source de vie importante des habitants de la paroisse, entre autres pour ceux qui demeuraient aux Côtes. Depuis l'arrivée des premiers colons sur le territoire de Saint-Dominique, on retrouve les traces du travail ardu de ces artisans qui, depuis les débuts de la colonisation, ont façonné cette dure matière pour en extraire des pierres à bâtir, utilisées pour la construction des maisons, des églises et des bâtiments administratifs. Voici une liste de ceux que nous avons réussi à répertorier au moyen des recensements, car en examinant le contenu de ceux-ci, nous nous sommes aperçus qu'il n'était pas coutume, jusque vers le trois-quart du XIX^e siècle, de porter le nom du métier de tailleur de pierre, de chauxfourmier ou de maçon. La plupart de ces hommes de métier de la pierre préféraient s'inscrire sous la

³⁵ Fonds P.A. St-Pierre. Manuscrit sur la paroisse de Saint-Dominique. Archives de la Société d'Histoire régionale de Saint-Hyacinthe.

mention de « cultivateur » ou de « journalier », peut-être parce qu'ils s'occupaient avant tout de valoriser leurs terres au point de vue de l'agriculture. Le métier attribué à la pierre passait au second rang; les hommes de la pierre cultivaient leurs terres l'été et opéraient les fours à chaux l'hiver, selon ce que nous avons pu en déduire et en comprendre d'après le témoignage des anciens.

CHAUXLIERS, CHAUMIERS OU CHAUFOURNIERS :

(Premières dates d'apparitions aux recensements)

Recensement du Canada-est de 1851 :

Jean-Baptiste Payan, natif de Saint-Hyacinthe, âgé de 44 ans.

Michel Patenaude, natif de Verchères, âgé de 84 ans.

Recensement du Québec de 1871 :

Eusèbe Petit

MAÇONS :

Recensement du Bas-Canada de 1831 :

Benjamin Cadoret, natif de Montréal, âgé de 37 ans

Recensement du Canada-est de 1851 :

Michel Courtemanche, natif de Saint-Charles, âgé de 44 ans.

Recensement du Québec de 1871 :

Philias Authier, âgé de 28 ans.

Recensement du Québec de 1881 :

Alexis Sicard, âgé de 73 ans (bedeau)

Antoine Sicard, âgé de 54 ans

Cérile Sicard, âgé de 29 ans

Alphonse Sicard, âgé de 24 ans

François Houle, âgé de 73 ans

Jacques Gagnon, âgé de 58 ans

Augustin Cardinal, âgé de 46 ans

TAILLEURS DE PIERRE

Recensement du Canada-est de 1861 :

Joseph Barbeau, âgé de 36 ans

Recensement du Québec de 1871 :

François Gaucher, âgé de 26 ans

Victor Dupras, âgé de 22 ans

Calixte Gaucher fils, âgé de 29 ans

Edmond Gaucher, âgé de 17 ans

Caliste Gaucher père, âgé de 48 ans

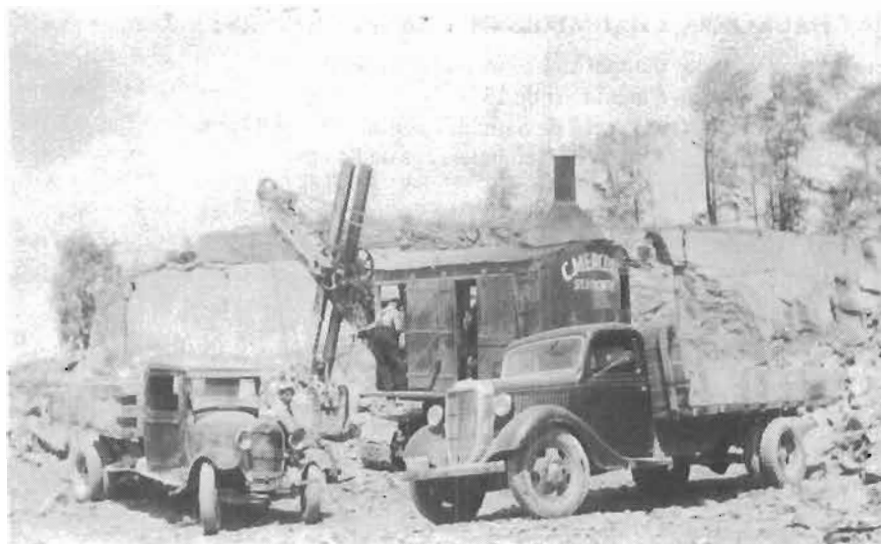
Recensement du Québec de 1881 :

Pierre Loiselle, âgé de 33 ans

Dominique Ledoux, âgé de 25 ans

Joseph Barbeau fils, âgé de 32 ans

*Esther Dupras, âgée de 57 ans
Gatien Dupras, âgé de 33 ans
Pierre Patenaude, âgé de 29 ans
François Dupras, âgé de 35 ans



Grue avec mécanisme pour actionner la pelle fonctionnant au moyen du chauffage à charbon; les camionneurs attendent le départ.

5. Les carrières actuelles

Vers 1935, Frank Lapane (industriel) de Montréal, se porta acquéreur de l'entière propriété des terrains de la compagnie du chemin de fer. À cette époque, même après la crise économique qui en avait accablé plus d'un, la demande pour la pierre à chaux s'était accrue passablement puisqu'en agriculture, une propagande intensive était en cours pour chauler les terres afin d'en contrôler plus adéquatement l'acidité et obtenir de meilleurs rendements dans les cultures. C'est à ce moment-là qu'on entreprit l'ouverture d'un impressionnant chantier de chaux avec la construction d'un immense fourneau ayant la capacité de transformer, en peu de temps et en plus grande quantité, la pierre à chaux en poussières d'un blanc pur pour en fabriquer le « *cacho* » que les cultivateurs achetaient et chargeaient sur leurs charrettes. Nombre d'agriculteurs s'en approvisionnent encore pour répandre sur leurs champs de façon à améliorer la productivité de leurs terrains.

C'est ainsi que les « *Carrières de Saint-Dominique* » voyaient le jour en 1937 et prirent en l'espace de quelques années une fulgurante expansion. Depuis, elles réussirent à développer un réseau d'infrastructure considérable au point que cette

industrie se révèle l'industrie la plus importante et la plus prospère de la paroisse et même de la région maskoutaine.

LES PAVAGES MASKA INC.
ET LES CARRIÈRES DE ST-DOMINIQUE LTÉE

L'Histoire et le destin de ces deux compagnies a été jusqu'ici intimement liés.

Aujourd'hui, les deux compagnies réalisent ensemble chaque année plusieurs millions de chiffre d'affaire. Plus d'une centaine de travailleurs de Saint-Dominique et de la région de Saint-Hyacinthe y exercent une foule de métiers et de tâches rémunérateurs. En plus des montants élevés de salaires qu'elles versent chaque année à leurs employés, les deux entreprises contribuent à la prospérité de la région par les taxes qu'elles versent aux municipalités et leur pouvoir d'achat qu'elles s'efforcent de dépenser dans les environs. Les compagnies pourvoient également à la sécurité de leur personnel par les nombreux avantages sociaux (Assurances, fonds de pension, etc...) dont elles leur font profiter.

Outre les avantages financiers, il convient de souligner le profond attachement qui lie les employés aux compagnies. En effet, bon nombre de pères côtoient leur fils dans leur travail et il n'est pas rare de voir les fils succéder aux pères dans les mêmes responsabilités.

La profonde intégration des compagnies à la vie de la région se manifeste enfin par les nombreux appuis qu'elles apportent aux activités culturelles et sportives de Saint-Dominique. Chaque année en effet, les compagnies encouragent de façon particulière les organisations qui contribuent au développement sportif des jeunes.

Plan d'asphalte de la National Paving Ltd. en 1944, devenue Les Pavages Maska en 1946.



La cabane du « boiler » rattachée au plan d'asphalte en 1944.



Vers les années 1936, une importante compagnie de construction de l'Ontario, la STANDARD PAVING LTD, avait implanté une usine d'asphalte à la gare du CPR à Saint-Joseph dans le but de paver la route qui reliait alors Saint-Hyacinthe à Drummondville en passant par Saint-Simon. La filiale Québécoise de la STANDARD PAVING LTD se nommait alors NATIONAL PAVING LTD. En 1944, l'usine est installée à Saint-Dominique (Bas des Côtes) dans le but de réaliser divers travaux dans les comtés de Saint-Hyacinthe et de Bagot. C'est ainsi que vers 1948 la rue principale de chaque village du comté reçut sa première couche d'asphalte.

La National Paving s'occupait aussi, dans ses débuts, de la fabrication de tuyaux de béton, ce qu'elle abandonna par la suite, préférant se spécialiser uniquement dans le pavage des voies de communications.

En 1956, un groupe d'hommes d'affaires de la région de Saint-Hyacinthe, sous la direction de M. Gaston A. Mailhot, fit l'acquisition de la compagnie qui prit le nom de Pavages Maska Inc. La nouvelle entreprise s'installa sur le site (Haut des Côtes) qu'elle occupe toujours. Sous la direction de M. Mailhot, qui en est encore son président, elle ne cessa de se développer et de prospérer au grand bénéfice de tous les gens de la région de Saint-Dominique et de Saint-Hyacinthe.

Pavages Maska Inc. est aujourd'hui une compagnie spécialisée dans les divers travaux de génie (voirie rurale et municipale, ponts, aqueducs, égouts etc...)

Pour répondre à une clientèle toujours de plus en plus nombreuse, Pavages Maska Inc. emploie (selon la saison) jusqu'à cent personnes compétentes et dispose d'un parc d'équipement de plus de 60 pièces de machineries. Son usine de béton bitumineux produit chaque année plusieurs dizaines de milliers de tonnes d'asphalte qui servent à la confection et à la réfection des routes de la région.

LES CARRIÈRES DE SAINT-DOMINIQUE LTÉE

Cette compagnie est née à l'occasion du redressement de la route Saint-Hyacinthe - Saint-Dominique dans la partie des Côtes. C'était vers 1935. Un entrepreneur de Montréal, M. Frank Lapane, installa alors, sur le site des installations actuelles des Carrières, un concasseur afin de fabriquer la pierre concassée destinée à la confection de la nouvelle route de Saint-Dominique. Cette entreprise poursuivit ses opérations à cet endroit jusque pendant la seconde guerre mondiale où elle fut achetée par un groupe d'hommes d'affaires de Saint-Hyacinthe sous la direction de M. Camille Mercure. La compagnie poursuivit régulièrement son expansion. En plus des Carrières proprement dites, elle possède une usine de béton de ciment et dispose d'une flotte de quelque quinze camions qui contribuent au développement de la région. Elle est également un des plus importants fabricants de pierre à chaux de la province, apportant ainsi sa contribution à l'agriculture du Québec.

Les Carrières de Saint-Dominique Ltée ont livré à date plus de un million de verges cubes de béton préparé. Les Carrières concassent annuellement environ 750 000 tonnes de pierre. Elles possèdent une nouvelle usine de béton d'une capacité de 800 mètres cubes de béton par jour. Elles possèdent aussi des réserves de

Pierre pour plusieurs centaines d'années; en effet, elles sont propriétaires d'environ 30 millions de pieds carrés de terrain recouvrant des bancs de pierre.

Les Carrières sont aussi propriétaires d'un banc de sable à béton, situé à L'Avenir, dans le comté de Drummond. Cette sablière a une superficie d'un mille carré.

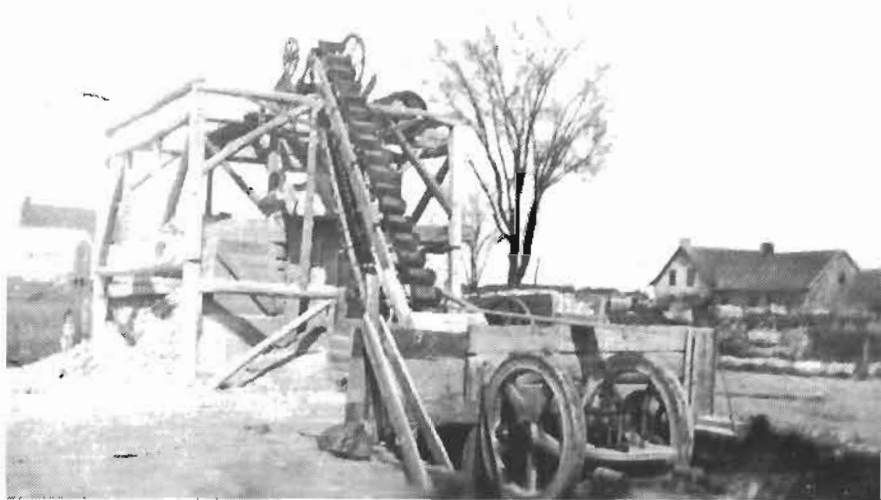
C'est donc dire que les agrégats, soit la pierre, soit le sable, sont assurés pour plusieurs décennies.

Les Carrières contribuent à l'essor de la région en employant quelques 85 personnes des environs.

Sa devise : symbole d'excellence.



Première balance sur le site des Carrières en 1943. Lucien Lafond compte trente-sept ans de service, à son actif; il est aujourd'hui décédé.



Évolution des différents casse-pierre vers 1920.



Apparition de la cabane du casse-pierre vers 1940.



Casse-pierre actuel des Carrières.



Hier : L'usine de pierre à chaux était de beaucoup moindre et devait produire presque 24 heures par jour, pour suffire à la demande des cultivateurs.



Aujourd'hui : Nouvelle usine de pierre à chaux "cacho" d'une capacité de 2 000 tonnes par jour.



Hier : Ancienne usine de béton, capacité de 200 verges cubés par jour.



Aujourd'hui : Nouvelle usine de béton d'une capacité de 1 000 verges cubés par jour.



Hier : Ancienne bétonnière à cuve basculante



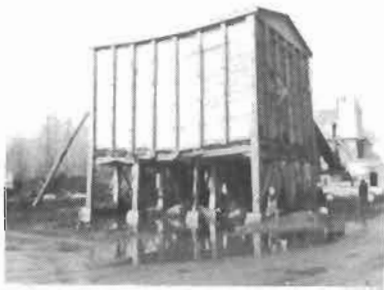
Aujourd'hui : La plus moderne des bétonnières avec son malaxeur en action continue qui donne un béton de 1ère qualité.



Hier : Le contrôle n'était pas le même, si l'on regarde cette photo, qui en dit long sur l'outillage.



Aujourd'hui : Chambre de contrôle du nouveau concasseur, une force de pouvoir extraordinaire.



Hier : Le vieux silo d'hier qui date de plusieurs années de bon service.



Aujourd'hui : Nouveau silo servant à emmagasiner la pierre criblée provenant de l'usine de concassage no. 2.



Prise de vue surplombant une portion du site des Carrières. À remarquer, à l'arrière-plan, les parois érodées de la profonde excavation rocheuse.

7. Le métier de Tailleur de Pierre



De gauche à droite : Zotique Daudelin, Paul-Émile Daudelin, Gaston Baron et son père Adouilda Baron.

Le métier de tailleur de pierre avec ces méthodes artisanales et traditionnelles est mort et bien mort ! Bien sûr, il peut être encore possible d'interroger d'anciens tailleurs de pierres de Saint-Dominique, reclus dans leurs souvenirs, qui connaissent leur métier à fond pour l'avoir pratiqué pendant trente et quarante ans. Dans une région comme Saint-Dominique aussi comparable à des endroits évocateurs du martèlement de la pierre comme à Saint-Marc-des Carrières, dans la région de Québec, ou Rivière-à-Pierre, dans Portneuf, on ne pouvait que retrouver indubitablement des travailleurs spécialistes de la pierre dont la compétence se voyait hautement reconnue dans toute la région maskoutaine.

Des familles entières de Saint-Dominique, élevées de père en fils aux rudes labeurs du taillage de la pierre, comme les Baron, les Brodeur, les Daudelin, les Lafond, les Lapointe, les Ledoux, les Richer et les Sicard, au bas des Côtes, pourraient figurer dans notre répertoire. Les quelques artisans retraités, dont la plupart nous ont quitté, possèdent une parfaite connaissance de leur métier, mais ne peuvent figurer hélas ! au palmarès des artisans encore en exercice.

Pour découvrir le métier de tailleur de pierre, ses exigences, ses difficultés et ses utilités, nous avons eu l'honneur, la chance et l'ultime privilège de rencontrer en juin 1982, un personnage extraordinaire, à la verve quasi légendaire, que la pierre captiva pendant près de quarante ans puisqu'il exerça cette laborieuse besogne de tailler les pierres sous toutes ses facettes, sans relâche, pendant trente-sept longues années. Cette personne, était Zotique Daudelin qui nous quitta vers un autre monde le 1er juillet 1982, à l'âge de 77 ans, quelques semaines à peine après nous être entretenus avec cet homme attachant, resplendissant de mille et une histoires saisissantes et fascinantes sur les carrières. Il était un des derniers tailleurs de pierre de Saint-Dominique qui pouvait parler avec une profonde connaissance de ce qui se passait il y a au-delà d'un demi-siècle. C'est donc un vibrant hommage posthume que nous rendons à ce travailleur de la pierre ainsi qu'à tous les autres qui ont éclaté avec fracas la pierre pendant de nombreuses années, en consacrant dans notre volume souvenir un texte écrit en leur mémoire, racontant l'histoire du métier de tailleur de pierre par le témoignage de Zotique Daudelin, dédié à perpétuité à sa famille et à ses descendants.

Grâce au précieux écrit de Lucien C. Lefrançois qui parut dans le cahier du Patrimoine, dans le Courrier de Saint-Hyacinthe de juin 1982, nous avons pu élaborer

rer en guise de complément, un texte des plus consistants qui, nous l'espérons, sera conservé dans les archives de plusieurs familles de Saint-Dominique.



*Zotique Daudelin,
tailleur de pierre...*



*et quelques-uns de ses outils qui permettaient de tailler
dans les roches les plus dures et avec les meilleurs résultats.*

La transmission du métier de père en fils :

Le tailleur de pierre acquérait toujours la connaissance de son métier par apprentissage. La transmission du métier se faisait le plus souvent de père en fils ou d'un maître local à un jeune apprenti du même lieu. C'est de père en fils que s'effectua la perpétuation du métier dans la famille Daudelin puisque Zotique apprit les secrets du métier de son père Octave, qui lui-même les avait reçus de son propre père, portant aussi le prénom d'Octave. Dès le jeune âge de dix ans, il accompagnait bravement son père au travail, et quelquefois d'autres travailleurs de la pierre venaient se joindre à eux, surtout quand un contrat était trop important pour être exécuté dans de brefs délais, sans aide extérieure. En ce temps-là, la difficulté de tailler la pierre et de la transporter s'avérait extrême. Zotique se souvenait que, dans son enfance, les pères Benoit et Cloutier charriaient la pierre à l'aide de wagonnets roulant sur lisses de métal, tirés péniblement par une paire de gros boeufs indociles. Plus tard, l'arrivée des camions facilita un peu plus la tâche du transport de la pierre, quoique la taille était réservée exclusivement aux méthodes artisanales.

Techniques de la taille de la pierre :

La taille de la pierre requérait beaucoup de patience, de force, de dextérité et surtout, il fallait être initié et connaître les secrets permettant de trouver les bonnes veines de la pierre, ce qui ne s'avérait pas une mince tâche en soi et qui devenait encore plus difficile lorsqu'il s'agissait de fragmenter les pierres des champs. Lorsque se présentaient des moments de répit, les travailleurs de la pierre en profitaient pour opérer les fours à chaux.

Jusqu'en 1920, il n'était pas question de se servir de dynamite pour tailler la pierre. La méthode était strictement artisanale, pourvue de connaissances indispensables et « d'huile de coude ». Pour extraire les immenses blocs de pierre de la carrière, ils creusaient des trous dans la pierre à tous les six pouces. Pour accomplir l'éclatement du bloc de pierre désiré, un homme tenait habilement une mèche qu'il faisait tourner d'un tour de main chaque fois que son compagnon frappait un coup de masse. Avec le temps et l'expertise, on obtenait des morceaux de pierre de grosseur quasi uniforme, de un à deux pieds d'épaisseur sur deux à trois pieds de hauteur. Ensuite, le tailleur s'acharnait promptement à débiter ces pièces brutes en morceaux plus petits selon les dimensions désirées par les commandes reçues.

Les cailloux de champs étaient eux aussi taillés, et pour effectuer ce découpage tout aussi complexe, on plaçait la pierre ronde des champs sur une autre pierre taillée précédemment. Un homme tenait un marteau carré qu'il plaçait en biais (sur le « camp ») sur le fil de la pierre et un compagnon y allait avec force en frappant de la masse, toujours avec une infime précaution, la pierre des champs.

C'était le genre d'occupations auquel on pouvait s'adonner dans la journée d'un tailleur de pierre; on s'arrangeait pour diversifier les tâches à exécuter, question de changer le mal de place. Le travail de la taille de la pierre exigeait une précision exagérée dans les mouvements, difficile à maintenir pendant de longues heures; un tel ouvrage qui était bien peu souvent récompensé à la fin d'une journée de dix longues heures d'éreintante besogne lorsqu'on réussissait à s'accaparer d'un mai-

gre butin de 50 cents. Mais, chacun était conscient de la valeur de rémunération de ce gagne-pain et on s'accommodait en conséquence pour faire vivre la petite famille.

Les sortes de pierres utilisées :

Au coteau de Saint-Dominique gisent différentes sortes de pierres toutes aussi utiles les unes que les autres et que nombre de tailleurs de pierre ont employées selon les occasions. On retrouvait de la pierre dure servant à la construction des édifices, comme la pierre de taille grise, la pierre de taille noire, d'autres avec filet de sable, d'autres avec filet de composé ferrugineux. Pour la fabrication de la chaux, on utilisait les calcaires qui, à la différence des pierres de taille, sont d'une nature tendre, que l'action du feu réduisait finalement en chaux. On retrouvait de la pierre calcaire à chaux blanche et à chaux bleue. D'autres pierres parsemaient les bancs des carrières, mais elles n'étaient guère utilisées, comme le quartz blanc, les galets et l'ardoise noire.

L'outillage nécessaire :

Les outils servant à tailler la pierre étaient des outils appelés « à main », généralement fabriqués de fer ou d'acier. Au contact de la pierre, ils se détérioraient assez rapidement; les pointes, les tranchants ou les dents s'usaient au contact de la matière à débiter et à façonner. C'est pourquoi l'artisan avait besoin de deux fois plus d'outils qu'il n'en utilisait réellement, un jeu complet était presque toujours chez le taillandier pendant que l'autre était utilisé. À Saint-Dominique où le travail de la pierre représentait une activité importante, la taillanderie devenait une spécialité pour les forgerons.

Le coffre du tailleur de pierre contenait les outils requis suivants : la masse dont les exemplaires utilisés pesaient entre six onces et vingt-deux livres, les plus grosses étant employés au dégrossissage du bloc de pierre brut extrait de la falaise, le marteau en bois de chêne pour frapper les pointes, les ciseaux, les tranches et les poinçons servant à sculpter; les bouchardes, espèces de marteaux à têtes carrées pourvues de dents pointues qui donnaient des parements plus ou moins unis selon la « dentition », à la différence des pierres « piquées » dont la face était taillée, mais sans être aplanie; les mèches ou « drills » utilisées avec le coin de fer et les jumelles pour fendre la pierre; enfin les outils les plus spécifiques comme les marteaux à bombardage, les barres noyées et les règles, équerres, sauterelles et compas nécessaires au mesurage et au traçage de la pierre. Plusieurs autres outils, dont les noms peu usuels nous échappent, garnissaient les coffres du vaillant maître-tailleur de pierre.

Depuis la mécanisation industrielle contemporaine, on n'effectue plus la taille de la pierre comme autrefois. Les méthodes modernes, par le dynamitage à grande puissance, se sont substituées aux traditions ancestrales où ces connaissances peu ordinaires étaient transmises de génération en génération. Il est bien loin le temps des tailleurs de pierre rayonnant de fierté, avec leur courage émérite et leur patience inlassable; pourtant ils avaient alors l'impression de s'attaquer directement à la sueur de leur front à l'écorce terrestre et, à partir d'un matériel brut et informe, de tailler dans le vif ce qui deviendrait monument commémoratif, habitations, mai-

sons publiques, bâtiments administratifs, églises et parfois de véritables sculptures que des mains agiles avaient façonné vaillamment.

Pour des hommes comme Zotique Daudelin, le monde de l'extraction et de la taille de la pierre avec des moyens purement artisanaux, appartient à une époque, hélas révolue ! Seul un brin de nostalgie circulant en nos veines de petits-fils de tailleurs de pierre nous empreignent des labeurs de ceux, qui depuis la colonisation de la paroisse, ont dévoré avidement la pierre pour la plus grande prospérité industrielle de Saint-Dominique.

La potasse

Aux premiers temps de la colonisation, un des seuls revenus que pouvait soutirer l'habitant de sa terre, avant de se lancer en agriculture, était celui du bois. Pour ouvrir les premiers défrichements où loger la cabane de bois rond et ensemercer le premier champ, il fallait exterminer la forêt. Il n'y avait qu'une méthode, celle du brûlis : couper les arbres, brûler le bois en tas, les branches et les souches provenant du défrichage et recueillir la potasse extraite de la cendre qui pouvait servir aux femmes, par exemple, pour la fabrication du savon noir. En effet, on eut vite la notion que les cendres provenant de la combustion des feuillus possédaient une valeur spéciale. Elles contiennent beaucoup de potasse qu'il était facile d'isoler par un grossier lessivage; ainsi de ces cendres on pouvait tirer un produit déjà marchand, le « *salt* » que nos colons baptisèrent *sall*. Il se vendait bien, on l'échangeait pour des « *poches de fleur* » (sacs de farine) et quelques rares objets indispensables. Relativement aisé à transporter, les habitants préféraient souvent emprunter des sentiers à pied, dans le bois, pour se rendre aux villages de Saint-Hyacinthe ou de Saint-Pie entre autres, et rapporter en échange sur leur dos quelques victuailles, des clous, de la quincaillerie, du matériel aratoire et des verges de tissus pour la confection des habits.

Au prix d'un second traitement un peu plus compliqué, le « *salt* » était concentré en un sel de potasse, la perlasse (*pearl-ash*), que l'agriculture anglaise des cantons de l'est employait considérablement à cette époque. Pour des gens qui n'avaient à peu près rien à vendre et tant à acheter, le *salt* représentait l'indispensable article d'exportation. C'est par cette production de potasse que l'agriculture a pu s'installer solidement au milieu du dix-neuvième siècle.

Dans chaque embryon de village s'installaient quelques producteurs de potasse qui consacraient toutes leurs énergies à raser leurs terres, à faire du brûlis et à vivre de ce troc. En 1850, d'après le recensement du Canada-Est de 1851, on dénombrait pas moins de trois potasseries à Saint-Dominique qui employaient le travail de quatre hommes, fort probablement l'hiver durant la saison morte, et qui avaient produit un total de 36 quarts de potasse (un quart équivalant à 40 gallons de matière sèche).

Parmi les colons de Saint-Dominique, Alexis Champigny, cultivateur, na-

tif de Saint-Damase et âgé de 27 ans, possédait une potasserie où il s'était fabriqué douze quarts de potasse. Jean Houle en tenait une autre qui avait rapporté la même production et Isaac Archambault, cultivateur, natif de Saint-Denis et marié à Louise Bernier, possédait la troisième potasserie qui lui avait procuré la même quantité, soit douze quarts de potasse.

Les mines

Si étrange que cela puisse paraître, Saint-Dominique, en plus de l'exploitation de la pierre calcaire, a été témoin de l'exploitation de différents métaux ou minerais, probablement le fer qu'on retrouve en minces filets dans le roc, par le creusage de mines au milieu du XIXe siècle. Mais cette branche d'industrie se révéla plutôt éphémère sur des terres où les ressources furent sans doute rapidement épuisées, les gisements n'étant que très superficiels. Après tout, Saint-Dominique n'occupe pas la position privilégiée des centres miniers des cantons de l'est comme Thetford Mines. elle ne repose qu'à l'extrémité de la poussée appalachienne.

À cette époque, les autorités gouvernementales en quête de richesses, faute de projets d'envergure ou de découvertes extraordinaires, se lançaient aveuglément dans les régions déjà défrichées à la prospection de quelque gisement, si minuscule soit-il. C'est probablement ce qui s'est produit à Saint-Dominique; des prospecteurs sont venus nous rendre visite et faute du précieux filon d'or, sont repartis.

D'après le recensement du Canada-est de 1861, deux mines auraient été exploitées pendant quelque temps à Saint-Dominique, sises au neuvième rang. Voici ce qu'écrivait le recenseur Pascal Chagnon à ce propos :

« Il y a sur la propriété de Jacques Gagnon, posté au numéro 31 (sur le recensement agricole), qui habite le 9e rang, qui déclare au recenseur qu'il y a sur sa propriété une mine de fonte de haute importance, qui a été exploitée voilà quelques années par des gens employés par le gouvernement pour cet effet; le moyen pécuniaire manquant, le propriétaire a toujours négligé d'en faire l'exploitation à venir jusqu'à ce jour.

*Il se trouve sur la propriété de François L'Heureux (au 9e rang), posté au numéro 3 ci-contre, sur le recensement agricole, qui déclare au recenseur qu'il y a une mine de différents métaux qui a été exploitée voilà quelques années par des gens employés par le gouvernement pour cet effet: le moyen pécuniaire manquant, le propriétaire a toujours négligé d'en faire l'exploitation à venir jusqu'à ce jour ».*³⁶

D'après le cadastre abrégé de la seigneurie de Dessalles-propre, la terre de François L'Heureux (numéro 1255) serait située tout juste à deux arpents

³⁶ *Commentaire du recenseur Pascal Chagnon. Recensement du Canada-est de 1861. Archives publiques du Canada 1975. Microfilm C-1263.*

de l'entrée du neuvième rang (à droite de la route) tandis que la terre de Jacques Gagnon (numéro 1270) serait située au moins à quarante-six arpents de la rue Principale, vers le centre du neuvième rang. Il est fort probable que ces deux terres furent laissées à l'abandon, en ce qui regarde l'exploitation minière, au gré de l'érosion par le temps, mais on imagine qu'elles furent sûrement valorisées en ce qui s'agit de l'agriculture, beaucoup plus rentable que la possession d'un lopin de terre contenant quelques dépôts miniers.

La singulière existence de ces mines nous porte à croire à une certaine analogie possible que nous pourrions établir avec la présence d'un sous-sol pierreux au 9e rang. En effet, grâce à cet indice fourni par le manuscrit de l'abbé St-Pierre, nous pouvons en déduire qu'il est fort probable qu'il ne s'agisse que de bancs de graviers, gisant épars à la surface du sol de quelque terre stérile du 9e rang :

« Dans ces dernières années d'une terre qui longe la route du IXe rang, l'on a sorti des milliers de tonnes de gravelles pour améliorer les chemins des alentours. De ce fait un sol ingrat a fait la fortune du propriétaire puis a fourni le pain quotidien à plusieurs camionneurs et à combien d'hommes de pelles ? La source n'est pas encore épuisée. On en prendra encore et le fonds restera toujours ». ³⁷

Banc de gravier au 9ième rang de Saint-Dominique exploité par M. Edy Archambault (photo prise en 1939).



Faute de renseignements plus élaborés, nous ne pouvons connaître à fond l'histoire de ces mystérieux gisements. Cependant, à la suite de cette étonnante révélation, nous ne pouvons qu'espérer que les gens du 9e rang, soucieux de l'expansion de l'économie de la paroisse, s'occuperont à coups de pioches ou de pelles à remettre en valeur nos ressources, camouflées secrètement sous quelques couches de terre, et qui attendent patiemment le jour où elles seront mises à profit...

³⁷ Fonds P.A. St-Pierre. Manuscrit sur la paroisse de Saint-Dominique Archives de la Société d'histoire régionale de Saint-Hyacinthe.

La tourbière

« Qu'il naisse un homme capable de fabriquer un combustible pratique avec la tourbe et pendant un siècle on puisera d'abondants revenus dans la tourbière qui commence au bas des Côtes, quitte plus tard à tirer des récoltes non moins abondantes du sol fertile qui repose au-dessous ». ³⁸

Un gisement de tourbe en quantité exploitable, de la tourbe qui provenait de la décomposition des végétaux (humus), s'étalait en un grand amas de terre noire d'une dizaine de pieds d'épaisseur dans la Savane et au bas des Côtes jusqu'à la première élévation de terrain. À l'origine, cette tourbière reposait dans une dépression occupée par une étendue lacustre peu profonde.

Vers 1870, époque où les réserves disponibles en bois de chauffage devenaient de plus en plus éparées et où la cherté de ce matériau combustible en inquiétait plus d'un quant à l'avenir de ce mode de chauffage, l'exploitation de la tourbe à des fins de substitution au bois se présentait comme une solution idéale pour pallier au manque de ressources forestières. Cette situation d'appauvrissement en bois de chauffage, avait incité, entre autres, quelques gens de Saint-Hyacinthe à tenter une expérience en utilisant la tourbe que l'on retrouvait à Saint-Dominique en guise de combustible remplaçant.

« Une récente expérience par les Directeurs du Grand-Tronc vient de confirmer ce que nous avons déjà dit à propos de la tourbe de la Savane de Saint-Dominique. Il résulte de l'essai tenté qu'un engin à vapeur, alimenté par ce combustible fonctionne avec une plus grande vitesse et réduit de 60 pour 100 le coût du chauffage. Nous sommes heureux de constater ce fait : il met hors de doute la véracité de l'opinion émise sur un de nos précédents numéros touchant l'immense avantage que Saint-Hyacinthe peut retirer du voisinage de la Savane en question (...).

La substitution de la terre noire au bois aurait donc les résultats les plus favorables à cette localité. Cette tourbe peut être aussi utilisée dans les boutiques pour fondre les métaux et est même préférable au charbon actuellement employé. Des expériences nombreuses établissent la véracité de ce fait. Mais il n'y a pas que les industries qui puissent tirer profit du combustible dont il s'agit, car il est également certain qu'il peut remplacer le bois pour chauffer les maisons des particuliers. Ainsi donc tout le monde a intérêt à l'exploitation de nos savanes et nous n'avons aucun doute que quelques-uns de nos concitoyens tenteront l'entreprise ». ³⁹

L'exploitation de la tourbe n'avait non seulement inspiré l'utilisation de ce combustible pour les besoins de l'industrie et du chauffage des habitations, mais aussi pour les bienfaits et progrès de l'agriculture. Entre autres, le cultivateur progressiste Antoine Casavant de Saint-Dominique exploitait acces-

³⁸ Ibid.

³⁹ Courrier de Saint-Hyacinthe, Mardi, 6 novembre 1866.

soirement un lopin de terre situé dans la Savane, à mi-chemin entre Saint-Dominique et Saint-Hyacinthe. En cultivateur prévoyant, à l'affût du progrès, il avait commencé en 1887 à utiliser chez lui comme combustible la tourbe qu'il extrayait du sol tout en écobuant sa terre de la Savane. C'est-à-dire qu'il s'accommodait à peler la terre en arrachant les mottes, avec les herbes et les racines, qu'il brûlait ensuite pour fertiliser le sol avec les cendres.

*« J'étais arrivé à la ferme de C.*** (Casavant) le 2 mai, et c'est dans la nuit du 24 au 25 mai que survinrent les premières averses. Mais dans l'intervalle, C.*** (Casavant) avait pu non seulement opérer ses semailles sur son domaine principal, mais brûler une grande étendue de terre noire à la Savane, et se trouvait dès lors en bien meilleure position que la plupart de ses voisins. En effet, grâce au drainage souterrain, sa terre de Saint-Dominique avait été prête beaucoup plus promptement que d'autres à recevoir les façons requises; C.*** avait été à même de se transporter sur sa terre de la Savane et, avec un nombre suffisant d'engagés, d'y faire brûler une grande étendue de tourbe, avant que la pluie fut venue interrompre pour le reste de la saison tout travail de cette nature ».*⁴⁰

Dans le but d'économiser le bois de chauffage qui s'épuisait sur le coteau de Saint-Dominique, les chaufourniers au début du siècle se montrèrent fort industriels lorsqu'ils se servirent même de la tourbe qui croupissait dans les vallons au bas de la Côte pour alimenter les fours à chaux. Ils transportaient difficilement la terre noire sur des brancards qu'ils déchargeaient à la pelle auprès des fours à chaux. Quoique ce mode de chauffage se révélait utile en épargnant le bois, il n'en devenait pas moins impropre à la cuisson de la chaux puisque cette méthode de chauffage tirée de la tourbe, s'avérait, paraît-il, extrêmement salissante. C'est pourquoi, dans leurs tentatives d'expérimentation, les chaufourniers des Côtes exploitèrent seulement pendant quelque temps la tourbe, après quoi ils l'abandonnèrent rapidement au profit de la combustion traditionnelle provenant du bois, beaucoup moins encrassante.

L'AGRICULTURE À SAINT-DOMINIQUE

Outre la vocation industrielle de la pierre à Saint-Dominique, l'exploitation des ressources agricoles provenant de la terre constitue, pour la grande majorité de paroissiens, surtout campés au 7e rang, au 9e rang, au Brûlé et au village, une activité économique importante. En effet, le caractère de Saint-Dominique ne s'avère pas exclusivement minier, même si l'on fonde avant tout la réputation de la paroisse sur la possession de son gisement de pierre exploité économiquement. Il faut prendre conscience aussi que sa diversité économique se voit réalisée par l'apport complémentaire de l'agriculture qui joue un rôle tout aussi prépondérant que l'ac-

⁴⁰ Gérin, Léon – *Le type économique et social des Canadiens: milieux agricoles de tradition française*, p. 132.

tivité des carrières. Longtemps l'agriculture procura ce seul moyen de subsistance dans les rangs : vivre de la terre, à défaut de vivre de la pierre. Saint-Dominique n'est peut-être pas la copie parfaite du berceau agricole du Québec, mais néanmoins avec l'audace et la fierté des cultivateurs, des maraîchers et des éleveurs de bétail, la paroisse réussit à se tailler une place des plus convoitables dans la région maskoutaine.

1. Une agriculture à la Louis Hébert

Jusqu'en 1840, les premiers colons arrivés à Saint-Dominique se hâtèrent à débroussailler la pénélaine, à raser les arbres, à se débarrasser du bois en le faisant brûler en cendres d'où on pouvait retirer de la potasse, parce que le bois représentait une nuisance à l'agriculture. Une centaine de troncs d'arbres suffisaient à bâtir la cabane en billots, et le reste du bois défriché, et les branches et les souches passaient sous les flammes ardentes. Seules quelques maigres futaies réussissaient à subsister à l'extrémité des terres, constituant pour l'habitant une bonne réserve en bois de chauffage et un abri naturel par la protection des étendues de terres des grands vents qui s'abattaient et ravageaient bien trop souvent les cultures.

Plus tard, quelques cultivateurs se mordirent les doigts d'avoir défriché sans considération leur terre à bois pour avoir répondu aux besoins nécessités par l'agriculture quand le prix du bois fluctua à un point tel que le moulin à scie du village où s'approvisionnait Saint-Hyacinthe ne pouvait fournir à la recrudescence de la demande en bois de construction. Cependant, malgré cet intensif défrichage, les premiers ravages effectués sur nos forêts ne paraissent pas avoir été considérables, puisque 80% des terres de Saint-Dominique étaient encore recouvertes de bois en 1851.

Jusque vers la moitié du XIXe siècle, l'agriculture qu'on pratiqua à Saint-Dominique relevait d'un type fort traditionnel et ne se trouvait pas intégrée à une économie de marché, d'où son caractère de subsistance, c'est-à-dire que la production était axée avant tout sur les besoins de l'unité de consommation locale, la famille.

Les colons faisaient la culture du blé, du maïs canadien, du lin pour la confection des étoffes, des patates, du sarrasin, et un peu d'élevage agrémentait l'activité agricole. Comme Louis Hébert, les premiers colons semaient d'abord à la volée entre les souches d'arbres et les roches et tous remuaient arduement la terre et laissèrent à leur postérité des exemples de travail, de dévouement et de ténacité vraiment dignes d'admiration.

ANALYSE DU RECENSEMENT AGRAIRE DU BAS-CANADA POUR 1851-1852 :

En 1851, au premier abord, on pouvait juger que les terres de Saint-Dominique ne semblaient pas tellement productives en comparaison des autres paroisses du comté de Saint-Hyacinthe. L'ensemble des terres disponibles à l'agriculture n'était cultivé qu'à seulement 20% de sa superficie totale. Le reste des terres, soit 80% regroupaient des terrains en bois debout, non défrichés et par conséquent non cultivés. Saint-Dominique se trouvait à vrai dire à l'avant-dernier rang des paroisses du comté (l'Ange-Gardien détenant le dernier avec 18% de surface cultivée) en ce

qui a trait à la possession de terres en culture. L'extraction de la pierre paraît avoir accaparé plus d'un habitant au lieu de l'ensemencement des champs. Il faut avouer cependant que la nature du terrain ne se trouvait pas habilitée à accueillir le morcellement des terres dans un premier temps, le défrichage et la culture par la suite. En effet, le coteau de pierre traversant la paroisse se composait d'une terre stérile par la présence du roc et retranchait nombre d'acres nécessaires et propices à l'implantation massive de l'agriculture.

*« On n'a pas eu intérêt, il est vrai, à défricher la pente abrupte, rocheuse, difficile de culture, qui relie le plateau de Saint-Dominique à la plaine de Saint-Hyacinthe, et tout le long de cette pente, sur une distance de quelques milles, on observe une végétation arborescente, pauvre en bois d'oeuvre ou de construction, mais formant une précieuse réserve de combustible pour les habitants du voisinage ».*⁴¹

À Saint-Dominique, la culture des pois venait au premier rang avec 43% de la superficie totale employée à la culture, puis venait la production du blé avec 19% et de l'avoine avec 15%. Déjà en 1850, la culture du blé ressentait des signes de fatigue, même à Saint-Dominique, malgré son nombre d'acres en culture peu considérable. La culture du blé, privilégiée par une tradition ancienne chez la paysannerie européenne, perdait de plus en plus de terrain au profit des cultures de remplacement tels la production des pois, comme c'était le cas à Saint-Dominique. Les autres céréales panifiables telles le seigle ou le sarrasin étaient toujours employées en ordre décroissant de préférence et un nombre infime d'acres leur était habituellement consacré comme en témoigne le recensement de 1851 où aucun acre de terre à Saint-Dominique ne voyait pousser du seigle et seulement 51 acres sur 3832 acres en culture (1,3%) faisait germer le sarrasin.

Malgré la superficie restreinte de nos terres allouée à la culture, Saint-Dominique jouissait d'une réserve forestière incomparable et se voyait en mesure de pourvoir amplement aux besoins de Saint-Hyacinthe qui avait ruiné presque entièrement ses forêts. Dans tout le comté de Saint-Hyacinthe, après la paroisse de Saint-Hugues, Saint-Dominique venait au second rang pour la surface boisée, avec ses 15 717 acres de terres en bois debout. Sur cette quantité d'acres en forêt, on peut avancer facilement que les trois-quarts foisonnaient en érables. C'est pourquoi les colons se faisaient un devoir d'épargner la forêt, en abattant de préférence d'autres espèces d'arbres comme les bois de pin et de pruche pour la construction et le chauffage des habitations. Saint-Dominique se révélait après Saint-Pie, la seconde paroisse du comté, la plus productive en fabrication de sucre provenant de l'érable, avec ses 17 376 livres de sucre d'érable obtenues pour l'année 1851-1852. C'était une industrie originale qui pouvait facilement écouler ses produits vers le marché américain, entre autres. Pour obtenir un sucre grossier, l'opération était assez simple et avait l'avantage de s'effectuer au cours d'une saison creuse où les travaux agricoles étaient impossibles, car la montée de la sève a lieu en mars. Les grandes érablières, avec leurs centaines de beaux arbres et la cabane de bois où on fait bouillir la sève recueillie, devinrent un des éléments du paysage rural. Ainsi,

⁴¹ Gérin, Léon — *Le type économique et social des Canadiens: milieux agricoles de tradition française*, p. 128

non seulement la population de Saint-Dominique ne manqua jamais de sucre, mais elle en recueillait assez pour en vendre, et ce commerce s'associa à celui de la pierre et de la production des céréales.

La production du lin et du chanvre, associée à l'élevage des moutons pour la laine que la femme filait au rouet, servait à la fabrication de l'étoffe, de la toile et de la flanelle qui s'avérait nécessaire aux besoins domestiques de la famille, entre autres pour la confection de chauds vêtements contre les rigueurs du climat.

En ce qui concerne le cheptel animal, Saint-Dominique ne possédait pas d'immenses troupeaux. Seuls les chevaux semblent avoir été en nombre suffisant pour assurer convenablement l'activité économique de la paroisse. Ces bêtes de traits, même si elles étaient peu utilisées pour l'agriculture, servaient cependant utilement, on imagine, au transport de la pierre aux carrières : en font foi les nombreux forgerons installés à Saint-Dominique à cette époque.

En général, la maigreur de la production agricole à Saint-Dominique, comme dans plusieurs paroisses environnantes s'explique par la situation suivante qui prévalait :

*« Le sol et le climat du Bas-Canada sont favorables à l'exploitation agricole – le peuple est laborieux, intelligent, et cependant ce peuple ne retire pas de la terre le quart de ce qu'elle peut produire. La cause, c'est que le système de cultiver est mauvais. Les défauts principaux de ce système sont : 1^o le manque de rotation appropriée dans les semences, 2^o le manque ou la mauvaise application des engrais, 3^o le peu de soin donné à l'élevage et à la tenue du bétail; 4^o le défaut d'assèchement dans certains endroits; 5^o le peu d'attention donnée aux prairies et à la production de légumes pour la nourriture des troupeaux; 6^o la rareté des instruments perfectionnés d'agriculture ».*⁴²

Une des causes principales du mauvais rendement des terres, par le manque de drainage en particulier, convenait parfaitement à Saint-Dominique où la plupart des cultures végétaient dans les marécages lors des pluies abondantes. En effet, le recenseur Louis Taché avait fait état de cette situation pour le moins désavantageuse par la remarque suivante inscrite au recensement du Canada-est de 1851 :

« Il n'y a pas à juger de ce que peuvent produire les terres de Saint-Dominique par la récolte de cette année qui a manqué presque complètement. Le manque de récolte est dû aux pluies fréquentes de l'été dernier et au manque d'égoût des terres. Des 3 832 arpents de terre en culture, au-delà de 2 000 arpents de terre sont couverts en grosses souches, par conséquent le terrain n'est pas nivelé et est très difficile à égoûter ».

Si les récoltes appauvries étaient ordinairement reliées à de piètres conditions climatiques, à une mauvaise température, il arrivait souvent aussi que le faible rendement était surtout dû à l'ignorance ou tout simplement au manque d'intérêt du cultivateur trop exigeant. Par exemple, un autre facteur qui sembla contribuer

⁴² Lacoursière, Jacques et Bizier, Hélène-Andrée – *Nos Racines, l'histoire vivante des Québécois*, Éditions T.L.M. Inc., chapitre 112, p. 2, 223.

à la réduction de l'activité des agriculteurs de Saint-Dominique à vouloir défricher et ensemercer leurs terres était la concession des terres jugées beaucoup trop étroites pour permettre une vaste expansion des cultures sur la façade des terrains. Était-ce vraiment un simple caprice ou plutôt une revendication justifiée ? Néanmoins, les cultivateurs n'étaient pas très satisfaits de ces divisions qui astreignaient le colon à défricher les terres en profondeur et à construire, dans l'obligation, leurs bâtiments derrière la maison, au loin de la voie publique. Dans le même cas, le recenseur Taché avait également fait la constatation de cette situation déplorable dans son rapport :

« Les terres ont été concédées par lots de deux arpents de front sur trente de profondeur. Les cultivateurs se plaignent que cette division est défectueuse, que ces lots sont trop étroits pour leur faire des établissements commodes ».

Remarquez qu'à l'époque, les agriculteurs se plaignaient de la mauvaise division des terres alors que lorsqu'on se réfère à la situation d'aujourd'hui, on s'aperçoit que rien n'a vraiment changé dans les relations entre le gouvernement et les cultivateurs (à l'époque, les seigneurs qui concédaient les terres) puisqu'en 1978 bon nombre lancèrent des critiques acerbes à la loi du zonage agricole qui avait délimité les terres cultivables dans le but de les protéger de l'urbanisation.

Le défaut d'outils et d'équipements agraires constituait aussi une entrave au développement de l'agriculture à Saint-Dominique. Les familles, toutes pauvres, ne pouvaient se procurer les instruments aratoires les plus indispensables. Ne retrouvait-on que deux moulins à battre les céréales, dans la paroisse en 1851 ? Les cultivateurs devaient se contenter de couper, à la sueur de leur front, le foin et les céréales à la faux, les transporter habituellement à la grange en charrettes à deux roues et pour les moins fortunés, devaient s'acharner à battre le blé au moyen d'un fléau, faute de moulin.

Voici la description des deux moulins à battre que l'on retrouvait dans la paroisse et qui nécessitaient le travail de huit hommes (quatre hommes employés pour chaque moulin) d'après le recenseur Louis Taché en 1851 :

Ambroise Dubreuil, cultivateur natif de Saint-Charles, âgé de 40 ans, *« possède un moulin à battre, au prix de 50 livres, mu par deux chevaux. Bat six cents gerbes de bled par jour, des gerbes de cinq au minot quand le bled est bien beau. Ce moulin peut battre cent gerbes à l'heure ».*

Louis Dufresne, cultivateur natif de La Présentation, âgé de 37 ans, *« possède un moulin à battre au prix de 50 livres, bat six cents gerbes de bled par jour, des gerbes de cinq au minot quand le bled est bien bon et peut battre cent gerbes dans une heure. Mu par deux chevaux ».*

Graduellement, l'espoir pour l'épanouissement de la vie agricole pointait à l'horizon. Après le milieu du siècle, l'agriculture québécoise se spécialisait et améliorait ses techniques. Le premier stimulant dans ce domaine était le rôle joué par les marchés. Déjà, vers 1850, le développement de l'urbanisation aux États-Unis entraînait une forte demande pour les denrées que les agriculteurs québécois produisaient. Les cultures de remplacement qui avaient été introduites pour pallier l'effondrement de la culture du blé et qui n'avaient pas trouvé de marché devenaient

en demande, comme le foin dont la culture se révélait moins exigeante et surtout moins épuisante pour la terre, plus facile et plus rentable que le blé.

LA CULTURE DE LA POMME

Si étonnant que cela puisse paraître, la pomiculture s'intensifiait à Saint-Dominique vers les années 1860. Déjà, depuis une décennie, d'après ce qu'on peut en déduire d'une remarque du recenseur Taché en 1851, les habitants, dans la tentative d'y implanter la culture de la pomme comme aux alentours des Montérégiennes, labourèrent et préparèrent la terre afin d'y abriter des vergers :

« Il y a beaucoup de terrains propres à faire des vergers et qu'on prépare pour cet objet. »

L. Taché, recenseur

D'après la tradition, Michel Patenaude aurait été le premier colon à planter un pommier à Saint-Dominique, aux Côtes, vers 1810, lequel existait encore peu d'années avant la visite de paroisse de l'abbé Desnoyers. Le geste déployé pour planter un arbre représentait le symbole approprié de la possession d'une terre nouvelle qui porterait ses fruits propres à assurer la subsistance du colon. William French père, quant à lui, aurait cultivé le premier verger à la carrière vers 1815, lequel ne connut qu'une existence précaire et de courte durée, d'après la tradition.

La culture de la pomme ne sembla pas avoir procuré la fortune aux habitants de Saint-Dominique puisque la réputation des fruits récoltés était considérée comme plutôt médiocre, d'après l'abbé Desnoyers en 1882 :

« Ce lieu possède une autre source de revenus; le sol y est très propice à la culture de la pomme pendante. Aussi n'a-t-on pas manqué de s'en prévaloir; et les vergers y sont nombreux, sans que leurs fruits, toutefois, soient en renommée pour leur qualité. » Même si le sol se trouvait propice à la culture de la pomme par la présence de terre rocailleuse et que Saint-Dominique jouissait d'une longue saison végétative, elle ne connaissait pas cependant des conditions climatiques idéales comme dans les paroisses de Rougemont ou de Saint-Paul d'Abbotsford jonchant à flanc de colline à l'abri des grands vents et des rudes froids de l'hiver.

Comme à toute autre époque, le colon, dans le dessein de survivre, faisait son possible pour rendre productif au maximum son lopin de terre. Ainsi, il pouvait s'adonner à l'entretien d'une plantation d'arbres fruitiers même si cela n'apportait qu'un léger revenu d'appoint. Les habitants, qui se butaient infailliblement sur leur manque de connaissances agraires appropriées, ne pouvaient en exploiter le négoce sur une grande échelle. À défaut de la vente sur les marchés, on se contentait de la consommation pour les besoins de la maisonnée.

On peut croire que les gens de Saint-Dominique n'essuyèrent pas d'échecs décevants dans la pomiculture, puisque des pommiers croissent encore;

quelques-uns sont cultivés au bas des Côtes, d'autres poussent à l'état sauvage au haut de la falaise surplombant l'excavation des carrières, quelques parcelles de terrain renferment des vergers au village au Brûlé, et aux 7^e et 9^e rangs. Par ailleurs, notons que M. Charles Dubreuil, pomiculteur au village, possède un grand verger où d'excellentes variétés de pommes et autres fruits sont produits annuellement.



Verger fleuri en 1982



Charles Dubreuil fait la cueillette de ses pommes dans son verger (octobre 1982).

2. Transformations de l'agriculture

UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE

De 1850 à 1870, non seulement la productivité des terres de Saint-Dominique s'améliora considérablement et se trouvait en mesure de rivaliser à tous les points de vue avec les autres paroisses du comté de Bagot, mais la rentabilité des cultures s'accrût énormément par la diffusion de meilleures connaissances agricoles. Par exemple, un article paru dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe* le jeudi 9 septembre 1869 nous renseigne ou plutôt nous fournit clairement la preuve du haut rendement des cultures à Saint-Dominique :

« M. Anaclet Chabot de Saint-Dominique a récolté du bled superbe: quelques épis pris çà et là donnent 70, 80 grains, et un des plus gros a donné 90 grains ».

On imagine, par ce bref aperçu qui nous informe sur la productivité de la récolte de ce cultivateur, que la situation devait se répéter sûrement dans plusieurs fermes de la paroisse. Et de surcroît lorsqu'on prend en considération que Saint-Dominique était pourvue d'agriculteurs des plus prolifiques et des plus compétents

qui s'acharnaient continuellement à valoriser le progrès en agriculture, comme par exemple dans ce cas-ci, par la reproduction animale de haute qualité où ce cultivateur exemplaire s'était soucié d'appliquer une méthode fort particulière dans l'engraissement d'une race de porc :

« (Du journal d'Agriculture)

M. Antoine Chagnon de St-Dominique vient de tuer un cochon âgé de 19 mois qui a donné 612 livres de lard. Ce cochon appartient à une race importée de Pennsylvanie et introduite dans la paroisse de St-Dominique par le curé, Messire Poulin.

Le cochon de M. Chagnon a obtenu le deuxième prix à l'exhibition de Bagot en 1868, à l'âge de 7 mois. Il a été tenu à l'engrais environ 4½ mois.

Ce printemps M. Chagnon a vendu un jeune cochon de cette race à M. Lambert Sarrazin pour \$3.00 et un autre aussi du printemps à M. Jean-Baptiste de St-Jean-Baptiste. M. Sarrazin paraît être satisfait des qualités de cette race, et M. J.B. Chagnon a tué son jeune goret à l'âge de 9 mois; c'est-à-dire après 3 mois de soins ordinaires et 6 mois d'engrais : le résultat a été 325 livres de lard.

*M. Chagnon, nous dit-on, aura de jeunes cochons de cette espèce à vendre ce printemps ».*⁴³

REGROUPEMENT AGRICOLE

Déjà, les cultivateurs, soucieux à cette époque de la coopération mutuelle en agriculture, s'étaient regroupés à Saint-Dominique pour étudier les problèmes et défendre les intérêts du milieu agricole, à moins que ce soit la volonté, comme nous serions plutôt portés à le croire, de jouir à moindre coût de la publication du Journal d'Agriculture, fondé en 1869 par Camille Lussier à Saint-Hyacinthe, journal qui les aurait incités à se réunir pour fonder un club agricole. Effectivement, toute personne qui organisait un club de 50 abonnés avait droit à 50 copies du journal pour 20\$. En conséquence, en connaissant l'avarice et le peu d'esprit fraternel de coopération de certains gens de Saint-Dominique, on imagine que l'économie d'argent appréciable concrétisée par l'abonnement à prix modique n'était pas à dédaigner et qu'il s'avérait dans l'intérêt logique dans ce cas de fonder un club agricole pour cette raison plutôt que pour activer l'essor de l'agriculture. Mais, quelles que soient les intentions manifestées, les cultivateurs de Saint-Dominique s'organisèrent au meilleur de leurs connaissances et au meilleur de leurs volontés pour établir un club agricole.

De la paroisse de Sainte-Famille, Ile d'Orléans où s'était fondée le 20 juillet 1862 la première association d'éducation agricole, le mouvement passait à Saint-Dominique de Bagot sous le nom de club agricole, fondé en 1870.

On peut présumer que l'initiative de fonder un tel club provient de l'action du promoteur réputé et nul autre instigateur en ces circonstances qu'Antoine Casavant, spécialiste des questions agricoles, qui, dans un noble dessein sûrement, désirait favoriser l'implantation et le développement efficace d'une agriculture de

⁴³ Courrier de Saint-Hyacinthe, jeudi 10 février 1870

marché à Saint-Dominique tout en soutenant par un appui technique et financier les cultivateurs moins bien nantis de la paroisse.

« Un club agricole a été fondé dans la paroisse de Saint-Dominique. L'établissement de cette petite société a reçu l'appui d'un grand nombre de cultivateurs. Son but est de répandre les connaissances agricoles par la lecture, les discussions et tous les moyens jugés convenables. Les officiers sont MM. l'abbé C. Poulin, curé, président honoraire; Antoine Casavant, président actif; J.-B. Cadieux, premier vice-président; Laurent Leclère, deuxième vice-président; T. Lapalme, notaire, secrétaire; Christophe Houle, Louis Rondeau, Octave Millet, Moïse Lambert, J.-B. Beaudry et Simon Gévry, directeurs. Des comités ont été formés pour étudier les questions agricoles ». ⁴⁴

Le club agricole de Saint-Dominique reçut même l'appui du *Courrier de Saint-Hyacinthe* qui jugea très profitable l'initiative de la classe agricole de s'organiser en mouvement, au-delà de tous préjugés portés à son égard :

« Nous avons eu le plaisir d'assister dimanche après-midi à une réunion du Club agricole de Saint-Dominique. La question de l'agriculture y fut traitée dans une discussion familière, sous différents points de vue par MM. Chicoine, Bernier, Casavant, Cadieux et quelques autres cultivateurs pratiquants de cette belle paroisse. Le bien que de pareilles discussions est appelé à faire est incalculable. Courage, braves cultivateurs qui savez vous mettre au-dessus des préjugés, qui paralysent de bons mouvements ». ⁴⁵

Cette intention bien marquée de coopération en agriculture à Saint-Dominique incita même les paroissiens à se réunir pour fonder la première mutuelle-incendie de paroisse en province :

« En 1861, les cultivateurs de Saint-Dominique, comté de Bagot, organisent la première-mutuelle-incendie de paroisse ». ⁴⁶

Sans doute le coût élevé des bâtiments et des instruments aratoires exigeait qu'ils soient assurés convenablement et c'est cette situation qui probablement explique l'initiative des propriétaires agricoles de la paroisse de se cotiser pour ériger une mutuelle-incendie.

IMPLANTATION PROGRESSIVE D'UNE ÉCONOMIE DE MARCHÉ

La demande américaine, à partir de 1850, avait stimulé et activé les transformations de l'agriculture en accentuant le passage d'une économie de subsistance à une économie de marché. La crise qui débuta en 1873 avait accéléré le processus d'amélioration des cultures et des techniques dans la mesure où l'agriculteur n'avait plus que le choix entre l'abandon de sa terre ou la diversification de la production en vue de répondre à un besoin spécifique.

⁴⁴ *Le Journal d'Agriculture de Saint-Hyacinthe*, cité dans Firmin Letourneau, *Histoire de l'agriculture (Canada français)*, Montréal, 1950, p. 147.

⁴⁵ *Courrier de Saint-Hyacinthe*, mardi 11 octobre 1870.

⁴⁶ Letourneau, Firmin. *Histoire de l'agriculture (Canada français)*, Montréal, 1950, p. 236

Même si les terres de Saint-Dominique étaient surpeuplées, la plupart des cultivateurs n'abandonnèrent pas pour autant et orientèrent plutôt leur production agricole dans la diversification, emboitant le pas dans le renouvellement des cultures. D'ailleurs, le recensement agricole de 1871 reflète clairement cette tendance :

CENSUS OF 1871.

TABLE XXIII—Field Products.

PROVINCE OF QUEBEC.

DISTRICTS.	Sous-DISTRICTS.	Acres.	Wheat.—Blé.		Bushels of Barley.	Bushels of Oats.	Bushels of Rye.	Bushels of Potatoes.
			Bushels.—Boisseaux.					
			Spring Wheat. Blé de printemps.	Winter Wheat. Blé d'hiver.				
188. Bagot.	a. St. Pie	2,302	16,351	301	12,210	11,174	1,531	9
	b. St. Dominique	810	6,743	—	2,416	38,950	21	7
	c. Ste. Rosalie	622	4,217	—	3,389	25,515	21	7
	d. St. Simon	891	8,464	7	1,662	37,747	7	13
	e. St. Hugues	1,022	7,865	—	2,625	27,063	23	7
	f. Ste. Hélène	167	1,288	—	237	1,016	158	2
	g. St. Liboire	294	2,143	—	725	11,741	15	2
	h. St. Ephrem	194	878	3	225	1,011	204	1
	i. St. Theodore	238	1,262	—	—	10,500	37	1
	j. St. André	85	700	—	46	1,047	10	—
k. Actonvale	6	53	—	5	—	—	—	
Total		6,541	50,265	211	22,081	273,809	2,140	66

DÉNOMBREMENT DE 1871.

TABLEAU XXIII.—Produits des Champs.

PROVINCE DE QUEBEC.

Bushels of Oats.	Bushels of Buck-wheat.	Bushels of Corn.	Potatoes.—Patates.		Bushels of Turnips.	Bushels of other Roots.	Hay Crop.—Foin.		Bushels Grass and Clover Seed.
			Acres.				Acres.	Tons.	
			Bushels.	Boisseaux.					
669	3,770	7,281	418	40,982	26	1,365	4,276	4,020	1,585
213	2,912	2,302	109	34,418	361	3,784	1,392	1,075	290
36	733	1,171	115	32,326	23	243	2,770	2,606	531
16	1,344	1,268	124	17,541	29	497	2,106	2,636	824
61	2,625	2,281	147	21,003	206	342	2,377	2,957	642
52	1,119	778	167	13,726	—	355	575	377	60
62	1,496	707	142	14,068	3	245	858	939	88
41	1,664	714	122	17,944	7	474	741	746	46
35	5,082	1,211	195	27,914	29	159	1,069	628	49
48	345	347	94	10,993	29	82	634	342	20
73	17	324	21	5,743	906	490	40	35	—
1,201	18,282	18,308	1,265	207,594	1,762	8,298	16,368	16,315	4,104

RECENSEMENT DES CANADAS.

No. VI.—BAS-CANADA—RAPPORT DU

COMTÉ

COMTÉS.	Occupants de terres.						
	Totaux.	10 acres et au-dessous.	10 à 20.	20 à 50.	50 à 100.	100 à 200.	Au-dessus de 200 acres.
379 St. Hyacinthe, Ville	5	1			2	2	
380 Paroisse de St. Hyacinthe	421	68	3	33	253	57	7
381 La Présentation	222	21	6	14	113	34	4
382 St. Dominique	400	95		27	194	81	3
383 St. Césaire	493	34	9	110	286	49	5
384 L'Ange Gardien	160			38	109	13	
385 Paroisse d'Abbotsford	83	2	2	17	40	19	3
386 Paroisse de St. Pie	528	139	11	92	211	30	3
387 St. Dominique	297	8	3	44	215	23	4
388 Ste. Rosalie	245	45	8	30	117	36	9
389 St. Simon	260	61	6	17	156	16	5
390 St. Hugues	540	126	1	64	268	67	14
Total de St. Hyacinthe	3654	600	48	486	2027	436	67

RECENSEMENT DES CANADAS.

RECENSEMENT AGRAIRE POUR 1851-2.

DE ST. HYACINTHE.

Terres—Acres.						Blé.		Orge.	
Possédées.	En culture.	Ensemencées.	En pâturage.	Jardins.	Terres en bois debout et incultes.	Acres.	Boisceaux.	Acres.	Boisceaux.
451	202	101	79	22	252	15	101		
30140	26389	14719	11563	7	41511	3017	20255	155	1869
16441	12894	7526	5244	124	3600	2402	13246	148	1451
25505	20775	13652	7094	29	4730	4314	30776	457	4572
32368	19119	12727	6329	63	13249	3891	32219	58	715
14964	2711	1125	1586		12253	411	2914	7	61
6455	2818	1373	1407	38	3637	179	1710	4	24
26851	15681	11375	4239	67	11170	3631	23987	181	1818
19519	3532	2687	1108	37	15717	735	4543	20	234
16992	9145	4163	4819	133	7817	1748	11852	55	733
15267	7030	3710	3268	52	8057	2090	58	822	
33104	10169	7350	3032	87	22935	2881	26243	50	733
238563	130965	80508	49798	650	107598	25344	167734	1967	12220

RECENSEMENT DES CANADAS.

No. VI.—BAS-CANADA—RAPPORT DU
COMTÉ

Seiglé.		Pois.		Avoine.		Blé Sarrasin.	
Acres.	Boisseaux.	Acres.	Boisseaux.	Acres.	Boisseaux.	Acres.	Boisseaux.
379		23	99	39	302		
380	1	6	757	9569	2278	43302	413
381			1572	10838	2334	24477	98
382			1215	8218	3063	39067	45
383	5	47	1137	7767	2543	38722	122
384	5	78	136	902	384	5162	54
385	1	6	28	205	226	3764	19
386	12	68	1191	6837	2112	27891	206
387			1665	1209	555	7234	61
388	7	57	841	4457	1173	5809	49
389			523	5262	736	14530	117
390	6	49	603	4419	7199	22882	105
	40	311	9721	59781	22632	232772	1179
							12831

RECENSEMENT DES CANADAS.

RECENSEMENT AGRAIRE POUR 1851-2.

DE ST. HYACINTHE.—(Continuation.)

Maïs.		Patates.		Navets.		Trèfle, Mil, et autres grains de plantes fourragères — Boisseaux.	Carottes — Boisseaux.	Manzel Wurtzel — Boisseaux.	Fèves — Boisseaux.
Acres.	Boisseaux.	Acres.	Boisseaux.	Acres.	Boisseaux.				
1	27	1	90					2	1
346	4570	417	6171	1	10	6	96	1162	
83	1049	264	5576	1	8	8	9	56	29
82	1338	126	5437				77	228	6
201	3518	140	4848	2	82	8	87	159	55
74	1332	58	2136				74		146
77	1339	98	6345	1	100	2	79		58
198	2452	239	7947	9	405	29	104	387	105
27	1443	52	2745	1	40	3	5		136
53	592	119	2913	3	18	31	97	111	
29	596	58	3242	1	8	49	10	10	6
74	1273	157	6735	11	747	20			1
1345	19559	1729	58215	29	1418	151	638	2299	543

RECENSEMENT DES CANADAS.

No. VI.—BAS-CANADA—RAPPORT DU

COMTÉ

	Houblon—Lbs.	Foin—Bottes et Tonneaux.	Lin et Chanvre—Lbs.	Tabac—Lbs.	Laine—Lbs.	Sucre d'érable—Lbs.	Cidre—Gallons.	Etoile foucée—Verges.	Tulle—Verges.	Flanelle—Verges.
379	50	6800	30					21		54
380		516509	7969	5313	7304	12417		4367	6299	3061
381		279915	5517	2462	4943	4820		2777	5448	2938
382		404190	13772	4073	7911	15319		3651	5501	3224
383		540725	12651	4000	8971	16018	24	6096	457	5533
384		644	1075	848	1372	10847		1176	779	1011
385	45	747	32	232	1213	4145	212	176		453
386		479124	5842	3182	6553	22315		4701	3715	2813
387		129345	3991	1235	1792	17376		2235	2460	1407
388		269054	5357	1358	3515	15511		2161	3196	2410
389	60	250100	4253	1210	4132	9067		2250	2630	2162
390	411	319775	12834	3126	5489	17150		5697	7316	3341
	596	3226957	73326	27268	53585	145905	236	35311	43229	28407

RECENSEMENT DES CANADAS.

RECENSEMENT AGRICOLE POUR 1851-2.

DE ST. HYACINTHE.—(Continuation.)

Bétail.										
Taureaux, Bouvillons, ou Bouvillons.	Vaches à lait.	Veaux ou Génisses.	Chevaux.	Moutons.	Cochons.	Beurre—Lbs.	Fromage—Lbs.	Bœuf—Barils.	Lard—Barils.	Quantité de poisson préparé—Barils.
5	201	27	220	39	186					5
372	1594	925	1056	3940	1391	26228	40		574	
268	963	652	675	2272	834	18238	125	47	311	
383	1734	674	1037	3660	1316	24728		71	673	
331	1604	1019	1340	4117	1527	36827	1033	59	626	165
118	361	252	259	772	323	5110		5	194	
107	211	206	136	476	97	9827	2617	136	101	
863	1209	755	927	3316	1445	17269		93	900	
105	606	292	418	870	567	6452	40	51	336	
473	656	335	529	1995	745	13166		104	310	
112	682	486	538	1838	834	14513	20	50	101	
263	1210	468	752	2392	1686	52510	60	56	832	
3400	10931	6071	7887	23685	10351	225503	3935	675	4963	165

D'après le recensement de 1871, il ressort nettement que la culture du blé perdit son importance au profit de d'autres variétés de céréales comme l'avoine avec une production considérable de 33 070 boisseaux, comparativement à 6 743 boisseaux pour le blé. Le blé et les pois, naguère productions dominantes, reculèrent jusqu'à ne former qu'une proportion insignifiante de la production; l'avoine, le foin et surtout la patate les ont remplacés et c'est bel et bien ce qui se manifesta à Saint-Dominique.

La culture de la pomme de terre devenait immensément productive, en effet, car on avait récolté 34 418 boisseaux de patates pour une superficie de seulement 190 acres en culture; c'était une spécialisation extraordinaire de l'agriculture à Saint-Dominique. Les gens de la paroisse consacrèrent aussi une grande superficie, soit 1 892 acres, à la culture du foin servant à nourrir le bétail, entre autres les vaches. Et peu à peu, l'élevage de ces bêtes orienta le développement de l'agriculture québécoise vers la production laitière. Ainsi vers 1875, l'avenir, dorénavant, résidait communément dans la production du lait qui se proposait comme la solution aux problèmes que connaissait le monde rural. L'industrie laitière fit alors un bond prodigieux.

« Une raison principale incitait les cultivateurs à mettre l'accent sur la production laitière :

*L'industrie laitière met le cultivateur à l'abri des aléas de la température, car l'herbe croît à une température plus basse que les céréales, et les plantes fourragères résistent mieux que les céréales à la sécheresse prolongée ».*⁴⁷

SOCIÉTÉ DE COLONISATION DU COMTÉ DE BAGOT

Parallèlement à l'effort déployé d'organiser la vie agricole, le problème du surpeuplement des terres qui obligeait les cultivateurs à émigrer, entre autres aux États-Unis, avait fortement suscité la réaction du gouvernement et du clergé. Afin d'éponger l'hémorragie de nos agriculteurs qui fuyaient vers les usines de la Nouvelle-Angleterre, la législature avait voté l'Acte des sociétés de colonisation qui pouvaient se former dans les différents comtés de la province pour aider le gouvernement et les municipalités à ouvrir des chemins, pour diriger les colons sur les terres de la Couronne, pour leur fournir des provisions, des semences, et des instruments de défrichement.

Dans le comté de Bagot, qui n'était pas épargné de ce courant d'émigration, une société de colonisation avait été créée à l'initiative de J.-A. Chicoyne. Elle avait pour but de coloniser, en y achetant des terres et en y fixant des colons, une partie des Cantons de l'Est, soit les « townships » de Ditton, Chesham et Emberton. Entre autres, « deux noyaux de paroisses s'étaient formés : l'un dans le canton de Ditton, qu'on désigna plus tard sous le nom

⁴⁷ Lacoursière, Jacques et Bizier, Hélène-André. — *Nos Racines, l'histoire vivante des Québécois*, Éditions T.L.M. Inc., chapitre 112, p. 225-256.

de La Patrie, et l'autre dans le canton Chesham : Vaillantbourg, qui devint, peu de temps après, Notre-Dame-des-Bois ». ⁴⁸

Indubitablement, nous pouvons avancer que quelques familles de Saint-Dominique quittèrent la paroisse pour ces régions non-défrichées qui offraient des terres propres aux ouvrages de l'agriculture.

L'agriculteur réputé de Saint-Dominique, Antoine Casavant, fit partie du premier conseil de la société de colonisation du comté de Bagot.

« SOCIÉTÉ DE COLONISATION No 1 DE LA DIVISION ÉLECTORALE DE BAGOT –

Assemblée spéciale convoquée par le président – tenue à Saint-Liboire, jeudi, le 10 fév. 1870.

conformément à la loi –

Présents : P.S. Gendron prés. – Rev. L.H. Girouard. P.-U. Brunelle, C. Blanchard, J. Bte-Marcotte, A. Gatineau, Antoine Casavant, Paul Girouard, Félix Gauthier, Urgel Desmarais, Augustin Dion, J. Bte Lozeau. Tous membres du premier conseil présidé par P.S. Gendron –

- 1/ que les directeurs dans chaque paroisse de la division collecteront les souscriptions des membres de cette société et en verseront le montant dans les mains du Sec.-Trésorier.
- 2/ que les deniers provenant des soucriptions des membres de la Société seront employés par le conseil d'administration au défrichement et à l'établissement des lots de terre qu'il obtiendra du gouvernement, dans les Townships de l'Est.
- 3/ que le conseil d'administration prendra 10 lots de 100 acres chacun par cent piastres de souscription.
- 4/ Toute personne, qui souscrira pendant 3 ou 5 ans consécutifs aura droit à un lot de terre de 100 acres sur lequel il aura été fait du défrichement pour une valeur de 30% de plus que la somme souscrite.
- 5/ Les souscriptions de moins de \$10 seront employées au défrichement d'un certain nombre de lots qui seront donnés à des personnes recommandées comme laborieuses, sobres et honnêtes et désirant s'établir dans les Townships.
- 6/ que les personnes qui, à raison de leurs souscriptions, auront droit à un lot de terre de 100 acres pourront, si elles le désirent, demander au conseil d'administration que ces lots leur seront assignés dès la 1ère année.
- 7/ Les personnes à qui des lots seront donnés, en outre de leur souscription, devront en payer les fonds qui est de 3 chelins par acres, paya-

⁴⁸ Caron, J.E., *Historique de la colonisation*, cité dans Firmin Létourneau, *Histoire de l'agriculture (Canada français)*, Montréal, 1950, p. 164.

bles en 5 installments annuels et se conformer aux règlements concernant la vente des Terres de la couronne.

8/ Les personnes à qui des lots seront assignés pourront de suite aller s'y établir, ou au moins y faire des défrichements et ne pas cesser de recevoir des secours du Conseil d'Administration.

9/ Le Conseil d'Administration a nommé 2 personnes compétentes pour choisir les Terrains sur lesquels il entend faire du défrichement et y établir des colons.

10/ Les revenus nets des récoltes que produiront les terrains défrichés par la société seront employés à faire des améliorations au profit commun des membres de la société.

Signé : P.S. Gendron, président
F. Dupont, sec.-trésorier ».⁴⁹

SPÉCIALISATION VERS L'INDUSTRIE LAITIÈRE

L'industrie laitière a été la première spécialisation majeure de l'agriculture québécoise, elle répondit pendant un certain temps à la demande du marché britannique et fit des progrès durables.

La production du lait, beaucoup trop abondante pour la simple consommation liquide, avait incité les cultivateurs à ouvrir des fromageries et des beurreries dans les paroisses.

« Les cultivateurs se tournent d'abord vers la fabrication du fromage puis, après 1880, vers la fabrication du beurre. La dernière décennie du siècle voit monter en flèche le nombre des fabriques : en 1886, on dénombre 162 fabriques de beurre et de fromage; le nombre fait plus que quadrupler pour atteindre 728 vers 1890 et dix ans plus tard, on en compte 1 992 ».⁵⁰

À Saint-Dominique, la plus vieille beurrerie-fromagerie s'est probablement ouverte au village avant 1887, car Antoine Casavant, qui s'appliquait surtout à la production laitière (preuve de ce commencement de spécialisation agricole), nourrissait cette année-là de vingt à vingt-cinq vaches dont il portait le lait à la fromagerie établie dans le village même de Saint-Dominique. La fabrication du fromage ne livrait comme déchet qu'un sérum ou petit-lait qui, additionné de grains moulus ou de farine grossière, était utilisable dans l'engraissement des porcs. Antoine Casavant engraisait aussi chaque année, tant pour la consommation domestique que pour la vente, nombre de cochons. Cependant, on ne connaît guère celui qui tenta le premier l'expérience en construisant cet entrepôt nouveau genre. Par la

⁴⁹ *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 5 mars 1870.

⁵⁰ Linteau, P.A., René Durocher, J.-C. Robert.
— *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise (1867-1929)*.
Montréal, Éditions du Boreéal Express, 1979, p. 120.

suite, il s'avère probable que la fromagerie du village passa aux mains d'Amédée Casavant junior (petit-fils d'Antoine) puisque celui-ci détenait la fromagerie du village en 1909. Plus tard, l'édifice passa aux mains du fils d'Amédée, Léo Casavant qui vendit la fabrique à Bertrand Fontaine. La possession de ce dernier propriétaire, située au nord-est du village, fut ravagée par un incendie en 1958 et elle ne fut jamais relevée de ses cendres.



Beurrerie de Saint-Dominique, il est possible que ce soit celle de M. Amédée Casavant au village; vendue à Léo son fils, puis à Bertrand Fontaine, elle n'existe plus à cause d'un incendie.

Une fabrique s'était implantée pareillement au septième rang, à l'emplacement actuel où réside M. Robert Chagnon, détenue par Norbert Fredette qui, en plus du fromage, fabriquait du beurre.

Vers la même époque s'ajoutait la beurrerie du Brûlé, construite par Antoine Chagnon pour son fils Émile. Cette beurrerie passa aux mains d'Alphonse Gazaille qui y ajouta la production du fromage; puis se succédèrent les propriétaires Albert Guilbert et Hélionore Parent. En 1949, cette entreprise fut abandonnée, vendue et détruite.

Finalement, on dénombrait une autre fabrique située au 9e rang, construite après 1915 et qui appartenait à Bénoni Deslauriers.

Au total, Saint-Dominique connut quatre beurreries-fromageries qui furent en opération au bon temps de la fabrication domestique de ces produits.



M. et Mme Lionel Daigle à leur domicile au Brûlé. À l'arrière-plan, la beurrerie de M. Arthur Guilbert, au Brûlé, vendue à M. Héliodore Parent.



Alvarez Chagnon, père de Robert

LA BEURRERIE CHAGNON

M. Alvarez Chagnon avait acheté en 1900 de Norbert Fredette la fabrique où l'on préparait du beurre et du fromage. Son fils Robert, dès son jeune âge, s'était toujours intéressé à cette production particulière en travaillant avec son père. Initié habilement à ce métier, il connaissait si bien tous les secrets de la fabrication de ces produits destinés au marché frais, qu'après le décès de son père, il continua la besogne avec l'aide de sa mère.

En 1932, Robert épousait une autre Chagnon, Cécile, collaboratrice dans l'entreprise, qui le seconda à l'ouvrage avec toute son énergie quand le besoin le nécessitait et ce, malgré les tâches ardues du ménage, du jardin et de la famille à élever. Le 15 février 1944, Robert Chagnon acheta le commerce de ses parents pour l'opérer à son propre compte. Chaque journée de labeur, on recommençait le même procédé de transformation du lait en beurre. Chaque matin, le producteur laitier chargeait ses bidons portant spécialement un numéro propre à lui, dans sa voiture ou son camion et se rendait à la beurrerie du rang, sans trop se déplacer dans la campagne, pour y vendre son lait. Une pesée était effectuée quotidiennement et un test était administré dans le but d'y vérifier le taux de matière grasse dans le lait. Tout était parfaitement marqué, et deux fois par mois, on distribuait les paies aux producteurs qui venaient vendre leur lait à la beurrerie.

Durant l'été, la saison des grandes chaleurs, dans le but de conserver le lait dans toute sa fraîcheur, on le brassait inlassablement maintes et maintes fois pour le refroidir. Des contenants étanches qui renfermaient le lait, étaient placés dans de grands réservoirs d'eau froide pour maintenir une température toujours fraîche. Quotidiennement, chacun exerçait à son tour l'apprentissage routinier du métier de laitier. Le cultivateur effectuait la livraison du lait à la beurrerie, on « *ruminait* » le lait comme on le disait plus communément en campagne. Les bidons étaient ramassés à chaque ferme et si trois petites roches reposaient sur le couvercle du bidon, cela signifiait que la maisonnée avait besoin de trois livres de beurre. Et c'était un peu le train-train quotidien de l'activité d'une beurrerie ayant pignon sur rue dans un rang.

Le 7 avril 1952, M. Chagnon subit toute une épreuve, car sa beurrerie fut totalement rasée par les flammes. À cette occasion, les propriétaires virent rapidement le lait du rang qu'il recevait habituellement passer entre les mains des gens de Saint-Liboire. Malgré cette situation décevante, la famille Chagnon ne se découragea pas pour autant, retroussa ses manches et songea à la reconstruction immédiate de son entreprise avec un concept plus moderne. M. Chagnon y mit beaucoup d'ardeur, si bien qu'à l'automne de la même année, vers le mois d'octobre, les appareils de l'entreprise fonctionnaient et les « *patrons* » (manière dont on nommait les producteurs laitiers) revinrent au même endroit pour faire transformer leur lait en beurre.

Avec l'évolution, les cultivateurs s'équipèrent de séparateurs et vinrent en

mesure d'écrémer leur propre lait. Entre autres, l'apparition de la crème avait été provoquée par le réveil d'une bisbille qui couvait de longue date dans le septième rang. Les cultivateurs situés dans la partie nord du rang, c'est-à-dire de l'emplacement de la beurrerie en se dirigeant vers Britannia Mills, se levaient beaucoup trop tard le matin, et portaient leur lait vers les dix heures, alors que ceux situés à l'autre extrémité du rang, de la beurrerie en allant vers le village, étaient plutôt des gens matinaux. Tout le lait ne pouvant être livré en même temps pour la transformation, c'est alors que les cultivateurs s'entendirent pour écrémer individuellement leur lait. Cette action permit ainsi de mettre fin à la longue attente du beurrier qui, bien trop souvent, se voyait retardé dans son ouvrage. La matière grasse, extraite immédiatement après la traite des vaches, par le procédé des séparateurs, conservait plus facilement sa qualité et même si son transport tardait, la situation empêchait moins d'interrompre les étapes de production du beurre. Le fabricant en profitait alors pour vaquer à d'autres occupations toutes aussi exigeantes. Lorsque certains cultivateurs préférèrent vendre la crème qui était ramassée ou portée à Saint-Liboire, Robert Chagnon vendit son commerce à Paul Jodoin en 1965. Celui-ci continua d'opérer la beurrerie pendant une ou deux années après quoi il vendit l'établissement à un dénommé Deslauriers qui travaillait pour le compte d'une coopérative située à Durham et qui s'accaparait des beurreries fonctionnant encore dans les alentours. Ainsi, la beurrerie du 7e rang fermait définitivement ses portes. Le progrès de la mécanisation industrielle avait suscité la centralisation et le développement de vastes complexes spécialisés dans la transformation du lait. À regret, c'en était fini du traditionnel beurre de campagne qui accompagnait le menu de tous les jours.

Jusqu'à récemment, la beurrerie était la propriété d'un marchand de ferraille.

Soulignons en dernier lieu que M. Chagnon continua de s'occuper vaillamment de sa terre et de son lot de bois sur lequel il veillait à l'entretien de sa cabane à sucre tandis que Mme Chagnon participa activement à l'AFEAS dans la section arts ménagers. En 1982, ils célébrèrent fièrement leur 50e anniversaire de mariage.

La fondation de la société d'Industrie laitière de la province de Québec le 1er mai 1882, et dont les principaux responsables provenaient de la région de Saint-Hyacinthe, apporta beaucoup d'informations et d'aide technique aux cultivateurs. Parmi les hommes de progrès lors de la fondation, soulignons avec fierté la présence d'Antoine Casavant de Saint-Dominique. La société mettait des professeurs et des conférenciers au service des fabricants et grâce à l'enseignement prodigué de ces rudiments, l'amélioration de l'industrie laitière se fit nettement sentir. Encore une fois, Antoine Casavant, le fidèle représentant de Saint-Dominique, mit sa contribution personnelle au profit de la spécialisation laitière dans les environs, en donnant avec érudition des conférences sur ce sujet.



Beurrerie du 7e Rang exploitée par le fils et son épouse.



*Nouvelle construction de la beurrerie
à la suite de l'incendie.*

« On sait aussi quelle part prééminente que M. Casavant prit au moment de l'industrie laitière. Les personnes qui assistèrent aux conventions de la société d'industrie laitière eurent l'avantage de l'entendre discourir sur les matières qui avaient fait l'objet de ses études et de ses recherches et nul n'était plus dévoué que lui à la diffusion des idées de progrès en agriculture. Ses conférences agricoles attestent ses connaissances spéciales et son esprit de travail ». ⁵¹

L'école de laiterie, qui avait ouvert ses portes à Saint-Hyacinthe en 1892, offrit la possibilité à plusieurs cultivateurs de jouir des fruits de l'instruction en agricul-

ture. Aussi, plusieurs paroissiens de Saint-Dominique se prévalurent de cette chance en s'y rendant pour suivre des cours très structurés sur ce sujet. À partir de 1912, l'instruction en industrie laitière devenait obligatoire pour les fabricants de beurre et de fromage.

Dans une certaine mesure, l'industrie laitière avait permis aux habitants de réorganiser leurs productions agricoles en fonction de nouveaux marchés et avait permis surtout d'augmenter leurs revenus qui furent longtemps dérisoires au XIXe siècle. L'agriculture commençait à se mécaniser, à se perfectionner, et des manufactures d'instruments aratoires s'établissaient çà et là pour le plus grand intérêt des cultivateurs.

3. Le regroupement et l'individualisme en agriculture

Deux courants de pensée caractéristiques s'affrontèrent à Saint-Dominique dans le développement de l'agriculture : le regroupement en opposition à l'individualisme. Il est donc nécessaire d'examiner l'évolution générale du phénomène, et d'exposer les répercussions du regroupement, auquel le monde agricole était principalement voué, au détriment de la libre exploitation agricole.

Comme nous l'avons vu précédemment, les tentatives de regroupement agricole ne datent pas d'hier : en témoigne la fondation d'un club agricole à Saint-Dominique dès 1870, considérée comme mesure progressiste en agriculture, et qui se voulait l'instrument le plus apte à répandre les connaissances agricoles dans le milieu. On ignore cependant combien d'années ce club demeura en opération; un tel regroupement devait être sûrement difficile à maintenir, on imagine, en ce temps où plusieurs cultivateurs abandonnaient le métier de la terre pour éviter de devenir des crève-la-faim, en s'établissant dans les villes, à l'abri de la disette.

Parallèlement à cet effort de regroupement déployé par le club agricole de la paroisse, la Société d'Agriculture du comté de Bagot, implantée vers 1860, visait à regrouper toutes les paroisses du comté dans le but de susciter la participation massive des cultivateurs à la cause agricole. Entre autres, à chaque année, une exposition était organisée à Saint-Liboire, le chef-lieu, afin de permettre aux cultivateurs intéressés d'exposer productions agricoles et animaux. À cette occasion, dans le but de les encourager à persévérer dans leur offre et de les stimuler à la concurrence par la recherche constante d'améliorations dans leurs exploitations, les organisateurs décernaient des prix aux plus méritants. Soulignons qu'Antoine Casavant et Napoléon Dupont (ce dernier de 1929 à 1938) de Saint-Dominique, occupèrent tous deux la présidence de la société d'Agriculture du comté de Bagot.

En 1893, le gouvernement instituait la loi des cercles agricoles sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture; ce dernier subventionnait les cercles et les prenait sous son contrôle. À Saint-Dominique, d'après une note du rapport du commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation de la province de Québec, le cercle agricole fut organisé le 29 avril 1893, en vertu de la loi 56 Victoria, chapitre 20. Seulement 62 membres joignirent le cercle et le montant des souscriptions s'é-

⁵⁴ *Courner de Saint-Hyacinthe*, 21 juillet 1892.

levait à 160\$. En dépit de cette faible participation, il semble toutefois que le cercle réussit, par l'objectif de réunir quelques cultivateurs en vue du partage de leurs expériences personnelles, à contribuer au progrès et à la solidification bénéfique de l'agriculture dans la paroisse.

L'Union Catholique des Cultivateurs (U.C.C.), formation ayant pour but l'étude, la défense et l'organisation de l'agriculture, fut fondée en 1924 dans l'intention de réorganiser fondamentalement le monde agricole. Ce mouvement à l'échelle de la province avait été créé essentiellement pour répondre avant toute réforme à un besoin des cultivateurs de se renseigner mutuellement. Parmi les revendications amorcées visant à réaliser les objectifs de l'Union, l'obtention du crédit agricole et l'électrification rurale firent figure de proue dans le programme de l'organisme.

À Saint-Dominique, ce n'est que vers 1942, à la suite de rencontres successives entre les cultivateurs de la place et les agronomes du comté, que le mouvement fut fondé, quoiqu'avec beaucoup de difficultés et de réticences puisque les dirigeants ne réussirent pas à convaincre les cultivateurs de la paroisse du bien-fondé de l'union. Jugée foncièrement impopulaire et perçue comme inapte à résoudre le vrai problème de l'agriculture, tout au plus une cinquantaine de cultivateurs décidèrent de joindre les rangs, de s'embarquer et ce, bien que plusieurs, indifférents, le firent pour faire preuve de charité chrétienne !!! Le recrutement s'avérait tellement ardu à Saint-Dominique qu'il désespéra littéralement les organisateurs d'avoir osé fonder un tel mouvement en cet endroit. Personne ne voulait accepter de poste quelconque, encore moins recueillir la cotisation annuelle de 2\$ à ses débuts, puis de 5\$ par la suite. Au plan des mentalités, le conservatisme traditionnel des ruraux, le manque d'organisation notoire en campagne qui accentuait cette faiblesse dans la participation, un certain retard sur les autres paroisses du comté quant au développement de l'agriculture en général, le coût du fonctionnement d'une telle entreprise, mis à part celui des cotisations, peuvent constituer autant d'explications de la réaction des gens de Saint-Dominique. La section locale de l'U.C.C. végéta pendant plusieurs années avant que se fasse sentir une véritable prise de conscience de la pertinence du regroupement.

Cette situation d'indifférence tenace s'explique aussi par le fait qu'à Saint-Dominique s'était développé, pendant les quarante premières années du XXe siècle, sans doute à cause du ralentissement notable de l'agriculture à cette époque, un courant de pensée contradictoire au regroupement concrétisé par une mentalité individualiste dans la conception de l'exploitation agricole. Chaque cultivateur préférait organiser sa petite affaire seul sans être encadré par des structures gênantes d'organisation qui seraient venues contraindre la liberté d'exploitation de sa ferme à sa guise, comme il l'entendait, avec l'apport de tout ce chambardement de nouvelles méthodes culturales des soi-disant spécialistes de la terre. Il n'était pas question d'inculquer des méthodes; chaque cultivateur préférait expérimenter des méthodes personnelles en connaissance de ses propres besoins. À Saint-Dominique, à vrai dire, on préférait largement s'organiser plutôt que de se faire organiser. C'est plutôt en ce sens-là que les cultivateurs de la paroisse ne démontrèrent pas cet esprit de coopération en agriculture. Aussi, cette situation explique pourquoi Saint-Dominique ne ressentit jamais le besoin d'établir chez elle des institutions à

caractère purement agricole telle l'implantation des coopératives, comme ce fut le cas à Saint-Simon ou à Sainte-Rosalie.

Les cultivateurs se montraient coopérateurs autrement, particulièrement lorsqu'un des leurs était victime d'une avarie ou d'une malchance, tel qu'un incendie destructeur, alors que les voisins et amis fournissaient leur part de travail pour participer à la reconstruction des édifices. Ou encore, chaque cultivateur faisait preuve de coopération lors des semailles du printemps, de l'engrangement des récoltes l'automne, ou lors de la corvée de la coupe des billots l'hiver dans les chantiers, etc... À Saint-Dominique, il s'agissait vraiment de mettre l'emphase sur le coopératisme pratique sollicité par les impératifs du milieu, en terme d'aide concrète, plutôt que de s'acharner à valoriser un coopératisme théorique ou idéologique.

Lorsque l'U.C.C. s'orienta dans la voie du syndicalisme agricole et que de plus en plus il était question de la création de l'Union des Producteurs Agricoles (U.P.A., fondée en 1968) pour donner accès à plus de services connexes, plusieurs cultivateurs se montrèrent sceptiques quant à ses politiques réelles de contrôle et de planification de l'agriculture par l'État. Quelques cultivateurs de Saint-Dominique, qui participèrent au temps de l'U.C.C. aux retraites sociales qu'on organisait entre autres au Séminaire, se souviennent de cette époque où on tentait, à travers tout un décorum, de les stimuler, de les inciter à participer aux politiques de renouvellement de l'association, mais ces actions se révélèrent de vaines tentatives d'embrigader les cultivateurs.

À Saint-Dominique, l'implantation dans les moeurs de l'U.P.A., même si cette dernière organisation syndicale fut offerte avec une nouvelle sauce plus alléchante, suscita toutes sortes de réactions au départ parmi les cultivateurs, des plus dynamiques aux plus récalcitrantes, et ne s'accomplit certes pas sans critiques et sans remous. À vrai dire, même l'« union » comme on l'appelait communément, frappa tout un noeud.

Fondée initialement dans le but de regrouper, au sein de cette organisation syndicale des gens de la terre, tous les cultivateurs de la province qui n'étaient pas nécessairement des pratiquants catholiques, l'U.P.A. ne réussit pas à entraîner l'adhésion massive des agriculteurs de Saint-Dominique. Les politiques de négociation de plans conjoints, de production et de vente entre les producteurs et les commerçants, préconisées par l'U.P.A., furent plutôt perçues d'un mauvais oeil. Quoiqu'il en soit, depuis ce temps, l'U.P.A. a eu le temps de percer et de s'intégrer dans les mentalités du milieu, tout comme les politiques du zonage agricole, lesquelles connaissent progressivement l'approbation d'une plus grande fraction des agriculteurs.

Parmi les responsables de la section locale de l'U.P.A. à Saint-Dominique, mentionnons entre autres les directeurs Jacques Chagnon, Robert Beauregard, Jean-Robert Daigneault, Yves Ducharme et Albert Dion. Avec ces gens d'expérience dans le domaine, le regroupement agricole ne peut être destiné qu'à un avenir prometteur par la consolidation des liens unissant les différents cultivateurs de Saint-Dominique.

4. Le mérite agricole et les jeunes éleveurs

Saint-Dominique détient une fière réputation dans la région maskoutaine pour l'entretien impeccable de ses fermes. Si nous parcourons rapidement la paroisse, on y remarque des fermes dont l'aspect reflète d'une infime propreté, on se souvient qu'en préparation pour l'année de l'Exposition 1967, un concours fut lancé en province aux cultivateurs pour l'embellissement de leurs fermes et des certificats de mérite furent émis à cette occasion à ceux qui travaillèrent à l'amélioration de leurs établissements. Plusieurs paroissiens de Saint-Dominique se prévalurent de l'opportunité du concours et figurent désormais sur la liste des récipiendaires des certificats.

La division des jeunes agriculteurs préparait les cultivateurs de demain. Elle organisait, dans les différentes paroisses de la province, des cercles de jeunes agriculteurs. Ces cercles avaient pour devise : « *Savoir — s'unir — servir* » : savoir son métier, s'unir pour l'exercer, servir Dieu, l'agriculture, la patrie.⁵²

La principale activité de ces cercles était d'organiser des concours agricoles. À cette occasion, des récompenses, des bourses d'étude, des honneurs étaient accordés aux membres les plus méritants. À Saint-Dominique, un club de jeunes éleveurs fut mis en oeuvre en 1922 par l'agronome Raphaël Rousseau, un des premiers de la province à être formé officiellement. Parmi les jeunes éleveurs de la paroisse figurent entre autres Rolland Chagnon, fils de Robert Chagnon et de Léona Lussier, qui s'intéressa beaucoup aux animaux et qui fut très jeune initié aux activités du club. Il eut la chance de parcourir les expositions de la province avec son père, à Saint-Hyacinthe, à Québec et à Sherbrooke. Il participa à un concours de jeunes juges à Sainte-Anne-de-Bellevue qui lui valut le mérite d'une génisse. À chaque année, il s'appliquait à préparer les plus belles pièces de son troupeau pour concourir à l'exposition agricole, tout en ne négligeant pas de vaquer aux occupations de la culture et de l'entretien de sa ferme.

De même, ayant participé à l'ordre du Mérite agricole (existant encore aujourd'hui), lequel consistait en un concours de fermes bien tenues qui embrassait toutes les activités du cultivateur, Rolland Chagnon se mérita fièrement, en 1941, l'honneur de recevoir la médaille d'argent décernée aux cultivateurs qui conservaient au moins 85% des points de l'évaluation de leur ferme. Cinq ans plus tard, il se présentait de nouveau pour l'obtention du Mérite agricole et se classa deuxième à la médaille d'or. Deux de ses fils continuèrent l'oeuvre du père : Claude qui présente des produits de l'érable aux expositions et Florent qui assure la sixième génération des Chagnon connue sur la ferme du Brûlé et qui se consacre pour sa part à l'élevage du porc.

Un autre jeune qui s'intéressa beaucoup à l'élevage et à la production laitière de la race Jersey fut Denis Adam. Propriétaire d'une ferme considérable au Brûlé, il se classe au premier rang pour la possession de la meilleure vache en production de lait et de gras. Cette vache fut vendue en 1974 lors de l'exposition du Salon In-

⁵² Minville, Esdras — *L'agriculture (6e mille). Étude préparée avec la collaboration de l'Institut agricole d'Okla. Éditions Fidés. Montréal, 1944, p. 371.*

ternational d'Ottawa et il fut le premier canadien de langue française à y vendre un si bon sujet.

Finalement, soulignons avec fierté que M. Guy Poirier, éleveur de porcs au 9e rang, s'est vu décerner, en mai 1983, un méritas de grande distinction pour l'amélioration de sa ferme.



Rencontre de parents à une cabane à sucre en 1918.

5. L'évolution de l'agriculture au XXe siècle

« Que l'on conserve et que l'on exploite aussi longtemps que possible les érablières qui se trouvent dans les limites de la paroisse.

Puisse l'industrie laitière favorisée jadis par M. Lambert Sarrazin (commerçant et cultivateur installé dans la paroisse vers 1880) prospérer toujours de plus en plus et l'agriculture fera vivre heureux les habitants de Saint-Dominique, à condition qu'ils travaillent et qu'ils pratiquent l'économie. »⁵³

Tel était le voeu pieux du chanoine P.A. St-Pierre qui croyait profondément aux possibilités d'expansion de l'agriculture pratiquée à Saint-Dominique et à ses chances d'assurer convenablement la subsistance des gens de la paroisse. On peut certes croire que ce souhait se réalisa en totalité puisque les agriculteurs de Saint-Dominique ne cessèrent jamais dans leur hardiesse de vaquer avec assiduité à leurs différentes occupations inhérentes à la vie agricole, motivés par ce souci constant de participer activement à l'amélioration de leur milieu.

⁵³ Fonds P.A. St-Pierre. Manuscrit sur la paroisse de Saint-Dominique. Archives de la Société d'histoire régionale de Saint-Hyacinthe.

Sensibles à l'évolution technique, au perfectionnement des méthodes agricoles, les gens de Saint-Dominique réussirent à s'adapter à leur gré, malgré le conservatisme typique du milieu rural, aux innovations lancées sur le marché.

Amorcée depuis la fin du XIXe siècle, l'orientation des agriculteurs de la paroisse vers la production laitière se généralisa au XXe siècle et constitua largement jusque vers 1970 la spécialisation dominante. Avec l'avènement d'un tel changement, l'exploitation d'une industrie agricole fondée sur la traite des vaches, cette situation provoqua de nombreuses répercussions au début du XXe siècle sur le type d'agriculture pratiqué jusqu'à cette époque bien qu'il s'agissait toujours d'une agriculture axée d'abord sur l'auto-suffisance familiale où la famille jouait un rôle important de production et de consommation, l'exploitation de l'industrie laitière laissait sous-entendre dans un premier temps la nécessité d'agrandissement des terres pour le pâturage et l'abandon des multiples cultures artisanales au profit de l'adoption généralisée d'une certaine uniformité dans la culture (par exemple le foin, principal aliment consommé par les bovins laitiers et les chevaux, le moyen de locomotion de l'époque) et dans un deuxième temps la nécessité de rechercher un marché potentiel pour la vente des surplus laitiers. Alors, pour ce deuxième item, l'exportation vers les centres urbains devint la solution prometteuse.

Les troupeaux de vaches laitières, relativement modestes dans ce premier quart de siècle, composés tout au plus d'une vingtaine de bêtes à cornes que l'on tirait seulement l'été, étaient agrémentés par l'élevage de quelques cochons et truies, sans oublier même l'élevage divertissant par plaisir de ces petits animaux pas tellement encombrants, les poules et poulettes qu'on soignait grassement au blé, alors qu'il aurait été plus payant ou profitable, comme nous raconta M. Denis Dion, plutôt que d'entretenir la volaille, d'acheter directement sur le marché les oeufs déjà frais pondus !

Avec des fermes juste assez spacieuses pour assurer la subsistance de la terre, l'agriculture satisfaisait avant tout les besoins de la famille. Les habitants vivaient relativement à l'aise et l'industrie laitière connut une certaine progression jusque vers 1930. Après quoi... la crise économique, où l'on assiste impuissant à un effondrement des marchés. Ainsi, aux années de vaches grasses se succédèrent des années de vaches maigres. La demande pour le foin s'évanouit littéralement, et l'implantation massive de l'ère de l'automobile supplantant le bon vieux cheval ne vint que renforcer sa vulnérabilité, la culture du foin ne devenant plus qu'une production marginale. Heureusement, Saint-Dominique sembla s'être épargnée du fléau puisqu'elle ne s'était jamais livrée à la production commerciale intensive du foin, à la différence des autres paroisses comme Saint-Simon ou Saint-Hugues, reconnues comme abritant des « terres à foin. »

En dépit de ce ralentissement général de l'économie et à ce retour à une certaine forme d'agriculture de subsistance, les gens supportèrent assez bien le coup. À Saint-Dominique, malgré le fait qu'on ne possédait pas d'argent, même pas suffisamment pour se marier, on peut croire à vrai dire que la crise n'en affecta pas

beaucoup. Au contraire, il semble qu'on en ait profité pour se payer du bon temps. Les Chicoine, les Dion, les St-Onge et les Lussier pour ne citer que ces familles dans le septième rang, se rencontraient sept jours par semaine l'été par exemple pour jouer au croquet sur un des trois terrains aménagés dans le rang. Ou encore, en guise de loisirs, quelques plaisantins se laissaient aller à commettre des coups pendables ou à jouer de vilains tours. On ravageait les vergers l'été, on emplissait les caves de pommes à l'automne, pommes qu'on dégustait lors des longues veillées l'hiver. Et c'était en général un peu le mode de vie que la paroisse agricole emprunta en temps de crise, sans trop subir de découragements.

Les agriculteurs développèrent une attitude beaucoup plus optimiste qu'on ne serait porté à le croire.

Face à la crise, les cultivateurs apprirent au fur et à mesure à convertir leurs pratiques agricoles. Déjà, les instruments aratoires hautement spécialisés et les équipements agricoles perfectionnés qui allégeaient le travail de la terre contribuèrent à la relance de ce secteur économique vital. Le nouveau moteur à essence, l'« *engin à gazoline* » utilisé entre autres pour le sciage du bois et le tracteur qui se substituait progressivement au cheval, avaient déjà ni plus ni moins envahi la campagne. À Saint-Dominique, paraît-il, les premiers tracteurs firent leur apparition aux Côtes chez M. Jean-Baptiste Hébert, dans le Brûlé chez M. Oscar Dubreuil et chez M. Émile Chagnon; ce dernier aurait possédé dans les tout débuts un tracteur pourvu de roues en acier dotées de crampons, possiblement de marque International.

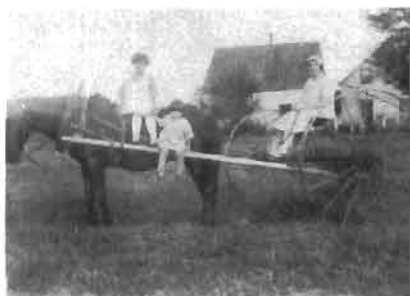
L'utilisation du tracteur venait évidemment modifier le travail de la terre : il en résultait un allègement des diverses tâches, une économie de temps par la vitesse avec laquelle il effectuait les opérations d'ensemencement et de labour, et une diminution des efforts physiques comparativement à l'ancienne mode de travail où le cultivateur suait à grosses gouttes à manoeuvrer la charrue accrochée bien souvent derrière un cheval récalcitrant.

La mécanisation accrue avait eu aussi pour effet d'amener les cultivateurs à accroître leurs surfaces en culture, en s'accaparant des terres disponibles abandonnées par ceux qui s'enfuirent vers la ville travailler dans les manufactures avec un salaire plus rémunérateur, afin de rentabiliser au maximum l'utilisation des instruments, (moissonneuses-batteuses, presses à foin) dont le prix représentait un investissement assez imposant.

L'électrification des fermes, qui faisait fortement l'enjeu de promesses électorales vers 1940 — 1945, tant chez les libéraux que chez les unionistes où les candidats politiques prenaient communément les cultivateurs pour des « *vaches à lait* », devint réalité à Saint-Dominique après la seconde guerre mondiale. La traite des vaches s'exécutait désormais avec un éclairage adéquat et les mieux nantis eurent la possibilité de se libérer de la traite manuelle, à la longue harassante, en s'équipant de trayeuses mécaniques; cela accrut énormément le développement et le rendement de l'industrie laitière qui s'implanta solidement après 1945.



L'époque où le foin se ramassait à la fourche.



Le râteau tiré par un cheval servait à ramasser le foin en andains.



Le chargeur pour ramasser le foin, épargnait bien des fatigues et gagnait du temps.

Ballade pour les enfants en voiture, tirée par un tracteur (pique-nique de famille)



Grange étable de 1925.



Ouverture des chemins dans le rang du Brûlé en 1932, avec une charrue à neige fabriquée par un groupe de « patenteurs » du rang. 16 chevaux sont attelés pour trainer cette charrue, les cultivateurs y allaient à tour de rôle se remplaçant deux ou trois fois après une tempête.

Avec l'ouverture des principaux chemins de la paroisse durant l'hiver, la première fois en 1940-41, le transport du lait acheminé aux coopératives s'effectuait plus aisément. Bref, l'électrification rurale, le crédit agricole offrant l'accès à l'investissement, le programme de drainage des terres pour en faciliter l'égouttement et permettre efficacement la culture des céréales sur une vaste échelle, et l'expansion des fermes via l'écoulement des produits sur des marchés jusque-là inconnus, procurèrent un regain de vie à l'agriculture désormais intégrée au cycle de production de l'économie.

Cependant, la modernisation des entreprises, la commercialisation des produits de la ferme et la mécanisation, ayant libéré la main d'oeuvre agricole, favorisèrent l'exode de la population campagnarde vers les villes, phénomène non dépourvu de conséquences. La carence manifeste de main d'oeuvre familiale employée habituellement à la ferme, provoquée par la dénatalité et le vieillissement de la population agricole, contraignit quelques cultivateurs qui ne désiraient pas embaucher de main-d'oeuvre salariée, provenant de la ville et jugée bien souvent incompétente, d'abandonner définitivement le métier de la terre, faute de relève.

L'émergence, au début des années 1960, de politiques de contrôle dans le secteur agricole, comme la création de la régie des marchés agricoles en 1963, et l'ascension des politiques interventionnistes de l'État comme l'imposition de quotas dans la production laitière, eurent pour conséquence majeure de concentrer la production dans un domaine très précis de l'activité agricole. Ainsi l'agriculture à Saint-Dominique, comme dans la province, devint particulièrement le lot d'agriculteurs super-spécialisés dans des secteurs prometteurs tels que la fabrication du lait nature ou du lait industriel, l'élevage de la volaille pour les oeufs ou la chair, l'élevage du porc etc.⁵⁴

Depuis une quinzaine d'années environ, plusieurs cultivateurs abandonnèrent la production laitière considérée comme trop accaparante. Les recensements agricoles de 1971 et 1976 pour la paroisse de Saint-Dominique traduisent clairement cette tendance au délaissement de cette spécialisation : en l'espace de cinq ans seulement, le nombre de vaches laitières passa de 1 974 têtes à 1 675 (cf. tableau 1). De plus, le nombre de fermes déclarant des trayeuses mécaniques s'est vu réduit de douze. Aujourd'hui, à peine une trentaine de cultivateurs de la paroisse qui sont propriétaires de fermes relativement grandes se consacrent à l'industrie laitière, alors qu'on pouvait dénombrer facilement 125 exploitants laitiers au début du siècle.

Une fraction des agriculteurs préféra convertir l'ensemble de leurs surfaces destinées à l'exploitation laitière en se lançant dans la culture sur une grande échelle. Les données, fortement éloquentes d'elles-mêmes et provenant du recensement, viennent confirmer le phénomène : les étendues en acres allouées à la culture du blé (de 69 acres en 1971 à 381 acres en 1976), de l'avoine (de 1 308 acres en 1971 à

⁵⁴ *Beauregard, Yves — Bâtit un village au Québec, Saint-Eugène-de-Grantham, Éditions Libre Expression, 1981, p. 155*

1979 acres en 1976), et des céréales mélangées (de 180 acres en 1971 à 337 acres en 1976) augmentèrent beaucoup.

Il apparaît que ceux qui pratiquent uniquement la culture des céréales n'ont généralement pas de difficultés à vendre leurs productions, que ce soit aux coopératives ou au voisinage, bien que ce genre d'activité s'avère moins vulnérable pour ceux qui pratiquent la culture diversifiée d'abord et avant tout en fonction des besoins de la ferme, la production culturale étant destinée presque exclusivement à la consommation des animaux résidant sur la ferme.

L'agriculteur qui ne s'occupe que de la culture, de l'ensemencement de ses terres, risque à chaque saison de se retrouver dans une fâcheuse position si la température ne s'est pas montrée clémente alors que l'éleveur, même s'il connaît une difficulté d'approvisionnement en grains, se retrouve dans une situation plus sécuritaire, puisqu'il pourra toujours vendre une partie de son cheptel pour supporter les coûts passablement élevés du fonctionnement de l'entreprise agricole. À la différence, celui qui pratique la culture pure et simple devra, s'il veut rendre compte de ses obligations à ses créanciers, se départir d'une partie de sa machinerie et par conséquent risquer la faillite, à moins d'accumuler les emprunts, donc les dettes. Par ailleurs, la vente, pour le cultivateur qui s'adonne à la culture en complémentarité à l'élevage, de la production excédentaire lors des récoltes exubérantes, permet de procurer des revenus substantiels, tout en permettant d'équilibrer les achats, pour les années ultérieures où l'éleveur, victime d'une mauvaise récolte, se voit contraint d'acquérir du voisin les grains nécessaires à l'alimentation de son bétail.

Une autre fraction des agriculteurs s'orienta plutôt vers un changement radical en convertissant leur étable en porcherie. De 1971 à 1976 seulement, le nombre de porcs détenus par les agriculteurs de Saint-Dominique doubla presque (de 9 027 têtes à 17 649) et la superficie en acres destinée à la culture du maïs d'ensilage, privilégiée surtout par les éleveurs de porcs pour la consommation domestique de leurs troupeaux, s'accrût aussi (de 546 acres en 1971 à 894 acres en 1976). Actuellement, l'élevage du porc à Saint-Dominique prime sur l'industrie laitière.

La super-spécialisation agricole, confrontée à une concurrence sans merci au niveau de la qualité et de la quantité, exigea de la part des cultivateurs une diversification de leurs productions agricoles pour tenir le coup, bien que l'intérêt de ceux-ci, en contradiction, réside dans la tentative de se consacrer à une production dominante et unique afin d'amortir les coûts des machines et outils spécialisés. Mais face à la saturation inévitable des marchés et à ce climat insécure en agriculture, on dénote visiblement un certain retour à la polyvalence de l'agriculteur, en réaction à ces conditions astreignantes. L'agriculteur, en particulier le mieux nanti, s'efforce maintenant de développer plusieurs spécialités en combinant deux ou trois formes d'élevage pour assurer sa sécurité, tels les élevages du porc, de la volaille et des bovins. Jusqu'à présent, vu l'énorme investissement que cela implique, rares sont les cultivateurs de Saint-Dominique qui ont opté pour cette solution.

Actuellement, trois spécialités majeures caractérisent l'activité agricole à Saint-Dominique : l'industrie laitière, l'aviiculture (élevage de la volaille) et l'élevage du porc, lequel domine les deux autres.

Parallèlement à ces spécialités relevant du monde animal, Saint-Dominique jouit aussi d'une agriculture maraîchère solidement implantée et reconnue à travers toute la région maskoutaine, favorisée par la présence des vallons de terres noires très fertiles s'évanouissant principalement au bas des Côtes. Quelques jardiniers-maraîchers profitent avidement de ce sol très riche en minéraux, quoiqu'en ne demeurant pas à l'abri des aléas tels les feux destructeurs de terre noire lors des sécheresses l'été, à cause de la composition tourbeuse du sol, en s'adonnant à la culture légumière avec une production très diversifiée : radis, carottes, échalotes, laitue etc... Tous ces légumes frais sont acheminés en destination des marchés de Saint-Hyacinthe et de Montréal. Mentionnons, entre autres, parmi les agriculteurs maraîchers producteurs à Saint-Dominique : MM. Denis Barré, Marcel Viens, Wilfrid Coderre aux Côtes, et Jean-Luc Beauregard au 7e rang. De plus, depuis quelques années, le développement de la serriculture au bas des Côtes, avec l'installation récente de serres-tunnels expérimentales, non-chauffées, où l'énergie solaire naturelle supplée au besoin du chauffage à l'huile tout en permettant de mettre fin aux coûts excessifs du carburant, contribue à donner une image typique à la paroisse. La culture en pleine terre sur une grande surface dès la fin mars de variétés de légumes appropriés à la saison facilite l'arrivée de primeurs hors de l'ordinaire sur les marchés, au printemps.

Dans un autre ordre d'idée, la baisse de la population agricole observée depuis quelques années pourrait nous laisser songeur quant à l'avenir de l'agriculture à Saint-Dominique, mais cette situation s'explique par le phénomène généralisé de la réunification des petites fermes qui s'inscrit dans le cadre de l'extension des plus grandes propriétés fermières à la recherche de l'efficacité de leur exploitation agricole.

De plus en plus, l'agriculture artisanale, de faible rendement, se voit vouée ni plus ni moins à l'extinction face aux impératifs du milieu qui exigent des investissements considérables.

Aujourd'hui, moins d'un tiers de la population de Saint-Dominique répartie dans les diverses spécialisations agricoles tire sa substance du travail de la terre.

Parmi les producteurs laitiers, notons, pour ne nommer que ceux-là, MM. Philippe et Gilles Benoit, Georges, Jacques, Gilles et Yvon Chagnon, Claude et Donald Bachand, André et Robert Beauregard, Roger Pilette, Daniel Fugère, Paul Robitaille, Bruno Chicoine, Robert et Denis Daigneault, Albert, Bertrand et Sylvain Dion, et Gilles Desgranges.

Parmi les éleveurs de porcs, soulignons entre autres MM. Florent Chagnon, Claude Benoit, Jacques Lambert, Gilles Lussier, Michel Gaucher, Denis Barré, Éphrem Rivard, Gaétan Lamer, Germain Bergeron et Guy Poirier.

Parmi les éleveurs de volaille, en ce qui concerne la production de la chair, mentionnons entre autres MM. Germain Bergeron, André Cloutier, Jean-Guy Robitaille, Jean-Luc et Gaétan Gaucher, en ce qui a trait à la production des oeufs frais, mentionnons MM. Irénée Deslandes et Réal Chicoine.

On retrouve aussi à Saint-Dominique un éleveur de bovins, M. Jean-Marc Dion, qui se spécialise dans la coupe de viande pour congélateur.

Et depuis mai 1980, les agriculteurs de Saint-Dominique comptent sur la présence d'un premier médecin vétérinaire résidant, en la personne de Pascal Dubreuil, fils de Lucien Dubreuil.

Avec ces agriculteurs et ces hommes déterminés à arracher leur subsistance de la terre, on ne peut que conclure que l'avenir de la communauté agricole fixée à Saint-Dominique est définitivement assuré. Ce qui étonne encore, c'est que le goût de la terre subsiste toujours après 150 ans de perpétuel combat contre les éléments de la nature...

6. Domaine connexes à l'agriculture

1) L'apiculture : les ruchers Dubreuil

Arrière-petit-fils d'Ambroise Dubreuil, pionnier défricheur du Brûlé, fils d'Oscar et d'Emma Perreault, Lucien eut jeune le goût de l'apiculture. « *C'est à l'école* », dit-il. « *que j'aimai l'abeille; une lecture en deuxième (2e) année nous racontait le travail intelligent et laborieux de ce minuscule insecte.* »

Il profitait des récréations pour observer les ruches de M. Émile Chagnon dont le rucher se trouvait à proximité de l'école, et y découvrir ainsi l'univers de ce petit monde bourdonnant d'activité. Plus tard, il offrit ses services à M. Chagnon afin d'y acquérir l'expérience.

À l'âge de 13 ans, se trouvant assez bien nanti sur le sujet et guidé par les conseils avertis de M. Auguste Chagnon (fils d'Émile), il se rendit chez Mme Émile Cordeau du neuvième (9e) rang pour y choisir la ruche la plus forte en abeilles. Il l'obtint pour la somme totale de ses premières économies, soit 5\$. Tel fut le début des ruchers Dubreuil.

Progressivement, l'expérience s'acquît et vinrent trois, cinq, quinze ruches. Après cinq ans, la production dépassa le besoin familial; c'est alors qu'on commença à connaître le bon miel produit à Saint-Dominique.

À l'instar de ses abeilles laborieuses, Lucien travailla toujours arduement tout en aidant son père aux travaux de la ferme. Il augmenta annuellement le nombre de ses ruches qu'il fabriquait lui-même. C'est ainsi qu'au début des années 1950, son actif totalisait déjà 350 ruches. Les récoltes passaient de médiocres à excellentes, suivant les caprices de Dame nature dont dépendent plusieurs de ses grâces (pluie, humidité, soleil, fleurs de trèfle...) qui, bien réparties sur quelques jours, suffisent à engorger nos fleurs de nectar que nos vaillantes ouvrières transformeront d'un doigt magique en miel délicieux.

Bon an, mal an, la barque ne sombre pas. Au contraire, au fil des ans, elle navigue vers de nouvelles rives, hissant son drapeau sur lequel on peut y lire la devise de notre apiculteur : « *Qualité, Classement, Propreté.* » C'est ainsi que les gens ont appris qu'on pouvait se procurer un miel de qualité à Saint-Dominique.

Le 8 janvier 1949, Lucien épousa Marie-Claire Forget qui lui apporta continuellement une précieuse collaboration. Leurs quatre enfants, Isabelle, Brigitte, Pascal et François, participèrent chacun leur tour à l'exploitation.

Lorsque notre apiculteur prendra sa retraite bien méritée, les ruchers Dubreuil

passeront aux mains de son fils François, marié à Jeannine Forcier depuis le 24 octobre 1981. Il aime lui aussi le monde des abeilles et inculque à sa compagne tous les mérites qui font les bons apiculteurs.



Vue aérienne de la propriété de Lucien Dubreuil et de son rucher, prise en mai 1953.

2. Entreprise de Fabrication de moulée : Moulin Léonel Dion

Léonel Dion, cultivateur, épousa Aline Lapalme en 1920, et s'installa dans le 7^e rang du Côté nord-est. De ce mariage naquirent dix-huit enfants dont quinze vivants. M. Dion gagnait aussi sa vie comme ferblantier; polyvalent, il s'occupait à poser de la tôle aux couvertures des bâtiments, à fabriquer des réservoirs à sucrerie, chaudières, tuyaux, etc.... enfin il effectuait tout ce qui concernait les ouvrages relatifs à la ferblanterie.

Afin de pourvoir à l'alimentation de son bétail, Léonel Dion achetait à Saint-Hyacinthe de la moulée en sacs et il lui arrivait de temps à autre, pour rendre service à un voisin, de lui en vendre un sac moyennant une minime commission de 5¢ ! Alors, sa formation pratique de cultivateur l'incita en 1945 d'acheter un mixeur pour préparer les divers mélanges de moulées balancées avec des suppléments provenant de Montréal afin de les revendre aux cultivateurs intéressés.

En 1958, à cause d'une recrudescence de la demande, il acquit de son fils Philippe, un terrain situé en face de sa demeure pour construire une meunerie avec moulange, mélasseuse, rouleuse, bref, qui servait à fabriquer tout genre de moulée commerciale ou sur demande de la part des clients.

En 1959, Léonel Dion vendit sa terre à son fils Jean-Marc pour ne se consacrer qu'à l'opération de son commerce et de sa ferblanterie. Il construisit alors une maison plus moderne à proximité de son moulin à farine.

En 1962, trois autres garçons, Jacques, Laurent et Clément, firent l'acquisition de la meunerie qui désormais porterait le nom de « *Dion et Frères Enr.* » Cette même année, l'entreprise familiale s'équipa d'un camion pour effectuer la livraison. Par la suite, en 1964, les frères Dion soucieux de l'expansion de leur commerce se portèrent acquéreurs de la meunerie d'Upton, propriété de Théo Phénix, située à proximité du chemin de fer. Cette acquisition venait essentiellement leur permettre avec beaucoup plus de facilité la possibilité de s'alimenter en grains avec un minimum de déplacement.

Afin de poursuivre l'évolution du temps, ils achetèrent en 1968 un autre camion destiné à la distribution de la moulée en vrac dans le but de faciliter la tâche aux neuf employés du moulin, y compris les trois frères. Une semi-remorque était utilisée occasionnellement pour les besoins d'autres transports.

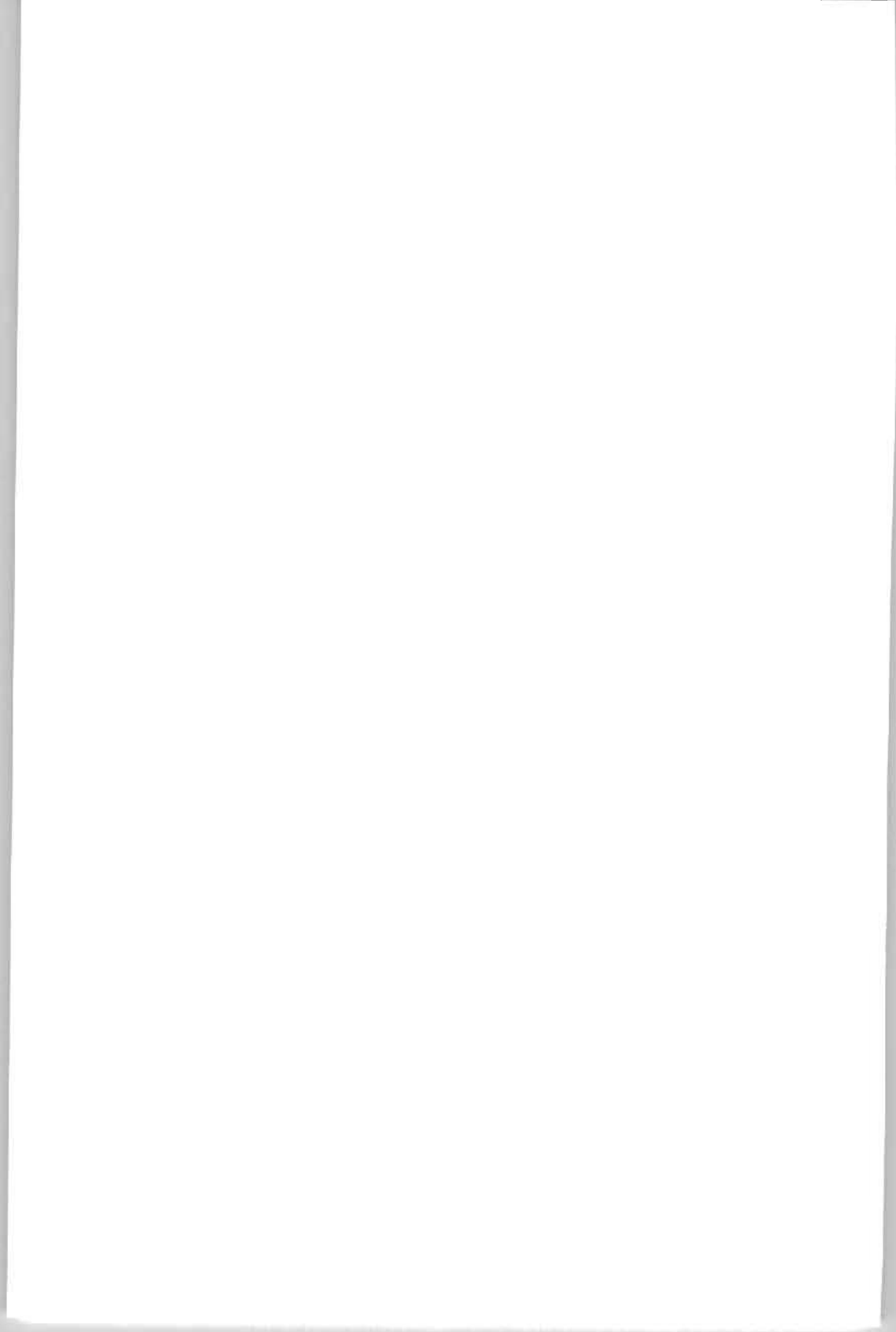
Mais vint un moment où une modernisation de l'entreprise exigeait l'apport d'un investissement considérable, et considérant la rude compétition livrée dans ce domaine, les frères Dion prirent alors la sage décision de vendre le commerce ainsi que la flotte des véhicules à la Coopérative agricole de Sainte-Rosalie. C'était en 1975.

Léonel Dion, après la transaction passée avec ses trois fils, se construisit deux édifices en 1965 : une maison et une ferblanterie au village de Saint-Dominique, sur la rue Principale.

Pour un homme aussi vaillant que lui, il n'était pas question de devenir rentier à 66 ans; c'est pourquoi il exerça son métier jusqu'au printemps 1982 en rendant de multiples services à nombre de cultivateurs de la paroisse qui l'estimaient beaucoup pour sa bonne humeur. Quant à son épouse, elle put relaxer un brin après avoir tant travaillé auprès de sa nombreuse famille.

Léonel Dion a aussi été connu comme maire de la paroisse de Saint-Dominique pendant dix-sept ans et comme préfet du comté de Bagot.

En 1980, leurs enfants et de nombreux amis furent conviés à leur rendre hommage lors de la célébration de leur Jubilé de diamant. Léonel Dion et sa femme résident actuellement à proximité de l'église dans la maison qu'ils acquirent de Rodrigue Dion, frère de Léonel.



CHAPITRE NEUVIÈME

1. Les Notables de Saint-Dominique

Voici la biographie de quelques notables qui évoluèrent à St-Dominique, et à propos desquels il a été possible de retracer des renseignements.

LES NOTAIRES

1. Joseph Monette

Le notaire Joseph Monette fût apparemment le premier professionnel à venir tenter fortune à Saint-Dominique. Il devrait être le fils de François Monet et de Marie Martel, résidant à Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne, ainsi que le petit frère de l'abbé Octave Monette qui desservit pendant quelques années la cure de Saint-Barnabé. Joseph Monette avait été admis à la pratique du notariat, le 19 juin 1855. A peine ses longues études achevées, le voilà qui s'amène fougueusement dans la paroisse de Saint-Dominique pour signer différents contrats, comme pour l'achat et la vente de terres, la rédaction des testaments, les donations, les quittances etc... Aucun notaire auparavant n'avait osé offrir ses services dans cette paroisse encore toute pauvre; les habitants se voyant dans l'obligation de se déplacer sur une longue distance jusqu'à Saint-Hyacinthe pour l'obtention d'actes notariés. Inutile de mentionner que la présence justifiée d'un notaire simplifia l'accessibilité à un tel service et surtout prodigua le plus grand bienfait pour toute la paroisse qui était très peu instruite à l'époque. Le notaire, par sa fonction pertinente et privilégiée, se voyait bien souvent le seul à vrai dire, avec l'aide du curé, à propager l'instruction nécessaire aux affaires quotidiennes de la collectivité.

Il pratiqua le notariat pendant huit ans, jusqu'à sa mort survenue en 1864, à l'âge peu avancé de 35 ans. Ses affaires, sur la voie de la prospérité, s'évanouirent illico, laissant le champ libre à son adversaire qui lui avait mené une vive lutte. Il avait épousé Olivine Chartier, laquelle lui avait donné pour héritiers plusieurs enfants : Zéphirin, Goffroid, Emma, Arthur, Napoléon et Eugène Monette.

2. Pascal-Rémy Chagnon

Quelques années après l'arrivée du notaire Monette, voilà que Pascal-Rémy Chagnon vint aussi tenter sa chance à Saint-Dominique, le 11 juin 1860, en qualité de notaire concurrent. En effet, la paroisse comptait déjà un notaire qui avait pignon sur rue à Saint-Dominique, et l'on peut croire que cela était amplement suffisant pour les besoins d'une modeste localité qui s'en allait bien souvent quémander fidèlement les services des notaires des paroisses avoisinantes, comme à l'accoutumée.

Admis à la pratique du notariat depuis le 9 août 1839, c'est donc avec nombre d'années d'expériences dans la pratique de sa profession qu'il vint offrir ses services aux gens de Saint-Dominique lesquels devaient plutôt s'étonner de la présence de deux notaires. Pascal-Rémy Chagnon, s'occupa de faire connaissance avec les

habitants en effectuant la visite des foyers de la paroisse pour le recensement de 1861, alors que le notaire Monette se contenta de dresser celui de Saint-Liboire. Inutile de dire que la rivalité s'amorça entre les deux professionnels et cette chaude lutte persista jusqu'à ce que survienne le décès du notaire Monette en 1864.

Quoiqu'il en soit, le notaire Chagnon dut abdiquer à son tour. Ne pouvant vivre plus richement en cette paroisse qu'il ne l'avait fait ailleurs auparavant, il quitta, après seulement six années passées dans l'attente de la grande fortune, pour la grande ville de Montréal. Il s'était résigné à abandonner le maigre avoir des campagnards pour pratiquer à cet endroit, sans doute avec un plus de confort et de luxe, jusqu'en 1885.

Il était l'époux d'Hélène Durand.

3. Trefflé Lapalme

Après le départ du notaire Chagnon, Trefflé Lapalme, admis à la pratique du notariat le 15 octobre 1857, s'établit à Saint-Dominique vers 1869. Comme ses deux prédécesseurs, il déménagea lui aussi à Montréal où il exerça ses fonctions jusqu'en 1906.

C'est en 1875, que le notaire Trefflé Lapalme, âgé de 46 ans et époux de Louise Hénault, laissa Saint-Dominique où il résidait depuis quelques six années environ. Il y possédait une grande terre d'environ 54 arpents en superficie, voisine du terrain de l'église, au village. A son départ, il la mit en vente. La fabrique conçut d'abord le projet de l'acquérir pour l'usage personnel des curés successifs de la paroisse. Le 24 octobre 1875, les fabriciens reconnurent même qu'il était à propos d'en faire l'achat et chargèrent Pierre Dufresne, marguillier en charge, de passer le contrat d'acquisition de la terre au nom de la fabrique pourvu qu'il ne paie pas plus que la somme de 8 000 livres. Mais bientôt le projet rencontra une vive opposition parmi les paroissiens; personne ne réussit à s'entendre et le marché fût définitivement abandonné. Profitant de toute cette bisbille mêlée de jalousie, le curé Poulin s'empressa d'acquérir l'immeuble pour son propre compte.

C'est à ce moment là que le notaire Lapalme quitta définitivement pour s'ouvrir un bureau à Montréal.

À ce moment, la population qui diminuait ne requérait point le service d'un notaire et les paroissiens furent forcés de se transporter à Saint-Pie ou à Saint-Hyacinthe pour quérir, devant le notaire, l'enregistrement de leurs actes.

LES MÉDECINS

1. Jean-Baptiste Chagnon

« Antoine Chagnon aspirait-il à peupler la paroisse de St-Dominique de gens de sa famille et de son ancienne paroisse de St-Jean-Baptiste ? Qu'incline à croire que c'est lui qui attira à St-Dominique le docteur Jean-Baptiste Chagnon, son parent et son ancien co-paroissien, vers 1861. »¹

¹ Fonds P.A. St-Pierre. Manuscrit sur la paroisse de Saint-Dominique. Archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe.

Le docteur Chagnon avait pour femme Victorine Desnoyers qu'il avait épousée, le 17 juin 1861, à Saint-Jean-Baptiste. Elle lui donna une bonne douzaine d'enfants : Maria, Emile, Anna, Alfred. etc... dont les premiers furent baptisés à Saint-Dominique.

Jean-Baptiste Chagnon fût apparemment le premier médecin résidant, à notre connaissance, qui s'aventura sur les terres de Saint-Dominique, mais il n'y demeura que sept ou huit ans à prodiguer la médecine dans la paroisse. Il avait préféré transporter ses pénates ainsi que ses fioles à Saint-Pie « où j'eus l'avantage de la connaître assez pour certifier qu'il avait la confiance des habitants comme médecin, non comme politicien. »²

Le gros village de Saint-Pie devait permettre sans doute aux médecins de paroisses de vivre un plus richement et surtout un peu plus paisiblement, en sachant qu'ils se dépensaient allègrement à l'époque en parcourant de grandes distances dans les rangs tortueux des campagnes pour se rendre au chevet des malades.

Notons que Jean-Baptiste Chagnon se distingua, entre autres, par le courage et l'altruisme dont il avait fait preuve, lorsqu'il alla se porter au secours de graves blessés lors d'une catastrophe ferroviaire survenue à Beloeil le 29 juin 1864 :

« Le docteur Chagnon de Saint-Dominique fut parmi les premiers venus, mais aucun médecin de St-Hyacinthe ne bougea. »³

Un train bondé de 450 immigrants slaves et allemands, avait été précipité aux premières heures du jour dans le Richelieu. Ce tragique accident fit 90 morts. une centaine de blessés et plusieurs orphelins.

2. François-Xavier Girard

François-Xavier Girard, époux de M.H.M. Aubertin, s'amena en disponibilité au village de Saint-Dominique en qualité de médecin vers 1869, en remplacement du docteur Chagnon. Il y pratiqua son métier pendant seulement quatre ans. Il quitta la paroisse en 1873.

3. Joseph-Alexandre Nadeau

Joseph-Alexandre Nadeau semble avoir été le troisième médecin à être venu s'établir à Saint-Dominique. Il était le fils d'Alexandre Nadeau et de Lucie Boulet de Sainte-Marie-de-Monnoir. Il est né en 1853.

Il avait entrepris ses études classiques au collège de sa paroisse natale, puis ses études médicales à l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal où il débuta la pratique de la médecine en 1875. Aussitôt ses études terminées, il s'amena à Saint-Dominique, qui était dépourvue des services d'un médecin résidant depuis approximativement deux ans.

Il avait épousé Mathilde Beaudry, qui lui donna Marie-Louise Antoinette, le 20 janvier 1880, Marie-Clara Alda, le 28 septembre 1882. décédée en bas âge, Joseph Alexandre Arthur Michel, le 3 janvier 1886.

² *Ibid.*

³ Choquette, C.P. (Mgr). *Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe. Documents maskoutains no.8 Richer & Fils, p. 317.*

Il s'éteignit le 30 décembre 1896 pour être inhumé au cimetière paroissial, à l'âge relativement jeune de 43 ans et onze mois.

Entre-temps en 1882, un dénommé Boucher, médecin de passage, avait offert ses services à la modeste clientèle de Saint-Dominique.

4. Gédéon Blanchette

Gédéon Blanchette, né à Sainte-Madeleine en 1862, fils de Gédéon Blanchette, cultivateur, et de Marie-Louis Chicoine, ne fréquenta pas le Collège avant 1882 et après quelques années seulement d'études classiques à Saint-Hyacinthe, il partit étudier la médecine à l'Université Laval à Montréal où il fût admis à la pratique de son art au printemps de 1891, il s'en vint aussitôt à Saint-Dominique où il se trouva une compagne en fort peu de temps. Effet, le 10 août 1891, il épousait, dans l'église paroissiale, Marie-Dina Rose Alba, fille mineure d'Élie Millette, décédé, et de Marie Stéphanie Chagnon dit Larose, en présence d'Antoine Chagnon et de Gédéon Blanchette, père de l'époux.

Après avoir installé son cabinet au village, le docteur Blanchette, considéré par les gens de la place, y mit tout son coeur et son ardeur à soulager les patients. Ainsi pouvait-on retrouver à l'approche du XXe siècle à Saint-Dominique, deux médecins, qui se dévouaient corps et âme au service des malades.

Le docteur Blanchette resta quelques sept années dans la paroisse, après quoi, comme le docteur Chagnon, il déménagea ses pénates à Saint-Pie dans l'espérance d'y exploiter un champ plus vaste dans cette localité un peu plus populeuse que Saint-Dominique. Il avait la réputation d'un excellent médecin, et tout en méritant la confiance et l'estime des paroissiens, il gagnait fort honorablement sa vie.

5. Léonard Archambault

Peu de temps avant le décès de son prédécesseur, Léonard Archambault, fils de Michel Archambault, ancien marchand influent de la paroisse et de Victorine Beaudry, succédait au docteur Blanchette en qualité de médecin à Saint-Dominique.

Léonard Archambault avait commencé ses études classiques à Saint-Hyacinthe en 1888. En 1897 – 1898, il était encore étudiant en médecine à l'Université Laval à Montréal pour être admis à la pratique peu de temps après. Ses études complétées, il se fixa dans sa paroisse natale pour pratiquer sa profession.

Lors d'une conflagration au village en 1910, laquelle s'était déclarée dans l'atelier du voiturier Adolphe Dufresne, une dizaine d'habitations au total furent rasées par les flammes. C'est à la suite de cet incendie que le Docteur Archambault entreprit de construire, en 1910 – 1911, la somptueuse résidence en briques qu'on admire encore aujourd'hui (Maison Docteur St-Pierre). Deux pièces, un bureau et une pharmacie, avaient été aménagées dans cette luxueuse maison qui hébergeait sa famille.

Léonard Archambault exerça sa profession à Saint-Dominique pendant près d'une trentaine d'années, après quoi, sa femme réussit à l'entraîner dans la grande ville de Montréal.



Magnifique résidence construite par le Dr. Léonard Archambault en 1910-1911. Sur la photo, le Dr. et son épouse, Mlle M. Antoinette, Paul-Auguste et Philippe Archambault. Aujourd'hui, résidence du Dr. A. St-Pierre.

6. Antonatien St-Pierre

Le 9 août 1930, un jeune médecin visite le docteur Archambault dans le but d'acheter sa propriété qui était en vente. Une transaction est finalement conclue et Léonard Archambault cède sa place au docteur St-Pierre qui en prend possession officiellement le 14 août 1930.



Photo du Dr. A. St-Pierre, prise en 1950.

Antonatien St-Pierre, né à Saint-Pie le 18 avril 1902, est le fils de Cyprien St-Pierre et d'Emma Halde. Il termine son cours classique à Saint-Hyacinthe, en juin 1925, pour étudier la médecine à l'Université Laval de Québec, où il gradue bon premier en 1930, et est admis à la pratique médicale.

En juin 1930, il épouse Jeanne Poirier de Québec. Reçu officiellement médecin, il élit domicile à Saint-Dominique le 14 août de la même année. De leur mariage naissent une progéniture de neuf enfants, dont six garçons et trois filles à qui les parents donnèrent la possibilité de s'instruire chacun selon leurs aptitudes et leurs goûts.

Dans ses confidences, le docteur St-Pierre, qui réside encore dans sa maison de Saint-Dominique, nous raconte qu'à l'époque, au début de l'exercice de son métier, le médecin de campagne réalisant tout ce qui était possible à accomplir pour le soin des malades à son cabinet ou à domicile. Il a d'ailleurs le souvenir agréable que son premier acte médical en arrivant dans la paroisse fût l'extraction d'une dent ! Seuls les cas très graves ou très compliqués étaient dirigés vers l'hôpital Saint-Charles, à Saint-Hyacinthe, qui d'ailleurs venait tout juste d'être construit et mis en opération lors de son arrivée dans la localité.

D'après ce que relate le docteur St-Pierre avec tant de nostalgie, le métier se révélait assez ardu en campagne. En effet, dans les rangs les chemins difficilement passables n'étaient pas encore pavés, on ne retrouvait pas d'électricité, le médecin se voyait alors contraint de ne se contenter que de la lumière au fanal les soirs et de la chaleur du poêle à bois, l'hiver, pour soigner les malades. De même, dans la saison froide, les chemins n'étaient pratiquement pas ouverts à la circulation automobile, il fallait donc, pour le médecin prévoyant, voyager en voitures d'hiver; ce qui s'avérait beaucoup plus long pour se rendre rapidement au chevet des souffrants.

Quoique l'on pense, la pratique de la médecine s'avérait beaucoup plus pénible et n'offrait guère les mêmes commodités que maintenant. Par contre, comme le mentionne si bien le docteur St-Pierre, « *nous étions très près de nos patients. On prodiguait une médecine personnalisée, alors qu'aujourd'hui, trop souvent hélas, c'est une médecine impersonnalisée et à numéro* », dit-il.

Le docteur St-Pierre a exercé sa profession de façon remarquable pendant exactement cinquante ans à Saint-Dominique, sans faillir un instant à son devoir humanitaire. En plus des tâches inhérentes à la pratique de son métier, le docteur St-Pierre participa attentionnément à de nombreuses activités et occupa humblement différents postes administratifs au sein de la communauté. Entre autres, il occupa des fonctions d'administrateur à la succursale de la Banque Canadienne Nationale pendant de nombreuses années, il fût longtemps secrétaire-trésorier de la Municipalité et de la Fabrique de Saint-Dominique.

Actuellement, même s'il est à la retraite depuis 1980, le dévoué docteur St-Pierre, qui vit paisiblement dans sa demeure, persévère toujours dans son oeuvre en recevant encore quelques patients à son cabinet et en prodiguant nombreux conseils et services.

En dernier lieu, notons que le docteur St-Pierre se distingua comme chantre à l'église et qu'il chanta, aux messes sur semaine, pendant trente-cinq ans.



Antoine Casavant, politicien, ancien député de Bagot résident à St-Dominique

« Au printemps de 1854, nous voyons apparaître Antoine Casavant. Cet agriculteur qui a bien gagné le titre d'agronome était alors au début d'une carrière honnête, bienfaisante et honorable. Cet homme cultiva la terre et fit des expériences. Il en rendit compte à ses co-paroissiens, à ses compatriotes, les exhortant à améliorer, à perfectionner leurs cultures, et ses leçons furent utiles. Il fut membre d'un conseil d'agriculture provincial. Il représenta le comté de Bagot à l'Assemblée législative de Québec de 1852 à 1856. Ce fut un homme de mérite. »

Fonds P.A. St-Pierre, Manuscrit sur la paroisse de St-Dominique, Archives du Séminaire de St-Hyacinthe.

1. Antoine Casavant dit Ladébauche. Député du comté de 1856 à 1890.

Le cultivateur modèle de St-Dominique, Antoine Casavant (dit Ladébauche), accéda au poste de député de la circonscription de Bagot à l'assemblée législative de Québec en 1856. Élu conservateur, le brillant candidat avait remporté la victoire sur son adversaire Narcisse Blais, son prédécesseur et candidat libéral de Saint-Pie, par une majorité confortable de 167 voix. Curieusement, la paroisse de Saint-Dominique, dans laquelle il résidait depuis environ une trentaine d'années, ne s'était pas donné l'honneur de représenter le château fort du candidat conservateur, ne lui accordant qu'un faible soutien patriotique, puisqu'il fut battu par 17 voix dans sa propre patrie.

À deux reprises, Antoine Casavant avait brigué, mais sans succès, les suffrages des électeurs dans le comté de Saint-Hyacinthe; la première fois à l'élection provinciale de 1878 contre le libéral invétéré Pierre Bachand et la deuxième fois, à l'élection partielle du 3 juin 1879, contre cet adversaire de taille, représenté par nul autre que le libéral réputé, Honoré Mercier.

Député sortant de charge au 9 septembre 1856, Antoine Casavant ne renouvela pas son mandat, préférant donner son appui au candidat à l'investiture du comté, c'est-à-dire au conservateur Dieudonné Denys, marchand de Saint-Simon.

Maintenant, retraçons brièvement la vie tumultueuse d'Antoine Casavant qui le conduisit d'une simple vocation agricole à l'apogée d'une carrière prestigieuse d'homme politique.

Né à Saint-Hyacinthe, le 20 octobre 1826, Antoine Casavant était le fils d'Antoine Casavant, cultivateur, et de Marie Benoît dit Liverois. Ses parents demeuraient à Saint-Hyacinthe, dans le rang haut de la rivière Yamaska nord. Pendant son enfance, il ne poursuivit pas d'études avancées bien que, plus âgé, il fut doté d'une certaine instruction ou plutôt d'un savoir accru en matières agricoles qui lui conféra un rôle de supériorité sur ses confrères cultivateurs. Il ne fut de passage au Séminaire de Saint-Hyacinthe qu'à peine une année (effectivement, son inscription ne figure au registre du Séminaire que 16 septembre 1841 au 30 mars 1842), quoique cette circonstance providentielle de sa jeunesse donna l'éveil à ses facultés latentes. Ses parents ne le destinaient pas à la culture : bien qu'ils l'avaient envoyé au collège y suivre un cours d'études classiques, c'est pour se remettre à la culture.⁶ Même durant ce séjour momentané dans cette institution qui dispensait le cours classique, l'élève Casavant, âgé de 15 ans, en profita pour en retirer une base théorique suffisante en étudiant la grammaire, le français, l'arithmétique et l'histoire sainte.⁷

Âgé de 24 ans, Antoine Casavant épousa en premières noces, à Saint-Mathias comté de Rouville, le 21 janvier 1850, Rosalie Piédalue (dit Prairie), fille de Joseph Piédalue et de Lucie Patenaude. De ce premier mariage, naquirent sept ou huit enfants dont les six premiers sont connus : Alida(1852), Virginie(1854), Marie(1856), Amédée(1858), Diane (1859) et Alfred(1860).

Le 17 août 1868, il convola en secondes noces à Saint-Pie avec Marie-Hermine Vachon, fille d'Abraham Vachon, cultivateur et de Marie-Geneviève Bastien. De ce second mariage, il eut six enfants : Joseph(1869), Alma(1870), Omer(1873), Virginia(1875), Hector(1877) et Sara(1879).

Outre son engagement sur la scène politique, Antoine Casavant fût avant tout un pionnier et un avant-gardiste en agriculture. Cultivateur émérite, capitaine dans la milice de réserve, président et directeur de la Société d'agriculture du comté de Bagot, membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec, co-fondateur de la fabrique de sucre de betterave de Farnham, co-fondateur de l'Union agricole National, juge de paix⁸ et commissaire des petites causes, commissaire d'école, conseiller municipal de Saint-Dominique pendant huit ans⁹, Antoine Casavant fut très impliqué socialement dans tous les domaines connexes à l'agriculture et autres. Sa formation pratique de cultivateur, jointe à l'instruction même incomplète acquise au collège, lui assura une supériorité hors-pair dans toute

⁶ Guérin, Léon. — *Le type économique et social des Canadiens: milieux agricoles de tradition française*. Montréal, Fidès, 1948, p.140.

⁷ Archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe.

⁸ Voici un bécot succinct qui nous démontre avec vérocité l'implication d'Antoine Casavant comme Juge de Paix dans la vie paroissiale de Saint-Dominique :

«On nous écrit de St-Dominique en date du 9 août : — La nuit dernière vers 2 heures, trois hommes sont arrêtés chez Pierre Maynard au 7e rang et ont déchargé deux coups de revolver au-dessus de son lit. Nous avons les balles, elles sont entre les mains de A. Casavant, de plus, ils ont lancé des pierres sur le toit d'une maison. Ne serait-il pas à propos de signaler ces faits ?» — Le Courrier de Saint-Hyacinthe, 15 août 1872.

⁹ Québec (Province). *Répertoire des parlementaires québécois, 1867-1978* Bibliothèque de la législature, Service de documentation politique. — Québec :Assemblée nationale du Québec, 1980



Alma Casavant, fille d'Antoine, épouse de Léon-Joseph Dubois.

entreprise se rattachant à l'exploitation des terres. En fait, Antoine Casavant qui se plaisait dans l'exercice de ses fonctions et de son métier, faisait l'avis unanime de tous en ce qui s'agissait de sa très haute compétence en agriculture.

« S'il est un homme qui a rendu service à la classe agricole et qui s'est dévoué pour elle, c'est bien lui. Par son mérite et son travail, il s'est acquis une popularité justement méritée et l'estime de ses concitoyens. Par ses études en agriculture, il possède des connaissances qui en fait un agriculteur modèle. »¹⁰

L'abbé Isidore Desnoyers n'avait pas eu tort de le mettre au rang de cultivateur modèle lorsqu'il établit sa liste de personnages importants de la paroisse.

Les premiers produits, qu'il apporta au marché de Saint-Hyacinthe aux premiers temps de son exploitation, furent remarqués et attirèrent l'attention des cultivateurs. En témoigne cet article du *Courrier de Saint-Hyacinthe* paru le 24 juillet 1866 :

« M. Antoine Casavant, de St-Dominique, nous surprend agréablement chaque année par quelque amélioration importante dans son jardin potager. Tout le monde a pu admirer samedi de superbes melons qu'il nous offrait en vente. Nous pouvons dire sans craindre que nous ne pourrions trouver rien de plus beau ni de plus succulent à Montréal même. La salade et les choux de M. Casavant méritent une mention toute particulière. Nous félicitons bien sincèrement M. Casavant sur

¹⁰ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe, mardi 15 février 1881.*

ses progrès et nous ne craignons point de le donner pour modèle à toutes les localités environnantes. »

Le sociologue québécois Léon Gérin ¹¹ consacra l'écriture entière d'un chapitre aux activités d'Antoine Casavant particulièrement, en plus de traiter par le biais de cette analyse, de la vie sociale d'une famille rurale observée à la fin du XIXe siècle, dans son volume « *Le type économique et social des Canadiens; milieux agricoles de tradition françaises.* » D'Antoine Casavant, il légua principalement comme héritage plusieurs renseignements tout aussi intéressants sur les occupations de ce type d'agriculteur enraciné fièrement dans ses terres et à l'affût du progrès.

Parmi ces abondants détails, Antoine Casavant était le propriétaire d'un immense domaine situé à proximité du village, sur un exhaussement de la vallée, un domaine qui devait faire envier plusieurs cultivateurs de la paroisse qui convoitaient sûrement l'impressionnant cheptel animal, les nombreux bâtiments de ferme et le matériel aratoire aussi diversifié et techniquement spécialisé que possédait Casavant. « *En 1887, C.*** (Casavant) était propriétaire, à proximité du village de Saint-Dominique, d'une terre de 30 arpents de longueur par 7 arpents de largeur, soit 210 arpents de superficie (dont 40 arpents étaient recouverts de diverses essences forestières, notamment par une belle érablière), pourvue de nombreux bâtiments de ferme : grange-étable, écurie, porcherie, hangar à grains, remise à bois, maison d'habitation, ayant pour dépendances, une remise, une grange, une porcherie, un poulailler, le tout d'une valeur d'à peu près huit mille dollars. En vue de l'exploitation de ce domaine, C.*** gardait en permanence de 20 à 25 bêtes à cornes, 7 chevaux, et engraisait chaque année de 20 à 25 porcs. Son matériel de ferme, charrues, herses, rouleau, semoir, faucheuse, houe à cheval, râteau à cheval, voitures d'hiver et d'été, batteuse mécanique, était très complet, et avec le troupeau devait avoir une valeur d'au moins deux mille dollars. En outre, C.*** exploitait accessoirement, à la Savane, à quatre milles du domaine principal, une terre de 120 arpents d'une valeur approximative de deux mille cinq cents dollars.* »¹²

¹¹ Léon Gérin, né à Québec, était le fils d'Antoine Gérin-Lajoie et de Josephite Henriette Parent. Sociologue, chef du service de la traduction au Sénat, Mécaille Lorne Pierce, membre de la Société Royale du Canada, Léon Gérin publia plusieurs études en sciences sociales. A Saint-Dominique, à l'été 1887, il choisit de mettre en oeuvre la monographie du cultivateur Antoine Casavant, qui lui paraissait être un admirable exemplaire pour la description générale du cultivateur progressiste de la fin du XIXe siècle, dans son chapitre intitulé :

« *Le cultivateur progressiste, au croisement des routes de la vallée.* » Particulièrement, lors de son premier séjour à la ferme de Casavant à Saint-Dominique, il démontra essentiellement, par cette étude réalisée à partir de ses observations concrètes du comportement de la population de Saint-Dominique, (tout en notre honneur), la lente pénétration du milieu rural par le commerce à cette époque. Au moment de remettre son manuscrit à l'imprimeur, l'auteur désirant se rendre compte de ce qu'il était advenu des divers membres de la famille Casavant dans l'intervalle des vingt-deux ans écoulés depuis la date de ses premières observations, fit un rapide voyage à Saint-Dominique et en laissa quelques informations.

- Lemire, Maurice. Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec, Tome Premier, Des origines à 1900. Fidès, Montréal, p.305.

- Barbeau, Victoret Fortin et André. Dictionnaire bibliographique du Canada français, Montréal, Académie canadienne-française, p.105.

¹² Gérin, Léon. - *Le type économique et social des Canadiens; milieux agricoles de tradition française.* Montréal, Fidès, 1948, p.134 - 135.

« Accessoirement à cette double spécialité, production de lait pour la fromagerie et engraissement de porcs, C.*** s'adonnait sur une échelle plus petite à l'élevage des chevaux; il s'en trouvait sept dans son écurie. Dans ce but, de concert avec son fils et voisin, Amédée, il avait fait l'achat d'un étalon clyde de race pure. »¹³

Cet homme agriculteur, pour améliorer le rendement de ses terres, fit preuve d'une ingéniosité remarquable que l'on pourrait considérer de pragmatisme en agriculture, lorsqu'il draina au moyen de fossés souterrains une grande étendue de sa terre qui se composait d'un sol de consistance moyenne, suffisamment profond et calcaire où l'assise rocheuse affleurant sur certains points formait des bassains d'un drainage difficile.

En plus de l'esprit inventif qu'il manifesta pour accroître la productivité de ses terres, Casavant sut démontrer beaucoup d'originalité dans la diversification de ses cultures. Par exemple, pour parer à la pénurie de fruits sauvages, Antoine Casavant s'occupa à la plantation de fraisiers et de pommiers, tant en vue des besoins de sa famille que de la vente sur le marché de Saint-Hyacinthe.

Autre preuve de ce changement des cultures et de l'adoption de plusieurs pratiques de la culture avancée, Antoine Casavant avait réussi à établir chez lui des luzernières, ce qui lui permettait de donner à ses vaches au pâturage, ainsi qu'à ses chevaux, un supplément de nourriture verte dès la fin de mai ou le commencement de juin. La luzerne repoussait assez vite pour permettre au moins trois coupes durant la saison. Il s'occupait de plus à la culture de prairies de trèfles et de diverses graminées en vue de l'ensemencement de ses prairies, il récoltait lui-même sa graine de mil (fléole).

Tous ces exemples pour démontrer à quel point Antoine Casavant, qui vivait relativement à l'aise, sut se mériter à juste titre une fière réputation dans tout le milieu agricole de la région maskoutaine, et même de la province, par sa façon bien personnelle qu'il avait su de privilégier des pratiques agricole tout-à-fait dignes de progressisme. On imagine alors aisément pourquoi Casavant, désireux d'appliquer la science et la raison à la solution du problème agricole, se tailla une place aussi enviable dans le monde agricole et parvint par ses connaissances appropriées et son savoir-faire manuel à atteindre, par surcroît de sa vocation d'agriculteur accompli, l'honneur d'être député de son comté à l'Assemblée législative.

Antoine Casavant, déterminé et toujours soucieux de l'amélioration constante de son entreprise, exploita sa ferme avec l'intime conviction de léguer un héritage postume au monde agricole, jusqu'à ce que survienne son décès le 18 juillet 1892, à l'âge de 65 ans et 9 mois.

« Il n'avait jamais été très robuste et sur la fin de sa vie souffrait de rhumatismes. »¹⁴

Il avait succombé à la dyspepsie.

¹³ *Ibid.*, p.130

¹⁴ *Ibid.*, p.141-142

Il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Dominique le 20 juillet 1892. La classe agricole perdit un de ses plus fidèles et illustres représentants des revendications du milieu rural, à cette époque où l'agriculture s'orientait vers une phase de profonde mutation à tous les niveaux : apport de méthodes techniques (mécanisation), renouvellement des cultures et spécialisation agricole.

2. LES GENS DE MÉTIER

Lorsque nous étions en quête de renseignements sur la paroisse aux premiers temps de la colonisation, nous avons dépouillé des recensements photographiés sur microfilms pour obtenir quelques informations. À cette occasion, nous avons relevé dans ces recensements la liste des noms de deux qui exercèrent à Saint-Dominique un métier particulier ou une profession étrange attirant l'attention, comme les mendiants et les serviteurs, preuve qu'il n'y avait pas de sots métiers. Il est clair toutefois que nous ne pouvions pas mentionner, par exemple, les noms des 2393 habitants en 1861; cela constituant une tâche beaucoup trop ardue pour le laps de temps alloué à la rédaction du volume. Nous nous sommes donc réservés d'exclure presque tous les noms de cultivateurs ou de journaliers, ainsi que leurs familles, puisqu'ils constituaient, il va de soi, la très grande majorité des résidents fixés à Saint-Dominique.

Recensement du Canada -- est de 1851 :

Brunelle Joseph, cordonnier, natif de Saint-Hyacinthe, âgé de 27 ans.
 Champigny Joseph, menuisier, natif de Saint-Hyacinthe, âgé de 55 ans.
 Chatelle Narcisse, menuisier, natif de Saint-Denis, âgé de 45 ans.
 Clément John Amable, marchand, natif de Pointe-Claire, âgé de 62 ans.
 Côté François, menuisier, natif de Saint-Denis, âgé de 31.
 De Laruelle Chrsostôme, armurier, natif de France, âgé de 33 ans.
 Duchesneau Pierre, menuisier, natif de Beloeil, âgé de 33 ans,
 Gaspar Joseph, cordonnier, natif de Saint-Hyacinthe, âgé de 22 ans.

Recensement du Canada-est de 1861 :

Archambault Jean-Paptiste, voyageur, âgé de 25 ans.
 Archambault Paul, serviteur, âgé de 47 ans.
 Audet François, cordonnier, âgé de 23 ans.
 Authier Adélaïde, couturière, âgée de 28 ans.
 Avare Pierre, commerçant, âgé de 48 ans.
 Barré Louis, serviteur, âgé de 33 ans.

Guertin Joseph, cordonnier, natif de Sainte-Rosalie, âgé de 24 ans.
 Houle Louis, cordonnier, natif de Saint-Dominique, âgé de 26 ans.
 Leduc Jean-Baptiste, menuisier, natif de Saint-Charles, âgé de 40 ans.
 Leureux François, tanneur, natif de Saint-Hyacinthe, âgé de 45 ans.
 Paquet Amable, tonnelier, natif de Chambly, âgé de 64 ans.
 Roberge Pierre, cordonnier, natif de Saint-Jean-Baptiste, âgé de 26 ans.
 Robitaille Jean-Baptiste, menuisier, natif de Saint-Hyacinthe, âgé de 43 ans.
 Tremblay Jean, cordonnier, natif de Saint-Anne, âgé de 29 ans.

Baron Pierre, serviteur, âgé 50 ans.
 Beaudry Jean-Baptiste père, cultivateur.
 Beaudry Joseph-Octave, marchand, âgé de 48 ans.
 Bernard Théophile, voyageur, âgé de 27 ans.
 Bertrand Louis, menuisier, âgé de 16 ans.
 Bertrand Nazaire, voiturier, âgé de 24 ans.
 Bissonnet Théophile, serviteur, âgé de 17 ans.

Boudria Louis, mendiant, âgé de 44 ans.
Bourdolais Isaïe, serviteur, âgé de 15 ans.
Brodeur Joseph, cordonnier, âgé de 26 ans.
Brunelle Délima, couturière, âgée de 42 ans.
Brunette Charles, serviteur, âgé de 26 ans.
Cadoret Benjamin, cultivateur, âgé de 65 ans.
Chagnon Anasthasie, couturière, âgée de 38 ans.
Chagnon Antoine, cultivateur, âgé de 39 ans.
Charpentier Isaac, serviteur, âgé de 18 ans.
Clopin Antoine, voyageur, âgé de 32 ans.
Clopin Eusèbe, apprenti cordonnier, âgé de 16 ans.
Clopin Jean-Baptiste, voyageur, âgé de 45 ans.
Côté Charles fils, cordonnier, âgé de 20 ans.
Côté Fortuna, serviteur, âgé de 22 ans.
Danis Zoé, hôtelière, âgée de 53 ans.
Despard Jean, père, tonnelier, âgé de 76 ans.
Dion François, fils, menuisier, âgé de 26 ans.
Ducharme Jean-Baptiste, bourgeois, âgé de 77 ans.
Dupond François, menuisier, âgé de 40 ans.
Dupond Joseph, cultivateur, âgé de 50 ans.
Fortin Henry, serviteur, âgé de 16 ans.
Fournier Nazaire, cultivateur, âgé de 25 ans.
Fugère Joseph, cultivateur, âgé de 44 ans.
Gibouleau Godfroid, serviteur, âgé de 20 ans.
Girard Damase, serviteur, âgé de 13 ans.

Recensement du Québec 1871 :*

Bélaire Joseph, ferblantier, âgé de 41 ans.
Benard Césaire, forgeron, âgé de 23 ans.
Bourque Antoine, ouvrier, âgé de 43 ans.
Brabant Isaïe, menuisier, âgé de 28 ans.
Cadieux Jacques, cordonnier.
Chaput Charles, forgeron, âgé de 28 ans.
Dupré François, navigateur, âgé de 43 ans.
Frenière Isaac, ouvrier.
Grenache Pierre, cordonnier, âgé de 47 ans.

* Liste minime de noms en raison de l'illisibilité du recensement

Godin François, serviteur âgé de 36 ans.
Grignon Tréflé, commerçant, âgé de 26 ans.
Hearle Charles C., manufacturing chemist, natif d'Angleterre, baptiste, âgé de 31 ans.
Houle Louise, couturière, âgé de 47 ans.
Langevin Alexis, serviteur, âgé de 29 ans.
Langevin Pierre, serviteur, âgé de 13 ans.
Lapointe Alexis, serviteur, âgé de 28 ans.
Laroche Amable, mendiant, âgé de 69 ans.
Latour Joseph, meublier, âgé de 36 ans.
Lépine Emmanuel, serviteur, âgé de 17 ans.
Létourneau Napoléon, serviteur, âgé de 30 ans.
L'Heureux François, tanneuf, âgé de 53 ans.
L'Heureux Louis, père, cultivateur, âgé de 62 ans.
Loiselle Amable, serviteur, âgé de 40 ans.
Marquette Joseph, menuisier, âgé de 42 ans.
Ménard Napoléon, serviteur, âgé de 16 ans.
Miron Amable, commis, âgé de 22 ans.
Monette Joseph, notaire, âgé de 32 ans.
Moussette Michel, commerçant de grains, âgé de 54 ans.
O'Boyle John, marchand, natif d'Irlande, âgé de 70 ans.
Pépin François, huissier, âgé de 56 ans.
Pépin Téléphore, menuisier, âgé de 18 ans.
Phlibotte Idas, serviteur, âgé de 16 ans.
Racine Jacques, menuisier, âgé de 39 ans.
Racine Joseph, menuisier, âgé de 44 ans.
Ricard Joseph, meublier, âgé de 52 ans.
Roberge Pierre, cordonnier, âgé de 33 ans.
Sicard Alexis, bedeau, âgé de 53 ans.
St-Germain John, serviteur, âgé de 28 ans.

Langelier, Abraham, forgeron, âgé de 36 ans.
Lapalme Trefflé, notaire, âgé de 42 ans.
Latour Joseph, meublier.
L'Heureux François, tanneuf, âgé de 34 ans.
Paillant Jean-Baptiste, forgeron, âgé de 31 ans.
Pépin Adelphe, menuisier, âgé de 25 ans.

Recensement du Québec de 1881 :

Audette Charles, cordonnier, âgé de 22 ans.
Audette François, marchand, âgé de 43 ans.
Bachand Azane, boucher, âgé de 27 ans.
Beauregard Hubert, menuisier, âgé de 45 ans.
Bernard Césaire, forgeron, âgé de 33 ans.
Bertrand Louis, menuisier, âgé de 37 ans.
Bertrand Nazaire, marchand, âgé de 44 ans.
Bertrand Xavier, menuisier, âgé de 33 ans.
Bourque Antoine, menuisier, âgé de 53 ans.
Brabant Isaïe, menuisier, âgé de 38 ans.
Brodeur Alfred, commerçant, âgé de 23 ans.
Brodeur Damase, forgeron, âgé de 36 ans.
Brunel Alfred, charpentier, âgé de 31 ans.
Cardinal Edmond, boucher, âgé de 21 ans.
Chagnon Alphonse, commis, âgé de 22 ans.
Chaput Charles, forgeron, âgé de 38 ans.
Charbonneau François, menuisier, âgé de 46 ans.
Côté Antoine, commerçant, âgé de 29 ans.
Despart Casimir, forgeron, âgé de 50 ans.
Despart Casimir fils, forgeron, âgé de 24 ans.
Despart François, forgeron, âgé de 38 ans.
Dubois Anselme, menuisier, âgé de 27 ans.
Dubreuil Napoléon, forgeron, âgé de 22 ans.
Dufresne Adolphe, voiturier, âgé de 37 ans.
Dufresne Amable, menuisier, âgé de 35 ans.
Dupras Napoléon, barbier, âgé de 18 ans.
Gévry Jean-Baptiste, boulanger, âgé de 33 ans.
Giasson Louis, forgeron, âgé de 34 ans.
Guénette Emile, commis, âgé de 25 ans.
Guertin Moïse, commerçant, âgé de 57 ans.

Houle Géus, cordonnier, âgé de 26 ans.
Houle Joseph (fils de Jean-Baptiste), forgeron, âgé de 33 ans.
Houle Joseph, forgeron, âgé de 35 ans.
Houle Pierre, cordonnier, âgé de 55 ans.
Hubert Antoine, menuisier, âgé de 30 ans.
Labrecque François, commerçant, âgé de 43 ans.
Latour Joseph, meublier, âgé de 52 ans.
Lavallée Ephrem, forgeron, âgé de 29 ans.
Léliche Eugène, boulanger, âgé de 63 ans.
Maynard Jean-Baptiste, charpentier, âgé de 58 ans.
Monette Arthur, cordonnier, âgé de 25 ans.
Monette Eugène, menuisier, âgé de 19 ans.
Monette Napoléon, menuisier, âgé de 21 ans.
Monette Olivine, couturière, âgée de 56 ans.
Nadeau Alexandre, médecin, âgé de 28 ans.
Payan Jean-Baptiste, forgeron, âgé de 38 ans.
Pépin Téléphore, menuisier, âgé de 38 ans.
Philie Charles, menuisier, âgé de 32 ans.
Philie Théophile, menuisier, âgé de 58 ans.
Philie Toussaint, menuisier, âgé de 21 ans.
Poulin Joseph, cordonnier, âgé de 48 ans.
Richer Christostôme, bourgeois, âgé de 70 ans.
Robillard Napoléon, hôtelier, âgé de 22 ans.
Sénécal Honoré, menuisier, âgé de 30 ans.
Sinotte Marcel, bourgeois, âgé de 58 ans.
Sorette Jean-Baptiste, tailleur, âgé de 26 ans.
Tétreault Justinien, menuisier, âgé de 44 ans.
Vachon Siprois, menuisier, âgé de 28 ans.
Vachon Victor, marchand, âgé de 37 ans.
Vincelette Joseph, forgeron, âgé de 57 ans.

3. Lovell's business directory of the province of Quebec

1857

ST. DOMINIQUE, C. E. — A Village situated in the Seignory of St. Hyacinthe and County of Bagot. It has a local lumber business and possesses extensive quarries of limestone, as also very valuable building stone. Distant from St. Hyacinthe 7 miles, and from Montreal 42 miles. A stage from Granby, distant 15 miles, fare

75 c., passes through to St. Hyacinthe Railway Station, fare 25c. Population about 100.

Beaudry, Charles, general storekeeper.	Guertin, Antoine, limeburner.
Beaudry, Jean-Baptiste, mayor.	Guertin, Moïse, limeburner.
Beaudry, Octave, J.P., general storekeeper.	Hébert, Jean-Baptiste, jr., limeburner.
Bertrand, David, J.P., miller.	Hébert, Pierre, limeburner.
Bourke, Jean-Baptiste, limeburner.	Jacques, François, limeburner.
Brodeur, Jean-Baptiste, jr., limeburner.	Lacroix, -, joiner.
Cadioux, Jean-Baptiste, inspector of roads.	Larocque, Antoine, secretary-treasurer of municipality and schools.
Côté, Antoine, limeburner.	Ledoux, Antoine, road overseer.
Côté, Ambroise, blacksmith and limeburner.	L'heureux, François, sen., tanner.
Courtemanche, Michel, mason.	Loiselle, Joseph, limeburner.
Désaulniers, A.J., M.D.	Lussier, François X., cooper.
Désaulniers, Thomas, general storekeeper.	Lussier, Joseph, blacksmith.
Dubreuil, Ambroise, brickmaker.	Martin, Augustin, road overseer.
Dubreuil, François, brickmaker.	Mathieu, Marc, inspector of roads.
Dubreuil, Hilaire, butcher.	Monette, Joseph, notary public.
Dubreuil, Jean-Baptiste, brickmaker, and road overseer.	Paquet, Amable, cooper.
Dufresne, Jacques, limeburner.	Payan, Louis, mason.
Dupont, François X., postmaster, joiner and wheelwright.	Pepin, François, bailiff.
Fournier, Noël, mason.	Plante, François, boarding house keeper.
Grenouche, François, road overseer.	Réfour, rev. François, Roman catholic.
	Richer, Chrysostôme, limeburner.
	Rivet, Jean-Baptiste, limeburner.
	Roberge, Pierre, shoemaker.

6. Lovell's business directory of the province of Quebec

1871

ST. DOMINIQUE – A rising village in the seigniory of Dessaulles, county of Bagot. Distant from St-Pie 6 miles, from St. Hyacinthe, a station of the Grand Trunk railway, 6 miles. Mail daily. Population about 200.

Beaudry, Octave, J.P., storekeeper	Laperle, I., notary and clerk, commissioners court
Beauregard, Miss Catherine	Lapointe, François-Xavier, shoemaker
Cadieux, Luc, carpenter	Marquet, Alexis, farmer
Casavant, Antoine, J.P., storekeeper	Marquet, Dieudonné, farmer
Chicoine, Moïse	Morisset, Michel, farmer
Chicoine, Joseph, baker	Phillon, Théophile, carpenter
Desparres, Casimir, blacksmith	Plante, Rémi, shoemaker
Desparres, François-Xavier, farmer	Poulin, Désiré, farmer
Dupont, Mrs Luce, wid François Xavier, postmistress	Racine, Joseph, carpenter
Gauthier, Mizaël, farmer	Robitaille, Jean-Baptiste
Girard, François-Xavier, M.D.	Vachon, Abraham
Houle, Pierre, shoemaker	Vachon, Victor, storekeeper

7. Livre de renseignements commerciaux.

La Compagnie d'Informations Commerciales Limitée. Montréal 1915

ST-DOMINIQUE DE BAGOT. – (Bagot Co.)

Tél. Pop. : 1,800 – Principal Industries : Agriculture, Butter & Cheese. – Industries Principales : Agriculture, Beurre & Fromage. – Bank : National. – Banque : Nationale.

Archambault, Mrs Jos. Grocery-Épicerie	P.3	Fagnan, J.C. General Store - Magasin Général
Archambault, Léonard Drugs & Phys'n. - Pharmacien et Médecin	P.3	Gaudreau, Gédéon Baker & F.F. - Boulangerie, Fleur et Grain
Arpin, Stanislas Boots & Shoes - Chaussures	U.5	Gazaille, A. & Frère Butter & Cheese Mfrs. - Beurrerie et fromagerie
Belinsky, Georges Carriagemaker & Painter - Voiturier et Peintre	U.5.	Houle, N.P. Butcher - Boucher
Bernard, Antoine Tanner - Tanneur	U.5	Jeanson, T. Blacksmith - Forgeron
Bernard, Paul Contractor - Entrepreneur	Q.4.	Laflamme, Jos. Temperance Hotel - Restaurant
Breault, F.X. Butcher - Boucher	U.5	Lapalme, Alfred Blacksmith - Forgeron
Casavant, A. Jr Cheese Mfr. - Fromagerie	Q.4	Lapierre, R. Dry Goods - Nouveautés
Casavant, Sarah Millinery - Modes	R.4	Lavoie, J.P. Grocery & Carriages - Agent - Épici- er et Agent de Voitures.
Chagnon, Alvarez Butter & Cheese Mfr. - Beurrerie et Fromagerie	R.4	Plouffe, O. Blacksmith - Forgeron
Dubois, L.J. General Store - Magasin Général	L.5	Surprenant, François Blacksmith - Forgeron
Dubreuil, J.B. Saw & Grist Mill - Scierie et Moulin à Farine	R.4.	Vanasse, Alexandre Saddler - Sellier

4. PROPRIÉTÉ BENJAMIN CADORET EN VENTE



Maison de Benjamin Cadoret, la première de Saint-Dominique construite en pierre de taille en 1839 et terminée en 1899 par Misaël Chicoine



Fliale contenant la note manuscrite trouvée sous l'allège d'une fenêtre lors de la démolition de la résidence.

« Terre à vendre

Dans le 6e rang de Saint-Dominique, une superbe terre de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ

600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisé en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles, s'adresser sur les lieux à

Benjamin Cadorette père

St-Dominique, 4 mars 1865. -3m. »¹⁶

Il apparaît à prime abord que la propriété considérable de Cadoret, mise en vente, ne fut pas tellement achalandée par des acheteurs intéressés ou crédibles, d'après ce qu'on peut en déduire par ce rajout qui figure, entre autres le vendredi, 19 janvier 1866, à l'annonce publiée dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe* :

« N.B. -Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St-Dominique, octobre 1865. »

Aussi, cet extrait révélateur nous renseigne que Cadoret dut certainement recevoir des propositions d'achats, mais où probablement les futures promesses de paiement (par exemple, au moyen de terres hypothéquées par les éventuels acheteurs etc...) ne suffisaient pas dans l'immédiat à assouvir la curieuse soif momentanée d'argent sonnante... La somme en espèces exigée, avait-elle pour but de mettre à exécution dans les plus brefs délais quelques promesses testamentaires, en présumant que Cadoret, père, était sur son lit de mort, d'après ce qu'il est possible d'en déduire par son décès survenu le 30 mai 1866 ?

D'après les indications fournies par l'abbé Desnoyers, Benjamin Cadoret serait venu s'installer au sixième rang en 1828, ce qui s'avère plausible puisqu'en effet son nom ne figure pas au recensement du Bas-Canada de 1825 alors qu'il y est bel et bien inscrit en 1831. Comme nous l'avons vu précédemment, dans un extrait de la conférence du notaire Morrisson prononcée en novembre 1857, le maçon Cadoret se serait transporté de Montréal à Saint-Dominique dans le but d'y examiner la pierre de taille. Il s'y serait fixé par la suite, et se serait construit une maison de pierre, la première de Saint-Dominique, en 1839, d'après une note manuscrite laissée à postérité par Louis Chicoine. Effectivement, c'est la famille Chicoine, qui par l'intermédiaire de Joseph-Misaël, s'est portée acquéreur de la vaste propriété Cadoret en 1866. Louis Chicoine, son fils, qui acquit la propriété par acte de donation passé le 24 avril 1889, aurait parachevé la maison de pierres en 1899, toujours d'après sa note manuscrite qu'il introduisit dans une fiole et qu'il camoufla dans un mur sous l'allège d'une fenêtre, et qu'un jour on récupéra avec son contenu inusité lors de la démolition de la résidence

Auparavant, cette maison avait été transmise de père en fils, entre autres, par acte de donation à Elzéar Chicoine en 1920, et à André Chicoine en 1954.

De plus, il paraît même que la moitié du haut de la maison servit pendant un certain temps à l'entreposage du grain.

¹⁶ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe, mardi 25 juillet 1865.*

5. MAISON BOYER ET PERRIER

« La maison fut construite par M. Sinotte avant 1850. La propriété passa ensuite à la famille Tétreault durant trois générations, jusqu'à sa revente en 1980.

L'actuelle cuisine d'été était à l'origine la maison d'implantation. On lui adjoignit quelques années plus tard la maison centrale, elle aussi construite pièces sur pièces et assise sur des murailles de pierre.

Les pièces de bois de sa structure sont de bonnes dimensions; elles sont équarries à la hache et jointes à queue d'aronde. La maison centrale est coiffée d'un toit mansardé qui était recouvert à l'origine de bardeaux de cèdre.

Parmi les bâtiments encore existants, on remarque l'étable construite par Adju-tor Thétreault vers 1870; les deux granges jumelées si typiques à la région qui furent l'oeuvre de son fils Wilfrid en 1915; pour sa part, Henri Thétreault, représentant de la troisième génération, compléta l'ensemble par l'addition de deux remises et d'un poulailler. Une restauration récente de l'intérieur de la maison met en lumière les principaux éléments architecturaux : pièces sur pièces, poutres et planchers en madriers de pin.

En 1981, on érigea près de la maison une croix de chemin : le Christ, la Vierge et l'apôtre Jean sont l'oeuvre du sculpteur québécois Jean-Jacques Bertrand; l'oeuvre est datée de 1938. »

(Références : Michel Boyer et Huguette Perrier).

6. GÉNÉALOGIE

Voici maintenant la généalogie partielle de deux anciennes familles de la paroisse, dont les derniers descendants résident encore à Saint-Dominique. Ces deux généalogies dressées, même incomplètes en raison de notre bon vouloir, mais qu'ont bien voulu nous transmettre avec co-opération ces familles, invitent les intéressés de la parenté de ces familles, qui pourront toujours en avoir le loisir ou l'irrésistible passion, à y greffer leurs branches respectives. Par ailleurs, en vue de réaliser notre objectif primordial, nous espérons fortement que ces deux généalogies choisies parmi tant d'autres en guise d'exemple, inciteront favorablement les autres « vieilles » familles de Saint-Dominique, qu'on pense seulement aux Archambault, Audet dit Lapointe, Beauregard, Benoît, Bergeron, Bousquet, Brodeur, Chagnon, Chicoine, Couture, Daigneault, Deslandes-Champigny, Ducharme, Dubreuil, Duchesneau, Fugère, Gaucher, Hébert, Houle, Ledoux, Loïselle, Dupont, Ménard, Robitaille, Sicard et Vincent etc... que nous avons répertoriées parmi les anciennes, à entreprendre les recherches en ce sens et de nous faire partager ultérieurement leurs « trouvailles » dans un second volet de l'histoire de Saint-Dominique.

Famille Dion

« François Dion, l'ancêtre de la famille Dion de Saint-Dominique, est né en France vers 1795 et était le fils de Nicolas-Joseph Dion. »

Nicolas-Joseph Dion : baptême à Berthier, le 11 février 1755
mariage célébré à Cap St-Ignace, le 2 août 1780 avec Marie-Louise Gagné.

Note : Nicolas-Joseph, d'après l'abbé Tanguay;

Joseph-Baptiste-Nicolas, d'après l'Institut Drouin;

Jean-Baptiste, d'après l'acte de mariage de son fils, François, à Saint-Jean-Baptiste de Rouville.

« Nicolas-Joseph a dû passer en France, à l'âge de cinq ans, avec ses parents, qui auraient été au nombre des rapatriés de 1760. Il serait revenu au Canada, se serait marié à Cap St-Ignace, mais il serait retourné en France. Il eut plusieurs enfants. Trois de ses fils, dont François, notre ancêtre, combattirent sous Napoléon. Après la guerre, les trois vinrent s'établir au Canada, ainsi qu'une de leurs soeurs. Leur père revint-il au Canada, après eux ? »

« François obtint à dix-sept ans, soit un an avant l'âge réglementaire, le droit d'être enrôlé dans la marine militaire de Napoléon. Après la chute de l'empereur, il vint au Canada, en même temps que deux de ses frères et une de ses soeurs.

L'un s'établit à Québec, où il fut maître d'école, un autre à Saint-Hyacinthe. Quant à François, il voulut satisfaire ses goûts d'aventure : il navigua et fit spécialement la pêche à la baleine pendant une douzaine d'années avant de songer à fonder un foyer.

Il vint alors habiter Saint-Hyacinthe et acheta du seigneur le 7e lot à défricher dans le 7e rang de la future paroisse de Saint-Dominique (fondée en 1833). Il paya ce lot \$30.00 plus une rente annuelle de \$3.17, rente qui subsiste encore.

Les premiers arbres de sa terre abattus et sa petite maison de colon étant prête, François, qui dépassait la trentaine, épousa Marie Bernard (tante de Mgr Alexis-Xyste Bernard). Le mariage fut célébré à Saint-Jean-Baptiste de Rouville, le 10 octobre 1829.

L'ancêtre était ingénieux. Par exemple, il bâtit un four mobile sur une souche, afin de pouvoir l'orienter selon le vent.

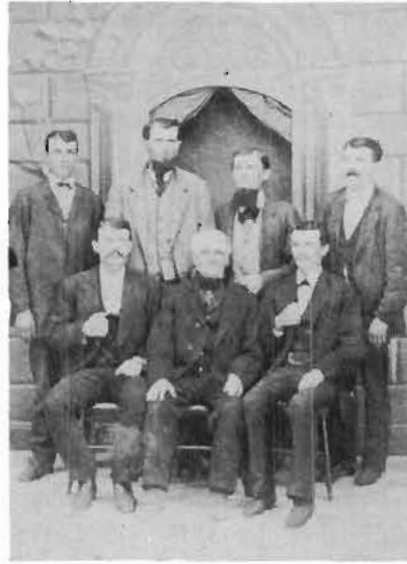
Il était fervent patriote, mais il ne voulut jamais faire partie du groupe des Patriotes de 1837. À ceux qui voulaient l'entraîner dans leurs rangs, il disait : « Déclarez une guerre, et j'y serai. Je serai un guerrier, mais pas un révolté. »

Il gardait un culte pour la France et pour Napoléon. Les soldats de l'Empereur recevaient comme salaire un sol (sou) par jour. Ce n'était donc pas la grosse paye qui avait incité le jeune François à s'enrôler. Vers 1874, il reçut une lettre de France lui annonçant une pension d'ancien militaire. Il pleura d'émotion en touchant ce papier de la Patrie. Il était mort quand le premier versement arriva à son adresse.

Décédé le 12 juin 1875, il fut inhumé le surlendemain dans le cimetière de Saint-Dominique. »

1. François Dion (il signait Diyon) : baptême vers 1795, en France.
mariage à Saint-Jean-Baptiste de Rouville,
le 10 octobre 1829, avec Marie Bernard.
sépulture à Saint-Dominique le 14 juin
1875.

2. Pierre Dion : naissance à Saint-Dominique en 1834.
mariage à Saint-Jean-Baptiste de Rouville, le 12 octobre 1858,
avec Philomène Barré, née à Saint-Jean-Baptiste en 1839 et décédée à Saint-Dominique le 28 juillet 1929.
décès à Saint-Dominique le 28 octobre 1906.
3. Charles Dion : naissance à Saint-Dominique, juin 1873.
mariage à Saint-Dominique, le 24 janvier 1898, avec Maria Petit née à Saint-Dominique, en avril 1879, et décédée à Saint-Dominique le 2 septembre 1960.
décès à Saint-Dominique le 20 décembre 1957.
4. Denis Dion*



Pionniers de la famille Dion au 7e rang.

Famille Richer

1. Pierre Richer-Laflèche (Premier ancêtre arrivé au Canada)

Premier mariage avec Catherine Durand, de Saint-Eustache, Paris, probablement décédée en France.

Deuxième mariage avec Dorothee Brassard, le 5 octobre 1671, cette dernière baptisée le 30 juillet 1656, fille d'Antoine et de Françoise Méry, de Québec; et décédée le 7 novembre 1738, à l'âge de 86 ans.

« Richer-Laflèche, Pierre, b.1645, fils de Jean et de Marie Galar de Thouarcé,

* Notons que la propriété paternelle au début de la colonisation, c'est-à-dire appartenant à François Dion, a été transmise de père en fils jusqu'à ce jour.

*paroisse Saint-Pierre, diocèse d'Angers, département de Maine-et-Loire, tailleur;
s. 3 mai 1722, à Sainte-Anne-de-la-Pérade. (...)*

Avant de se fixer définitivement à Sainte-Anne, Pierre Richer a demeuré quelques années à Québec, peut-être à Champlain où il a fait baptisé plusieurs enfants. Vers 1688, il est mentionné comme tailleur et habitant de la Rivière Saint-Charles, près de Québec, et sait bien signer son nom. Une concession de terre lui est faite le 15 janvier 1671 dans la seigneurie Saint-Gabriel (Rajeot) tout près de Québec. Le 31 mai 1688, il achète la terre de René Daudelin à Sainte-Anne-de-la-Pérade; cette terre est située au lieu appelé « Le Marigot » désigné sous le même nom au moins jusqu'en 1909. »

2. Pierre Richer (issu du deuxième mariage)

Baptisé le 17 janvier 1680 à Champlain et décédé le 3 novembre 1755. Premier mariage avec Marguerite Hébert le 12 octobre 1716 à Sainte-Anne, cette dernière baptisée en 1692 et décédée le 14 février 1723. Deuxième mariage avec Charlotte Hamel en 1725, baptisée en 1690 et décédée le 24 décembre 1750.

3. Louis-Antoine Richer (issu du deuxième mariage)

Baptisé le 8 septembre 1736 et décédé le 5 février 1800.

Mariage avec M.-Élisabeth Maheux, le 28 septembre 1761, à Saint-Denis.

4. Augustin-Marie Richer

Baptisé le 2 mars 1774 et décédé le 11 juillet 1842.

Mariage avec M.-Geneviève Archambault, le 9 novembre 1801, à Saint-Antoine.

5. Jean-Chrysostôme Richer (Avec cette génération débute l'installation des Richer sur le territoire de Saint-Dominique).

Baptisé le 27 janvier 1811 et décédé le 2 mars 1884.

Mariage avec Julienne Guertin, le 28 octobre 1839, à Saint-Dominique.

Enfants issus du mariage : Adéline, Augustin, Jean-Chrysostôme. Jos.-Napoléon, M.-Émilie, Joseph, Joseph, Marie, Rose-de-Lima, Joseph, Clotilde, Marie et Ezilda.

6. Chrysostôme Richer

Baptisé le 8 juillet 1843.

Mariage avec Ezilda Cormier, le 9 janvier 1865, à la Cathédrale de Saint-Hyacinthe.

Enfants issus du mariage : Joseph, Jos.-Euclide, M.-Louise, Jos. Adélarde, Jos.-Georges, M.-Clara, Emma, Rosanna, Arthur, Azilda, Noël, Hector et Marie.

7. Arthur Richer

Baptisé en 1875 et décédé en 1950.

Premier mariage avec Adéline Desgranges, le 4 juin 1895, à Saint-Dominique.

Enfants issus de ce premier mariage :

Émery

baptême (b.) le 25 décembre 1899

sépulture (s.) le 25 février 1975

mariage, le 4 janvier 1926 avec Jeannette Hébert.



Famille Arthur Richer : de gauche à droite Aline, Albertine, Henri, Émery, Yvonne, Léontine, Délia Desgranges 2e épouse tenant Gérard dans ses bras et Arthur.

Henri

Baptême ?

Sépulture ?

Premier mariage, le 28 avril 1925, avec Irène Lapointe.

Deuxième mariage avec Cécile Morissette.

Léontine

Baptême 17 mai 1898

Sépulture 11 août 1937

Mariage, le 23 juin 1919, avec Omer Leblanc.

Albertine

Baptême

Sépulture

Mariage, le 9 octobre 1928, avec Willie Ledoux.

Yvonne

Baptême

Sépulture

Mariage en 1920 avec Arthur Robitaille, le 12 août 1962.

Aline

Baptême

Sépulture

Mariage, le 29 septembre 1925, avec Hormidas St-Onge.

Deuxième mariage avec Délia Desgranges, le 4 mai 1908, à Saint-Dominique. Enfants issus de ce deuxième mariage :

Gérard

Baptême

Sépulture

Mariage, le 7 juin 1941, avec Cécile Morissette.

Thérèse

Baptême

Sépulture

Mariage avec René Blais.

8. Émery Richer

Baptisé le 25 décembre 1899 et décédé le 25 février 1975.

Mariage avec Jeannette Hébert, le 4 janvier 1926, à Saint-Dominique.

Enfants issus de ce mariage :

Madeleine

Baptême 23 avril 1927

Mariage, le 31 août 1946, à Saint-Dominique, avec Wilfrid Paradis.

Fernand

Baptême 19 avril 1928

Premier mariage, le 28 décembre 1948, à Saint-Dominique, avec Jeannette Tétrault.

Deuxième mariage, le 22 mai 1976, à Douville, avec Réjeanne Phaneuf-Beaudoin.

Olivette

Baptême 21 mai 1929

Mariage, le 22 juillet 1955, à Saint-Dominique, avec Gilles Morin.

Denis

Baptême 4 juillet 1930

Mariage, le 19 mai 1951, à Saint-Dominique, avec Décyre Boucher.

Jeannine

Baptême 21 octobre 1934

Mariage, le 26 juillet 1958, à Saint-Dominique, avec Raynald Chagnon.

Yvon

Lucie

Baptême 24 juillet 1938

Mariage, le 25 juillet 1959, à Saint-Dominique, avec Hervé Plante.

Rénald

Baptême 8 janvier 1940

Mariage, le 9 juillet 1960, à la Cathédrale de Saint-Hyacinthe, avec Luce Fontaine.

7. Ancêtre et famille de Dominique Chicoine

Le premier des ancêtres de Dominique Chicoine qui s'établit dans la paroisse de Saint-Dominique est Joseph-Misaël, marié à Hermine Marc-Aurèle. Leur union eut lieu à Saint-Damase le 31 octobre 1854. Leur installation à Saint-Dominique se concrétisa, entre autres, par l'achat d'une terre qui est aujourd'hui la propriété de Denis Daigneault.

Son grand-père, Louis Chicoine, épousa Elisa Dion, le 23 juillet 1883, à Saint-Dominique. Ce dernier vécut sur la ferme que possède André Chicoine depuis plusieurs années déjà. Quant à son père, Louis-Pierre Chicoine, celui-ci s'unit à Palména Couture, le 12 avril 1910, à Saint-Dominique. Le couple Chicoine éleva fièrement onze enfants dont huit demeurent encore à Saint-Dominique.

En ce qui a trait à Dominique Chicoine maintenant, son mariage fut célébré le 25 août 1945, à Saint-Dominique, avec Jacqueline Saint-Onge. De leur mariage naquirent neuf enfants qui résident tous à Saint-Dominique.

En 1949, Dominique Chicoine se porta acquéreur, entre autres, de la terre paternelle qu'il revendit à ses fils Jean-Claude et Clément en 1975.

8. Un assassinat scandaleux à Saint-Dominique

Pour conserver la remarquable ingénuité de ce récit anecdotique, voici ce qu'écrivait sans prétentions P.-A. St-Pierre au sujet de ce triste événement à la tournure plutôt tragique et qui s'est déroulé au neuvième rang de Saint-Dominique le 3 septembre 1869, lorsqu'un jeune bambin âgé de quatre semaines seulement, Alexis Donat Deslandes, fils de Cléophas et d'Albina Demers, était lâchement assassiné par un voisin las de découragement.

« À dix ans je savais qu'un sieur Deslandes-Champigny restait à l'encoignure du rang Saint-Dominique et de la route du IXe rang, il me fut donc facile de m'y transporter en esprit puis de me représenter le drame qui s'y passa le 3 septembre 1869. Un ami de la famille, le sieur Louis Phénix Dauphinois, bon de découragement parce qu'il n'arrivait point dans ses finances, pénétra dans la maison et, pendant que madame Deslandes était détournée, avec son rasoir il coupa le cou du petit Alexis Donat, âgé de quatre semaines. La maman désolée saisit son enfant dans ses bras et courut au champs le montrer à son mari. Celui-ci s'arma d'un bâton et s'en vint à la hâte à la maison où il trouva le meurtrier qui lui dit avec calme : Ne frappez pas ! c'est moi qui l'ai tué et je ne me sauverai pas. Il avait tenté de s'ôter la vie mais il ne l'osait, il avait préféré tuer un innocent avec la conviction qu'on le pendrait. Il fut amené à la prison de Saint-Hyacinthe et au cours de la nuit suivante, il se pendit avec ses bretelles. (...) Une enquête fut tenue le même jour (...) et le verdict fut que le bébé avait été tué et assassiné par le nommé Louis Phénix Dauphinois qui fut... » Ce terrible assassinat suivi d'un suicide avait fait également la manchette dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, tel que les gens de Saint-Dominique aburis par ce scandale pouvaient le lire, les samedis 4 septembre et mardi 7 septembre 1869. La version intégrale du *Courrier* vient confirmer l'exactitude de l'écrit de l'abbé St-Pierre tout en complétant le récit par cette addition de précisions détaillées au sujet de cet événement à la fois tragique et cocasse



Famille Cléophas Deslandes, ce dernier époux d'Albina Demers. (Photo prise vers 1890).

par le sort qui fut réservé au pauvre Phénix Dauphinois qui connut toute une mort à petit feu en se pendant avec sa paire de bretelles...

« Meurtre.-On nous apprend qu'un nommé Louis Phénix de St-Dominique, a hier matin, le 3 courant, coupé le cou d'un enfant de 2 mois qui était dans son berceau, dans le 9e rang. On croit que c'est sous l'effet d'une attaque d'aliénation mentale que Phénix a agi. Il a été tout de suite arrêté, et M. le coroner Blanchard a été appelé pour tenir une enquête. Nous donnerons plus de détails dans notre prochain numéro.»

« Suicide.-Le malheureux Phénix-Dauphinois, qui vendredi dernier, tua, comme nos lecteurs l'ont lu dans notre dernier numéro, un jeune enfant de quatre semaines, appartenant à Cléophas Deslandes Champigny de St-Dominique, s'est pendu, à la station de police de St-Hyacinthe, samedi, vers huit heures du matin. D'après les témoignages recueillis dans les enquêtes tenues sur le corps de l'enfant du meurtrier, il résulte que Phénix Dauphinois, était depuis quelque temps dans un état de mélancolie inquiétant, résultant probablement du mauvais état de ses affaires. Le 3 septembre au matin, il partit de chez lui avec sa femme, et un enfant de dix ans. Durant le voyage, il fut triste, et dit même à sa femme qu'il voulait

s'ôter la vie; qu'il ne reviendrait peut-être plus chez lui. Arrivé chez Deslandes, Phénix rentra dans la maison de ce dernier. L'épouse de Deslandes était seule à la maison avec ses enfants, au nombre de trois. Madame Deslandes était sortie, Phénix profita de son absence pour couper le cou au plus jeune de ses enfants. Interrogé sur le motif qui l'avait poussé à commettre ce crime, Phénix répondit. J'ai tué cet enfant parce que je savais que je l'enverrais au ciel, et que moi, je serais mis entre les mains de la justice. Pendant sa détention à la station de police de St-Hyacinthe, Phénix dit au gardien de la station que si on ne le pendait point pour ce crime, il en ressentirait du chagrin. Cette réflexion démontre que ce malheureux tenait à se débarrasser de la vie. Et c'est sans doute dans la crainte de ne pas subir le châtement dû à son action, qu'il s'est hâté de mettre fin à ses jours. Il est aussi difficile de croire que cet homme n'ait été atteint de folie, c'est d'ailleurs l'opinion du jury qui a été appelé auprès du corps du défunt.

Phénix s'est pendu avec ses bretelles, à la grille de la porte de la station de police. Une grande partie du corps touchait au plancher. La mort a dû être très lente. Phénix était âgé de 65 ans.»

9. Victime de l'intempérance

De tout temps, les flambées alcooliques firent de terribles ravages, même dans la très chère paroisse catholique de Saint-Dominique, comme vous le constaterez à la lecture de cet écrit de l'abbé P.A. St-Pierre, au sujet de l'escapade d'un habitant qui avait pris toute une cuite ce soir-là, au point que le vice de l'ivrognerie cette fois allait lui être fatal. Et pour comble de malheur, il n'avait pas choisi sa journée; en effet, sa beuverie du samedi saint avait incité le curé de l'époque, indigné de cette offense commise à la personne de Dieu, à renier le nom de baptême du mécréant !!!

Pour ne pas faire languir les âmes saoules qui brûlent du désir de se rassasier de cet écrit qui ne pouvait que prôner la tempérance, voici donc ce qui s'était passé le 5 avril 1890 :

« Il y a déjà plus d'un siècle que le village des Côtes de St-Dominique avait déjà mauvaise réputation. Les tailleurs de pierre, les maçons, les chaumiers, les charretiers sont communément des sacreurs et souvent des buveurs, habitudes plus ou moins propres à préparer une pieuse et sainte mort. Samedi saint, 5 avril 1890, Moïse Guertin, s'était enivré à Saint-Hyacinthe. Tard dans la soirée, il repart pour Saint-Dominique; il ne peut se tenir sur son siège, sa tête s'incline et repose sur sa roue qui use le cuir chevelu et le blesse à mort. Son cheval va s'arrêter sous les remises des paroissiens auprès de l'église. Dans la matinée de Pâques, on le trouve mort. On fait une enquête et le 8 avril 1890, Arthur Kerock (vicaire) sort de l'église pour aller lire un libéra (prière des morts) en vue du cadavre, puis il inscrit au registre l'acte de sépulture de Moïse Guertin, époux de Marcelline Guillaume, décédé dans des circonstances indignes, dont le certificat du coroner à l'âge de 67 ans. L'inhumation se fit dans le cimetière réservé aux enfants morts sans baptême...»¹⁵

¹⁵ Fonds P.-A. St-Pierre. Manuscrit sur la paroisse de Saint-Dominique. Archives du Séminaire de St-Hyacinthe.

Cet accident pour le moins malencontreux fit pareillement la manchette du Courrier de St-Hyacinthe, le 8 avril 1890, à une époque où on se permettait de discourir discrètement de ce genre d'actualité tout en dissimulant, pour ne propager le scandale, les dessous compromettants d'une mésaventure aussi invraisemblable.

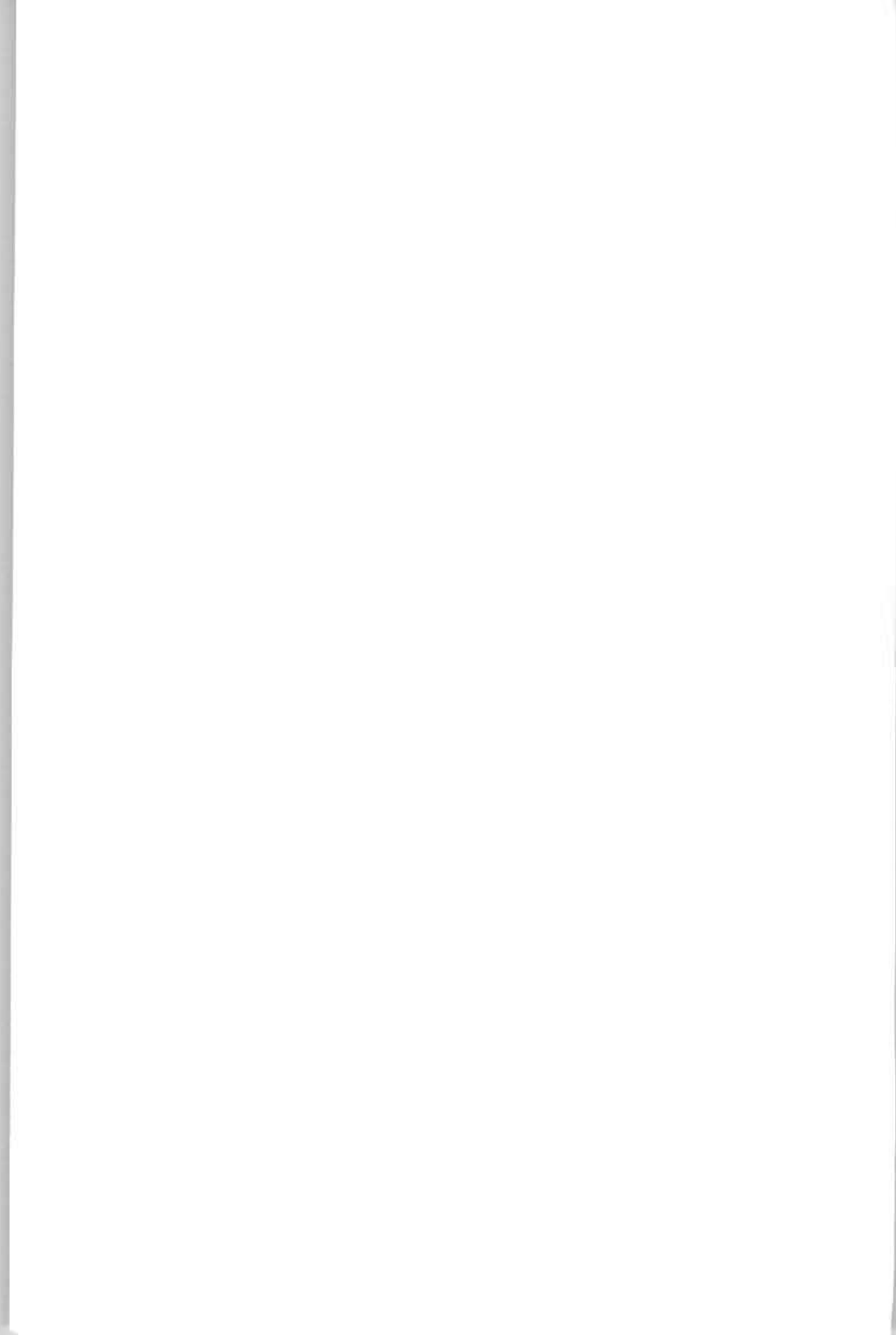
« Accident fatal.-M. Moïse Guertin de St-Dominique a été tué samedi saint au soir sur la route entre Saint-Hyacinthe et St-Dominique. Il était en voiture, dans l'impossibilité de se tenir droit. Sa tête s'engagea entre la roue et la boîte de la voiture et c'est dans cette position que son cheval l'amena jusqu'à la porte de sa maison. Il était déjà mort. Quelle leçon ! »



Nicholas Audet dit Lapointe et son épouse, Delinase Tétrault



Elzear Lapointe et son épouse Cordelie Chabot; photo prise en 1900.



CHAPITRE DIXIÈME

Les établissements commerciaux et les entreprises

La main d'oeuvre de Saint-Dominique qui n'est pas affectée aux travaux agricoles ou à l'exploitation de la pierre se trouve employée dans les divers établissements commerciaux de la paroisse. De la simple boutique de forge, qui jadis jouait sans contredit un rôle des plus importants dans l'organisation sociale de la communauté rurale, au garage des plus spécialisés à la fine pointe de la technologie; du magasin général coutumier à l'esprit si caractéristique du milieu rural qu'on considérait comme le « *refuge-marling* » de la paroisse, à l'épicerie-boucherie du coin aux concepts modernes et à la froideur des supermarchés; tous les commerces installés au coeur de la collectivité jouèrent et jouent encore, sans contester, un rôle de premier plan dans la consolidation de nos assises paroissiales.

Avec la disponibilité sur place d'une vaste gamme de services offerts à la population, on peut croire, bien que le milieu ne soit pas reclus sur lui-même, que les paroissiens ne sont pas dans l'obligation de quitter la campagne pour quérir les mêmes avantages qu'on retrouve à la ville, devant cette multiplicité d'institutions commerciales.

Saint-Dominique compte aujourd'hui de nombreuses entreprises, des plus dynamiques, et qui datent de dix ou quinze ans. Mais afin de s'en tenir uniquement aux commerces solidement implantés dans la paroisse, nous nous sommes limités, tout en respectant la diversité de ces entreprises, à la description des commerces existant au moins depuis vingt-cinq ans.

1. LES MAGASINS GÉNÉRAUX :

Les deux plus importants magasins généraux de la paroisse, qui semblent s'être livrés une vive compétition sur le terrain du village pendant de nombreuses années, sont tous deux situés à proximité de l'église. Le premier édifice, voisin de l'église et ayant pignon sur rue, sur la rue Principale, à l'angle de la rue Saint-Dominique, abrite le commerce actuel de Clément Chabot, alors que le second, toujours situé sur la rue Principale, vis-à-vis le presbytère, mieux connu sous le nom du magasin Loiselle, est aujourd'hui occupé par un établissement domiciliaire appartenant à Florian Flibotte.

D'après nos recherches exhaustives et les témoignages oraux recueillis auprès de plusieurs doyens de la paroisse, il apparaît que ces deux magasins seraient les deux plus « *anciens* » dont les assises reposent au village de Saint-Dominique.

LE MAGASIN LOISELLE

D'après la tradition orale, l'impressionnante maison à mansarde, à comble brisé, à deux foyers et à trois lucarnes sur la devanture, qui appartient à l'heure actuelle à la famille Flibotte, aurait été construite peu de temps après l'obtention de l'érection de la paroisse, vers 1835; ce qui s'avère plausible puisqu'effectivement



Magasin général de Léonidas Loïselle acheté de Albert Archambault vers 1932, aujourd'hui maison résidentielle appartenant à Florian Flibotte.

un premier marchand général tint un magasin de 1836 à 1839, d'après les renseignements fournis dans le manuscrit de l'abbé Isidore Desnoyers¹, en la personne de Victor Hudon, époux de Marie Godard.

Ce magasin général aurait vu se succéder plusieurs propriétaires dont il s'avère difficile de retracer la liste avec exactitude, jusqu'à ce que Ludger Victor Vachon,

¹ Voici une liste de marchands ayant opéré officiellement un commerce au XIXe siècle en la paroisse de Saint-Dominique, d'après l'abbé Desnoyers : « Certains personnages de la paroisse
 1836-1839 Victor Hudon, marchand, époux de Marie Godard
 1840-1844 Jean-Baptiste Plamondon, marchand, célibataire
 1845- Un nommé Reeves (fort probablement Eusèbe), marchand.
 1846-1866 Joseph-Octave Beaudry, marchand, époux de Marie-Onésime Maurey.
 1852- Amable Miron, marchand, époux de Marguerite Houle.
 1872- Victor Vachon, marchand, époux de Rosalie Langellier.
 1875- François Audet dit Lapointe, marchand, époux d'Hélène Clopin.
 1881- Michel Archambault, marchand, époux de Victorine Beaudry. »
 - Desnoyers, Isidore. *Manuscrit sur l'histoire de la paroisse de Saint-Dominique*, p. 6.

marchand et époux de Rosalie Langelier², en prenne possession officiellement vers 1872.

Ce dernier aurait tenu le commerce au même endroit pendant près d'une vingtaine d'années jusqu'à ce que survienne l'humiliante faillite, en 1890. Aurait-il été une autre victime des mauvaises affaires, comme on en rencontrait couramment vers la fin de ce siècle, plutôt morose au plan économique. N'avait-il pu supporter le poids d'une concurrence féroce, en faisant allusion à la compétition récente livrée par Léon-Joseph Dubois ? Ou n'avait-il point veillé, d'assez près, au remboursement des dettes contractées envers ses créanciers au point d'être acculé au pied du mur en déclarant la faillite ?

Or d'après certains témoignages il n'y a rien d'étonnant qu'il en soit venu à se buter à une telle situation lorsqu'on sait que certains magasins généraux, au bénéfice de leurs intérêts, étaient bien souvent reconnus pour leur pratique de prêts à fort intérêt envers leurs débiteurs, la plupart des cultivateurs, selon la coutume, empruntaient pour la durée d'un an en attendant le revenu de la récolte de l'automne pour s'acquitter de leurs dettes. De même certains marchands étaient particulièrement réputés par leur maladresse de mise en oeuvre d'une politique de promotion et de vente (achetez maintenant, mettez sur le compte et payez plus tard !...) qui favorisait l'obtention d'une longue liste d'achats à crédits pour les clients. Ce jeu se terminait, un jour ou l'autre, au désavantage des marchands lorsqu'ils réalisèrent que les clients, qui s'étaient prévalu du généreux système, refusèrent de payer leurs comptes.

Quoiqu'il en soit, cette situation vulnérable se reproduisit à maintes reprises dans les moeurs des magasins généraux du temps, et nul ne doute que c'est probablement une circonstance du genre qui força Victor Vachon à afficher la faillite en 1890.

Cet extrait fort révélateur du *Courrier de Saint-Hyacinthe*, du 12 juillet 1890, témoigne du sort qui fut réservé au marchand :

« Avis de faillite

In Re V. Vachon, de St-Dominique, Failli.

Le Soussigné, vendra par encan public à St-Dominique, comté de Bagot, mercredi, le 23 juillet courant a.m. tout l'actif cédé en cette affaire comme suit :

1^o Le stock de marchandises sèches, ferronneries, chaussures, groceries, vaisselles, bois de cordes, fixtures du magasin et d'après l'inventaire, \$5 987.16.

² *Rosalie Langelier, native de Sainte-Rosalie, serait la fille de Louis-Sébastien Langelier et de Julie-Esther Casault et la soeur de l'illustre François Langelier (qui fut tour à tour professeur de droit, député, ministre, maire de Québec et juge de la Cour Supérieure du district de Montréal) d'après ce que nous avons pu en déduire d'une indication fournie par le manuscrit de l'abbé P.A. St-Pierre qui mentionnait que le jeune Victor junior, étudiant en droit, travaillait pour le compte de son oncle François Langelier :*

« *Saint-Dominique a vu surgir et pousser un seul avocat, du moins que je sache, dans la personne de Victor, fils de Ludger Victor Vachon, marchand et de Rosalie Langelier. Le petit Victor entra au Collège de St-Hyacinthe en septembre 1882. Il n'eut pas le temps de pratiquer à St-Dominique (...) Victor étudia le droit là en remplissant les fonctions de secrétaire auprès de son oncle François Langelier qui fut député, ministre, juge, lieutenant-gouverneur. À peine eut-il été admis au barreau que le cher enfant s'éteignit. Le bon Dieu l'avait tiré du danger. »*

2° La liste des dettes de livres, billets,..... \$3 386.75.

3° Cheval, voitures d'été et d'hiver, harnais,..... \$445.00.

Les deux premiers lots seront vendus à trois et six mois, sur billets endossés à la satisfaction des inspecteurs, le troisième lot sera vendu en détail, pour argent comptant.

Un dépôt de \$100, sera requis des enchérisseurs sur les deux premiers lots. L'inventaire et la liste des dettes peuvent être examinés tous les jours au no. 9 rue St-Denis, à St-Hyacinthe.

Le stock pourra aussi être visité tous les vendredis en s'adressant au soussigné. Sera aussi vendu à la même place et le même jour à 1 heure p.m. l'immeuble étant le numéro quatre cent douze (412) du plan officiel pour la paroisse de St-Dominique.

Conditions seront données avant la vente,

J.O. Dion,

curateur

St-Hyacinthe, 11 juillet 1890. »

Après l'inéluctable destin de la famille Vachon du village, il appert d'après la tradition, que celle-ci quitta la paroisse de Saint-Dominique aussitôt la vente à l'enchère réalisée.

Un bien nanti, J.-C. Fagnan fit l'acquisition de l'entière propriété des Vachon et reprit l'affaire en mains, aidé de son beau-frère, un nommé Lebrun, qui travaillait à son service. Il opéra l'établissement pendant près d'une vingtaine d'années, selon les racontars du village. Puis, les propriétaires furent successivement Albert Archambault et Léonidas Loiselle dont l'acquisition remonte aux années 1930. Ce dernier rentabilisa activement le commerce, mais finalement il prit sa retraite et ferma définitivement les portes de l'établissement en 1975, lors de sa vente à Florian Flibotte.

LE MAGASIN DUBOIS (aujourd'hui dépanneur Mado)

Léon-Joseph Dubois, jeune homme, débuta sa vie de journalier en qualité d'homme de cour et de commis itinérant au service de M. Lebrun, qui lui-même travaillait à l'emplacement concurrent de la paroisse, comme nous l'avons vu précédemment et dont le propriétaire était J.C. Fagnan. Moyennant le minime salaire de 25¢ par semaine, Léon-Joseph Dubois, nourri, logé mais non « *fourni de souliers* », répondait au besoin des clients qui désiraient se procurer du grain, marchandises de toutes sortes, quincaillerie et matériel aratoire etc... Avec l'expérience, il grimpa les échelons de l'entreprise et, de tempérament persuasif, il devint deuxième commis puis premier commis; fort ambitieux dans ses projets d'avancement, il songea à posséder son commerce personnel.

Déjà, il avait épousé en septembre 1890, Alma Casavant, fille d'Antoine Casavant, député conservateur du comté de Bagot et résidant à Saint-Dominique.

Après quelque temps d'apprentissage du métier, il acheta une propriété sise en face de la beurrerie du village et opéra à son propre compte durant cinq ou six an-

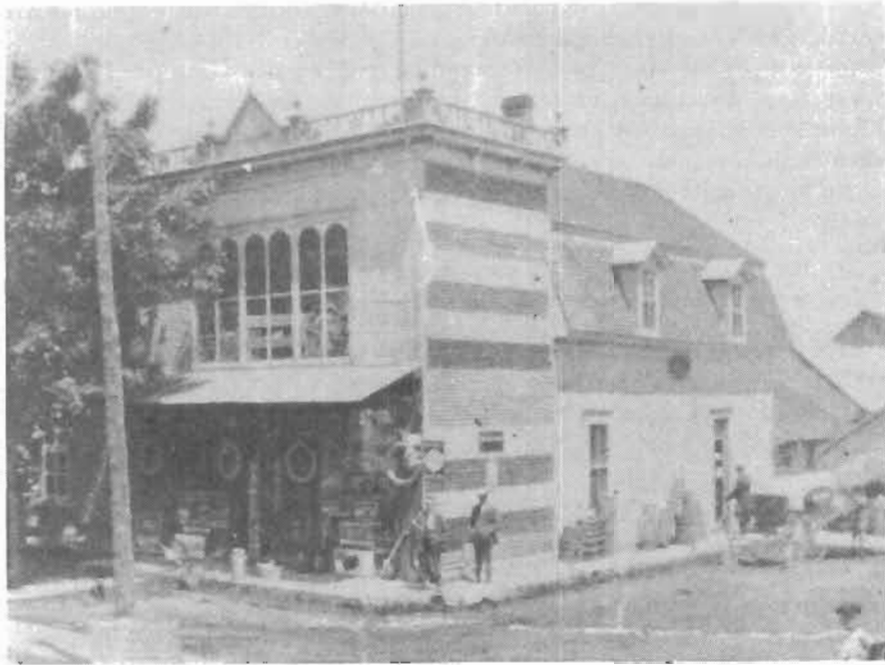


Photo prise vers 1924 du magasin Léon Joseph Dubois, aujourd'hui dépanneur Mado.

s, un petit commerce assez lucratif, puisqu'au cours de ces années, il réussit à s'amasser une petite fortune personnelle. Cela lui permit de faire l'acquisition d'un établissement beaucoup plus spacieux et situé davantage au centre du village, près de l'église. Effectivement, le 18 février 1899, par devant le notaire Boisseau de Saint-Hyacinthe, Léon-Joseph Dubois acheta le magasin général de Louis Martin³, époux d'Émerance Houle, pour la somme de 2 500\$.

³ *C'est Louis Martin, cultivateur de Saint-Dominique, qui avait pris en sa possession, par devant le notaire Blanchard de Saint-Hyacinthe, le 16 octobre 1884, l'entière propriété de Michel Archambault, marchand de la paroisse, pour la somme totale de 2 944\$ (dont 1 370\$ pour la valeur du terrain et 1 574\$ pour le fonds de commerce).*

Louis Martin s'était porté acquéreur, entre autres

« 1^o un terrain situé en la paroisse de St-Dominique, du côté nord-est du dit rang, faisant partie du lot numéro deux cent soixante et huit, sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse de St-Dominique de la contenance de quatre vingt quatre pieds de front, mesure française sur la profondeur qu'il y a à partir du fossé du chemin de la Reine à aller à vingt pieds en deça d'une grange qui se trouve actuellement construite. Les signes entre les parties devront être faites en mettant des morceaux de fayence en terre à chaque coin. La profondeur devra être à peu près de cent quatre vingt huit pieds plus ou moins, en laissant toujours vingt pieds pris en deça de la grange (...) »

*— Première copie de l'Acte notarié numéroté 19 647, rédigé par le notaire H R. Blanchard, concernant la vente par Michel Archambault à Louis Martin, le 16 octobre 1884.
Document prêté par M. Clément Chabot*

Quelques années après cette nouvelle acquisition, il forma une compagnie avec ses fils, Charles-Omer (marié à Berthe-Alice Chicoine en 1925) et Agénor (marié à Annette Rémy en 1919). Ces derniers entreprirent l'agrandissement de l'établissement en vue de répondre adéquatement à la clientèle sans cesse croissante. L'établissement de Léon-Joseph Dubois, populaire et fréquenté assidûment par la clientèle de la paroisse, se révélait le magasin le plus considérable de Saint-Dominique, au début du XXe siècle. En témoigne cet extrait, rédigé par un observateur, en 1909.

« Alma, l'aînée des filles, a épousé, encore très jeune, Léon Dubois dont l'établissement est le plus important de Saint – Dominique. »⁴

Vers 1900 – 1910, les marchandises achetées en vrac, arrivaient à destination par le train, à la gare de Britannia Mills, et la distance qui n'était pas trop longue, était franchie assez aisément avec les chevaux.

Le 20 septembre 1928, il se produisit une division de la compagnie Dubois, à la suite de transactions et de promesses testamentaires entre le père et ses fils associés, tous marchands. L'emplacement fut alors vendu à Napoléon Théodule Nepveu, commis, Louis Dupuis, marchand et J. Alexandre Barrette, commis tous trois de Montréal, pour la somme de 6 000\$. Après cette vente, une dame ouvrit un commerce de lingerie qui ne fonctionna pas tellement à cause des années difficiles de la crise, des achats à crédits, et surtout d'une publicité alléchante menée de main de maître par la maison Eaton où les gens de la paroisse, s'approvisionnaient de différents articles, au moyen du fameux catalogue.

Après ces deux années d'exploitation passées dans l'attente de la fortune, Ephrem Bernard acheta le commerce général des Montréalais pour continuer dans la même veine. A son décès, sa fille Ernestine, soutenue par sa mère Maria Guay, prit la relève.

Puis se succédèrent quatre propriétaires qui desservirent la clientèle de la paroisse au même endroit, quoiqu'au cours de ces années l'édifice ait subi de multiples rénovations, tant intérieures qu'extérieures : Henri Breault (le 30 mai 1947), Roméo Vertefeuille (le 11 juillet 1950), Germain Cordeau (gendre de Roméo Vertefeuille, en 1975) et Clément Chabot, propriétaire actuel (le 17 mar 1977). Ce dernier a ajouté à la vocation de son commerce – épicerie la vente de menus articles de quincaillerie ainsi que celle de la peinture.

2. LES EPICERIES – BOUCHERIES

En correspondance à l'activité des magasins généraux à Saint – Dominique, des épiceries – boucheries virent le jour pour répondre plus spécifiquement aux besoins de la population en matière d'alimentation. Parmi celles – ci, deux sont situées au village et une autre au bas des Côtes.

⁴ Génin, Léon. *Le type économique et social des Canadiens: milieux agricoles de tradition française*, Fides, Montréal, p. 145.

MARCHE GASTON LAMOUREUX

En 1939, Napoléon Dupont fit l'acquisition d'Annette Chicoine, d'une résidence sise au coeur du village, à quelque distance du presbytère, du même côté de la voie publique. Celui-ci vécut à cet endroit avec sa famille pendant quinze ans, mais à la suite de son décès, son épouse vendit l'entière propriété à Paul Breault, en septembre 1955. C'est ce dernier qui métamorphosa l'établissement domiciliaire en commerce d'épicerie – boucherie qui fonctionnait sept jours par semaine, nous dit-on. En collaboration avec leur fille Ghyslaine, Paul Breault et sa femme tinrent le magasin pendant dix-sept ans. A ce moment, le propriétaire souffrant et littéralement épuisé, se départit de son commerce aux mains de Gaston Lamoureux, lequel en prit possession officiellement le 10 avril 1972. C'est l'actuel propriétaire.

EPICERIE – BOUCHERIE (EDIFICE MARCEL KIROUAC)

En 1948, Dominique Rainville fit l'acquisition d'une ferme appartenant à Ernest Casaavant, que lui-même avait achetée d'Élias Lussier, au début des années 1940. Cette ferme était tout juste située à la limite du village, du côté sud-ouest.

D'abord connu comme laitier, il distribuait le lait quotidiennement chez ses clients. En guise d'anecdote, Laurent Lapointe aurait été le premier à acheter de Dominique Rainville une pinte de lait à 5¢, au bas des côtes, en juillet 1948. En été, le laitier se déplaçait cahin-caha à bicyclette ou simplement à pied, en traînant une petite voiture, puis avec un peu d'argent, il s'acheta plus tard un cheval afin d'effectuer la livraison plus rapidement en campagne. En hiver, il descendait du village, en traîneau ou à pied, et devait se contenter d'un maigre revenu pour transporter seulement cinq pintes de lait, dans le rang des côtes. Tout en poursuivant son entreprise il décida d'ouvrir une épicerie – boucherie qu'il exploita jusqu'en 1957.



Le propriétaire de l'épicerie – boucherie Germain Courtemanche, prépare une commande de viande pour ses clients.

C'est alors que Germain Courtemanche, cultivateur du 9e rang, détenant un banc de viandes au marché de Drummondville, s'appropriâ du commerce de Dominique Rainville pour continuer dans la même orientation. Il transforma et réno-

va aussitôt les lieux, puis entreprit la construction des différents agrandissements qui s'imposaient à cause de l'achalandage de la clientèle.

En collaboration avec ses enfants et parfois des employés, le couple Courtemanche réussit avec brio à assurer le maintien du service du comptoir, au marché de Drummondville, ainsi que celui du commerce sis à St - Dominique.

À Saint-Dominique, l'épicerie était même ouverte le dimanche matin pour satisfaire la clientèle retardataire, mais avec une entente avec l'épicier - boucher compétiteur, Paul Breault, l'épicerie se voit définitivement fermée le dimanche, pour une journée de repos, comme le dictait strictement la coutume religieuse du temps.

En 1972, les propriétaires Courtemanche furent durement éprouvés par une attaque à main armée qui les affecta considérablement. Alors, n'étant plus capables d'assumer avec autant de diligence leurs obligations, ils se départirent, non sans amertume, du commerce.

Michelin Barbeau en devint propriétaire et prit possession officiellement des lieux, le 1er mai de la même année. Celui - ci opéra activement le commerce durant quatre ans, après quoi il le céda à Marcel Kirouac, le 15 mars 1976. L'établissement a fermé ses portes en 1982.

ÉPICERIE SIMON ST - ONGE



Le marché des Côtes, appartenant à Léo Ledoux.

Laissons le soin à Christiane St - Onge de nous raconter l'histoire de son commerce :

C'est avec plaisir que je vais ici vous raconter, tel un beau conte, la petite histoire de notre commerce. Même si au départ nous avons quelques renseignements, notre curiosité nous poussa à aller plus loin afin de rendre ce récit le plus complet possible. C'est ainsi que l'on se fit un devoir de contacter Madame Berthe Ledoux

(épouse de feu M. Léo Ledoux), premiers propriétaires, Madame Jacqueline St – Onge (épouse de feu M. Jean – Paul St – Onge), troisième propriétaire.

Je rencontrais donc cette gentille et brave dame Berthe Ledoux qui voulut bien me faire part de ses souvenirs d'époque. Ainsi, j'apprends donc que M. Léo Ledoux était et fut depuis presque toujours « boucher ». Quant à Madame Berthe Ledoux, elle avait acquis une certaine expérience de la vente et du travail en public, puisqu'elle travailla pendant tout près de quinze ans dans le magasin général de M. Téléphore Girouard et d'Antoinette Bergeron, qui était situé dans l'actuelle maison de M. Paul – Emile Lachapelle, sur la rue Principale, aux Côtes. Et oui, il y avait un magasin général à cet endroit ! Donc chacun d'eux, au départ, possédait de bonnes connaissances de la vente. Il n'est donc pas surprenant qu'ils aient un jour pensé à ouvrir leur propre commerce. Et c'est en 1947 qu'ils firent l'acquisition de la propriété de M. Origène Paradis et qu'ensuite ils commencèrent à opérer une boucherie et un abattoir.

On abattait beaucoup de boeufs, vaches, cochons, veaux et ensuite on débitait l'animal que l'on revendait au détail. On peut s'imaginer facilement combien il devait être difficile de travailler ainsi, étant donné que l'on ne disposait pas des méthodes modernes d'aujourd'hui. Il ne fallait surtout pas compter ses heures ! Le commerce était ouvert 364 jours par année, de 7 heures 00 a.m. à . . . sans heures fixes le soir pour fermer. Seul le Jour de l'An leur permettait un peu de répit. En ce temps, M. Ledoux passait un peu partout dans St – Dominique pour aller chercher les commandes et ensuite il fallait prendre presque deux jours entiers pour tout préparer et même travailler souvent jusqu'aux petites heures de la nuit afin que tout soit prêt en même temps, pour aller par la suite livrer ces commandes à la maison. Mentionnons que lorsque l'on abattait un animal, rien n'était perdu. Madame Ledoux faisait elle – même sa réputée saucisse, son boudin; on faisait fondre la graisse, on nettoyait les trippes, etc. . . La somme de travail à accomplir était considérable et, si règle générale le boucher c'était Monsieur Ledoux, que dire de cette bouchère qui s'y connaissait tout aussi bien. Lever et débiter des quartiers de viande ne lui faisait nullement peur et sa façon de faire lui valait bien des éloges de la part de ses clients.

Madame Ledoux se rappelle aussi que plusieurs gens apportaient leurs « casseaux » pour les faire emplir de graisse. Le casseau moyen se vendait 25¢ et pour une très grosse quantité on vendait la graisse 10¢ la livre ! On vendait aussi la saucisse environ 3 livres pour 1.00\$, le boudin 25¢ la livre, le boeuf haché 3 livres pour 1.00\$, la bologne 25¢ la livre, le filet mignon et le jambon cuit pour 1.00\$ la livre. Et que dire du prix du beurre à 35¢ la livre, le pain à 15¢, une petite liqueur à 6¢, un pot d'environ 24 onces de bonnes confitures aux fraises « Marquette. » pour 59¢.

Cela peut sembler incroyable pour certains mais il faut se rappeler que les salaires n'étaient pas élevés et que l'assurance – chômage n'existait pas. Aussi, il était courant de voir plusieurs familles acheter à crédit tout l'hiver et recommencer à payer lorsque l'ouvrage reprenait au printemps.

Monsieur et Madame Ledoux ont opéré la boucherie pendant à peu près une dizaine d'années, après quoi ils agrandirent quelque peu et offrirent des produits courants d'épicerie.

Fait assez cocasse : Madame Ledoux me disait qu'à certains moments de l'année, lorsque les carrières et les pavages fonctionnaient à plein, les camionneurs devaient faire la ligne pendant des heures. Il n'était pas rare de voir plusieurs d'entre eux venir à l'épicerie pour se chercher de quoi « bouffer » et c'est ainsi que Madame Ledoux fut presque contrainte à offrir des repas chauds et consistants à 1.00\$ l'assiette. C'était Mademoiselle Jacqueline Gadbois (nièce de Madame Ledoux) qui faisait la popote dans la cuisine privée et adjacente au commerce et qui s'occupait de ravitailler ces hommes affamés.

Leur commerce devenant de plus en plus captivant et exigeant, on décida alors de le vendre. Si on calcule tout le temps investi, il faut s'imaginer que physiquement il devenait de plus en plus difficile pour eux de maintenir une cadence aussi élevée. Ainsi, on vendit l'épicerie – boucherie en 1957 à un certain Monsieur Fortin. C'est lui qui fit construire la grande partie de l'actuel commerce. Il opéra le commerce environ un an et demi. Après quoi, Monsieur et Madame Ledoux reprirent le commerce, y étant obligés.

Encore là, ils firent preuve de courage ! On ajouta donc dans ce nouvel agrandissement un restaurant; donc trois commerces dans un seul ! Et tout en continuant de travailler fort, ils avaient toujours en tête de vendre le commerce. Et puis un deuxième acheteur se présenta en 1960. C'était Monsieur Jean-Paul St-Onge. Monsieur St-Onge et son épouse Jacqueline en prirent possession le 26 juin 1960.



Jean-Paul St-Onge et son épouse Jacqueline au soir d'une longue journée de travail.

Monsieur St-Onge pour sa part avait lui aussi une bonne expérience de la vente et du public puisqu'il avait eu une « route de lait » pendant onze ans. Fatigué de se promener ainsi, il vit une bonne occasion de pouvoir gagner sa vie et celle de sa famille tout en demeurant sur place. Ainsi, le marché des Côtes devint le Marché Jean-Paul St-Onge.

Aidé de son épouse, on mit la main à la pâte et tout en ne comptant pas, eux non plus, leurs heures, ont fait fonctionner ce commerce à pleine capacité. Ils opérèrent le restaurant environ deux ans, mais voulant offrir toujours plus de choix à leur clientèle, ils décidèrent d'abandonner leur restaurant pour faire place à un plus grand plancher de produits d'épicerie. Ainsi, ils réaménagèrent entièrement l'intérieur et ils s'affilièrent avec un nom assez prestigieux à l'époque, « *Trans-Kébec*. »

C'est donc en 1962, après avoir délaissé le restaurant et l'abattoir, qu'on donna une nouvelle image à ce commerce. Au début, le commerce était ouvert sept jours par semaine et l'heure de fermeture était aux environs de 10 à 11 heures le soir.

Il faut croire que ces gens avaient une sacrée bonne santé pour travailler ainsi. Quand on pense qu'il y avait plusieurs petits mousses qui poussaient (8 enfants) et qu'il fallait être à plusieurs endroits en même temps, on peut se dire que les journées étaient fort bien remplies et qu'il n'y avait pas de place pour l'ennui !

Tout en jasant, nous nous sommes amusés à apprendre que dans les années 60, le village de St-Dominique était « *prohibé* ». C'est-à-dire que l'on n'avait pas le droit d'y vendre de la bière. Monsieur St-Onge voulant offrir ce produit à sa clientèle dut amorcer des démarches assez longues et compliquées pour faire briser cette prohibition. On fit donc un genre de référendum, on entreprit des démarches auprès du maire, du député pour enfin obtenir gain de cause. Ce qui aida, c'est que le commerce faisait parti de la campagne et que la population était plus élevée qu'au village. Donc le marché Jean-Paul St-Onge fut le premier à avoir le droit de vendre de la bière.

Dès que l'on reçut un certain papier avisant qu'il était accepté, Monsieur St-Onge fit venir les différentes brasseries et fit étalage de ce produit. La clientèle vint en grand nombre car elle n'était plus obligée d'aller à la ville s'approvisionner en bière. Mais fait assez cocasse, quand un inspecteur se présenta et qu'il exigea le permis de boisson, M. St-Onge lui montra fièrement son papier. Mais à vrai dire, ce n'était pas encore le vrai permis mais seulement une attestation. Ce que Monsieur St-Onge ignorait. On obligea donc Monsieur St-Onge à retirer de son plancher toute cette bière et d'attendre son vrai papier. Il paraît que cela a pris environ deux mois pour obtenir ce fameux permis. Imaginez la désolation de plusieurs quand on est habitué d'acheter ce produit à un endroit et que du jour au lendemain, on ne peut plus... Cela avait causé beaucoup de remous.

Le marché Jean-Paul St-Onge offrait aussi la fameuse liqueur « *Lucky One* ». Voulant offrir de bons prix, Monsieur St-Onge se devait d'aller acheter cette liqueur directement à la compagnie de Montréal. Et, pour ceux qui ont bien connu Monsieur St-Onge, ils se rappelleront sûrement combien celui-ci détestait conduire son camion dans le « *trafic* » de cette grande ville. Lorsque sa réserve s'épuisait et qu'il était temps d'aller de nouveau s'approvisionner, il faisait presque une « *maladie* ». Madame St-Onge me racontait qu'un jour où il se rendait à Montréal avec son fils Simon pour aller chercher quelques 250 caisses de Lucky one, ils eurent un accident sur le chemin de retour. Un homme s'étant endormi à son volant provoqua cet accident. C'est alors qu'on vit s'étendre toutes les caisses sur une longueur d'environ deux arpents sur l'autoroute ! Imaginez un peu ce que cela

pouvait donner comme résultat... Et bien, quelques temps après, Monsieur St-Onge prit la ferme résolution de ne plus y retourner et prit donc des arrangements avec la compagnie afin que l'on puisse venir livrer cette fameuse liqueur à son commerce.

Monsieur St-Onge et son épouse ont administré ce commerce pendant quinze ans. Durant ces années, Monsieur St-Onge acheta une terre avec quelques animaux dans le 7ième Rang et y reloja toute sa famille. Puis quelques années plus tard, il acheta une deuxième terre appartenant à Monsieur Robichaud. Ainsi, il devint passablement occupé, partageant son temps entre son commerce et ses deux terres. Pendant ce temps, Madame St-Onge devait redoubler son temps à l'épicerie, cela devint un peu trop exigeant et ils durent faire un choix. C'est alors qu'ils décidèrent de laisser leur place à d'autres; il était temps pour eux d'aspirer à un peu plus de tranquillité. C'est ainsi que tout bonnement ils en parlèrent à l'aîné de leur fils, Simon.

Simon était, à ce temps, assistant-contremaître dans une usine alimentaire de Ste-Rosalie et moi (son épouse), Christianne Larose, j'étais à la recherche d'un emploi comme secrétaire, ayant délaissé mon ancien travail à Longueuil, pour me marier.

Nous étions de jeunes mariés (s'étant épousés le 17 mai 1975), remplis d'espoir quant à notre avenir, mais nous n'aurions jamais cru devenir aussi vite propriétaires d'un commerce. Nous avions tous deux 21 ans lorsque nous achetions le commerce de la famille ce 25 août 1975.

Simon, ayant été éduqué dans ce milieu, se découvrait certaines affinités; tandis que pour moi, il en était un peu ainsi puisque ma mère avait eu un restaurant pendant tout près de dix ans.

C'est avec tout le courage de nos 20 ans qu'on s'embarqua dans cette nouvelle vie !

Nous avons beaucoup à apprendre et aussi beaucoup à faire. Il fallait redonner une nouvelle image à ce commerce. Notre apprentissage se fit au jour le jour. Les parents nous ont été d'un grand secours à plusieurs points de vue et que dire de tous nos frères et soeurs et amis de chacun qui nous ont beaucoup aidés et encouragés de bien des façons. Et avec de l'aide et du support moral, on arrive à beaucoup de choses.

Ainsi, depuis huit ans, nous sommes là et nous faisons tout notre possible en y mettant beaucoup d'amour et de respect pour offrir à nos clients et amis un endroit où ils aiment revenir. Certes, ce n'est pas toujours facile car il est évident qu'on ne peut plaire à tous mais nos efforts nous encouragent à continuer et nous ne regrettons pas le chemin parcouru depuis.

Par les temps qui courent, « être en affaires » exige beaucoup à plusieurs points de vue, mais étant positifs et déterminés à bien faire ce que l'on a à faire, nous espérons être là encore longtemps.

Et bien voilà en gros notre histoire ! Je voudrais avant de terminer ce récit, dire un gros merci à ceux qui nous ont précédés pour leur courage, leur détermination et leur amour du travail. Car si St-Dominique est aujourd'hui une municipalité

dont nous pouvons tous être fiers, nous nous devons de nous arrêter un peu et penser combien la vie d'avant était loin d'être facile et nous servir de l'expérience de nos aïeux pour aller toujours plus loin.

J'espère néanmoins que vous aurez eu un certain plaisir à lire ce court récit. Si oui, j'en serai vraiment heureuse car c'est en toute simplicité que j'ai voulu évoquer pour vous quelques-uns des souvenirs faisant un peu partie de l'histoire de St-Dominique.

Nous vous remercions pour votre bonne attention et nous vous suggérons de vivre pleinement cette belle année du 150^{ème} anniversaire de St-Dominique et aussi de continuer d'être fiers et heureux de vivre ici à « *St-Dodo* » !

Christianne St-Onge

3. La boulangerie Ménard



Boulangerie Ménard, face à l'église, construite en 1911.

Gédéon Gaudreau, époux de Valérie Marc-Aurèle acheta en 1905 une boulangerie située sur la rue St-Pierre, au village. Il opéra à cet endroit, avec l'aide d'un employé, durant cinq ans.

En 1910, un incendie se déclara chez le voiturier Adolphe Dufresne⁵; la conflagration, poussée par les grands vents et menaçant de raser entièrement le village, finalement réduisit totalement en cendres cinq maisons, sans compter les dépendances, et causa énormément de dommages. Voyant qu'un des propriétaires de l'endroit dévasté par le feu ne songeait pas à reconstruire, Gédéon Gaudreau se porta acquéreur, en 1911, du terrain vacant. Il fit aussitôt déménager la boulangerie de la petite rue pour l'installer face à l'église, au centre du village, et en profita pour se construire un superbe maison de style victorien avec sa galerie à balustres et sa tour imbriquée à la facade, propriété appartenant actuellement à Gérard Ménard.

À la boulangerie, un employé qui était au service du propriétaire Gaudreau s'occupait de pétrir l'eau et la farine pour la fabrication du pain, tandis que ce dernier préférait effectuer la distribution dans les rangs.

En 1919, Ulric Langevin, s'amenant de Saint-Barnabé, acheta du père Gaudreau, fier d'une famille de treize enfants, et continua à assurer le fonctionnement de la boulangerie. Mais ce dernier ne garda pas longtemps le commerce, qu'il revendit à un nommé Michon. À l'époque, seul un engin à gaz servait à actionner le pétrin à pâte.

Finalement, Gilbert Ménard fit l'acquisition de la boulangerie en 1926 et c'est avec celui-ci que s'instaurait vaillamment le règne des boulangers Ménard à Saint-Dominique. Ce dernier se servit de l'engin à gaz jusqu'en 1930, puis soucieux de l'avantage que procurait l'avènement du courant électrique au village, apporta une amélioration imposante en installant un moteur électrique pour le fonctionnement du pétrin à pâte.

Vers 1930, le client pouvait se procurer un pain double pour .10¢, et nul doute que l'étalage bien garni des diverses formes de pain sortis fraîchement d'une fournée, "miches, jacobins, fesses de soeurs, jarrets de frères etc..." embaumant la boulangerie d'un arôme savoureux de levure portée à cuisson, offrait l'embarras du choix au consommateur.

Quant au travail quotidien du boulanger, celui-ci se levait très tôt pour préparer la pâte et la porter à cuisson durant la matinée; et l'après-midi, il distribuait son produit à destination dans les rangs, d'après un horaire de jour établi qui avait pour avantage de permettre aux habitants de la paroisse de se procurer une provision fraîche au moins deux fois la semaine.

En 1956, Gilbert Ménard vendit l'entreprise à son fils Marcel qui assura la relève. Afin de répondre avec satisfaction, aux besoins d'une certaine clientèle, ce dernier lança une innovation sur le marché en préparant une quantité de pains tranchés au moyen d'un appareil électrique. Cette amélioration grandement appréciée lui valut principalement beaucoup de succès puisque ce nouveau produit facilitait

⁵ "Carrosserie.- Enfin, à la St-Michel 1881, Sieur Adolphe Dufresne, carrossier, ouvrit au village St-Dominique, une boutique de voitures, sur un haut pied, où sont employés habituellement bon nombre d'ouvriers, entre autres, trois fergerons pour les ferrures."

- Desnoyers, Isidore. Manuscrit sur l'histoire de la paroisse de Saint-Dominique, p.82.

dorénavant le travail des mères qui devaient préparer les boîtes à lunch pour les jeunes écoliers.

Par la suite, Marcel Ménard ajouta la fabrication des beignes au sirop lesquels étaient délicieusement appréciés, mais à cause d'un travail trop exigeant, il abandonna finalement la vente des beignes en 1968, afin de réaliser un autre commerce tout aussi rentable : la cuisson des fèves au lard dans un four typiquement à la mode d'autrefois, chauffé au bois. Les fèves de la boulangerie Ménard, mijotées grâce à une recette bien personnelle, ont rapidement atteint une vive renommée dans toute la région maskoutaine.

À ce compte, l'excellente réputation de la famille Ménard comme boulangers ne cessa de se perpétuer, et de surcroît, la succession de père en fils se voit réaliser avec optimisme puisque Gérard prit possession du commerce et de son administration en 1978, celui-ci put continuer avec l'expérience du métier, le travail adroitement amorcé par le grand-père Ménard en 1926, ce qui assure à la troisième génération la poursuite des activités de l'établissement.

Nul ne doute qu'une quatrième génération, déjà déterminée à suivre l'apprentissage du métier, est en voie d'assurer la relève familiale.



Marcel Ménard et son épouse Solange aidés de leur fils Gérald au moment de la sortie d'une fournée de pain.



Les propriétaires Gérald et Denise et leur fils.

4. Les boutiques de forge

Dès le début de la colonisation massive de la paroisse, vers 1840, des forgerons s'installèrent sur des lopins de terre, à Saint-Dominique, pour répondre aux divers besoins du maniement du fer. Les forgerons à cette époque devaient être polyvalents, ils étaient employés non seulement pour le ferrage des chevaux ou pour le remplacement d'un bandage métallique de la roue d'une voiture, ils devaient aussi s'occuper, dans une localité comme Saint-Dominique née de l'exploitation de la pierre, à forger tout aussi bien le ciseau d'un tailleur de pierre que de réparer les voitures du chemin de fer, ou de fabriquer des instruments spéciaux nécessaires à l'entretien de la voie ferrée.

Comme le travail de la pierre représentait une activité importante à Saint-Dominique, la taillanderie devenait une spécialité pour les forgerons par l'entretien nécessaire de l'outillage des tailleurs de pierre qui s'adressaient à eux, dont la majorité vivait regroupée au début des côtes.

Peu à peu, la mécanisation s'implantant au début du XXe siècle détrôna le travail du forgeron où la demande pour ce genre de métier se faisait de plus en plus rare. Avec l'apparition sur le marché des outils et des pièces de quincaillerie usinés, dont le prix de revient était nécessairement moins élevé que l'objet fait à la main, et aussi, après la guerre, avec l'apparition du tracteur, la clientèle diminua considérablement. Le cheval qui était jusque là indispensable sur la ferme devenait plus encombrant qu'autre chose. Or, sans chevaux à ferrer, un aspect important de la tâche du forgeron tombait à néant. Les forgerons, voyant que la mécanisation risquait de les placer aux rangs des chômeurs ou de les amener à prendre leur retraite anticipée, délaissèrent le feu de forge au profit de la torche à acétylène. Et peu à peu le forgeron du village devenait mécanicien et la forge se convertissait en garage. L'entretien des tracteurs et des nouvelles machineries agricoles supposaient des connaissances approfondies en mécanique et l'outillage qui l'accompagnait était plus complexe; ce qui incita le forgeron à emboîter le pas dans la redéfinition de la vocation de son entreprise.

Jusque vers les années 1940-50, la forge joua un rôle de premier plan dans l'organisation sociale et économique des communautés rurales et le forgeron détenait un certain statut particulier qui lui conférait en quelque sorte un rôle de personnage clef impliqué dans les affaires de la paroisse.

Parmi les forgerons qui exercèrent leur métier à Saint-Dominique, relevons les noms des plus récents qui vécurent dans la localité; Tels M. Charles-Léon Gauthier résident au 9e rang, Charles Gatien, qui possédait sa forge au con de la route du Brûlé en direction de Saint-Pie (actuellement le garage Jean-Marie Couillard), et Osa Plouffe, qui était propriétaire d'un emplacement situé au village, non loin de l'église (actuellement le garage Charles-Émile Houde). Voici l'histoire de son entreprise.

Boutique de forge Osa Plouffe

Osa Plouffe, âgé de 21 ans avait loué pour la période d'un an la boutique de forge appartenant à Joseph Germain, qui habitait au village et pour qui il avait travaillé adolescent. Comme il était célibataire, il pensionnait chez M. Beaudry, le voisin, et c'est lors de son hébergement dans cette famille qu'il connut Rose Beaudry laquelle travaillait à Farnham chez son oncle. Durant cette première année de fréquentation, lorsqu'ils ne se rencontraient pas, ils s'écrivaient. Comme le commerce marchait rondement, le jeune homme décida donc d'acheter la boutique de forge en 1913, et d'épouser Rose Beaudry le 28 octobre de la même année. De leur mariage naquirent sept enfants.

L'exercice du métier s'avérait difficile, quelque fois harassant même et le travail s'exécutait à force de bras. Le forgeron tournait le soufflet pour alimenter, en air, les braises de feu et chauffait le fer avant de le façonner au marteau, sur l'enclume. Osa Plouffe ferrait les chevaux qui n'étaient pas toujours très dociles, certaines



Osa Plouffe, expert dans le maniement et le chauffage au fer est posé en avant de sa boutique de forge en 1922

précautions devaient être prises continuellement pour ne risquer d'encourir de graves blessures.

Outre le lieu de rassemblement des cultivateurs, la boutique de forge d'Osa Plouffe se voyait le rendez-vous des rentiers du village qui jouaient aux cartes, ou aux dames, ou qui employaient leur temps à discuter d'événements qui se produisaient dans la communauté : politique, élection, maladie, décès etc... Les rentiers du village se racontaient des histoires tout en fumant leur pipe. Le propriétaire, même s'il était dérangé dans son travail, ne s'en plaignait pas pour autant, au contraire, les journées d'hiver passaient plus aisément à converser des affaires de la paroisse.

Il opéra activement son commerce tout en s'intéressant aux projets nouveaux et à l'avènement du progrès. Entre autres, il fut directeur de la compagnie du téléphone rural au moment de sa fondation en 1924, puis vice-président en 1926. Il se dépensa alors beaucoup pour le fonctionnement de la compagnie et l'intérêt des abonnés.

En 1926, il démolit sa maison pour en reconstruire une nouvelle, plus spacieuse, Osa Plouffe exerça longtemps son métier en solitaire. A l'occasion, il jouissait de l'aide de quelques employés qui furent remplacés aussitôt par ses garçons lorsque ceux-ci décidèrent, à leur tour, de vaquer à la besogne du père.



Résidence à deux étages du forgeron Plouffe, située au centre du village, photo prise en 1947.

Philippe Plouffe, fils d'Osa, s'intéressait au travail de la forge, tandis que ses autres fils Paul – Emile et Marcel, se dirigeaient vers la mécanique automobile, devenue la nouvelle mode. Alors, afin de contenir la relève familiale, Osa Plouffe construisit une allonge assez grande contiguë à sa forge déjà convertie en garage, et apte à y faire travailler ses fils qui lui succéderont dans la réparation des camions, des machineries agricoles, etc. . . . De la simple vocation de forge, le progrès technique avait métamorphosé tranquillement la forge en garage. Il s'avère particulièrement intéressant de souligner que ce passage d'une technologie à une autre (de la forge à la mécanique automobile) s'effectua sans heurt apparent; car effectivement, le forgeron, ne fut pas licencié, il changea de travail seulement en s'intégrant, en douceur, à l'apprentissage du métier de mécanicien-garagiste. Lorsqu'on se réfère à la situation actuelle, il est inévitable de constater que le nouveau virage technologique amorcé par le déploiement des ordinateurs sur une vaste échelle, risque de chambarder de façon inquiétante les méthodes traditionnelles, lorsque ceux – ci entre autres, sous forme de robots, détrôneront les travailleurs manuels et les relègueront au rang des chômeurs spécialisés...

Pour en revenir à Osa Plouffe, soulignons que celui – ci, bien considéré par les paroissiens, fut élu maire de la municipalité du village, succédant à Arthur Cabana. Il demeura en fonction jusqu'en 1961.

5. Atelier de fabrication Charles – Emile Houle

Agriculteur résidant dans le rang du Brûlé et reconnu pour ses grandes aptitudes et sa haute compétence dans les ouvrages de mécanique, Charles – Emile Houle rêva un jour de s'établir au village et d'ouvrir à son propre compte un atelier de mécanique.

Au printemps 1958, il rendit visite à Osa Plouffe, dans le but d'acheter sa propriété (y compris la boutique de forge). Une transaction fut conclue et le 3 mai de la même année, Charles – Emile Houle en devint le propriétaire.

Lorsqu'il prit possession de l'établissement d'Osa Plouffe, le garage, connu pour la première fois sous la désignation de forge, était encore en opération et il était possible de s'approvisionner en essence au garage – forge, où l'on s'occupait aussi de la vente de la machinerie agricole de marque Forano.

Peu de temps après l'acquisition, la boutique de forge, qui constituait la partie avant de l'établissement, fut entièrement démolie alors que le garage, qui y était rattaché, fut agrandi par l'arrière; cela convint pour le temps à la réparation de la mécanique automobile et de la mécanique agricole. Deux agrandissements successifs furent effectués par la suite : le dernier remonte à 1974. Cette dernière innovation fut réalisée en vue de faciliter l'installation d'équipements perfectionnés, tels que les perceuses à colonne, les tourets (meules à fer), les coupeuses à métal, les plieuses à métal, les soudeuses, les scies, les tours à fer, les fraiseuses; outils qu'on emploie actuellement aux divers ouvrages de fabrication et de réparation.

Au cours de ces vingt – quatre années, les principales activités se résument sommairement à la mécanique générale, à la vente de gasoline, au débosselage et à la peinture automobile (terminée en 1974), au remorquage et à la fabrication de machineries diverses.



Garage C.-Émile Houle rénové et agrandi.

De plus, pendant onze années (de 1961 à 1971 inclusivement) furent exécutés des travaux de nivellement et d'égouttement des terres au moyen d'un béliet mécanique chez les producteurs agricoles de la paroisse et de la région maskoutaine.

Par ailleurs, l'atelier de fabrication Charles – Emile Houle se spécialise maintenant surtout dans la fabrication des diverses pièces en métal et des ouvrages de soudure générale de tout genre (à l'argon, au gaz, à l'électricité, au fer, à la fonte, et même à l'acier inoxydable).

Depuis son existence, l'atelier d'usinage a su répondre adéquatement à la demande de beaucoup de personnes de la localité et du voisinage, qu'il s'agisse de cultivateurs ou de particuliers désirant des modifications à leur équipement, leur outillage ou leur machinerie industrielle et commerciale. On peut signaler, notamment, la fabrication de laveuses à légumes, d'arracheuses à betteraves sucrières, de camions de vidanges, de camions à moulange mobile et de boîtes de camions métalliques etc. . .

Les imposantes installations créées et inventées de toutes pièces presque entièrement à neuf ont certainement bien répondu à la demande des producteurs agricoles qui voulaient particulièrement s'assurer, avant tout, d'un fonctionnement rentable et durable de leurs divers instruments ou machines. Avec un expert en la matière, il n'est pas étonnant que la clientèle obtienne entière satisfaction en jouissant d'un rendement supérieur dans l'utilisation de ces machines. Par exemple, la fixation d'un important système hydraulique fonctionnant au moyen d'une commande électrique, concourut indubitablement, avec les autres innovations, à l'amélioration de l'efficacité de ces diverses machines.

A l'affût des progrès techniques et soucieux de répondre aux exigences de la clientèle, l'atelier de fabrication Charles – Emile Houle, situé au coeur du village sur la rue Principale, persévère dans la même voie en mettant ses talents au service de la communauté.

6. Garage Chagnon & Fils

Depuis cinquante – huit ans, le garage Chagnon & Fils offre ses services à sa nombreuse clientèle.

Ce garage, situé au centre du village de St – Dominique, est une entreprise familiale qui démontre bien la ténacité, l'ardeur et l'esprit de travail qui ont toujours animé et dirigé la vie de nos pionniers.

Des confins de la paroisse, venant de Ste – Cécile de Milton, le 19 mars 1925, un jeune homme, Eugène Chagnon, appartenant à cette race de travailleurs décidés, se dirige vers le village de St – Dominique. Après quelques discussions avec le propriétaire de l'endroit M. Casavant, Eugène Chagnon achète le terrain où est situé actuellement le garage Chagnon & Fils.

Passionné de mécanique, la nouvelle mode du temps, M. Chagnon retrouve ses manches et bâtit un petit garage, et ensuite un atelier de mécanique qui ouvre ses portes à l'été 1925. Les débuts, comme bien des nouveautés, furent assez difficiles. La première auto à réparer appartenait à M. Léon Dubois. C'était une Hudson 1923. Puis l'ouvrage commence à augmenter. M. Chagnon doit penser à engager



Deuxième atelier de réparation de voitures construit par Eugène Chagnon, assis sur la marche pied Fernand vers l'âge de quatre ans, un employé Gérard Chicoine et à droite le propriétaire Eugène.

du personnel. Au nombre des premiers employés, on note Messieurs « Pigeon » Graveline, « Ti-mousse » Bernard et Gérard Chicoine.

Comme les automobiles n'abondaient pas sur les routes cahoteuses du temps, l'ouvrage mécanique avait des hauts et des bas. Débrouillard comme tous les pionniers, M. Chagnon s'intéressa à d'autres nouveautés, tels que le téléphone et l'électricité. Il obtient un permis en électricité, qui lui permet de faire l'installation dans les maisons et fermes des environs. De 1925 à 1935, en plus de ses différentes occupations, M. Chagnon assure l'installation et l'entretien du téléphone rural à St-



Deuxième étage qui servira de salle pour diverses réceptions. En avant, on aperçoit un reposoir préparé pour la Fête Dieu. Ce garage fut édifié au moyen de blocs de ciment fabriqués à la main un par un sur l'emplacement même du futur établissement.



Garage Chagnon et Fils aux concepts modernes, tel qu'existant actuellement.

Dominique. Vers 1934, la vocation de mécanique générale du garage se dirige vers une spécialité, celle de la réparation des camions. Cette nouvelle spécialité ouvre la porte aux agences qui parcourent la province afin de vendre leurs nouveaux produits. Et c'est ainsi que le garage Chagnon devient agent des bascules hydrauliques Brandford.



Photo d'un groupe de personnes ayant suivi des cours dans la salle Chagnon en 1950 pour soins des malades à domicile, donnés par le service de la Croix-Rouge.

Devant toutes ses activités, le petit garage s'essouffait et manquait d'espace. En 1937 M. Chagnon décide de construire un garage aux dimensions jugées audacieuses par les rentiers du temps. Et comme tous ceux qui voient grand et loin, il ajoute un deuxième étage qui servira de salle de noces, de réceptions etc... Cette salle deviendra un rendez-vous communautaire. Que d'activités s'y sont déroulées, mentionnons entre autres, les séances des élèves de l'école, les danses sociales, les différentes tournées des artistes de Montréal, et même la nouveauté du temps concrétisées par la projection des films, les parties de cartes et bien entendu les assemblées politiques, si courues à l'époque. Comme toutes ces activités ont eu pour effet d'augmenter le nombre d'employés, il faut engager le premier comptable en 1938. De 1939 à 1944 M. Chagnon obtint le contrat de l'ouverture des chemins l'hiver. De 1934 à 1942 le garage Chagnon devient l'agent autorisé pour la vente des automobiles Ford. Il en est ainsi pour la vente de machineries agricoles, qui se

continuera jusqu'en 1961. De 1941 à 1951, surtout durant les années de la deuxième guerre mondiale, le garage se spécialise dans la vulcanisation des pneus. Mais dans cette sphère d'activités si diversifiées et si bourdonnantes, il n'y a pas seulement que des courants bénéfiques mais aussi, quelques uns maléfiques. Et c'est ainsi que le 31 janvier 1951, le feu ravage le garage ainsi que la salle. Mais il en faut plus que cela pour décourager le fondateur. Dès le printemps, secondé de son fils, il reconstruit le garage sur le même emplacement. La vie continue, le poids des années s'accumule et il faut penser à la relève.

Le 1 janvier 1962, le garage est vendu au propriétaire actuel Fernand Chagnon, le fils du fondateur. Les empreintes de l'esprit du père sont fraîches et profondes. Le fils y marchera à son tour. Une nouvelle spécialité apparaît en 1964 : la fabrication des arbres de commande (drive-Shaft), ce qui nécessitera un nouvel agrandissement. Le commerce devient de plus en plus florissant. Plusieurs nouveautés apparaîtront au cours des années.

Aujourd'hui en 1983, le garage Chagnon & Fils emploie douze personnes compétentes, dont les trois fils du propriétaire actuel. Les projections pour le futur ne vont qu'en s'accroissant et le fondateur, Eugène chagnon, voit en ses petits-fils la relève de demain.



Résidence de Fernand Richer, fabricant de monuments.

7. Fernand Richer – entreprise de fabrication de monuments en pierres naturelles

Né de parents cultivateurs, Fernand Richer, garçon s'intéresse à autre chose qu'aux travaux exigeants de la terre. Il convoite alors un métier non moins ardu : celui de tailleur de pierres. Coïncidence curieuse, son arrière-arrière-grand-père, Jean-Chrysostôme Richer, fut, aux premiers temps de la colonisation de la paroisse-

se, un tailleur de pierres émérite qui concassait la pierre aux carrières et qui agissait à titre de contremaître. Cependant, à la différence de ce travailleur de la pierre, il préféra se consacrer plutôt à la taille des monuments, qu'au forage harassant du roc.

C'est ainsi que dès l'âge de 19 ans, en 1947, s'amorça l'apprentissage d'un nouveau métier. D'abord, il se fit engager fièrement en tant qu'apprenti aux réputés Monuments Daudelin à Saint-Hyacinthe. C'est principalement à cet endroit qu'il apprit les mille et uns secrets du métier, se voyant inculquer avec patience et minutie l'art de façonner la pierre, de la polir, afin de lui rendre le plus juste éclat... Après quelque temps passé à l'expérimentation de la sculpture de la pierre, Fernand Richer revint dans sa paroisse natale, Saint-Dominique. Il continua de faire éclater la pierre sous les directives irréprochables d'un expert, Adouelda Baron. Entretemps, toujours soucieux de perfectionnement, il participa à la construction d'églises dans la région maskoutaine, telles celles des paroisses du Sacré-Coeur et du Saint-Sacrement à Saint-Hyacinthe, et celle de notre paroisse de Saint-Dominique.

En juin 1954, il ambitionne de devenir indépendant et débute à son compte en s'organisant un modeste atelier à l'endroit même où est situé actuellement son vaste entrepôt. Seul à démarrer son entreprise de taillage des monuments au départ, le fabricant engage l'année suivante deux employés pour l'aider à la tâche. Avec le temps et l'expérience des tailleurs de la pierre, Fernand Richer continue de se perfectionner. Il se lance d'abord dans les ouvrages grossiers de la pierre de construction et s'attaque par la suite aux oeuvres plus raffinées de la maçonnerie mais toutes aussi difficiles. Graduellement, avec l'habileté, il apprend à connaître, à scruter et à examiner la pierre sous toutes ses facettes, ainsi qu'à manier les ciseaux avec une incroyable dextérité.

Afin de répondre à la demande de la clientèle sans cesse croissante, il agrandit son atelier en 1968 et s'équipe de machines plus perfectionnées. Jusqu'en 1980, six hommes compétents furent employés à temps plein.

Tailler la pierre brute, en monuments, s'avère un ouvrage difficile et harassant, encore plus qu'à l'époque où il a débuté dans le métier, car aujourd'hui les gens recherchent de plus en plus la perfection. La taille de la pierre, à vrai dire, requiert excessivement de précision dans les mouvements, une extrême minutie avec ce souci constant du fin détail, de la recherche de l'apparence absolue du produit fini.

Les pierres brutes principalement utilisées à la réalisation des monuments sont des blocs de granite importés (le granite étant constitué majoritairement de cristaux gris, noirs ou rouges) qui vont être débités en pièces relativement plus petites : les futurs monuments. La pierre de granite assez massive, pesant seulement, entre les 160 et 225 livres au pied cube selon la composition granuleuse de la pierre; car si les cristaux sont plus compacts, plus serrés et plus fins, la pierre sera plus lourde, et très encombrante à manoeuvrer et ne contribuera certainement pas à faciliter dans un premier temps, le transport et l'exécution de la taille par la suite.

Autrefois, le taillage de la pierre, réservé strictement aux méthodes artisanales, s'exécutait exclusivement à la main avec pour seuls outils essentiels des masses

pour fragmenter la pierre brute. Puis vint ensuite, pour accroître l'efficacité, l'équipement de scies à câbles pour trancher la pierre. Ces dernières sont maintenant substituées par des scies à diamant qui facilitent l'opération. Par ailleurs, anciennement, le gravage des monuments s'effectuait uniquement à la main avec des ciseaux à pierre et des petites masses de bois, alors que présentement, le lettrage s'avère beaucoup simplifié grâce aux sableuses à air.

En ce qui a trait maintenant au déplacement vers le cimetière des monuments qui pèsent facilement les 1 500 livres et qui peuvent même excéder les 2 000 livres pour les plus imposants, le transport vers la place assignée s'effectue en camion, et de là, le posage des pierres s'opère avec de puissantes machines hydrauliques. Mais il n'en a pas été toujours ainsi, puisqu'avant 1975, la fixation des pierres tombales s'exécutait uniquement à la main; ce qui s'avérait, il faut le convenir, beaucoup plus compliqué pour la manoeuvre des déchargeurs. Il fallait donc avoir des bras solides pour diriger adroitement les monuments sans encourir le risque d'accidents déplorables.

Les spécialités de Fernand Richer ne se limitent pas uniquement à la fabrication et à l'installation de monuments. Effectivement, la production se trouve partagée entre l'installation des pierres tombales et des pierres résidentielles. Quant à la pose des pierres naturelles, celles-ci servent principalement à embellir une propriété : façades de maisons, galeries, constructions de tous genres pouvant être agrémentées de pierre. Des pierres de sable, des pierres de marbre, des pierres des champs rondes se trouvent utilisées fréquemment, depuis quelques années, pour les améliorations domiciliaires et elles sont destinées à embellir les édifices publics ou privés.

Avec son savoir-faire manuel incomparable, cette entreprise dynamique, située au coeur des Côtes et dont le fonctionnement se voit assuré par le travail d'une poignée d'artisans de chez nous, contribue encore une fois à étendre la renommée de la paroisse de Saint-Dominique à toute la région maskoutaine.



Entreprise Chicoine et St-Onge en 1960 et l'entreprise actuelle.

8. Chicoine & St-Onge Inc. : manufacture de briques et de blocs de ciment

Le 2 novembre 1945, Jean-Baptiste Hébert vendit à Eddy Dubreuil un terrain, portant le numéro 252 du cadastre officiel de la paroisse, situé sur la rue Principale, à proximité de la fourche de la route du 7^e rang. Ce dernier entreprit de

construire, sur ce terrain vacant, une modeste manufacture de blocs de ciment. Le 23 mai 1952, Eddy Dubreuil refila son commerce à Adrien Bernard, lequel après à peine deux années d'opération le repassa entre les mains de Dominique Chicoine, Jean-Paul et Louis-Philippe St-Onge le 3 juillet 1954. C'est à ce moment que le commerce prit le vocable de « *Chicoine et St-Onge Enrg.* » Le 20 juin 1960, Dominique Chicoine et Jean-Paul St-Onge cédèrent la part qu'ils détenaient dans la compagnie à Gilles Chicoine qui devint par le fait co-proprétaire avec Louis-Philippe St-Onge.

Les principales activités auxquelles se livre actuellement l'entreprise, consistent à fabriquer et à vendre sur une grande échelle des blocs de ciment, des pierres artificielles, des briques, des allèges de châssis et même des accessoires de foyer. Cette spécialisation commerciale se voit assurée essentiellement par le travail à temps plein de huit employés compétents.

Parmi les nombreuses innovations notables apportées lors de ces dernières vingt années, soulignons, en 1962, le début du commerce opérationnel de la brique; en 1976, la construction d'un entrepôt de vaste superficie abritant un bureau et en 1977, la construction d'un garage aux dimensions adéquates pour la réparation de la flotte des six camions et des deux tracteurs-ascenseurs.

9. Les transports Adam



Valérien Adam au volant de son camion Ford 1929.

Depuis plus de cinquante ans, le camionnage, lié à l'extraction de la pierre, s'avère une des principales activités économiques de notre paroisse.

Parmi ceux qui, de père en fils, ont oeuvré dans le domaine du transport, mentionnons Valérien Adam et son fils Raymond.

Aujourd'hui, Raymond Adam dirige personnellement son entreprise considérable qui regroupe une trentaine d'hommes dont deux mécaniciens. Quelques-uns travaillent pour la compagnie de transport par camions « *Ray Adam & Fils Ltée* », constituée principalement d'une flotte de dix camions. Les autres employés travaillent pour la compagnie de transport par autobus « *Ray Adam Ltée* ». Cette dernière compagnie, en opération depuis les années 1962-1963, comprend dix-neuf autobus scolaires.

Raymond Adam obtint d'abord un premier contrat pour un groupe d'élèves de Saint-Dominique, et par la suite pour un groupe d'élèves de Saint-Valérien. À l'heure actuelle, l'impressionnante flotte d'autobus monopolise le transport des écoliers des trois paroisses suivantes : Saint-Dominique, Saint-Valérien et Saint-Pie. Ainsi, le transport de milliers d'écoliers de la région maskoutaine est assuré via la famille Adam.

Dès les débuts de l'entreprise, Valérien Adam s'est impliqué activement dans les affaires de Raymond en conduisant, entre autres, un autobus scolaire de 1963 à 1973 inclusivement.

Par ailleurs, la compagnie de transport par camions consiste en une flotte de dix véhicules dont l'un se révèle spécialement utilisé pour le transport de la chaux. Un autre véhicule, porte la licence « *L.* » Cette licence de transport, Valérien la possédait déjà en 1935; elle devint la propriété de Raymond en 1956. Ce camion est actuellement disponible pour tous genres de transports, pouvant même desservir la Baie de James, l'Ontario et les États-Unis.

Depuis 1954, Raymond Adam a obtenu un contrat de déneigement à Saint-Dominique. Ce genre de travail requiert l'utilisation d'un autre camion, avec équipement spécialisé, celui-là. La plupart des autres véhicules servent à transporter de la pierre concassée, du sable ou encore de la terre : tous matériaux fort utiles qui serviront à la confection des routes, à la construction domiciliaire et à la réalisation des aménagements paysagers par des terrasses et des jardins. Quant à la chaux, elle sert surtout aux besoins de l'agriculture; en effet la pierre à chaux broyée est l'amendement le plus utile pour corriger l'acidité du sol. La chaux peut être employée aussi pour la fabrication du mortier ou encore le blanchiment des granges et même des piquets.

Quelques camions sont également utilisés pour le transport du sirop, au printemps. Soulignons que le commerce du sirop chez les Adam remonte à trois générations.

Retournons au début de l'entreprise des Adam et examinons l'activité du camionnage qui s'amorçait à Saint-Dominique à l'époque. En 1929, Valérien Adam se procura de la compagnie Ford un camion tout neuf, à roues simples et de la force d'une tonne, qui lui coûta \$1000.00; ce qui s'avérait une somme assez importante en ce temps-là. Sur ce camion simple, Valérien dut faire ajuster une plate-forme chez Origène Laframboise de Saint-Valérien.

Dans le temps, les camionneurs Adam livraient surtout du sable et du gravier pour les routes et, de temps à autre, de la chaux. De plus, il ne faudrait pas oublier que durant les premières années d'opération de l'entreprise, les camionneurs de-

vaient charger et décharger leur voyage exclusivement à la petite pelle, faute de mécanismes hydrauliques.

En 1930, malgré la crise, il y avait le pavage des routes de la province qui s'opérait activement et le camionnage se révélait alors en pleine expansion au point que la famille Adam en investissant davantage, s'approvisionna en nouveaux équipements, durant l'extension des marchés. On comptait plus de soixante-cinq camions à Saint-Dominique.

En dépit de la crise économique, ces vaillants camionneurs gagnaient en moyenne \$15.00 par jour, selon la distance franchie, pour effectuer la livraison d'environ une dizaine de voyages. Sur ce maigre revenu, Valérien devait payer un employé 25¢ du voyage et en plus la consommation en carburant du véhicule à 25¢ le gallon.

Même si ces revenus nous paraissent, à prime abord, ridicules aujourd'hui à cette époque, ils faisaient sérieusement l'envie de ceux qui les voyaient sillonner les routes à grande vitesse parfois. Certains gens avaient alors l'impression que ces travailleurs concouraient à s'amasser une véritable mine d'or. Quel jeune de l'époque ne convoitait-il pas de posséder pour lui seul son propre camion ?

Dans l'entourage de Valérien Adam, puisqu'il est principalement question de ses activités, nous retrouvons Gaston et Raoul Dupont. Ces derniers, avaient débuté à son service, dès 1927. En 1928, s'ajoutaient Lucien Cordeau, Émile Roy, Donat Deslandes, Noé Minette et plusieurs autres.

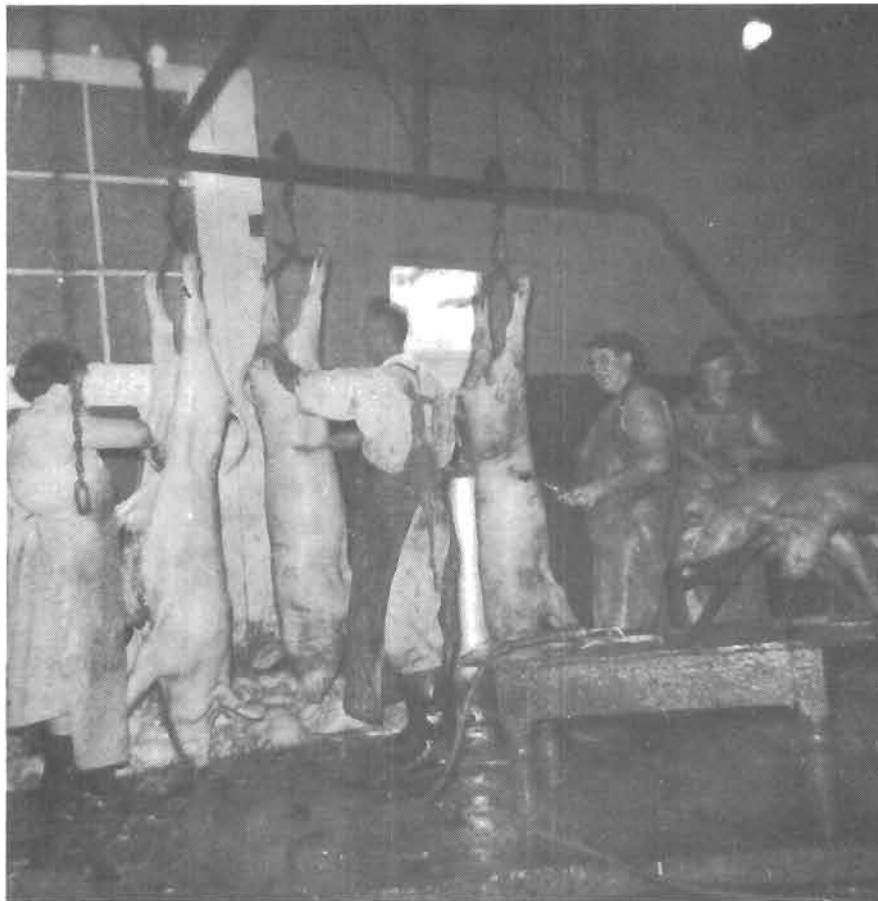
Le travail se révélait assez ardu, malgré l'apparence du conducteur assis sur son siège, et la semaine était bien souvent longue de six jours. Ce n'est que, quelques années plus tard, que le travail du camionnage s'interrompt le samedi midi. Alors, quelques-uns profitaient de cette demi-journée de congé pour flâner un peu à la ville, prendre un verre à l'hôtel du Marché, ou encore un café au « *Restaurant des Côtes* ». Les camionneurs ressentaient le besoin de se rencontrer amicalement pour évaluer le travail de la semaine écoulée et discuter des futurs contrats les plus avantageux pour la semaine à venir.

Le dimanche représentait la journée sacrée. Tous les chantiers étant fermés, chacun en profitait alors pour se la couler douce. C'est ainsi que pendant cette journée de répit bien méritée, le camion servait non seulement au transport des matériaux, mais aussi au trimbalement de la famille et des amis : pour aller à la messe, rendre visite à la parenté et au voisinage ou encore assister à une joute de balle-molle, le sport en vogue. Tout le monde pouvait allégrement monter à bord des camions des Adam. Telle était la belle vie des années trente, quarante et cinquante.

(Références : Berthe Adam Regnaud).

10. L'abattoir du village

Joseph Richer, propriétaire de l'abattoir où l'on débitait des porcs, vendit à Albert Gaucher sa modeste entreprise artisanale, le 28 février 1924. Ce dernier opéra le commerce durant quinze ans, après quoi l'établissement passa aux mains de Grégoire Gaucher le 26 août 1939. Celui-ci, après à peine deux années d'exploita-



Intérieur de l'abattoir du village en 1955. De gauche à droite. Laurette et Rolland Jodoin. Laure Laliberté et Madeleine Harnois.

tion, le refile à Rolland Jodoin le 20 octobre 1941. C'est à ce moment que l'entreprise prend graduellement de l'ampleur, tout en conservant la vocation première de l'abattoir spécialisé dans le dépeçage du porc, qu'on se procure chez les cultivateurs de la paroisse et des environs. Ce dernier continue d'opérer le commerce pendant vingt ans puis vend à Gaétan Bernier, le 18 avril 1961.

Ce nouveau propriétaire, continuant principalement l'abattage des porcs, apporta beaucoup d'amélioration techniques importantes au cours de ces seize années d'exploitation. Finalement, les Salaisons V. Courchesne et Fils Ltée se portent acquéreurs de l'entreprise le 1er août 1977.

Ce commerce déficitaire, n'étant pas rentable, se voit dans l'obligation de fermer ses portes en juin 1981, mais non définitivement puisqu'il ouvre de nouveau à l'hiver 1982-1983, sous l'administration de P.-André Bonneau, commerçant d'animaux de Saint-Simon.

LES SERVICES

Parallèlement aux commerces et aux petites entreprises qui participent à l'activité économique de la paroisse et à sa constante évolution, soulignons que des services ont été habilement instaurés, à l'initiative de promoteurs avertis, afin de répondre aux autres exigences de la communauté paroissiale en matière de santé (clinique et pharmacie), de commodité au foyer (téléphone et électricité, de transactions monétaires (banque et caisse populaire) et de protection civile (service d'incendie).

1. Les services de la santé.

La clinique médicale

Depuis le 19 juillet 1982, il ne s'avère plus nécessaire de se rendre à Saint-Hyacinthe pour une consultation médicale ou même au Centre Médical Honoré-Mercier pour des soins d'urgence, puisqu'effectivement deux médecins ont ouvert un bureau à la clinique médicale située au sous-sol de l'Hôtel-de-ville. Daniel Gauthier et Robert Duranseau, médecins, se partagent chacun un horaire de travail établi pour recevoir les patients. Jusqu'à présent, quelques personnes âgées ont eu même l'avantage d'une visite à domicile pour les cas urgents; ce qui démontre parfaitement bien que l'esprit d'altruisme et d'entraide n'est pas encore en voie d'extinction à Saint-Dominique, rarissime peut-être, mais non totalement disparu.

Pharmacie Nicole Lussier

Une pharmacie, ouverte depuis septembre 1982 et située sur la rue Deslandes, permet de répondre avec une immense satisfaction aux paroissiens qui depuis fort longtemps étaient fatigués de se rendre à Saint-Hyacinthe pour quérir quelque médicament ou produit pharmaceutique. La propriétaire de ce nouvel établissement, Nicole Lussier, toujours très sympathique et disponible, sait accueillir ses clients en leur donnant les renseignements désirés.

2. La compagnie de téléphone rural

Dès 1923, il est question d'un projet d'envergure pour l'implantation d'une ligne téléphonique à Saint-Dominique. Afin de réaliser cette innovation, la paroisse se dote d'une compagnie associée à la Compagnie téléphonique des cultivateurs de la province de Québec, secteur Saint-Dominique :

« Le 12 décembre 1923, Saint-Dominique

A une assemblée des actionnaires de la compagnie de téléphone rural de Saint-Dominique, Québec, à laquelle M. Louis Chicoine a été nommé président de l'assemblée et MM. Euclide Fugère, Osa Plouffe, Henry Vincent, Joseph Laplante, directeurs de la compagnie.

Nous soussignés, autorisons, M. Alexandre Marcotte à faire l'achat de tout le matériel pour construire la ligne téléphonique projetée.

*Signé, Louis Chicoine, Euclide Fugère,
Henry Vincent, Joseph Laplante,
Osa Plouffe. »*

Dès lors, les habitants furent en mesure de compter sur l'installation de boîtes téléphoniques dans les foyers de la paroisse qui le désiraient en commençant par

le village, bien que d'après la tradition orale, quelques boîtes téléphoniques eurent été installées aux Côtes quelques huit années auparavant. Ainsi Elzéar Lapointe aurait possédé, vers 1916-1917, le premier téléphone à Saint-Dominique; sa sonnerie équivalait à un grand coup et un petit coup; c'est Aldéi Lemieux qui toujours d'après la tradition, aurait été le deuxième abonné. Mais faute de pouvoir vérifier avec exactitude les allégations des quelques doyens, il apparaît que les premiers téléphones firent leur apparition avec l'inauguration de la compagnie.

En 1924, après de multiples négociations et ententes, la Compagnie du téléphone rural est officiellement établie à Saint-Dominique. Le bureau-chef se trouve situé à Saint-Simon. Lors d'une assemblée des actionnaires de la compagnie, tenue le 2 février 1924, par les directeurs du téléphone rural de Saint-Dominique, une résolution fut formulée à l'effet que le prix de location des boîtes téléphoniques aux contribuables qui en feraient la demande, soit fixé au taux de \$15.00 par année pour un engagement d'au moins deux ans, et \$17.00 pour un engagement d'une durée inférieure à un an. Sur cette même proposition, il fut convenu que Raymond Lapierre soit engagé comme premier secrétaire-trésorier de la société de téléphone. En conséquence, la compagnie s'engagea à son égard de lui fixer une boîte centrale à son magasin pour son usage personnel, le coût et l'entretien représentait son salaire annuel.

Le central était ouvert dès sept heures le matin et fermait à neuf heures le soir. A la suspension du service du central, un grand coup était sonné par l'opératrice sur toutes les lignes communes sur lesquelles on comptait facilement de trente-cinq à quarante abonnés par ligne, au début de l'entreprise.

Déjà, le 8 juillet 1924, l'installation allait bon train, les dépenses encourues pour l'installation de la ligne s'élevaient à \$5602.59, et le parachèvement du réseau semble s'être terminé en 1925 à un coût total approximatif de \$6000.

Connaissant l'attrait des paroissiens de Saint-Dominique pour les nouveautés de tous genres lancées sur le marché, il n'est pas étonnant que plusieurs, bien que n'ayant aucunement les moyens de se payer un tel service, se prévalurent d'acquiescer, tel un phénomène divin, la spectaculaire invention.

Entre 1925 et 1935, Eugène Chagnon, garagiste, au service des abonnés et des actionnaires, assure l'entretien de la ligne téléphonique de la Compagnie du téléphone rural de la paroisse, et ultérieurement, Origène Dubreuil fût chargé de pourvoir au même service.

Graduellement, le téléphone, devenu un usage courant, s'implanta dans les moeurs de la communauté.

Le 27 février 1961, lors d'une pluie verglaçante qui avait appesanti lourdement les lignes téléphoniques, un grand nombre de poteaux penchèrent tellement que les broches se rompirent d'un seul trait, interrompant de la sorte les communications durant plusieurs jours dans la paroisse. De même, cette catastrophe avait considérablement endommagé les lignes électriques. Les abonnés du village en souffrirent pendant environ trois jours alors que ceux du Brûlé, moins chanceux, furent privés de ce service durant cinq jours.

À la suite de ces dégâts, le coût de réparation de ligne du téléphone rural exigeait des dépenses trop onéreuses pour les moyens des contribuables. C'est alors que les actionnaires songèrent à adresser une demande à la compagnie Bell Canada pour subvenir à ce service. Le temps que le projet reçoive l'assentiment de diverses parties en cause, les lignes furent donc temporairement réparées pour continuer d'assurer le service requis. Ce n'est qu'à l'été 1962 que Saint-Dominique connut l'avantage du service de Bell Canada, beaucoup plus expéditif et moderne et surtout de caractère moins artisanal, avec ses quatre ou cinq abonnés sur une même ligne, comparativement au système rural où l'on en comptait une vingtaine !

Lorsqu'un appel s'acheminait du central au téléphone rural, bien qu'il était formellement interdit de violer le règlement énoncé, selon lequel, il était défendu d'écouter sur les lignes et ce, sous peine d'une sévère amende, l'on entendait aussitôt décrocher les récepteurs et les « *colporteurs de ragots* » qui écorniflaient les lignes s'en donnaient à coeur joie. L'utilisation du téléphone ne représentait donc pas, à vrai dire, le moyen idéal pour livrer une conversation personnelle.

Pour effectuer un appel à l'extérieur, il fallait sonner au central, demander la communication, et pour un message urgent, un long coup de sonnerie suffisait à inviter les gens à tendre patiemment l'oreille sur le récepteur et la nouvelle, tel un can-can typique de la communauté rurale, se répandait comme une traînée de poudre.

3. L'électricité

La Southern Canada Power, de Saint-Hyacinthe, prévoyait se rendre à Saint-Dominique pour procurer cet autre service essentiel à la modernisation de la paroisse. C'est ainsi que l'année 1926 connut les travaux de creusage pour les poteaux, l'installation de transformateurs et d'autres appareils sophistiqués pour l'époque, afin d'obtenir le courant électrique.

Heureux les gens qui pouvaient se permettre ces commodités considérées comme luxueuses; et encore là, souvent seules, les maisons avaient l'avantage d'être électrifiées. Mais progressivement, l'installation des lignes électriques se rendit aux autres bâtiments de la propriété rurale.

En 1927, les résidents du village furent en mesure de bénéficier les premiers de l'éclairage le soir; cet éclairage s'étendait jusqu'à la limite du village du côté sud-ouest.

À Saint-Dominique, dans l'église et dans les endroits publics, l'éclairage était possible au moyen du gaz naphthalène alors que dans la plupart des foyers la lampe à l'huile était communément déposée sur une table ou suspendue au mur avec un réflecteur qui répandait la lumière dans toute la pièce.

En 1944-1945, la Southern Canada Power permit aux autres résidents de Saint-Dominique de jouir d'un progrès notable, en offrant la possibilité d'électrifier les rangs. Plusieurs cultivateurs se prévalurent de l'opportunité et connurent l'avantage remarquable de s'enquérir de plusieurs commodités, en particulier par l'installation de trapeuses mécaniques et de système de réfrigération.

Le 1er mai 1963, la Southern Canada Power s'incorpora dans le groupe des compagnies nationalisées, sous le gouvernement Lesage, avec l'apposition de la nouvelle étiquette Hydro-Québec. Cette société d'État, en plus d'un service compétent donné à moindre coût, procura essentiellement l'avantage d'offrir aux abonnés qui le désiraient, d'opter pour le mode de versements mensuels égaux, afin de leur permettre d'équilibrer leur budget.

En 1945, le tarif mensuel minimal s'élevait approximativement à \$3.25 alors qu'en 1983, il indique \$7.35 plus les frais de consommation individuelle et kilowatts-heures.

4. La Banque

D'après les dires de plusieurs « anciens » du village, il appert que dès 1900, une succursale de la Banque Canadienne Nationale ouvrit ses portes au village dans la résidence de J.-C. Fagnan. Longtemps, un de ses gérants fut Rémi-N. Côté.

Entre autres, le Dr. St-Pierre tint pendant de nombreuses années l'établissement jusqu'à ce que l'agence de la B.C.N. à Saint-Dominique, déménage ses pénates, coffre-fort, livres et papiers chez Elzéar Deslandes. Yvette son épouse fût à l'emploi de cette agence jusqu'à la fin de mars 1972, date de la fermeture. En effet, les ordinateurs faisant leur entrée sur le marché, et en particulier en plus grand nombre dans le domaine bancaire propice à ces installations pour un service expéditif et sur, il devenait pratiquement impossible alors de fournir un tel équipement spécialisé aux plus petites agences, surtout pour les moins rentables. C'est pourquoi l'établissement ferma définitivement ses portes à Saint-Dominique.

En guise d'anecdote, les huit années d'opérations de la succursale au domicile d'Elzéar Deslandes, se passèrent assez calmement jusqu'à cette nuit fatidique durant laquelle le système d'alarme décida de se déclencher subitement chez Léonidas Loisel; ce système était en fait relié à la banque. Celui-ci par devoir fit appel aux policiers de Saint-Hyacinthe et avec quelques amis du village, craignant une tentative de vol, se précipita exceptionnellement chez la famille Deslandes pour leur porter secours. N'apercevant aucun mouvement dans la banque, tous les croyaient ligotés et se préparaient vainement à défoncer sauvagement la place quand les Deslandes se réveillèrent soudainement.

Les sauveteurs ainsi que les occupants de la banque en furent quitte pour une bonne peur, car le lendemain, ils réalisèrent tout penauds et avec stupéfaction, qu'il s'agissait uniquement d'une défectuosité technique du système d'alarme.

5. La Caisse Populaire de Saint-Dominique de Bagot

À l'initiative des paroissiens de Saint-Dominique qui constataient l'implantation de ce nouvel établissement dans la région environnante et qui s'intéressait particulièrement de plus en plus à l'évolution du mouvement d'Alphonse Desjardins, caractérisé par le coopératisme financier pro-québécois, une caisse populaire vit le jour à Saint-Dominique aux besoins des clients.

La Caisse populaire de Saint-Dominique de Bagot fut fondée officiellement le 12 mars 1951, à la demande de 79 personnes qui signèrent le document de fonda-



Caisse populaire construite en 1966. À l'arrière plan, on voit le bureau de poste.

tion et la déclaration de société. Cette demande de fondation, fut entreprise à la suite d'une conférence donnée par M. Lucien Pilon représentant l'Union Régionale de Saint-Hyacinthe des Caisses populaires Desjardins.

Le premier Conseil d'administration était composé de :

MM. Lionel Daigle, président-fondateur
 Denis Dion, vice-président
 Réginald Dubreuil, secrétaire-gérant
 Georges Gatién
 Lucien Chicoine
 Origène Dubreuil
 Roméo Beauregard

La première Commission de crédit était composée de :

MM. Arthur Benoit, président
 Gérard Fugère
 Adrien Bernard

Le premier conseil de surveillance était composé de :

MM. Olivier Gaudette, président
 Camille Gaudreau
 Roland Chagnon

La Caisse a tenu ses opérations dans la maison de M. Réginald Dubreuil jusqu'au 26 avril 1955. Celui-ci démissionna de son poste à ce moment.

M. Lionel Loiselle est engagé le 26 avril 1955 comme secrétaire-gérant et Mme Rachel Loiselle comme assistante-gérante. La Caisse emménagea chez M. Loiselle à la fin avril 1955.

Le 13 janvier 1964, la Caisse acheta le terrain où elle est située actuellement.

La construction de l'immeuble de la Caisse est autorisée par une assemblée spéciale des membres le 9 novembre 1966. Le contrat est signé avec le contracteur le 16 novembre 1966.

M. Lionel Loiseau démissionne le 25 janvier 1967 et est remplacé par Mme Rachel Loiseau comme secrétaire-gérante.

La Caisse inaugure ses locaux le 19 février 1967.

Mme Rachel Loiseau démissionne le 17 avril 1968, mais demeure en poste jusqu'au 1er novembre 1968.

M. André Côté est engagé comme secrétaire-gérant le 1er novembre 1968. Il demeure en poste jusqu'au 27 avril 1970, date de sa démission.

M. Yves Bouffard est engagé comme gérant le 18 juin 1970. Il démissionne le 29 septembre 1970.

M. Léon Davignon est engagé comme gérant le 15 octobre 1970. Il démissionne le 25 janvier 1972.

M. Robert Lefebvre est engagé comme gérant le 12 février 1972.



Conseil d'administration : 1ère rangée de gauche à droite, Laurent Dion vice-prés., Denis Adam président, Bertrand Dion secrétaire. 2e rangée même ordre, Florian Flibotte, Fernand Beauregard administrateurs, Gilles Aubé directeur, Guy Poirier et Philippe Benoit administrateurs.

Un projet d'agrandissement du local et de construction d'une voûte est approuvé le 18 mars 1976. Le contrat est signé avec le contracteur le 16 août 1976. Les travaux sont terminés le 15 novembre 1977.

La caisse se dote d'un système des données en août 1977.

Le 4 juillet 1979, M. Robert Lefebvre démissionne de son poste de gérant.

Le 20 août 1979, M. Gilles Aubé est engagé comme gérant.

En août 1980, M. Gérard Fugère est honoré par la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska pour ses 25 ans de bons et loyaux services comme commissaire de crédit à la Caisse populaire de Saint-Dominique de Bagot.

Le 9 avril 1981, la Caisse fait l'acquisition du terrain situé à l'arrière de l'immeuble actuel en prévision des besoins futurs.

Le 25 avril 1981, une fête populaire a lieu pour commémorer le 30^{ième} anniversaire de fondation de la Caisse. Une plaque portant l'inscription de tous les administrateurs ayant siégé sur l'un des trois Conseils de la Caisse, est dévoilée par M. Lionel Daigle, président-fondateur et M. Denis Adam, président actuel.

Le 11 juin 1981, la Caisse adhère au service Visa-Desjardins.

En novembre 1982, M. Denis Dion est honoré pour ses fidèles et loyaux services par les autorités de la Caisse Populaire de Saint-Dominique.



Commission de crédit : Assis, Gilles Aubé directeur, debout, gauche à droite, Paul-Émile Drouin commissaire, Jacques Lambert secrétaire, Robert Houle président.



Conseil de surveillance : Assis, Gilles Aubé directeur, Jean-Maurice Bousquet président, Germain Légaré conseiller, Yvon Mathieu secrétaire.

6. Les principaux incendies et le service d'incendie de Saint – Dominique.

Le premier incendie d'envergure à Saint – Dominique a tellement marqué les gens, qu'aujourd'hui encore, il sert de nom à un rang. Vous le devinez probablement. Il s'agit du « *Brûlé* » l'ancien rang Saint – Dominique par delà l'église et qui se dirige vers Sainte – Cécile de Milton. D'après certains témoignages oraux, il se serait allumé un vaste incendie dans les lisières de terre noire qui détruisit plusieurs hectares de forêts dans Saint – Dominique et Saint – Pie vers 1850 à 1860. Ce feu, paradoxalement, avait eu pour effet bénéfique d'accroître considérablement les défrichements dans ce rang et par conséquent de permettre à l'agriculture de s'y implanter plus rapidement.

Dans le 7^e rang, plusieurs se souviennent de l'incendie dévastateur du 1^{er} mai 1937. Il prit naissance dans un tas de résidus devant la grange appartenant à M. Emile Bousquet. La grange de ce dernier fut totalement rasée par le feu. Le vent se mit de la partie, et transporta les étincelles jusque chez le deuxième voisin, Oliva Bernard, y détruisant sa grange. De l'autre côté du chemin, Gélas Houle reçut également la visite du feu. Les cultivateurs réussirent à la circonscrire en le voyant s'attaquer là aussi à sa grange. Hélas ! Napoléon Bernier fut moins chanceux car l'élément destructeur ravagea complètement sa maison et sa grange, puis Henri Vincent vit sa grange prendre en feu à son tour. Les voisins du rang se rendirent en hâte, débordant d'énergie pour combattre le fléau mais ne fournissaient guère à creuser des tranchées et à transporter suffisamment d'eau avec les chaudières mises à leur disposition pour éteindre l'incendie dévastateur. Pour employer l'expression du temps, le feu courait les champs jusqu'au cordon des terres ! L'incendie des terres revêtait l'ampleur d'un immense brasier. Le vent transportait des brindilles d'herbe sèche, et ces dernières allumaient de nouveaux foyers d'incendie jusqu'à trois, quatre, cinq arpents de distance. Il est vrai que ce printemps 1937 fut bien sec.

Cette année – là fut vraiment médiocre à tous les points de vue pour les agriculteurs, à l'automne plus précisément le 20 septembre, une grange, propriété d'origène Dubreuil, reçut à son tour la visite du feu et fut complètement détruite. On venait tout juste d'y engranger du grain et de la paille bien sèche. Le grenier bien comble de foin crépitant d'étincelles ne facilita pas la tâche aux pompiers du temps. A cette époque, on retrouvait les remises, surnommées les « *sheds* » de l'église, là où se trouve actuellement la rue Saint – Dominique et la Caisse populaire. Lorsqu'un incendie se déclarait, tous accouraient rapidement aux remises pour porter secours aux sinistrés. Cette fois là, ce fut Henri Dubreuil qui attela ses chevaux sur la « *pompe à feu* » rangée sous les remises de l'église. Cette pompe qu'on installait sur un puits était actionnée par quatre hommes qui pompaient l'eau sur le feu à tour de bras, comme des forcenés. Un manque d'organisation notoire et une défaillance dans l'entretien de la pompe ne contribuèrent pas à l'amélioration de l'efficacité du travail des apprentis pompiers lesquels s'acharnaient vainement à lutter contre un gigantesque fléau démesurément inégal à leurs forces. Les boyaux entassés pêle – mêle dans un coin n'étaient pas vérifiés adéquatement, ils étaient bien souvent sectionnés et troués, et lorsque les pompiers volontaires du temps venaient dans l'urgence pour s'en servir, il n'était pas rare de constater des

fuites d'eau déplorables ici et là. Dans ce cas là, on imagine qu'il s'avérait extrêmement difficile de maîtriser un feu de grange, remplie de foin séché, lorsque les pompiers détenaient en mains des boyaux troués et une petite pompe mue par simple force manuelle. Origène Dubreuil raconta qu'une corvée fut organisée et que sa grange fut reconstruite en l'espace de cinq semaines seulement.

Un autre qui évoque bien des souvenirs fut celui du 2 avril 1946, où la foudre alluma l'incendie qui détruisit entièrement l'église de Saint-Dominique vers les deux heures du matin. D'après le témoignage de certains anciens, la cause de l'incendie serait imputable à un paratonnerre défectueux. Selon les oui-dires, il neigeait à gros flocons. Elle fut reconstruite et l'inauguration officielle de la nouvelle église eu lieu en 1948 sous le règne du curé Gaudette. En attendant la reconstruction de celle-ci, les fidèles afin de participer aux offices se rendaient à la « *grange*, » communément baptisée, et située à proximité du presbytère. Cet édifice fut déménagé et transformé en usine de couture comme nous l'avons vu précédemment.

En 1951, la maison, le garage ainsi que la salle appartenant à Eugène Chagnon brûlèrent à la fin de janvier. De la gasoline s'était répandue sur le plancher, et s'écoula jusqu'au poêle. L'émanation en contact avec la grande chaleur du poêle causa une explosion si violente, qu'un mur du garage, soufflé par l'explosion, tomba littéralement par terre. Inutile de dire que l'élément destructeur s'étendit à toute la bâtisse la détruisant entièrement. Les pompiers de Saint-Hyacinthe répondaient maintenant aux alertes mais les réserves d'eau insuffisantes n'améliorèrent pas la situation. Le puits siphonné se vidait excessivement vite avec les pompiers de Saint-Hyacinthe et l'on ne venait jamais à bout de maîtriser adéquatement les incendies.

Vers 1951, le restaurant détenu par Ernest Viens et la maison d'un commerce de tissus appartenant au marchand Longpré brûlèrent à proximité du couvent-école situé sur la rue principale au village.

Le 4 août 1952 fut une journée fatidique pour Ephrem St-Onge. En pleine récolte, au moment où il battait son grain, un incendie se déclara fatalement dans sa grange, remplie de paille sèche qui se consuma très rapidement.

Vers les années 1965, un dénommé Dumaine perdit deux de ses enfants dans l'incendie de sa demeure. L'action mortelle du feu fut probablement le résultat, d'après une enquête effectuée, d'un surchauffage d'aliment sur la cuisinière électrique. La résidence de la famille Dumaine était située rue de la Côte, à proximité du terrain de golf.

Le 26 mars 1970, un événement des plus tragiques frappait avec désolation une famille de Saint-Dominique. Vers vingt-deux heures, ce jeudi saint, la foudre tomba sur la maison de Camille Lapointe, allumant l'incendie à sa demeure. Quatre des enfants Lapointe, c'est-à-dire Liliane, Cécile, Marie-Eve et Robert périrent dans l'incendie par la suite, un rapport d'incendie divulgua que deux enfants furent tués par la foudre alors que les deux autres furent asphyxiés, par la fumée. Consternés qui se rendirent sur les lieux du sinistre, qualifié des plus tristes que Saint-Dominique ait connu.

Le 12 avril 1979, une autre tragédie frappa Saint-Dominique. Il s'agit de l'incendie criminel de la demeure des Bouthillette. Par une bizarre coïncidence, l'événement survint un Jeudi saint, comme pour la famille Lapointe en 1970. Ce jeudi saint s'avéra la dernière journée de Michel et Ginette Bouthillette, après qu'on eut mis le feu à leur maison, un mois après l'incendie de leur cabane à sucre.

Le 9 septembre 1979, après un incendie à Sainte-Cécile de Milton, l'un des pompiers de la brigade de Saint-Dominique, Richard Dépault, exténué par son travail retourna chez lui. Peu après, il ressentit quelques malaises et on le transporta d'urgence à l'hôpital Honoré Mercier où il rendit l'âme dans la nuit. En mémoire et en respect de la personne de M. Dépault, le service d'incendie décida de ne jamais confier son numéro à une autre personne. Richard Dépault portait le numéro neuf.

* * *

A la suite de cette rétrospective des incendies de 1937 à 1952, il est indéniable de constater que le manque d'équipement et la pénurie d'eau constituaient sans contredit une entrave sérieuse à la lutte aux incendies.

Il y a quelques années, la taxe de vente des commerces de la municipalité rapportait 2% à cette dernière. Saint-Dominique avait l'avantage d'avoir les Carrières, dont le chiffre d'affaires substantiel, permit à la municipalité de placer certaines sommes d'argent en banque. Une fois les goussets bien remplis, la campagne et le village décidèrent de se procurer pour la première fois un camion-incendie. Le 9 janvier 1963, une résolution fut entérinée au Conseil municipal pour que MM Albert Paradis et Réginald Dubreuil signent le contrat d'achat d'un camion-incendie, de la maison Pierre Thibault Canada Ltée, au montant de 16 000\$. La livraison de ce camion devait s'effectuer en juin 1963. Ce camion de marque Chevrolet 1964, équipé d'une pompe de 500 gallons de classe I, fut le premier à sortir de l'usine de Pierreville, monté avec une valve manuelle sur le côté empêchant la pompe de se vider entre les changements de raccords aux camions citernes. De même, en juin 1963, une décision fut prise d'acheter un camion-citerne International 1953, un six roues ayant une capacité de réserve de 1 300 gallons d'eau.

Le 18 juin 1963, l'achat d'un camion citerne G.M.C. 1953, d'une capacité de 2 000 gallons, fut conclu avec Georges Ménard, de Saint-Pie, pour le prix de 2 000\$.

Le 15 octobre 1963, il fut résolu de faire entreprendre la construction de la caserne des pompiers, par Osias Lemieux, au coût de 13 440\$. Elle fut choisie comme la meilleure soumission, à côté de celle des Entreprises Saint-Pie qui s'élevait à 19 370\$ et de celle de Pavages Maska qui s'élevait à 15 000\$.

Le 26 novembre 1963, il fut résolu d'acheter une « pompe quatre pouces » à remorquer derrière le camion-incendie, de la compagnie Bruck Mills, de Cowansville, au montant de 1 000\$.

Le 3 mars 1964, une résolution fut passée dans le but d'autoriser le chef à nommer son sous-chef et ses assistants de même que les pompiers.

Le 1er septembre 1964, on procéda à l'ouverture officielle de la caserne des pompiers et la fête du 27 octobre de la même année, fut couronnée par la bénédiction de la caserne et des camions-incendies.

À l'été 1965, un premier cours fut prodigué par la protection civile, dont le professeur était Rosaire Girard, capitaine des pompiers de Saint-Hyacinthe.

Plus tard, le petit camion citerne-International à six roues fut vendu à la municipalité de Sainte-Hélène. On préféra lui substituer un camion plus moderne, une citerne International 1964 à dix roues, avec la capacité d'un réservoir de 3 200 gallons. En 1972, la municipalité acheta deux camions, de marque Dodge 1971, équipés de dix roues avec une capacité de 3 500 gallons chacun. Quant aux deux vieilles citernes, elles furent vendues à la municipalité de Saint-Valérien.

De 1964 jusqu'à aujourd'hui, les chefs-pompiers se succédèrent dans cet ordre : Valérien Adam (1964-1965), Charles-Émile Houle (1965-1972) et Michelin Barbeau depuis 1972.

En 1964, la première équipe de pompiers était formée de :



Service des pompiers.

Chef :	Valérien Adam	9:	Richard Dépault
Sous-chef :	Philippe St-Onge	10:	Gilles Morin
Capitaines :	Fernand Chagnon	11:	Denis Daigneault
	Raymond Adam	12:	Raynald Chagnon
Lieutenants :	Gilles Chicoine	13:	Jean-Maurice Bousquet
	Michelin Barbeau	14:	Gérald Ménard
numéro 7:	Florent Chagnon	15:	Jean-Marie Couillard
8:	Normand Chicoine	16:	Maurice Guillemette

17: Raynald Richer
18: André Martin

19: Conrad Côté

L'équipe actuelle se compose de :

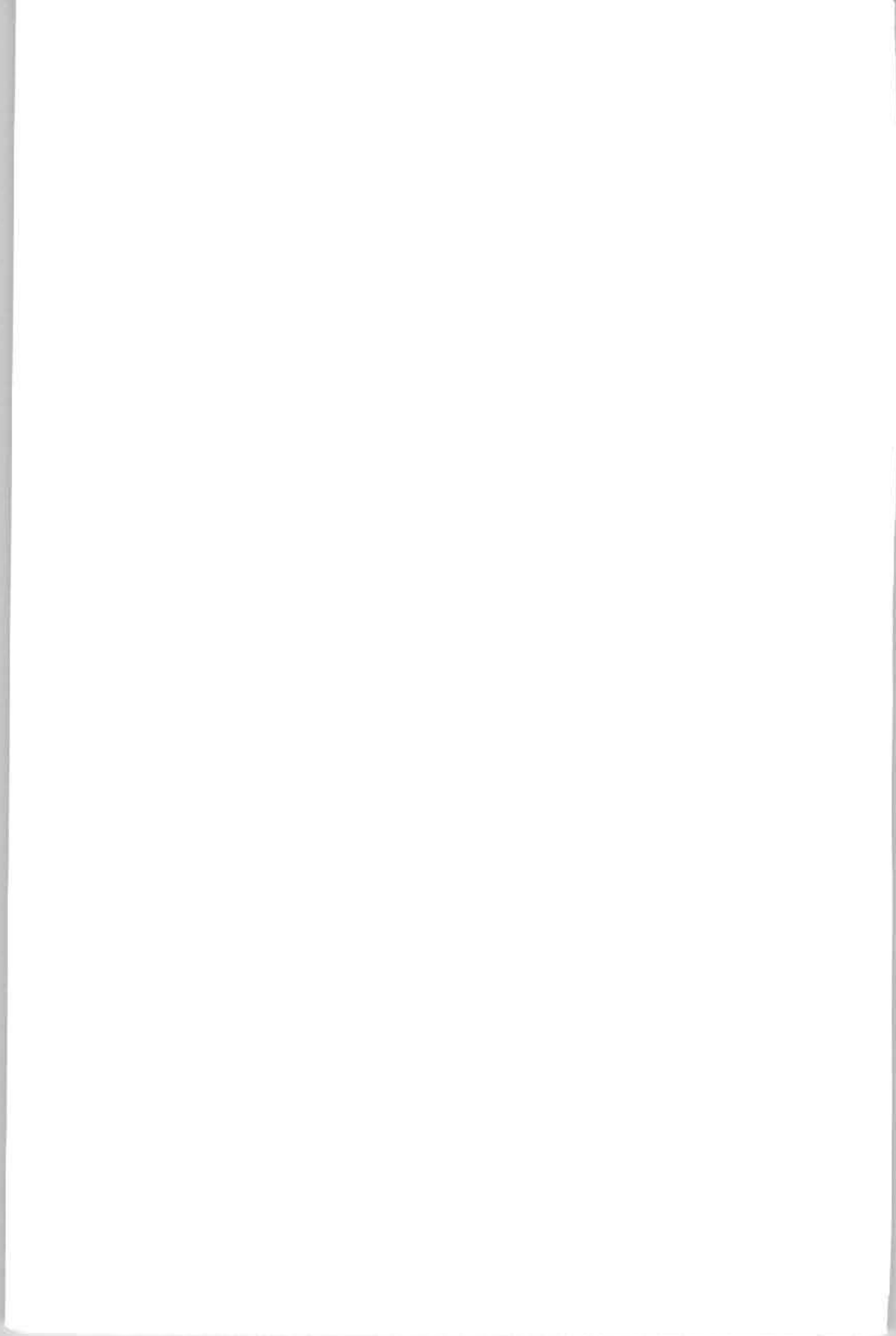
Chef : Michelin Barbeau
Sous-chef : Gilles Chicoine
Capitaines : Raynald Chagnon
Normand Chicoine
Lieutenants : Gilles Morin
Jean-Maurice Bousquet
Secrétaire-pompier : Jacques Mailloux
numéro 7: Florent Chagnon
8: Jean-Paul Lussier
11: Sylvain Chicoine

12: Michel St-Onge
13: René Barbeau
14: Michel Dubreuil
15: Pierre Auclair
16: Serge Leclerc
17: Raynald Richer
18: Réjean Garand
19: Conrad Côté
20: Benoît Chicoine
21: Sylvain Lussier
22: René Garand

(Références : Jacques Mailloux, secrétaire-pompier.)



Camions-incendie.



CHAPITRE ONZIÈME

REGROUPEMENTS SOCIAUX CULTURELS, RELIGIEUX, scolaires, récréationnels et sportifs

La paroisse de Saint – Dominique, dans le souci du plein épanouissement de ses citoyens, a toujours eu à coeur de satisfaire les besoins et aspirations du plus petit jusqu'au plus grand, pour ne pas dire du plus jeune, au plus âgé, en mettant sur pied nombre d'associations, d'organismes ou de regroupements, dans le but d'améliorer concrètement, par le déploiement d'actions significatives, le milieu dans lequel nous tous paroissiens, malgré les dissensions, vivons en plus ou moins parfaite harmonie.

1. Les regroupements sociaux – culturels

L'A.F.E.A.S.



Exécutif de l'A.F.E.A.S.

1ère rangée, Jacqueline Beauregard, 2è vice – prés., Monique Desgranges, conseillère, Rolande Codère, présidente, Micheline Bousquet trésorière, Lise Zanoni, secrétaire.

2è rangée : Lucienne Chagnon, Madeleine Paradis, Colette Chagnon, Rhéa Chicoine, conseillères. N'apparaît pas sur la photo. Jeanne Lagacé, 1er vice présidente.

L'A.F.E.A.S. se présente comme une association féminine d'éducation et d'action sociale qui existe, depuis août 1966. C'est un organisme à but non lucratif, évidemment réservé aux femmes. Il regroupe 34,000 membres au Québec, répartis dans treize régions différentes et qui travaillent au niveau local; régional et provincial.

C'est sous l'instigation du curé André Beaugrand qui souhaitait ardemment l'existence d'un tel mouvement à Saint-Dominique que le 19 avril 1967, au sous-sol de l'église, résonnait pour la première fois l'écho du mot A.F.E.A.S. sans que la majorité des dames réunies, en connaissent vraiment la signification.

C'est alors que Nellie Désautels, première présidente à la Fédération de Saint-Hyacinthe, leur fit connaître son origine. Un mouvement urbain C.E.D. (cercle d'économie domestique) et un mouvement rural U.C.F.R. (union catholique féminine rurale) existaient déjà, mais ne semblaient pas correspondre adéquatement et avec satisfaction aux nouvelles aspirations de la femme des années soixante.

Un congrès diocésain eut lieu au cours de l'année 1966, et après études, évaluations et ententes, les deux mouvements féminins se fusionnèrent pour former une association féminine d'éducation et d'action sociale, l'A.F.E.A.S., avec l'application, cependant, de buts différents.

Suzanne Boulay, secrétaire à la Fédération, donna des directives claires et précises pour assurer une bonne mise en oeuvre du cercle de Saint-Dominique et rédigea elle-même le procès-verbal de la fondation.

Voici les membres du premier conseil élu à Saint-Dominique : Huguette Barré, présidente; Cécile Beaugrand, vice-présidente; Ghislaine Breault, secrétaire-trésorière; et les conseillères : Mme Réal Chicoine (représentant le 7^e rang), Mme Marcel Robert (représentant le 9^e rang), Mme Francine Bouthillette (représentant le Brûlé), Mme Jean-Maurice Bousquet (représentant les Côtes) et Mme Jacques Lambert (représentant le village). A cette première assemblée, notions que trente-huit membres versèrent leur cotisation le soir même.

Dix présidentes se succédèrent par la suite (certaines ayant eu un terme relativement court) : Huguette Barré, Cécile Beaugrand, Thérèse Audy, Fleurette Fugère, Jeannine Beauregard, Irène Croteau, Christianne Robitaille, Hélène Chicoine, Jeanne Lagacé et Rolande Coderre, présidente actuelle.

Toutes ces présidentes oeuvrèrent conjointement avec la collaboration de leur conseil respectif en visant les buts précis de l'A.F.E.A.S.; éveiller les membres à leurs responsabilités en les engageant à agir, face aux problèmes et aux exigences de la famille et de la société en général.

En plus des activités des présidentes qui veillent à assumer la direction des soirées de rencontres, les responsables des comités et commissions méritent notre admiration puisque celles-ci travaillent, le plus souvent, dans l'ombre pour arriver à rendre les réunions plus intéressantes.

Quant à l'éducation sociale, soucieuse du partage et de la communication entre les femmes, elle y est élaborée avec soin, et à l'occasion, des invités spéciaux trai-

tent de sujets divers, qui permettent de faire bénéficier les membres d'un savoir accru convergeant vers la défense de leurs intérêts en les renseignant, par exemple, sur les nouveaux règlements civils.

A la section art ménager, c'est la révélation impressionnante de découvertes à chaque fois que les dames démontrent leurs talents en présentant des articles de bon goût en couture, en tissage, en tricot etc..., ou en donnant une kyrielle de recettes qui respectent même les normes d'une diète ou d'une saine alimentation.

Aussi, de nombreux cours d'éducation populaire sont organisés par des responsables attentives aux désirs exprimés, par exemple, dans des domaines aussi importants que les relations humaines (motivation et pensée positive), les cours d'informations sur le système métrique etc...

Par ailleurs, des déléguées de l'association de Saint-Dominique assistent aux soirées de secteur, congrès régional et provincial dans le but de prendre les informations requises, de voir se dérouler l'étude des résolutions et de prendre position face aux recommandations proposées.

D'un autre point de vue, lorsque le conseiller moral, le curé de la paroisse, est invité à prendre la parole lors des réunions, celui-ci apporte une note de spiritualité bien nécessaire au sein d'un cercle qui se respecte.

Voici les responsables actifs pour l'année en cours 1982-1983 et qui occupent différents postes au sein de l'A.F.É.A.S.

Présidente : Rolande Coderre
1ère vice-présidente : Jeanne Lagacé
2e vice-présidente : Jacqueline Beauregard
Conseillères : Lucienne Chagnon (9e rang)
Gisèle Chagnon, Monique Desgranges, depuis février 1983 (le village)
Rhéa Chicoine (7e rang)
Madeleine Paradis (les Côtes)
Nicole Gingras, Colette Chagnon, depuis janvier 1983 (le Brûlé)
Secrétaire : Lise Zannoni
Trésorière : Micheline Bousquet-Daudelin

COMITÉ D'ÉDUCATION :

Responsable : Danielle Daboval
Action sociale : Thérèse Chicoine
Action urbaine : Gisèle Chagnon
Action rurale : Jacinthe Gauthier
Nicole Gingras
(Colette Chagnon, depuis janvier 1983)
Formation : Lise Lacoste

ARTS MÉNAGERS : Responsable : Simone Bernard

Devise de l'Aféas : Unité - Travail - Charité

Thème de l'année : « *S'unir pour progresser* ».

L'A.F.É.A.S. de Saint-Dominique compte actuellement 75 membres.

L'ÂGE D'OR



Âge d'or : 1ère rangée de gauche à droite : Sylva Jeuntôt sec.-trés. Irène Bernier vice-prés. Fleurette Fugère présidente, Irénée Deslandes directeur 2e rangée même ordre : C. Omer Ducharme, Gaston Dupont, Annette Bernier directeurs.

L'Âge d'Or, association fondée par la Fédération de l'Âge d'Or du Québec, figure comme un organisme érigé spécifiquement dans le but d'aider principalement les personnes à la retraite, à vivre heureuses. C'est ainsi, que des gens soucieux de l'avenir de ces personnes âgées, pensèrent à un organisme qui les regrouperait en leur offrant des loisirs récréatifs appropriés à leurs capacités et à leurs goûts.

À Saint-Dominique, l'on discutait d'un tel projet qui favoriserait cette catégorie de la communauté. L'idée germa finalement et le 6 février 1975, Philias Dion, président du Conseil Régional Richelieu-Yamaska, rendait visite à un nombre de personnes réunies au Pavillon des Loisirs, afin de leur faire connaître le mouvement et de les informer au sujet des procédures de fondation. Le club fut lancé officiellement. Un conseil provisoire de sept administrateurs fut formé de : Annette Bernier, Marguerite Lagacé, Raoul Dupont, Dr. Antonatien St-Pierre, Gérard Fugère, Raoul Chagnon et Montcalm Lemay : 67 membres achetèrent alors leur carte dont la cotisation s'élevait à 5\$.

Le 18 mars 1975, le club recevait son certificat d'affiliation à la Fédération de l'Âge d'Or du Québec. Annette Bernier devint la première présidente, puis se suc-

cédèrent par la suite Raoul Dupont (élu en 1977, Solange Ménard (élue en 1979) et Fleurette Fugère, présidente actuelle (élue en 1982).

Les directeurs de l'Âge d'Or, convaincus que les loisirs occupent une place importante dans la vie des personnes à la retraite, ont fait appel au Programme « *Nouveaux Horizons* ». Avec les subventions accordées par les différents paliers gouvernementaux, ils ont pu se procurer des articles pour meubler un local, situé au sous-sol de la Caisse populaire, et qui leur est prêté gratuitement. Par ailleurs, différents jeux (cartes, sacs de sable, billard etc...) sont installés à la disposition des membres au sous-sol de l'église pour leur permettre des activités nombreuses et un bon délassement physique.

Un club qui ne peut rejoindre ses membres pour les intéresser n'est pas en santé, c'est pourquoi à l'occasion de Noël, un dîner suivi d'un dépouillement d'arbre de Noël les réunit dans un climat de réjouissances. Pour souligner la fête des Mères, un autre dîner, gratuit cette fois, est offert aux convives. Des voyages, permettant de visiter des beaux coins de la province, sont organisés surtout durant la saison estivale.

Parmi les multiples activités de l'Âge d'Or, soulignons qu'une soirée d'animation sociale est organisée le deuxième samedi de chaque mois, et qu'elle réunit un grand nombre de personnes, qui se joignent aux membres, pour se recréer dans une atmosphère fraternelle. Chacun y va de la contribution de ses talents pour les mettre au service des autres.

Notons également que l'Âge d'Or de Saint-Dominique, toujours disponible et à l'écoute des besoins de la collectivité, répond et s'implique avec plaisir lorsqu'une demande de participation, destinée à l'élaboration de quelconques projets paroissiaux, leur est adressée.

En dernier lieu, mentionnons que chacun des membres apporte sa collaboration spéciale pour préparer les fêtes du 150^e anniversaire et souhaite fraterniser lors des rencontres mémorables.

Devise de la F.A.D.O.Q. : Dignité — Amour — Sérénité

Thème de l'année : L'Âge d'Or, c'est revivre !

LE CLUB OPTIMISTE

C'est à l'automne 1977 que deux résidents de Saint-Dominique furent approchés chacun de leur côté pour mettre en branle le projet d'un club optimiste. Deux paroissiens de Sainte-Rosalie, Réjean Bazinet et Jean-Guy Côté, par l'intermédiaire de Bernard Tanguay et d'André Martin, travaillèrent assidûment pour convaincre les futurs optimistes de Saint-Dominique. N'étant pas pessimistes, au contraire, et avec l'appui des contacts établis et ententes, ils parvinrent finalement à la fondation du club optimiste de Saint-Dominique. Une première rencontre fut tenue au local des loisirs, au village, avec René Morrissette, président du club fondateur, accompagné de ses membres. Une autre rencontre se produisit en décembre de la même année, et la fondation officielle du club allait être finalement réalisée grâce à la coopération de plusieurs intervenants optimistes.

Les membres fondateurs du nouveau club, au nombre de trente-huit, se réuni-



Club optimiste : 1ère rangée de gauche à droite : Jacques Houle vice-président, Camille Lacoste président, P. André Blouin vice-prés. Jean-Paul Bérard ex-président, Irénée Deslandes directeur, Jean-Luc Laramée dir., Jean-Yves Duval trésorier, Roger Fontaine dir. Guy Belhumeur dir. Serge McDermott secrétaire, Dominique Roy directeur.

rent pour la première fois, le 25 janvier 1978, à la salle (cabane à sucre) chez Boubou, propriété de Michel Bouthillette, au neuvième rang, pour participer à l'inauguration et à l'intronisation du club.

À cette occasion, Bernard Tanguay fût choisi comme président pour l'année en cours 1978. Quant à la remise de la charte, elle s'est déroulée le 12 mars 1978, le club était officiellement lancé.

Les présidents successifs furent :

En 1978 – 1979 : André Martin

En 1979 – 1980 : Camille Lapointe

En 1980 – 1981 : André Côté

En 1981 – 1982 : Jean-Paul Bérard

En 1982 – 1983 : Camille Lacoste, en poste depuis le 1er octobre 1982.

Actuellement, le club compte à son actif quarante-trois membres.

Dans un autre point de vue, le programme du club optimiste se voit essentiellement axé sur l'aide à la jeunesse. Son but est non-lucratif et les fonds amassés de

diverses façons, par les membres, sont redistribués sous formes d'activités humanitaires, récréatives et sportives destinées à l'amélioration de la condition des jeunes de notre collectivité.

2. Les regroupements religieux

Le Conseil de la Pastorale



Conseil de Pastorale : 1ère rangée de gauche à droite : Sr. Eva Beaudoin, Lucille Deslandes, Lionel et Lucille Daigle, Lucienne Ménard présidente, Madeleine Houle, Lucille Messier, Abbé Alain Roy, Micheline Chicoine, Thérèse Brouillard, Denis Ménard, Jeannine Forcier. N'apparaissent pas sur la photo : Claire Dubreuil, Rita et Gaston Lamoureux, Rollande Vincent, Ginette Lamoureux.

Depuis janvier 1978, la paroisse de Saint-Dominique jouit d'un Conseil de Pastorale. Ce conseil est formé de différents intervenants du milieu : laïcs et religieux, sous l'égide du curé de la paroisse, Alain Roy.

Les membres sont conviés à une réunion par mois pendant laquelle le conseil met sur pied divers projets reliés aux temps liturgiques de l'année.

Actuellement par leur généreuse contribution, une quinzaine de personnes aident au curé dans sa tâche d'évangélisation, auprès des malades, des pauvres, des enfants et des futurs baptisés.

Depuis 1978, le C.P.P. se montre fier d'avoir réalisé divers projets avec la collaboration des différents organismes de la paroisse. À son début, il a mis habilement sur pied une équipe d'animation liturgique qui réalisa la célébration des fêtes de Noël et de Pâques, des fêtes des Mères et des Pères, de la fête de l'Amour et de la fête du troisième âge. En 1982, le C.P.P. s'occupa de former une équipe de pastorale du Baptême.

Pour les années à venir, le Conseil de Pastorale déterminé dans ses entreprises, espère réaliser beaucoup d'autres projets, tous d'aussi grande envergure. Entre autres, la première activité organisée en pompe, pour l'année des fêtes du 150^e anniversaire en 1983, fut la consécration solennelle de l'église dirigée par l'évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr. Louis Langevin. Le Conseil de Pastorale, bien guidé par le curé Roy, s'est occupé de préparer le déroulement de cette auguste cérémonie qui fut suivie d'un goûter, au sous-sol de l'église. Ce retentissant succès imprégna, avec beaucoup d'optimisme, les festivités de 1983.

(Références : Lucienne Ménard, présidente du Conseil de Pastorale

La Chorale des adultes



Direction de la chorale : Assis, Marthe Lemay dir., Dominique Chicoine prés., Laurence Archambault dir. Debout, Joseph Audy sec. trés., Luce Richer dir. organiste. Les membres, Bernatrice Dion, Geneviève Lamer, Sr Éva Beaudoin, Rose-Irène Duval, Lucille Houde, Olivette Morin, Fernand Beaugard, Ghislaine Daigneault, Laurent Lapointe, Simone Bernard, Jacqueline Beaugard, Anette Bernier, Louise Beaugard, Jeannine Forcier, Line Beaugard, Gaston Duchesneau.

Du temps qu'on se souvienne, un chœur de chant formé exclusivement d'hommes, préparait les chants pour les offices religieux, le tout en latin et en grégorien. Des hommes membres de la chorale actuelle ont suivi des cours de solfège, enseignés par l'abbé Georges-Étienne St-Onge, qui les exerçait aussi pour les chants des messes et autres offices.

L'abbé Olivier Gaudette exerçait à son tour, durant les années 1950, des groupes pour solos à l'occasion de Noël et d'autres fêtes. Aux messes, l'on pouvait entendre les Brunette, Vanasse, Beaugard, Chicoine, Dion, Gatién, Guertin, La-

pointe, Vincent, St-Onge, St-Pierre et combien d'autres !... Paraît-il que chacun mêlait un peu d'orgueil à sa voix, pour entonner l'hymne approprié au temps liturgique, comme "Adeste Fideles" au temps de Noël, ou "Attende Domine" durant le Carême, le "Tantum Ergo" ou un chant d'action de grâce comme le "Te Deum". Mais avec le renouveau liturgique, la chorale avait pensé à s'adapter à la modernisation imminente des services religieux.

C'est ainsi qu'en septembre 1964, le curé Joseph-Hector Lemieux invita les personnes, ayant une bonne voix, à suivre des cours de l'Action Musicale Liturgique donnés par Claude Tessier, directeur, au sous-sol de la cathédrale de Saint-Hyacinthe. Vingt personnes s'étaient inscrites à ces cours dont voici la composition diversifiée : humming oral et mental, solfège, répertoire à l'unisson et en polyphonie, chants religieux et profanes, et une répétition hebdomadaire suivait au sous-sol de l'église.

En mai 1965, des examens individuels, collectifs ou s'adressant à l'ensemble des membres de la chorale réunis, évaluaient les performances académiques du chœur de chant. C'est au cours de cette année – là que les chants français furent admis définitivement dans la nouvelle liturgie prônée par les recommandations du Concile Vatican II.

En septembre 1965, le curé Maurice Jodoin encouragea les personnes de ce mouvement à persévérer dans cette oeuvre en les incitant à continuer de plus belle les cours et répétitions suivis d'examens.

En 1966, ce fut la dernière année des cours de l'Action Musicale Liturgique; en remplacement de ce cours, l'Abbé Beaugrand les persuada à poursuivre d'autres cours, au sous – sol de l'église, avec l'aide du professeur Rolland Létourneau.

Et depuis, régulièrement de 1964 à 1970, les répétitions furent données par Soeur Gervaise Pelletier, qui dota la chorale, avec excellence, d'un répertoire varié de chants choisis et appropriés à tous les temps liturgiques de l'année.

Il va sans dire que beaucoup de sacrifices en temps et déplacement furent accomplis, mais aujourd'hui, grâce à leur compétence et leur bon vouloir, la chorale des Adultes répond à merveille à tous les besoins des différents offices liturgiques et des funérailles sous l'habile direction de Dominique Chicoine, chantre depuis quarante – cinq ans et maître – chantre depuis plusieurs années.

Soulignons que le Docteur Antonatien Saint – Pierre participa à la chorale pendant près de quarante ans, et chanta les messes du matin, sur semaine, pendant plus de trente – cinq ans; il avait remplacé lui – même F. Brunette pour continuer avec Sylvio Vanasse, et au départ de ce dernier de la paroisse, il poursuivit seul jusqu'en septembre 1981.

C'est Béatrice Dion qui entreprit de perpétuer la relève, et depuis que deux messes sont prononcées le jour, elle chantait celle du matin alors que le Dr. St – Pierre entonnait celle de l'après – midi.

Cependant, il faut reconnaître aussi que plusieurs membres de la chorale se rendent régulièrement au jubé le dimanche, depuis une période variant entre quinze et vingt – cinq ans et même plus. Ainsi, en juillet 1982, à l'occasion d'une homélie,

le curé Alain Roy a fièrement souligné que Dominique Chicoine et Laurent Lapointe se dépensaient tous deux au service de la chorale depuis quarante – cinq ans; il profita de la circonstance pour louer leur constance et leur dévouement exemplaire. Par ailleurs, mentionnons aussi que Jean – Marc Dion, rendit de précieux services à la chorale pendant de nombreuses années.

Depuis 1968, les activités d'études et de répétitions exigeantes se poursuivent selon les besoins des diverses cérémonies et les membres, selon leur disponibilité, se plaisent à participer allègrement avec une organiste dévouée et toujours présente, depuis nombre d'années.

Dans un autre ordre d'idée, des voyages permettant de visiter certains coins de la province furent organisés quelques fois par année en guise de reconnaissance et maintenant c'est un dîner annuel qui rassemble toute la Chorale à la salle André Beaugrand.

Bref, la formation d'une chorale dans un esprit de fervente pratique religieuse, s'avère la preuve tangible du sens de la chrétienté que plusieurs paroissiens manifestent en n'hésitant pas de mettre leurs talents à contribution, au service de la paroisse.

LA CHORALE DES JEUNES



Chorale des jeunes : 1er rangée : Dany Richer, Stéphanie Dion, Linda Roy, Nathalie Roy, Louise Laplante, Sophie Lussier, Chantal Godère, 2e ranger : Ghislaine Morin Giguère, d.m. Danielle Laplante, Nathalie Archambault, Guylaine Blain, Gisèle Roy, Serge Roy, Sonia Laplante, Luce Richer, organiste. .

La chorale des Jeunes a débuté bien modestement ses activités, et c'est pourquoi il s'avère particulièrement intéressant de retracer les circonstances qui contribuèrent à la « naissance » de ce regroupement.

A l'origine, en 1974, le service des Loisirs organisait son premier carnaval d'hiver comportant plusieurs activités à son programme et incitait à la participation les différents groupes, tout au long de la semaine. Une soirée au gymnase de l'éco-

le de la Rocade devant clôturer le carnaval, les directeurs demandèrent au curé Roy de célébrer une messe avant l'ouverture de la soirée. A cette occasion, les organisateurs rencontrèrent Ghislaine Morin, étudiante en solfège et en musique, douée d'une voix remarquable, pour lui demander de chanter durant l'office, ce qu'elle accepta volontiers. Avec le soutien de deux compagnes et la contribution de Rollande Chagnon, elle prépara une gamme de chants basés sur un programme de circonstance.

Cette première tentative et expérience se révéla un étonnant succès, si bien qu'après la cérémonie, des réflexions furent émises du style : « *Que c'était beau, Ça devait continuer. . . !* » Le curé Roy ne resta pas sourd à ces suggestions et demanda alors à Ghislaine la possibilité de regrouper des jeunes afin de former une chorale apte à chanter aux messes du samedi soir, pour les rendre plus égayantes.

Avec son talent et son dynamisme, elle réussit à rejoindre une quinzaine de jeunes de six à seize ans, qu'elle réunissait à chaque semaine pour des exercices et pratiques de chant, combinant leurs efforts, leurs coeurs et leurs voix au service de la paroisse. « *La Chorale des Jeunes* » fut alors fondée et ses activités se déroulèrent presque sans embûches et anicroches durant sept ans, excepté durant la période estivale. Ghislaine Morin fit aussi les frais de la musique à l'orgue pendant près d'un an, mais à l'occasion de Noël, des pièces musicales assorties exigeaient davantage de travail et d'exercices, c'est alors qu'elle abandonna l'orgue et que Luce Richer, en tant qu'organiste remplaçante, leur prêta main forte en les accompagnant, elle continue d'ailleurs, fidèle dans ses occupations, d'assurer attentivement la touche musicale aujourd'hui.

Mais voilà que la reprise des activités, en septembre 1981, amène les paroissiens fervents à affronter une situation déplorable : la chorale ne se retrouve plus qu'avec trois membres ! Il faut dire que Ghislaine Morin avait quitté la paroisse et que beaucoup d'autres s'étaient aussi dispersés... On s'imagine qu'une question se posait crûment : « *La Chorale des Jeunes existera-t-elle encore cette année.* » Presque peine perdue ! Effectivement, le curé Alain Roy fit de la promotion à maintes reprises dans le bulletin paroissial, mais en vain, les noms n'arrivaient pas rapidement pour encourager une reprise éventuelle.

De son côté, l'organiste Luce Richer se rendit à l'école pour faire du recrutement, en essayant de sensibiliser et de susciter au maximum les jeunes, à venir chanter, sa jeune fille insistait même beaucoup auprès de ses compagnes de classe... À tout prix, il fallait continuer car les gens réclamaient de plus belle la Chorale des Jeunes. Après de multiples réflexions, invitations, sollicitations pressantes et tentatives réitérées afin de faire revivre la chorale, une quinzaine de garçons et filles courageux se portèrent disponibles à tous les samedis soirs, pour chanter la messe de dix-neuf heures trente, et quelquefois celles du dimanche.

À l'heure actuelle, les jeunes offrent des chants remplis de sérieux qui permettent, à ceux qui assistent aux offices, d'apprécier fortement les célébrations.

Grâce à ces volontés bien disciplinées, la chorale des Jeunes prit une nouvelle expansion et l'histoire se poursuit toujours avec un réel succès.

3. Les regroupements scolaires

Le Comité de l'École de la Rcade



Comité d'école, 1ère rangée : Danielle Daboval, Thérèse Chicoine secrétaire, Lise Bachand présidente, Jacqueline Dion vice-prés., Suzanne Pillette d.c.p., Micheline Lemay professeur. 2è rangée : Claudette Adam, Frère Jean-Denis Poirier dir, Suzanne Fontaine, Luce Richer, Micheline Gatien. N'apparaît pas sur la photo : Julie Perras et Thérèse Ronlez

La première fonction du comité d'école est de stimuler par des moyens appropriés la participation des parents et du milieu en général à l'amélioration des services éducatifs de l'école; son deuxième rôle est de proposer les mesures susceptibles d'en favoriser la personnalisation et son troisième, de faire connaître à la direction de l'école toute recommandation propre à assurer le meilleur fonctionnement de l'école.

À Saint-Dominique, le premier comité d'école, créé sous l'impulsion de la loi 27, fut établi le 11 octobre 1972 (voir chapitre 7). Depuis sa fondation, le Comité, avec la composition diverse de ses membres, a fourni des efforts appréciables et a accompli des réalisations dont tous les paroissiens ont droit d'être fiers.

Entre autres, soulignons que grâce aux interventions de ses représentants dans le milieu scolaire, la population a vu la cour d'école recouverte d'une couche d'asphalte, dans des dimensions valables et bordée par une clôture de métal haute et solide (juin 1978).

En deuxième lieu, un brigadier scolaire établi en permanence, veille à la sécurité des enfants, à l'heure de l'arrivée ou de départ de l'école (1976-1977).

Au début de chaque année scolaire, de nouveaux membres sont élus. Ceux-ci contribuent, par l'apport d'idées nouvelles, à un accueil dynamique et bienfaisant. Au fil des mois, ils invitent des personnes-ressources qui projettent certains éclair-

cissements sur les nouvelles méthodes d'enseignement. Par ailleurs, conjointement, des membres sont invités à étudier différents dossiers et à apporter leurs recommandations sur la vie de l'école, qu'il s'agisse de discipline, de méthodes d'enseignement, d'adoption de manuels scolaires, de préparations de bulletins ou d'études de projets de loi. Chacun, à sa façon, collabore aux diverses activités qu'agrémentent la vie de l'école.

Notons attentivement, dans un autre ordre d'idées, que ce sont les parents qui acceptent volontairement de participer à la vie scolaire à l'intérieur de ce comité en s'impliquant bénévolement, sans que ces actions se conjuguent toutefois en fonction de leurs intérêts mais bel et bien envers ceux de leurs enfants et ce, malgré les heurts et difficultés qu'ils peuvent rencontrer lors de l'élaboration des divers projets scolaires.

Grâce à la collaboration de tous, parents, enseignants, directeurs, commission scolaire, la vie à l'école de la Rocade semble heureuse et paisible. Souhaitons qu'avec l'avènement des nouvelles lois, l'enfant restera toujours le principal concerné et intéressé, au coeur de l'école, et que tous les efforts se conjugueront pour assurer un meilleur épanouissement de la gent étudiante à Saint-Dominique.

Comité de la Cafétéria



Comité de la cafétéria : assises de gauche à droite : Louise Beauregard gérante, Monique Loiselle vice-prés., Marielle Chagnon r.d.p.s., Hélène Lussier trés. 2e rangée : Paul Gervais r.d.b., Robert Houle président. J. Guy Labelle secrétaire.

La CAFÉTÉRIA COOPÉRATIVE DE L'ÉCOLE DE LA ROCADE DE SAINT-DOMINIQUE a vu le jour en 1979. Première cafétéria de type coopératif en milieu scolaire primaire au Québec, elle est l'aboutissement de nombreuses années d'efforts soutenus et de tenacité d'un grand nombre de parents de notre collectivité. À l'origine c'est le comité d'école qui, après avoir clairement identifié les besoins au moyen de sondages et de consultations, a vu à mener le projet à terme

en coordonnant les participations de la commission scolaire Val-Monts et des différents organismes et corps intermédiaires locaux.

La formule coopérative utilisée a permis à quelques cent quarante familles ayant des enfants à l'école de la Rocade de se doter d'un service de cafétéria de très grande qualité, dont ils sont les co-propriétaires, pour un investissement minimal de 5\$ en part sociale. En plus d'offrir aux élèves à chaque midi environ cent vingt-cinq repas chauds d'excellente valeur alimentaire, à un coût incomparable de un dollar et trente, cette année. La cafétéria de l'école, qui est un organisme à but non lucratif, vise à inculquer aux usagers les principes de la bonne nutrition.

La cafétéria de l'école fonctionne grâce à l'excellent travail des deux responsables à plein temps : madame Lise Lemay-Flibotte et mademoiselle Ghislaine Breault et aussi à cause de la participation obligatoire de chacun des parents-membres qui ont l'occasion de mettre la main à la pâte au moins deux fois à chaque année.

Avec comme souci constant des repas chauds de bonne qualité à un coût le plus bas possible pour les usagers, la cafétéria coopérative de l'école a réussi à accumuler au cours de ses trois années d'opération de légers excédents aussi sa gestion financière est le résultat d'une gestion de qualité. La formule coopérative oblige à chaque année les co-propriétaires à se choisir un conseil d'administration de sept membres dont le rôle est de voir à la bonne marche de l'entreprise. Sont membres du conseil d'administration cette année : Robert Houle, président; Monique Loiselle, vice-présidente; Jean-Guy Labelle, secrétaire; Hélène Lussier, trésorière; Louise Beauregard, gérante; Marielle Chagnon, responsable des projets spéciaux; Paul Gervais, responsables des bénévoles.

Le succès remporté par la CAFÉTÉRIA COOPERATIVE DE L'ÉCOLE DE LA ROCADE DE SAINT-DOMINIQUE mérite l'admiration de plusieurs (de nombreuses personnes sont venues de l'extérieur en étudier le fonctionnement) et suscite notre plus grande fierté. Son influence et ses retombées sur les membres de notre collectivité ne peuvent avoir que des effets bénéfiques.

(Références, Jean-Guy Labelle, secrétaire du conseil d'administration).

Comité d'aménagement de la cour d'école

Au cours de l'année scolaire 1979 – 1980, il a été plusieurs fois questions d'aménager la cour d'école, notamment aux réunions du comité d'école, sous l'instigation de la commission scolaire Val-Monts. Il fut alors décidé de former un premier comité chargé d'élaborer un projet d'aménagement.

Convaincu que le jeu constituait un moyen d'apprentissage valable dans la vie, apte à permettre un développement des aptitudes autant corporelles que mentales chez l'enfant, les gens de ce premier regroupement formé par Bernard Daboval, président; Micheline Lemay, professeur; Claude Paquette, professeur d'éducation physique et Christiane Robitaille, soucieux du plein épanouissement des écoliers, menèrent à bon terme la réalisation de ce projet d'envergure.

Après quelques réunions et beaucoup de travail abattu de la part de Claude Paquette, un plan d'aménagement de la cour d'école fut finalement soumis à la



Comité d'aménagement de la cour d'école. 1ère rangée : Danielle Daboval, Bernard Daboval prés., Rollande Chagnon. 2e rangée : Clément Fontaine, Guy Belhumeur prés., Richard Ménard.

commission scolaire Val-Monts et approuvé par cette dernière, au début de l'été 1980.

Si le groupe d'action désirait passer à la concrétisation du projet, il fallait évidemment qu'il recherche certains moyens de financement appropriés car la commission scolaire ne pouvait aucunement consacrer de somme d'argent importante à ce projet. En conséquence, en septembre 1980, Bernard Daboval contactait la plupart des organismes bénévoles de Saint-Dominique pour trouver un représentant-délégué par groupe, qui siègerait au comité d'aménagement. Il s'agissait, en fait, de promouvoir la récupération des vieux journaux, de la vitre, du carton et de la ferraille pour les revendre afin de réaliser le travail d'aménagement avec l'argent ainsi recueilli.

Le premier comité officiellement organisé était composé de Guy Belhumeur (représentant le club Optimiste); de Cécile Chagnon et Danielle Daboval (représentantes de l'Aféas); de Bernard Daboval (représentant le comité d'école), de Jacqueline Dion (représentante du Service des Loisirs); de Jean-Guy Robitaille et Clément Fontaine.

Ce comité planifia le premier ramassage qui eut lieu à la fin octobre 1980, ainsi que le deuxième qui fut organisé en mars 1981, et en plus, s'occupa lui-même de la vente de la ferraille, du verre, du carton et des vieux journaux. Grâce à Soeur Gervaise Pelletier, qui a mis son garage à leur disposition, et à Marcel Kirouac, qui a prêté son garage, le comité put entreposer les objets récupérables.

À compter du printemps 1981, après de multiples démarches, le comité a été en

mesure d'entrevoir enfin le commencement des activités d'aménagement de la cour d'école, puisqu'il disposait maintenant des sommes requises et provenant de sources diverses; la vente des objets récupérés ou donnés (comme nous l'avons vu précédemment) et des activités organisées antérieurement par les professeurs et la directrice ou par le comité d'école. A ce moment, le comité s'occupa de prendre contact avec la commission scolaire Val-Monts laquelle fut alors chargée de réaliser une partie des travaux que le comité, à son tour et sous son initiative, compléta habilement par le drainage, la mise en place d'un tunnel, la construction d'un monticule et la pose de la tourbe, vers la fin des vacances scolaires.

Au cours des mois, la composition du comité a changé selon la disponibilité des gens et les personnes suivantes le composent depuis l'été 1981; Guy Belhumeur, Rollande Chagnon, Bernard et Danielle Daboval, Clément Fontaine, Raymond Gingras et Richard Ménard.

Depuis ce temps, le comité a poursuivi avec succès, en dépit de la faible coopération du milieu, l'organisation des ramassages qui se produisirent respectivement en octobre 1981, mars et juin 1982. Durant l'été 1982, entreprenant la continuation des premiers travaux d'aménagement, les intervenants apportèrent des modifications à la forme du monticule, prirent aussi sous leur responsabilité de faire fabriquer des balançoires et un pas de géant, qu'ils installèrent pour l'inauguration de la rentrée scolaire 1982.

Il ne faudrait pas oublier de mentionner que tout ce travail s'est réalisé uniquement grâce à la participation de nombreuses personnes : celles qui accumulent des objets recyclables chez elles (et en sollicitant leurs parents et amis); les très nombreux bénévoles qui viennent aider aux ramassages et aux séances de tri; et enfin, ceux qui fournissent gratuitement leurs véhicules et l'essence pour les cueillettes des objets, de maison en maison, dans les rangs.

Tous ceux et celles qui ont concouru, de quelque façon que ce soit, à mettre sur pied un tel projet et à voir se concrétiser cette action sociale, pour la jeunesse de Saint-Dominique, sont heureux d'avoir vécu cette expérience remplie d'incertitudes et d'imprévus, et ils peuvent certainement être fiers des résultats obtenus.

Grâce à l'abnégation des membres du comité et à la collaboration du directeur de l'école, ceux-ci ont brillamment réussi à projeter un nouveau coup d'oeil sur l'aspect extérieur de l'école.

Face aux réalisations exemplaires amorcées sous l'initiative du comité, on ne peut rester indifférent devant un tel déploiement d'énergies qui a réussi fortement à nous convaincre que le comité a amélioré le côté récréatif de l'école, tout en ayant parallèlement, dans une autre dimension, mené de main de maître cette approche écologique dans le milieu, en suscitant la récupération des objets recyclables et en stimulant l'éveil de la cessation du gaspillage.

En dernier lieu, après ce survol de démarches progressives, où l'on s'aperçoit que le comité a su se tailler une fière place, malgré les réticences et l'indifférence au sein de la collectivité, on ne peut qu'espérer que cette équipe saura honnêtement préserver la même voie ultérieurement.

(Références Bernard Daboval)

4. Les regroupements récréationnels et sportifs

Le Service des Loisirs



Service des Loisirs : 1e rangée de gauche à droite Michel Chagnon, 2e vice-prés., Rollande Chagnon présidente, Gilles Chicoine 1er vice-prés., Claire Houle secrétaire, Maurice Simard dir. 2e rangée : Lucie Fugère, Colette Dubreuil, Paul-Émile Drouin directeur, Guy Loisel trésorier, Jacques Lambert, Andréanne Benoit dir. et le curé Alain Roy.

Le premier regroupement de masse à avoir vu le jour à Saint-Dominique demeure sans contredit le comité des Loisirs qui se destina spécialement au divertissement de la communauté. Effectivement, l'organisation d'un premier comité des Loisirs fut fondé le 18 mai 1953, afin de mettre en oeuvre un jeu de croquet, situé à l'arrière du « *Petit Canot* » de Fernando Chagnon. Roland Gatién en fut le président et Réginald Dubreuil assumait la fonction de secrétaire-trésorier. A cette époque, il paraît que le jeu était surtout fréquenté par une clientèle d'hommes.

Puis vint un moment où un groupe de paroissiens pensèrent que des loisirs seraient intéressants à organiser aussi pour les femmes, jeunes et moins jeunes. A l'initiative de quelques braves et avec le soutien moral de l'abbé Joseph-Hector Lemieux, un nouveau comité était formé pour la demande d'incorporation sous le nom du « *Service des Loisirs de Saint-Dominique* ». A cette occasion, les responsables en nomination aux différents postes furent : Valérien Adam, à qui l'on at-

tribua la présidence; Gérard Fugère, premier vice-président; Mme Antonatien St-Pierre, deuxième vice-présidente; Yvette Goyette Deslandes, secrétaire; Gilles Morin, trésorier; et les directeurs Solange Ménard, Jacques Chagnon, Hervé Bernard, Fernand Richer, Philippe St-Onge et Roméo Bernard.

Le Service des Loisirs reçut finalement son certificat d'incorporation le 4 mars 1963. A ce moment, les réunions se tenaient au sous-sol de l'église. Dès l'automne 1963, un projet de patinoire fut réalisé à l'arrière de l'école de la Rocade; le midi, les écoliers en profitaient pour patiner et durant l'été, le terrain était utilisé pour la pratique de la balle molle alors que les plus jeunes s'amusaient sur le terrain, situé à l'arrière du cimetière, sous la surveillance d'un moniteur.

En 1968, le « *Service des Loisirs Inc.* » se portait acquéreur d'une partie du terrain qu'il occupe actuellement, situé à l'arrière du cimetière et qui en fait appartenait à la Fabrique de Saint-Dominique. Cette même année, les « *Loisirs* » y construisirent un pavillon, et une première réunion se tint à cet endroit le 13 mars 1969. Toujours la même année, un terrain de balle molle et une patinoire y furent aménagés mais ce n'est qu'en 1973 qu'un système d'éclairage adéquat fut installé pour le terrain de balle, et le coût de cette entreprise fut entièrement défrayé conjointement par la caisse populaire et le conseil municipal.

Parmi les activités mémorables, notons qu'en 1966, les directeurs préparèrent une première fête de Noël, pour les enfants, avec défilé de chars allégoriques dans la rue Principale et distribution de cadeaux par le père Noël au sous-sol de l'église. A chaque année ce genre de manifestations d'envergure se poursuit toujours avec succès, quoiqu'avec des améliorations et changements différents selon les circonstances.

En 1967, une tombola fut organisée pour la première fois dans le but de divertir une plus grande catégorie de paroissiens. Cette dernière activité s'avéra un succès retentissant au point que c'est à ce moment que le « *Service des Loisirs* » enregistra quelques recettes à ne pas dédaigner. Entre autres, cette activité fut clôturée au programme par le couronnement de la première « *Reine des Loisirs*, » Claudette Dupont. Puis se succédèrent les années suivantes, Aline Duval en 1968, Rita Chicoine en 1969, Thérèse Plouffe en 1970, Monique Fugère en 1971, Johanne Deslandes en 1972, (aucun couronnement en 1973), Lucie Fugère en 1974, Linda Deslandes en 1975. Chacune des duchesses collaboratrices et reconnues pour leur grande distinction dans la vente des billets, permettaient au Service des Loisirs de jouir de revenus appréciables; mais depuis, cette activité cessa vu que le Conseil municipal procure maintenant un soutien financier, au moyen d'une taxe imposée à chaque contribuable, afin qu'il réalise diverses activités de divertissement.

Depuis 1974, l'organisation d'un carnaval d'hiver, événement majeur inaugurant l'année en cours, intéresse énormément de personnes qui durant une semaine s'inscrivent dans diverses compétitions. Soulignons qu'à chacune de ces activités, l'on dénote une étonnante participation.

Durant l'été, les « *Loisirs* » s'occupent de faire revivre la fête de la Saint-Jean-Baptiste qui est suivie d'un souper en plein air, sans oublier de mentionner le fameux feu d'artifice où la ribambelle d'enfants et même d'adultes se plaisent à ad-

mirer un tel spectacle. Par ailleurs, toujours durant la saison estivale, un tournoi de golf se déroule, sur le terrain de Marcel Beauregard, et regroupe familièrement les gens pour un pique-nique dans un décor champêtre. Les intéressés peuvent se divertir soit au golf, soit au lancer du fer selon leurs goûts et aptitudes, et à chaque année l'activité se trouve clôturée par une remise de trophées qui sont attribués évidemment aux gagnants, lors de la soirée bavaroise.

En 1981, Luc Chagnon, haltérophile hautement reconnu dans la collectivité, portait un grand intérêt aux loisirs des jeunes. Il présenta donc une ébauche de ces activités au gouvernement fédéral, par le biais du programme "Projet Canada", et décrocha finalement une subvention de celui-ci, ce qui lui permit de payer un salaire à trois moniteurs (donc à stimuler l'emploi étudiant) qui réalisèrent des projets très intéressants pour les jeunes de toutes catégories d'âge.

Les présidents des "Loisirs" furent successivement : Fernand Labossière en 1963, Raynald Chagnon en 1970, Gilles Chicoine en 1972, Jacques Lambert en 1978 et Rollande Chagnon en 1979, présidente actuelle.

À l'occasion des Fêtes du 150^e anniversaire, les directeurs des Loisirs, en collaboration avec le Club Optimiste, préparèrent pour le carnaval 1983 un programme plus élaboré afin de permettre des activités et surtout des participations différentes. Les organisateurs lancèrent en janvier 1983 un concours de fabrication de monuments et sculptures de glace où les participants devaient respecter certaines normes établies à l'avance. Plus de 80 artisans de la glace travaillèrent sans compter leurs heures, afin de réaliser de magnifiques chefs-d'oeuvre vraiment admirables et qui faisaient toute la fierté de Saint-Dominique. Cette occasion s'est avérée, encore une fois, une excellente manifestation de la créativité des citoyens de Saint-Dominique.

Les équipes sportives

Parallèlement aux activités du "Service des Loisirs", des clubs à caractère sportif, regroupant des hockeyeurs et des joueurs de balle-molle, virent le jour à Saint-Dominique afin de répondre, en premier lieu, à un besoin de divertissement dans la localité, tout en consacrant, en deuxième lieu, pour la motivation "chauvine" de la pratique de ces sports à Saint-Dominique, un attrait de compétition amicale avec les paroisses environnantes.

Le premier club de balle-molle organisé

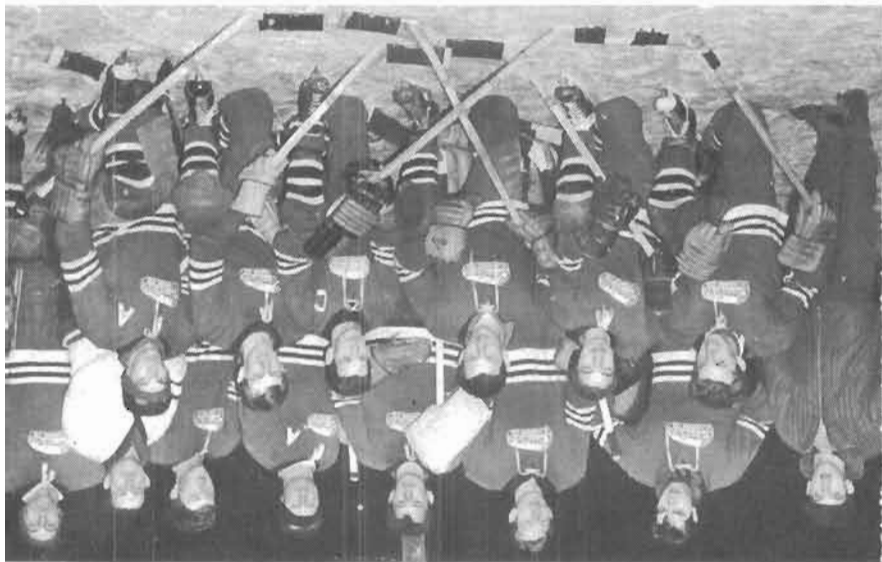
Au début des années 1950 le premier club de balle-molle entreprit sa première joute dans une ligue organisée. Au commencement, les parties étaient disputées sur un terrain appartenant à un nommé Lussier au 7^e rang, occupé aujourd'hui par le commerce des blocs de ciment "Lussier et Frères", de même quelquefois sur le terrain situé à l'arrière de l'église, aujourd'hui la rue Lussier.

Saint-Dominique, Upton, Saint-Liboire, Saint-Valérien et Milton participaient à la compétition dans cette ligue dont le président était Osias Rodier, originaire de Saint-Liboire.

Quant aux principaux responsables du club de Saint-Dominique, mentionnons Raymond Adam et Léo Ménard.



1er club de hockey sur glace. 1ère rangée : Yvan Chicoine, Jacques Cordau, Raynald Ménard, Léo Ménard, Antonio Ménard, à ses pieds, la mascotte, André Bousquet, Denis Boucher. 2ème rangée, même ordre : Roger Desgranges, Raymond Lafrance et Denis Lussier (photo prise dans les années 1950)



Club de hockey portant les couleurs des "Carrières St-Dominique Liée" saison 1964-65 : Au premier rang de gauche à droite, Paul Brunelle, Noël Beauregard, Yves Dupont, André Côté, capitaine de l'équipe, Serge Dupont et André Lafond, assistant-chef. Second rang, même ordre : Léo Morrissseau, Marcel Lussier, Jules Adam, Paul Brodeur, Jacques Chagnon assistant-chef, Robert Desgranges, Paul-Emile Poirier et Paul Lafond.



Les représentants du club "Épervier de St-Dominique" en 1975. 1er rang : Yvon Mathieu, Denis Desprès, André Dupont, Serge Lapointe et Robert Chagnon. 2e rang : Michel Daudelin, André Lafond, Robert Desgranges, Jacques Tremblay, Paul Lafond, André Flibotte et Serge Richer arbitre.

Parmi plusieurs joueurs invétérés qui mirent évidemment leur contribution à la réalisation de ce sport, soulignons, pour ne nommer que ceux-là, les noms de Raymond Ménard, "Tonio" Ménard, Yvan Chicoine, Norbert Chicoine, Jacques Cordeau, Charles-Émile Lussier, Germain Lagacé, Roger Brodeur, Roger Michaud, Georges Sicard, Roger Caron, "Chappy" Roy, Denis Boucher, Raymond Lafrance, René Beauregard, Léo Ménard, Raymond Adam et André Bousquet, mascotte de l'équipe.

(Références : Denis Desprès)

Le premier club de hockey organisé

Vers le début des années 1960, un premier club de hockey organisé disputait ses premières joutes avec des joueurs locaux. Les parties se déroulaient à l'extérieur de la paroisse, et quelquefois on se rendait même jusqu'à Drummondville.

En 1963, grâce à la construction d'une première patinoire par les "Loisirs", Saint-Dominique put être en mesure de s'enregistrer dans la ligue inter-paroissiale de Bagot qui comprenait les paroisses d'Upton, Saint-Dominique, Saint-Rosalie, Saint-Simon, Saint-Liboire et Saint-Hugues.

Parmi les directeurs du temps, soulignons les valeureux Jacques Chagnon, André Lafond, Denis Després et Paul Brodeur, alors qu'on retrouvait comme instructeurs les intrépides Denis Ménard et Jean-Guy Beaugard.

Quant aux joueurs inscrits à la longue liste, mentionnons les principaux noms de Paul Lafond, Robert Desgranges, J.-C. Vincent, André Lafond, Yves Dupont, André Côté, Serge Michel, André Tétreault, Serge Dupont, Jean-Guy Ledoux, Richard Archambault, Jacques Gatién, Jules Adam, Marcel Lussier, Claver St-Pierre, Hervé Dupont, Paul Brunelle, Alain Lépine, Jacques Chagnon, Denis Després, André Cordeau, Noël Beaugard et Lionel Dupont.

Le 10 avril 1983, une mémorable partie de hockey fut organisée et disputée à l'aréna de La Providence, entre les anciens joueurs vétérans de Saint-Dominique et beaucoup d'autres, afin de ressasser d'agréables souvenirs de l'époque, à l'occasion des activités des Fêtes du 150^e anniversaire de notre communauté :

(Références : Denis Després)



Club hockey "Les Pionniers de St-Dominique" évoluant dans la ligue Junior Bago, passa fièrement à l'histoire lorsqu'il devint récipiendaire pour la première fois lors de la saison hivernale 1980-81, de plusieurs trophées de haute distinction.

1^e rangée, les vainqueurs : Luc Dupont, Serge Lapointe, Michel St-Onge, Robert Chagnon, Yvan Benoit, Christian St-Onge, Luc Benoit.

2^e rangée, même ordre : Jean Roch Giguère, Hubert Bousquet, Alain Richer, Marc Deslandes, Jacques Benoit, Daniel Normandin, Jocelyn Dubreuil, André Chagnon, André Flibotte.

3^e rangée : Michel Richer (entraîneur), Claver St-Pierre (sec. trés.), Michel Chagnon (président), Guy Lapointe (préposé), Guy Vincent (instructeur), Serge Richer, André Cloutier (vice-président) et Pierre Dubreuil directeurs. N'apparaît pas sur la photo, René Bousquet et Luc St-Onge.

L'obtention d'un premier championnat au hockey.

C'est en 1969-1970, qu'une équipe étoile de Saint-Dominique, formée essentiellement de joueurs locaux, remporta son premier championnat d'envergure dans une ligue organisée.

Durant cette année de participation dans ce circuit, Saint-Dominique livrait la bataille à Granby, contre les équipes de Saint-Pie, Sainte-Cécile de Milton et Roxton-Pond.

Parmi les artisans qui contribuèrent avec excellence à remporter ce premier championnat bien mérité durant cette saison 1969 - 1970, soulignons les joueurs Jacques Daudelin, Michel Ménard, François Archambault, Pierre Allard, André Daudelin, René Michaud, Jean Deslandes, Jean Bergeron, Guy Vincent, Daniel Dubreuil, Julien Dépeault, Pierre Dubreuil, Daniel Messier, Jean-Guy Côté, Simon St-Onge, Jean Dubreuil, Jean-Claude Beauregard et Michel Audy.

Et mentionnons finalement les principaux auteurs de cette impressionnante victoire qui concoururent si habilement à l'étonnant succès de l'équipe qui leur valut tous les honneurs : nul autre que les brillants instructeur et entraîneur, Denis Després et Jean-Guy Beauregard. La direction compétente de l'équipe était formée par Denis Ménard directeur, Fernand Chagnon, vice-président et Roger Loiselle, président.

Formation des ligues Midget, Junior et Hockey mineur.

Après avoir connu des moments de gloire dans la ligue juvénile de Granby, la représentativité de l'équipe de hockey des « Vicks » de Saint-Dominique au plan régional cessa pendant quelques années.

En 1972-1973, Gérard Côté, secondé de Jean-Louis Goyette et appuyé par le « Service des Loisirs » de Saint-Dominique, créa une formation de catégorie Midget, évoluant à Acton Vale dans la ligue Midget Bagot.

Après une première année d'expérience dans cette ligue, les responsabilités administratives de cette formation furent laissées entre les mains de certaines personnes bénévoles qui croyaient important que Saint-Dominique puisse continuer de briller de tous ses feux par sa présence dans les circuits inter-paroissiaux. À la surprise générale, de 1973-1974, après avoir terminé en deuxième position durant la saison, notre équipe démontra sa haute performance en remportant sa première coupe dans une ligue interparoissiale.

En 1975-1976, la ligue Midget Bagot prit la décision d'implanter ses troupes à Saint-Hyacinthe. Depuis ce temps, Saint-Dominique se révèle dignement représentée dans ce circuit.

Par ailleurs, le périple de notre participation au niveau des circuits inter-paroissiaux ne se termina pas durant cette période. Effectivement, en 1978-1979, notre localité fit son apparition sur la scellette avec l'excellent club « Les Pionniers » évoluant dans la ligue Junior Bagot. Cette initiative permit de cette façon aux anciens et futurs joueurs midget de pouvoir continuer à pratiquer ce sport amateur, sans être dans la nécessité d'abandonner comme auparavant, puisqu'ils ne correspondaient plus à la bonne catégorie d'âge.

À leur troisième saison de participation, « *Les Pionniers* » ayant pris de l'expérience dans le maniement de la rondelle, décrochèrent tous les honneurs possibles, destinés à un club de hockey. En fiers compétiteurs c'était là leur façon de remercier tous les responsables et les bâtisseurs persévérants qui oeuvrèrent à l'implantation du hockey chez nous.

Ce geste concret de remerciement redonna un deuxième souffle de vie aux dévoués organisateurs, si bien qu'ils créèrent en 1981 – 1982, l'Association du Hockey Mineur de Saint-Dominique, regroupant les catégories Pee-Wee, Bantam, Midget et Junior.



Terrain de golf aménagé aux Côtes de Saint-Dominique. Marcel Beauregard en est le propriétaire depuis 1971.

Équipe des marguillers : Assis de gauche à droite, Thérèse Audy, Michel Godère, André Cloutier, debout : Alain Roy curé, Jean-Marc Barré, Raynald Richer, Yves Ducharme, Lise Boucher, secrétaire.



Directeurs du H.L.M. 1e rangée : Raymond Adam président, Dominique Chicoine vice-prés., Armand Deslauriers, sec. gérant de l'office, 2e rangée : Béatrice Dion, Fleurette Fugère, Laurent Lapointe, J.-Paul Bérard et Léon Paquette, directeurs.

Conseil municipal : 1e rangée : Marcel Beauregard cons., Henri Longpré maire, Dominique Chicoine cons.. 2e rangée : Germain Beauregard cons., Jacques Chagnon cons., J.-Paul Lussier cons., P.-Émile Drouin cons., Armand Deslauriers sec.-trésorier.





Comité organisateur des Fêtes du 150ième. 1ère rangée, de gauche à droite : Laurence Archambault, Thérèse Audy très., Gisèle Chagnon vice-prés., Marcel Beauregard président, Fleurette Fugère secrétaire, Lucienne Ménard, 2e rangée : Philippe Benoît, Armand Deslauriers, Lise Bachand, Gilles Chicoine, Jacques Mailloux, Laurent Dion et Alain Roy, curé.

Chanson pour le 150e anniversaire

Air : J'ai cueilli la belle rose

1. Les gens de notre paroisse
Ont maintenant le coeur en fête,
Cent cinquante années d'histoire
Que de souvenirs en tête
Citoyens de St-Dominique
Invitons fraternellement !...

 2. Hommages aux pionniers du temps
Qui d'une étoile à l'autre,
Furent des défricheurs vaillants
Ouvrant à la sueur de leur front
Citoyens de St-Dominique
Fêtons amicalement !...

 3. Le clocher de notre église
Témoin de bien des événements
Par la foudre fut frappé
Et s'effondra tout en flambant
Citoyens de St-Dominique
Ont pleuré amèrement !...

 4. Merci aux Prêtres et Religieuses
Aux responsables de l'enseignement
Aux mères vaillantes et pieuses
Veillant sur leur berceau, tout en tissant
Citoyens de St-Dominique
Remercions sincèrement !...

 5. Honneur au président des fêtes
Et aux membres du comité
Qui ont travaillé avec ardeur
Pour que les fêtes soient réussies
Citoyens de St-Dominique
Gardons souvenirs longtemps !..
- Fleurette Fugère

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer sincèrement notre gratitude à toutes les personnes qui de près où de loin ont collaboré à la préparation et la réalisation de ce volume, en particulier à :

M. René Jetté, professeur d'histoire au Cégep de Saint-Hyacinthe
Mme Claire Lachance, de la Société d'Histoire régionale de Saint-Hyacinthe
Mgr Léo Sansoucy, du Séminaire de Saint-Hyacinthe
M. Alain Roy, curé de la paroisse de Saint-Dominique
M. Armand Deslauriers, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Dominique
M. Jean-Noël Dion
M. Jacques Deslandes
M. Denis Dion
Dr. Antonatien St-Pierre
Mme Marielle Lemay-Chagnon
Mme Denise Paradis-Godère
Mmes Christianne Larose-St-Onge, Angèle Dubreuil-Mailloux, Danielle Lambert et Carole Leblanc, pour la dactylographie du texte de l'abbé Desnoyers.
M. Jean-Roch Choinière, chancelier de l'Évêché de Saint-Hyacinthe
Mme Ginette St-Onge, secrétaire de l'Évêché de Saint-Hyacinthe
Mlle Céline Leblanc, secrétaire-archiviste à la Bibliothèque du Séminaire de Saint-Hyacinthe
Mlle Claire Normand, photographe attitrée du Comité des Fêtes
La maison Lemieux Dactylo Inc., pour le prêt d'accessoires de bureau
Le Comité des Fêtes du 150e anniversaire de Saint-Dominique, pour avoir mis à rude épreuve sa patience inouïe...

À toutes ces personnes qui, par leur apport appréciable d'informations et de documents plus que pertinents, par leurs conseil judicieux, nous ont facilité la mise en oeuvre de ce volume, mais dont nous n'avons pu, par notre maladresse, rendre à la hauteur. C'est en ce sens que nous nous engageons finalement à être les seuls responsables de l'ouvrage tel que rendu sous produit fini.

Et enfin, nous tenons spécialement à remercier tous les paroissiens de Saint-Dominique et autres, qui encore une fois de près où de loin, ont volontairement contribué à l'élaboration de ce volume, en nous fournissant renseignements documents et photographies.

Merci !

LE MOT DE LA FIN

Déjà la fin ! que d'années écoulées et d'événements étalés au grand jour, pour se prouver avec aberration que tout est encore à refaire.

En vain, j'ai tenté honnêtement de vous introduire, en esquissant ces quelques traits caractéristiques de notre répertoire historique, au coeur même de la *source féconde* de notre existence, de notre provenance et de notre appartenance enracinée, par le biais de l'histoire de la seigneurie de Saint-Hyacinthe et l'établissement des premiers colons; de notre sens de la chamaillie, de l'incertitude, de l'imprévu, de la malveillance, mais du courage à outrance manifesté cependant, par le biais de l'histoire religieuse; de notre indiscutable originalité sans aucune mesure par la perte de nos "papiers de familles" et quoi encore, par le biais de notre si peu volumineuse histoire civile; de notre esprit de conformité ou d'indifférence et de notre mine de bonne volonté, par le biais de l'histoire scolaire; de notre sublime mode de subsistance, provenant purement de l'exploitation entière de la croûte terrestre, et partagé essentiellement entre la pierre et la terre, à laquelle on nous attribue une vocation agrominière, par le biais de l'histoire des gens du pays; de nos attaches actuelles qui nous animent et qui nous tiennent en constante effervescence, par le biais de l'histoire des établissements commerciaux, services et associations diversifiées.

Voilà ce que nous avons partagé réciproquement en entretenant nos complicités conjointes, évidemment celles de l'auteur et du lecteur. C'est en vain, en cernant à vol d'oiseau, sans recherche ou analyse exhaustive, l'essentiel et le disponible fourni par les quelques pièces fragmentaires de notre passé, que j'ai péniblement essayé de vous amener à vous découvrir, à vous imaginer l'hier et l'aujourd'hui étroitement liés, bien que je suis parfaitement conscient que tout n'a pas été dit et que tout ce qui a été dit ne l'a pas été nécessairement bien rapporté. Effectivement, les facultés intelligentes de l'observateur sont relativement limitées qu'à un aspect de leurs connaissances, et lorsque le bagage des intervenants est minime, on ne peut espérer une incroyable résurrection de tous les faits et gestes qu'ait connus Saint-Dominique.

En vain, percevoir les mentalités de l'époque au travers des événements, nous amène à réfléchir sérieusement qu'en fait rien n'a vraiment changé. Au fond, l'histoire d'une communauté paroissiale n'est pas stigmatisée dans le temps, comme on serait porté à l'entendre, mais c'est plutôt un perpétuel recommencement où à chaque jour reprend la lutte effrénée de l'homme destiné à vivre solidaire des uns et des autres...

Curieux épilogue, me direz-vous, c'est vrai, mais c'est uniquement tout ce que je ressens à la fin de l'écriture d'un tel ouvrage, qu'un relent insipide de réflexions floues et confuses.

En vain, pour ne répéter cette expression qu'une quatrième fois, ma vue s'affaiblit comme l'arrière-grand-père, et la main noueuse comme celle du laboureur devient molle, c'est alors que je laisse le soin à d'autres de continuer le travail amorcé en invitant chacun de vous à y rédiger votre propre histoire non dépourvue de péripéties comme je vous ai exposé sans vergogne mes inquiétudes qui transpirent béatement dans cet écrit, afin que d'autres un jour aient le goût de poursuivre la besogne abattue par les pionniers défricheurs.

En dernier lieu, je vous laisse maintenant comprendre et savourer une conclusion de l'Histoire, quelle qu'elle soit (locale, régionale ou nationale), à laquelle j'ai ajouté une réflexion personnelle :

"L'avenir d'un temps dépend, d'une part de l'attachement aux sources, et d'autres part de son esprit d'initiative." Et nul ne peut connaître cette angoisse que de se voir dissiper hélas trop rapidement le fil du temps, que celui qui en a intégré une "fixation éphémère" dans son expérience individuelle.

Mario Coderre

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

- Archambault, J.B.O. (Chanoine). *Monographie de la paroisse de Sainte-Rosalie*. Documents maskoutains no.5, Société d'Histoire régionale de Saint-Hyacinthe, 1939, 175 p.
- Barbeau, Victor et Fortier, André. *Dictionnaire bibliographique du Canada français*. Montréal. Académie canadienne-française, 1974, 246 p.
- Beauregard, Yves. *Bâtu un village au Québec, Saint-Eugène-de-Grantham*. Éditions Libre Expression, 1981, 186 p.
- Bernard, Jean-Paul. *Les Rouges: Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIXe siècle*. Les Presses de l'Université du Québec, Montréal, 1971, 394 p.
- Blanchard, Raoul. *Le Centre du Canada-Français, Province de Québec*. Librairie Beauchemin, Montréal, 1947, 578 p.
- Bouchette, Joseph. *Description topographique de la province de Québec*. W. Faden, Londres, 1815, 664 p.
- Choquette, Charles-Philippe (Monseigneur). *Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe*. Documents maskoutains no 8, Richer et Fils, Saint-Hyacinthe, 1930, 551 p.
- Cordeau, Pierre. *Histoire de Sainte-Rosalie 1832-1982*. Volume-souvenir à l'occasion du 150e anniversaire de la paroisse Sainte-Rosalie. Imprimerie Commerciale Le Courrier de Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe, 1982, 378 p.
- Dion, Jean-Noël. *Histoire de Saint-Simon*. Volume-souvenir à l'occasion du 150e anniversaire de la paroisse Saint-Simon de Bagot. Imprimerie Commerciale Le Courrier de Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe, 1982, 251 p.
- Dumont, Micheline, Michèle Jean, Marie Lavigne et Jennifer Stoddart (Le Collectif Clo). *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Les Quinze, éditeur (Division de Sogides Ltée), Montréal, 1982, 521 p.
- Genest, Bernard et autres. *Les Artisans traditionnels de l'est du Québec*. Direction générale du Patrimoine, Centre de documentation, 1979 (Les Cahiers du Patrimoine; 12), 391 p.
- Gérin, Léon. *Le type économique et social des Canadiens; milieux agricoles de tradition française*. (Bibliothèque économique et sociale no 7). Fidès, Montréal, 1948, 221 p.
- Lacoursière, Jacques et Bizier, Hélène-Andrée. *Nos Racines, l'histoire vivante des Québécois*. Éditions Transmo Inc. (Tomes 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12), 1980-1981-1982, 2880 p.
- Lemire, Maurice. *Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec*. Tome Premier. Des origines à 1900. Fidès, Montréal, 1980, 927 p.
- Létourneau, Firmin. *Histoire de l'agriculture (Canada-Français)*. Montréal, 1950, 324 p.
- Linteau, P.-A., Durocher René et J.C. Robert. *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise (1867-1929)*. Montréal. Éditions du Boréal Express, 1979, 660 p.
- Lovell's Business. *Directory of the Province of Quebec*. Printed and published by John Lovell, Montreal, 1857-1871.
- Magnan, Hormidas. *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*. Arthabaska, Impr. d'Arthabaska, 1925, 738 p.
- Marchand-Lapierre, Azilda. *La petite histoire de L'Ange-Gardien*. Les Ateliers Jacques Gaudet Ltée, Granby, 1981, 368 p.
- Minville, Esdras. *L'agriculture (6e mille)*. Etudes préparée avec la collaboration de l'Institut agricole d'Oka. Éditions Fidès, Montréal, 1943, 555 p.
- Morgan, Jules (Abbé). *En marge du temps. Histoire de la paroisse de Saint-Hyacinthe-sur-Yamaska* (Documents colligés par Antonio Breton). Archives de la Société d'Histoire régionale de Saint-Hyacinthe, 1910, 515 p.
- Morin, Victor. *Seigneurs et censitaires, castes disparues*. Les Éditions des Dix, Montréal, 1941, 101 p.
- Ouellet, Fernand. *Propriété seigneuriale et groupes sociaux dans la vallée du Saint-Laurent (1663-1840)*, in Mélanges d'histoires du Canada français offert au professeur Marcel Trudel. Éditions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1978, 249 p.
- Parizeau, Gérard. *Les Dessaulles, seigneurs de Saint-Hyacinthe*, Chronique maskoutaines du XIXe siècle. Fidès, Montréal, 1976, 159 p.
- Porter, John R. et Désy, Léopold. *Calvaires et croix de chemins du Québec*. Collection Ethnologie québécoise: cahier III. Éditions Hurtubise, Montréal, 1973, 145 p.
- Québec, (Province). *Répertoire des parlementaires québécois, 1867/1978*. Bibliothèque de la législature. Service de documentation politique.-Québec: Assemblée nationale du Québec, 1980, 796 p.
- Roy, Pierre-Georges. *Les noms géographiques de la province de Québec*. Lévis, 1906, 514 p.
- St-Pierre, P.-A. (Chanoine). *Messire Antoine Girouard, précédé des Constitutions de la société*. Documents maskoutains no 1. Société d'Histoire régionale de Saint-Hyacinthe. Saint-Hyacinthe, 1938, 30 p.

Voyer, Louise. *Saint-Hyacinthe : de la seigneurie à la ville québécoise*. Éditions Libre Expression, Montréal, 1980, 121 p.

Livre de renseignements commerciaux. La Compagnie d'Informations Commerciales Limitée. Montréal, 1915.

SOURCES MANUSCRITES

Archives de la Commission scolaire Val-Monts, comprenant le registre des visites de l'école no 1 de Saint-Dominique (1862-1878) et les cahiers des délibérations des commissaires de la Commission scolaire de Saint-Dominique, Saint-Hyacinthe.

Archives de la Fabrique de Saint-Dominique, comprenant les livres des Délibérations des Marguilliers de l'Oeuvre (1932-1982) et les registres de baptêmes, mariages et sépultures (1833-1983), Presbytère de Saint-Dominique.

Archives de la Municipalité de Saint-Dominique, comprenant les livres des Délibérations du Conseil municipal de la paroisse et du village de Saint-Dominique (1892-1969), Saint-Dominique.

Archives de la Municipalité de Saint-Dominique, comprenant un livre des Délibérations des commissaires de la Commission scolaire de Saint-Dominique (1878-1886), Saint-Dominique.

Archives Publiques du Canada 1975, comprenant le Recensement du Bas-Canada de 1825 (civil), Seigneurie de Saint-Hyacinthe, (comté de Richebeu), rang Saint-Dominique, Microfilm C-717; le Recensement du Bas-Canada de 1831 (civil), Seigneurie de Saint-Hyacinthe, (comté de Saint-Hyacinthe), rang Saint-Dominique et les 6e, 7e, 8e et 9e rangs, Microfilm C-722; le Recensement du Canada-est de 1851 (civil et agricole), Saint-Dominique (comté de Saint-Hyacinthe), Microfilm C-1142; le Recensement du Canada-est de 1861 (civil et agricole), Saint-Dominique (comté de Bagot), Microfilm C-1263; le Recensement du Québec de 1871 (civil), Saint-Dominique (comté de Bagot), Microfilm C-10 066; le Recensement du Québec de 1881 (civil), Saint-Dominique (comté de Bagot), Microfilm C-13 200.

Archives de la Société d'Histoire régionale de Saint-Hyacinthe.

Coderre, Mario. *Quelques traits historiques sur Saint-Dominique*. Travail de recherche présenté au professeur René Jetté, Cours d'Initiation à l'Histoire régionale 330-930-75, Cégep de Saint-Hyacinthe, 1982, 23 p.

Deslandes, Jacques. *Le moulin Dubreuil à Saint-Dominique*. Thèse en architecture, Université de Montréal, 1976.

Desnoyers, Isidore (Abbé). *Manuscrit sur l'histoire de la paroisse de Saint-dominique*. Évêché de Saint-Hyacinthe, 1884, 94 p.

Desnoyers, Isidore (Abbé). *Manuscrit sur l'histoire de la paroisse de Sainte-Rosalie*, Évêché de Saint-Hyacinthe.

Desnoyers, Manuscrit sur l'histoire de la paroisse de Saint-Liboire, Évêché de Saint-Hyacinthe.

Élèves de la sixième année de l'école de la Rocaie en 1978 (classe du professeur Micheline Lemay). Album-souvenir *Ma belle paroisse Saint-Dominique*. Saint-Dominique, 1978, 38 p.

Gaudette, Olivier. *Archives presbytériales personnelles (notes historiques sur Saint-Dominique)* 1952. Presbytère de Saint-Dominique.

Pelletier, Gervaise (Soeur), en collaboration avec Mme Origène Dubreuil, Mme Gérard Fugère, Abbé Lionel Deslandes et Soeur Noëlla Poudrette. *D'une année à l'autre... à Saint-Dominique, Histoire de l'école* (document dactylographé), Saint-Dominique, 1976, 10 p. (Copie déposée et disponible aux Archives de la Commission scolaire Val-Monts).

Racine, Jean-Marie. *Notes sur la paroisse de Saint-Simon*, 1934, 108 p.

St-Pierre, P.-A. (Fonds). *Manuscrit sur la paroisse de Saint-Dominique*. Archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe

SOURCES IMPRIMÉES

Le Courrier de Saint-Hyacinthe (périodique), publié à Saint-Hyacinthe.

Marcel, Claude et Lemelin, André. *Une histoire de l'Éducation au Québec*, en Éducation Québec, Volume II, no 1, septembre 1980.

Album historique du centenaire du diocèse de Saint-Hyacinthe (1852-1952). Saint-Hyacinthe, 1952, 224 p.

TABLE DES MATIÈRES

Message du Président des Fêtes du 150e.....p. 6	2. Premières terres en concessions et leurs concessionnaires..... p. 49
Message de notre curé..... p. 7	3. Les premiers habitants..... p. 55
Message du maire..... p. 8	4. À la recherche de pionniers fondateurs..... p. 57
CHAPITRE PREMIER :	La tradition de Joseph Poulin..... p. 57
À l'exploration de notre milieu de vie..... p. 11	La tradition des trois frères Houle..... p. 58
1. Situation géographique..... p. 11	Commentaires et éclaircissements des traditions..... p. 59
2. Les limites de la paroisse..... p. 12	5. Nos défricheurs..... p. 60
3. Les rangs..... p. 14	6. Des conditions de vie lamentables..... p. 64
4. Géomorphologie, sol et environnement..... p. 15	Récit de la veuve Augustin Cardinal..... p. 65
5. Hydrographie..... p. 18	CHAPITRE QUATRIÈME :
6. Toponymie..... p. 21	La fondation de la paroisse (1817-1833)..... p. 67
CHAPITRE DEUXIÈME :	1. Un projet de paroisse : des requêtes, des ordonnances qui aboutissent à l'impasse..... p. 67
Mouvement de colonisation et le défrichement de la seigneurie..... p. 23	La requête du 9 juillet 1817..... p. 68
1. Quelques bribes de la préhistoire de la région..... p. 23	La requête du 27 juin 1818.... p. 70
2. Le régime seigneurial..... p. 24	La requête de décembre 1824..... p. 71
3. L'enracinement des seigneuries..... p. 27	La requête du 10 février 1827 et sa contre-requête du 26 mars p. 72
4. À l'origine était la seigneurie de Maska..... p. 27	2. L'érection de la paroisse de Sainte-Rosalie : un dénouement inattendu..... p. 76
Premier seigneur..... p. 27	3. Décret d'érection canonique de la pa- roisse de Saint-Dominique.... p. 78
5. La seigneurie de Saint-Hyacinthe..... p. 30	CHAPITRE CINQUIÈME :
Deuxième seigneur..... p. 31	La vie paroissiale..... p. 83
Troisième seigneur..... p. 34	1. La construction des premiers édifices religieux..... p. 83
Quatrième seigneur..... p. 36	2. L'ouverture de la desserte..... p. 87
Cinquième seigneur..... p. 39	1. Dieudonné Denys..... p. 87
6. La seigneurie de Dessalles-propre..... p. 41	2. Édouard Crevier..... p. 93
Sixième seigneur..... p. 43	3. Joseph-Élie Lévêque..... p. 96
Septième seigneur..... p. 45	4. Édouard Crevier .. p. 97
7. L'abolition du régime seigneurial..... p. 47	5. Godefroi Marchesseau..... p. 98
Annexe 1 – Testament de Hyacinthe-Marie Delorme.... p. 47	6. Edouard Crevier..... p. 99
CHAPITRE TROISIÈME :	7. Isidore-Herménégilde Noiseux..... p. 102
L'arrivée des premiers colons, leur établissement et leurs occupations (1800-1835)..... p. 49	
1. Premières trouées dans la forêt..... p. 49	

8. Pierre-Albert Sylvestre.....	p. 103	L'époque prospère des moulins.....	p. 225
9. François Refour.....	p. 105	1. Le Moulin Dubreuil.....	p. 226
10. Christophe Poulin	p. 111	Détails caractéristiques de la machi-	
11. Jean-Baptiste Duhamel.....	p. 122	nerie, fonctionnement et opérations	
12. Pierre Larochelle	p. 127	de sciage du bois et de moulage de	
13. Alexis Bouvier.....	p. 131	la farine (1936-1957).....	p. 235
14. Jean-Baptiste Tétreault.....	p. 132	Les employés du moulin, périodes	
15. Napoléon-Paul Bélanger.....	p. 135	de travail et clientèle.....	p. 237
16. Ernest Bouvier.....	p. 137	2. Le moulin Joseph Dupont,	
17. Joseph L. Charbonneau	p. 138	disparu.....	p. 241
18. Charles-Émile Héту.....	p. 139	3. Le mystérieux moulin de	
19. Olivier Gaudette.....	p. 144	Jacques Racine.....	p. 241
20. Joseph-Hector Lemieux	p. 147	L'industrie de la pierre.....	p. 242
21. Maurice Jodoin.....	p. 148	1. Origine de l'exploitation de la	
22. André Beaugrand	p. 150	Pierre calcaire.....	p. 244
23. Alain Roy.....	p. 151	2. Une impulsion nouvelle, l'avènement	
Épilogue	p. 155	du chemin de fer	p. 245
Les crois de chemins à		Britannia Mills, vestiges d'un passé	
Saint-Dominique	p. 161	relié à l'exploitation de notre pierre	
CHAPITRE SIXIÈME :		de taille. L'activité aux carrières si-	
La Corporation Municipale de		tuées aux Côtes de Saint-Domini-	
Saint-Dominique	p. 167	que.....	p. 245
1. La naissance de la		L'exploitation forestière.....	p. 251
municipalité	p. 167	L'intérêt des seigneurs Forsyth et	
2. Disparition des biens de la		Leslie à Britannia Mills.....	p. 253
municipalité en 1892	p. 168	Les activités à Britannia Mills et	
3. Municipalité du village de		aux Carrières.....	p. 254
Saint-Dominique	p. 169	Érection de la paroisse de Saint-Li-	
4. Les sujets débattus au		boire.....	p. 256
Conseil.....	p. 169	Un réseau de communications ina-	
5. Fonctionnement d'une assemblée		déquat.....	p. 257
municipale.....	p. 173	3. La déchéance du seigneur Dessaulles	
CHAPITRE SEPTIÈME :		et le déclin de Britannia	
Les Écoles de Saint-Dominique	p. 185	Mills.....	p. 263
1. Origine des premières écoles de la		Britannia Mills en cendres....	p. 263
paroisse :	p. 185	4. Un important virage dans l'évolution	
2. Une commission scolaire à		de notre industrie.....	p. 268
Saint-Dominique	p. 186	Liste des hommes des métiers de la	
3. Le progrès des écoles de rang		Pierre au XIXe siècle.....	p. 270
en campagne.....	p. 187	5. Les carrières actuelles	p. 272
4. L'arrivée des religieuses		6. Les Pavages Maska et les Carrières	
au village.....	p. 211	de Saint-Dominique	p. 273
5. Construction d'une nouvelle école		7. Le métier de tailleur de pierre ...	p. 279
au village.....	p. 215	La potasse	p. 283
CHAPITRE HUITIÈME :		Les mines	p. 284
Les activités économiques, d'hier à		La tourbière	p. 286
aujourd'hui	p. 225	L'agriculture à Saint-Dominique	p. 287
		1. Une agriculture à la	
		Louis Hébert	p. 288
		Analyse du recensement agraire du	
		Bas-Canada (1851-1852).....	p. 288

La culture de la pomme	p. 292
2. Transformations de	
l'agriculture	p. 293
Une agriculture productive...	p. 293
Regroupement agricole	p. 294
Implantation progressive d'une	
économie de marché	p. 295
Société de colonisation du comté de	
Bagot.....	p. 300
Spécialisation vers l'industrie lai-	
tière	p. 302
La Beurrerie Chagnon.....	p. 305
3. Le regroupement et l'individualisme	
en agriculture	p. 308
4. Le mérite agricole et les jeunes	
éleveurs	p. 311
5. L'évolution de l'agriculture au	
XXe siècle.....	p. 312
6. Domaines connexes à	
l'agriculture	p. 321
1) L'apiculture : les ruchers	
Dubreuil	p. 321
2) Entreprise de Fabrication de moulée :	
Moulin Léonel Dion.....	p. 322
CHAPITRE NEUVIÈME :	
Les gens du pays.....	p. 325
1. Les notables de	
Saint-Dominique	p. 325
Les notaires	p. 325
Les médecins.....	p. 326
Les politiciens	p. 331
2. Les gens de métier	p. 336
3. Lovell's Business Directory	p. 338
4. Propriété Benjamin Cadoret	
en vente.....	p. 340
5. Maison Boyer et Perrier.....	p. 342
6. Généalogie	p. 342
Famille Dion	p. 342
Famille Richer	p. 344
7. Ancêtre et famille de Dominique	
Chicoine.....	p. 348
8. Un assassinat scandaleux à	
Saint-Dominique	p. 348
9. Victime de l'intempérance.....	p. 350
CHAPITRE DIXIÈME :	
Les établissements commerciaux et	
les entreprises.....	p. 353
1. Les magasins généraux	p. 353
2. Les épicerie-boucheries	p. 358

3. La boulangerie Ménard	p. 365
4. Les boutiques de forge.....	p. 367
5. Atelier de fabrication Charles-Émile	
Houle	p. 370
6. Garage Chagnon & Fils.....	p. 372
7. Fernand Richer – entreprise de fabri-	
cation de monuments en pierres na-	
turelles	p. 375
8. Chicoine et St-Onge Inc. : manufac-	
ture de briques et de blocs de ci-	
ment.....	p. 377
9. Les transports Adam.....	p. 378
10. L'abattoir du village	p. 380

Les services

1. Les services de la santé	
La clinique médicale	
Pharmacie Nicole Lussier	p. 382
2. La compagnie de téléphone	
rural	p. 382
3. L'électricité	p. 384
4. La Banque.....	p. 385
5. La Caisse populaire de	
Saint-Dominique de Bagot ...	p. 385
6. Les principaux incendies et le service	
d'incendie de	
Saint-Dominique	p. 389

CHAPITRE ONZIÈME :

Regroupements sociaux, culturels, reli-	
gieux, scolaires, réactionnels et	
sportifs.....	p. 395
1. Les regroupements sociaux-	
culturels	p. 395
L'A.F.E.A.S.....	p. 395
L'Age d'Or.....	p. 398
Le Club Optimiste	p. 399
2. Les regroupements religieux.....	p. 401
Le Conseil de la Pastorale.....	p. 401
La Chorale des Adultes.....	p. 402
La Chorale des Jeunes	p. 404
3. Les regroupements scolaires.....	p. 406
Le Comité de l'École de la	
Rocade.....	p. 406
Le Comité de la Cafétéria.....	p. 407
Comité d'aménagement de la	
cour d'école	p. 408
4. Les regroupements récréationnels	
et sportifs.....	p. 411
Le Service des Loisirs.....	p. 411
Les équipes sportives	p. 413